



COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES DEBATS DE LA 127^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP

Québec (Canada)

21-26 octobre 2012

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Introduction	3
Cérémonie inaugurale	
· Discours de M. Noël A. Kinsella, Président du Sénat canadien.....	4
· Discours de Mme Chris Charlton, membre du Parlement canadien.....	4
· Message du Secrétaire général de l'ONU délivré par M. Peter Launsky-Tieffenthal, Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à l'Organisation des Nations Unies	5
· Discours de M. Abdelwahad Radi, Président de l'Union interparlementaire	5
· Discours de David Lloyd Johnston, Gouverneur général du Canada.....	6
Allocutions spéciale	
· M. John Baird, Ministre des Affaires étrangères du Canada	7
Organisation des travaux de l'Assemblée	
· Election du Président et des Vice-Présidents de la 127 ^{ème} Assemblée.....	7
· Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	11
· Ordre du jour définitif de l'Assemblée	13
Débat en séance plénière sur le point d'urgence Situation institutionnelle et sécuritaire au Mali	14
Débat spécial sur le thème Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle dans un monde globalisé	16
Commission UIP des Affaires des Nations Unies	
· Adoption de l'ordre du jour	47
· Séance I : Table ronde sur Le multilatéralisme et le rôle de la diplomatie parlementaire.....	47
· Séance II : Séance spéciale consacrée à la célébration de la Journée des Nations Unies (24 octobre).....	57
· Séance III : Rio+ 20 en perspective : quel espoir pour le développement durable ?.....	67
· Séance IV : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : cinq ans après	71

	<u>Page</u>
· Session spéciale du Groupe du partenariat sur les parlements sensibles au genre	74
Examen des rapports des groupes de discussion et présentation du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre	87
 Réunions-débat sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 128^{ème} Assemblée (Quito, 22-27 mars 2013)	
· Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils Première Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	90
· Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable Deuxième Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	102
· Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie Troisième Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	114
 Autres réunions-débat	
· Réunion-débat sur le thème Ouvrir des perspectives à la jeunesse dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui	126
· Réunion-débat sur le thème Consolidation de la paix après un conflit	134
· Réunion-débat sur le thème L'immunité parlementaire : un bienfait ou un fardeau ?	142
· Réunion-débat sur le thème Pic pétrolier : quelles sont les perspectives en matière de sécurité énergétique ?	154
 Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
· Point d'urgence : Situation institutionnelle et sécuritaire au Mali	161
· Déclaration de Québec	161
· Plan d'action pour les parlements sensibles au genre	161
· Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies	162
 Clôture de l'Assemblée	 162
 Annexes	
Annexe I Situation institutionnelle et sécuritaire au Mali Texte de la résolution	164
Annexe II Déclaration de Québec sur le thème Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation Texte de la déclaration	167
Annexe III Plan d'action pour des parlements sensibles au genre	173
Annexe IV Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies	184
Annexe V Liste des participants	188

INTRODUCTION

La 127^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire s'est tenue du 21 au 26 octobre 2012 au Centre des Congrès de Québec au Canada.

La participation à l'Assemblée a été la suivante :

Membres : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Singapour, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés : Assemblée législative est-africaine (ALEA), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe transitoire, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Parlement latino-américain.

Observateurs : i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies (ONU), Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et Organisation internationale du travail (OIT); ii) Ligue des Etats arabes; iii) Assemblée interparlementaire des Etats membres de la Communauté des Etats indépendants (IPA CIS), Assemblée interparlementaire de l'orthodoxie (IAO), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE PA), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Fédération de Russie, Assemblée parlementaire des pays de langue turque (TURKPA), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire (PABSEC), Association des sénats, shoora et conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA), Conseil consultatif du Maghreb, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union interparlementaire des Etats membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (UIP-IGAD), Confédération parlementaire des Amériques (COPA), Union parlementaire africaine (UPA) et Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique (UPCI), Forum parlementaire de la communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC PF); iv) Internationale socialiste; v) Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Human Rights Watch, Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Penal Reform International et Union parlementaire mondiale du scoutisme (UPMS).

Sur les 1 256 participants ayant assisté à l'Assemblée, 624 étaient parlementaires. Parmi eux, 42 étaient président(e)s de parlement, 35, vice-président(e)s et 175 étaient des femmes (soit 28 pour cent).

CEREMONIE INAUGURALE

Dimanche 21 octobre 2012

La cérémonie inaugurale de la 127^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire ouvre à 18 h.30 par une bénédiction du Grand Chef Konrad Sioui, du Conseil de la Nation huronne-wendat.

M. NOEL A. KINSELLA, Président du Sénat canadien, dit que le Canada accueille sa quatrième Assemblée de l'UIP, et que 2012 marque aussi le 100^{ème} anniversaire de son adhésion officielle à l'Organisation. L'UIP se distingue par le rôle fondamental qu'elle joue pour aider les parlements et les parlementaires à répondre efficacement aux besoins des peuples et à leurs aspirations à la paix, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et au développement. Il s'agit là de questions d'une grande importance pour les citoyens et les parlementaires canadiens.

Le Parlement canadien prêche en faveur du thème général de la 127^{ème} Assemblée, à savoir Citoyenneté, identité et diversité culturelle et linguistique à l'ère de la mondialisation, compte tenu de sa cohérence avec les valeurs de l'UIP. Ces questions supposent le respect des droits de l'homme. A l'heure de l'interdépendance, de la démocratisation, des défis mondiaux et de la multiplication des communications, les relations interparlementaires ont pris une nouvelle dimension.

En proposant d'autres canaux de communication, la diplomatie parlementaire est un outil qui complète la diplomatie traditionnelle sur certaines questions sensibles. Les liens interpersonnels créés par ces interactions contribuent à soulager les tensions entre les Etats. Il conclut en se disant certain que la 127^{ème} Assemblée de l'UIP renforcera la valeur de la diplomatie parlementaire et qu'elle continuera à développer les connaissances communes et la compréhension mutuelle dans l'intérêt de tous les pays et de leurs peuples.

Mme CHRIS CHARLTON, parlementaire canadienne, s'exprimant au nom de M. Andrew Scheer, Président de la Chambre des communes du Canada, souhaite la bienvenue à tous les délégués à la 127^{ème} Assemblée de l'UIP à Québec. Elle note que l'Assemblée revêt une importance particulière pour le Parlement canadien. Alors que le Canada accueille l'UIP pour la quatrième fois depuis 1925, c'est la première fois que l'Assemblée se tient en dehors de la capitale. Seulement quatre ans auparavant, le Canada a célébré le 400^{ème} anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain. Par son esprit de pionnier, Champlain a su établir la première colonie française permanente en Amérique du Nord.

Elle dit que Québec est une ville exceptionnelle, imprégnée de francophonie, à la culture riche, à l'architecture remarquable et à la cuisine exceptionnelle. La ville est le berceau de l'Amérique du Nord francophone. Toutes ces caractéristiques font de Québec un cadre parfait pour la 127^{ème} Assemblée, au cours de laquelle un Débat spécial sera consacré à la citoyenneté, à l'identité et à la diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation.

Elle précise que les séances porteront sur des questions qui concernent directement les idéaux de l'UIP, que le Canada partage fermement : la promotion des valeurs fondamentales de la démocratie parlementaire, les droits de l'homme et l'égalité entre hommes et femmes. Comme en témoigne l'ordre du jour, non seulement les délégués étudieront ces piliers du travail parlementaire, mais aborderont directement certaines des questions les plus difficiles et les plus urgentes auxquelles sont confrontés aujourd'hui législateurs et citoyens.

Deux fois par an, les parlementaires de tous les pays se rassemblent dans le cadre des Assemblées de l'Union interparlementaire. L'UIP est une tribune qui permet aux parlementaires d'aborder des problèmes mondiaux complexes, ainsi que des questions sociétales sensibles telles que la réconciliation et l'ouverture à tous. Elle conclut en encourageant tous les délégués à profiter pleinement de cette occasion pour renforcer les idéaux de la démocratie représentative et promouvoir l'intérêt de l'approche parlementaire, alors qu'ils discutent des questions urgentes auxquelles est confrontée aujourd'hui la communauté mondiale. Le Parlement du Canada est honoré d'accueillir la 127^{ème} Assemblée.

M. PETER LAUNSKY-TIEFFENTHAL, Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à l'Organisation des Nations Unies (ONU), dit que, à une époque où insécurité, injustice et intolérance gagnent du terrain, il est possible, en menant une action volontaire au sein des parlements, de promouvoir des valeurs communes et d'œuvrer pour le progrès. Les parlementaires jouent un rôle moteur dans ce sens, car ils ratifient les traités et les accords internationaux. Les décisions que prennent les parlementaires contribuent à transposer des normes internationales dans la législation nationale. Les pouvoirs budgétaires dont ils sont investis leur permettent de mettre l'humain au cœur de leur action. Enfin, par leur attachement à la gouvernance démocratique, les parlementaires peuvent faire progresser l'état de droit à l'échelle nationale et internationale.

Le développement durable est l'une des priorités essentielles du Secrétaire général de l'ONU. L'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement arrive à grands pas. Il sollicite l'aide des parlementaires pour accélérer la cadence et atteindre ce but dans toutes les régions du monde, et appelle les parlementaires à s'engager pour mener à bien les initiatives mises en route – L'éducation avant tout, Energie durable pour tous et Toutes les femmes, tous les enfants – et pour relever le Défi "Faim Zéro" lancé cette année à la Conférence Rio+ 20. Il dit que les parlementaires doivent participer à l'élaboration d'un programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015, une tâche colossale. Les parlementaires ont aussi un rôle évident à jouer dans la promotion de l'égalité des sexes, en particulier pour faire participer davantage les femmes à l'activité parlementaire, surtout dans les nombreux pays où leur proportion est extrêmement faible et où leur voix n'est pas entendue.

Il se félicite de la décision d'organiser un Débat spécial sur la Citoyenneté, l'identité et la diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation. L'exclusion des groupes marginalisés est souvent à l'origine de violence et d'instabilité sociale. Les principes de l'intégration, du pluralisme et du respect des droits de l'homme sont au cœur de l'action de l'ONU, de la prévention des conflits à l'assistance électorale. Il est essentiel de faire en sorte que toutes les femmes soient sur un pied d'égalité avec les hommes pour garantir une paix et une stabilité durables.

Il conclut son propos en disant que, en ces temps de troubles et de transition à l'échelle planétaire, l'ONU et les parlementaires doivent renforcer leur partenariat stratégique et placer haut la barre de leurs ambitions. En tant que partenaires, ils pourront surmonter les épreuves du monde actuel et saisir les chances qui s'offrent à eux dans une ère de profonds bouleversements.

M. ABDELWAHAD RADI, Président de l'Union interparlementaire, dit que le Canada est connu pour la grande diversité de son territoire, mais surtout pour la grande diversité de la société canadienne, et pour sa capacité à faire vivre en harmonie toutes les composantes ethniques, religieuses, culturelles, linguistiques et politiques de son peuple. Il note que l'année 2012 est l'anniversaire du centenaire de l'adhésion du Parlement canadien à l'UIP, et qu'on ne pouvait mieux fêter cet anniversaire qu'en tenant au Canada la 127^{ème} Assemblée de l'UIP.

L'Assemblée de l'UIP à Québec promet d'être spécifique à tous les égards. Elle est en effet dotée d'un programme très riche. Tout au long de l'Assemblée se déroulera un Débat spécial en séance plénière sur le thème de la citoyenneté, de l'identité et de la diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation. Le débat sera clôturé par l'adoption d'un document final qui devrait ouvrir de nombreuses pistes de réflexion sur la manière de mieux gérer une diversité toujours plus grande, d'en tirer parti et, ce faisant, d'édifier des sociétés plus inclusives et plus tolérantes.

Cette valeur devrait s'appliquer non seulement aux sociétés dans leur ensemble mais aussi à l'Union interparlementaire, qui s'efforce d'être universelle, mais ne saurait y parvenir sans défendre la participation, l'intégration et l'inclusion. Il regrette vivement que les parlementaires qui se sont inscrits pour participer à l'Assemblée de Québec n'aient pas tous obtenu des visas d'entrée au Canada. Il considère que ce qui vient de se passer constitue un fâcheux et regrettable accident de parcours, grave, sans précédent dans la vie de l'Organisation depuis 123 ans.

La 127^{ème} Assemblée est spécifique aussi parce qu'elle est dotée d'un programme élargi de réunions accompagnées de tables rondes couvrant un large éventail de thèmes qui vont de l'ouverture de perspectives pour la jeunesse à la consolidation de la paix au sortir des conflits et à l'immunité parlementaire, en passant par la question du pic pétrolier et des perspectives de sécurité énergétique.

Depuis la fin de la guerre froide, on a vu un nombre considérable de pays instituer des réformes démocratiques. Des efforts considérables ont été consentis pour sortir des millions de personnes de la pauvreté, et les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis à la communauté internationale d'orienter son action sur les services essentiels à apporter aux plus pauvres et aux plus vulnérables. On constate que ces efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès.

Il évoque de nouvelles lignes de fracture religieuses, raciales, culturelles et politiques, le développement d'une criminalité internationale, les atteintes à l'état de droit et les groupes terroristes qui déstabilisent de nombreux pays et sont la cause de souffrances indicibles. Le conflit en Syrie menace d'embraser toute la région et pourrait bien finir par déclencher des violences intercommunautaires dans tout le Moyen-Orient et au-delà.

Il reste pourtant convaincu que si l'on pouvait demander leur opinion à chaque homme, à chaque femme et à chaque enfant dans le monde, ils réagiraient en disant que la volonté du peuple doit être le fondement de l'autorité des gouvernements. Paix et prospérité ne pourront jamais se déployer en l'absence de respect pour les différentes sensibilités politiques, et sans une volonté authentique d'user du dialogue pour mettre fin aux désaccords. Il conclut en disant que, s'il y a un enseignement à tirer du Printemps arabe, c'est bien l'importance cruciale de la diversité politique, d'une part, et du dialogue pour la paix et la démocratie, d'autre part.

M. DAVID LLOYD JOHNSTON, Gouverneur général du Canada, dit qu'il a l'honneur de représenter Sa Majesté la Reine au Canada. L'une de ses grandes responsabilités est de faire en sorte que les parlements fonctionnent de manière efficace et démocratique, et que le Premier Ministre et le Gouvernement en place bénéficient de la confiance du Parlement.

Au Canada, comme ailleurs, le Parlement est la plus haute expression des idéaux démocratiques du pays. Le Parlement est le lieu où la démocratie est mise en œuvre grâce aux efforts du parti au pouvoir et de l'opposition, et il est le symbole absolu de leurs valeurs d'égalité, d'équité et de justice. En conséquence, l'UIP peut être considérée comme le Parlement des parlements et comme une tribune de dialogue et de coopération qui continue à éclairer et à être une source d'inspiration.

De même que l'UIP est née au lendemain d'une réunion entre parlementaires français et anglais en 1888, on peut dire que la démocratie parlementaire au Canada est née d'un partenariat entre un Canadien français et un Canadien anglais dans les années 1840. Comme l'indique l'ordre du jour de l'Assemblée, les parlementaires vivent des temps particulièrement intéressants et difficiles. Pourtant, malgré les changements rapides et profonds auxquels ils sont confrontés, le principe fondamental de la démocratie parlementaire garde toute son originalité et sa vitalité.

Le Parlement est le lieu où les questions se règlent par des paroles et non par la force, et c'est la raison pour laquelle le succès de l'Assemblée est si capital pour créer ce monde plus avisé et plus bienveillant dont on rêve. Alors que les parlementaires s'emploient à renforcer les institutions démocratiques, ils doivent se poser les questions que posait Joseph Howe, autre figure essentielle de la démocratie canadienne : "Qu'est-ce qui est bon ? Qu'est-ce qui est juste ? Qu'est-ce qui est dans l'intérêt de tous ?" C'est en gardant ces paroles à l'esprit qu'il déclare ouverte la 127^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et ses réunions connexes.

La cérémonie inaugurale de l'Union interparlementaire est close à 19 h.10.

SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE

(matin)

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. A. Radi (Maroc), Président de l'Union interparlementaire.

Point 1 de l'ordre du jour**Election du Président et des Vice-Présidents de la 127^{ème} Assemblée**

Le PRESIDENT propose, au nom du Conseil directeur, de confier la présidence de la 127^{ème} Assemblée à M. D.H. Oliver (Canada).

Il en est ainsi décidé.

Le Président de l'Assemblée, M. D.H. Oliver (Canada), prend place au fauteuil présidentiel.

Le PRESIDENT invite M. Noël A. Kinsella, Président du Sénat canadien, et M. John Baird, Ministre canadien des Affaires étrangères, à la tribune. Il invite ensuite le Ministre à s'adresser à l'Assemblée.

M. J. BAIRD, Ministre des Affaires étrangères du Canada, commence par souligner que le Débat spécial sur le thème de la diversité est particulièrement important, d'autant plus que de nombreuses régions du monde sont confrontées à des bouleversements et des incertitudes. Les sociétés libres, ouvertes et démocratiques, qui savent ce qu'il en coûte de créer les conditions grâce auxquelles un peuple peut vivre dans la dignité à laquelle il aspire, nous servent de repère. Elles savent que la liberté, la démocratie et les droits de la personne sont les valeurs sur lesquelles se fondent les sociétés pluralistes et que le pluralisme ne peut s'épanouir que si nous acceptons la diversité de la société. Au-delà de la myriade de nos différences, nous appartenons tous à la même humanité. Malheureusement, dans ce monde, il existe des forces du mal qui exploitent ces différences pour marginaliser les minorités et, souvent, en faire la cible d'actes de violence. C'est là que les sociétés libres ont un rôle à jouer.

La protection des droits de la personne et de la dignité humaine est une obligation dont chaque Etat doit s'acquitter pour ses citoyens et qui constitue aussi une obligation mutuelle de tous les membres de la communauté internationale. L'Histoire montre que les sociétés ouvertes, tolérantes, pluralistes et libres sont le meilleur garant du respect des droits de la personne et de la dignité humaine. Il n'est pas rare que ceux qui menacent la sécurité humaine bafouent les droits de la personne. Même les violations des droits de la personne ne constituant pas une menace pour la sécurité demeurent un sujet de préoccupation. L'asservissement d'autres personnes constitue une violation odieuse des droits de la personne, qui peut prendre de nombreuses formes. Les femmes sont particulièrement vulnérables aux violations les plus graves. Le mariage précoce et forcé de jeunes filles constitue, par exemple, une forme particulièrement barbare d'esclavage. M. Baird cite l'exemple d'Habiba, une jeune nigériane forcée de se marier à l'âge de 14 ans. Elle s'est retrouvée enceinte à l'âge de 15 ans et a dû être transférée dans un hôpital régional pour y subir une césarienne après avoir enduré des contractions pendant deux jours. Malheureusement, son bébé est décédé dans les heures qui ont suivi sa naissance alors qu'une simple procédure aurait pu lui sauver la vie. Le mari d'Habiba l'a alors quittée et le village l'a rejetée. Aujourd'hui, complètement ostracisée, elle vit avec sa mère.

Le Gouvernement du Canada se porte à la défense de ces filles, même si ce n'est pas toujours considéré comme opportun. Il ne craint pas d'aborder ces sujets difficiles dans ses conversations. M. Baird a été choqué d'apprendre que certains pays, au motif qu'il évoque ces questions, l'ont taxé d'insensibilité aux différences culturelles. Il continuera toutefois à dénoncer une pratique moralement inacceptable méritant d'être condamnée. Comment peut-on défendre le mariage forcé d'une fillette de neuf ans ? Cette action se situe dans le prolongement de l'important travail accompli par le Canada au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi qu'en tant que fer de lance de la Journée internationale des filles. Le Canada intensifiera ses efforts en matière de diplomatie et de développement pour abolir le mariage précoce et forcé dans toutes les régions du monde. M. Baird invite tous les pays à en faire autant. Malheureusement, ce sont là des questions négligées par un trop

grand nombre de ceux qui occupent des postes de pouvoir. Depuis que M. Baird est Ministre des Affaires étrangères, il a abordé directement certaines de ces questions car, outre la voie de la diplomatie, il faut parfois savoir parler un langage ferme et direct. Il tient à défendre fermement les principes qui ont apporté au Canada la prospérité économique et la richesse de sa diversité.

Toutefois, trop de pays disposent actuellement de lois rétrogrades et répressives criminalisant l'homosexualité. Dans certains pays, ces lois sont les vestiges d'une époque révolue et ne sont pas appliquées. Ailleurs, elles sont imposées activement et brutalement. Des peines draconiennes et des violences indicibles sont imposées à certaines personnes uniquement en raison de leur orientation sexuelle. Parmi ces personnes figure David Kato, qui a n'a eu de cesse de défendre les droits des homosexuels au nom de "Sexual Minorities Uganda", organisation qui lutte pour l'égalité juridique et sociale des homosexuels ougandais. En 2010, un journal populaire ougandais a publié à la une les photos et les noms d'homosexuels connus du pays, sous le titre "Pendez-les!". David apparaissait dans l'une de ces photos. L'année suivante, David a été battu à mort avec un marteau à son domicile même.

M. Baird souligne que ce sont des cas comme celui-ci qui l'amènent à soulever des questions délicates, souvent au déplaisir de ses interlocuteurs de l'autre côté de la table, comme il l'a fait lors de réunions ayant récemment eu lieu en Australie et à New York, où le Canada a dénoncé avec la plus grande fermeté cette situation. Il a exhorté ses collègues à abroger les lois régressives dans leur propre pays, car il croit fermement que l'Etat se doit de protéger sa population, abstraction faite du sexe, de l'orientation sexuelle ou des croyances religieuses. Le Gouvernement du Canada fera connaître son avis sur les questions qui importent pour les Canadiens, qu'il s'agisse du rôle et du traitement de la femme partout dans le monde, de la persécution des homosexuels ou des attaques lâches et ciblées contre les fidèles qui veulent prier dans l'enceinte sacrée des églises, des temples, des mosquées ou des synagogues.

La promesse du Gouvernement de mettre sur pied un bureau de la liberté de religion a suscité un intérêt considérable de la part des médias. Certains détracteurs soutiennent que le Gouvernement mêle politique et religion, sans comprendre que ces efforts visent à défendre des droits fondamentaux de l'individu. Le régime au pouvoir en République islamique d'Iran offre un douloureux exemple d'intolérance religieuse. Les béhaïstes et les chrétiens sont constamment menacés de mort et de torture en raison de leur foi. Il y a tout juste deux mois, l'Iran a condamné à 20 ans de prison sept dirigeants béhaïstes incarcérés depuis 2008. Bien qu'aucune preuve n'ait été présentée lors de leur procès sommaire en 2010, ils ont été reconnus coupables d'avoir commis toute une série de délits contre la sécurité nationale. En mars dernier, un couple juif-arménien a été exécuté dans le plus grand secret dans la prison iranienne d'Evin. Le seul crime de ces personnes semble avoir été de pratiquer leur religion. Le Canada ne saurait rester muet devant des actes aussi ignobles. C'est pour cette raison que nous avons imposé certaines des sanctions les plus sévères prises contre ce régime et que nous sommes déterminés à défendre la liberté de religion en Iran et partout ailleurs dans le monde. C'est aussi pour cette raison que le Canada parraine depuis maintenant huit ans aux Nations Unies une résolution portant sur les droits de la personne en Iran.

Rares sont ceux qui peuvent infléchir le cours de l'Histoire, mais chacun de nous peut œuvrer en faveur de la dignité humaine, du respect et de la tolérance, contribuant ainsi à l'histoire de sa génération et jetant le fondement de la société qu'il léguera aux générations futures. C'est cette conviction qui amène le Gouvernement à défendre les droits des femmes qui, dans trop de pays, sont victimes d'agressions tout simplement parce qu'elles demandent à être traitées sur un pied d'égalité. C'est aussi cette conviction qui l'amène à tenir tête à ceux qui tentent de criminaliser l'homosexualité. En tant que parlementaires, les participants sont appelés à se rappeler que ce ne sont pas là des questions partisans, mais des questions qui transcendent les clivages politiques. M. Baird défend les principes qui guident la politique étrangère du Canada, sachant que l'idée d'accorder un rôle plus important aux femmes dans des sociétés où les gens sont libres d'être eux-mêmes et de pratiquer leur foi recueille une large adhésion. De par la fonction qu'ils occupent, les parlementaires ont aussi la responsabilité collective d'agir pour que ce rêve, et celui des citoyens qu'ils représentent, se concrétise.

Le PRESIDENT souhaite partager les quelques réflexions personnelles que lui inspire le thème du Débat spécial. En sa qualité de co-rapporteur de la Déclaration de Québec, il évoque les activités qu'il a menées au Sénat canadien en faveur de l'égalité, de la diversité et du pluralisme. La présente assemblée étant le couronnement de sa carrière parlementaire, le Président souligne qu'il continuera à lutter pour la cause humanitaire et la dignité des individus, les droits de l'homme et la liberté démocratique.

Il souligne que les parlementaires ont un rôle de suivi, ainsi qu'un rôle d'information consistant à élaborer, promouvoir et mettre en œuvre les instruments internationaux. Les organisations interparlementaires internationales telles que l'UIP sont en mesure de rappeler aux chefs d'Etats et de gouvernements que la mondialisation doit respecter les besoins et les aspirations des peuples.

Dans ce contexte, c'est un honneur d'ouvrir le Débat spécial sur le thème Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation.

M. N. NIGMATULIN (Kazakhstan) considère le Débat spécial comme plus pertinent que jamais pour le monde. Il relève que l'ensemble des relations entre les pays et les individus subit actuellement de profondes mutations. Dans le monde moderne, acquis au renforcement de la tolérance et à l'intensification du dialogue entre les civilisations, les dissensions interculturelles et interreligieuses sont malheureusement évidentes et les relations se sont détériorées.

Le modèle de dialogue interethnique et interconfessionnel du Kazakhstan ainsi que la tolérance qui y règne reposent sur un certain nombre de principes, notamment un fondement constitutionnel et législatif. Le Kazakhstan dispose d'une solide base législative assurant à ses citoyens, quelles que soient leur origine ethnique ou leurs convictions religieuses, l'égalité en droits et la liberté. L'ensemble des normes et des textes législatifs, ainsi que la Constitution de la République, garantissent à tous les citoyens l'égalité des chances dans la poursuite de leurs intérêts ethniques et culturels. La législation concernant les langues, les associations publiques et l'Assemblée des peuples du Kazakhstan visent à garantir l'égalité interethnique et interconfessionnelle.

Le second principe concerne la politique menée par l'Etat, qui accorde une place de choix au développement de la culture et de la langue des groupes ethniques. Le Kazakhstan fait le maximum pour préserver et développer la culture et la tradition de tous les groupes ethniques. Il existe plusieurs établissements scolaires utilisant les langues parlées par les différents groupes ethniques et des établissements de formation, des journaux, des magazines et des théâtres dans ces différentes langues.

Le troisième principe concerne le rôle consolidateur joué par la langue parlée au Kazakhstan. Cette langue fait l'objet d'efforts de développement dans le but de renforcer l'unité des Kazakhs. Un large réseau de centres régionaux d'apprentissage de la langue a été mis en place dans toutes les régions de la République.

Le quatrième principe concerne l'adoption d'une politique et d'institutions interethniques. L'Assemblée des peuples du Kazakhstan est aujourd'hui pleinement opérationnelle. C'est une institution unique en son genre, qui a vocation à harmoniser les relations interethniques. Désormais utilisée comme instrument de mise en œuvre de la politique nationale et religieuse, elle est devenue l'institution de la société civile la plus en vue de la République.

Le cinquième principe se rapporte au dialogue interconfessionnel. Il existe au Kazakhstan 3 500 unions religieuses représentant plus de 46 confessions. L'Islam, le catholicisme orthodoxe russe, le catholicisme romain, le protestantisme et autres confessions sont très bien représentés. En adoptant la réglementation requise, l'Etat joue un rôle de premier plan dans l'instauration d'un dialogue pacifique entre les religions, ainsi que dans le maintien des traditions spirituelles, de la coopération et de l'interaction entre les unions religieuses.

Le Kazakhstan a bien réussi à préserver ses cultures nationales dans un environnement mondialisé propice au développement des relations interculturelles. Il serait sage de créer au sein de l'UIP un mécanisme permettant d'aborder les questions d'actualité dans le domaine du dialogue interculturel et d'en suivre l'évolution.

M. M.V. SISULU (Afrique du Sud) déclare que le Débat spécial intervient alors que les efforts consentis par le monde pour défendre les principes fondamentaux de la diversité culturelle, raciale, ethnique, linguistique et religieuse se heurtent à de redoutables difficultés. La convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est l'un des premiers instruments normatifs ayant associé culture et développement. C'est également l'un des premiers à reconnaître l'existence de la mondialisation et l'importance de préserver et de promouvoir la diversité et l'expression culturelle.

Le monde est le théâtre d'un nombre croissant de conflits qui nous confrontent à l'évidence que la diversité humaine exige le dialogue tout en en constituant le fondement même. Chaque personne mérite le respect et est digne de notre patrimoine commun. Les êtres humains sont le fruit d'une myriade de cultures, traditions et mémoires. Qui étudie la culture des autres gagne en force car il associe l'inconnu au familier.

Le multilatéralisme est la voie la mieux adaptée à notre monde moderne interconnecté. L'Histoire nous apprend que la domination n'est pas un substitut viable de la stabilité. La domination et l'inégalité finissent par susciter un retour de bâton. La constitution d'un nouvel ordre mondial équitable ne saurait se fonder sur la domination d'un groupe sur un autre.

En tant que Sud-Africain, M. Sisulu aborde la discussion avec la perspective donnée par l'expérience d'un passé de profondes divisions. L'Afrique du Sud a connu la répression raciale, la division ethnique et l'inhumanité. Il s'est donc révélé essentiel de fonder la nouvelle constitution sur la nécessité de créer une Afrique du Sud démocratique unie, non raciale et non sexiste. Des mesures telles que l'adoption de lois sur la diversité et des initiatives visant à éduquer un pays où les Noirs étaient des intrus sur leur propre terre sont venues à bout des difficultés politiques. Un document déclarant que l'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent a été rédigé.

L'Afrique du Sud reconnaît 11 langues officielles (dont neuf langues autochtones) ainsi que l'utilisation et la promotion de la langue des signes dans des structures officielles telles que le Parlement, le système judiciaire et la radiodiffusion nationale. Les institutions publiques nationales œuvrent, indépendamment les unes des autres, en faveur de la démocratie et du respect des droits de l'homme. La construction et la cohésion nationales ont été débattues lors de sommets visant à aborder à l'échelle nationale les perspectives s'offrant au pays et les difficultés auxquelles il se heurtait.

M. Sisulu souligne que les parties prenantes, dont le grand public, doivent disposer d'une enceinte relayant leurs intérêts et être prêtes à accepter des compromis. C'est ainsi que les droits des personnes les plus vulnérables sont protégés sur un territoire national.

M. D. MARK (Nigéria) déclare que l'humanité a fini par comprendre, par la réflexion et l'expérience du caractère incontournable de l'interdépendance, que seule la fraternité est moteur de progrès en dépit des différences de langue, d'origine ethnique, de culture, de race, de religion, de sexe, de sensibilité politique et de statut économique. M. Mark plaide en faveur de l'adoption de la Déclaration de Québec car, bien que la réflexion concernant la citoyenneté, l'identité et la différence culturelle et linguistique doive être menée à l'échelle internationale dans une société mondialisée, les solutions à appliquer seront locales.

L'UIP est l'instance faîtière des parlements, mais chaque parlement national doit constituer le cadre législatif requis pour garantir la concrétisation des objectifs de la déclaration. Le Nigéria, conscient que chaque nation a ses propres caractéristiques et difficultés et doit aborder la diversité dans son contexte local, s'est lancé dans une révision de sa Constitution visant à en éliminer les dispositions contradictoires en matière d'identité. M. Mark évoque en particulier la question de l'"Etat d'origine", qui sera remplacée par l'"Etat de résidence", ce qui renforcera les droits et les privilèges dont jouissent tous les Nigériens dans toutes les régions du pays, quels que soient leur état d'origine, leur langue, leur groupe ethnique et leur religion. De surcroît, l'Assemblée nationale œuvre dans le but de veiller sur les intérêts des femmes et des autres groupes minoritaires en intégrant dans la Constitution des dispositions faisant avancer leur cause.

M. C.-H. KANG (République de Corée) dit que son pays est passé du statut de pays dépendant de l'aide internationale à celui de pays fournissant de l'aide dans différents domaines, notamment l'éducation, l'énergie et la santé. Ce résultat est le fruit de la diversité religieuse et de la tolérance. Les religions sont pratiquées dans un esprit de conciliation et de respect et les dirigeants religieux prennent souvent part aux célébrations d'autres rites. Il arrive en outre assez souvent que différentes fois religieuses cohabitent au sein d'une même famille coréenne. L'une des plus grandes difficultés auxquelles le pays a été confronté dans ses efforts de constitution d'une société pluriculturelle a été d'ordre linguistique. Le Gouvernement, qui doit consentir davantage d'efforts dans ce domaine, s'inspire activement de l'expérience d'autres pays ayant réussi à développer une tradition pluriculturelle.

En ce qui concerne les femmes et les enfants, M. Kang propose que l'UIP intervienne plus énergiquement. Il invite l'Assemblée à adopter dans ce domaine une optique plus visionnaire ne se limitant pas à la Réunion des Femmes parlementaires. Rien n'étant plus noble que la conception d'une nouvelle vie humaine, il est impératif que les domaines exigeant des investissements destinés à préserver la santé et la vie des femmes enceintes et des enfants bénéficient d'une quantité suffisante de fonds. En 2006, la République de Corée a proclamé le 10 octobre Journée de la femme enceinte. M. Kang propose que l'UIP ouvre la marche de l'humanité en faveur des femmes et des enfants en proclamant une journée de même nature. Si l'UIP adoptait officiellement cette proposition, son pays serait prêt à apporter une contribution significative.

Mme M. XAVIER (Uruguay) considère la diversité comme importante pour permettre à une culture de se développer en choisissant son orientation. Des changements internes et des interactions avec d'autres cultures peuvent être requis. La culture constitue le patrimoine commun de l'humanité et Mme Xavier en appelle à tous ses collègues pour qu'ils la préservent. Les parlementaires doivent élaborer des instruments juridiques destinés à la protéger. La Convention de l'UNESCO est un bon point de départ, mais ce n'est pas un instrument contraignant. L'Amérique latine a réussi à incorporer dans ses constitutions nationales la reconnaissance des états multinationaux et pluriculturels, ainsi que des langues officielles. L'Uruguay a notamment reconnu l'importance de ses ressortissants d'origine africaine et de sa population autochtone. Il ne saurait y avoir de développement durable excluant certaines populations. Mme Xavier exprime son soutien pour la Déclaration, tout en soulignant qu'elle devrait mentionner les générations futures et la nécessité de ne pas stigmatiser les jeunes.

Le délégué de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN dit qu'il souhaite exercer son droit de réponse à la déclaration du Ministre canadien des Affaires étrangères. Tout d'abord, en ce qui concerne le programme nucléaire de son pays, l'Iran s'est engagé à respecter les conventions internationales en la matière et développe ses capacités nucléaires à des fins exclusivement pacifiques. Certaines superpuissances ont adopté des politiques illogiques à l'égard de l'Iran en exigeant de ce pays qu'il renonce à son droit naturel à utiliser l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, droit figurant dans toutes les conventions internationales. Ensuite, le Ministre a évoqué les minorités religieuses d'Iran, pays qui respecte toutes les minorités religieuses, y compris les béhaïs. La foi béhaïe est instrumentalisée par un groupe politique aux mains d'éléments étrangers défendant une politique au service de l'étranger. L'Iran n'en respecte pas moins toutes les minorités, juive et arménienne incluses. Tous les citoyens sont traités équitablement. L'orateur souhaite donc corriger le Ministre et l'interroger sur les raisons expliquant pourquoi un grand nombre de parlementaires se sont vu refuser le visa qui leur aurait permis d'assister à la réunion. Le Ministre a plaidé en faveur de la défense des droits des minorités et de l'ensemble des citoyens, alors que le Gouvernement canadien n'a pas accordé à certains délégués de l'UIP les visas requis pour assister à l'Assemblée.

Mme R. KADAGA (Ouganda) proteste avec la plus grande fermeté contre l'arrogance affichée par le Ministre canadien des Affaires étrangères, qui a consacré son intervention à des attaques contre l'Ouganda et à la défense de l'homosexualité. Mme Kadaga souhaite corriger la version du décès de M. Kato donnée par le Ministre en précisant qu'il est à mettre sur le compte d'un crime passionnel. Le coupable a été arrêté, jugé et purge aujourd'hui la peine à laquelle il a été condamné.

En tant que Présidente du Parlement ougandais, Mme Kadaga estime qu'il est de son devoir de protéger les droits des parlementaires et les projets de loi d'initiative parlementaire. Le projet de loi sur l'homosexualité présenté en Ouganda est un projet d'initiative parlementaire et, en sa qualité de Présidente du Parlement, Mme Kadaga s'en remettra à la sagesse de ses collègues sur ce point. La discussion sur l'homosexualité reste ouverte, y compris dans les sociétés occidentales. Alors que la majeure partie des Etats américains ne reconnaissent pas les mariages entre personnes de même sexe, Mme Kadaga a le sentiment que l'Ouganda est incité par la communauté internationale à accepter une situation jugée inacceptable par les Ougandais, qui ne voient par contre aucune objection à ce que les Canadiens considèrent l'homosexualité comme importante. Elle conclut toutefois que le Canada ne devrait pas tenter d'obliger les Ougandais à adopter une position similaire, car l'Ouganda n'est pas une colonie canadienne.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

(A/127/2-Inf.1)

Le PRESIDENT annonce que quatre propositions de point d'urgence ont été soumises (A/127/2-P.1 à P.4), comme suit :

- Les violences exercées contre les chrétiens et les autres minorités syriennes par les bandes terroristes armées et les tentatives visant à les pousser à émigrer hors de Syrie (République arabe syrienne);

- Interdire la diffamation des religions et la profanation des symboles et sanctuaires religieux en contribuant à la conclusion d'un accord international sur l'incrimination de ces actes et en faisant du respect des religions une condition préalable à la paix internationale, à la compréhension et à la coopération : le rôle international des parlementaires (Emirats arabes unis);
- La situation institutionnelle et sécuritaire au Mali (Mali);
- Effets sécuritaires et humanitaires de la crise en Syrie, y compris dans les pays voisins (Royaume-Uni).

Le PRESIDENT informe l'Assemblée de l'absence de la délégation syrienne, qui n'a donc pas pu venir présenter sa proposition. Le Comité exécutif a néanmoins décidé de ne pas exclure cette proposition et de la soumettre à un vote éventuel.

Mme A.A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis) expose les raisons pour lesquelles les Emirats arabes unis présentent leur proposition. En premier lieu, la prévalence de la diffamation des religions et de la profanation des symboles et sanctuaires religieux a provoqué un conflit de civilisations, alimenté le mépris affiché à l'égard de certaines cultures et orchestré le conflit entre les nations. En deuxième lieu, l'élaboration d'un tel accord ne nuit pas au droit fondamental à l'expression ni à aucun des droits fondamentaux figurant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination. En troisième lieu, en dépit des efforts consentis ces dix dernières années à l'échelon international pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme idéologique et les violences injustement infligées à des civils, la propagation de ce phénomène alimente le terrorisme et l'extrémisme, ce qui nuit aux efforts déployés par les Nations Unies et les autres institutions spécialisées à l'échelon mondial. En quatrième lieu, un accord sur cette question réglerait le problème de la partialité en rendant possible l'incrimination collective de tels actes (déjà appliquée par certaines législatures). En cinquième lieu, les autres points d'urgence proposés, certes importants, ont toutefois déjà été adoptés par d'autres Assemblées.

Le délégué du MALI précise que le Mali est plongé depuis le 17 janvier 2012 dans une crise affectant la partie septentrionale de son territoire, où un groupe armé a perpétré des attaques meurtrières à l'encontre de l'armée et de la population civile. Cette situation perdure en dépit de la résolution dans laquelle l'Assemblée générale de l'ONU condamne ces actes aux conséquences dévastatrices. D'autres groupes armés, dont un grand nombre sont affiliés à Al-Qaïda, arpentent ce territoire, où ils se rendent coupables de violences, d'enlèvements et d'assassinats de touristes et de coopérants étrangers. L'orateur demande à ce que la proposition soit adoptée car cette situation constitue une menace pour l'ensemble de la communauté internationale.

M. R. WALTER (Royaume-Uni), qui s'exprime au nom du Groupe des Douze Plus, relève que, même si la situation en Syrie a déjà été débattue lors d'Assemblées de l'UIP précédentes, elle a dégénéré et s'est transformée en crise humanitaire provoquant l'exode de hordes de réfugiés fuyant par centaines le pays pour chercher refuge dans les pays voisins. Il s'agit d'une vraie urgence et la proposition doit être adoptée.

A la suite d'un vote par appel nominal, la proposition soumise par la délégation du Mali est donc adoptée et ajoutée en tant que point 6 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h.45.

Ordre du jour définitif de l'Assemblée

- Point 1 Election du Président et des Vice-Présidents de la 127^{ème} Assemblée
- Point 2 Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
- Point 3 Débat spécial sur le thème Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation
- Point 4 Réunions-débat sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 128^{ème} Assemblée (Quito, 22-27 mars 2013) :
- a) Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils (première Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
 - b) Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable (deuxième Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
 - c) Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie (troisième Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
- Point 5 Résultats :
- a) du Débat spécial sur le thème Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation
 - b) de la session spéciale du Groupe du partenariat sur les parlements sensibles au genre
 - c) de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies
- Point 6 Situation institutionnelle et sécuritaire au Mali

SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE

(après-midi)

Débat sur le point d'urgence**Situation institutionnelle et sécuritaire au Mali**

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. D.H. Oliver (Canada), Président de l'Assemblée.

M. S. ARMSTRONG (Canada) dit que le Canada et le Mali ont derrière eux une longue histoire de coopération en matière de bonne gouvernance et de sécurité. Le Mali, l'un des 20 pays ciblés par le Canada dans le contexte de l'aide au développement, jouit de bonnes relations de travail avec ce dernier dans le cadre de forums multinationaux tels que La Francophonie. Avant le coup d'Etat de 2011, la coopération entre le Canada et le Mali concernant les questions de paix et de sécurité en Afrique était considérable. Le Ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international a financé des initiatives de formation aux opérations de maintien de la paix. M. Armstrong se dit très préoccupé de la situation que connaît actuellement le Mali, notamment de l'extrémisme croissant des mouvements séparatistes du nord, ainsi que des abus et des violations des droits de la personne perpétrés sur les populations civiles, tout particulièrement les femmes et les enfants, qu'il condamne avec la plus grande fermeté. La situation du Mali accroît en outre le risque de déstabilisation régionale. L'UIP, qui défend et protège la démocratie, doit s'associer aux efforts entrepris pour garantir le retour à la stabilité et le rétablissement de la démocratie au Mali. De surcroît, la question de la stabilité régionale et la situation humanitaire ne peuvent être négligées.

M. E.H.B. HAIDARA (Mali) souligne que la situation au Mali a des implications sérieuses pour la communauté internationale. Ce conflit doit être enrayeré avant de dégénérer, car il fait courir un danger immédiat à la vaste région allant de la Méditerranée au Golfe de Guinée. M. Haidara exprime le souhait que l'UIP adopte une résolution concernant la situation que connaît le Mali en matière de sécurité pour épargner un sort cruel à ce pays. La population du nord du Mali, livrée à l'injustice, est exposée à des dangers inouïs. Des femmes sont violées et des enfants de l'âge de huit ans sont entraînés au maniement des armes. A l'heure actuelle, ce sont toutes les institutions démocratiques et culturelles qui sont menacées. Le Mali a besoin de l'aide de la communauté internationale. Les sanctions ont porté des fruits dans un premier temps, mais la situation s'est dégradée depuis. Il faut lever les sanctions et rétablir les relations et la coopération internationales, afin que le Mali puisse régler ses problèmes par le biais de la médiation et de la négociation, entre autres. Il est à espérer que la communauté internationale soutiendra le Mali et lui fournira les ressources requises pour lutter contre le trafic de stupéfiants et Al-Qaïda, qui règnent en maîtres sur le nord de son territoire.

M. M.S. AIYAR (Inde) exprime sa vive préoccupation au sujet de la situation du Mali. La crise que connaît la région est double, à savoir le conflit avec les rebelles occupant la partie septentrionale du territoire et la crise alimentaire générale. Il lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle organise une vaste riposte visant à porter un secours immédiat au grand nombre de personnes concernées, mais aussi à remédier aux difficultés qui existent de longue date dans cette région du point de vue de la pauvreté extrême, de la faiblesse des institutions et des mécanismes de soutien, des carences en matière de capacités et du faible niveau des investissements consentis dans le secteur social. La situation du Mali est complexe et repose sur plusieurs problématiques imbriquées les unes dans les autres. Il se pose en premier lieu la question de la gouvernance et de la nécessité de rétablir l'ordre constitutionnel. En deuxième lieu, le Mali, tout comme les Etats qui lui sont limitrophes, subit le terrorisme d'extrémistes islamistes liés à Al-Qaïda. En troisième lieu, il faut tenir compte de la nécessité d'une réconciliation politique, ainsi que de l'instauration d'un processus politique impliquant les groupes marginalisés. Enfin, le nombre croissant de personnes déplacées pose un problème humanitaire. M. Aiyar lance un appel à la communauté internationale et à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour que soit trouvée une solution globale à tous ces problèmes. L'Inde, qui se félicite de la désignation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahel, collabore étroitement avec les principales parties intéressées à l'adoption d'une résolution présentée par le Gouvernement français au Conseil de sécurité.

M. A. MINAKU (République démocratique du Congo) exprime le soutien de sa délégation pour la résolution relative à la situation du Mali, car la République démocratique du Congo est aussi un Etat en proie à un conflit armé l'exposant à des difficultés de même nature. L'Union européenne et les Nations Unies doivent rester très présentes dans la région. De surcroît, des droits fondamentaux tels que la liberté de religion doivent être fermement défendus et mis en avant par l'UIP. Les pratiques barbares qui sévissent au nord du Mali, le trafic de stupéfiants, la prolifération des groupes armés et le fait que le conflit dévastant le Mali soit la conséquence de la situation dans laquelle se trouve un pays voisin rappellent à M. Minaku la situation de son propre pays et l'amènent à soutenir sans réserve le projet de résolution relatif au Mali.

M. F.-X. de DONNEA (Belgique) souligne la gravité de la situation au Mali. Elle n'est peut-être pas aussi spectaculaire qu'en Syrie, mais au moins tout aussi sérieuse à long terme. Lorsque sont violés la souveraineté d'un Etat, les droits de l'homme et la liberté de religion et que le patrimoine culturel est détruit, il est légitime de parler de crise intercontinentale. Les stupéfiants sont acheminés d'Amérique latine par bateau le long du littoral de l'Afrique de l'Ouest, puis chargés sur des avions qui atterrissent dans des aéroports aux mains des rebelles et des groupes armés qui contrôlent la région septentrionale du Mali. Cette cargaison est ensuite transportée en Afrique du Nord, en Europe et au Moyen-Orient. Les criminels qui sévissent dans le nord du Mali ont noué des liens avec d'autres groupes dangereux. Des djihadistes du Moyen-Orient viennent se joindre aux rebelles du Mali. Sans être comparable à la crise régionale qui règne en Syrie, cette situation menace de déstabiliser toute l'Afrique occidentale et d'étendre ses ramifications à l'Algérie et à l'Europe occidentale. Le Mali a besoin d'un soutien politique, mais aussi matériel, pour reconquérir la souveraineté qu'il exerçait sur les territoires situés au nord du pays. Il faut que ce pays puisse se débarrasser de ceux qui, sous couvert d'idéaux religieux, ne sont rien d'autre que des criminels de droit commun.

M. H. KOUSKOUS (Maroc), qui qualifie la situation du Mali de difficile, la met sur le compte de la sécheresse et du sous-développement. La situation de l'ensemble de la région constitue une grave menace pour l'Afrique et ses partenaires internationaux. Outre l'aspect humanitaire de cette crise, la situation du Mali remet en cause les droits fondamentaux d'une nation entière. L'éviction anticonstitutionnelle du Gouvernement, la remise en cause de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, ainsi que le recours à la criminalité transnationale de la part des rebelles ont planté le décor d'une grave crise régionale. M. Kouskous propose d'envoyer le plus rapidement possible au Mali une mission de l'UIP chargée de décrire la situation sous l'angle sécuritaire et institutionnel. M. Kouskous prie le comité de rédaction d'élargir la perspective adoptée à l'égard des questions de sécurité et de politique sur le plan économique et social. Il invite l'UIP à se joindre aux Nations Unies pour préserver l'unité et l'intégrité du Mali, lutter contre les réseaux criminels et terroristes, rétablir les institutions démocratiques et faciliter les efforts humanitaires. Le risque de déstabilisation régionale est élevé, car les institutions démocratiques de certaines régions d'Afrique demeurent extrêmement fragiles.

Le PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE annonce que le comité de rédaction du point d'urgence, composé de membres de chacun des six Groupes géopolitiques, se réunira le lendemain matin.

La séance est levée à 15 h.30.

SEANCE DU MARDI 23 OCTOBRE

(matin)

Point 3 à l'ordre du jour**Débat spécial sur le thème Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation**

La séance est ouverte à 9 h.15 sous la présidence de M. D.H. Oliver (Canada), Président de l'Assemblée.

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux deux orateurs invités, M. Hendrik Van der Pol, Directeur de l'institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Mme Joyce Adeline Bamford-Addo, Présidente du Parlement du Ghana.

M. H. VAN DER POL, Directeur de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, parlant au nom de la Directrice générale de l'UNESCO, déclare que l'UIP a toujours œuvré en faveur de la consolidation de la paix par le biais de la coopération multilatérale et des institutions représentatives. En tant que plateforme de dialogue et de coopération, les parlements constituent un outil essentiel pour garantir une gouvernance efficace et légitime à l'échelon national, mais aussi international.

La mondialisation ouvre de nouvelles perspectives d'échanges, de connaissances et d'informations. Un peu partout dans le monde se manifeste l'aspiration à la dignité et au respect des droits fondamentaux, faisant évoluer de façon positive nombre de sociétés dans son sillage. Les contacts étant plus nombreux, les éventuelles pommes de discorde le sont aussi et, bien que le nombre de conflits entre Etats diminue, tel n'est pas le cas des conflits internes.

Les temps sont agités. Les changements climatiques suivent un cours imprévisible, qui n'épargne aucune société. La crise économique mondiale, qui a mis en évidence la fragilité de tous les pays, frappe particulièrement durement les plus pauvres. Le plan d'action mondial pour l'environnement et les objectifs du Millénaire pour le développement revêtent une importance accrue dans ce contexte.

L'identité des individus est mise à mal par la profonde révolution induite par les technologies de l'information et de la communication. Dans des sociétés complexes et des villes de plus en plus cosmopolites, la rupture du dialogue et la méfiance sont désastreuses. Pour instaurer la paix au XXI^{ème} siècle, nous devons passer des frontières entre les Etats aux rues des quartiers qui les composent. Dans ce contexte, le manque de connaissance des traditions des autres et les préjugés à l'encontre de la "féconde diversité de leurs cultures", pour citer l'Acte constitutif de l'UNESCO, sont source de méfiance, de misère, de tension et de conflit.

Pour l'UNESCO, diversité et solidarité, loin d'être incompatibles, sont bien au contraire complémentaires. La culture définit un peuple et nourrit le sentiment d'appartenance et la force dans un monde en mutation. La culture enrichit la vie des individus et lui donne de la profondeur, elle contribue à leur donner un sentiment d'identité. Dans un monde de pénurie, à une époque pétrie de limites, la culture constitue la ressource renouvelable par excellence.

Les sociétés ne sont pas statiques et la culture est elle aussi un processus dynamique, en constante évolution, qui encadre un kaléidoscope d'identités se superposant les unes aux autres. En 2001, l'UNESCO a adopté la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, qui établit des principes permettant de comprendre et gérer la diversité. Il s'agit d'un instrument international extrêmement novateur, qui propose une nouvelle façon d'aborder la coexistence et le développement. Dans cette déclaration, la défense de la diversité culturelle est considérée comme "un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité des droits de l'homme", qui sont universels, indivisibles et interdépendants. Toutes les cultures diffèrent, mais la famille humaine est une, rassemblée autour de l'universalité des droits de l'homme.

La force de cohésion de la culture a été prouvée par le Printemps arabe de 2011. Qui pourrait oublier les images d'Egyptiens de tous âges et confessions religieuses formant des chaînes humaines pour protéger les trésors conservés au Musée égyptien du Caire et à la Bibliothèque Alexandrine ?

La diversité sert de prétexte pour exacerber les tensions, alimenter les conflits et violer les droits de l'homme. Le monde a été le témoin de la destruction aveugle de mausolées et de sites du patrimoine mondial à Tombouctou, au Mali. Le message doit être clair : ce n'est pas la diversité qui divise, ce sont la mésestime, l'intolérance et l'ignorance.

L'UNESCO tente, en défenseur de la pluralité dynamique qui est au cœur de l'identité moderne, de jeter des ponts en cultivant l'entente et le respect mutuels. Pour ce faire, de nouvelles politiques d'inclusion et de participation renforçant la solidarité et la cohésion sociale doivent être adoptées et le pluralisme culturel et les nouvelles formes d'échange doivent bénéficier d'un regain de soutien. De telles mesures incluent le dialogue interreligieux, composante essentielle du dialogue plus général entre les cultures pour renforcer l'entente entre les individus de toute confession, foi et conviction. La diversité est aussi moteur de développement. Le développement durable ne peut faire fi de la culture locale, ni de la richesse de la diversité culturelle. L'UNESCO œuvre à l'échelle mondiale pour faire reconnaître l'importance de la culture pour le développement durable.

Le rythme actuel du changement prend beaucoup d'individus et de sociétés de court. Il est malvenu de se retrancher dans la peur ou de permettre l'instauration de cultures d'exclusion. Il ne faut pas perdre de vue certains repères moraux. La dignité et les droits de tous les individus et de tous les peuples doivent constituer le fondement de toute action et la mesure de sa réussite. Chaque société doit jeter des ponts en misant sur la diversité pour encourager la solidarité et la cohésion sociale.

La salle de classe constitue l'un de ces ponts. L'éducation est une force favorisant l'évolution de la société et développant son inclusivité. Elle pérennise tous les efforts de développement. L'action doit se développer prioritairement sur trois axes : scolariser tous les enfants, améliorer la qualité de l'éducation et encourager la prise de décisions à l'échelle mondiale. L'éducation constitue une force de paix.

Le second de ces ponts concerne l'éducation culturelle des jeunes. Il est plus que jamais essentiel que les jeunes s'engagent. Leur énergie et leur créativité sont des forces qui enrichissent les cultures, alimentent la croissance et nourrissent la société civile, pour autant que soient adoptées des politiques inclusives en matière d'éducation, de formation et de participation.

Le troisième pont concerne le renforcement du rôle joué par les médias. Pour venir à bout des stéréotypes, arriver à une entente profonde et favoriser l'expression d'une pluralité de voix, il faut des médias inclusifs, indépendants et professionnels. Pour ce faire, l'accès à la communication et son contenu doivent devenir inclusifs.

Dans un monde de plus en plus fragile, il faut que tout un chacun renouvelle son engagement en faveur du dialogue, de la tolérance, de la réconciliation et de la compréhension. A l'heure actuelle, le traitement de la diversité à l'échelle des Etats est en train de devenir l'une des questions clés de la gouvernance mondiale. La pluralité dynamique au cœur de l'identité moderne doit être mise en valeur. La culture, pour autant qu'elle ne soit pas détournée pour violer les droits de l'homme, est une force qui régénère l'humanité et élargit ses perspectives.

Mme J.A. BAMFORD-ADDO (Ghana) considère le sujet du Débat spécial, qui a pour objectif de consolider la paix, comme important à l'ère de la mondialisation. Il est essentiel de peser les avantages et les inconvénients de la diversité et de réfléchir aux moyens de développer l'unité dans la diversité. Les droits de l'homme sont préservés lorsqu'ils sont respectés. Toutes les nations sont prêtes à faire preuve de tolérance à l'égard de cultures améliorant la vie des populations en matière d'éducation, de technologie et de santé, entre autres bonnes pratiques. Les problèmes surgissent lorsqu'une nation est confrontée à des pratiques qu'elle juge néfastes pour sa population. Les sociétés doivent débattre de ces questions pour y apporter une solution.

Les délégués venus des quatre coins du monde pour assister à l'Assemblée parlent des langues différentes, et pourtant ils œuvrent de concert pour le bien de l'humanité. Leur rassemblement est un hommage à la diversité de l'humanité et de la nature en tant que telle. Autrefois, lorsque les êtres humains ont commencé à former des communautés, ces sociétés ont assuré leur survie en misant sur les avantages et les points forts particuliers à leur culture. Aujourd'hui, les temps ont changé. Les avancées enregistrées par l'humanité en matière d'éducation, de science et de technologie ont fait du monde contemporain un réseau mondial interconnecté. Les horizons humains ont ainsi été suffisamment élargis pour que les points communs de l'humanité prennent des allures d'évidence, que les préjugés à l'égard d'autres cultures disparaissent et que la diversité de l'humanité devienne un fait acquis. Les nombreux accords et résolutions adoptés aux échelons international et national ne sont pas venus à bout de la discrimination qui règne dans le monde. Un grand nombre de pays défenseurs des droits de l'homme n'ont pas réussi à régler leurs problèmes internes. Le phénomène de la violence

raciale et ethnique prend de l'ampleur sous toutes ses formes sur la planète entière. S'il n'est pas endigué, les conséquences pour l'humanité pourraient être terribles.

L'Etat moderne du Ghana, fruit du colonialisme européen, rassemble de ce fait plus d'une centaine de groupes ethniques, ainsi qu'un vaste éventail de cultures et de dialectes. La Constitution ghanéenne interdit toute forme de discrimination et garantit aux Ghanéens la liberté de pratiquer n'importe quelle langue, culture ou religion. Une commission des droits de l'homme a également été chargée, dans ce contexte, d'enquêter sur les plaintes dont ont fait l'objet des responsables publics accusés d'avoir détourné la justice administrative. A l'université, les étudiants qui ne sont pas encore diplômés doivent suivre des études africaines, ce qui les expose à la culture ambiante. Il faut se servir de la législation pour renforcer la tolérance et mettre la diversité des nations au service de la prospérité. Les parlementaires sont bien placés pour influencer sur la législation. Tous doivent faire un effort supplémentaire pour mettre en valeur les différences culturelles et contribuer ainsi à la constitution d'une société mondiale pacifique.

Débat

M. S.N. HUSSAIN BOKHARI (Pakistan) considère indéniable que la mondialisation entraîne son lot de difficultés, qui exigent des solutions urgentes. Elle a multiplié les interactions, et par conséquent les points de friction, entre les cultures. Il est donc devenu indispensable, à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance, de combler le fossé entre les peuples des différents continents, régions et nations. La protection des identités et du patrimoine culturels, linguistiques et religieux, et leur transmission aux générations futures ne constituent pas seulement des impératifs éthiques, mais juridiques. Il est aussi essentiel de prendre des mesures destinées à préserver et promouvoir les langues locales, tout en soutenant l'apprentissage de langues offrant l'accès à une communication et à un échange d'informations à l'échelle mondiale. Le dialogue interculturel et interconfessionnel exige la reconnaissance de la dignité de tout un chacun, la prise en compte et le respect des différentes coutumes et traditions, ainsi que la réalisation d'efforts visant à placer le dialogue dans un cadre neutre sur le plan culturel, afin de permettre aux communautés de s'exprimer librement.

Le Pakistan, membre actif et responsable de la communauté internationale, est tout entier gagné au processus de coopération et de dialogue entre les religions et les cultures à l'échelle nationale, régionale et internationale. M. Hussain Bokhari estime qu'il faut s'engager en faveur du renforcement de la coopération en matière de culture, de science et d'éducation pour promouvoir la coopération économique et politique. Les parlementaires et les parlements, qui peuvent faire beaucoup pour promouvoir la reconnaissance de la diversité culturelle, devraient prendre différentes initiatives pour développer le dialogue et la coopération interculturels. Si la coopération et les échanges interparlementaires se développaient, les parlementaires représentant les différentes régions et nations pourraient unir leurs forces pour lancer un dialogue parlementaire visant à reconnaître la diversité culturelle et à combler le fossé entre les cultures dans un esprit d'harmonie et de respect des identités.

M. G. NZOUBA-NDAMA (Gabon) cherche à comprendre pourquoi, à l'ère de la mondialisation, les différences, qui sont en réalité une richesse unissant les peuples, alimentent la mésestime, l'esprit tribal, les conflits ethniques et la négation de l'autre. Pour comprendre l'autre, il faut se connaître soi-même. Il faut que les individus se sentent respectés dans ce qui fait leur différence, à savoir leur culture, leurs valeurs, leurs convictions et traditions. La solidarité permet à l'humanité d'atteindre à l'universalité. Le sujet de la discussion est essentiel car il parle directement du monde d'aujourd'hui. La mondialisation est un outil précieux pour partager des valeurs et alimenter ce que l'on pourrait qualifier de "transculturalité". Cette notion, qui irait au-delà de la perspective adoptée par l'UNESCO, dont l'objectif est de promouvoir la diversité culturelle, développerait et protégerait tout ce qui est précieux et porteur de vie. Les langues doivent par conséquent être préservées, quels que soient le lieu où elles sont parlées et le nombre de leurs locuteurs. La diversité culturelle fait partie intégrante de la francophonie. En Afrique francophone, le français (considéré comme une langue cultivée) coexiste avec de nombreuses langues locales. Depuis 2004, la mission de l'Organisation internationale de la francophonie inclut officiellement la diversité culturelle. Le Gabon se félicite de la place accordée à la diversité culturelle et linguistique par la communauté internationale et l'UIP. Il faut décupler les efforts consentis pour consolider les avancées réalisées et explorer de nouvelles pistes de réflexion.

M. K. GHELLAB (Maroc) déclare que le sujet de la réunion oblige les participants à réfléchir au rôle important que l'UIP pourrait jouer en développant un ensemble cohérent d'arguments destinés à promouvoir des valeurs éthiques communes. La diversité culturelle et linguistique, atout important, doit aussi être défendue. La langue n'est pas seulement le véhicule exprimant l'héritage d'un peuple, elle est parfois liée à la foi religieuse, à l'instar de l'arabe pour l'islam. La langue joue aussi un rôle significatif dans le renforcement de la cohérence culturelle et la promotion de l'éducation et constitue l'un des moteurs du développement. C'est un instrument propice au dialogue culturel, à l'amitié et à la coopération. L'atlas des langues de l'UNESCO révèle que, en 2009, 2 500 langues étaient menacées d'extinction. D'autres risquent le même sort. Les langues doivent être préservées et servir à la promotion de valeurs communes. Le Maroc prend des mesures visant à promouvoir la diversité culturelle et l'ethnicité. La Constitution fait une place de choix à toutes les composantes ethniques, culturelles et linguistiques de la société. Ces différentes composantes y sont considérées, non comme une source de conflit, mais comme des actifs majeurs. En dehors de l'arabe, la constitution protège deux langues, à savoir l'Amazigh (parlée par les Berbères) et l'Hassaniya (dialecte des habitants des provinces du Sahara).

M. N. WAIRATPANIJ (Thaïlande) estime que nous vivons dans un monde interconnecté en raison de la mondialisation et que les peuples et les pays sont interdépendants. Aucun pays ne peut se permettre l'isolement, raison pour laquelle il faut veiller à protéger la diversité culturelle. La Thaïlande a pris un certain nombre de mesures de prévention de la discrimination ethnique, mais éducation et sensibilisation font toujours défaut. Toutes les nations doivent relever le défi de la citoyenneté.

M. A. MINAKU (République démocratique du Congo) déclare que son vaste pays est peuplé de 70 millions d'habitants environ, qui appartiennent à presque 400 ethnies et parlent une myriade de langues. La République démocratique du Congo, pays entouré de neuf pays limitrophes, est un territoire particulier rassemblant différentes races et langues. Bien que le français soit la langue officielle du pays, le Kikongo, le Lingala, le Swahili et le Tshiluba jouissent du statut de langue nationale. L'article I de la Constitution du Congo fait de ce pays un Etat laïc, respectueux de la diversité religieuse. Les catholiques, les protestants, les musulmans et les autres confessions y vivent dans l'harmonie et le respect mutuel. Certaines visées expansionnistes, couplées à la convoitise que suscite l'exploitation des ressources naturelles du pays, incitent certains Etats à manipuler les ethnies vivant sur la frontière séparant le Congo de ses voisins pour déstabiliser la partie orientale du pays. La cohésion nationale en souffre considérablement. Une telle situation constitue en outre un affront à la dignité humaine et bafoue les valeurs universelles essentielles au progrès de la civilisation, à la coopération et à l'établissement de relations harmonieuses entre des Etats pacifiques. La délégation de M. Minaku souhaite l'adoption d'une déclaration condamnant fermement l'agression à l'égard d'un membre, quelle que soit sa forme, et plaide en faveur du recours à des moyens pacifiques pour instaurer la paix, la sécurité et le développement dans le monde en général, et la région des Grands Lacs en particulier.

M. M. NAGO (Bénin) reconnaît le lien existant entre citoyenneté, identité et diversité culturelle et linguistique dans un monde en rapide évolution. Cette situation présente de grands avantages, tout en constituant une menace. Le monde perd entre 25 et 30 langues par an et, dans les 50 années à venir, 50 pour cent seulement des langues restantes devraient rester vivantes. Seul l'Etat dispose de l'autorité et de la puissance économique et culturelle requises pour gérer la mondialisation, ainsi que son incidence sur la diversité culturelle. La volonté politique est indispensable. Il est important de promouvoir le patrimoine culturel pour garantir sa survie. Il faut se servir des actifs culturels comme d'un tremplin permettant de passer les frontières, notamment pour les économies africaines. Il faut que l'Afrique se dote d'un plan financier et d'un processus de développement rigoureux fondé sur la législation pour devenir acteur d'un monde en mutation constante. Il faut un nouveau cadre juridique pour promouvoir les biens culturels tout en préservant la diversité culturelle.

M. N. STEFANOVIĆ (Serbie) déclare que, même si l'époque que nous traversons est marquée par la mondialisation, tout le monde n'a probablement pas conscience des difficultés qui se posent dans un monde interconnecté. La réponse passe par l'acceptation du pluralisme, qui exige tolérance et reconnaissance de la diversité culturelle, ethnique et religieuse dans l'Europe contemporaine. On s'est souvent demandé quelle place les démocraties laïques et libérales peuvent faire à la diversité culturelle.

Certains termes et notions jouent un rôle central dans n'importe quelle discussion sur la diversité culturelle en Europe. Certains (nationalité, citoyenneté et laïcité) sont associés à des définitions relativement claires, généralement acceptées par la majeure partie des érudits et des décideurs. D'autres notions, telles que l'intégration et le multiculturalisme sont extrêmement controversées et leur signification, mais aussi les rapports qu'elles entretiennent entre elles, suscitent des désaccords. Le Parlement est la seule institution représentant le peuple à l'issue d'élections démocratiques permettant à ce dernier de choisir ses élus, voire d'être élu. La mission des parlementaires consiste à relayer la voix du peuple, ainsi qu'à défendre les droits de l'homme et, plus important encore, la démocratie.

La Serbie est un pays où se côtoient de nombreuses religions, ethnies et cultures. Les Serbes en sont fiers, tout comme de leur diversité. La diversité culturelle, l'identité nationale ou la langue ne doivent toutefois pas être invoquées comme prétexte justifiant le séparatisme. La Serbie ne saurait accepter la sécession unilatérale de sa province méridionale du Kosovo et de la Métochie.

Le monde change autour de nous, mais ce n'est pas une excuse pour tourner le dos aux valeurs propres aux êtres humains et jetant un pont entre les nations malgré leurs différences, inhérentes aux différentes cultures ou langues. Il est possible de créer une société mondiale fondée sur le partage et jouissant d'une culture de la paix nourrie par une diversité ethnique, locale et nationale source d'enrichissement.

M. A.R. IBRAHIMI (Afghanistan) considère qu'il y va de la responsabilité de tous de savoir mettre un terme aux abus et au manque de respect. Le monde entier a été témoin des caricatures insultant le saint Prophète, qui ont provoqué la colère de 1,5 million de musulmans dans le monde entier. Les musulmans respectent tous les prophètes et les messagers, et estiment que personne ne devrait être autorisé à les insulter. Ils s'emploient à éviter la répétition de tels actes, qui nuisent à l'unité qui pourrait rapprocher les représentants des différentes nationalités en dépit de leurs différences.

Bien que les dirigeants mondiaux aient conscience du fait que le terrorisme n'a pas pris son origine en Afghanistan, le peuple afghan se fait imposer une guerre. Les Afghans ont à maintes reprises déclaré que l'Afghanistan ne constitue pas une menace pour ses voisins. Une myriade de langues sont officiellement reconnues dans ce pays. Les Afghans sont convaincus que la langue va au-delà de la communication et constitue un élément constitutif de toute culture.

M. T.K. GEBREHIWOT (Ethiopie) exprime sa gratitude pour les nombreux messages de condoléances recueillis à la suite de la mort récente du Premier Ministre. L'Ethiopie s'est beaucoup développée grâce aux différentes politiques et stratégies qu'elle a mises en œuvre et tous les Ethiopiens en bénéficient proportionnellement à leur contribution. L'Ethiopie, forte de ses 175 minorités ethniques, a beaucoup à dire sur le sujet de la discussion. Les tentatives d'autrefois pour assimiler les différentes cultures sous le slogan "Une langue, une culture, une religion" se sont soldées par la guerre et le déclin économique.

Citoyenneté ne rime pas nécessairement avec nationalité. La Constitution contient des dispositions relatives à la protection des droits. De surcroît, le fédéralisme permet à toutes les régions de s'administrer elles-mêmes. Elles ont notamment le droit de se séparer du gouvernement régional ou de l'Etat fédéral d'Ethiopie. Le droit à l'autodétermination, principe fondateur de la Fédération éthiopienne, autorise ce que M. Gebrehiwot qualifie de coexistence pacifique.

Les droits des minorités sont assurés et protégés depuis 21 ans, ce qui a permis d'instaurer la paix, la stabilité et la croissance économique. La diversité et la citoyenneté s'expriment par le biais de différents investissements humains et financiers permettant aux citoyens d'exercer leurs droits à la base. L'Ethiopie bénéficie à l'heure actuelle d'une croissance à deux chiffres et la démocratie qui y règne est inclusive. Il pourrait valoir la peine de se pencher sur l'expérience de l'Ethiopie et d'autres pays en matière de citoyenneté.

M. S.D. DESRAS (Haïti) fait remarquer que l'Occident a créé les conditions propices à l'instauration de la mondialisation au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, dans le but de concrétiser une utopie néolibérale fondée sur le marché libre. Les nations en développement telles qu'Haïti n'ont d'autre choix que de se soumettre à cette réalité, qui exerce une incidence négative sur leur économie et leur population.

En Haïti, la citoyenneté a été acquise de haute lutte. La citoyenneté haïtienne est forte et doit être constamment adaptée à l'évolution supranationale, ainsi qu'aux droits à la justice, à la sécurité alimentaire et à l'autodétermination désormais reconnus. Une identité citoyenne ouverte sur le monde et en lien avec la démocratie est, de par sa nature même, respectueuse de la diversité.

La mondialisation a commencé par imposer un monde unipolaire. Le libéralisme a ensuite été concilié avec la démocratie, ce qui a permis à la citoyenneté de prospérer. La mondialisation crée de la richesse, mais la diversité ethnique, linguistique, religieuse, raciale et culturelle constitue la vraie richesse d'une ère caractérisée par la mondialisation et l'interconnexion. Cette diversité fait partie du patrimoine de l'humanité et les parlements doivent s'impliquer dans le débat sur la diversité pour intégrer cette question dans leurs priorités législatives.

La citoyenneté, la démocratie et la diversité ont pâti de la fascination pour l'industrie, les finances, la technologie, les médias, les ressources humaines et les marchés. L'UIP rend service à l'humanité en rappelant à tous que la diversité linguistique et culturelle sert la cause commune de l'humanité entière.

Mme M. Mulherin (Irlande) prend la présidence.

M. R.M.C. KABORÉ (Burkina Faso) dit que des sociétés s'inscrivant dans un monde interconnecté et mondialisé ne peuvent faire l'impasse sur la diversité. Tout comme les minorités ethniques, linguistiques, religieuses et raciales, les femmes sont particulièrement exposées à l'exclusion et à la discrimination justifiées par des considérations politiques, économiques et sociales. La diversité n'étant en réalité rien d'autre que le fruit de l'expression démocratique, les parlementaires ont le devoir de s'employer à la défendre contre toutes les remises en cause.

Au Burkina Faso, le Gouvernement a organisé un forum sur la laïcité destiné à fortifier le désir de coexistence exprimé par les forces sociales, ethniques, politiques et religieuses du pays et à créer un espace républicain exempt d'extrémisme. Dans cette perspective, il est indispensable de compléter l'arsenal judiciaire par des mesures de lutte contre la discrimination, non seulement pour autoriser la participation pleine et entière des femmes à la gouvernance des Etats, mais aussi pour leur donner les moyens d'exprimer tout leur potentiel.

En tant que parlementaires et représentants des citoyens, les participants ne doivent jamais oublier que l'accès à la prise de décisions et la pleine participation à la vie politique, économique et sociale sont indispensables pour que se développent l'inclusion, la tolérance, le respect mutuel et la stabilité au sein de sociétés diverses. A l'échelon économique, et plus particulièrement pour ce qui est de l'exploitation des ressources naturelles, il est essentiel de tenir compte de la diversité des valeurs et des convictions des groupes composant la société et de veiller notamment à ce que la population locale soit traitée de façon responsable et à ce que l'exploitation des ressources respecte l'intérêt de ces populations sans nuire aux générations futures.

Les initiatives prises par les Etats, les organisations internationales telles que les Nations Unies, les ONG, la société civile et les médias dans le cadre des efforts déployés pour instaurer une culture de la paix et développer l'entente et la tolérance sur toute la planète doivent être soutenues. M. Kaboré plaide en faveur de l'adoption de la Déclaration, qui viendrait couronner la discussion.

M. A.K. KAPERRE (Namibie) dit que les Namibiens souhaitent la liberté de pratiquer ouvertement leur religion, parler leur langue et célébrer leur patrimoine sans crainte de représailles. Ils veulent pouvoir participer librement à la vie de la société sans devoir dissimuler leur tradition culturelle ni leurs convictions. Le droit à sa propre culture est un droit de l'homme fondamental. Les droits des populations autochtones sont aussi importants. Dans certaines régions du monde, l'identité culturelle des peuples a été en butte à l'oppression culturelle, religieuse et linguistique. Les parlementaires doivent demander des comptes à leur gouvernement. Ils assument ensemble la responsabilité de préserver des valeurs communes dans un monde où la diversité va croissant sur fond de mondialisation.

Les soulèvements et les troubles se manifestant dans le monde entier expriment la frustration des populations et le déficit de confiance ressenti à l'égard des gouvernements. En tant que parlementaires, les participants doivent se sentir concernés et réfléchir à des solutions permettant de nourrir le dialogue interculturel. Ils doivent mettre un terme à l'absurdité des massacres et de la violence. Le conflit est le fruit d'interventions inadaptées. La méfiance et la haine menacent la paix, le développement et la liberté humaine.

M. Y. AL-RA'AE (Yémen) précise que sa délégation assiste à l'Assemblée malgré le fait que son pays se trouve virtuellement en état de guerre. Grâce aux Nations Unies, entre autres organisations, une solution politique a permis au Yémen de sortir de la crise en rétablissant la stabilité. Le pays a été la cible d'attentats terroristes perpétrés par El-Qaïda. Le Yémen respecte toutes les religions monothéistes

et condamne les attaques dont elles font l'objet. Il défend l'adoption d'une loi criminalisant toute attaque contre les religions et les cultes. Concernant la cause palestinienne, M. Al-Ra'ae invite la communauté internationale à instaurer une paix durable en veillant au respect des résolutions internationales.

Mme R. KADAGA (Ouganda) relève que certaines communautés doivent quitter un environnement familier pour aller vivre dans des conditions précaires dans le cadre des mouvements de population provoqués par la recherche d'instruction, d'emplois, d'échanges commerciaux et de sûreté et sécurité. A l'échelle internationale, les Nations Unies et d'autres instances internationales ont élaboré des conventions visant à régler le mouvement, l'emploi, la sûreté et la sécurité des individus et des groupes. Il est important que les parlements assurent le suivi de telles conventions en exigeant leur ratification et leur transposition dans la législation nationale. Il est essentiel que les parlements mettent sur pied des commissions permanentes ou spécialisées chargées d'examiner et de suivre ces questions, ainsi que de rédiger, à l'intention de leur plénière et du pays, des rapports dressant un bilan des droits des citoyens.

Aucune communauté ne vit isolée et il peut donc se révéler nécessaire d'aborder certaines questions particulières à l'échelle régionale, ce qui présenterait l'avantage de mettre en commun les compétences, les ressources et l'expérience. Il faudrait aussi que les parlements assurent le développement et la promotion de cultures, de langues, de musique et d'objets exerçant un effet positif en facilitant la création de musées, d'archives, de bibliothèques et en constituant des sites du patrimoine dans leur pays.

Pour soutenir de telles mesures, il faudrait que les Etats s'occupent de la question de l'égalité en créant des commissions en faveur de l'égalité et en adoptant des lois sur cette question. Il faut aussi que les Etats sollicitent les médias, qui sont en mesure de susciter des sentiments positifs ou négatifs dans certains secteurs de la société en fonction de la langue, de l'origine ethnique, de la religion ou de la culture.

M. S. HENG SAMRIN (Cambodge) déclare que le Cambodge défend la diversité culturelle, linguistique, ethnique, raciale et religieuse. Il incite ses citoyens à s'impliquer dans le développement du pays et œuvre en faveur de l'égalité des sexes et de la participation des communautés ethniques et autochtones à la vie sociale, économique et politique. Des milliers d'ONG sont actuellement actives au Cambodge. En outre, le Parlement et l'Exécutif comptent des représentants de minorités ethniques et autochtones.

Le Parlement doit contribuer à protéger la diversité linguistique et culturelle à l'échelle nationale. Tout d'abord, le Parlement peut adopter et mettre en œuvre des lois prévoyant la participation de groupes divers dans le processus de prise de décisions et la favorisant. Ensuite, il peut établir et entretenir le dialogue et la coopération entre les cultures. Enfin, il peut dialoguer avec la société civile et les groupes représentatifs de la diversité culturelle, religieuse, raciale, ethnique et linguistique et les consulter.

Le Parlement doit aussi prendre part aux efforts déployés à l'échelon international pour préserver la diversité. Il peut ratifier des accords régionaux et internationaux ayant pour objet de lutter contre les incitations à la violence, la discrimination ou la haine pour des raisons d'appartenance culturelle, religieuse, ethnique ou raciale et contrôler leur mise en œuvre concrète. Les parlements devraient inciter les Etats, les instances concernées et les Nations Unies à s'engager en faveur d'une culture de la paix et de la tolérance, en œuvrant pour le dialogue interculturel et interconfessionnel à l'intérieur des sociétés et entre elles par le biais de congrès, conférences, séminaires, ateliers et autres initiatives de même nature, entre autres.

Mme N.M. ZZIWA (Assemblée législative est-africaine – ALEA) considère que la question de la citoyenneté ne peut être abordée sans parler de mondialisation. Les immigrants amènent avec eux dans leur nouvelle communauté des caractéristiques et des valeurs qui leur sont propres. Les parlementaires peuvent contribuer à harmoniser la diversité de la société. Mme Zziwa estime nécessaire d'intégrer d'autres communautés en acceptant leurs valeurs culturelles et linguistiques. L'UIP doit jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. L'ALEA offre à ses membres une enceinte de discussion des questions de culture. Elle œuvre en faveur de la promotion des activités culturelles et de la préservation du patrimoine culturel. Elle couvre un territoire fort d'une population de 136 millions d'individus parlant diverses langues et appartenant à différents groupes ethniques.

M. S. AL-ZANOON (Palestine) déclare que certaines délégations pourraient ne pas mettre intégralement en œuvre la Déclaration. Il plaide en faveur de l'égalité des chances et récuse l'oppression politique et culturelle. Il faudrait souligner le rôle crucial joué par le Parlement dans la mise en œuvre des nobles principes édictés dans les déclarations, tout en dénonçant les politiques fondées sur la discrimination religieuse ou ethnique.

Le peuple palestinien, pour sa part, a l'infortune de subir l'une des occupations les plus longues de l'histoire récente, qui vise à chasser les gens pour les réinstaller ailleurs, en les obligeant à s'exiler de leur terre natale. Des colonies et des murs ont été érigés et des impôts ont été prélevés. Les Palestiniens connaissent en outre un système comparable à un apartheid, qui a permis d'annexer Jérusalem et de profaner des sanctuaires, dont des églises chrétiennes. Les Palestiniens ne peuvent se déplacer ni aller à leur travail librement.

M. Al-Zanoon prie ses collègues de juger en leur âme et conscience de la situation du peuple palestinien et de ses droits. La Palestine a demandé le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies et invité les Etats indécis à prêter leur concours aux Palestiniens et à les aider à faire respecter les droits dont ils ont été spoliés pour trouver une solution reposant sur la création de deux Etats.

M. P. BURKE (Irlande) met en avant l'évolution rapide enregistrée ces 15 dernières années par son pays, qui a accueilli beaucoup d'immigrés. La population d'origine non irlandaise a augmenté de 85 pour cent. L'Irlande abrite désormais une foule de croyances religieuses, ainsi que des ressortissants de presque tous les pays du monde. Le Ministre de la Justice et de l'Egalité a indiqué que les groupes autochtones nomades pourraient prochainement bénéficier d'une reconnaissance officielle. L'Irlande a réussi à éviter les tensions raciales intenses qui caractérisent le reste de l'Europe. En parallèle de l'adoption de politiques propices à la diversité, l'Etat a financé des initiatives de lutte contre le racisme, tandis que la police créait un office interculturel chargé des questions raciales. L'Irlande est un pays engagé dans la défense des droits de l'homme. Toutes les institutions publiques doivent tenir dûment compte des droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions. En dépit de la domination exercée par l'Eglise catholique, les grands changements récemment enregistrés dans la société ont mis à rude contribution les établissements scolaires non confessionnels. Le financement public étant insuffisant, il est impossible de construire de nouvelles écoles et une solution doit être trouvée dans le cadre de l'infrastructure existante.

M. L. MOYO (Zimbabwe) dit que le Zimbabwe est un pays caractérisé par la diversité de sa culture et de ses langues. Ces cultures et ces langues ont besoin d'espace pour s'épanouir et toute tentative visant à étouffer le droit d'un peuple à exprimer son identité est vouée à l'échec. Rares sont les nations homogènes et ne pas en tenir compte est une garantie d'échec.

La répression des droits des minorités a provoqué un grand nombre de soulèvements et de conflits ethniques. Les minorités et la diversité des opinions peuvent être mises au service de l'enrichissement des expériences, nourrissant ainsi une cohésion sociale durable. Toutes les nations ont été la proie de calamités évitables, qui ont couvé pendant longtemps sans intervention concertée visant à rétablir une paix juste et équitable.

C'est chose aisée de se déclarer en faveur de la culture et de la diversité, mais les solutions à apporter sont complexes. Toutes les nations doivent consentir un effort concerté et délibéré. La démocratie et le respect des droits de l'homme sont des données universelles déterminantes pour trouver une solution.

Les différences linguistiques, culturelles et religieuses offrent une occasion unique de métissage des idées, des visions et des expériences. L'Afrique australe a dû surmonter un grand nombre de difficultés provoquées par la colonisation et par la volonté d'un groupe racial de dominer l'autre. Aujourd'hui, sortie de l'engrenage de la haine et de la rancœur, elle est le théâtre d'une confrontation d'idées et de perspectives.

M. M.Y. TAKHARI (Afghanistan) estime que les parlementaires doivent être au service de leurs électeurs, sans délaisser les problématiques mondiales. Les Assemblées de l'UIP offrent une occasion idéale pour ce faire. Le Président du Conseil des anciens d'Afghanistan souhaite adresser ses remerciements au peuple et au Gouvernement du Canada pour son assistance militaire, entre autres. Il lui tient également à cœur de remercier le Gouvernement canadien de l'aide financière qu'il a apportée au tout jeune Parlement afghan. L'organisation de cette Assemblée illustre l'engagement dont fait montre le Canada pour consolider la démocratie dans le monde.

M. D.H. Oliver (Canada), Président de l'Assemblée, reprend la présidence.

M. L. ABID (Tunisie) fait remarquer que l'Assemblée se déroule alors que le monde, les pays arabes en particulier, passe par une période de fortes turbulences. L'auto-immolation d'un Tunisien a déclenché la révolution tunisienne et marqué un tournant dans l'histoire de la région. La Tunisie est en train d'élaborer une nouvelle constitution.

L'Exécutif s'efforce de rétablir un certain degré de cohésion économique et sociale. Toutes les parties prenantes ont insisté sur la notion de citoyenneté, reléguée au rang de souvenir par la dictature jusqu'à présent en place. La légitimité de toutes les institutions dépend de leur degré d'acceptation par la société civile et de l'égalité de traitement offerte aux citoyens. La discrimination n'est pas de mise. La citoyenneté est liée à un sentiment d'appartenance à un Etat et l'identité au sentiment d'appartenir à un groupe, à une culture et à des traditions communes. Identité et citoyenneté sont donc indissociables.

Les bouleversements qui caractérisent notre époque menacent l'identité nationale. Une société mondiale fondée sur un ensemble de valeurs contrecarrant les valeurs locales semble être en train de se développer. Les sociétés transnationales ne comprennent pas les valeurs locales et il faut donc fortifier la société civile par le dialogue et la paix. Il faut défendre la diversité, le pluralisme et l'entente entre les différentes sociétés. Pour un grand nombre de Tunisiens, la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, car l'emplacement géographique de leur pays l'a exposé au fil des siècles à de nombreux changements et à une mondialisation sous différentes formes.

M. J. WANI IGGA (Soudan du Sud) déclare que le conflit qui ravage depuis trente-huit ans le Soudan du Sud a non seulement entravé le développement et anéanti l'infrastructure, mais aussi gravement nui à l'éducation, à tel point que le taux d'analphabétisme y a atteint le niveau effroyable de 92 pour cent, soit le record du monde. Le tracé flou des frontières, problème courant dans les pays de création récente, a malheureusement provoqué des incompréhensions et des conflits avec le Soudan. L'absence de frontières claires a été compliquée par la fermeture des installations de production de pétrole rendue nécessaire par des fuites de capitaux et l'intransigeance dont a fait preuve le Soudan, voisin septentrional du Soudan du Sud, en matière de frais de transit, qu'il a fixés à des niveaux sans précédent. Grâce à la rapide intervention du Conseil de sécurité de l'ONU, les relations entre ces deux pays se sont normalisées. Le tout jeune Parlement national du Soudan du Sud ne dispose pas de bibliothèque digne de ce nom. M. Wani Igga invite tous les Parlements à aider son institution à se constituer une bibliothèque d'ouvrages de référence.

M. ZHA PEIXIN (Chine) déclare que la scène internationale vit aujourd'hui les bouleversements les plus complexes et les plus délicats depuis la fin de la guerre froide. Les tendances actuelles en matière de paix, de développement et de coopération ne cessent de s'accroître. L'avancée de la mondialisation économique, l'évolution rapide de la science et de la technologie et les importants mouvements de population ont permis la multiplication des échanges culturels, la connaissance réciproque des civilisations et la participation au développement commun des nations. Le monde est confronté à des menaces et des défis croissants, notamment les changements climatiques, la détérioration de l'environnement, la sécurité énergétique et des ressources naturelles, les graves maladies transmissibles et les grandes catastrophes naturelles. Tous les peuples du monde, quels que soient leur origine, leur langue, leur identité ou leur contexte culturel, doivent s'unir pour relever ces défis.

Les nations doivent suivre le mouvement impulsé par la mondialisation tout en préservant leur diversité culturelle. La mondialisation est une arme à double tranchant, qui amène son lot de difficultés et d'ouvertures. Les frictions entre les différentes confessions et cultures constituent l'un de ces défis. Le monde est riche et coloré et la diversité culturelle est l'une de ses caractéristiques de base. Les échanges mutuels, les points de rencontre et l'amalgame des différentes civilisations sont autant de moteurs du développement et de l'évolution humaine.

Il est important de promouvoir les échanges et d'approfondir l'entente mutuelle. Il faut donner libre cours à l'enthousiasme et à la créativité et insuffler davantage de vitalité aux échanges entre les peuples en enrichissant leur contenu, afin qu'ils s'établissent dans la durée. Les parlements ont un rôle important à jouer sur ce plan.

M. Zha Peixin est convaincu que, en s'alliant et en se complétant, les nations et les cultures feraient avancer leur développement réciproque, ce qui renforcerait inévitablement le développement et la prospérité communs.

Il faut nourrir une coopération bénéfique aux deux parties, ainsi que les efforts visant à développer l'harmonie dans le monde. De telles initiatives contribueraient de façon non négligeable au maintien de la paix et au développement commun. La Chine est prête à s'allier à d'autres nations pour préserver la diversité culturelle et jeter des ponts entre les civilisations par l'intermédiaire de l'UIP.

M. R. WALTER (Royaume-Uni) déclare que le Royaume-Uni est le théâtre de grands changements. Etat à tradition religieuse autrefois unique, il accueille désormais sur son sol une myriade de groupes ethniques et religieux. Aujourd'hui, le Royaume-Uni peut être considéré comme abritant une réelle diversité. Les bouleversements radicaux intervenus au cours de ces dix dernières années à l'échelle internationale ont toutefois profondément transformé la Grande-Bretagne et ses orientations politiques mondiales. Il s'agit sans doute là du changement le plus important de ces dix dernières années.

L'évolution démographique soulève des questions majeures sur le plan de la diversité et de ce que cela signifie d'être un Britannique. Ce phénomène n'est pas récent. Le Royaume-Uni est composé de quatre nations distinctes ayant chacune des traditions et des partis politiques régionaux qui lui sont propres. La Grande-Bretagne ne pourra jamais être décrite comme une entité homogène, l'identité étant une notion fluctuante.

Les racines des Britanniques les relient à un certain passé mais ils doivent concilier diversité culturelle et citoyenneté. Le défi est complexe. Il faut mettre en valeur ce qui nous unit en tant que citoyens actifs et unir nos forces dans notre diversité culturelle et linguistique pour défendre les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit.

M. S. BAYARTSOGT (Mongolie) estime que la Mongolie a prouvé au monde que les changements politiques, économiques et sociaux peuvent être mis en œuvre de façon pacifique et simultanée. A l'heure actuelle, la Mongolie, qui détient la présidence de la Communauté des démocraties, s'emploie à mieux connaître les autres pays et à partager son expérience de la consolidation démocratique.

Les dernières élections législatives de Mongolie ont fait appel à un nouveau mode de scrutin mixte en remplacement du mode de scrutin majoritaire jusqu'alors utilisé. Pour la première fois lors d'élections législatives, les ressortissants mongols résidant à l'étranger ont pu prendre part au scrutin. De surcroît, la réglementation électorale a été amendée afin que davantage de femmes puissent se porter candidates et neuf femmes parlementaires (soit 12 pour cent) siègent désormais au Parlement.

La Mongolie est forte d'un riche patrimoine culturel et historique et sa culture unique définit l'identité nationale et intellectuelle de son peuple. L'un des principaux piliers de la politique culturelle de l'Etat consiste à veiller à ce que les différents groupes ethniques qui vivent sur son sol bénéficient du même respect et à ce que leur histoire et leurs coutumes soient préservées. La Mongolie, qui se réjouit de découvrir la richesse des grandes cultures du monde, est favorable à l'instauration de relations culturelles, sociales et humanitaires directes avec les autres nations et peuples. Elle s'engage à soutenir toutes les activités destinées à protéger et faire respecter les valeurs planétaires que sont la diversité culturelle, linguistique et religieuse et l'entente mutuelle et les alliances entre les cultures.

M. A. BOUAHARA (Algérie) déclare que des idéaux tels que la dignité, la justice, la liberté et l'égalité peuvent triompher de toutes les formes de discrimination. L'UIP doit réfléchir à la nécessité d'adopter une procédure permettant de faire jouer tous les moyens propices à la diversité nationale.

La décolonisation a marqué le triomphe des peuples colonisés. Se faisant l'écho du Président Woodrow Wilson, M. Bouahara déclare que les peuples ne peuvent plus être dominés et ne peuvent être gouvernés qu'avec leur consentement. Dans les pays colonisés, une telle constatation a ouvert la voie à l'émancipation des peuples et à la transition démocratique.

L'ordre international actuel devrait être le fruit de la contribution historique, politique, économique et sociale de tous les peuples. Les nations autrefois qualifiées de "sous-développées" participeraient à l'instauration d'un nouvel ordre mondial qui n'imposerait jamais aux autres une domination économique. Les pays doivent être ouverts au partage culturel, message que M. Bouahara souhaite envoyer à l'humanité entière. Ce n'est qu'en se connaissant soi-même que l'on peut s'entendre avec les autres.

M. H. VAN DER POL, Directeur de l'Institut de statistiques de l'UNESCO, souligne la complexité des points soulevés. La culture fait les hommes, elle forge leur identité et exige respect et dialogue. Les délégués ont qualifié la diversité de point fort de leur société et cité de nombreux exemples relevant de leur propre expérience, notamment l'intégration des cultures locales dans les établissements scolaires du Ghana ou la préservation des sites du patrimoine en Mongolie. De nombreux orateurs ont souligné le lien important existant entre droits de l'homme, d'une part, et diversité et développement, de l'autre. Le développement de la communication a fait augmenter la diversité. Il s'agit là de l'un des nombreux effets positifs de la mondialisation.

La séance est levée à 12 h.55.

SEANCE DU MARDI 23 OCTOBRE

(après-midi)

Point 3 de l'ordre du jour**Débat spécial sur le thème Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation**

(suite)

La réunion est ouverte à 14 h.35 sous l'autorité du Président de l'Assemblée, M. D.H. Oliver (Canada).

Le PRESIDENT invite l'intervenant principal, M. Tau Henare (Nouvelle-Zélande), à s'adresser aux représentants des minorités et des peuples autochtones.

M. T. HENARE, intervenant principal, dit que la résurgence de la culture maorie en Nouvelle-Zélande a été déclenchée par la récession des années 1980. La conjonction d'une renaissance culturelle et d'une récession peut sembler anachronique. Pour les Maoris, une ère nouvelle et passionnante s'est ouverte avec la revendication de justice et de destitution de "l'homme blanc". Ils ne furent pas longs à s'apercevoir de leur erreur : l'ethnie n'a rien à voir avec la culture. Loin d'être simplement une catégorie raciale, la culture maorie, à l'instar de toutes les autres, comporte un ensemble d'idées.

C'est au moment des épreuves que la culture donne toute sa mesure : elle aide à surmonter le sentiment d'impuissance qu'inspire la situation; elle oblige à créer, inventer et imaginer. L'horizon s'élargit dès lors et on s'aperçoit qu'on possède les outils permettant de vaincre la récession. Redressement économique et régénération culturelle vont alors de pair.

La langue maorie, revigorée par le vieux système d'éducation, a été remodelée, engendrant une nouvelle philosophie. Les écoles maternelles se sont attachées à développer les compétences linguistiques. Les écoles primaires se sont mises à fonctionner complètement en langue maorie et selon la coutume de ce peuple. Les lycées et universités, n'étant pas en reste, essaient de répondre aux besoins des Maoris avec succès comme le prouve le nombre de diplômés.

La condition des Maoris les a obligés à innover. Leurs partis se sont alliés aux formations nationales, ouvrant des horizons. Cette coalition des extrêmes a permis de définir une politique capable d'unifier une nation de sorte qu'elle affronte l'incertitude en s'appuyant sur les outils du passé. Il a fallu fusionner deux visions du monde. Pour donner un exemple, les politiques récemment définies qui, pour certains, n'étaient qu'un clapotis sans importance, étaient pour les populations maories, pauvres en capitaux mais riches par leur territoire, le moyen d'investir le secteur du tourisme en offrant aux visiteurs la découverte des paysages les plus beaux et historiquement les plus importants du pays. La conclusion est simple : la culture n'a pas de patrie politique naturelle mais elle se tisse sur la trame des idéologies.

La Nouvelle-Zélande réserve aux Maoris des listes électorales et des sièges à la Chambre des représentants. Cette décision a été prise vers la fin du XIX^{ème} siècle, non pour favoriser la représentation des Maoris comme on pourrait le croire, mais pour l'empêcher. Les Maoris ont ainsi été sous-représentés jusqu'en 1996 : pendant plus de cent ans. La place de la culture dans l'identité d'un pays se juge au sort qu'il réserve à ses populations autochtones. A cette aune, tous les pays peuvent mieux faire. La modification du système de représentation à la proportionnelle a été favorable aux Maoris puisque tous les partis représentent désormais une portion plus précise de la vie néo-zélandaise.

Les Néo-Zélandais tiennent pour acquis leur droit de voter tous les trois ans et de participer ainsi à la vie démocratique. Pour améliorer la représentation électorale, la scolarisation et tous les domaines, il fallait intéresser et associer les citoyens. Responsables et partis politiques ont dû revigorer la politique, la rendre attirante et pertinente. Une nation dont les idéaux ne peuvent être partagés ne mérite pas sa place à la table du pouvoir.

Débat

Mme M. LOHELA (Finlande) dit que, à la faveur de la mondialisation, les peuples, les cultures et les croyances traversent les frontières nationales plus vite et bien plus profondément que jamais auparavant. Les droits culturels et religieux doivent être respectés dans tous les pays mais il faut aussi respecter les droits individuels qui sont universels de par leur nature. Les parlementaires sont tenus de défendre les intérêts de leurs électeurs et de faire respecter des lois qui garantissent des conditions de vie dignes pour tous. Idéalement, chacun doit pouvoir profiter de l'égalité des chances et s'épanouir.

Pour l'Europe, l'un des problèmes majeurs, en termes de minorité, concerne les conditions sociales, l'emploi et le niveau de vie des Roms. Ces derniers parcourent de longues distances pour vivre de la mendicité dans d'autres pays. Pour eux, l'exclusion commence très tôt dans la vie, les enfants étant laissés hors du système scolaire pour diverses raisons. Or, quelle que soit l'appartenance culturelle, chacun doit accéder à l'éducation et au progrès social, mais chacun doit aussi saisir les occasions offertes. Les parlementaires doivent faire de leur mieux pour garantir que nul ne soit dans l'obligation de s'exiler pour échapper à des conditions inhumaines ou à des discriminations. Les parlementaires ne doivent pas se détourner de ces questions sous prétexte qu'elles sont difficiles. Au contraire, ils doivent redoubler d'efforts pour les résoudre.

M. N. KYAW SWA (Myanmar) dit que le système parlementaire vient d'être rétabli au Myanmar. Le nouveau Président a lancé diverses réformes soutenues par les citoyens. Parallèlement, le Parlement s'emploie à remplir ses obligations législatives. Beaucoup de lois, antérieures au système parlementaire actuel, n'étaient plus adaptées aux nouvelles réalités démocratiques. Tâche ardue pour la législature : il fallait revoir les lois anciennes, en abroger beaucoup et les remplacer par des textes nouveaux. La mondialisation a été enclenchée par les progrès technologiques de la communication, d'où l'expansion économique et le développement de la mobilité qu'on a connus. La citoyenneté est essentielle au maintien de la loi et de l'ordre dans un pays. C'est elle qui donne aux peuples leur identité et la possibilité de vivre en paix, de développer l'économie et de participer à la politique. Sa délégation soutient donc les idées et les mesures proposées par le projet de déclaration. Les parlements doivent formuler des lois visant à accepter les différences ethniques et linguistiques. Certains Etats devront encore s'appuyer sur l'aide d'instances internationales et régionales pour renforcer le Parlement.

Mme M. ANDRÉ (France) dit que, pour respecter la diversité, il faut reconnaître non des droits spécifiques et inhérents à des groupes ethniques, religieux ou autres, mais des droits égaux pour chacun au sein d'une collectivité politique. La France se définit comme une nation par la citoyenneté et non par l'héritage linguistique, religieux ou culturel. Ce concept se fonde essentiellement sur l'universalité des droits de l'homme et de la démocratie.

Le respect de la diversité est indispensable face aux difficultés économiques, à l'exclusion sociale ou l'exclusion de certains groupes dans la société. Elle cite le cas des migrants et de leurs descendants pour lesquels l'accès à l'éducation et à l'emploi reste difficile. Ils pâtissent souvent du racisme alors qu'ils sont déjà en difficulté. En général, les inégalités sont liées au sentiment d'appartenance ethnique ou culturelle mais elles touchent aussi l'emploi et aboutissent à la relégation dans des zones géographiques particulières. Les populations qui y vivent voient leur horizon économique se rétrécir et n'ont que des services publics médiocres.

La protection de la diversité de l'expression culturelle n'implique pas le rejet des échanges culturels internationaux. Le problème est que, ces échanges n'ayant qu'une dimension économique, la culture n'est plus mesurée que par ses succès commerciaux. On ne peut imposer une culture, une langue ou une religion que par la violence, qu'elle soit franche et directe ou insidieuse. Par conséquent, c'est en favorisant le développement et l'expression de toutes les cultures et de toutes leurs langues qu'on sert la paix.

M. Md. A. HAMID (Bangladesh) dit que le monde devient de plus en plus pluridimensionnel sur les plans culturels et linguistiques. L'identité culturelle est, le plus souvent, définie par la langue et le Bangladesh est emblématique à cet égard. C'est un mouvement glorieux qui, en 1952, a permis à cette nation d'établir sa langue maternelle, le bangla. En sa qualité de membre du Conseil exécutif de l'UNESCO, le Bangladesh apporte sa pierre à l'édifice international de la culture. C'est l'un des rares pays qui défendent l'expression culturelle dans leurs textes fondamentaux et leur constitution. La meilleure façon de promouvoir et de protéger la société consiste à instaurer un dialogue réel et

le respect de l'identité, de la religion, de la culture et de la langue de chacun. Il rend hommage à l'UIP qui ne cesse d'œuvrer à la paix et à la coopération entre les peuples, les sociétés, les civilisations et les cultures. Etant donné les réalités de la mondialisation, l'importance de la citoyenneté, de l'égalité et de la diversité, il propose que l'UIP se dote d'une commission permanente sur cette question. Ainsi, l'UIP pourra suivre de près l'évolution dans ce domaine.

M. J.P. WINKLER (Allemagne) dit que le projet de déclaration, au-delà des louanges qu'il suscite, n'évoque pas la protection des droits de l'homme en matière d'identité sexuelle. Dans de nombreux Etats on est persécuté, voire puni, en raison de son identité sexuelle. En Allemagne, plusieurs lois font respecter le principe de non-discrimination. La loi générale sur l'égalité de traitement, notamment, vise à prévenir et à éradiquer la discrimination pour des raisons d'origine ethnique, de sexe, de religion, de handicap, d'âge ou d'identité sexuelle. Or ce dernier élément, l'identité sexuelle, ne figure pas malheureusement, dans la déclaration. Ensuite, l'agence de lutte contre les discriminations contribue à la protection de ces droits. Le respect de la diversité nationale dans la vie parlementaire oblige parfois à innover. Dans l'Etat allemand du Schleswig-Holstein, frontalier avec le Danemark, il a fallu une disposition spéciale imposant la représentation de la minorité danoise au parlement local. Le parti politique de cette minorité a été exempté du seuil minimum de 5 pour cent donnant l'accès à la représentation parlementaire. Il en va de même pour les Sorabes dans les Etats allemands de Saxe et de Brandebourg.

M. J.M. GALÁN PACHÓN (Colombie) dit que la Colombie espère bien que le nouveau processus de paix mettra fin à des dizaines d'années de conflit armé. Depuis la révolution mexicaine, il n'y a rien eu de comparable à la situation en Colombie et au conflit interne avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Ce conflit s'est traduit par des déplacements de population, des enlèvements, des agressions sexuelles, sans parler des mines et des enfants soldats. Les FARC ont amassé un énorme trésor de guerre grâce au trafic de drogue et, pense-t-il, cet argent devrait être employé à indemniser les victimes de la violence. Deux ans après l'échec des pourparlers avec les FARC, un nouveau processus de paix s'est ouvert en Norvège avec l'aide de Cuba. La délégation colombienne a informé tous les Membres de l'UIP qu'elle avait rédigé un projet de résolution soutenant ce processus de paix. L'objectif est de mettre fin au conflit et d'indemniser les victimes.

M. G. ATAIGHA (Libye) dit que, après le succès de la révolution libyenne, son pays s'efforce de rejoindre le monde moderne. La présence de sa délégation à cette réunion est une première étape, affirmant que la Libye nouvelle a fait de la citoyenneté une partie intégrante de sa modernisation dans un esprit progressiste et qu'elle entend faire de la mosaïque de sa société un tissu solide dont nul ne sera exclu. La Libye espère instaurer une coopération fructueuse avec la communauté internationale, de manière à profiter de l'expérience des autres en construisant sa vie parlementaire et une expérience politique moderne après des années de tyrannie et de privations. Il dit que sa délégation est profondément reconnaissante à tous ceux qui ont soutenu la révolution libyenne dans sa lutte contre le despotisme et se sont tenus à ses côtés quand le dictateur menait une guerre génocidaire contre son propre peuple.

Mme M. BONELL (Andorre) dit que l'Andorre, où 88 nationalités coexistent sur 468 km², a non seulement survécu mais aussi prospéré grâce à la diversité culturelle. Plus de 57 pour cent de la population sont constitués d'étrangers, venus essentiellement pour du travail. La diversité a enrichi le pays sur les plans moral, humain, culturel et économique. C'est pourquoi le travail et l'esprit d'entreprise sont le ciment de l'intégration. La culture de la paix et le respect de l'autre sont des valeurs inébranlables. L'Andorre est fière de son système d'éducation publique permettant aux parents de choisir entre les modèles d'éducation français, espagnol ou andorran. C'est ce qui, à son avis, a permis d'instaurer l'égalité véritable des chances et des droits. Tous les Andorrans sont tenus d'apprendre quatre langues : le catalan, le français, l'espagnol et l'anglais. Le pilier de la réussite de l'Andorre est l'attachement à la diversité linguistique. Le travail, la conviction et la cohésion permettent aux Andorrans de vivre en harmonie. Il ne faudrait donc pas que les valeurs de la mondialisation finissent par dissoudre leur identité, leur tempérament ou leur culture. L'Andorre est un espace où la diversité, l'échange, le partage et le travail sont les facteurs d'une coexistence pacifique.

M. P.B. SANTOSO (Indonésie) dit que la démocratie a fait des pas de géant en Indonésie. Ce pays embrasse le pluralisme en une seule république et continue sa marche résolue vers la démocratie. L'Indonésie, qui a la plus grande population musulmane au monde, a réussi à concilier harmonieusement la démocratie et les valeurs religieuses et culturelles locales. Elle facilite l'établissement de lieux de culte musulmans, chrétiens, catholiques, bouddhistes, hindouistes et confucéens. Cette diversité des valeurs s'inscrit dans une démocratie harmonieuse.

La tolérance, en tant que principe social, doit être soutenue pour combler le fossé entre les uns et les autres. L'UIP, forum de coopération entre parlements, doit inciter les gouvernements à instaurer le dialogue entre religions et croyances, cultures et civilisations et rechercher les moyens d'une coopération concrète de nature à renforcer les fondements de la paix.

Il faut aussi reconnaître le rôle des femmes dans le discours sur la tolérance et la paix. L'Indonésie s'efforce de leur donner toute leur place dans la société. Les Indonésiennes ont beaucoup contribué à la démocratie et aux réformes, sachant qu'un quota de 30 pour cent leur est réservé au Parlement. Les mères sont un modèle pour leurs enfants. D'elles, ils apprennent en premier lieu les bonnes manières et les nobles vertus avant d'affronter les valeurs plus complexes de la société. Ce rôle capital doit être reconnu.

M. T. GUINGONA III (Philippines) dit que, le 15 octobre 2012, le Gouvernement philippin a signé un accord-cadre avec le Front Moro islamique de libération (FMIL), groupe d'insurgés armés qui mènent une rébellion séparatiste musulmane depuis des dizaines d'années dans l'île de Mindanao, au sud-ouest du pays. Cet accord n'aurait pu voir le jour s'il n'avait été facilité par le Gouvernement malaisien et le Groupe international de contact constitué des pays suivants : Arabie saoudite, Japon, Royaume-Uni et Turquie.

Les Philippines sont fermement convaincues que la paix et la prospérité passent par la diversité. Avec plus de 150 millions de groupes ethnolinguistiques, 171 langues distinctes et plus de 9 millions de Philippins travaillant aux quatre coins du monde, il est de l'intérêt bien compris des Philippines que le multiculturalisme réussisse à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières.

Il incombe aux parlementaires de soutenir des politiques de sensibilisation aux valeurs culturelles et au respect de l'autre dès la prime enfance. En offrant une éducation qui affranchit les esprits des préjugés et de la xénophobie, les gouvernements luttent contre l'exclusion et rapprochent leurs sociétés de la démocratie véritable.

Les Philippines s'inquiètent profondément de voir que, dans d'autres pays, des travailleurs philippins, surtout des employés de maison, sont encore victimes de discriminations et de violences. Les parlements doivent assurer leur protection en ratifiant les accords internationaux pertinents, tels que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Les Assemblées de l'UIP suscitent une foule d'idées et offrent des possibilités de médiation. L'Organisation est un pont précieux entre pays, même aux heures les plus sombres.

M. F.M. MAALIM (Kenya) assume la présidence.

M. V.K. LIEW (Malaisie) dit que la diversité culturelle est manifeste dans la plupart des régions du monde. Les migrations de travailleurs, partout dans le monde, irriguent la diversité des nations. La promotion et la protection de valeurs communes dans un monde de plus en plus divers est l'une des tâches les plus exigeantes pour les gouvernements. Dans le village global qui est désormais le nôtre, il faut plus que jamais respecter la diversité, faute de quoi les différences les plus minimes peuvent devenir des sources de friction entre groupes, sociétés et même entre nations. La Malaisie n'a de cesse d'encourager le dialogue en vue de rapprocher les différents groupes, obédiences, cultures et religions. Quoi de mieux que le dialogue pour développer la compréhension et l'acceptation, partager des idées et des connaissances et découvrir des points communs pouvant relier des groupes disparates entre eux ? La Malaisie est un pays multiculturel, multiracial et multireligieux qui est convaincu que la modération est la voie royale vers la paix. De la gestion de sa propre diversité, elle a tiré les enseignements les plus précieux et qui légitiment les actions menées. Grâce au dialogue, à la compréhension et au respect mutuel, la Malaisie œuvre à l'intégration plutôt qu'à l'assimilation. La véritable fracture dans le monde ne sépare pas l'Est de l'Ouest, les pays développés de ceux en développement ou une région d'une autre; elle est plutôt entre les modérés et les extrémistes qu'ils soient religieux ou porteurs d'une idéologie. La Malaisie entend aussi apprendre de l'expérience des autres en vue d'améliorer sa gestion des questions interculturelles et de lutter contre l'extrémisme dans toutes ses formes.

M. Y. SIMÓN (Pérou) dit que les responsables politiques du Pérou sont fermement convaincus que nul, homme ou femme, ne doit être victime de discrimination au motif de son origine, de sa race, de son sexe ou de sa religion. Le Pérou a su rassembler et unir différents groupes ethniques, culturels et linguistiques appartenant aux régions de l'Amazone, des Andes et des régions côtières d'Amérique du Sud. Plus de 20 pour cent de la population ne parlent pas l'espagnol et pourtant les services publics ne sont proposés que dans cette langue. Le Pérou est une nation en construction et qui sait que la route sera longue et malaisée. Son économie commence à porter ses fruits au niveau macroéconomique mais cette croissance ne profite pas encore aux plus faibles et aux plus vulnérables. Le Pérou entend promouvoir le multiculturalisme auprès de ses citoyens mais il a besoin de structures capables de gérer l'économie, de changer les mentalités et de lancer une révolution éducative. A ce jour, l'action en faveur de la cohésion sociale s'avère insuffisante mais le pays persévère.

M. I. ALIYEV (Azerbaïdjan) dit que la coexistence d'ethnies, de religions et de langues différentes est un honneur et une richesse nationale pour l'Azerbaïdjan. L'égalité des droits et des chances pour chaque peuple et l'interdiction des discriminations quelle qu'en soit la forme sont les piliers universels des droits de l'homme. Les lois d'Azerbaïdjan garantissent l'égalité et la liberté à tous, sans considération ethnique, religieuse ou linguistique. La Constitution interdit toute restriction aux droits de l'homme non abrogeable par référendum.

A l'heure de la mondialisation, il serait inconcevable de protéger les droits de l'homme et les libertés sans les parlements. Ceux-ci ont pour objet de renforcer les institutions démocratiques et de favoriser l'exercice des droits fondamentaux et des libertés politiques en alignant les législations nationales sur les normes internationales; en contrôlant l'Exécutif et en tenant des auditions et des débats publics. L'interdiction des discriminations ne se limite pas à l'adoption de lois idoines; encore faut-il que ces lois soient respectées.

M. D. ĐUROVIĆ (Croatie) dit que la Croatie a adopté les normes européennes les plus élevées en matière de droits de l'homme et de minorités. Les minorités constituent environ 10 pour cent de la population et leurs droits sont garantis par leurs représentants au Parlement, élus sur des listes spéciales. Les minorités nationales ont droit à l'éducation dans leur langue maternelle, de l'école primaire jusqu'à l'université. Les groupes sociaux les plus vulnérables sont l'objet de toutes les attentions. Outre l'institution du Médiateur, la Croatie s'est dotée de médiateurs pour les enfants, les femmes, l'égalité entre les sexes et pour les personnes handicapées. A l'heure de la mondialisation où tout est plus rapide et interconnecté, il faut plus que jamais trouver un équilibre entre la diversité linguistique et culturelle. La population croate, en majorité catholique, entretient de bonnes relations avec ses minorités religieuses. Elle entend éviter les pièges de la mondialisation, sachant que l'Occident a réussi à imposer ses valeurs aux autres régions du monde.

M. G. VARNAVA (Chypre) rappelle que son pays ressent intensément les effets de la mondialisation sur les plans économique, politique, social et culturel. Les parlementaires doivent y faire face de la façon la plus responsable et efficace, en adoptant des politiques et des lois favorables au pluralisme, à la tolérance et à la diversité culturelle. Dans des circonstances inédites, marquées par des contraintes financières énormes, les parlementaires doivent s'efforcer de lutter contre les exclusions et de servir la cohésion afin de prévenir la xénophobie et l'intolérance et d'assurer la stabilité. Chypre, qui accueille de très nombreux immigrants, a mis en œuvre une politique d'intégration ambitieuse au bénéfice des ressortissants de pays tiers résidant légalement dans le pays. Cette politique, favorable au multiculturalisme dans la société chypriote, vise essentiellement à reconnaître les droits et les besoins des immigrés et à lutter contre le racisme et les discriminations. Il faut absolument mettre en place une culture mondiale de la coexistence pacifique. Les parlementaires doivent lancer un dialogue ouvert avec les citoyens et soutenir le travail des autorités locales, des ONG, ainsi que celui des réseaux régionaux et internationaux soucieux d'échanges et de coopération entre les religions et les cultures.

M. A. BOUAHARA (Algérie) prend place au fauteuil présidentiel.

M. P. BIERI (Suisse) observe que des minorités existent dans chaque pays et chaque société. Le sentiment d'être différent procède directement de l'identité minoritaire. On peut faire partie d'une minorité par droit de naissance, mais on peut aussi choisir de rejoindre une minorité. Chaque jour le montre, la mondialisation et la mobilité croissante rendent la diversité culturelle plus indispensable que jamais dans les sociétés d'aujourd'hui. Pour vivre cette diversité et y apporter sa pierre, il faut surmonter plusieurs difficultés.

La Suisse n'a pas été fondée par un groupe ethnique, sur une langue, une culture ou une religion. C'est une communauté de langues, de cultures, de mentalités et de religions édifée non sans difficultés, sur la base d'une affirmation volontaire. Le ciment qui lie toutes communautés, malgré leurs différences, est le désir collectif d'appartenir à la Suisse. Outre la diversité linguistique et culturelle, la Suisse s'appuie sur deux valeurs fondamentales : le fédéralisme et la démocratie directe. Le fédéralisme est la première garantie de l'équilibre entre les communautés linguistiques. Aucune langue n'est considérée comme minoritaire dans le pays : elles sont toutes des composantes égales de la Suisse et bénéficient des mêmes droits. La démocratie directe, par voie référendaire, contribue à la coexistence pacifique entre les communautés en renforçant le poids des langues et de la politique dans les décisions. Dans les sociétés où des tensions vives opposent la majorité aux minorités, le dialogue doit être privilégié. Il est indispensable que les différentes communautés soient à l'écoute les unes des autres et communiquent.

M. A. AVSAN (Suède) rappelle que, malheureusement, l'antisémitisme est encore vigoureux en Europe. Des partis adeptes de cette idéologie donnent de la voix alors que ceux qui militent pour l'ouverture restent discrets. Ces derniers doivent au contraire relever le défi et faire valoir leur contribution à la coexistence pacifique entre groupes ethniques. Il y a beaucoup de cultures dans le monde, mais une seule humanité. Les trois quarts des conflits dans le monde ont une dimension culturelle. Aussi faut-il combler le fossé entre les cultures pour instaurer la paix et la stabilité. Les différends naissent de la peur de l'autre ou de l'incompréhension.

Pour répondre au problème de l'identité, il faut rappeler la nécessité de l'échange et de l'identité interculturelle, mais aussi reconnaître le besoin qu'ont les jeunes et les migrants de renforcer leur identité primaire. Une identité forte est essentielle si on veut être ouvert et accueillant pour les autres cultures. La Suède a une longue tradition d'ouverture et de tolérance qui a permis de construire une société prospère. La Suède est un pays arctique et cette notion est très importante pour son peuple. La Suède du nord a une population très clairsemée, essentiellement constituée de peuples autochtones. Leur identité est préservée et leur développement encouragé. La priorité est donnée à l'humanité commune car elle est la promesse d'un avenir meilleur. En ces temps de mutations et de mondialisation, La Suède et le Parlement suédois entendent promouvoir un système multilatéral efficace aux Nations Unies avec l'UIP comme noyau.

M. D. ADAMS (Australie) dit que l'Australie a une société moderne et multiculturelle dont la réussite est imputable à un système démocratique stable et à un fort développement économique. Cette réussite a été grandement favorisée par la reconnaissance, et même la célébration, de la diversité. Au cœur de la diversité australienne se trouve le peuple autochtone. Le pays a officiellement reconnu que ce peuple a été le premier en Australie et que les Européens, plus récemment arrivés, ne peuvent prétendre à des droits supérieurs à ceux des Aborigènes. Plusieurs programmes, notamment pour une éducation sans exclusive et pour des services sociaux, ont été mis en œuvre à cet égard.

Les collectivités autochtones et d'origine immigrée entendent participer à la vie commune et être mieux représentées à tous les niveaux de gouvernement. Ayant accueilli des vagues successives d'immigrés, La société australienne est devenue plus diverses et complexe, tout en subissant les effets de la mondialisation et de l'interdépendance, mais en essayant aussi d'y répondre. C'est pourquoi la préservation de cette société multiculturelle sans exclusive est devenue plus complexe.

L'Australie se prévaut d'une des démocraties les plus anciennes, les plus continues et stables du monde. Cela implique une forte participation politique, sans exclusion, et qui donne au système politique et au Gouvernement qui en est issu toute leur légitimité aux yeux du peuple. L'éducation gratuite et de bonne qualité offerte en Australie est l'un des piliers de la démocratie. Tous les élèves suivent des cours d'instruction civique et de citoyenneté, dans le cadre de leur programme national, visant à en faire des citoyens actifs et bien informés. Aucun pays ne peut se permettre de laisser ses jeunes dans l'ignorance car ils portent l'espoir d'un avenir brillant.

M. I. NADIMI (République islamique d'Iran) dit que les êtres humains sont définis par leur culture, leur langue, leur appartenance ethnique, leur milieu naturel et leur environnement. Il n'est pas une culture qui ne soit singulière. Or, toutes les cultures, les langues et les ethnies cèdent à la tentation de l'hégémonie et vont, ainsi, à l'encontre de la nature des hommes. Cela est inacceptable. Les droits de l'homme universels se situent entre le perfectionnisme d'un côté et le réalisme de l'autre. Les nations sont dynamiques et ne cessent de changer. Les principes de l'Iran, en tant que nation, se fondent sur l'islam, ce qui a permis d'intégrer de façon unique divers groupes et religions nationaux. L'Iran condamne la résurgence d'actes blasphématoires contre des symboles religieux, notamment ceux perpétrés contre l'islam dans les pays occidentaux. Le prétexte de la liberté d'expression est parfaitement irrecevable en l'occurrence. L'Iran entend poursuivre sa lutte contre la désacralisation des religions divines en adhérant à des accords et des mécanismes fondés sur des négociations multilatérales.

M. TRAN VAN HANG (Viet Nam) observe que nous vivons dans un monde en mutation rapide, parcouru de courants contradictoires et où la mondialisation, le régionalisme et l'intégration internationale évoluent de jour en jour, ouvrant de nouvelles perspectives et posant des questions. La mondialisation, d'un côté, ne cesse de rétrécir le temps et l'espace, de rapprocher les cultures et de renforcer la confiance mutuelle alors que, d'un autre côté, l'extrémisme et le développement anarchique menacent les identités nationales et les valeurs vénérables de beaucoup de nations.

Le Viet Nam est la patrie de 54 minorités ethniques ayant des cultures, des langues et des religions diverses. Il attache la plus haute importance à la préservation des langues et cultures de ses minorités ethniques. Ce souci est inscrit dans la Constitution et dans les lois du pays. Il s'efforce de promouvoir et d'enrichir les valeurs culturelles et linguistiques de toutes les minorités.

Des identités différentes et diverses existent depuis toujours au Viet Nam, mais cette diversité est une richesse. Le Viet Nam entend fermement soutenir l'action de la communauté internationale en faveur des droits fondamentaux, notamment la citoyenneté, l'identité, la culture, la religion et la langue. Ainsi avancerons-nous vers la paix, la stabilité et le développement.

Mme F. DAĞCI CIĞLIK (Turquie) dit que la dernière décennie du XX^{ème} siècle a vu un essor de la démocratie et de l'économie de marché. Aujourd'hui, le monde pâtit d'un manque de dialogue entre les cultures et cette carence menace de fracturer des pays le long de lignes culturelles. D'où une résurgence du sentiment nationaliste. Les musulmans vivant dans les pays occidentaux ont vu leur condition se dégrader depuis les attentats du 11 septembre 2001 mais l'islamophobie et l'intolérance vis-à-vis des musulmans n'est certainement pas un phénomène récent. Elle se félicite de voir que l'initiative conjointe de l'Espagne et de la Turquie ait été largement soutenue, devenant un projet de l'ONU à part entière : l'Alliance des civilisations. La Turquie sait très bien que la civilisation est la mémoire collective du savoir et de l'existence humains. La liberté d'expression est un pilier de la civilisation, mais elle doit être exercée dans le respect des différences culturelles et religieuses. Les Assemblées de l'UIP doivent tenir compte du calendrier international des réunions, de manière à ne pas interférer avec la fête musulmane d'Eid al-Adha.

M. D. FILMUS (Argentine) dit que le thème du Débat spécial est important pour le travail des parlementaires, d'autant que la préservation de la culture et des identités traverse une passe difficile. En Amérique du Sud, la préservation des droits et des cultures des peuples n'a pas toujours été aisée. La colonisation s'est traduite par le pillage des trésors et des ressources culturelles de la région et même par l'extermination des peuples autochtones. Les dictatures militaires qui ont sévi pendant la plus grande partie du XX^{ème} siècle se sont employées à détruire les identités régionales et locales au bénéfice de l'uniformité.

Les jeunes démocraties d'Amérique latine ont dû composer entre l'Histoire et la mondialisation. Il fallait, d'une part, défendre la pluralité et, d'autre part, maintenir l'unité des Etats. L'essor de la mondialisation s'est accompagné d'une montée des identités. Il incombe au Parlement de préserver, et même de chérir, la diversité interne. L'Argentine s'est dotée de lois nouvelles et a développé son système d'éducation, encourageant l'expression artistique. Le pays accorde l'attention nécessaire à ses peuples autochtones en embrassant une culture plurielle et en favorisant une scolarité bilingue. Les nations doivent persévérer dans leur lutte pour une justice sociale digne de ce nom.

M. D.H. OLIVER (Canada), Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

Mme J.A. GENTER (Nouvelle-Zélande) dit que, comme elle parle plusieurs langues, étant née et ayant été élevée dans un autre pays, elle est l'exemple même de l'effet de la mondialisation sur sa génération. Le système électoral à la proportionnelle mixte a eu une grande influence sur la société néo-zélandaise depuis 1996. Les Maoris, en particulier, en ont bénéficié puisqu'ils sont mieux représentés par rapport à leur place dans la société. Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande est en train de revoir ses lois relatives au mariage entre personnes du même sexe. Des systèmes électoraux équitables et à la proportionnelle permettent de résoudre bien des difficultés dans des sociétés où règne la diversité.

M. M. ZIÓLKOWSKI (Pologne) dit que, bien que la société polonaise soit relativement homogène, tous les droits des minorités sont inscrits dans la Constitution et les accords bilatéraux conclus avec les Etats voisins. Le sort de groupes culturels divers, aux quatre coins du monde, est l'une des préoccupations majeures d'aujourd'hui. C'est même l'une des conditions préalables de la démocratie. Les minorités ont besoin de droits égaux, tant à titre collectif qu'individuel. En outre, les minorités impliquent des droits spéciaux capables de protéger et de garantir l'identité particulière d'un groupe et de défendre de petits groupes menacés d'absorption ou d'assimilation par la majorité dominante.

Mais les aspirations des minorités peuvent aussi être paradoxales. D'un côté, elles veulent l'égalité, de l'autre, elles veulent être reconnues comme différentes, avec leur propre langue, leurs habits et leur culture. Il en découle parfois des revendications contradictoires. La langue revêt la plus haute importance. Chacun doit avoir une connaissance, même approximative, d'une langue internationale. Or, l'écrasante majorité des débats sur le dialogue interculturel se tient en anglais. La solution, pour renforcer le dialogue, consisterait à enseigner à chacun une seconde langue. Ne faudrait-il pas que nous devenions bilingues, voire multilingues ?

M. I. GIL LAZARO (Espagne) dit que le débat sur la citoyenneté, l'identité et la diversité est toujours aussi nécessaire. La culture consiste en un ensemble de traits caractérisant un groupe donné et lui donnant une identité. Toutes les cultures ont leur dignité et une valeur qui doit être respectée et protégée. Chaque peuple a le droit et le devoir de développer sa propre culture aborigène, toutes les cultures étant partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité. Chaque culture représente un tout singulier et non reproductible. C'est en préservant les particularités et les singularités d'un peuple qu'on renforce la compréhension entre les nations, la coexistence pacifique et la coopération entre sociétés différentes.

La tolérance est essentielle si l'on veut que la diversité n'inspire jamais la méfiance ou des conflits entre les peuples. L'existence de différences implique le dialogue interculturel et la condition préalable à un tel dialogue est que l'on trouve les moyens d'éviter les génocides. La langue et la religion sont déterminantes et précèdent l'identité intellectuelle. Toute restriction ou imposition, fondée sur un dictat politique ou le désir prétendument supérieur d'un territoire, est inacceptable. Les idées xénophobes sont tout aussi inacceptables : elles nuisent aux identités culturelles. L'éducation est la voie royale vers un monde meilleur. L'éducation dans la liberté permet l'éveil à la diversité et le respect des différences. Elle implique l'acceptation de la présence de l'autre dans sa double dimension d'individu et de citoyen.

M. I. MANIATIS (Grèce) observe que la Grèce, autrefois pays d'émigration, est devenue un pays d'immigration. Or, la crise économique récente a inversé cette tendance et, de nouveau, des Grecs quittent leur pays. En conséquence, sa délégation s'intéresse de près au thème du présent Débat spécial.

Au cours des trois dernières années, le plan d'action pour la gestion de l'immigration irrégulière et la mise en œuvre des lois y afférentes, en coopération avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, ont permis à la Grèce de faire face au problème des entrées illégales dans le pays sur les plans des droits de l'homme et du droit. La Grèce a mis en place des centres d'hébergement pour les immigrés illégaux car leurs conditions de vie à Athènes devenaient inacceptables. Ces centres ont suscité l'hostilité de très nombreux citoyens et responsables politiques grecs, essentiellement mus par la peur et l'ignorance. Cependant, tout est fait pour tenir le peuple informé et pour rétablir la dignité des immigrés quelle que soit leur nationalité ou leur religion.

Pour ce qui est de l'éducation, la Grèce entend restaurer un climat de communication interculturel. Le but est d'établir le dialogue, le respect et la communication entre les cultures à l'école et au-delà, en mettant en valeur la diversité. Pour parvenir à une société ouverte, démocratique et juste, les Grecs doivent débattre des questions relatives aux divers groupes sociaux et définir une législation

adéquate. Le Secrétariat pour l'égalité met en œuvre une action horizontale en faveur de l'emploi, de l'entrepreneuriat des femmes et de la famille. La Grèce veut dissiper les peurs et l'ignorance grâce à la connaissance et à la compréhension et parvenir ainsi à l'acceptation de l'autre, à la tolérance et au respect mutuel.

M. G. SILVA (Portugal) observe que les groupes qui constituent les sociétés ont, tous, des origines et des caractéristiques différentes. Sachant que le contact avec d'autres cultures forge lui aussi l'identité des individus, la mondialisation apparaît comme souhaitable en ce sens qu'elle rapproche les gens. Le problème est que, malgré la diversité et la richesse culturelle, on considère toujours que la société est monoculturelle, c'est-à-dire qu'elle est dominée par une culture considérée comme authentique. Cette vision est étroite et inacceptable. On ne peut donc surestimer l'importance de l'éducation. Celle-ci permet, par excellence, de sensibiliser chacun aux rôles et aux responsabilités qu'il peut assumer à titre individuel et collectif, en tant que participant actif à la communauté mondiale. C'est le seul moyen de lutte pour la justice sociale et économique et pour la protection de l'environnement. L'éducation favorise l'acceptation de la diversité et, partant, la compréhension de l'humanité et des êtres humains.

Mme M. ISASI (Chili) remarque que la mondialisation a bouleversé les schémas sociaux et mis en avant la question de la diversité dans des Etats qui ne s'en préoccupaient guère. Mais d'aucuns mettent en garde contre certains effets de l'internet et des réseaux sociaux. La mondialisation ouvre des possibilités multiples, obligeant les parlements à revoir les lois pour les rendre plus inclusives. Il appartient à l'Etat de promouvoir l'identité, l'égalité et la place des femmes en politique. Récemment le Chili a élu, pour la première fois, une Présidente qui a veillé à respecter l'égalité entre hommes et femmes dans son gouvernement. Actuellement, le Gouvernement ne compte que 17 femmes. Elle croit en les vertus du dialogue entre parlementaires et en la nécessité d'instaurer des sociétés plus diverses.

M. S. MIRSKI (Lettonie) dit que le monde est déchiré par des conflits dus simplement au manque de tolérance, de respect mutuel et d'écoute de l'autre. Il ne faut surtout pas diviser le monde en camps opposés car cela revient à pratiquer le "deux poids deux mesures".

On se gargarise des vertus de la démocratie et pourtant nombreux sont ceux qui n'exercent pas leur droit de vote. Pour y remédier, il faut que le droit de vote se transforme en devoir pour tous les citoyens. Chacun resterait libre d'accorder sa voix au parti ou au candidat de son choix, mais en étant dans l'obligation de voter. C'est le moyen le plus sûr d'éliminer le "deux poids deux mesures" dans une société démocratique.

De plus, chacun se dit tolérant mais tous ne sont pas prêts à respecter les croyances religieuses des autres. La liberté d'expression doit être exercée dans les rues, les places et les lieux publics mais pas dans les synagogues, les mosquées et les églises.

On parle aussi beaucoup de l'égalité des droits sociaux; or, des milliards de dollars traversent sans la moindre difficulté les frontières pour échapper aux impôts. Dans le même temps, on réduit les retraites et les allocations de ceux qui ne peuvent s'installer sous d'autres cieus. On renfloue les banques avec l'argent de contribuables qui s'enfoncent dans la crise. Et ce ne sont là que quelques exemples de ce "deux poids deux mesures" qui affecte notre monde actuel.

M. T. HENARE, intervenant principal, dit que le monde a besoin d'une notion partagée de la diversité culturelle, de la citoyenneté et de l'identité. Il doit aussi tenir compte de ses peuples autochtones car ils sont uniques et irremplaçables. Sans la langue, il ne peut y avoir de culture et toute culture qui disparaît est une immense perte.

La séance est levée à 18 h.10.

Débat spécial sur le thème Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation

Point 3 de l'ordre du jour

Séance du jeudi 25 octobre

(matin)

(suite)

La séance est ouverte à 9 h.05, le Président de l'Assemblée, M. D.H. Oliver (Canada) présidant la séance.

Le **PRESIDENT** présente les intervenants principaux : M. Knut Vollebaek, Haut-Commissaire aux minorités nationales à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Mme Meira Kumar (Inde), Présidente du Lok Sabha et le Grand Chef Edward John (Canada), Président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

M. K. VOLLEBAEK (Pays-Bas), intervenant principal, déclare que, malgré le contexte actuel, marqué au sceau de la mondialisation et des mutations constantes, certaines questions sont toujours indissociables de l'Etat souverain territorial, notamment la citoyenneté. Même si, de nos jours, les citoyens se considèrent souvent comme les membres d'une communauté plus large, planétaire, en termes de culture, d'intérêts économiques et de liens familiaux, leur situation juridique et les droits et devoirs qui en découlent n'en restent pas moins solidement rattachés à l'Etat. La nationalité reste l'expression la plus évidente d'un lien juridique qui perdure entre un individu et un Etat. C'est à la fois une incitation à encourager le sens de l'appartenance à un Etat et la confirmation de l'existence effective d'une telle appartenance.

La pratique des Etats qui accordent désormais la citoyenneté à des non-résidents s'est traduite par l'octroi de la citoyenneté à des membres de minorités ethniques. Cette largesse croissante à l'égard des citoyennetés multiples peut certainement contribuer à favoriser l'intégration et la participation. Toutefois, à un autre niveau, l'octroi d'une citoyenneté "extérieure" – geste par lequel un Etat-parent accorde la nationalité à des membres d'un groupe ethnique proche, en raison de liens passés de nature historique, culturelle ou ethnique- a été critiqué comme une manifestation malvenue d'un soutien à des minorités à l'étranger. Un problème se pose d'emblée lorsque qu'une personne reçoit une citoyenneté extérieure de la part d'un Etat-parent, alors que le pays d'accueil n'autorise pas la double nationalité. En étendant le droit de vote aux citoyens non-résidents, on a accordé à cette catégorie de ressortissants le pouvoir d'influencer et, éventuellement, de déterminer la vie politique d'un pays où la plupart d'entre eux n'ont jamais vécu et n'ont pas l'intention de vivre. Ceci fait peser de sérieux doutes sur le degré de responsabilité démocratique.

Les Directives de Ljubljana sur l'intégration des sociétés plurielles seront lancées dans deux semaines. Elles font notamment valoir que l'autorisation des citoyennetés multiples est susceptible de favoriser l'intégration et que les enfants qui ont acquis une double citoyenneté, voire une citoyenneté multiple, à la naissance ne doivent pas s'en voir privés au cours de leur vie. Les parlementaires doivent regarder au-delà des pratiques actuelles et proposer des idées nouvelles, afin d'aider les Etats à élaborer des politiques répondant aux pressions de la mondialisation tout en préservant leurs intérêts et les besoins de leurs administrés.

Mme M. KUMAR (Inde), intervenante principale, fait observer que la plupart des pays ont, de tout temps, insisté sur la nationalité unique, mais que de nouvelles lois ont peu à peu autorisé les citoyennetés doubles ou multiples. Ceci a ensuite débouché sur des dispositions légales qui ont permis, d'une part, aux enfants de prendre la nationalité tant du père que de la mère; et qui ont, d'autre part, fixé de nouvelles normes en matière de droits de l'homme et modifié d'anciennes politiques. De nos jours, il est monnaie courante que des personnes aient plusieurs nationalités; de plus, l'évolution des droits de l'homme en a facilité l'obtention. De fait, certains pays considèrent que la double nationalité favorise l'intégration dans la communauté d'accueil et ils encouragent, par conséquent, les immigrants à se naturaliser.

L'apparition d'entités supranationales, telles que l'Union européenne (UE), récompensant la nationalité, a ajouté une nouvelle dimension à la question. L'appartenance à un pays membre garantit des droits supranationaux aux ressortissants européens, y compris la liberté de circulation et le droit d'étudier ou travailler n'importe où dans l'Union avec les mêmes privilèges qu'un citoyen du pays. Afin de relever les défis d'une planète mondialisée, il convient de passer du principe de jus sanguinis à celui de jus solis, qui favorise l'intégration.

La citoyenneté a toujours eu comme enjeu l'inclusion ou l'exclusion. On a remarqué que, dans nombre de pays, les femmes doivent se battre pour faire reconnaître leur citoyenneté. La citoyenneté formelle n'a pas toujours été sensible aux rôles respectifs des hommes et des femmes, ni à leurs relations qui peuvent varier d'une société à l'autre. Les femmes qui vivent au sein de minorités ethniques souffrent souvent d'un double exclusion, du fait de leur origine ethnique et du fait de leur sexe. Le moment est venu de changer les mentalités et de promulguer de nouvelles lois sur la citoyenneté, basées sur l'égalité entre les sexes.

Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude les changements que l'évolution de la mondialisation entraînera, il convient d'envisager la possibilité d'une dilution des concepts traditionnels de souveraineté, nationalité et citoyenneté, ainsi que d'un attachement accru aux droits de l'individu. Il est crucial que les parlementaires et leurs institutions soient plus étroitement associés à la question de la citoyenneté, ainsi qu'aux droits et obligations qui s'y rattachent. L'oratrice rappelle aux délégués que, en tant qu'incarnation des traditions parlementaires à l'échelon mondial, ils ont pris un engagement en faveur des valeurs de la diversité, l'inclusion, la tolérance et le respect mutuel, réaffirmé dans les différentes résolutions adoptées par l'Assemblée de l'UIP.

Le Grand Chef Edward JOHN (Canada), intervenant principal, indique que les peuples autochtones du Canada ont été assimilés et convertis au christianisme. Aux Etats-Unis, nombre de tribus autochtones ont été exterminées. Les circonstances varient grandement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Certains peuples autochtones se voient menacés, alors que d'autres sont reconnus. En 2007, les Nations Unies ont adopté une déclaration sur les droits des peuples autochtones. Cette déclaration affirme les droits de ces peuples à développer et entretenir leurs propres institutions autochtones de prise de décision. Ceci, afin d'améliorer leur participation politique au sein des parlements.

Malgré cette déclaration historique, les peuples autochtones sont toujours exclus de la prise de décisions sur des questions qui les affectent directement. Pourtant, leurs problèmes devraient être pris en compte lorsqu'on discute de n'importe quel projet de loi. S'agissant de leur représentation au Parlement, il a été recommandé de leur réserver un certain nombre de sièges. Il est important que les parlementaires soient au courant des normes internationales et qu'ils veillent à ce que tout projet de loi ou budget soumis au Parlement prenne en compte toute incidence sur les peuples autochtones. L'orateur informe en outre les délégués qu'on travaille actuellement à la rédaction d'un manuel, qui sera publié dans quelques mois. Dans la foulée, il lance un appel aux Nations Unies pour qu'elles organisent une conférence mondiale sur les peuples autochtones.

Débat

Mme A.A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis – EAU) déclare que, l'année dernière, il est devenu évident que les relations internationales ne permettaient pas de s'attaquer vigoureusement au problème. Le moment est venu que le monde élabore une nouvelle définition de réalités nouvelles. Citoyenneté et diversité doivent être traitées, dans le monde actuel, comme un seul et même sujet. La discrimination est toujours pratiquée dans certains pays, alors que d'autres font peser des menaces sur la paix dans le monde. L'Iran occupe toujours trois îles des EAU, par exemple. L'oratrice en appelle à l'Assemblée pour que celle-ci exhorte vigoureusement l'Iran à chercher une solution ou à saisir la Cour internationale de justice. La crise en Syrie s'aggrave de jour en jour et justifie une intervention collective de nature sécuritaire pour régler le problème. La poursuite de l'occupation de Jérusalem par Israël constitue aussi une menace pour la paix dans le monde. Israël doit être comptable de ses actions et l'on doit cesser de faire deux poids deux mesures. L'oratrice condamne également le traitement des Rohingyas au Myanmar.

M. H.B. HAMOUDI (Iraq) note que certains Etats ont fait fi de la diversité et tenté d'imposer l'uniformité, ce qui a engendré des violations des droits de l'homme. Comment relever le défi de l'unité tout en préservant la diversité des identités et des langues entre les peuples ? Y a-t-il moyen de concilier ces différentes choses ? Après la Seconde Guerre mondiale, l'Iraq a dû précisément relever ce défi. Le pays a hérité de différents modes de fonctionnement, mais les choses ont changé en 2005 lorsqu'a été adoptée une nouvelle Constitution reconnaissant la diversité culturelle, ethnique et linguistique du pays. Les Iraquiens doivent être fiers de leur diversité, inscrite dans la nouvelle Constitution. De fait, toutes les composantes de la diversité ont été reconnues : la religion, l'ethnicité et la langue. La Constitution préserve les intérêts de toutes ces composantes et une nouvelle commission sur l'équilibre à atteindre a été créée pour veiller à ce que les droits des différents groupes soient reconnus, à la fois en termes budgétaires et dans la législation.

M. S. EDA (Japon) constate qu'on vit dans un monde où deux grandes tendances se dessinent : la mondialisation et l'interdépendance des nations dans tous les aspects sociétaux, dans l'économie et dans la culture. Il propose trois réflexions sur la direction que la société devrait s'efforcer de prendre à l'avenir. Tout d'abord, un nouvel ordre international sera de mise à cause de la relativité du concept de souveraineté. La souveraineté ne sera plus la prérogative des Etats. Chaque citoyen devra jouer un rôle actif pour faire avancer la société dans cette direction. Ensuite, il convient d'obtenir de la communauté internationale qu'elle protège les droits de l'homme. Il est crucial que chaque Etat protège les droits de l'homme et que les mécanismes internationaux dans ce domaine soient renforcés, par le biais des conventions internationales pertinentes. La communauté internationale doit fixer, en matière de droits de l'homme, des normes allant au-delà du simple cadre national, et les différentes nations se doivent de les respecter. Troisièmement, il y a le respect pour la diversité, basé sur le droit à l'autodétermination de l'individu. Il est important de ne pas s'aliéner ceux qui ont choisi d'autres valeurs, si ce choix leur est dicté par leurs convictions. Il exprime l'espoir que l'on parvienne à s'entendre, non seulement au sein de la communauté internationale mais aussi dans la sphère politique nationale.

Mme C. AXENIE (Roumanie) indique que la diversité linguistique est l'un des paramètres définissant la société contemporaine, même si l'évolution et les tendances sont complexes et souvent contradictoires. Il convient de préserver la tradition de diversité linguistique européenne et la protéger contre les risques potentiels de la mondialisation. L'Alliance des civilisations a été créée par les Nations Unies en 2005. La Roumanie a fait partie des premiers Etats à adopter, dès 2009, une stratégie et un plan d'action national dans ce domaine. Une plate-forme politique de soutien à l'Alliance s'est développée grâce à une collaboration directe entre la Commission parlementaire pour les relations avec les Nations Unies, l'UNESCO et le Parlement roumain. La diversité linguistique et culturelle, ainsi que les valeurs de l'humanité, comportent une gamme infinie de nuances qui seront débattues et reflétées dans les documents de politique publique de l'Europe.

Mme I. HEGGØ (Norvège) fait remarquer que l'extrémisme, la suspicion, la xénophobie et le racisme sont sources de souffrance pour l'homme. Il y a de cela quinze mois, un tireur avec des convictions nationalistes extrémistes a tué 75 personnes en Norvège. Cette agression a constitué une attaque directe contre la démocratie et la diversité, mais son auteur a échoué pitoyablement. La démocratie et la diversité ont non seulement survécu à l'agression; elles en sont sorties renforcées. La société ne doit jamais céder aux tentatives de division car ce n'est qu'un piège tendu par les ennemis de la démocratie. Elle se doit de continuer à promouvoir une société plurielle à laquelle chacun pourra participer. Etre citoyen, ce n'est pas seulement s'inscrire dans une succession de générations ayant vécu à un endroit donné; encore faut-il voir quels sentiments cela leur a inspirés.

Il convient de déployer davantage d'efforts pour inclure les immigrants et leurs enfants dans la société. Les immigrants ont-ils réellement la possibilité de travailler et d'apprendre la langue locale ? Les femmes ont-elles une véritable égalité des chances ? Dans leur souci d'intégration, les Norvégiens mettent l'accent sur la langue, le travail et l'égalité entre les sexes. Apprendre la langue pour obtenir un poste de travail accélère le processus d'intégration. Une formation adéquate et la mise à disposition de crèches sont aussi cruciales pour aider les femmes à pénétrer sur le marché du travail. Les statistiques indiquent que moins de femmes d'immigrants travaillent et que davantage d'enfants sont élevés dans la pauvreté. Pourtant, des solutions existent, la confiance étant l'élément de base. La Norvège a l'un des niveaux d'inégalité sociale les plus bas d'Europe, grâce à ses politiques d'intégration.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) observe qu'on vit dans un monde en mutation, avec des relations d'interdépendance aux plans économique, politique, social et culturel. On est désormais à l'ère de la postmondialisation et on assiste à l'essor des communications et des réseaux sociaux, effaçant les frontières qui séparaient autrefois les pays. Les réseaux sociaux transforment actuellement le globe en un village planétaire. C'est précisément à cause de cette évolution qu'une nouvelle définition de l'identité de l'homme s'impose. Il faut que tous les pays s'engagent à garantir la jouissance pleine et entière des droits. Les nations en développement font face à un défi humanitaire au seuil de ce XXI^{ème} siècle. L'identité culturelle, linguistique et religieuse ne signifie pas qu'on abandonne pour autant les liens avec la nation dans lesquels cette identité plonge ses racines. La diversité donne aux peuples la possibilité de construire le patrimoine de leur pays et de renforcer la tolérance dans les différentes régions. Le monde assiste à une participation et à un engagement accrus de la part des minorités et d'autres membres de la société. Les parlementaires doivent veiller à une plus grande égalité. Quant à Bahreïn, le pays a une histoire fondée sur la diversité. Il donne l'exemple et s'efforce de préserver ses acquis. L'orateur rappelle aussi aux délégués la situation en Israël et le sort réservé au patrimoine religieux et culturel de la Palestine, avec notamment la destruction de sites religieux. Il exhorte les délégués à cesser de couvrir les différentes tentatives de destruction de la diversité culturelle et de la souveraineté de tous les peuples.

M. A.-R. RAWABDEH (Jordanie) déclare que la Jordanie est un excellent exemple de coexistence entre citoyens de différentes origines ethniques. La Jordanie a donné refuge à des Tchéchènes et des Pakistanais, et leur a accordé tous les droits; elle a également accueilli en son sein des réfugiés venant d'autres pays arabes. Le pays a accueilli des Palestiniens fuyant Israël à cause de l'occupation, des Iraquiens abandonnant leur pays du fait des deux guerres du Golfe et des Syriens fuyant le conflit actuel, mais les contraintes financières sont réelles. La Jordanie reçoit certaines aides et subventions, mais ces fonds sont insuffisants et la dette publique commence à devenir un lourd fardeau.

La Jordanie construit une société unie où tous les citoyens sont égaux, quelles que soient leurs croyances ou leurs origines ethniques. Le pays a senti approcher le Printemps arabe et a pris les devants en adoptant les réformes nécessaires pour faciliter intégration et assimilation. Ceci s'est traduit par une révision de la Constitution, du système des tribunaux et des lois électorales. D'autres réformes sont en cours. Les citoyens doivent accepter à la fois leurs droits et leurs devoirs. La Jordanie croit en la liberté de s'exprimer par le biais de manifestations pacifiques et en respectant l'ordre public. Les Jordaniens veulent voir la paix régner dans tout le Moyen-Orient. Les Palestiniens ont suffisamment souffert et il est temps qu'ils retrouvent leur Etat dans un monde où règnent la justice, la liberté et la paix.

M. P. MAHOUX (Belgique) fait observer que le Canada a montré la voie et encouragé la diversité comme source de fierté. La diversité n'est pas un obstacle aux libertés individuelles, notamment de pensée et d'expression. Pourtant, certains pays refusent et répriment la diversité. Dans tous nos pays, il existe des forces xénophobes qui s'opposent à la diversité, et aux yeux desquelles la Déclaration de Québec est scandaleuse. Le monde a besoin d'armes comme cette déclaration pour ancrer la diversité comme valeur fondamentale dans les esprits. La Belgique a adopté une législation incriminant la discrimination. Il est regrettable que, malgré tous ces efforts, on continue à parler de races. Il n'existe qu'une espèce humaine – et c'est notre héritage commun.

Mme S. FORTIN-DUPLESSIS (Canada) indique que les questions de citoyenneté, d'identité et de diversité constituent la base même de ce qu'est le Canada aujourd'hui. Le pays se caractérise par sa grande diversité ethnique, culturelle et linguistique. Fort de sa tradition d'ouverture envers les nouveaux arrivants, le Canada a trouvé les moyens nécessaires pour encourager différentes communautés à participer pleinement à une société favorisant leur intégration économique, sociale, culturelle et linguistique.

Le Canada est connu dans le monde entier comme un territoire marqué par la diversité, ouvert au reste du monde, un lieu où l'inclusion et le bon accueil font partie des racines nationales et de la vie quotidienne. Il est indubitable que cette grande diversité a obligé le pays à promulguer un certain nombre de mesures destinées à garantir la cohésion sociale de la population, objectif essentiellement atteint par le biais de la Charte des droits et libertés. Cette charte considère tous les citoyens comme égaux devant la loi, protège le patrimoine multiculturel des Canadiens et reconnaît l'égalité du français et de l'anglais. Elle accorde également une place de choix aux droits et libertés des peuples autochtones.

Toutefois, le Canada n'est pas parfait et les discriminations persistent. Certains groupes restent privés d'une participation pleine et entière dans la société, et continuent de se battre. L'intégration de nouveaux arrivants et de peuples autochtones laisse certainement à désirer à certains moments, et les débats sur la diversité religieuse peuvent parfois diviser l'opinion.

Pour gérer la diversité, il faut des politiques publiques mûrement réfléchies. Au Canada, ceci implique toujours de ménager les pressions et besoins inhérents à un gouvernement fédéral, dix gouvernements provinciaux et trois gouvernements territoriaux. L'oratrice est convaincue que le modèle canadien est un modèle couronné de succès. Surmonter les difficultés entourant la citoyenneté, l'identité et la diversité n'est pas toujours facile et, du fait de l'interdépendance croissante entre les sociétés contemporaines, la situation continue à évoluer. Pour aller de l'avant, il importe de savoir gérer toutes ces questions dans un contexte mondial en mutation constante.

M. O. HAV (Danemark) est d'avis que toute personne doit se sentir bienvenue dans son pays. L'éducation est, par excellence, le fondement du développement. Des références, cultures et traditions différentes constituent un défi pour toute société, même pour des sociétés moins multiculturelles que le Canada. Les parlementaires doivent préparer le terrain pour les ponts qu'il faudra construire, dans le respect des valeurs d'autrui. Les Danois croient en un monde pluriel, plutôt que monolithique. Un sourire est la distance la plus courte entre les gens. L'orateur exprime l'espoir que la Déclaration de Québec sera la clé de voûte de cet ouvrage.

M. R.D. VIVAS (Venezuela) considère que le socialisme est une alternative au modèle capitaliste actuellement en crise. Il en veut pour preuve la récente victoire électorale du Président vénézuélien, Hugo Chavez. Au Venezuela, la démocratie est vigoureuse. Il exprime les remerciements de sa délégation au Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) pour avoir permis au Venezuela d'assumer la présidence du Groupe. Par ailleurs, il se félicite de l'évolution du processus de paix en Colombie.

Un membre de sa délégation n'a pas été en mesure de participer à l'Assemblée parce qu'il s'est vu refuser un visa par les autorités canadiennes, à cause de son passé de combattant pour la liberté. Il est honteux de pénaliser de la sorte l'autodétermination des peuples. Les manifestations d'ingérence ou de néocolonialisme ne seront pas tolérées. Il indique que des représentants de la Syrie se sont aussi vu refuser des visas d'entrée sur le territoire. Ces vexations sont totalement opposées aux idéaux de l'UIP.

La diversité est importante pour le Venezuela; elle permet de protéger les droits de l'homme, politiques, sociaux et culturels de tous les citoyens, notamment leurs langues. Le Venezuela encourage le multiculturalisme et a pris des dispositions électorales spéciales à l'intention des peuples autochtones, dont il respecte les coutumes ancestrales. Pour garantir la cohésion sociale, il faut agir plutôt que parler. Il signale qu'il est préférable de parler d'inclusion sociale, car le terme implique que l'aide voulue sera fournie, même dans une conjoncture économique difficile. Le manque de solidarité et de soutien aux personnes frappées par la crise économique constitue précisément l'un des défauts du capitalisme et des pratiques néolibérales de par le monde.

M. M. BEG (Inde) fait remarquer que toute la question se résume à la notion d'identité. L'Inde s'est imposée peu à peu comme un Etat démocratique et indépendant, et a pu se forger une identité politique grâce à sa prévoyance. On peut dire de la mondialisation que c'est une célébration de la diversité et une convergence des préférences sociales. Une fois son identité politique établie, le monde, tiré par son économie, pourra se libérer de ses chaînes, surmonter les obstacles et faire front commun.

Mme H. SILHAVY (Autriche) indique que la tolérance, les droits des minorités et la non-discrimination sont particulièrement importants dans un Etat moderne. Ces principes sont, en général, inscrits dans la Constitution nationale. La minorité nationale des Roms est reconnue en Autriche depuis de nombreuses années. Le Gouvernement a promulgué des dispositions spécifiques pour venir en aide aux enfants roms. Il signale, à titre d'exemple, qu'il y a une salle de classe itinérante près des habitations des Roms et que l'Université de Graz s'emploie à mettre au point des méthodes d'enseignement pour eux, et à décrire cinq autres variantes de la langue. Au sein de l'UE, il y a encore beaucoup à faire pour éliminer toutes les formes de discrimination contre les Roms.

Les femmes appartenant à des groupes minoritaires sont susceptibles de faire l'objet de discrimination et d'exclusion pour plus de raisons et dans plus de domaines que les hommes. Ceci se manifeste en général dans l'accès au marché du travail, aux services éducatifs et sociaux, ou aux soins de santé. La législation constitue l'instrument égalitaire le plus puissant. L'Autriche a adopté la loi sur

l'égalité de traitement. Tous les deux ans, le Parlement est saisi d'un rapport sur la mise en œuvre des dispositions de ce texte. Sa délégation appuie pleinement le plan d'action qui va être adopté, pour les parlements sensibles aux questions de genre. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer pour veiller à ce que tous les membres de la société puissent jouir des mêmes libertés et aient les mêmes chances dans la vie de tous les jours.

Mme H. BISHARYAN (Arménie) signale que la société arménienne n'est pas constituée de nombreux groupes culturels ou ethniques différents, mais que ceux qui la composent sont bien traités. Nombre d'Arméniens vivent au Canada, en France, en Russie et aux Etats-Unis. L'Arménie conserve des liens forts avec sa diaspora. Elle se félicite de pouvoir dire que, dans ces pays, la diaspora arménienne peut exercer pleinement ses droits. Elle ajoute que la discussion a porté sur l'importance de préserver l'identité nationale et la diversité culturelle au sein de l'Etat, mais la question devrait aussi être abordée du point de vue régional.

Mme M.J. MIGUEL (Mozambique) note que la diversité culturelle recouvre des positions politiques contradictoires défendues par les Etats-nations, les institutions multilatérales et les agences de communication. Elle doit figurer en tête des priorités des décideurs gouvernementaux s'intéressant à la résolution des conflits ou aux initiatives de développement.

La Constitution de la jeune République du Mozambique s'est efforcée d'inclure des éléments garantissant l'unité nationale du peuple mozambicain. S'agissant d'un pays qui a été sous domination coloniale, la diversité ethnique a toujours été une pomme de discorde au Mozambique, à tel point que les transfrontaliers se trouvent en proie à un dilemme permanent parce qu'ils ne savent pas à quel pays ils appartiennent. Depuis l'introduction de plusieurs réformes, la Constitution reconnaît une langue officielle, le portugais, mais elle respecte les autres langues locales et variantes des différents groupes ethniques ou régions. A l'échelon national, un système éducatif bilingue a été mis sur pied pour encourager, respecter et stimuler l'apprentissage des langues locales. Les nations doivent examiner leur passé, remettre à plat leurs valeurs, identifier et abandonner les préjugés et opinions dépassées, souvent formulées sans consultation aucune. Le moment est venu d'un changement de paradigme.

Mme B. CONTINI (Italie) fait observer que le monde entier tarde à affronter et à résoudre le dilemme entre diversité culturelle et mondialisation, et ce, parce que la mondialisation a toujours été considérée comme une question essentiellement technologique et économique. Ce n'est que récemment que les défis humains, culturels, sociaux et institutionnels posés par la mondialisation sont apparus. Aveuglé par les avantages économiques découlant de la mondialisation, le monde a trop attendu pour faire face à ses conséquences humaines, sociales et culturelles.

Le moment est venu de reconnaître que la tradition ne saurait être vue uniquement comme un lien avec le passé, car l'histoire dont nous faisons tous partie n'a pas commencé et ne se terminera pas avec nous. Nos successeurs considéreront notre style de vie actuel comme leur propre tradition, leur lien avec une page qui doit encore être écrite. Concilier différentes identités culturelles à l'ère de la mondialisation implique de construire un avenir où plusieurs voix pourront être entendues. Là est l'enjeu politique de ce siècle : il faudra reprendre en main le processus de la mondialisation, plutôt que de s'en remettre à la technologie ou à l'économie. Si nous réussissons, nous parviendrons à construire un monde où différentes traditions et cultures pourront coexister, dans le cadre d'un dialogue permanent et dans l'intérêt de tous les peuples du monde.

M. R. PEZ FERRO (Cuba) se fait l'écho de plusieurs autres délégations sur la question des visas. Tout membre de l'UIP qui propose d'accueillir une Assemblée doit signer un protocole et s'engager à autoriser la participation de tous les Membres. S'il s'avère impossible de respecter le protocole, l'Assemblée devra être annulée. Sa délégation a reçu les visas nécessaires deux jours avant le début de l'Assemblée. On leur avait dit que tous les Membres recevraient des visas, mais cela n'a pas été le cas.

La guerre d'indépendance des Cubains a été l'apogée de la lutte pour la diversité, puisqu'ils ont fait cause commune pour atteindre un même objectif. Cuba est un pays multiculturel où existent de nombreuses religions. Le respect de la diversité culturelle est la pierre de touche du développement de cette diversité et d'une identité forte. Les Parlements peuvent jouer un rôle crucial pourvu qu'ils ne cèdent pas aux caprices des mass medias. Ils doivent répondre aux aspirations de la majorité des citoyens, à savoir vivre en paix. Le dialogue est la voie royale pour résoudre les différends aux plans national et international.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur) rappelle que l'Equateur a dû récemment affronter la question de la diversité. Le pays a reconnu certains principes universels, tout en soulignant la nécessité de laisser s'épanouir les différences et de les respecter. L'Equateur est une nation composée de différentes cultures; le pays a établi le principe de "l'interculturalité", qui va au-delà de la tolérance et de la diversité. Il s'agit de l'enrichissement de chaque composante de la société. Dans la pratique, la culture s'exprime dans les habitudes et gestes de tous les jours. L'Equateur privilégie la citoyenneté universelle, grâce à laquelle tous les habitants doivent jouir de droits citoyens. Ces droits, qui incluent notamment le droit de vote, ont été accordés à tous les gens vivant en Equateur, même s'ils ne sont pas ressortissants du pays. L'orateur ajoute qu'il croit en la mobilité de l'homme sur toute la planète et à la suppression systématique des visas, sauf rares exceptions. Il considère qu'il convient de fixer quelques objectifs et règles a minima pour garantir le droit à la diversité, mais respecte les lois nationales qui interdisent certaines pratiques. Par exemple, les lois de certains peuples autochtones de l'Equateur permettent les châtimements corporels et physiques. Est-ce compatible avec le droit national ?

M. R.W. PANKA (Suriname) déclare que le Suriname est un petit pays construit sur le respect mutuel des différentes cultures qui le composent. Les communautés tribales et autochtones sont représentées dans tous les domaines, tandis que la Constitution interdit la discrimination en tous genres. Les Surinamais mettent de côté leurs différences et accordent de l'importance à ce qui en a dans la vie. Faire bonne place à la diversité favorise le développement économique, alors qu'insister sur les différences ne fait que freiner la croissance. La politique consiste à favoriser la paix et à trouver des solutions, qu'elles existent ou pas. Pour sa part, il est en faveur de pratiquer une citoyenneté positive.

M. F.M. MAALIM (Kenya) fait remarquer que l'indépendance a été obtenue pour corriger les maux du colonialisme. A l'époque coloniale, les Africains étaient appelés indigènes ou sauvages, et en un mot n'étaient pas considérés comme des êtres humains. Actuellement, d'autres fléaux existent, comme le tribalisme et l'ethnocide, qui est une forme de génocide. Les peuples autochtones ont souffert de la discrimination partout dans le monde et le Kenya n'est pas une exception. L'Afrique a hérité du legs colonial du tribalisme, là où le principe de "diviser pour régner" est toujours en vigueur. Malheureusement, des despotes ont profité de la situation. Il considère que, en plus de la diversité, il y a aussi la question des droits fonciers, lorsque certaines élites africaines se sont emparées de terres ne leur appartenant pas. Une forme de réparation s'impose.

S'agissant de la citoyenneté, on a connu des cas où même des chefs d'Etat n'ont pas vu leur citoyenneté reconnue. Ceci n'est pas un phénomène rare en Afrique. La communauté internationale, l'UIP, les parlements de ce monde et les Nations Unies doivent agir et fixer des normes de base auxquelles devra se conformer chaque pays, s'il veut être reconnu comme un membre de notre monde civilisé.

Les extrémistes existent partout dans le monde, souvent parce qu'ils ont été exclus, relégués ou l'objet de discriminations. L'UIP doit aborder cette question de manière régionale. Les peuples autochtones d'Afrique vivent en paix depuis des siècles. Ils ont préservé la nature et l'environnement. Ce n'est qu'avec leur déplacement et l'arrivée de classes privilégiées que la terre et la culture ont été mises à mal.

M. D. DAUBNEY, Penal Reform International, constate que les minorités sont surreprésentées au sein de la population carcérale. Dans le même temps, la proportion de détenues appartenant à des groupes ethniques ou raciaux minoritaires ou autochtones s'accroît. Dans bon nombre de pays, les femmes venant d'ethnies minoritaires ont bien plus de chances de finir derrière les barreaux, et les femmes autochtones en prison sont, pour la plupart d'entre elles, issues de milieux défavorisés. Lorsqu'elles tentent d'avoir accès aux services de réinsertion et de formation, ou aux programmes de travail, pertinents pour leur sexe ou leur culture, les détenues se heurtent à de multiples formes de discrimination. Une fois qu'elles sont relaxées, la stigmatisation des femmes autochtones est notoire et elles sont souvent repoussées ou ignorées par leur propre communauté, ce qui accroît le risque de récidive.

Au nom de Penal Reform International, l'orateur en appelle aux parlementaires pour qu'ils tiennent compte des besoins de ce groupe particulièrement marginalisé, dans leur débat à l'Assemblée et dans leur travail au plan national. Il propose qu'une prochaine Assemblée de l'UIP consacre un débat spécial à la question de l'accès à la justice pour les femmes, sans oublier l'angle de la discrimination à l'égard des femmes dans les systèmes de justice pénale. Afin de contribuer à un tel débat, son

organisation a publié un document explicatif, traduit dans plusieurs langues, sur la discrimination à l'égard des femmes dans les systèmes de justice pénale.

M. J. HORVÁTH (Hongrie) signale que, dans le Bassin des Carpates, les catholiques vivent parmi les juifs, qui vivent eux-mêmes au milieu des protestants. Les premières lois sur la tolérance religieuse ont été édictées il y a plus de cinq cent ans et une culture de coexistence s'est développée au fil des siècles. L'inclusion sociale a bénéficié à la société hongroise et ne l'a nullement handicapée. La Hongrie n'a pas de stratégie d'assimilation, mais une politique d'intégration où chacun a sa place.

L'orateur ajoute que la Déclaration de Québec confirme que les multiples facettes de leur culture sont reflétées dans les valeurs universelles de l'humanité. Ils doivent œuvrer pour préserver cet acquis. Il est important de le faire parce que, au fil de l'histoire, ces valeurs ont fait l'objet d'attaques. Pendant la Seconde Guerre mondiale, des milliers d'habitants du Bassin des Carpates ont été envoyés à la mort en raison de leur religion. D'autres ont été expulsés à cause de leur langue. La Déclaration est une innovation radicale parce qu'elle fait de la citoyenneté un concept qui bénéficie aux peuples plutôt que de les entraver. La citoyenneté existe pour le bien des peuples, et pas l'opposé.

M. A.A.E.T. ABD EL SALAM (Égypte) assure que l'Islam ne mentionne nullement la discrimination raciale. L'islamophobie est le produit des faits dénaturés présentés par les médias. L'Islam est une religion de paix et de vérité. Il ajoute qu'ils ont tous été créés à partir d'une seule et même perle, Adams et Eve, et qu'ils ont ensuite évolué en tribus et nations différentes. La diversité culturelle est le meilleur de la mondialisation. Même au tout début de l'Islam, la diversité culturelle existait. L'Égypte réfléchit à sa diversité culturelle. Indépendamment de la religion, ils sont tous frères et sœurs au sein de l'humanité, égaux comme le sont les dents d'un peigne. Le saint Coran mentionne l'Islam et d'autres religions. Finalement, il est important, à propos de la question des visas, de faire une distinction entre Gouvernement et Parlement. Il ne faut pas rendre les parlementaires responsables des actions de leur gouvernement.

Mme V. PARKANOVÁ (République tchèque) fait observer que, d'une part, l'État est obligé de protéger la diversité, mais que, d'autre part, il doit aussi veiller à la cohésion sociale. L'intégration de diverses minorités n'est possible que si l'on trouve un terrain d'entente. Au lieu de lutter contre les identités différentes, les pays devraient essayer d'appuyer ou au moins d'accepter les cultures qui n'entravent pas l'intégration. Il est parfaitement faisable d'incorporer les minorités à la société et, dans le même temps, d'accroître leur participation politique à la gouvernance.

Mme A. RAMIREZ NAVA (Bolivie) signale que la Bolivie est en plein processus révolutionnaire mené par la société civile. Le pays a octroyé des droits aux peuples autochtones, ce qui a affecté l'administration de l'État à laquelle ils participent désormais. Depuis 2006, tous les peuples autochtones sont impliqués dans la prise de décisions. La Bolivie construit à présent une citoyenneté fondée sur les droits, le pouvoir des mouvements sociaux et les élections aux organes législatifs et exécutifs. On assiste à des assemblées générales de fédérations agraires, de regroupements de propriétaires et de groupes autochtones. Le pays a entrepris, par ailleurs, une décentralisation effective de ses structures, ce qui s'est traduit par une modification radicale du pouvoir politique et de la manière dont il y est exercé. Les classes dominantes ont été déstabilisées et perdent du terrain. Il y a de cela vingt ans, la discrimination faisait rage sous l'influence du colonialisme, mais la nouvelle Constitution, adoptée par référendum en 2009, a introduit de nombreux changements, dont le passage à un État multiculturel et multiethnique. Le concept traditionnel, selon lequel les gens étaient avant tout des individus, a évolué. Maintenant, les individus font partie d'une communauté ou d'un groupe. Des progrès significatifs ont été accomplis et la culture, mise à mal dans le pays dans un passé récent, est en voie de récupération. Les Boliviens s'inscrivent tous dans une citoyenneté civile qui rime avec liberté, droits fonciers, organisation sociale et conscience sociale. La citoyenneté va de pair avec un niveau économique et de sécurité sociale minimum, ce qui a été obtenu en partageant la richesse commune et en fixant des normes pour tous. La Bolivie aspire à être un membre à part entière de la communauté internationale sur la base de cette nouvelle identité. Son objectif principal est que tous les États incluent dans leurs structures juridiques le droit de leurs peuples autochtones à être reconnus comme membres à part entière de la société.

Mme M. VAN EETVELDE (Belgique) souligne l'importance d'associer intégration et migration, et de prendre en compte la décentralisation politique et administrative. D'emblée, les tendances migratoires actuelles sont une indication de l'interdépendance économique du travail et du capital au-delà des frontières. Toutefois, du fait de l'arrivée de réfugiés fuyant les changements climatiques ou les persécutions politiques et religieuses, les pays doivent désormais regarder la réalité en face et accueillir ces nouveaux venus dans la société. Dans la région des Flandres, une politique a été activement mise en place de cours de langue et formation professionnelle, ainsi que de cours sur les structures sociales et politiques de l'Etat. On a le sentiment que ceux qui maîtrisent la langue du nouvel Etat d'accueil seront en mesure de développer pleinement et durablement une identité civique. Dans les Etats où différentes langues et cultures cohabitent, l'octroi de l'autonomie régionale à différents groupes de la population peut contribuer au développement du pays tout entier, en facilitant la coexistence pacifique de différents groupes culturels et linguistiques. Il est d'une importance capitale d'avoir une autorité politique et administrative qui soit proche des citoyens, mais qui soutienne également l'éducation, la culture et la langue.

M. D.P. O'CONNOR (Nouvelle-Zélande) indique que les fondateurs européens de la Nouvelle-Zélande ont eu la clairvoyance, à l'époque, de formaliser les droits des peuples autochtones. C'est toujours le cas de nos jours. La Nouvelle-Zélande a aussi assumé la responsabilité morale et politique d'aider au développement des pays plus petits. Par exemple, nombre de pays d'Asie ont des difficultés à concilier développement et protection de l'environnement. Les différences constatées au plan de la santé ou des résultats scolaires sont aussi liées au contexte culturel. Il y a encore beaucoup de travail à abattre.

Le lien entre difficultés économiques et souffrances humaines est clair pour la Nouvelle-Zélande, laquelle s'est engagée, par le biais de programmes internationaux, à combler ces écarts. Il faut saisir cette occasion de lutter contre la discrimination et de construire un monde marqué au sceau de l'égalité. Les discours et les résolutions ne mèneront à rien, sans l'engagement de rentrer au parlement pour y promulguer la législation nécessaire.

Lord FAULKNER of WORCESTER (Royaume-Uni) constate que la Grande-Bretagne est de plus en plus une communauté plurielle et multi-ethnique. Les athlètes, de différentes origines, ayant récemment participé aux Jeux olympiques ont gagné le cœur de toute la population. Il ajoute qu'il incombe aux deux Chambres du Parlement de veiller à ce que la diversité culturelle et ethnique soit dûment représentée. Pour cela, il y a encore un long chemin à parcourir. Les élections de 2010 ont permis à un nombre record de représentants de minorités visibles de siéger au Parlement, mais le pays peut encore mieux faire. A la Chambre des Lords, de nouvelles dispositions en matière d'affectations ont contribué à rééquilibrer la répartition des postes entre les sexes. Elles devraient être perfectionnées pour accroître la présence de pairs appartenant à différents groupes ethniques, ainsi qu'au groupe des handicapés. Il est indéniable que la Chambre haute pourrait se faire l'écho des intérêts des minorités et qu'elle pourrait, grâce à un processus d'affectation judicieux, combler ces différentes lacunes.

M. M. JAGANNATH (Inde) affirme que la mondialisation présente à la fois des défis et des opportunités. Pluridimensionnelle, la mondialisation a vu l'émergence de marchés planétaires, de la diversité et d'autres conséquences sociales. Chaque société comporte fatalement différents degrés de diversité ethnique, linguistique, sociale et culturelle. L'Inde est le pays où le nombre de religions est le plus grand au monde, ce qui va de pair avec une énorme diversité linguistique et culturelle. Le recensement démographique de 1991 a montré que 114 langues sont parlées par au moins 10 000 personnes dans le pays et que 22 langues sont parlées par plus d'un million de locuteurs. La Constitution de l'Inde est rédigée de manière à favoriser un pays fort et uni, tout en réaffirmant le respect pour la diversité. Dans tous les conflits que l'Etat a dû affronter, le désir de ménager la diversité a toujours été manifeste. Cette qualité lui a permis de rester fort et uni, et de faire bloc. Dans leurs efforts de promotion et protection de la diversité, les parlements doivent montrer la voie et indiquer comment manier et forger des valeurs communes tout en favorisant la diversité sur une planète mondialisée. Diversité et cohésion sociale doivent être soigneusement équilibrées, dans le cadre de normes et du droit international, afin que justice sociale, coopération et coexistence pacifique puissent s'épanouir.

Mme M. MULHERIN (Irlande) souligne qu'il convient de reconnaître qu'il est difficile de représenter des millions de personnes en parlant d'une seule voix. Comment les gens peuvent-ils se faire entendre en tant qu'individus et non en tant que masse ? Des représentants peuvent, certes, être choisis pour faire valoir les besoins de différents groupes, chacun avec sa propre identité. La diversité culturelle s'articule autour de groupes ou peuples divers, et la culture est une forme de langage. Elle est cruciale pour représenter la minorité auprès de la majorité. Par conséquent, des efforts doivent être déployés pour protéger les langues hors du commun. Si l'on veut que les gens puissent continuer à contribuer à la richesse de l'humanité, il faudra leur offrir une plate-forme libre sur laquelle ils pourront exprimer et partager leur sagesse et manière de voir la vie. Elle ajoute que sa délégation soutient la philosophie générale de la Déclaration de Québec, mais considère qu'il faut aller encore plus loin.

M. M. RAVIGNAT (Canada) déclare que tout consensus basé sur l'ethnicité, la race, la langue ou tout autre élément, est le résultat de la dialectique du pouvoir. Le Canada a subi et continue de subir les conséquences de ces tiraillements entre les forces politiques soucieuses de la diversité et celles partisans de la centralisation. Dans son pays, la tentation de diviser pour régner et en tirer des dividendes politiques est aussi vivace aujourd'hui que dans le passé, et aucun pays, parti politique ou gouvernement n'est libre de cette tentation.

Les parlementaires doivent garantir sa place à la diversité, s'ils veulent réussir à construire la nation. Personne ne peut dire à autrui ce qui a contribué à forger sa perception identitaire. Par conséquent, les parlementaires doivent permettre aux personnes qu'ils représentent de leur enseigner ce que cela signifie d'être comme ils sont.

Au Canada, la vitalité des groupes minoritaires est plus précaire que jamais. Ceci est particulièrement vrai des francophones vivant en dehors de la province du Québec et pour les peuples autochtones. Les retombées du manque de vitalité nécessaire à la survie d'une culture sont particulièrement frappantes dans le cas des peuples autochtones du Canada. Bien qu'il s'agisse de la population qui croît le plus rapidement, elle se trouve néanmoins menacée d'un point de vue culturel et linguistique. L'inclusion réelle des peuples autochtones dans la vie politique, juridique et économique de tous est le plus grand défi que le Canada ait à relever en ce XXI^{ème} siècle. Le niveau de participation politique des peuples autochtones reste trop faible au Canada.

Pourtant, de nombreux aspects du modèle canadien, ainsi que son cadre constitutionnel et juridique, pourraient être utilisés comme autant de bonnes pratiques par des Etats émergents dotés d'une population multiethnique. Le Canada a, en effet, adopté des mesures positives et pris les devants pour promouvoir la diversité. Bien qu'il soit important de créer un cadre juridique pour protéger certains droits collectifs, ceci ne pourra entraîner qu'un niveau de cohésion sociale relativement limité. Il convient aussi de superviser et de fournir des financements pour garantir la survie des communautés, en s'appuyant sur des études et sur des politiques publiques reposant sur des faits.

M. A. YUSUF ALI, Association des sénats, shoora et conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA), remarque que la pauvreté est la source de tous les maux. Tout le monde doit être conscient des causes, ainsi que des symptômes, de l'absence de paix, sécurité et stabilité dans le monde. Les gens réclament à grands cris justice et égalité des droits. Ils doivent être guidés par le principe de "comporte-toi vis-à-vis des autres comme tu aimerais qu'ils se comportent envers toi". Ils doivent aspirer à vivre dans un monde pacifique et prospère où tous les individus sont traités comme des citoyens et libres de se déplacer comme ils l'entendent à la recherche du bonheur.

M. I. NADIMI (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, déclare que l'Iran entend s'élever contre les remarques infondées, prononcées par le délégué des Emirats arabes unis. C'est le régime sioniste, équipé de centaines de têtes nucléaires, qui pose la menace la plus grande au Moyen-Orient et aux pays du Golfe persique. Les Emirats arabes unis s'ingèrent dans les affaires intérieures de l'Iran en mettant en cause son intégrité territoriale. Les trois îles en question appartiennent à l'Iran depuis un millier d'années et ce n'est que récemment que les Emirats en ont réclamé la propriété. De bonnes relations de voisinage sont indispensables pour faire avancer la cause de l'Islam. L'orateur exprime l'espoir que la délégation des Emirats s'abstiendra de ce type de commentaires à l'avenir, puisque ces trois îles appartiendront toujours à l'Iran. Ce type de remarque ne sert en rien les intérêts régionaux des uns et des autres.

M. K. VOLLEBAEK, intervenant principal, fait observer que bon nombre d'interventions ont exprimé un fort désir d'inclusion. Il rappelle que, dans quinze jours, les Directives de Ljubljana sur l'intégration des sociétés plurielles seront lancées. Ces directives reconnaissent que les résidents d'un pays ont droit à la citoyenneté, même s'ils sont ressortissants d'un autre Etat. Elles en appellent aux autorités pour qu'elles reconnaissent les citoyennetés multiples, dans la mesure où des politiques restrictives en matière de nationalité finissent toujours pas entraver les efforts d'intégration. Il lance un appel aux parlementaires pour qu'ils élaborent des politiques appropriées.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE indique qu'il a été impressionné par la qualité des interventions, dans la mesure où elles ont mis en lumière toute la palette d'expériences en matière de diversité, des plus modérées aux plus extrêmes. Le vaste éventail des définitions possibles de la culture, de la diversité et de la citoyenneté souligne encore davantage la fluidité de ces concepts. Nombre d'orateurs ont insisté sur le fait que la diversité est une source de vigueur pour les sociétés et que les flux de migration contemporains n'ont fait qu'amplifier le phénomène. De nombreux participants ont relevé le rôle crucial que les parlements peuvent jouer pour protéger la diversité, accroître la tolérance et encourager le dialogue. Toute une panoplie d'instruments est utilisée pour protéger le pluralisme et encourager la compréhension mutuelle, dont les constitutions, l'éducation, les droits linguistiques et les systèmes électoraux. Le sujet est tellement vaste que le débat n'a fait qu'effleurer la question de la diversité à l'ère de la mondialisation. Le Président ajoute qu'il partira certain que les défis seront surmontés et convaincu de l'utilité de ces échanges.

La séance est levée à 13 h.10.

Commission UIP des Affaires des Nations Unies

Séance du lundi 22 octobre

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.40 sous la conduite de M. M. Traoré, Président de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies.

Adoption de l'ordre du jour

(UNC/2012/A.1)

Le PRESIDENT demande si l'ordre du jour peut être adopté.

Il en est ainsi décidé.

Séance I : Table ronde sur Le multilatéralisme et le rôle de la diplomatie parlementaire

Le PRESIDENT présente le modérateur de la séance, M. N. Evans (Royaume-Uni).

Le MODERATEUR informe les délégués de la façon dont la table ronde va se dérouler.

Présentation

Le PRESIDENT dit que la diplomatie parlementaire s'entend des "initiatives que prennent les parlements dans la sphère internationale, des objectifs qu'ils cherchent à atteindre, de la démarche qu'ils adoptent, du contenu, des résultats et de la portée de ces interventions". Il est évident que les parlements jouent un jeu diplomatique. Lorsque le parlement prend une décision, il n'y a pas d'autre option que de l'inscrire au nombre des politiques publiques.

La diplomatie parlementaire est devenue un élément essentiel. Aujourd'hui, même les Nations Unies mettent en avant le rôle de la médiation parlementaire. Des considérations spéciales s'imposent quand les parlements s'engagent sur le terrain de la médiation, de la gestion des crises et de la facilitation.

La médiation parlementaire peut être utile lors de crises graves telles qu'une guerre civile ou de fréquents différends entre cultivateurs par exemple. Quel que soit le niveau de la crise, elle a un rôle à jouer.

Les parlements sont intervenus dans diverses crises. Le Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par exemple, est intervenu dans les crises au Niger et en Guinée. Il a adopté une position très cohérente. C'est grâce aux initiatives de la CEDEAO que les premières réunions entre les groupes ont pu avoir lieu.

Il cite également à titre d'exemple le Parlement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui s'est impliqué au tout début de la crise en Côte d'Ivoire, a envoyé des missions dans le pays et a mis en place un Conseil interparlementaire spécial pour la paix. Celui-ci a pour mandat d'évaluer les situations de crise potentielles, de s'employer à les désamorcer avant qu'elles ne dégénèrent et, une fois que la crise est là, de jouer un rôle de facilitateur, sachant qu'il faudra pour cela user de diplomatie et accompagner les protagonistes. Ce genre de diplomatie ne remplace pas celle de l'Etat. Comme le montre l'exemple du Parlement de l'UEMOA, qui est intervenu dans plusieurs autres crises, les parlements régionaux ont eux aussi un rôle de médiateur à jouer.

Il demande ensuite aux participants de réfléchir aux questions suivantes et de les prendre pour base de la discussion qui va suivre : quel est l'avantage de la diplomatie parlementaire par rapport à celle de l'Etat ? Comment les parlements peuvent-ils justifier leur intervention dans un domaine qui était traditionnellement l'apanage de l'exécutif ? Les Etats modernes n'ont plus à présent d'exécutif centralisé. Quelles sont les forces et les faiblesses de la diplomatie parlementaire ? Quels rôles et responsabilités essentiels la diplomatie parlementaire recouvre-t-elle ? Quelles formes peut-elle prendre ?

Cet exercice a pour but de favoriser les échanges d'idées et de dégager les bonnes pratiques que pourraient adopter parlements nationaux et régionaux. Les parlementaires doivent envisager leur diplomatie et ce qu'elle implique sous l'angle de la responsabilité du parlement. Ils doivent en outre veiller à disposer des outils organisationnels nécessaires tels que formation, soutien financier et équipement.

Le MODERATEUR remercie M. Traoré de son exposé très complet. Il indique que de tels forums sont pour les parlementaires l'occasion de procéder à un échange d'idées et de vues et de discuter de questions sur lesquelles ils ne sont pas forcément d'accord. De tels débats permettent de mieux comprendre bien des problèmes et sont donc extrêmement utiles.

Débat

Mme M. ZZIWA NANTONG (Assemblée législative est-africaine – ALEA) explique que l'ALEA est un parlement régional composé de cinq républiques : le Burundi, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie). Elle a été créée en 1999 en vertu de traités qui font maintenant partie de sa Constitution. L'Assemblée adhère aux principes fondamentaux de la démocratie.

En qualité de parlement, l'ALEA est un lieu d'échanges multilatéraux; elle est composée de pays qui ont beaucoup en commun : la géographie, la culture et les intérêts économiques. Ses parlements membres sont guidés dans leurs relations multilatérales par le principe de bonne gouvernance.

Les relations multilatérales peuvent parfois prêter à un certain déséquilibre, principalement à cause de demandes et d'attentes différentes. Personne n'ignore que certains des membres de l'ALEA n'épousent pas les valeurs démocratiques. L'ALEA doit parfois rappeler à ses pays membres qu'ils sont signataires de traités internationaux et doivent les respecter.

Lorsqu'un membre est en période électorale, d'autres membres lui envoient des renforts. Lorsque des membres n'agissent pas conformément aux principes démocratiques de responsabilité, de transparence et de justice sociale, l'ALEA adopte des motions ou des résolutions dans le but de les soutenir et de leur rappeler l'importance de se conformer à ses valeurs.

L'ALEA encourage les parlements de l'Afrique de l'Est à tendre à une conception commune des problèmes pour présenter un front commun. Les membres adoptent généralement des positions similaires sur les questions économiques ou liées au développement. Cependant, sur des questions qui touchent directement à la gouvernance, telles que les partis politiques, la presse, les médias et d'autres questions de fond, l'Assemblée avance prudemment et conseille au membre en désaccord de reconsidérer sa position. Ses initiatives sont souvent couronnées de succès.

Certains de ses membres ont eu des différends avec des Etats voisins qui n'étaient pas membres de l'ALEA. L'Assemblée a usé des ressources à sa disposition pour s'interposer auprès des pays extérieurs et a obtenu des résultats encourageants. Le sujet à l'étude est d'une grande importance. Les parlements doivent se demander si leur soutien et leur apport en général sont efficaces. Dans certains cas, ils ne le sont pas : ils n'ont pas, par exemple, les mécanismes voulus pour s'imposer face à un gouvernement qui ne respecte pas les règles.

M. R. MIGLIORI (Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – OSCE) dit que leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance d'une démarche multilatérale quand il faut relever des défis internationaux. L'OSCE a été créée pendant la guerre froide, dans une période d'incertitude en Europe, afin de donner un sentiment de stabilité. Parmi ses 56 Etats membres, certains sont encore déchirés par des conflits non réglés. L'Assemblée de l'OSCE cherche à promouvoir le dialogue afin d'aider au règlement des conflits et à trouver des solutions. Les gouvernements ou les parlements ne peuvent pas travailler chacun de son côté. Ils doivent concevoir et réaliser ensemble des projets et des initiatives. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE tient à promouvoir la réconciliation et la coopération. Les conflits directs ne sont pas les seuls défis à relever : il faut en effet agir d'urgence sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire.

Des pays voisins devraient être en mesure de travailler ensemble sur la base d'intérêts régionaux communs, agricoles et économiques. C'est aux gouvernements qu'il incombe en dernière analyse de négocier des accords de paix mais les parlementaires ont aussi un rôle important à jouer dans l'établissement de relations avec d'autres pays.

M. J. CHAGNON, Président de l'Assemblée nationale du Québec et de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), dit que, à son avis, la diplomatie parlementaire est extrêmement importante et qu'elle est le prolongement naturel de leurs responsabilités de représentants du peuple.

Sa vision des relations internationales et interparlementaires s'articule autour de plusieurs principes clés. Le processus législatif force le parlement à tenir compte des relations internationales de l'Etat, par exemple lorsqu'il s'agit de ratifier des engagements internationaux. Les enjeux l'obligent à être attentif à ce qui se passe hors des frontières nationales. Des questions telles que celles de l'immigration, des changements climatiques et du commerce international sont toujours prises en compte dans le travail de nos commissions parlementaires.

Les parlementaires jouissent de la liberté d'expression et d'une certaine indépendance, ce qui les rapproche. Cette culture commune leur permet de comprendre et d'aborder les problèmes plus directement, avec plus de flexibilité, affranchis du protocole traditionnellement imposé par la diplomatie des Etats. Ils peuvent tirer parti de conditions favorables pour éviter un conflit ou en favoriser le règlement.

La COPA fête son 15^{ème} anniversaire cette année. Les parlementaires s'emploient à construire une communauté des Amériques qui incarne les principes du respect de la dignité humaine et des droits de la personne et les idéaux de paix, de démocratie, de solidarité entre les peuples, de justice sociale et d'égalité entre hommes et femmes. La COPA est la seule organisation parlementaire de l'hémisphère qui ait pour membres les congrès et assemblées parlementaires des Etats unitaires, fédéraux, confédérés et associés, ainsi que des parlements régionaux et des organisations interparlementaires. Depuis 2005, la COPA a conduit 13 missions d'observation électorale dans 10 pays. Elle a adopté les critères de la démocratie parlementaire et s'est dotée d'un outil pour aider les parlements des Amériques à procéder à leur propre évaluation. Elle a aussi adopté des résolutions sur des situations de crise politique dans lesquelles la région intervient parfois. Elle donne la préférence au dialogue comme moyen de régler les conflits.

La COPA traite régulièrement de questions sociales telles que la mortalité infantile, l'éducation et l'égalité entre hommes et femmes. Les parlementaires peuvent tirer parti des opportunités que leur offre la diplomatie parlementaire pour influencer sur le droit international. Comme d'autres organisations interparlementaires, la COPA est confrontée à de nombreux défis. L'équilibre des pouvoirs dans le monde penche de plus en plus en faveur de l'exécutif, au détriment du législatif. Les organisations interparlementaires doivent maintenir la communication entre ces deux pouvoirs et faire connaître leurs positions dans de nombreuses enceintes. Elles doivent travailler ensemble et non pas se concurrencer. Elles œuvrent toutes à la réalisation des mêmes objectifs.

Par son impact international, la diplomatie parlementaire complète l'action des gouvernements. Elle démocratise et renforce la diplomatie des Etats et permet aux parlementaires de multiplier leurs contacts et d'étendre leurs réseaux. Par sa nature indépendante et multipartite, elle est unique et indispensable.

M. R.M.C. KABORE (Assemblée parlementaire de la francophonie – APF) dit que la diplomatie parlementaire a un rôle très important à jouer dans le monde contemporain. L'APF est composée de 78 sections disséminées dans les régions de l'Asie-Pacifique, des Amériques, de l'Afrique et de l'Europe. Elle offre à ses membres de nombreuses possibilités de confronter leurs expériences et elle est attachée à la défense de l'expression culturelle. Son rôle est de suivre les situations qui pourraient se prêter à un règlement et de trouver des solutions par des échanges de données d'expérience. Elle réagit face aux sujets de discorde et resserre les liens d'amitié et de fraternité. Ses divers forums et discussions tendent à cultiver la diversité culturelle et linguistique qui est son premier objectif.

Le parlement doit pouvoir se tenir informé des différents problèmes qui se posent dans le pays. Bien que jouant un rôle assez limité dans le règlement des conflits, la diplomatie parlementaire complète celle des Etats. Ce serait cependant une bonne idée de codifier les domaines dans lesquels les parlementaires doivent travailler et peuvent intervenir afin que chacun se conforme à un code de conduite.

M. M.E. KILIC (Union parlementaire des Etats Membres de l'Organisation de la Conférence islamique – UPCI) dit que l'UPI se compose de 52 Etats Membres mais qu'à la différence des organisations régionales elle regroupe trois régions géographiques différentes : l'Asie, l'Afrique et le monde arabe. Elle favorise le dialogue et les bonnes relations entre ses Etats Membres, principalement sur des questions politiques, économiques et culturelles.

De nombreux problèmes épineux ont été réglés avec succès par le dialogue et la négociation, qui sont à la base de la diplomatie parlementaire. Il se demande comment la diplomatie parlementaire pourrait jouer un rôle dans le multilatéralisme. Le besoin de créer des organisations et des institutions mondiales au service d'objectifs communs se fait sentir de plus en plus et dans tous les domaines. Ces groupements s'attachent à renforcer la coopération entre leurs membres dans plusieurs champs d'activité.

On attend de la diplomatie parlementaire qu'elle joue son rôle dans les relations multilatérales. Cependant, elle ne va pas sans problème, le principal étant, selon son expérience, le pouvoir limité des parlements face à l'exécutif. Là où le parlement est relativement fort, il y a des conflits d'autorité.

Mme S. RAFI (Parliamentarians for Global Action – PGA) dit que son organisation a recours à une diplomatie parlementaire d'un type différent. Ce fut la première organisation parlementaire non gouvernementale (ONG) qui se soit conçue comme un instrument de la diplomatie parlementaire. Elle a été fondée en 1978 par deux Canadiens. Leur but était de créer une organisation qui puisse à la fois insuffler du militantisme dans le système multilatéral et y introduire des règles de droit axées sur des objectifs.

L'Organisation a été spécifiquement conçue pour obtenir des accords sur des sujets donnés en faisant pression sur le système multilatéral, les mécanismes des traités et des conventions. Elle s'est constituée en ONG. Elle travaille avec des gouvernements qui partagent ses points de vue et avec le système des Nations Unies, mais aussi avec d'autres ONG comme Greenpeace qui ont un champ d'activité bien défini.

C'est un mouvement citoyen, capable de susciter et d'infléchir les décisions au niveau international et de réagir aussi. PGA travaille avec une foule d'autres organisations. Elle a fait siens les objectifs généraux du système multilatéral – la paix, le progrès social, la primauté du droit – et s'en est servie pour faire adopter, ratifier et appliquer des traités et des conventions.

En 1989, l'Organisation a relancé les travaux sur la Cour pénale internationale (CPI) par le biais d'une résolution des Nations Unies. La résolution avait été proposée par la Trinité-et-Tobago. En quatre ans, PGA a réussi à mobiliser un très puissant mouvement de défenseurs des droits de l'homme, d'ONG de défense des droits de l'homme et de gouvernements animés par les mêmes objectifs et a accéléré le processus de ratification du Statut de la CPI en amenant 60 pays à y adhérer.

Avec l'aide de l'UIP, il serait possible de faire davantage, dans les domaines du développement et de l'émancipation des femmes en particulier. Il existe des plateformes d'action et des conventions mais elles ne sont pas encore contraignantes. L'UIP pourrait jouer un rôle important en faisant avancer ces organisations et les causes qu'elles défendent.

En conclusion, elle lance un appel en faveur de la jeune Pakistanaise dont la vie est menacée parce qu'elle est sortie du rang pour réclamer une éducation. Cette jeune fille a besoin que la communauté internationale des parlementaires se porte à ses côtés pour isoler, désarmer, désavouer et cesser de financer cette idéologie de la haine et de l'extrémisme qui se déguise en religion. Le message le plus fort que les parlementaires pourraient envoyer serait d'affirmer le droit des filles et des femmes à l'éducation et à l'émancipation.

M. R. HASANOV (Assemblée parlementaire des pays de langue turque – TURKPA) explique que les membres de son Assemblée parlementaire sont l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Turquie, pays qui ont tous une économie en développement et une démographie dynamique. Fondée sur l'unité historique, culturelle et linguistique des pays de langue turque, l'Organisation a notamment pour but de renforcer la coopération entre eux.

L'Assemblée parlementaire tient une session plénière une fois par an. Elle a quatre commissions permanentes, qui siègent aussi une fois par an. Depuis 2010, des élections ont eu lieu dans les quatre pays et elles ont été observées par l'Assemblée parlementaire et d'autres organisations internationales.

L'Assemblée parlementaire est fermement attachée aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux principes universellement reconnus et aux normes du droit international.

Bien qu'elle rassemble un groupe de pays particuliers, elle n'est pas exclusive dans sa démarche. Ses membres s'emploient à établir et à développer leurs relations avec d'autres parlements nationaux et organisations internationales. Il est important de mettre en place une plateforme parlementaire commune de dialogue au niveau mondial.

L'Assemblée parlementaire s'est vu accorder un statut d'observateur à l'UIP et dans d'autres organisations internationales. Elle considère que la diplomatie parlementaire complète la diplomatie traditionnelle et contribue à l'enrichissement du dialogue politique et social et des échanges de vues qui ont lieu à des niveaux divers.

M. S. AL-SHAMMARI (Parlement arabe transitoire) dit que le Parlement arabe transitoire comprend 88 parlementaires de 22 Etats membres, tous de la Ligue arabe. Chaque Etat est représenté par quatre parlementaires élus par leur parlement national. Selon le nouveau système, tout nouveau membre élira directement les personnes qui le représenteront au Parlement. Au travers d'un système électoral en place dans chaque Etat membre, le Parlement arabe transitoire s'efforce de contrôler l'action des parlements nationaux. Ses membres ont en commun la langue, la religion et la géographie. Il existe une autre organisation, la Ligue arabe, qui regroupe les Etats arabes. C'est dans ce cadre que le Secrétariat général de la Ligue arabe et le Parlement arabe ont été créés. Avec la Cour de justice arabe que l'on espère voir créer en 2013, le monde arabe sera doté de toutes les institutions nécessaires. Les pays arabes en tant que tels seront bien organisés, avec des modalités de travail bien définies. Le Parlement arabe est transitoire et les sept ans de transition arriveront à leur terme fin 2012. Un nouveau Parlement arabe permanent devrait être mis en place en 2013 et réunir tous les pays arabes. L'institution aura des prérogatives clairement définies et coiffera tous les Etats arabes, la Ligue arabe et les organisations régionales qui travaillent sous la houlette de la Ligue arabe. De plus, le nouveau parlement contrôlera le processus budgétaire et l'action, législative et autre, des parlements nationaux. Il tiendra ses pouvoirs de traités signés. Le Siège du Parlement arabe est à Damas mais, étant donné la terrible situation qui règne en Syrie, le Parlement a été contraint de suspendre ses travaux en Syrie et de les poursuivre au Caire.

La question de la diplomatie parlementaire lui tient à cœur car il est juriste. Il est d'avis que la diplomatie parlementaire repose sur l'existence d'un parlement fort, jouissant de toutes ses prérogatives. Malheureusement, la démocratie dans le monde arabe est loin d'être parfaite. Si les pays ont un parlement et un système électoral, ils n'ont pas les instruments nécessaires pour mettre la démocratie en pratique. Cela vaut pour tous les pays arabes, à l'exception des pays du Printemps arabe. Il espère que ces pays – la Libye, la Tunisie et l'Egypte – pourront accéder à une vraie démocratie.

Le Parlement arabe a envoyé des délégations au Soudan du Sud et à Khartoum pour essayer de trouver une solution au conflit dans la région. Il n'a malheureusement pas réussi. Il a aussi tenté plusieurs fois de trouver une solution à la crise en Syrie mais, à ce jour, tous les efforts ont échoué. En conséquence, des crimes et des meurtres sont commis jour après jour contre des civils, en particulier des enfants. Le monde arabe a plus que sa part de problèmes. Le Maroc et l'Algérie, par exemple, ont fermé leurs frontières récemment et, par l'intermédiaire du Parlement arabe, des efforts sont actuellement déployés pour améliorer les relations entre les deux pays et au moins forcer les gouvernements à ne pas dépasser la "ligne rouge". La diplomatie parlementaire est à son avis la diplomatie de l'avenir, d'autant que le monde s'est réduit aux dimensions d'un village et que les groupes parlementaires peuvent communiquer entre eux, non seulement lors de conférences et de réunions mais aussi en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces technologies vont ouvrir de nouveaux horizons à la diplomatie parlementaire. Il exprime l'espoir que l'UIP fera usage des TIC pour faire connaître ses idées et ses décisions et influencera ainsi l'opinion dans le monde arabe. Les gouvernements craignent à présent l'opinion publique, dont ils connaissent le poids. A l'heure actuelle, il est facile de former l'opinion en quelques minutes ou en quelques heures sur un sujet donné. Il juge important d'organiser un atelier ou une réunion sur les moyens de développer la diplomatie parlementaire et les échanges interparlementaires à l'échelle mondiale avec l'aide des nouvelles technologies.

Mme S. GALLANT (Canada), s'exprimant au nom de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, indique que l'Assemblée parlementaire de l'OTAN est de conception multilatérale. La Convention internationale de l'OTAN se tiendra en novembre. L'OTAN est en pleine transformation et applique actuellement une stratégie de défense "intelligente". Les projets et études en cours portent sur les sujets suivants : consolidation des révolutions en Afrique du Nord, forces de changement et continuité en Russie, mouvements de population entre les deux rives de la Méditerranée, évolution en Afghanistan d'ici à 2014 et après cette date, défis de la piraterie, causes et conséquences des crises de l'euro, le printemps arabe, ses dimensions économiques et les défis qu'il pose à d'autres pays, énergie nucléaire et véhicules aériens sans pilote.

Un avertissement doit être lancé aux gouvernements à propos des limites qu'ils fixent à l'action de leurs forces. En Afghanistan, par exemple, les restrictions imposées par les pays membres qui n'autorisent pas leurs soldats à participer aux opérations dans la même mesure que les autres augmentent les risques que court chaque soldat. La charge que doivent supporter les autres pays en est alourdie, et le nombre des morts augmente. Ces pertes enlèvent aux populations restées au pays, aux peuples qu'ils servent, une partie de leur détermination. C'est toute la mission qui risque d'être compromise de cette manière.

Par le biais de la diplomatie parlementaire, les délégués aux diverses réunions de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ont pu discuter en tête à tête de l'impact que ces restrictions avaient sur la mission et sur le succès des forces alliées. L'OTAN est un vivier où se forment les futurs dirigeants et ministres de la défense et de la sécurité; ils y nouent les contacts dont ils pourraient avoir besoin à l'avenir en cas de crise. De nombreux parlementaires, par exemple, se sont rendus en Ukraine pour réclamer la libération de l'ancienne présidente, Ioulia Tymochenko, protester contre son incarcération, s'enquérir de son état de santé et obtenir qu'elle puisse consulter un médecin.

Dans l'étude des pays qui aspirent à devenir membres de l'OTAN, les contacts individuels entre parlementaires se sont révélés cruciaux. Lorsqu'un conflit éclate, les premières cibles sont souvent les installations de communication. Les relations entre parlementaires permettent souvent d'apprendre ce qui se passe sur le terrain alors même que les communications sont coupées.

S'agissant du conflit en Afghanistan, les parlementaires canadiens ont pu, à l'Assemblée de l'UIP, s'entretenir du conflit avec des femmes parlementaires d'Afghanistan et obtenir des informations de première main sur la manière dont la présence canadienne dans le pays est ressentie par le peuple afghan.

Une réunion-débat sur l'énergie a eu lieu pendant l'Assemblée de l'UIP. Des femmes africaines essaient de trouver les moyens de faire baisser les prix de l'énergie pour leurs concitoyens. Il se trouve que dans sa circonscription réside un philanthrope qui accorde des micro-crédits. Le projet s'appelle Lighting Africa, "Eclairer l'Afrique". Il va fournir à une mère de famille une lampe solaire qui va remplacer sa lampe à kérosène. Avec l'argent qu'elle va économiser, elle pourra acheter plus de nourriture, garder la lumière plus longtemps allumée la nuit et ainsi lire pour sa propre instruction et celle de ses enfants, rembourser le prix de cette lampe et en acheter une autre pour une autre femme qui n'est pas raccordée au réseau électrique.

M. D. DRAMANI (Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine – UEMOA) explique que l'UEMOA rassemble huit pays qui ont signé un traité portant création du Comité. Celui-ci n'est pas encore plénier parce qu'un membre n'a pas encore ratifié le traité, ce qui pourrait advenir avant la fin de l'année.

Pour le moment, chaque parlement désigne cinq membres qui siègent au Comité interparlementaire de l'UEMOA. Celui-ci reçoit et examine le rapport annuel de la Cour des Comptes de l'UEMOA et s'exprime sous forme de rapports ou de résolutions sur les sujets visés par le traité.

L'UEMOA traite de questions telles que l'immigration, la libre circulation des personnes et des biens et le règlement des conflits entre Etats. A cette fin, elle a institué un Conseil interparlementaire pour la paix qui a pour mandat de s'employer à prévenir les conflits et, lorsqu'ils éclatent néanmoins, à favoriser leur règlement pacifique. L'action du Conseil a été couronnée de succès, en particulier en Côte d'Ivoire. Le Conseil interparlementaire pour la paix envoie régulièrement des missions d'observation électorale dans les pays membres. Celles-ci donnent lieu à des rapports et des recommandations qui sont diffusés auprès de tous les pays membres de l'UEMOA. Il est lui aussi d'avis qu'il faudrait codifier et structurer la diplomatie parlementaire.

Mme A. AL-MUBARAK (Bahreïn) rejoint le délégué du Parlement arabe sur la nécessité d'élaborer des lignes directrices pour mieux cerner la diplomatie parlementaire. En tant que femme parlementaire, elle croit que l'UIP devrait étudier la possibilité d'envoyer des ambassadeurs dans les zones de conflit. Ceux-ci pourraient avoir les fonctions de diplomates parlementaires. Ils rencontreraient les parlementaires des zones de conflit pour obtenir des informations de première main sur ce qui s'y passe. Elle pense aussi que les parlements devraient investir dans les nouveaux médias pour améliorer la communication entre les parlementaires et le public, d'une part, et entre l'UIP et ses Membres, de l'autre. L'UIP devrait s'attacher davantage à informer ses Membres de la manière dont évolue la situation dans d'autres pays.

Il devrait y avoir une spécialisation chez les parlementaires. Par exemple, ceux qui sont médecins de profession pourraient se rendre en Haïti pour enquêter sur la propagation de telle maladie. L'UIP doit se moderniser et évoluer pour s'adapter au monde que les événements internationaux ne cessent de remodeler.

M. H. JENKINS (Australie) indique que les accords multilatéraux coexistent avec les accords régionaux et bilatéraux. Avec une telle prolifération d'accords conclus à différents niveaux, le risque est grand de les voir se contredire.

L'Australie est membre de l'Association parlementaire du Commonwealth, du Forum parlementaire de l'Asie-Pacifique, et observateur à l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN et à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Elle joue donc des rôles différents selon l'organisation dans laquelle elle se trouve.

Chacun sait que les accords bilatéraux sont de solides et puissants instruments souvent négociés avec l'aide de la diplomatie parlementaire. Personnellement, il a appris beaucoup plus sur certaines questions en rencontrant directement des parlementaires qu'en toute autre occasion. Les messages envoyés dans les relations bilatérales sont souvent différents de ceux qui le sont dans un contexte multilatéral.

L'un des grands avantages de l'UIP tient à la diversité de ses Membres. Elle réunit des parlementaires du parti au pouvoir, de l'opposition et d'autres partis. Cette diversité est importante en ce sens que, bien que les gouvernements changent, la participation des parlements à la diplomatie permet d'assurer une certaine continuité. Il félicite l'UIP de sa volonté de préparer la voie à la démocratie parlementaire dans de nombreux points chauds du globe et des bons résultats obtenus dans bien des pays. Il conseille aux parlementaires de prendre de temps en temps du recul par rapport aux organisations multilatérales dont ils font partie.

M. A.N. ATANASOF (Argentine) souligne combien le thème choisi pour la réunion de ce jour est important et d'actualité. Le parlement est l'âme de tout Etat démocratique par son caractère multipartite et parce qu'il représente les diverses composantes de la société.

Les fonctions traditionnelles des parlementaires ont évolué et la diplomatie parlementaire en fait maintenant partie. La discussion leur permet d'analyser un problème qui se profile à l'horizon. Ils veulent que la diplomatie parlementaire soit au service des gouvernements.

Il n'y a aucun doute que, sur certaines questions, les parlementaires ont une importante contribution à apporter et peuvent vraiment changer les choses. Ils peuvent insister par exemple pour que la législation nationale soit adaptée aux normes internationales et ainsi aider leur pays à prendre position sur des questions internationales. La diplomatie parlementaire est un facteur d'intégration. C'est une diplomatie préventive, qui peut aider l'exécutif à régler des questions avant qu'elles ne dégénèrent en conflit.

Il suggère de se concentrer à l'avenir sur deux aspects de la diplomatie parlementaire : son champ d'application et ses limites, pour ne pas empiéter sur les prérogatives d'autres pouvoirs, en particulier de l'exécutif. Il demande à l'UIP d'organiser une manifestation pour débattre plus en détail de cette question, parmi d'autres.

M. L. MOYO (Forum parlementaire de la Communauté de développement d'Afrique australe – SADC PF) explique que le Forum parlementaire de la Communauté de développement d'Afrique australe est composé de 14 parlements nationaux et n'a pas de pouvoir législatif. Il a été institué par un traité en 1997.

Le Forum parlementaire plaide actuellement pour devenir un parlement régional permanent, doté de tous les pouvoirs législatifs. Ses membres sont élus par les parlements nationaux. Il adhère totalement au principe de la diplomatie parlementaire comme moyen de dialoguer avec les Etats membres de la région.

Cependant, certains facteurs limitent son action : la nécessité de respecter la souveraineté des Etats membres, et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres. Le Forum parlementaire est fier de ses réalisations et de ses succès : missions d'observation électorale dans les Etats membres, élaboration de lois types qui ont été par la suite adoptées par de nombreux membres, telles que la loi sur le VIH/sida, et établissement de normes et de critères pour des élections démocratiques et sur l'équité entre hommes et femmes.

L'action du Forum parlementaire a aussi une dimension politique. En 2009, par exemple, une délégation de présidents de parlements nationaux a été envoyée au Zimbabwe pour discuter de diverses questions et dialoguer avec le Gouvernement zimbabwéen. Elle a réussi à obtenir le droit d'observer les élections et a avancé aussi sur d'autres questions urgentes. Le Forum parlementaire souhaite jouer un rôle plus positif et actif encore auprès des gouvernements pour les amener à respecter les principes démocratiques.

M. O. MARCUTIANU (Roumanie) dit que l'efficacité de la diplomatie parlementaire dépend d'un certain nombre de facteurs, l'un des plus importants étant la diversité. Le dialogue parlementaire bilatéral reprend souvent les idées de la coopération multilatérale. Les bonnes pratiques de la diplomatie parlementaire doivent être diffusées au sein des parlements nationaux, qui doivent tendre à plus de diversité, et mieux exploiter les divers savoirs et expériences qu'ils recèlent. Ils participeront ainsi plus largement à la coopération internationale, ce qui ne peut être que profitable pour les organisations dont ils font partie.

Les partisans de la diplomatie parlementaire doivent mettre en œuvre des mécanismes permettant d'encourager les échanges d'informations et la consultation sur des questions d'intérêt commun. Parvenir à une diplomatie parlementaire efficace est un vrai défi. Il faut pour cela travailler à dégager un consensus et à obtenir une action cohérente de la part des différentes organisations, assemblées et autres entités traitant de questions similaires. L'UIP a su établir des partenariats intelligents avec d'autres assemblées parlementaires et réseaux spécialisés. Elle pourrait aller plus loin encore dans la promotion de la paix et de la sécurité, en particulier dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

M. G. PENADÉS (Uruguay) reprend à son compte la proposition faite par le délégué de l'Argentine qui a souhaité que la question soit étudiée à fond et débattue pendant plusieurs réunions. La diplomatie parlementaire est une nécessité aujourd'hui et une très bonne chose pour les Etats mais de quel genre de diplomatie parlementaire parle-t-on ? Quel genre d'organisations seraient capables d'assumer cette tâche, dans les relations à la fois multilatérales et bilatérales ?

Les délégués ont entendu s'exprimer de nombreuses organisations qui traitent de questions régionales. Pour beaucoup d'entre elles, la diplomatie parlementaire n'est pas un objectif de première importance mais elles sont forcées de travailler sur certaines situations de crise. Elles doivent essayer de progresser parce que les citoyens exigent des résultats. Aux yeux de beaucoup d'entre eux, des réunions telles que celle-ci sont des prétextes pour voyager. Les parlementaires devront se donner la peine de les convaincre, de leur prouver que la diplomatie parlementaire est une réalité, qu'elle est essentielle et profitable pour les citoyens.

Il est nécessaire d'établir des règles pour définir ce que l'on entend par diplomatie parlementaire et les objectifs recherchés. La diplomatie parlementaire peut être pratiquée par des représentants de parlements qui sont démocratiquement élus ou non, mais a-t-elle le même impact dans les deux cas ?

L'UIP doit distinguer différents niveaux d'organisation. Sa région compte cinq organisations. Toutes sont régionales et certaines couvrent tout l'hémisphère. Sont-elles complémentaires ou se recourent-elles en partie ? Des efforts déployés en double affaibliraient la diplomatie parlementaire. Il pense qu'il faut approfondir le sujet. Les parlementaires doivent travailler sur une méthode qui leur permette de progresser et de se faire mieux connaître et respecter dans ce domaine, et se fixer des résultats tangibles.

M. J.R. TAU (Afrique du Sud) relève que les parlements contrôlent peu l'application des accords conclus au travers de la diplomatie parlementaire multilatérale. Dans certains cas, même s'il y a accord, dès qu'il est soumis au parlement, l'opposition risque de pousser dans la direction opposée et de réduire à néant les objectifs de l'accord.

Que pourrait-on faire pour s'inspirer des bonnes pratiques et ainsi relever l'efficacité de la diplomatie parlementaire ? Comment tirer les leçons de ce que font d'autres parlements ? Le fait de mettre en commun les bonnes pratiques et les compétences pourrait contribuer à renforcer la diplomatie parlementaire.

Comment les parlements devraient-ils agir face à un lobby particulièrement influent ? Par exemple, face à des ONG qui tentent de gagner des parlementaires du parti au pouvoir ou de l'opposition à une cause qu'elles veulent voir triompher dans le pays.

M. R.S. PRASAD (Inde) dit que c'est la première fois qu'il participe à une réunion de l'UIP. Il y observe le multilatéralisme en pleine action. Les nombreux problèmes auxquels le monde est confronté depuis dix ans – l'environnement, les changements climatiques, l'extrémisme et l'inégalité des sexes – ont montré combien il était nécessaire que les parlementaires prennent les décisions appropriées sur ces sujets.

Les initiatives diplomatiques des parlementaires ne doivent pas être traitées exactement de la même manière que celles qui sont prises dans le cadre de la diplomatie des Etats. Si les deux types de diplomatie ont leurs limites, la pratique de la diplomatie parlementaire en particulier doit reposer sur la confiance, le respect et la réciprocité.

Il évoque certaines expériences faites en Inde. Les groupes d'amitié parlementaire y sont encouragés et permettent d'appréhender de manière nouvelle toute une série de questions.

La mondialisation a de profondes répercussions, bonnes et mauvaises, sur la société. Les parlementaires devraient réfléchir aux défis qu'elle leur lance. Pour ce qui est de la diplomatie, les parlementaires devront sortir de leur cadre de réflexion habituel, cerner les problèmes et jouer un rôle complémentaire à celui de l'exécutif dans le règlement des crises.

M. R.M. AL SHURAIQI (Emirats arabes unis) considère qu'à l'évidence la diplomatie parlementaire joue un rôle accru dans les relations internationales. La principale raison en est que les parlementaires doivent représenter les peuples et les rapprocher des Etats et des institutions. La diplomatie parlementaire a pour but de répondre aux besoins internationaux, qui ont besoin du multilatéralisme pour être satisfaits. Les Emirats arabes unis pensent premièrement que tous les parlements doivent développer leur pratique du multilatéralisme et se faire représenter à l'extérieur. Toutes les couleurs politiques doivent être représentées afin que personne ne soit exclu. Les parlements devraient pouvoir protéger les intérêts des citoyens. Deuxièmement, le multilatéralisme ne peut être garanti au niveau international sans une large représentation, qui devrait se traduire par un certain nombre de décisions tendant à protéger les intérêts de différents groupes ou mouvements de la société. Troisièmement, il estime que l'UIP devrait s'employer à renforcer le pluralisme dans les délégations à ses Assemblées. Quatrièmement, la diplomatie parlementaire représente l'essence de la diplomatie. C'est pourquoi il a suggéré la création d'un groupe technique composé d'experts parlementaires. Ce groupe étudierait les rapports entre multilatéralisme et diplomatie parlementaire, et l'UIP mettrait à profit les résultats de cette étude. Il demande que ce point figure dans la résolution finale. Cinquièmement, il est important de parler de la diplomatie parlementaire et de ses rapports avec le multilatéralisme parce que si la diplomatie officielle est justifiée par la prépondérance des préoccupations de sécurité nationale, la diplomatie parlementaire est justifiée par la nécessité de faire coïncider les intérêts nationaux avec les intérêts du peuple. Etant donné l'importance du sujet, il suggère que le rapport prenne en compte les liens entre multilatéralisme et diplomatie parlementaire.

M. I. ABUFAED (Libye) remercie, au nom de son pays et de son peuple, la communauté internationale du soutien apporté pendant la révolution. A la surprise générale, les Libyens ont mis moins de huit mois à se doter de leur premier parlement démocratiquement élu. Pendant quarante-deux ans, ils ont souffert de la tyrannie de leur dirigeant. Aussi ont-ils la plus grande sympathie pour les Syriens qui subissent actuellement le même sort. Malheureusement, la révolution syrienne ne jouit pas du même appui. Le conflit est entré dans sa deuxième année et aucune mesure n'a été prise pour imposer une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Syrie et empêcher ainsi les bombardements quotidiens. Il lance un appel à la communauté internationale, aux milieux parlementaires et politiques du monde entier pour qu'ils prennent fermement position sur la situation humanitaire en Syrie et arrêtent l'effusion de sang.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur) partage l'avis du délégué de l'Uruguay sur la difficulté de convaincre le public que la diplomatie parlementaire est vraiment utile et pas seulement un prétexte pour voyager. La majorité des pays concluent des traités internationaux – bilatéraux ou multilatéraux – qui doivent être ratifiés par leurs parlementaires. Parfois, cette ratification n'est pas simple : il pense notamment à celle du Traité portant création de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) il y a quelques années. Pour que cette Union voie le jour, il fallait que le Traité soit ratifié par les deux tiers des pays. L'expérience de l'Equateur, qui assumait alors la présidence de l'UNASUR, a été très intéressante. L'Equateur a découvert, en partie par hasard, qu'il était plus facile pour des parlementaires de convaincre leurs collègues d'autres pays de l'importance de ce traité et donc de la nécessité de le ratifier. Alors, de nombreuses délégations, conduites par le Président de l'Assemblée nationale

équatorienne, se sont rendues dans les différents pays et, par des réunions bilatérales, ont réussi en un an environ à convaincre leurs collègues de voter pour la ratification et la création du nouveau bloc régional. L'UNASUR est à présent très active et répond au désir que nourrissaient depuis longtemps les pays de l'Amérique du Sud d'avoir leur propre association. Le deuxième exemple qu'il va donner de la valeur de la diplomatie parlementaire concerne le règlement de conflits multilatéraux ou bilatéraux. Il y a quelques années, l'Équateur a été partie à un conflit qui a entraîné une suspension temporaire de ses relations avec la Colombie. Les Équatoriens ont compris qu'un moyen de détendre les relations et de traiter de cette question délicate était de créer un climat d'acceptation mutuelle entre les deux pays avant de rétablir des relations diplomatiques. Les parlementaires des deux pays se sont mis à nouer des contacts entre eux et de nombreux parlementaires équatoriens sont allés en Colombie pour discuter avec des ONG et les médias afin de faire connaître leur point de vue et d'essayer de calmer les esprits. Il est d'avis que les parlementaires, qui doivent être le reflet de la société, doivent travailler avec les gens, les syndicats, les régions. Il est donc possible d'établir, dans un contexte multilatéral ou bilatéral, un réseau de parlementaires ayant des mandats similaires et désireux de remplir une mission qui relève normalement de la diplomatie traditionnelle. Quand des problèmes transfrontières se posent, chaque pays découvre qu'il a beaucoup de choses en commun avec l'autre. Ce peuvent être des problèmes d'égalité entre hommes et femmes, d'orientation sexuelle ou d'environnement, notamment. Ce sont des questions qui ne sont pas seulement importantes pour un électorat mais qui le sont aussi pour celui d'autres pays. Pour convaincre le public de l'intérêt de la diplomatie parlementaire, ils doivent s'employer à faire accepter la notion même de diplomatie parlementaire, ce qui suppose une politique de communication intelligente.

Le MODERATEUR remercie tous les participants de leurs exposés et commentaires.

Le PRESIDENT remercie les délégués pour la foison d'informations échangées pendant la journée. Il admet volontiers avoir beaucoup appris sur des organisations qu'il connaissait mal, comme l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. La notion de diplomatie parlementaire doit encore être approfondie. Le sujet aujourd'hui est celui du multilatéralisme, mais les participants auraient pu avoir la même discussion sur le bilatéralisme.

La diplomatie parlementaire commence avec les parlements nationaux. Un certain nombre de questions – la paix, le développement, l'environnement, les droits de la femme et les droits de l'enfant – appellent une réorganisation des forces. Toutes ces questions doivent être intégrées à la diplomatie parlementaire. Un autre point soulevé a été celui des différents types d'intervention. À côté du règlement des différends, il y a aussi des questions de fond qui, si elles étaient réglées, permettraient de sortir de la crise.

Il observe que plusieurs intervenants ont parlé des limites de la diplomatie parlementaire. Les parlementaires ne devraient pas se méprendre et croire qu'ils pourront résoudre les problèmes du monde par la diplomatie. Ils n'ont pas les ressources voulues pour le faire et ce n'est pas non plus leur travail. L'objectif de la diplomatie parlementaire est d'épauler et de compléter la diplomatie des États. C'est une diplomatie de renfort.

La séance est levée à 17 h.45.

Commission UIP des Affaires des Nations Unies**Séance du mercredi 24 octobre**

(matin)

Séance II : Séance spéciale consacrée à la célébration de la Journée des Nations Unies (24 octobre)**Les Nations Unies prennent-elles la démocratie suffisamment au sérieux ?**

La séance est ouverte à 9 h.25, sous la présidence de M. J. Fitzgibbons (Australie).

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux délégués et présente les intervenants : Mme Elizabeth Spehar, Directrice de la Division Europe, Département des affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies (ONU); M. Simon Dieuseul Desras, Président du Sénat d'Haïti; et M. David Dias Ximenes, parlementaire du Timor-Leste.

Mme E. SPEHAR, intervenante, indique qu'elle est également la présidente d'un groupe de travail informel dénommé Groupe de travail interinstitutions sur la démocratie, qui relève du Comité exécutif pour la paix et la sécurité. Ce groupe s'efforce de donner davantage de cohérence à la manière de traiter la démocratie au sein du système des Nations Unies et de renforcer cette approche. Les dossiers politiques sont traités dans une optique de paix et de sécurité internationales, comme en attestent les structures de l'ONU. Contrairement à nombre d'organisations régionales, l'ONU n'a pas de charte de la démocratie à proprement parler. Toutefois, la Charte des Nations Unies en exige le respect. La Note d'orientation sur la démocratie que le Secrétaire général de l'ONU a rédigée en 2009 dit expressément que les principes démocratiques sont présents dans l'ensemble du tissu des Nations Unies, comme l'ont affirmé les Etats membres à plusieurs occasions, notamment lors du Sommet mondial de 2005, en déclarant à l'unanimité que : "la démocratie est une valeur universelle qui suppose que les peuples choisissent leur propre système politique, économique, social et culturel, en exprimant librement leur volonté, et qu'ils aient voix au chapitre en ce qui concerne tous les aspects de leur existence". De même, dans la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale, on peut lire : "Nous n'épargnerons aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'état de droit, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement."

Il convient d'examiner le travail des Nations Unies en matière de démocratie sous deux angles distincts : d'une part, le rôle des Etats membres et, d'autre part, celui du système d'appui. Certes, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité de l'ONU ne traitent pas systématiquement du principe général de démocratie et n'en font pas un objectif en soi. Pour autant, l'ONU travaille auprès des parlements au respect de l'ensemble des droits de l'homme et à l'émancipation des femmes, et elle s'est en outre dotée du Groupe de travail sur la démocratie. Malgré un message collectif clair des Etats membres de l'ONU, d'aucuns ont le sentiment que la démocratie est une notion occidentale ou "du nord". Elle est regardée avec circonspection, comme si certains voulaient l'imposer à d'autres. L'emploi de ce terme est donc toujours problématique. Le mot lui-même est perçu dans certains contextes comme inapproprié, avec l'idée qu'il faut l'éviter à tout prix pour lui préférer les expressions de "bonne gouvernance" ou de "politique inclusive". De plus, il n'y a pas dans le système des Nations Unies de cadre unique ou de noyau central pour défendre la démocratie, mais il n'en demeure pas moins que le Secrétaire général de l'ONU a fait des pays en transition favorables à la démocratie sa priorité, ce qui va évidemment dans le sens de la promotion de la démocratie. Il n'a de cesse d'appeler les dirigeants à écouter leur peuple et un certain nombre d'efforts ont par ailleurs été engagés pour définir ou redéfinir la politique mondiale, des initiatives qui devraient pour une bonne part être rassemblées dans un avenir proche.

M. S.D. DESRAS, intervenant, rappelle que l'ONU a officiellement vu le jour le 24 octobre 1945, une fois la Charte des Nations Unies ratifiée par les Etats membres. Elle s'est fait le chantre de la démocratie et des droits de l'homme dans le cadre de l'action qu'elle mène pour défendre les droits et libertés de tous les peuples du monde. Sa mission consiste essentiellement à promouvoir la démocratie et l'état de droit et à défendre la dignité humaine et les droits de l'homme. L'a-t-elle vraiment remplie ? Beaucoup pensent que l'ONU est depuis sa création un instrument incontournable de promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est à elle que l'on doit parmi tant d'autres les concepts de protection de l'environnement et d'égalité entre hommes et femmes, ou encore le droit de la mer et les droits de l'enfant. Enfin, l'intervenant rappelle que la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels sont les instruments juridiques internationaux qui incarnent le mieux la philosophie de l'ONU et qui régissent ses activités.

S'exprimant au nom du Parlement haïtien, l'orateur salue le travail humanitaire, salubre et réglementaire qu'accomplit l'ONU dans le monde entier. Toutefois, malgré la multitude d'actions qu'elle a engagées, Haïti émet des réserves quant à l'efficacité des missions de maintien de la paix et de stabilisation qu'elle a menées sur place au cours des deux dernières décennies. Les relations diplomatiques qui unissent Haïti et l'ONU sont une source de satisfaction mutuelle mais, depuis le coup d'Etat de 1991, ces relations se sont néanmoins dégradées. Le retour à l'ordre constitutionnel en 1994 a été accompli sous la houlette des Etats-Unis et de l'ONU, mais s'en sont suivies des émeutes de la faim, une augmentation massive du chômage et une hausse des prix phénoménale. En somme, les missions de l'ONU ont contribué à appauvrir le pays. La population haïtienne s'est souvent interrogée sur la présence passive voire inutile de ces missions durant les périodes de grande incertitude. Qu'ont-elles apporté au pays sinon d'accroître encore sa dépendance à l'égard des grandes puissances mondiales ? Quel type de démocratie l'ONU peut-elle se targuer d'avoir amené à Haïti ? Dernièrement, le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé le mandat de sa Mission de stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Dans quel but ? Cette mission n'a plus aucune crédibilité. L'établissement de la démocratie exige de créer un Etat responsable, au service de la nation, qui organise et régleme la vie publique, alors que l'ONU n'a œuvré qu'à l'établissement d'une démocratie "préfabriquée" incompatible avec celle que le peuple haïtien s'était efforcé de mettre en place compte tenu de son histoire, de sa culture, de ses aspirations et de ses valeurs.

M. D. DIAS XIMENES, (Timor-Leste), intervenant, dit que le Timor-Leste fête les dix ans de son indépendance, dans un cadre stable et sûr, avec des conditions de vie qui se sont nettement améliorées et un des taux de croissance économique les plus élevés de la planète. Pourtant, le passage à la démocratie ne s'est pas fait sans heurt. Il était important que le Timor-Leste prenne conscience de sa fragilité et laisse derrière lui les traumatismes liés aux conflits du passé. Le Timor-Leste a aussi dû s'attaquer aux causes profondes de ses problèmes pour trouver des solutions durables, ce qui n'a pas toujours été facile. Il s'est efforcé de favoriser la reddition de comptes collective et de renforcer la coopération et la tolérance, et c'est à ce prix qu'il a pu surmonter ses problèmes dès 2008. Le Timor-Leste s'est aussi lancé dans de grandes réformes dans le secteur de la sécurité et a fondé de nouvelles institutions, notamment une Commission indépendante du service civil et une Commission de lutte contre la corruption. Il a aussi renforcé son système judiciaire pour promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit, des initiatives nationales qui sont très bien accueillies par la population locale et par les partenaires de développement. Cette réussite tient en partie au partenariat que le Timor-Leste entretient depuis longtemps avec l'ONU et la communauté internationale. Le mandat de la mission de maintien de la paix des Nations Unies et des forces internationales de stabilisation arrive à échéance à la fin de l'année. L'année 2012 marque donc un tournant dans l'histoire du pays et ouvre un chapitre de renforcement des institutions destiné à accélérer le développement national. Les réalisations du pays ont instillé dans le cœur des Timorais un sentiment très particulier de réussite et de fierté nationale. Le pays regarde désormais vers l'avenir et cherche à établir un nouveau cadre de coopération avec l'ONU et ses partenaires de développement.

La présence de l'ONU a joué un rôle important dans la courte existence du Timor-Leste en tant qu'Etat. Plus que tout, elle lui a permis d'apprendre des erreurs du passé. Les Timorais ont désormais compris que la paix et la stabilité étaient des préalables essentiels à l'édification d'un Etat. La démocratie est un processus constant. C'est une œuvre inachevée qui doit sans cesse être remise en question et affinée. Le travail de l'ONU dans le processus d'édification d'un Etat consiste principalement à accompagner le renforcement de l'Etat dans différents domaines. Il importe d'abord de définir dans quelle mesure la communauté internationale va prendre part à ce processus.

La démocratie est un processus interne que les autorités nationales doivent s'approprier pour lui permettre de déboucher sur une solution durable. C'est là le meilleur modèle de gouvernance que l'on connaisse. Le devoir de l'ONU envers l'humanité en fait un agent de premier plan du changement. Pour l'orateur, l'ONU doit revoir son action de protection de la paix, de la sécurité et de la dignité humaine et passer d'une démarche altruiste à une démarche davantage interventionniste, autrement dit agir par anticipation au lieu de réagir. Enfin, l'orateur pense que, si l'on veut que la démocratie figure expressément dans un plus grand nombre de résolutions et de documents de l'ONU, il faut partir du postulat que la démocratie est un objectif commun à tous les pays.

Débat

Le délégué de l'ARABIE SAOUDITE pense que l'ONU ne prend pas la démocratie suffisamment au sérieux. Elle ne s'est pas affranchie de l'esprit de la guerre froide qui faisait une place prépondérante aux vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Le délégué estime que l'UIP doit collaborer encore davantage avec l'ONU et renforcer le travail de ses commissions permanentes. Il ajoute qu'il convient en outre de redoubler d'efforts pour rapprocher les décisions politiques prises à l'ONU et le travail des parlementaires dans le monde. Sur ce point, il précise que nombre de parlementaires ne s'intéressent pas aux dossiers internationaux et se concentrent uniquement sur les questions économiques et politiques d'ordre national.

Le délégué de l'INDE fait observer que la légitimité, le consentement du public, la réactivité des citoyens et la prise en considération de leurs besoins sont des éléments essentiels au fonctionnement de toute institution fondée sur les principes démocratiques. La gouvernance démocratique vise à promouvoir le développement et la sécurité économiques. L'ONU apporte une aide considérable aux pays qui en ont besoin et prend de nombreuses initiatives pour promouvoir la démocratie. La démocratie est une valeur universelle essentielle. Le délégué fait remarquer que l'ONU a su défendre les principes de démocratie et de bonne gouvernance. Néanmoins, il relève que, parmi les nombreux points inscrits à son ordre du jour cette année, aucun ne porte expressément sur la démocratie. On ne fait pas suffisamment cas du lien qui existe entre paix, sécurité, développement économique et démocratie. Or, le monde change. L'Inde a pris des mesures pour faire face aux difficultés majeures, mais pour traiter les dossiers internationaux, il faut une approche multilatérale et une action collective. L'ONU doit se réformer de façon à être pleinement représentative et à gagner en crédibilité et en efficacité, ce qui suppose avant tout qu'elle revoie la composition du Conseil de sécurité. Il y a une différence entre l'agenda qui est fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies et ce qui est fait dans le cadre du Conseil de sécurité. Il est grand temps que le Conseil de sécurité prenne ses décisions par consensus et ne soit plus soumis à la toute-puissance du veto.

Le délégué du PAKISTAN considère que la structure du Conseil de sécurité de l'ONU, dont les membres permanents disposent du droit de veto, est contraire au principe même de la démocratie. L'ONU ne doit pas reposer sur une politique de coercition, mais sur la justice. Le système onusien s'est montré clément avec bien des dictateurs. Le délégué estime qu'il faut réformer le Conseil de sécurité et que tout élargissement éventuel devra se faire selon des normes démocratiques.

Le délégué du PORTUGAL félicite le Timor-Leste qui jouit d'une démocratie florissante et salue la solidarité dont ont su faire preuve les démocraties voisines. Il est important de savoir comment coopérer pour répondre aux aspirations de peuples différents. Enfin, le délégué se réjouit de l'aspiration du peuple syrien à la démocratie.

Le délégué du KENYA dit qu'il faut bien comprendre ce que fait vraiment l'ONU dans le monde d'aujourd'hui. Elle ne promeut pas la démocratie dans le monde. Elle est dirigée par le Conseil de sécurité tandis que les autres Etats membres ne sont que des faire-valoir. Les pays développés obligent les autres à épouser le principe de la démocratie et exigent que les parlements des pays les plus pauvres adoptent et imposent certaines lois. La démocratie doit impérativement être choisie par les citoyens et l'ONU n'est certainement pas un modèle en la matière. Elle attend que les situations dégénèrent pour agir. Il est impératif de réformer l'ONU. Depuis cinquante ans, l'ONU est une duperie aux mains des superpuissances.

Mme E. SPEHAR, intervenante, note que la réforme du Conseil de sécurité préoccupe tous les Etats membres. Il y a déjà eu plusieurs tentatives de réforme au fil des ans et les efforts se poursuivent en ce sens. La question est de savoir comment satisfaire tout le monde.

M. D. DIAS XIMENES, intervenant, considère que la solidarité internationale a été un facteur déterminant dans les résultats que connaît le Timor-Leste. Selon lui, il importe que les pays soient conscients de leurs droits et devoirs et qu'ils édifient des partenariats avec l'ONU.

Etat de droit

M. A.B. JOHANSSON, Secrétaire général de l'UIP, évoque l'importance du travail parlementaire au sujet de l'état de droit. Il rappelle que l'UIP a participé à la publication d'un guide sur l'état de droit à l'intention des responsables politiques et a travaillé en partenariat avec une instance onusienne à l'organisation d'une réunion de haut niveau et à la rédaction d'une déclaration sur l'état de droit aux niveaux national et international, qui a ensuite été adoptée par la 67^{ème} session de l'Assemblée générale, à sa séance inaugurale. Durant la semaine en question, l'UIP a organisé une réunion-débat parlementaire à laquelle ont participé un grand nombre de parlementaires, qui se sont félicités de l'adoption de la déclaration. Celle-ci définit l'état de droit et son champ d'application, et insiste sur l'importance d'une justice indépendante. Elle réaffirme en outre le principe de l'égalité des sexes, les droits de l'enfant et l'importance de lutter contre la corruption. Elle n'est toutefois pas parfaite. Par exemple, elle ne condamne pas assez vigoureusement l'impunité et n'identifie pas assez clairement les caractéristiques essentielles du système judiciaire. En son paragraphe 34, elle souligne le rôle essentiel des parlements nationaux et de l'UIP et prend note de la coopération entre l'ONU, l'UIP et les parlements nationaux. Elle suggère également que l'UIP poursuive son activité normative en parallèle de l'assistance technique qu'elle apporte aux parlements.

Un message vidéo de M. Hans CORELL (Suède) est projeté. M. Corell a été Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires juridiques et conseiller juridique de l'Organisation de mars 1994 à mars 2004. Il évoque un nouvel ouvrage intitulé *The Rule of Law – A Guide for Politicians*, publié par l'Institut des droits de l'homme et du droit humanitaire Raoul Wallenberg (Suède) et l'Institut de La Haye pour l'internationalisation du droit (HiIL).

Mme E. SPEHAR, intervenante, explique que l'ONU se félicite de l'intérêt qui est porté à l'état de droit. La réunion de haut niveau dont a parlé le Secrétaire général de l'UIP était exceptionnelle en ce sens qu'elle a permis pour la première fois de réunir des chefs d'Etat pour débattre de ce sujet. Le débat sur l'état de droit fait l'objet des mêmes critiques que l'agenda démocratique en général, à savoir que les efforts sont dispersés. Le fait que le sujet ait été remis sur la table permettra de parvenir à davantage de cohérence et d'efficacité sur le terrain. Il a en effet été demandé aux 17 services ou institutions du système des Nations Unies qui travaillent sur l'état de droit de se réunir sous une seule bannière. Enfin, la déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies est essentielle pour les trois principaux piliers de l'ONU, car elle appelle à intégrer le lien entre état de droit et développement dans l'agenda du développement.

Le PRESIDENT remercie les experts de leurs présentations.

Intégrité des élections

Le PRESIDENT rappelle que la Déclaration de l'UIP sur les critères pour des élections libres et régulières, adoptée en 1994, a été l'une des premières tentatives de définir des normes internationales sur les élections. Nombre d'autres initiatives, le plus souvent régionales, qui ont vu le jour depuis, s'appuient sur ces principes. En outre, en 2011, l'UIP a adopté une résolution qui s'intitulait *Mettre en place un cadre législatif propre à prévenir la violence électorale*, à améliorer le suivi des élections et à assurer une transition politique sans heurt et renfermait une série de recommandations sur l'action parlementaire. Dans l'intervalle, l'ONU a apporté une aide pour la tenue d'élections dans une centaine de pays, mettant ainsi en évidence les difficultés politiques et techniques qui se posent lors d'un scrutin. Dans un rapport qu'elle a publié récemment, la Commission mondiale des élections, de la démocratie et de la sécurité appelle à une action nationale et internationale pour protéger et promouvoir l'intégrité des élections, ce qui est capital pour instaurer un monde plus sûr, plus prospère et plus stable.

M. V. HELGESEN, Secrétaire général de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), rappelle qu'International IDEA est une organisation intergouvernementale qui accompagne les processus démocratiques dans le monde entier, et compte 27 Etats membres répartis sur l'ensemble des continents. L'idée de créer une Commission mondiale des élections, de la démocratie et de la sécurité est venue des problèmes récurrents liés aux irrégularités et à la violence électorales. Le point de départ a été le suivant : depuis 2000, tous les pays sauf 11 – qui n'étaient d'ailleurs pas tous démocratiques – avaient tenu des élections nationales. Or, ces scrutins avaient le potentiel de faire avancer ou reculer la démocratie, le développement, les droits de l'homme et la sécurité. Pour la Commission, c'était dans l'intégrité des élections que tout se jouait et celle-ci se trouvait dans le professionnalisme, l'impartialité et la transparence avec lesquelles l'ensemble du processus électoral était administré, mais aussi dans l'application du suffrage universel et de l'égalité politique.

Pourquoi est-il important que les élections soient intègres ? Parce qu'elles recèlent des avantages concrets pour les citoyens, parmi lesquels l'émancipation des femmes, la diminution de la corruption et l'amélioration de l'aide aux plus démunis. Elles peuvent être un catalyseur. Une étude portant sur 800 scrutins tenus dans 97 pays depuis 1975 montre que des élections intègres ont davantage de chances d'éconduire des gouvernements qui n'ont pas rempli leur mission en matière de développement économique et de libertés civiles. De même, on a constaté que la transparence des élections faisait considérablement diminuer la corruption du personnel politique et que le renforcement de la présence des femmes au Gouvernement était un avantage concret pour la gouvernance sur des questions chères aux familles. Enfin, les études ont montré que les pays sortant d'une guerre civile ont moins de risque de sombrer à nouveau dans la guerre lorsque l'accord de paix s'accompagne d'élections auxquelles se présentent d'anciens combattants.

Il est aussi apparu que l'intégrité des élections était essentielle pour renforcer la démocratie, mais qu'elle n'allait pas de soi. La Commission a répertorié cinq problèmes à ne pas négliger. Un, les élections se déroulent dans un contexte politique et sont donc exposées aux abus, d'où l'importance de l'état de droit. Deux, il n'y a pas forcément d'organes professionnels et indépendants d'administration des élections. Trois, il faut considérer les élections comme un système d'assurance mutuelle, dans lequel les vainqueurs n'ont pas tout pouvoir et les perdants sont libres de poursuivre leurs activités politiques, ce qui n'est pas toujours le cas. Quatre, il est indispensable de lever les obstacles à la participation de façon que la diversité de la population soit reflétée dans les fonctions de pouvoir. Et cinq, le financement politique est parfois occulte et a besoin d'être réglementé. Sans oublier la corruption et le crime organisé qui entament la confiance des citoyens.

Partant de cette analyse, la Commission a formulé un certain nombre de recommandations : que la communauté internationale s'engage plus en amont dans les processus électoraux; que les organisations régionales définissent et indiquent clairement les règles à suivre en matière d'intégrité électorale; investir massivement dans le renforcement des capacités des missions d'observation nationales, régionales et internationales; créer un système international de protection des organes de gestion des élections; et se soucier davantage de la liberté politique qui est une composante indispensable du développement. L'orateur propose d'intégrer au programme de développement de l'après-2015 des programmes et objectifs précis pour la conduite d'élections intègres. Et d'ajouter que les parlementaires ont un rôle crucial à jouer sur ce point. Comme la démocratie, l'intégrité se nourrit de l'intérieur. L'orateur achève son intervention en insistant sur la nécessité urgente de démocratiser les cadres d'aide internationaux et d'y associer les parlements.

Débat

Le délégué de la LIBYE dit que la liberté, la démocratie et les droits de l'homme sont des questions d'ordre interne qu'il appartient à chaque pays de régler. Le monde a considérablement changé ces vingt dernières années, ce qui a une incidence directe sur la sécurité et la stabilité. Beaucoup de tensions et d'actes d'agression ont été le fruit des divergences entre les gouvernants et non entre les peuples. Partout dans le monde les citoyens aspirent à la paix, à la sécurité et à la communication et s'efforcent de bâtir des ponts d'amitié et de coopération. C'est un devoir moral que de respecter leur volonté de jouir de la démocratie et des droits de l'homme. Afin d'éviter l'extrémisme religieux et idéologique et le terrorisme, il faut que les pays se mobilisent sans attendre en faveur des valeurs humanistes dans le monde entier et se battent pour la justice et contre toutes les formes de persécution. En Libye, c'est grâce à un effort commun que la dictature est tombée. A présent qu'ils sont

libérés de leur dictateur, les citoyens réclament le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'unité. Inversement, en Syrie, le pouvoir a lancé une guerre brutale contre les citoyens parce qu'ils voulaient accéder à la démocratie et à la liberté. Le délégué déplore que la Chine et la Fédération de Russie aient fait obstacle aux efforts internationaux visant à renverser le régime syrien pour permettre une transition pacifique vers la démocratie. Il est grand temps de faire preuve de responsabilité et il est du devoir de chacun, à commencer par les parlementaires, les gouvernants et autres responsables politiques, de faire pression. Enfin, le délégué voudrait que l'ONU refuse d'accueillir parmi ses membres tout pays non démocratique qui ne se conformerait pas aux normes internationales.

Le délégué de l'OUGANDA dit que d'aucuns ont fait des insinuations au sujet de la démocratie au Kenya et en Afrique en général. Pour lui, il est important que la communauté internationale se penche enfin sur les demandes des pays africains. Comment parler de la démocratie dans le monde quand les institutions mondiales ne permettent pas à des pans entiers de la planète de s'exprimer. Les pays d'Afrique appellent depuis longtemps à réformer le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Organisation en général, afin de pouvoir prendre part aux décisions essentielles.

Le délégué du PAKISTAN pense que l'état de droit est le fondement même de la démocratie et de la bonne gouvernance. Gouvernements et parlements doivent l'observer et la pratiquer. La primauté du droit ne vaut-elle pas aussi pour les relations internationales et en particulier pour les grandes puissances ? Pour le délégué, le fait d'attaquer d'autres pays au nom de la défense préventive est un manque de respect caractérisé pour l'état de droit.

Le délégué du KENYA remercie la communauté internationale et plus précisément l'ancien Secrétaire général de l'ONU d'avoir aidé le Kenya à sortir de la crise qui a fait suite aux élections de 2007. Pour autant, le Kenya n'est pas au bout de ses peines. Des élections doivent se tenir dans quelques mois et le Kenya compte sur l'appui international car, si la situation s'est améliorée, il reste encore beaucoup à faire.

M. W. MADZIMURE (Zimbabwe) dit que la Charte des Nations Unies qui a été adoptée de nombreuses années auparavant mentionne expressément la démocratie. De même, la Déclaration universelle des droits de l'homme, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée en 1948, reconnaît implicitement le principe de démocratie en déclarant que la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics. Elle leur rappelle l'importance du suffrage universel et le droit d'élire et d'être élu. Chaque année, c'est près de 1,5 milliard de dollars E.-U. qui est voté pour accompagner les processus démocratiques. Mais cette somme est-elle suffisante ? Il est certain qu'elle ne l'est pas pour les jeunes démocraties. La démocratie est une entreprise onéreuse. Il est important de concevoir des mécanismes d'intervention et d'appui fondés sur une analyse précise des différentes démocraties, et de les replacer dans leur contexte. Par ailleurs, l'intervenant estime que l'UIP doit conduire les efforts en faveur de la démocratie en tenant compte de son mandat et de ses Membres. Elle a réussi à donner aux délégués des différents parlements une même vision de la démocratie, à savoir que nul n'est au-dessus des lois et qu'il doit y avoir une séparation des pouvoirs entre la justice et l'Exécutif. Les Membres de l'UIP partagent désormais l'idée qu'il faut renforcer les deux types d'institutions et établir des procédures claires. Plus que tout, le public veut être traité sur un pied d'égalité, avoir accès à l'information et ne pas être soumis à la violence ou à l'intimidation.

M. V. HELGESEN, Secrétaire général d'International IDEA, fait une remarque sur le principe qui consiste à opposer gouvernance mondiale et gouvernance nationale. Il partage l'avis que la communauté internationale est anarchique et que la gouvernance mondiale n'est pas démocratique et n'est pas conforme à l'état de droit. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y ait pas d'amélioration possible. Le fait que la Libye soit désormais l'une des premières à plaider pour la démocratie au plan international est bien la preuve que le changement est possible. Il convient d'ailleurs de la féliciter pour la qualité technique de ses élections. Le Kenya, quant à lui, a connu des élections particulièrement agitées. Depuis les institutions et les systèmes d'encadrement se sont multipliés et ont été consolidés, mais il ne faudrait pas pour autant négliger l'appel du Kenya à l'aide de la communauté internationale.

Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire : faire mieux connaître le Parlement aux citoyens et les associer à son activité

Le PRESIDENT ouvre le débat en rappelant que, dans l'ouvrage de référence qu'elle a publié en 2006 *Parlement et démocratie au XXI^{ème} siècle : guide des bonnes pratiques*, l'UIP cite l'ouverture comme l'une des cinq valeurs fondamentales que doivent observer les parlements démocratiques (les autres étant la représentativité, l'accessibilité, la reddition de comptes et l'efficacité). Il présente ensuite les experts, qui sont : M. Andrew Mandelbaum, Chargé principal de programme, National Democratic Institute (Etats-Unis d'Amérique); Mme Melissa Ortiz Massó, Chercheuse, FUNDAR, Centre d'analyse et de recherche (Mexique); et M. Eric Mill, Concepteur web et services de téléphonie mobile, Sunlight Foundation (Etats-Unis d'Amérique).

M. E. MILL, intervenant, note que la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire a été rédigée par un groupe d'organisations d'observation des parlements. En 2006, l'UIP, l'ONU et un certain nombre d'autres organisations ont commencé à définir des normes pour parlements démocratiques ainsi que des systèmes permettant aux parlements de s'évaluer eux-mêmes. Pour ce faire, ils ont d'abord défini ce qu'il fallait réformer et dans quels domaines l'activité normative exigeait un consensus. La question qui s'est posée était la suivante : comment la société civile contrôlait l'action du Parlement et comment elle la percevait ? Depuis, de nombreux systèmes d'observation des parlements ont été mis au point par le monde. Une étude a cependant montré que les organisations d'observation ne suivaient pas toutes les meilleures pratiques et que certaines avaient tendance à rechercher l'affrontement. L'information émanant des parlements est fondamentale pour les organisations de monitoring parlementaire, qui ont du mal à se procurer des données qu'elles considèrent comme essentielles. Trente-huit organisations de ce type se sont réunies pour examiner les informations provenant des parlements et élaborer la déclaration susmentionnée. Globalement, cette déclaration appelle les parlements à collaborer davantage avec les organisations de monitoring. Elle a été signée par 95 organisations dans 65 pays et officiellement publiée lors de la Conférence sur l'e-Parlement qui s'est tenue il y a quelques semaines à Rome. Sa première section est fondée sur l'idée que l'information relative aux parlements appartient aux citoyens.

Mme M. ORTIZ MASSÓ, intervenante, décrit les deux sections suivantes de la Déclaration, dont la première traite de rendre l'information parlementaire plus transparente, de la manière de travailler des parlements et des informations qu'ils diffusent au sujet des parlementaires (leur appartenance politique, leurs liens avec les électeurs, etc.). Il est ensuite question d'améliorer l'accès à l'information sur le Parlement et à l'institution elle-même.

M. E. MILL, intervenant, parle ensuite de la quatrième section de la Déclaration, qui traite du lien avec la technologie et en particulier avec l'internet. L'information appartient aux citoyens, ce qui peut avoir bien des implications. En effet, la technologie a rendu possibles des choses autrefois impensables. Mais les attentes ont changé autant que les possibilités. Il faut considérer comme un fait que tout citoyen doit être en mesure de savoir ce qui se passe au Parlement. En outre, il est dit dans la Déclaration que le Parlement est un fournisseur d'information et que l'information doit être disponible, accessible et pouvoir être réutilisée. On pense désormais que l'information doit être diffusée sous forme brute et qu'elle doit pouvoir être prélevée et réutilisée.

Mme M. ORTIZ MASSÓ, intervenante, représente un groupe de 18 organisations de la société civile qui s'intéressent à la transparence des parlements d'Amérique latine. Son but est de renforcer les règles destinées à favoriser la transparence et de promouvoir les bonnes pratiques. Huit pays sont membres de ce réseau de monitoring parlementaire qui a notamment mis au point un indice destiné à mesurer la transparence des parlements de la région. Ce réseau a signé la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire. Il s'intéresse actuellement à la question des conflits d'intérêts. FUNDAR veut s'assurer que les citoyens ont accès à l'information et en particulier à l'information concernant le travail des parlementaires. Ce réseau travaille également avec les médias pour informer les citoyens.

M. E. MILL, intervenant, explique que la Sunlight Foundation s'intéresse avant tout à renforcer la transparence des pouvoirs publics grâce à la technologie. Elle dispose d'une large équipe de concepteurs, d'un service d'orientation et d'une équipe de journalistes. Son travail porte exclusivement sur la technologie et sur ce qu'elle peut apporter à la gouvernance et à la transparence. La Fondation

prône des politiques transparentes et un accès accru aux informations. Elle crée des applications, des sites web et autres outils, produit des analyses et publie des informations sur les pouvoirs publics. Elle s'efforce de créer des outils faciles à utiliser, qui puissent servir aussi bien aux militants qu'aux professionnels.

Le PRESIDENT invite l'auditoire à prendre la parole.

Mme J. FRASER (Canada) émet des réserves au sujet du paragraphe 24 de la Déclaration qui traite de la publication du patrimoine et des revenus des parlementaires. L'idée lui semble bonne, mais elle doit être traitée avec précaution. Les parlementaires ont en effet droit au respect de leur vie privée et ils n'accepteront pas qu'on s'y immisce. De plus, la publication du patrimoine doit aussi faire apparaître les cadeaux, par exemple les frais de voyage couverts par des particuliers ou des organismes autres que le Parlement. Peut-être n'est-il pas nécessaire de préciser le montant ou la valeur du patrimoine. L'indication de son origine devrait suffire pour déterminer si un parlementaire a ou non un conflit d'intérêts.

Le délégué de la NAMIBIE indique que les parlements et les gouvernements doivent encourager la technologie, notamment l'e-gouvernement, et se défaire progressivement du papier. Il préconise d'élaborer des mécanismes pour aider les pays en développement à adopter le vote électronique ainsi que d'autres systèmes et encourage les transferts de technologie et le renforcement des capacités.

Le PRESIDENT remercie les intervenants et les délégués et déclare la séance levée.

Lancement du guide intitulé Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh), qui conduit la séance, annonce le lancement d'un nouveau guide intitulé Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Un petit film sur le désarmement et la non-prolifération est projeté. On peut y voir notamment des entretiens avec des parlementaires de différentes régions du monde.

Le PRESIDENT apporte des précisions après la projection du film. En 2009, l'UIP a adopté par consensus une résolution importante, qui avait pour titre Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements. En 2011, faisant suite à sa proposition en cinq points, le Secrétaire général de l'ONU a envoyé une lettre aux parlements dans laquelle il soulignait le rôle fondamental que les parlementaires pouvaient jouer pour faire avancer l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le guide de l'UIP récapitule les grandes étapes importantes et donne des indications pratiques. Les parlementaires ont en général déjà beaucoup à faire et appréhendent l'idée de devoir embrasser de nouvelles causes. Mais ils ne doivent pas craindre d'aborder ce sujet, car ils ont la responsabilité de protéger l'ensemble de la planète et ils se doivent d'agir en ce sens.

M. T. TÓTH, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires (OTICE), évoque l'origine du guide et le contexte dans lequel il s'inscrit. Il traite surtout de la réglementation. Les parlementaires ont pour mission de veiller au bien-être des citoyens et savent parfaitement que la sécurité est un bien public. Or, l'intervenant se demande quelles mesures sont prises pour protéger les biens publics. La catastrophe de la centrale électrique de Fukushima, au Japon, qui s'est produite en 2011, prouve combien ces mesures sont nécessaires. Mais la question se pose également de savoir comment les parlementaires peuvent à la fois édicter les lois et en être les garants. Qu'ont-ils fait jusqu'à présent en tant que garants de la sécurité ? La communauté internationale n'a pas su, à de trop nombreuses reprises, établir une réglementation grâce à un effort collectif. Si certains pays ont signé des accords régionaux sur la non-prolifération et le désarmement, il y a encore bien des endroits où ce n'est pas le cas, ne serait-ce qu'au Moyen-Orient et dans certaines régions d'Asie. Face à ce constat, des leçons s'imposent, à savoir en premier lieu que la réconciliation est une condition sine qua non pour ces régions. Il ne suffit pas de prendre les mesures décrites dans le guide. Il faut un changement de mentalités et des méthodes en matière de sécurité internationale.

M. R. RYDELL, Conseiller principal, Bureau des Affaires de désarmement de l'ONU, trouve qu'il ne serait pas inintéressant de comparer le processus législatif avec les mécanismes appliqués à l'ONU sur les questions de désarmement. Le processus législatif démarre avec un objectif général, mais rapidement la réalité oblige à des compromis, de sorte que la loi finalement adoptée ne correspond plus à l'idée de départ. Viennent ensuite la question du financement et celle de la perception du grand public. En somme, le processus législatif n'est pas tellement différent de celui de l'ONU. Le processus onusien partait lui aussi d'une idée ambitieuse, puis en chemin il a fallu trouver des compromis pour atteindre l'objectif voulu. Il y a finalement une certaine analogie entre les objectifs nationaux et les objectifs mondiaux. Les Etats membres de l'ONU sont conscients de l'importance de renforcer les capacités nationales, de surveiller de près les exportations, d'établir des contrôles de sécurité stricts pour prévenir le terrorisme, et ils savent que les Etats dotés d'armes nucléaires doivent concevoir leurs propres lois et créer leurs propres institutions pour honorer leurs engagements de désarmement. Le désarmement était autrefois une notion abstraite. Les parlements sont parvenus à lui donner un sens concret et à en faire un objectif politique. De surcroît, ils jouent un rôle crucial dans ce domaine qui consiste à ratifier les traités, à encourager le débat et à demander des comptes aux gouvernements. L'orateur achève son intervention en indiquant que, pour la suite des opérations, il faudra instaurer une coopération entre les partis, dresser la liste des priorités, avoir des faiseurs d'opinion au Parlement, créer des liens entre parlements, disposer de suffisamment de personnel et inclure des parlementaires dans les délégations nationales aux réunions de l'ONU.

Mme H. LAVERDIÈRE, Vice-Présidente de Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), estime que les différentes crises qui agitent la planète ne doivent pas faire oublier la menace nucléaire. Elle ajoute que les parlementaires n'ont pas toujours les outils nécessaires pour traiter ce sujet épineux, mais ils doivent néanmoins s'en emparer d'urgence et avec détermination. Ils ne peuvent agir seuls mais doivent travailler entre eux, ainsi qu'avec leur gouvernement, les organisations internationales et la société civile. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans le désarmement. Ils constituent un maillon essentiel. L'oratrice pense que le guide répond à un besoin d'information et d'outils. Qu'il s'agisse de la réduction des stocks d'armes ou d'éducation, de recherche ou de négociation de traités, il donne des exemples concrets des bonnes pratiques et peut servir à tout un chacun.

Le PRESIDENT remercie les parlementaires de leur appel à agir.

M. R. VAN RIET, World Future Council, (co-auteur du guide) reprend les mots de Martin Luther-King : "La loi ne peut changer le cœur des hommes, mais elle peut leur interdire de faire du mal." De même, l'idée d'un monde libéré des armes nucléaires a repris de la vigueur et, en tous points de la planète, les citoyens se sont exprimés en faveur de cet objectif. La question est de savoir comment l'atteindre. Sur ce point, les parlementaires ont un rôle crucial à jouer. Le guide, qui fait suite à la résolution de l'UIP intitulée Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements, vise à aider les parlements à mettre en œuvre les objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires. On trouve dans cet ouvrage tout un éventail de bonnes pratiques ainsi que des indications sur les mesures qui s'offrent aux parlementaires, le tout réparti en 12 chapitres correspondant à autant de questions fondamentales. Ce guide fait également une distinction entre plusieurs types d'Etats, qui ont différents rôles à jouer. Il dit aussi qu'il y a de bonnes pratiques dans les différentes catégories d'Etats. L'UIP compte utiliser cet ouvrage et d'autres pour sensibiliser ses membres sur ce sujet.

Débat

M. N. NIGMATULIN (Kazakhstan) remercie les délégués de l'UIP qui ont pris part à la Conférence contre le nucléaire qui s'est tenue à Astana (Kazakhstan), en août 2012. Le 29 août 1991, le Président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, a pris un décret portant fermeture du plus grand site d'essais nucléaires de la planète, celui de Semipalatinsk. Quand le Kazakhstan faisait partie de l'Union soviétique, pendant plus de quatre décennies, ce sont plus de 450 explosions nucléaires et à hydrogène qui ont été pratiquées sur ce site, ce qui a entraîné des conséquences irréversibles pour la santé humaine et l'environnement. Les armes testées sur le site de Semipalatinsk avaient une puissance 2 500 fois supérieure à celle de la bombe atomique lâchée sur Hiroshima en

1945. Les habitants de la région continuent à subir les conséquences désastreuses de ces explosions et le niveau de mortalité et de maladies mortelles demeure très élevé. Le cadre environnant est contaminé par les déchets radioactifs et l'écosystème local a été détruit. Aujourd'hui, des milliers d'hectares de terres ne sont plus utilisables. La fermeture de ce site a déclenché un mouvement mondial pour l'interdiction des essais nucléaires et sa date officielle, le 29 août, a été déclarée Journée internationale contre les essais nucléaires par l'ONU.

Le Kazakhstan a volontairement renoncé à son puissant potentiel nucléaire et, en 2006, il a signé avec les Etats voisins le Traité de Semipalatinsk dont est née une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Le Kazakhstan a également pris d'autres initiatives novatrices en élaborant une déclaration universelle pour un monde exempt d'armes nucléaires et un traité universel de non-prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires, ou encore en proposant de créer, sur son territoire, une banque internationale de combustible nucléaire qui serait confiée à l'autorité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Afin de garantir une source fiable et une utilisation sûre de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, le Président Nazarbaïev a énoncé quatre principes qui doivent régir la production de cette énergie : universalité, transparence, efficacité, et égalité et confiance. En août 2012, le Kazakhstan a accueilli une conférence qui avait pour titre "De l'interdiction des essais nucléaires à un monde exempt d'armes nucléaires". Des parlementaires de 70 pays y ont assisté. Le Président Nazarbaïev a profité de l'occasion pour lancer sur l'internet le projet international "ATOM" (acronyme de "Abolish Testing : Our Mission" [Abolir les essais : notre mission]), qui vise à rallier les citoyens du monde entier à l'idée de mettre fin aux essais d'armes nucléaires. L'intervenant espère que l'exemple de son pays contribuera à libérer le monde des armes nucléaires.

Mme M.M. KAMAL SALIB (Egypte) voit dans ce nouveau guide un ouvrage important. Elle loue les efforts du Kazakhstan et insiste sur la nécessité de mettre fin à la course aux armements. Les parlements ont un rôle important à jouer pour prévenir une course aux armements et elle les encourage à se mobiliser en ce sens.

M. M. MONESTEL CONTRERAS (Costa Rica) dit que son pays prône la paix et le désarmement. L'Amérique du Sud a été la première région du monde à renoncer aux armes nucléaires. Le délégué estime qu'il faut faire disparaître la menace nucléaire. Il a été décidé par consensus de supprimer toutes les armes. Le Costa Rica suit un programme de démilitarisation depuis 1948, date à laquelle il est sorti d'une guerre civile avec l'objectif résolu de ne plus jamais connaître un tel effondrement de l'ordre public. Il a alors décidé de démanteler les forces armées nationales. Depuis lors, le Costa Rica a montré que la diplomatie et le droit étaient une bien meilleure protection que les armes. Quatorze pays ont suivi son exemple. Le Costa Rica a participé à l'Avis consultatif sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires que la Cour internationale de Justice a rendu en 1996 et continue à promouvoir un monde sans armes nucléaires. L'intervenant félicite l'UIP d'avoir produit un guide d'une telle utilité et espère qu'il paraîtra rapidement en espagnol.

M. A. PONLABOOT (Thaïlande) félicite toutes celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce guide. Il ajoute que l'emploi d'armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires inestimables et qu'il faut donc veiller à ce qu'elles ne soient plus jamais utilisées. Ce guide aidera les parlementaires à œuvrer en ce sens entre eux et auprès des gouvernements. Enfin, le délégué appelle instamment les parlementaires à se mobiliser pour faire de l'Asie du Sud une zone exempte d'armes nucléaires.

Mme M. KUMAR (Inde) dit qu'aucun processus d'élimination des armes nucléaires ne peut aboutir s'il ne remplit pas les conditions suivantes : universalité, non-discrimination, limitation dans le temps, progressivité et vérifiabilité. Revenant sur la citation de Martin Luther-King, elle déclare qu'il faut mettre fin à l'apartheid de l'ordre nucléaire actuel qui veut que les pays visés par l'Article VI du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) ne soient pas soumis aux mêmes principes et aux mêmes règles que ceux qui s'appliquent aux autres parties au Traité.

Le PRESIDENT remercie les délégués et les experts de leurs contributions.

La séance est levée à 13 h.20.

Commission UIP des Affaires des Nations Unies**Séance du jeudi 25 octobre**

(matin)

Séance III : Réunion-débat : Rio+20 en perspective : quel espoir pour le développement durable ?

La séance est ouverte à 9 h.20 par M. P. Mooney, Directeur exécutif, ETC Group, modérateur.

Le MODERATEUR présente les intervenants : M. Fernando Bustamante (Equateur) ; M. Nikhil Seth, Directeur de la Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (ONU DAES); Mme Corinne Woods, Directrice de la Campagne du Millénaire des Nations Unies; et M. Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur), intervenant, souhaite revenir sur la position défendue par son pays lors de la Conférence Rio+20. La Constitution de 2008 contient trois innovations relatives au développement durable et à l'environnement. Premièrement, elle pose le principe des droits collectifs, l'objectif étant de dépasser les droits individuels de la personne pour rendre compte de la dimension collective des droits. Il s'agit aussi de reconnaître les droits fondamentaux des entités collectives. Cette approche non individualiste peut paraître discutable, mais l'Equateur n'en renie pas pour autant les droits de l'individu. Deuxièmement, la nouvelle Constitution consacre pour la première fois les droits des générations à venir. La notion de responsabilité intergénérationnelle est très importante et doit être prise en compte dans l'élaboration des politiques. Enfin, la Constitution contient de nouvelles dispositions en faveur de la protection de la nature, qui ne peut se faire entendre et se défendre par ses propres moyens. Le représentant de l'Equateur, établissant une analogie, souligne que le fait que les individus ne puissent s'exprimer ne signifie pas pour autant qu'ils n'ont pas de droits. Il est impossible de préserver durablement la vie humaine si les individus ne comprennent pas que la vie est profondément ancrée dans l'univers, dont elle dépend et qu'elle contribue à nourrir.

L'Equateur a été déçu par les conclusions de la Conférence Rio+20 et ne s'est pas associé au consensus qui s'est dégagé à l'issue des travaux. Le document final soulève un certain nombre d'interrogations, au vu notamment de l'absence de volonté politique constatée à Rio. En dépit de multiples débats et d'intentions fort louables, les vrais enjeux ont à peine été effleurés. Des questions fondamentales demeurent sans réponse : pourquoi, après tant d'années de discussions, les principaux acteurs sont-ils toujours incapables de prendre des décisions ? Dans les coulisses de la Conférence, certains pouvoirs décidaient visiblement des questions à inscrire à l'ordre du jour. Il faut impérativement prendre des mesures et mettre en place des mécanismes qui soient contraignants pour toutes les parties en présence, et tenir compte des grands déséquilibres entre pays riches et pays pauvres. Les pays qui luttent contre la faim défendent une position très différente de celle des pays bénéficiant d'un plus large accès aux ressources. L'application d'une taxe mondiale sur les ressources s'impose. Le monde doit respecter les droits de la nature et repenser les modèles de développement pour inventer des solutions pérennes. Il convient d'adopter le concept de "développement constructif". A l'heure actuelle, c'est le marché qui décide de ce qui est bon pour la société. Or, ce modèle est en crise et n'offre pas de solution de développement durable pour l'humanité. Les Etats doivent répondre aux besoins des peuples et veiller à ce que chaque individu puisse raisonnablement subvenir à ses besoins.

M. N. SETH, intervenant, souligne que la Conférence Rio+20 est la plus grande manifestation jamais organisée par les Nations Unies. Qu'en est-il ressorti ? Quelle sera la prochaine étape ? Dans quelle mesure les décisions prises ont-elles été mises en œuvre sur le terrain ? Avant d'évaluer les conclusions de Rio+20, il faut bien comprendre qu'il y en a un très grand nombre, et que le document final n'est en fait que la partie visible de l'iceberg. La Conférence a contribué à rajeunir le concept de développement durable. Les participants ont insisté une fois encore sur la nécessité de mettre en place des mécanismes décisionnels intégrés, et de renforcer la cohésion entre les différentes institutions compétentes. De plus, l'accent a été clairement mis sur l'application effective des décisions prises, seul moyen d'apporter de réels changements. Pour la première fois, la question de l'économie verte a été

inscrite à l'ordre du jour. Cette décision a fait polémique, et nombre de pays en développement ont fait part de leur inquiétude, sans doute pour des raisons qui tiennent au contexte national. La Conférence a contribué au renforcement des mesures axées sur certaines composantes sectorielles et intersectorielles du développement durable comme l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire, les océans, les zones urbaines, l'inégalité et l'équité sociale. Un cadre décennal de programmation pour le développement durable a également été adopté. De nouveaux objectifs de développement durable et un processus de mise en œuvre vont être définis. De plus, la Conférence a débouché sur 750 engagements volontaires et nouveaux partenariats.

Pour autant, la Conférence ne doit pas être considérée comme un aboutissement. Elle marque au contraire une première étape dans un processus de longue haleine. L'importance de Rio+20 se mesurera à l'aune de l'action qui va maintenant être engagée. Quelles seront les grandes réalisations à mettre à l'actif de la communauté internationale après Rio+20 ? Les défis ne manquent pas. Les enjeux les plus préoccupants dans le long terme ont trait aux interactions entre les ressources en eau, le changement climatique, l'énergie et l'alimentation. Les pays n'abordent pas tous ces problèmes de la même manière, et il importe par conséquent de définir des objectifs mesurables. Les pays doivent défendre avec beaucoup plus de vigueur le principe de l'économie verte, compte tenu notamment de sa dimension inclusive et des arbitrages qu'elle suppose. Les sciences et les technologies doivent servir les plus pauvres. C'est à l'échelle nationale que s'opéreront les changements décisifs.

Mme C. WOODS, intervenante, déclare que la Conférence a notamment eu pour effet positif d'insuffler à la société civile la volonté farouche de mettre à profit la dynamique enclenchée pour engager un processus porteur de résultats ambitieux mais néanmoins réalistes. Il appartient aux Nations Unies, aux parlementaires et aux autres acteurs concernés de saisir cette opportunité. Il faut d'urgence promouvoir l'intégration et fédérer les peuples du monde autour d'objectifs planétaires, en veillant à trouver un juste équilibre entre des exigences parfois contradictoires. L'expérience a montré que le progrès est possible si les Etats agissent de manière résolue et responsable, et associent la société civile et les communautés à leur action. Le moment est venu pour les parlementaires de réfléchir au rôle qu'ils pourraient jouer dans ce domaine. Les Nations Unies ont mis en place un dispositif qui va permettre d'engager un processus de consultation et de dialogue. Quinze consultations nationales vont être prochainement organisées. Tout doit être mis en œuvre pour encourager les parlementaires, la société civile et les citoyens à y participer, de sorte que des programmes d'action définis par les citoyens eux-mêmes puissent être élaborés. Le recours aux technologies est un autre moyen d'atteindre directement les citoyens. Le moment est venu d'organiser des audiences parlementaires sur l'après-2015.

M. O. DE SCHUTTER, intervenant, explique qu'il a pour mandat de soumettre aux Etats des recommandations visant la concrétisation du droit à l'alimentation. Il en appelle aux délégués, rappelant que tous les indicateurs sont désormais dans le rouge. Plusieurs seuils d'alerte ont déjà été franchis, et il n'y a plus de temps à perdre. Des mesures concrètes s'imposent. Les parlementaires ont pour responsabilité de convaincre l'opinion que la transition indispensable à la résolution des problèmes rencontrés peut s'opérer par des moyens politiques. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000 n'ont pas toujours été pleinement compris. En définitive, le problème tient à un manque de transparence et au peu d'importance accordée à la participation de la société civile. Le droit à l'alimentation est le tremplin idéal pour engager le débat sur les objectifs de développement durable. Les objectifs de participation et de transparence sont au cœur de l'action menée en faveur d'une plus large application du droit à l'alimentation. Des progrès ont été enregistrés. Les Etats conviennent désormais que le droit à l'alimentation est indispensable à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire. Dans les Directives volontaires à l'appui de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, élaborées en 1999, les Etats ont réussi pour la première fois à se mettre d'accord sur ce qui constitue un droit économique et social. Les Directives, adoptées à l'unanimité en 2004 par les pays membres du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), contiennent des recommandations très précises. Aujourd'hui, deux processus semblent converger : celui amorcé à l'issue de la Conférence de Rio de 1992 avec l'adoption des OMD, et le processus relatif au droit à l'alimentation et à la mise en application progressive de ce droit.

Le document adopté à Rio en juin 2012, "L'avenir que nous voulons", fait plusieurs fois référence à la nécessité de modifier les modes de production et de consommation afin de combattre les inégalités. Le document n'a de final que le nom : loin de clore le débat, il marque au contraire un point de départ. Les parlementaires ont un rôle majeur à jouer dans la concrétisation du droit à l'alimentation. Des avancées considérables ont été réalisées dans certaines régions. Le droit à l'alimentation est un outil stratégique à l'appui de la lutte pour le droit à la sécurité alimentaire, et les parlementaires doivent veiller à ce que les bénéficiaires de ce droit ne soient pas exclus. Des institutions chargées de mesurer les progrès accomplis et de maintenir la pression sur les pouvoirs publics doivent être mises en place, et la société civile doit être associée à la définition des priorités. On pourra ainsi formuler des stratégies plus efficaces. Le Rapporteur spécial des Nations Unies appelle l'UIP à œuvrer au renforcement du rôle des parlements nationaux dans le combat contre la faim et la malnutrition, et à rassembler tous les parlementaires autour de cet enjeu.

Le délégué de l'INDE souligne que, dans son pays, le développement durable est conçu de manière globale. Il recouvre le progrès social, la croissance économique et la viabilité environnementale. Dans les faits, le passé colonial de l'Inde a condamné un grand nombre d'individus à la pauvreté la plus extrême. La promotion de la croissance et du développement économiques est un préalable à la réduction de la pauvreté, qui conduira à terme à l'élimination de ce fléau. Il convient de concilier les exigences liées respectivement au développement et à la protection de l'environnement, de sorte que le processus de développement soit à la fois durable et bénéfique pour la population dans son ensemble. L'économie verte n'est pas le seul moyen de parvenir au développement durable. Le délégué de l'Inde se dit résolument opposé à toute tentative qui viserait à adopter des mesures unilatérales, à créer des obstacles au commerce à titre de représailles ou à imposer des conditions injustifiées. L'Inde poursuit les efforts constructifs qu'elle a entrepris pour mettre en place et intégrer les principaux éléments du développement durable.

Le délégué de l'AUSTRALIE explique que les Australiens s'inquiètent de voir des intérêts étrangers acheter des terres agricoles en Australie, et craignent pour leur sécurité alimentaire. L'Australie est très isolée dans le débat sur le changement climatique depuis qu'elle a mis en place une taxe carbone. Le délégué de l'Australie estime néanmoins que cette mesure était justifiée.

Le délégué de l'ARGENTINE se félicite de l'optimisme dont font preuve certains des intervenants, mais estime que de nombreuses questions sont restées sans réponse après Rio+20. Les pays industrialisés, qui sont les principaux pollueurs, semblent se préoccuper davantage de la crise financière. Le délégué de l'Argentine a le sentiment qu'ils ne font pas grand-chose. Lors des manifestations parallèles organisées à Rio en marge de la Conférence, des positions plus progressistes se sont exprimées. La mise en œuvre du programme de développement doit avancer, et il n'y a pas de temps à perdre. Il est beaucoup question de l'utilisation rationnelle d'énergies non polluantes, de l'adoption de modes de production sobres en carbone, de la réduction des dégradations environnementales et de la responsabilisation accrue des entreprises, mais au final, c'est bien le devenir des populations qui est en jeu. Le délégué de l'Argentine souhaite connaître les mesures que les Nations Unies entendent prendre pour aider les parlementaires à assumer le rôle qui leur revient dans ce domaine.

Le délégué de l'INDONESIE signale que son pays a adopté six principes pour favoriser la réalisation des objectifs du programme de développement au-delà de l'horizon 2015. En dépit d'un taux de croissance économique de 6,8 pour cent, le pays n'est toujours pas parvenu à éliminer la pauvreté et les inégalités entre les régions. La démocratie indonésienne est encore très jeune, et les attentes de la population sont immenses, ce qui pourrait avoir un impact néfaste sur le processus démocratique. Les élections présidentielles doivent se tenir en 2014, et certaines inquiétudes s'expriment déjà. Les crises régionales et mondiales n'épargnent pas l'Indonésie et ne sont pas sans incidence sur le développement de la démocratie.

Le délégué de la FINLANDE estime que l'élimination de la pauvreté est un objectif de développement durable essentiel. A Rio, la Finlande a appuyé la proposition visant à faire du droit à l'eau et à l'assainissement un droit fondamental de la personne. Le débat porte davantage sur les OMD que sur les objectifs de développement durable, d'où la nécessité de définir des objectifs concrets.

M. F.-X. de DONNEA (Belgique) déclare que l'analyse des causes des graves pénuries alimentaires qui frappent certaines régions du monde ne doit pas se concentrer sur les facteurs d'ordre économique ou politique qui prévalaient il y a cinquante ou soixante ans. Les pays du Nord et du Sud ont fait de grossières erreurs politiques et économiques, y compris en matière de stratégie alimentaire. Le pillage de certaines ressources alimentaires auquel se livrent les pays du Nord, en pratiquant la pêche illicite ou la piraterie, a eu de lourdes conséquences dans les pays du Sud. Dans certains cas, les politiques agricoles menées dans le Nord ont engendré une concurrence déloyale sur les marchés des produits importés. L'aide alimentaire d'urgence a parfois donné lieu à de sérieux dérapages, auxquels s'ajoute le problème de la spéculation financière. Les pays du Sud ont aussi leur part de responsabilité : le détournement des ressources de pays voisins, le déboisement des zones frontalières, la réglementation inadéquate des marchés et la spéculation à l'échelle locale n'en sont que quelques exemples. Des erreurs ont aussi été commises à titre collectif, et parfois en toute bonne foi.

M. F. BUSTAMANTE, intervenant, fait observer que l'on confond parfois le processus et les résultats. Il convient de réaliser une évaluation reposant sur des résultats mesurables, de manière à définir les objectifs à atteindre et les moyens qui permettront de mesurer les résultats obtenus. Pour cela, il faut en un premier temps élaborer des législations nationales qui donneront à ces objectifs une application concrète et favoriseront ainsi l'obtention des effets souhaités, ce qui suppose de disposer d'indicateurs précis. Or, comment va-t-on mesurer le développement ? Les indicateurs relatifs à la croissance ou à l'accumulation de richesses ne sont plutôt d'aucune utilité. Il faut établir des indicateurs qualitatifs sur les conditions de vie afin d'évaluer l'impact des mesures adoptées.

M. N. SETH, intervenant, répond que tous les individus et tous les pays doivent s'approprier le programme de développement durable. Il faut espérer que les objectifs de développement durable seront définis de manière rationnelle et pourront être intégrés à une matrice qui permettra de mesurer les progrès accomplis. Les principes fondamentaux de l'économie verte sont l'adoption de modes de production efficaces, la consommation responsable, la baisse des émissions de carbone et l'inclusion sociale. L'action des parlementaires doit s'appuyer sur les principes de Rio+ 20.

Mme C. WOODS, intervenante, déclare, en réponse à la question concernant les moyens de mesurer le développement, que l'une de ses pires craintes serait de voir une forme de pensée réductrice, privilégiant les OMD "plus simples" comme l'OMD 2, l'emporter sur la démarche axée sur la "durabilité", plus difficile à mesurer. Pour autant, les deux approches ne peuvent être appréhendées séparément. Par ailleurs, la participation des citoyens du Nord est tout aussi importante que celle des citoyens du Sud. Il n'y a plus de temps à perdre. Il faut saisir l'occasion qui se présente pour passer à l'action et s'atteler sans tarder à la définition de paramètres précis.

M. O. DE SCHUTTER, intervenant, souhaite revenir sur l'observation que faisait le délégué de l'Australie à propos de l'achat par des investisseurs étrangers de terres agricoles, qui s'apparente à de la spoliation foncière. Le problème tient au fait que les pays n'ont pas suffisamment investi dans le secteur agricole. Ils doivent investir dans les petites exploitations, qui sont plus productives, gèrent mieux l'écosystème et contribuent au développement rural, et s'inquiéter de la tendance actuelle à l'achat de terres agricoles. Il souligne par ailleurs que les droits liés à l'équité entre les sexes sont essentiels à l'émergence d'une économie durable, et que leur importance est très largement sous-estimée. Il partage l'analyse du délégué de la Belgique et estime que près de 900 millions de personnes souffrent actuellement de la faim en raison des erreurs commises dans le passé. C'est précisément parce que des erreurs ont été commises qu'il faut responsabiliser davantage les décideurs et s'assurer que les politiques mises en œuvre pour renforcer la sécurité alimentaire reposent sur des bases factuelles plus solides, tout en veillant à ce que les parlementaires soient mieux à même de maintenir la pression sur les pouvoirs publics pour les amener à agir.

Le MODERATEUR remercie les participants et les délégués de leur contribution au débat.

Séance IV : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : cinq ans après

La modératrice, Mme A. RAMIREZ NAVA (Bolivie), présente le premier intervenant, le Grand Chef Edward John, Président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (Canada).

Le Grand Chef Edward JOHN, Président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (Canada), intervenant, salue d'abord le peuple huron, propriétaire ancestral de la terre. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée en septembre 2007, au terme d'un combat intense qui aura duré 25 ans. Grâce aux efforts du mouvement international des peuples autochtones, un accord a été conclu, et un document reconnaissant la diversité des peuples autochtones du monde a pu être adopté. L'adoption de ce document, qui a contribué à inscrire la question des droits des peuples autochtones au premier rang des préoccupations de la communauté internationale, revêt une dimension historique, dans la mesure où il est l'expression de la volonté des dirigeants mondiaux et des peuples autochtones d'apporter une réponse concertée aux douloureux événements passés, et d'aller de l'avant. La Déclaration des Nations Unies reconnaît les droits des peuples autochtones à l'autodétermination, à leurs terres, territoires et ressources, à leurs identités culturelles, à avoir leur propre représentation et à obtenir que leurs valeurs et leurs croyances soient reconnues et respectées à l'échelle internationale.

La Déclaration de Nations Unies est un document évolutif qui définit les normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones. Son adoption marque aussi une première étape dans le processus d'apaisement et de réconciliation à engager pour que puisse s'ouvrir un nouveau chapitre dans les histoires respectives et collectives des peuples autochtones. Les injustices commises dans le passé ont été reconnues, et ne doivent plus jamais se répéter. Les peuples autochtones continuent d'en appeler aux Nations Unies pour que soient condamnées les atteintes systématiques et continues à leurs droits, notamment en matière foncière. Les terres, et les ressources qu'elles abritent, sont le fondement de toute richesse. Les Anciens n'ont cessé de rappeler que si l'homme prend soin de la terre, la terre prendra soin de l'homme. L'exploitation des ressources minières et forestières de terres autochtones se poursuit. Ces activités ont eu un impact néfaste durable sur les peuples autochtones. La Déclaration de Nations Unies offre une solution juste et équitable pour les peuples autochtones. Depuis l'adoption de ce document, il y a cinq ans, des responsabilités nouvelles et importantes sont venues s'ajouter au mandat de l'Instance permanente. Cette dernière doit maintenant promouvoir l'intégration de la Déclaration aux législations et politiques nationales, et assurer le suivi de sa mise en œuvre, ce qui suppose d'analyser et d'évaluer les réalités du terrain afin de déterminer dans quelle mesure les normes internationales sont effectivement appliquées aux niveaux local et national. Le fait que l'Etat bolivien ait intégré la Déclaration à sa législation et à sa Constitution est une parfaite illustration de la capacité de la Déclaration à favoriser l'application concrète des droits qui y sont énoncés. Pour autant, les parlementaires ne peuvent ignorer les carences liées à la mise en œuvre de la Déclaration. En leur qualité de législateurs, ils ont aussi des responsabilités envers les peuples autochtones et doivent agir en conséquence. Ensemble, ils peuvent s'employer à bâtir un avenir fondé sur la reconnaissance du principe d'égalité.

M. T. HENARE (Nouvelle-Zélande) estime que le traitement réservé aux peuples autochtones est au cœur de la plupart des problèmes dans le monde. Le gouvernement néo-zélandais examine actuellement les questions relatives au partage des ressources, à l'eau et à la vente des biens de l'Etat, et les communautés autochtones doivent impérativement être associées à ce débat. Il faut d'abord faire en sorte que l'Etat et les peuples autochtones partagent le pouvoir et la même vision des choses avant de passer à l'étape suivante, à savoir le partage des richesses. Le Premier Ministre néo-zélandais a souligné que la Déclaration de Nations Unies définissait des objectifs ambitieux et ne constituait pas un traité. Tous les pays doivent s'employer à intégrer à leurs politiques les normes énoncées dans la Déclaration. Le message que M. Henare souhaite transmettre aux délégués est le suivant : les questions relatives aux peuples autochtones et au partage des ressources doivent être abordées sans détour et dans un esprit d'ouverture.

Le délégué de la PALESTINE déclare que les droits des Palestiniens n'ont cessé d'être bafoués. Les autorités britanniques ont fait venir en Palestine des Juifs du monde entier, au point que la culture et les droits souverains du peuple palestinien s'en sont trouvés sérieusement affaiblis. Après la création de l'Etat d'Israël, en 1948, 78 pour cent du territoire historique de la Palestine avaient disparu. Certaines résolutions adoptées récemment sont porteuses de discriminations à l'encontre du peuple palestinien. Plus de la moitié des Palestiniens sont des réfugiés.

La déléguée du CANADA souligne que les parlementaires doivent faire davantage pour sensibiliser l'opinion aux besoins des peuples autochtones. Les peuples aborigènes sont sous-représentés au sein du Parlement canadien. Les parlements ont été encouragés à adopter des plans d'action sur la mise en œuvre de la Déclaration de Nations Unies mais, contre toute attente, beaucoup ne l'ont pas fait. Plusieurs projets de valorisation des ressources actuellement en cours d'examen excluent les peuples aborigènes. La déléguée du Canada invite les intervenants à donner des exemples de pays ayant élaboré de tels plans d'action ou adopté des pratiques optimales dans ce domaine. Existe-t-il un mécanisme de suivi de l'action, ou de l'inaction, des Etats ?

Le Grand Chef Edward JOHN, intervenant, rappelle que les 46 articles de la Déclaration consacrent le principe du consentement libre, préalable et éclairé. En d'autres termes, les peuples autochtones doivent être associés dès les tout premiers stades à l'élaboration des projets et législations ou de toute autre mesure. Des informations leur permettant de prendre des décisions en pleine connaissance de cause doivent notamment leur être communiquées. Le consentement peut prendre des formes différentes. Dans la plupart des cas, les peuples autochtones sont appelés à se prononcer sur des projets de valorisation des terres et des ressources, mais aussi sur des mesures administratives ou des projets de loi. D'aucuns estiment que la Déclaration devrait être interprétée dans le contexte du droit national. Une telle approche remettrait complètement en question les droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration, qui sont reconnus à l'échelle internationale. Les normes internationales ne doivent pas être définies au regard du droit national, qui doit avant tout les compléter, et non en réduire la portée ou en compromettre l'application.

M. T. HENARE (Nouvelle-Zélande) indique que la Nouvelle-Zélande s'est récemment attaquée à la question de l'eau. Le gouvernement a réservé un quota de 20 pour cent aux tribus maories dans des domaines tels que l'aquaculture. Les communautés autochtones ont donc accès aux richesses du pays. La plus haute juridiction du pays a été saisie de la question de la propriété des ressources en eau. Les parlementaires néo-zélandais examineront avec la plus grande attention l'avis qu'elle rendra, de même que les propositions du Gouvernement. Ce dernier s'est employé avec diligence à associer les peuples autochtones au règlement des problèmes liés aux ressources, et notamment aux droits sur les ressources minérales.

Le délégué de l'INDE se demande pourquoi quatre Etats ont voté contre l'adoption de la Déclaration en 2007. Trois d'entre eux – l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande – sont des dominions britanniques, et le quatrième – les Etats-Unis – est une ancienne colonie britannique. La Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) reconnaît la distinction entre les peuples autochtones et les autres populations tribales et semi-tribales. Or, cette distinction n'apparaît pas dans la Déclaration de Nations Unies. Le délégué de l'Inde souhaite obtenir des éclaircissements sur les liens entre l'article 3 et l'article 46.1 et demande si l'autodétermination n'est pas en contradiction avec la Charte de Nations Unies.

M. T. HENARE (Nouvelle-Zélande) convient que son pays a tardé à signer la Déclaration. Le fait que ces quatre pays aient effectivement choisi de ne pas la signer dès son adoption est très intéressant, mais le représentant de la Nouvelle-Zélande avoue ne pas connaître les raisons de ce choix.

La MODERATRICE demande au Grand Chef Edward John où en sont les préparatifs de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones. Elle a le sentiment que la Déclaration ne doit pas seulement énoncer des objectifs, aussi ambitieux soient-ils, et qu'il faut maintenant s'atteler à sa mise en œuvre.

Le Grand Chef Edward JOHN, intervenant, salue la décision du Gouvernement bolivien de ratifier la Déclaration des Nations Unies et se félicite de cette avancée. S'agissant des modalités, la plupart sont décrites dans la résolution. Les préparatifs de la Conférence mondiale, qui doit se tenir en Norvège en juin 2013, sont en bonne voie. Les sept caucus régionaux, le caucus des femmes autochtones et le caucus autochtone tiendront des réunions préparatoires. Certains pays comme le Canada n'ont malheureusement pris aucune disposition pour que les représentants des peuples autochtones puissent s'entretenir avec le Gouvernement avant la Conférence. S'agissant de la Déclaration de Nations Unies, il est de notoriété publique que le Canada a voté à deux reprises contre son adoption, mais qu'il l'a finalement approuvée, grâce aux bons offices de nombreux parlementaires. En 2011, les États-Unis ont fait de même.

La déléguée du CANADA se demande comment la Déclaration pourrait être mise en œuvre, et s'interroge sur l'utilisation du terme "ambitieux". Elle demande au délégué de la Nouvelle-Zélande s'il partage ses réserves sur ce dernier point, et l'invite à faire part de son avis quant à la contribution que les parlementaires pourraient apporter à la défense de la cause autochtone.

M. T. HENARE (Nouvelle-Zélande) répond qu'il n'a jamais été déçu par l'action du Gouvernement ou de l'opposition. De nombreux éléments montrent que les communautés autochtones de son pays ont pris un certain nombre d'initiatives sans attendre que le Gouvernement agisse. Ce sont elles qui ont mené le combat tout au long de leur histoire. Elles ont notamment été à l'origine du projet "language nest" : la langue maorie était sur le point de disparaître au milieu des années 1980, et la communauté maorie a alors entrepris de créer des centres d'éducation préscolaire dispensant des programmes d'immersion linguistique en maori, dans le seul but de sauver leur langue. Cette initiative a eu un très fort impact sur la communauté maorie. Il y a peu de temps, un tribunal a estimé que les pouvoirs publics n'avaient pas fait assez pour appuyer le projet. Le gouvernement néo-zélandais doit donc revoir sa vision des choses. Le délégué de la Nouvelle-Zélande juge déloyal de la part des États de qualifier d'ambitieux les objectifs énoncés dans la Déclaration pour justifier leur inaction. Il importe d'éduquer l'ensemble de la population.

M. H. JENKINS (Australie) déclare que, lorsqu'il était Président du Parlement australien, il avait instauré une règle dont il est particulièrement fier, et qui imposait aux membres du Parlement, au début de chaque séance parlementaire, de saluer les propriétaires traditionnels de la terre et les anciens. Il importe de comprendre que les populations autochtones ont entamé un processus de guérison. L'apaisement et la réconciliation sont des étapes essentielles. L'Australie n'a pas adopté la Déclaration, mais le délégué de l'Australie pense que le gouvernement de coalition n'y était pas opposé. Cette incapacité à agir tient peut-être davantage à un sentiment de désillusion à l'égard des mécanismes onusiens. Ce qui importe, c'est que le Gouvernement australien soit maintenant favorable à la Déclaration. Dans son libellé, cette dernière n'a rien de juridiquement contraignant. Le Gouvernement australien a donc entrepris de sa propre initiative d'appliquer les principes énoncés dans la Déclaration et de consulter les communautés autochtones. Il apporte un soutien résolu à l'organisation de la Conférence mondiale et finance la participation des groupes qui souhaitent y assister. L'État australien et les peuples aborigènes d'Australie s'emploient désormais à construire ensemble leur avenir commun. L'État australien, contrairement à la Nouvelle-Zélande, n'a pas été institué en vertu d'un traité. Outre le processus politique en lui-même, les autorités australiennes et les peuples autochtones d'Australie ont en commun la volonté d'aller de l'avant main dans la main. Une campagne visant à corriger les inégalités en matière d'accès à la santé et à l'éducation a été lancée. Les décisions doivent être prises par les peuples autochtones eux-mêmes. Ils doivent pouvoir décider de leur avenir.

Mme I.D. LUNA ZEBALLOS (Bolivie) fait observer que les relations internationales obéissent principalement aux usages occidentaux. Des termes tels que "ambitieux", "traités" et "conventions" sont complètement galvaudés. Les autochtones préfèrent parler de reconnaissance envers la terre nourricière, qui leur fournit de quoi subvenir à leurs besoins et rester en bonne santé. Les autochtones partent du principe qu'ils ont pour responsabilité et pour devoir de protéger la santé et la vitalité de leurs terres, au bénéfice des générations futures. Les solutions qu'ils proposent servent à la fois les intérêts des peuples autochtones et ceux des communautés autochtones. Tel est le message qu'il faut transmettre à la société civile, au Canada comme en Australie.

La MODÉRATRICE remercie les intervenants et les délégués de leur contribution au débat.

La séance est levée à 12 h.05.

Session spéciale du Groupe du partenariat sur Les parlements sensibles au genre**Séance du mardi 23 octobre**

(matin)

La session est ouverte à 9 h.30 sous la présidence de Mme R. KADAGA (Ouganda) et de M. F. DRILON (Philippines).

Les CO-PRESIDENTS présentent la modératrice de la session, Mme J. Pandya (UIP), et Mme S. Palmieri, à qui l'on doit le rapport Parlements sensibles au genre : Etude mondiale des bonnes pratiques publié par l'UIP.

Mme R. KADAGA (Ouganda), co-Présidente, souhaite la bienvenue à tous les participants et dit que les institutions parlementaires sont conçues par et pour les hommes, et que les femmes se battent depuis longtemps pour s'y faire une place. Les structures et mécanismes de ces institutions ne sont pas nécessairement adaptés aux femmes.

M. F. DRILON (Philippines), co-Président, fait savoir aux délégués que cette session spéciale est pilotée par le Groupe du partenariat entre hommes et femmes, qui est un organe du Comité exécutif de l'UIP.

Mme R. KADAGA (Ouganda), co-Présidente, dit qu'en 2009 l'UIP a mené une enquête mondiale auprès des parlements sur la sensibilité aux questions de genre. Le rapport détermine le niveau de sensibilité au genre dans les parlements, et les bonnes pratiques à l'appui de la promotion des femmes et de l'égalité entre hommes et femmes au Parlement. L'objectif de cette session est de définir des objectifs et des stratégies pour parvenir à l'égalité entre hommes et femmes au Parlement. Le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre sera mis au point et adopté à la séance de clôture de la session spéciale, le 26 octobre. Il sera ensuite soumis pour adoption à l'Assemblée dans le courant de cette journée. L'objectif du plan est d'aider les parlements à prendre des initiatives et des mesures pour devenir des institutions sensibles au genre. Ils souhaitent que cet instrument soit efficace et utile.

M. F. DRILON (Philippines), co-Président, invite les délégués à décrire en une phrase ce qu'ils estiment être un parlement sensible au genre. Le but de cet exercice est d'obtenir une idée de ce que les parlementaires entendent par "parlements sensibles au genre". Il présente ensuite deux invités : Mme Anne Makinda, Présidente de l'Assemblée nationale tanzanienne, et M. Patrick Burke, Président du Sénat irlandais, et leur demande de livrer leur point de vue sur ce qui constitue un parlement sensible au genre.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) indique qu'elle est devenue parlementaire en 1975, et qu'elle a été la première femme à diriger un parlement dans son pays en 2010. Avant cela, elle avait été la première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale tanzanienne.

M. P. BURKE (Irlande) dit qu'il a été élu au Sénat pour la première fois en 1993. Il a également été chef de file du groupe majoritaire et Vice-Président du Parlement, et est actuellement Président du Parlement.

La MODERATRICE demande à M. Burke s'il pense être sensible au genre.

M. P. BURKE (Irlande) lui répond par l'affirmative. Son parlement compte de nombreuses sénatrices et il donne davantage de marge de manœuvre aux femmes parlementaires qu'à leurs homologues masculins.

La MODERATRICE demande à M. Burke ce qu'il a fait de moins sensible au genre dans son travail.

M. P. BURKE (Irlande) dit que, quelques années auparavant, alors qu'il était chef de file de l'opposition, il a fait un commentaire sur celle qui était alors chef du Gouvernement à propos d'une chose qu'elle avait faite, et que ces propos n'étaient pas sensibles au genre.

La MODERATRICE demande à Mme Makinda de citer son action la plus sensible au genre, et son action la moins sensible au genre.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) dit que ce qu'elle a fait de mieux en termes de sensibilité au genre a été de faire adopter une loi prévoyant une représentation d'au moins 30 pour cent de femmes au Parlement. Actuellement, la représentation des femmes est de 36 pour cent. Elle ne se souvient pas d'avoir été insensible au genre, car elle préconise la sensibilité au genre depuis l'indépendance.

La MODERATRICE demande si Mme Makinda a rencontré des difficultés dans ses travaux du fait qu'elle était une femme.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) considère que la manière de progresser dans ses activités est d'oublier qu'elle est une femme. Elle se perçoit comme une dirigeante. Les femmes peuvent tout faire.

La MODERATRICE demande l'avis de M. Burke sur ce sujet.

M. P. BURKE (Irlande) pense que les femmes ont des manières de procéder différentes des hommes, et que, dans certains cas, elles prennent les choses plus personnellement. Cependant, à présent elles parviennent mieux à gérer ce genre de situation, et à prendre du recul.

La MODERATRICE demande à M. Burke quelle a été la chose la plus difficile qu'il ait eue à faire au Parlement en tant qu'homme.

M. P. BURKE (Irlande) répond qu'il n'a jamais envisagé la situation sous cet angle. Au Sénat irlandais, plus de 30 pour cent des parlementaires sont des femmes. Il s'efforce de traiter tous les parlementaires de la même manière.

La MODERATRICE note que l'Irlande arrive à la 89^{ème} place dans le classement mondial de l'UIP en termes de nombre de femmes au Parlement. Elle demande à M. Burke à quel genre de difficultés il est confronté lorsqu'il collabore avec des femmes au Sénat.

M. P. BURKE (Irlande) répond que l'Irlande éprouve des difficultés à convaincre les femmes d'entrer en politique. Dans son parti, quand on examine les candidats aux élections, il doit y avoir au moins une femme dans chaque municipalité. La raison pour laquelle le Sénat compte plus de femmes tient simplement au système électoral : quand le Premier Ministre nomme 11 candidats au Sénat issus de la majorité gouvernementale, sept d'entre eux doivent être des femmes. Aux prochaines élections législatives, chaque parti devra présenter 20 pour cent de candidates. Un certain nombre de difficultés empêchent les femmes d'entrer en politique, notamment les horaires des séances parlementaires. C'est notamment le cas des femmes qui doivent venir de différentes régions du pays. Le Parlement s'efforce de mieux s'adapter aux femmes, et doit les encourager à entrer en politique.

La MODERATRICE fait remarquer que la Tanzanie arrive au 20^{ème} rang dans le classement mondial de l'UIP en termes de nombre de femmes au Parlement, avec 36 pour cent de femmes. Elle demande à Mme Makinda de décrire son expérience de présidente, dans un parlement dominé par les hommes.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) répond que les femmes se battent depuis longtemps pour obtenir leur place au Parlement. Elles disposent d'un groupe de femmes parlementaires, qui est très actif. Les femmes doivent rallier les hommes à leur cause afin que ceux-ci puissent mieux les comprendre. Elles tentent de faire comprendre aux hommes que les femmes ont leur place au Parlement. Il existe une Commission du genre, composée exclusivement de femmes, ce qui n'est pas logique. Les femmes parlementaires ont fait pression pour être représentées dans toutes les commissions, et pour que les commissions qui traitent des questions de genre comptent des hommes. Le Parlement vise à atteindre la parité, essentiellement par le biais de mesures volontaristes. Il n'est pas facile de trouver des femmes qui souhaitent s'engager en politique. Les traditions du Parlement tanzanien ne sont pas très favorables aux femmes. Les membres des circonscriptions doivent prendre conscience qu'il est dans leur intérêt d'avoir, dans certains cas, une représentante. Mme Makinda a plutôt bien réussi en politique, et son expérience a encouragé d'autres femmes à embrasser cette

carrière. Elle sert d'exemple et de modèle aux autres femmes, mais celles-ci sont confrontées à de nombreuses difficultés. Le Parlement propose des programmes de formation aux femmes parlementaires.

La MODERATRICE demande à Mme Makinda si elle a le sentiment que les femmes doivent changer d'attitude.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) dit qu'il faut faire évoluer l'attitude des femmes envers les femmes parlementaires, afin qu'elles élisent davantage de personnes de leur sexe pour les représenter. Le Parlement organise également des programmes à l'intention des femmes parlementaires, pour renforcer leur confiance en elles et développer leurs capacités à s'exprimer en public.

La MODERATRICE demande à Mme Makinda si son Parlement organise des programmes destinés aux hommes, afin qu'ils puissent modifier leur attitude envers les femmes.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) répond que les femmes parlementaires invitent toujours leurs homologues masculins à participer à leurs réunions et à leurs programmes.

La MODERATRICE demande à Mme Makinda si elle est près d'atteindre son objectif de parité au Parlement, en faveur duquel elle s'est engagée en devenant Présidente du Parlement en 2010.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) répond en disant qu'elle souhaite que le Parlement travaille sur ces questions. Il n'existe pas de questions intéressant spécifiquement les hommes ou les femmes. Les principaux problèmes auxquels le Parlement tanzanien est confronté sont le VIH/sida, les droits de l'enfant et l'éducation des filles. Le plus important vecteur de changement en matière d'égalité des sexes est l'éducation. Les femmes instruites ne seront pas laissées pour compte.

La MODERATRICE demande aux deux Présidents à quel changement ils procéderaient, s'ils le pouvaient, dans leur Parlement, pour changer radicalement la situation en matière d'égalité des sexes.

M. P. BURKE (Irlande) a le sentiment que le fait de décaler les horaires des séances sera très utile pour les femmes parlementaires et les membres du personnel parlementaire. Les hommes et les femmes parlementaires collaborent très bien, et de manière très étroite. Il faudra amender le règlement intérieur pour modifier les horaires des séances. Il s'agira d'un changement spectaculaire, mais ils pourraient peut-être suggérer une semaine de séance plus longue, en raccourcissant le nombre d'heures quotidien. Il ne faut pas oublier que les choses évoluent lentement en politique.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) dit que de plus en plus de nouveaux parlementaires sont jeunes. Certaines parlementaires sont encore en âge d'avoir des enfants. Elle se prononce en faveur de crèches de jour pour répondre aux besoins des femmes parlementaires qui ont de jeunes enfants, quand le Parlement est en séance. Ainsi, elles pourront allaiter leurs enfants tout en assistant aux affaires de la Chambre. Son parlement s'emploie à construire un village pour les parlementaires, afin qu'ils puissent être proches de leur famille s'ils le souhaitent.

La MODERATRICE note que les deux Présidents sont convaincus de la nécessité de modifier les structures d'appui au Parlement et ses méthodes de travail. La difficulté n'est pas tant de faire entrer les femmes au Parlement que de les y retenir. Elle ajoute que Mme Makinda a été citée, disant qu'aucune loi n'empêche les femmes de démontrer leurs capacités.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) dit que les femmes doivent recevoir une bonne instruction, saisir les occasions et ne pas avoir peur de faire des erreurs.

M. P. BURKE (Irlande) dit qu'il a été étonné par la réaction négative des femmes au sujet des quotas. Il est convaincu qu'ils constituent la seule manière de progresser, mais les femmes mettent du temps à changer d'avis à propos de cette idée.

La MODERATRICE remercie les deux intervenants de leur contribution.

M. F. DRILON (Philippines), co-Président, remercie également les deux Présidents d'avoir donné aux participants une base de réflexion.

Mme R. KADAGA (Ouganda), co-Présidente, invite Mme Sonia Palmieri, auteur du Rapport sur les Parlements sensibles au genre – Etude mondiale des bonnes pratiques, à présenter ses conclusions.

Mme S. PALMIERI remercie les deux Présidents du ton que prend le débat. Elle évoque les études que l'UIP a menées sur la question des parlements sensibles au genre. En 2008, l'UIP a produit une enquête sur les femmes et les hommes au Parlement, intitulée *Egalité en politique*. Les auteurs de cette enquête constatent que dans la plupart des cas, les femmes sont le moteur des changements en faveur de l'égalité des sexes au parlement. Les auteurs du rapport recommandent essentiellement au Parlement, en tant qu'institution, d'assumer enfin la responsabilité de l'égalité entre hommes et femmes. La question consiste à définir comment il peut s'en acquitter. L'enquête mondiale susmentionnée a amorcé un processus en posant cette question. Des entretiens ont été menés auprès d'hommes et de femmes parlementaires, des questionnaires ont été distribués et 17 études de cas nationales ont été menées, dans chaque région du monde. La définition d'un parlement sensible au genre donnée par l'UIP est la suivante : "un parlement sensible au genre est un parlement qui répond aux besoins et aux intérêts des femmes comme des hommes à travers ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son action". L'UIP peut se référer au nombre de femmes au Parlement, à ses structures, ses commissions, ses groupes de parlementaires et à l'environnement général. Il s'agit là des principaux domaines dégagés pour définir un parlement sensible au genre. Les hommes et les femmes ont le même droit de participer, sans discrimination ni récrimination. Pourtant, la représentation des femmes se heurte à de nombreux obstacles. Le fait que le Parlement, en tant qu'institution, représente la nation, le place dans une bonne position pour servir de modèle. Le Parlement doit être un cadre de travail attrayant pour les femmes, et doit les encourager à devenir parlementaires.

Pour atteindre cet objectif, il convient de prendre six mesures difficiles, à savoir accroître le nombre de femmes au Parlement et aux fonctions dirigeantes de l'institution; élaborer un cadre et des politiques en faveur de l'égalité des sexes; faire en sorte que l'égalité entre hommes et femmes devienne la norme, grâce aux activités du Parlement; faire en sorte que la culture du Parlement et ses infrastructures soient sensibles au genre; reconnaître que les hommes se sont employés à parvenir à l'égalité entre hommes et femmes, s'appuyer sur ces éléments et sur les partis politiques; et veiller à ce que les membres du personnel parlementaire soient dotés de compétences en matière d'égalité des sexes, et à ce qu'ils aident les parlementaires à faire face à ces préoccupations. L'élection de femmes au Parlement ne pourra se faire sans volonté politique. Elle ne pourra non plus se passer du soutien des partis politiques. Dans certaines régions du monde, il peut être nécessaire d'adopter des lois pour changer les lois électorales ou la Constitution. Quand des femmes sont élues, il importe de veiller à ce qu'elles deviennent présidentes de commissions et à ce qu'elles occupent des fonctions dirigeantes. Cela peut se faire en prenant des mesures volontaristes et en modifiant les règlements internes. Lorsqu'il existe une masse critique de femmes au Parlement, il est plus facile de les nommer à des postes élevés.

Les parlements ont éprouvé des difficultés à introduire des changements s'agissant des cadres juridiques pour l'égalité entre hommes et femmes. Lorsque de tels cadres juridiques existent, c'est parce que les lois pour l'égalité entre hommes et femmes ont permis de les mettre en place. Ces lois contiennent deux volets clés : un volet politique concernant la non-discrimination des femmes dans les domaines de l'emploi, de la santé ou de l'éducation, et un processus par lequel les questions d'égalité des sexes sont intégrées par le biais de la législation et des budgets. Ce volet n'existe pas toujours, notamment dans les lois anciennes. Les constitutions ne donnent généralement pas un exemple éclatant des politiques d'égalité entre hommes et femmes. Un document d'orientation donne une direction pour l'égalité hommes-femmes, définit des objectifs et des indicateurs, et fournit un plan d'action qui décrit les activités. Ce document peut inclure un code de conduite pour définir ce qui est considéré comme un comportement acceptable. Certaines politiques interdisent expressément la discrimination ou le harcèlement. Ce type de politiques existe souvent pour les membres du personnel, mais pas pour les femmes parlementaires.

L'intégration de la question de genre a été couronnée de succès dans certains parlements, mais moins dans d'autres. Elle nécessite une évaluation du genre, des structures, des outils et des mécanismes, ainsi que des données ventilées par sexe. La culture et l'infrastructure des parlements sont essentielles pour promouvoir la participation des femmes à la politique. Dans certains parlements, les femmes ne se sentent pas à leur aise ou ont l'impression de ne pas être acceptées. Certains termes peuvent être modifiés pour devenir neutres du point de vue du genre, comme le terme de présidence plutôt que président ("chair" au lieu de "chairman", en anglais). Les auteurs de l'enquête ont constaté que la principale difficulté consiste à conserver un équilibre entre vie familiale et professionnelle. Certains parlements n'accordent pas aux parlementaires un congé parental à la naissance de leurs

enfants, et les jeunes hommes parlementaires demandent de plus en plus de pouvoir en bénéficier. En outre, tous les parlements ne disposent pas d'espace pour la garde des enfants ou l'allaitement. Les hommes s'efforcent d'obtenir l'égalité entre hommes et femmes, ce qui constitue une tendance positive. Ils parrainent des projets de loi, président des commissions, et participent aux activités relatives à l'égalité entre hommes et femmes. Ils soulèvent eux-mêmes la question de l'égalité entre hommes et femmes. Les partis politiques ne sont pas toujours sensibles au genre et doivent être encouragés à progresser dans ce domaine. Ils doivent élaborer des politiques d'égalité hommes-femmes, et surveiller et évaluer leurs travaux. Il faut s'efforcer davantage d'aider le personnel parlementaire à comprendre pleinement l'importance de l'égalité des sexes. Les partis politiques doivent faire en sorte que les hommes et les femmes soient représentés à égalité dans les hautes fonctions d'encadrement de l'administration parlementaire. Il convient de développer les liens entre le Parlement et les experts en matière de genre en dehors des parlements, notamment dans les groupes de réflexion, les universités et les organisations de la société civile. Il faut proposer des formations, et instaurer des conditions de travail favorables aux femmes. Mme Palmieri invite les délégués à faire part de leurs expériences.

Mme P. CAYETANO (Philippines) dit que son pays a élu deux femmes à la présidence de la République, et que l'élection d'une femme n'est donc pas un problème aux Philippines. Cependant, il faudrait que davantage de femmes soient élues au Parlement car le pourcentage de femmes dans les deux Chambres est assez faible. Elle a le sentiment qu'un parlement sensible au genre est un parlement où les questions qui concernent les femmes peuvent être examinées de manière ouverte et respectueuse, notamment les questions relatives aux enfants, à la prostitution, à la mortalité maternelle et à l'allaitement. Il n'est pas rare que, lorsque les femmes prennent la parole au Parlement pour discuter de ces questions, les hommes fassent des remarques désobligeantes et qu'ils plaisantent. Pourtant, les droits des enfants et la prostitution ne sont pas des sujets que l'on peut tourner en dérision. Pour terminer sur une note plus positive, elle indique qu'elle collabore aussi avec des collègues très obligeants et respectueux. Le Sénat philippin ne compte que trois femmes sur 23 sénateurs. Elle a autorisé de nombreux membres féminins de son personnel à allaiter leurs enfants sur le lieu de travail, mais ignore s'il s'agit d'une pratique courante dans d'autres parlements. Il faudrait que cette pratique devienne plus institutionnalisée.

Mme S. ABDALLA (Kenya) dit que l'une des plus grandes difficultés en matière de sensibilité au genre sur le continent africain est l'absence d'environnement propice pour traduire les engagements en actes. Le Kenya n'en est sans doute qu'au tout début dans ce domaine. La nouvelle Constitution kényanne, adoptée en 2010, inclut des mesures spécifiques : elle garantit notamment que la Commission du service parlementaire, qui est la plus haute instance d'élaboration des politiques, comporte au moins quatre commissaires féminins sur neuf. Quelles autres mesures peuvent adopter les parlements sensibles au genre ? Ils doivent établir des mécanismes visant à faciliter l'intégration de la question de genre, et par conséquent être à l'origine de lois et de politiques qui influenceront de manière positive sur la vie des femmes et d'autres groupes marginalisés. Ils doivent s'employer à agir sur les déséquilibres en matière de participation des hommes et des femmes à la vie politique et sur l'inégalité, et prendre acte du fait que les femmes méritent d'obtenir l'égalité en matière de perspectives et d'accès à l'éducation, aux soins de santé et au logement. La question du genre est avant tout une question de développement humain. La Constitution et les lois ne peuvent à elles seules induire cette évolution de la société. Il importe que tous les parlements progressistes au sein de la communauté de l'UIP prônent sans relâche l'adoption de lois et de politiques neutres du point de vue du genre, et dépourvues de tout caractère discriminatoire.

Mme S. HAJ HASAN (Jordanie) dit que la Constitution jordanienne établit clairement l'égalité entre hommes et femmes. Les lois électorales ont été progressivement améliorées pour accroître la participation des femmes à la Chambre des représentants. En 1955, le droit de vote n'avait été accordé qu'aux femmes disposant d'un bon niveau d'instruction. En 1974, ce droit a été accordé à toutes les femmes. Pour accroître la participation des femmes au Parlement, des quotas ont été introduits dans la loi électorale de 2003. En 2010, le nombre de sièges détenus par des femmes est passé à 12, puis à 13 en 2012. En conséquence, le pourcentage de femmes parlementaires est passé de 1,25 pour cent en 1993 à 10,8 pour cent en 2012. Au Sénat, où les membres sont nommés par le Roi, le pourcentage de sénatrices est passé de 5 pour cent en 1993 à 11,7 pour cent en 2010. Le pourcentage de femmes membres de partis politiques est passé de 6,8 pour cent en 2005 à 28,8 pour cent en 2007. La loi de 2012 souligne le principe d'égalité et stipule que tous les partis politiques devraient avoir au moins

10 pour cent de femmes dans leurs rangs. Leur objectif est d'obtenir une représentation d'au moins 30 pour cent de femmes dans les postes de prise de décisions, et d'atteindre progressivement 50 pour cent de participation.

Mme T. BOONTONG (Thaïlande) dit que l'égalité entre hommes et femmes doit être encouragée dans le monde entier. En 1932, le droit de vote des femmes a été consacré dans la première Constitution de la Thaïlande. Le peuple a élu la première femme parlementaire en 1949. L'égalité des sexes est aussi garantie par la Constitution. Le Parlement thaïlandais n'a pas atteint la parité : les femmes représentent 15,82 pour cent des membres de la Chambre des représentants, et 16 pour cent des sénateurs. Le Sénat perpétue sa tradition de sensibilité au genre en ayant une présidente. Les femmes parlementaires sont des exemples pour les autres femmes, car elles encouragent d'autres femmes à les suivre et s'engagent de manière active sur la scène politique. L'oratrice est convaincue que les parlements deviennent sensibles au genre grâce au soutien de la société. Il faut prendre des initiatives pour développer et renforcer le rôle des femmes dans la société. Certaines lois ont été revues et amendées, ce qui contribue à défendre les droits des femmes, et correspond aux recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes. Les conclusions du baromètre International Business Report 2011 de Grant Thornton International révèlent que les Thaïlandaises occupent le plus grand nombre de positions dirigeantes au monde dans le secteur privé. Le Parlement thaïlandais organise aussi des activités de sensibilisation aux questions de genre. Un projet continu de budgétisation sensible aux questions de genre a également été mis en place. Les parlements doivent continuer à utiliser les systèmes de quotas pour veiller à ce que le nombre de candidates corresponde au nombre de candidats.

Mme Z. BOUAYAD (Maroc) indique que l'égalité à tous les niveaux fait partie de la réforme politique au Maroc. La Constitution de 2011, qui est la plus récente, garantit l'égalité entre hommes et femmes. Des efforts ont été consentis pour promouvoir l'égalité hommes-femmes au Parlement. La représentation des femmes à la Chambre basse du Parlement marocain est actuellement de 17 pour cent. On a constaté que la représentation des femmes au Sénat au niveau régional est très faible, et qu'il est difficile de la faire progresser. Une loi relative à l'action positive a été mise en place pour que les femmes puissent participer aux conseils régionaux. Elle stipule également que les femmes doivent occuper au moins 30 pour cent des postes aux différents niveaux administratifs. Dans le domaine médical, 60 pour cent des médecins sont des femmes. Les lois ont été amendées et une nouvelle législation a été mise en place pour promouvoir l'égalité des sexes. Le Maroc déploie des efforts considérables pour mettre en œuvre de manière progressive et pacifique des réformes en faveur de la parité et de l'égalité entre hommes et femmes.

Mme A. ESHETE (Ethiopie) dit que, en Ethiopie, d'après des statistiques récentes, les femmes représentent près de 50 pour cent de la population. Le pays compte 81 groupes ethniques dont les normes sociales, les pratiques culturelles et la religion diffèrent. Cela rend encore plus complexe et sensible la question du genre et de l'égalité entre hommes et femmes. Sans la participation des femmes, le développement de l'activité politique, économique et sociale est impossible. Au cours des 21 dernières années, des mesures concrètes et des initiatives ont été prises par le Gouvernement éthiopien pour créer un environnement favorable à l'égalité entre hommes et femmes, et rendre le Parlement sensible au genre. Le nombre de femmes parlementaires occupant des postes élevés a augmenté. La représentation des femmes au Parlement fédéral est passée de 2,3 pour cent en 1996 à 27,8 pour cent en 2010. Le nombre de femmes représentées au niveau régional et municipal est monté en flèche, passant de 29 pour cent à 50 pour cent. Les femmes détiennent 13 pour cent des postes ministériels, 8,3 pour cent des portefeuilles au niveau des états et 25 pour cent des postes de commissaires provinciaux. Le plan stratégique de cinq ans met davantage l'accent sur le genre. Les femmes doivent coopérer aux niveaux national, régional et international.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) commence par corriger certains faits contenus dans le rapport sur la représentation des femmes au niveau international. L'Algérie a obtenu une participation équilibrée des hommes et des femmes dans la société. La Constitution de 1963 ne contient aucune disposition discriminatoire fondée sur le genre en termes de droits ou de devoirs. Aujourd'hui, l'Algérie est classée parmi les pays où la représentation des femmes est la plus élevée. Dans les deux Chambres du Parlement, la représentation des femmes atteint 30 pour cent. Trois commissions sur neuf sont

présidées par des femmes. Le Ministère des affaires féminines a fusionné avec le Ministère de la famille, parce qu'il n'y a aucune différence entre les hommes et les femmes dans le domaine politique. Elle conclut en informant les délégués que l'Algérie célèbre 50 ans d'indépendance.

M. S. ALNAMLAH (Arabie saoudite) dit que l'égalité entre hommes et femmes est aussi importante que la justice. Il souhaite que le rapport mette davantage l'accent sur la question de l'éducation, notamment l'éducation supérieure. Au Royaume d'Arabie saoudite, les femmes représentent 49 pour cent de la population. Au niveau universitaire, 16 pour cent des étudiants sont des femmes. Le pays déploie beaucoup d'efforts pour parvenir à l'égalité. L'Arabie saoudite est fermement convaincue que l'on ne pourra obtenir une société développée sans parité.

Mme S. BARAKZAI (Afghanistan) dit que des succès ont été obtenus au cours des sept dernières années en Afghanistan, notamment pour assurer l'autonomisation des femmes et rendre le Parlement plus sensible au genre. Ce sont les efforts de femmes afghanes remarquables, ainsi que la Constitution, qui ont permis d'obtenir ces changements. Il importe de soutenir les femmes. Les lois électorales et les partis politiques doivent être réformés au nom de l'égalité des chances. Le Parlement doit représenter tous les citoyens d'un pays, qu'ils soient hommes ou femmes. Il s'agit là d'une tâche immense qui nécessitera beaucoup de patience.

M. J.K. MANI (Inde) dit qu'un parlement sensible au genre est un parlement qui répond aux besoins et aux intérêts des femmes et des hommes dans sa composition, sa structure, ses systèmes et ses pratiques. C'est un parlement qui veille à ce que ses activités et ses ressources soient utilisées de manière efficace pour promouvoir l'égalité hommes-femmes. Récemment, l'Inde a élu une femme à la présidence de la République. Aujourd'hui, elle s'enorgueillit d'avoir une femme à la présidence du Parlement. La Constitution prévoit 33 pour cent de femmes dans les instances locales. Les femmes représentent 11 pour cent des membres du Lok Sabha. La dirigeante de l'opposition est aussi une femme. Les femmes occupent des postes d'encadrement dans les principaux partis politiques. Le Parlement doit tenir compte de l'égalité en légiférant et en exerçant ses fonctions de contrôle. Le Parlement indien a adopté de nombreuses lois qui traitent de questions telles que la violence envers les femmes, la traite des femmes, la nutrition et la santé, pour n'en citer que quelques-unes. Récemment, l'autonomisation des femmes a été reconnue comme étant une question essentielle dans la définition de la condition féminine. Le Gouvernement indien a créé une mission nationale pour l'émancipation des femmes, pour les autonomiser au plan social, économique et au plan de l'éducation. La Commission nationale pour les femmes a été créée en 1992 pour protéger les droits des femmes. En 2005, la budgétisation sensible au genre a été mise en place en tant qu'outil destiné à intégrer le genre dans tous les aspects de l'administration et des programmes.

Mme A.T. TALEBANI (Iraq) dit qu'il incombe aux hommes comme aux femmes de garantir l'égalité. Au Parlement iraquien, les femmes représentent 25,2 pour cent des membres. Le pays est classé au 45^{ème} rang dans le monde en termes de représentation des femmes. Il arrive deuxième au Moyen-Orient et quatrième parmi les Parlements arabes. La Constitution prévoit que les femmes représentent au moins 25 pour cent des parlementaires, et garantit l'égalité entre hommes et femmes, et leur participation égale à la vie politique. Les femmes sont bien représentées dans les commissions parlementaires, mais moins bien en tant que présidentes de commissions. Les femmes ont joué un rôle important en rendant visite aux Syriens réfugiés à la frontière. La réforme des lois électorales dans les provinces a été un succès important : les femmes sont désormais assurées d'avoir une représentation d'au moins 25 pour cent aux niveaux régional et municipal. Les femmes parlementaires s'emploient à faire amender la loi sur les partis politiques pour renforcer leurs droits dans les partis. Elles doivent veiller à être présentes dans les partis politiques et dans leur direction. Le Parlement a besoin de plus de femmes, et notamment de femmes présentant des qualités d'encadrement, qui peuvent défendre leurs droits et résister aux influences négatives.

Lord DHOLAKIA OBE DL (Royaume-Uni) rappelle aux délégués que le peuple a lutté pendant très longtemps pour obtenir l'égalité, et que de nombreux pays restent très en retard dans ce domaine. Il évoque la jeune fille pakistanaise qui a été blessée par balle parce qu'elle demandait de faire des études. Le plus important est d'obtenir des résultats. Pour obtenir des résultats concrets, il faut une politique claire; une stricte application de cette politique à tous les niveaux; une surveillance; des formations; et des mesures d'action positive. L'égalité des chances doit avant tout être inscrite dans la Constitution, pour conférer aux questions de genre la plus grande importance dans l'édification d'une société saine et stable bien équipée pour combattre la pauvreté, l'ignorance et la discrimination.

Mme R. MUKANTABANA (Rwanda) dit que le Parlement rwandais est celui qui compte le plus de femmes : 56 pour cent à la Chambre basse et 38,5 pour cent au Sénat. Ces résultats ont été obtenus grâce à la volonté politique. La Constitution prévoit des quotas : 24 sièges sont réservés aux femmes, une représentation minimum de 30 pour cent étant stipulée. En outre, les listes des partis doivent comporter autant de candidats que de candidates. Il n'y a pas de problème de sensibilité au genre au Rwanda : les femmes sont présentes au Parlement et y occupent des postes élevés. Pourquoi est-il pertinent d'avoir un grand nombre de femmes au Parlement ? Il est plus facile de faire adopter des lois qui concernent les femmes, et de stimuler la croissance économique. Elle conseille aux autres parlements d'instaurer un système de quotas, car elle constate qu'un tel système est particulièrement efficace.

Mme S.M. ESCUDERO (Argentine) dit que l'Argentine est le premier pays du monde qui a pris des mesures volontaristes en adoptant une loi en 1991. Cette loi oblige tous les partis politiques à inclure des femmes, et à disposer d'un seuil de 30 pour cent de candidates sur leurs listes. Pour contraindre les partis à s'acquitter de cette obligation, les juges sont autorisés à amender leurs listes. L'Argentine arrive 18^{ème} dans le monde en termes de représentation des femmes, avec 37 pour cent de députées, et 38,9 pour cent de sénatrices. Des progrès ont pu être réalisés sur le lieu de travail en ajustant les horaires de travail et en mettant en place une crèche de jour au Parlement, pour les parlementaires et le personnel parlementaire. Le Sénat dispose d'une commission permanente où siègent toutes les femmes, afin de garantir la sensibilité au genre de tous les projets de loi. C'est une femme qui est à la tête de l'Etat argentin, et de grands progrès ont été réalisés grâce à elle, mais il reste beaucoup à faire. Le règlement intérieur doit être amendé pour assurer l'égalité à tous les niveaux.

Mme M. AL BAHAR (Emirats arabes unis) évoque la situation de son pays en matière d'émancipation des femmes et de participation des femmes à la politique. Participer à la politique est un droit élémentaire pour les hommes comme pour les femmes, consacré par la Constitution. Les Emirats arabes unis défendent l'idée fondamentale de l'émancipation des femmes, et ont le sentiment qu'il s'agit d'un processus continu qui doit trouver son expression à tous les niveaux de la société. Un syndicat de femmes a été créé pour diffuser la culture de la participation politique et mener des actions de sensibilisation au sujet des questions d'égalité. S'il est vrai que la législation est indispensable, elle est souvent insuffisante. Il faut susciter une plus grande prise de conscience de l'importance de la participation des femmes dans l'ensemble de la société. Dans les cultures arabes traditionnelles, il faut contester le statu quo. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a veillé à ce que ces questions soient traitées dans le cadre de lois et d'activités de sensibilisation, et par des établissements et des institutions spécialisés. La vice-présidence du Parlement des Emirats arabes unis est occupée par une femme, et l'on trouve un grand nombre de femmes à la tête des commissions. La participation des femmes est réelle, mais le pays n'a pas entièrement atteint ses objectifs.

Mme M. MENSAH-WILLIAMS (Namibie) dit que le temps de la rhétorique est révolu. Des mesures s'imposent, notamment la mise en place de quotas. Le Parlement a besoin de plus de femmes, et ces femmes doivent être formées. Elle demande si le Parlement est un lieu qui attire les femmes. Comment les femmes agissent-elles pour faire évoluer le Parlement ? La participation des femmes modifie la manière dont le Parlement examine certaines questions et amende les lois adoptées. Il faut mettre à disposition des crèches pour attirer les jeunes femmes vers le Parlement. Au Parlement namibien, un groupe de femmes parlementaires rurales a été mis sur pied. Ces femmes seront encouragées à participer aux prochaines élections. Différents systèmes de vote doivent également être mis en place au sein des partis politiques, tels que les listes de type "zèbre" (listes prévoyant une alternance hommes-femmes) et les budgets sensibles au genre sont essentiels. Les Membres de l'UIP doivent être informés d'un plus grand nombre de rapports sur la situation dans d'autres parlements.

Mme N. ASKRI (Tunisie) dit qu'en Tunisie les femmes représentent la moitié de la population et qu'elles doivent donc être représentées au Parlement. La législation doit se préoccuper des besoins de tous les citoyens : hommes, femmes et enfants. Les partis politiques ont convenu d'accroître la participation des femmes par le biais de l'Assemblée constituante, qui a fait passer la participation des femmes à 26 pour cent. Des femmes président désormais certaines commissions parlementaires. Pourtant, la participation des femmes à la vie politique se fait souvent au détriment de leur famille. Le Parlement doit être réformé pour mieux répondre aux besoins des femmes et de leur famille.

Mme M. ISASI (Chili) dit que la sensibilité au genre constitue un immense défi. L'élection de Michelle Bachelet à la présidence de la République, avec un gouvernement caractérisé par la parité, c'est-à-dire composé à égalité d'hommes et de femmes ministres, a été une véritable révolution. Aujourd'hui, sur 120 parlementaires, seulement 17 sont des femmes. Les femmes représentent 52 pour cent de la population chilienne. La plupart d'entre elles sont diplômées, mais il est difficile de progresser d'un point de vue politique. Peu de femmes siègent dans les commissions parlementaires, et seules trois femmes, dans l'histoire du Parlement chilien, ont été élues présidentes du Parlement. Le pays doit adopter et mettre en place des politiques plus progressistes.

Mme I. AL-WAZIR (Palestine) dit qu'en Palestine la question n'est pas celle des droits des hommes et des femmes, mais celle de l'égalité et de l'universalité des droits. La Constitution garantit l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination. Au premier Conseil national, les femmes sont parvenues à obtenir cinq sièges. Au deuxième Conseil national, elles ont obtenu une représentation de 20 pour cent. Pourtant, ce pourcentage est considéré comme insuffisant pour représenter les femmes palestiniennes. Les femmes ont demandé que le quota passe à 30 pour cent, et ont eu le sentiment qu'il importe que les femmes participent à la prise de décisions. Elle demande que la Carte de l'UIP sur la représentation des femmes en politique distribuée ce jour-là soit modifiée pour mettre en évidence la présence des femmes aux postes de prise de décisions : ministres, gouverneurs et juges, entre autres postes élevés.

M. NHEM THAVY (Cambodge) indique que le Parlement cambodgien est sensible au genre : 21 pour cent des parlementaires sont des femmes, 22 pour cent des présidents de commissions sont des femmes et 20 pour cent des membres de commissions d'experts sont des femmes. Le Cambodge mettra tout en œuvre pour atteindre l'objectif de 30 pour cent d'ici à 2015. Cependant, il n'est pas possible d'adopter une loi pour faire passer cet objectif en force, car cela serait inconstitutionnel. L'Assemblée nationale et le Gouvernement s'engagent en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines de la législation.

Mme R. MOMA BOKONDA (République démocratique du Congo) dit que la parité de représentation homme-femme au sein des institutions nationales et provinciales est formalisée par la Constitution congolaise. Le pays a encore beaucoup à faire pour atteindre l'égalité, en raison du faible niveau d'éducation et de formation des Congolaises, de leur manque de confiance en elles, du fait qu'elles sont peu encouragées et des attitudes culturelles dans certaines provinces, qui limitent le rôle des femmes. Actuellement, les femmes représentent environ 10 pour cent des membres de l'Assemblée nationale, et 6 pour cent des sénateurs. Seules six femmes occupent des positions ministérielles au gouvernement central (sur 16 au cabinet), et tous les gouvernements provinciaux comptent une femme. Il faut ouvrir des perspectives aux femmes, leur proposer des formations, et leur donner les moyens d'être élues et bien représentées au Parlement.

Mme G. REQUENA (Venezuela) dit que la sensibilité au genre est une priorité dans son pays. Il s'agit d'un véritable défi, car il faudra aller à l'encontre de 5 000 ans d'histoire et d'attitudes patriarcales envers les femmes. Le Parlement vénézuélien s'efforce d'instaurer une culture qui donnera aux femmes une place égale à celle des hommes. Le Parlement a une vice-présidente, et 28 parlementaires et 39 membres titulaires de commissions sont des femmes. Cependant, seule une femme est présidente de commission. Le Venezuela instaure une culture de l'égalité, et se perçoit comme une société pacifique qui œuvre en faveur de l'égalité. Le pays s'efforce de donner aux femmes davantage de possibilités d'accéder aux fonctions d'encadrement, et reconnaît qu'il doit intensifier ses efforts.

Mme H. ESUENE (Nigéria) dit que le Parlement nigérian est un Parlement très jeune : il n'a que 13 ans. Le pays dispose d'un système présidentiel pluripartite. Tous les représentants sont élus. Les femmes se heurtent à un grand nombre de contraintes culturelles, mais ces obstacles tombent progressivement, et les hommes sont d'un grand soutien. Les femmes représentent 6,8 pour cent des parlementaires. Des femmes ont été présidentes ou vice-présidentes de commissions. Les deux Chambres sont actuellement saisies d'un projet de loi pour l'égalité des chances. Les hommes restent réticents face à la mise en place de mesures volontaristes. La Constitution est en cours de révision, et les femmes espèrent en profiter pour faire adopter une loi permettant aux femmes de pourvoir davantage de postes aux Chambres élues. Les femmes sont politiquement conscientes de ce qui est nécessaire.

Mme J. NASSIF (Bahreïn) dit que, bien que la démocratie soit relativement récente à Bahreïn, on assiste à de nombreuses évolutions positives. Des politiques favorables aux femmes et répondant à leurs besoins ont été adoptées. Les femmes jouent un rôle important dans les postes de prise de décisions.

Mme S. MOULENGUI-MOUELE (Gabon) dit que son Parlement compte 36 femmes : 18 au Sénat et autant à l'Assemblée nationale. On trouve également des femmes à la présidence de la Cour constitutionnelle, au poste de Ministre du budget et à la présidence du Sénat. En matière de participation à la vie publique et politique, la loi donne aux femmes le droit de vote. Les femmes doivent pouvoir assumer leur responsabilité et défendre leurs droits. Les droits des femmes sont étroitement liés à leurs compétences et à leurs capacités. Les femmes parlementaires forment des réseaux dans chacune des Chambres du Parlement pour réaffirmer la participation des femmes et renforcer leurs capacités. Il faut faire preuve de solidarité et éliminer la discrimination.

Mme J. FOTSO (Cameroun) dit que les femmes de tous les continents sont confrontées aux mêmes problèmes, bien qu'à des degrés variables. Au Cameroun, les femmes parlementaires tendent à être plus âgées, et nombre d'entre elles sont originaires de zones rurales. Les sessions n'ont pas lieu toute l'année. Trois sessions d'un mois par an sont tenues. La vraie difficulté pour les femmes réside dans le fait d'être élues au Parlement. Les femmes choisissent souvent de ne pas entrer en politique, car cela exige de s'opposer à la tradition. Le pouvoir économique constitue un autre obstacle majeur : la plupart des femmes n'ont pas les moyens de financer une campagne électorale. Un réseau de parlementaires a été créé pour susciter une prise de conscience des problèmes de genre. Les membres de ce réseau font pression sur les partis pour qu'ils présentent des candidates, afin que celles-ci puissent pleinement participer à la vie politique. Le nouveau code électoral doit tenir compte des questions de genre, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Mme M. NAKABAYASHI (Japon) dit que la Japon reconnaît l'UIP comme étant l'une des organisations les plus réputées en matière de classement de la participation des femmes à la politique dans le monde. Le Japon arrive 109^{ème} au monde, d'après l'évaluation de l'UIP. Bien que le pays ait une longue histoire démocratique, les femmes représentent tout juste 10,8 pour cent des membres de la Chambre basse, et 18,6 pour cent des membres de la Chambre haute. Il est très difficile pour les femmes de faire campagne pour être élues à la Chambre basse, et les partis politiques ne s'adaptent pas aux besoins des femmes. D'un point de vue culturel, il est très difficile d'adopter des quotas. L'exemple international pourrait exercer une pression sur le Japon pour qu'il renforce la représentation des femmes. Les femmes ont des intérêts semblables. La question n'est pas celle de l'égalité entre hommes et femmes, mais celle de l'ordre du jour. Si les femmes de tous les continents adoptent un ordre du jour semblable, elles pourront trouver un moyen de coopérer. S'il y avait davantage de représentantes, les relations internationales évolueraient et conduiraient le monde vers la paix.

Mme M. PIGEM (Espagne) dit que la participation des femmes n'est pas une simple opportunité politique : il s'agit aussi d'instaurer une situation plus juste, car les femmes représentent plus de la moitié de la population mondiale. En Espagne, les femmes représentent 36 pour cent des positions élues aux Cortes (parlements régionaux de certaines communautés autonomes). La réforme de la loi électorale est importante pour la parité de représentation sur les listes des partis. En Espagne, trois ou quatre candidats sur cinq doivent être des femmes. En outre, les quotas internes des partis politiques sont très importants. L'accès aux postes et la répartition des postes au Parlement sont tout aussi importants. Elle soutient la suggestion d'amender le règlement intérieur du Parlement. La législation doit permettre aux hommes et aux femmes de partager les responsabilités dans leur vie publique et privée.

Mme V. KALIMA (Zambie) dit que chacun convient du fait que le Parlement doit être équitable dans sa représentation des hommes et des femmes pour refléter précisément la composition de la société et prendre en considération les intérêts des femmes. La Constitution zambienne reconnaît la pleine égalité des femmes et des hommes. Toutefois, il reste de nombreux obstacles à la participation des femmes à la politique, et le système électoral n'en est pas des moindres. En outre, l'accès aux ressources productives est limité. Lors des élections législatives de 2011, seules 18 femmes ont été élues au Parlement. Quatre d'entre elles étaient ministres du Cabinet, et six d'entre elles vice-ministres. Une réunion de femmes parlementaires participe également aux activités visant à renforcer la capacité des femmes et leur participation à la politique. Assurer la pleine participation des femmes au Parlement nécessite des initiatives et des politiques d'action positive.

Mme S. FERNANDOPULLE (Sri Lanka) dit que les indicateurs sri-lankais suggèrent qu'il n'y a pas de discrimination à Sri Lanka : les femmes vivent plus longtemps que les hommes et obtiennent davantage de diplômes de l'enseignement secondaire et tertiaire. Les femmes ont acquis le droit de vote en 1931, et la Constitution prévoit l'égalité des chances pour les hommes et les femmes. Bien que le pays ait élu une présidente dans les années 1960, les femmes ne représentent que 5,8 pour cent des parlementaires. Il est difficile d'être désignée candidate et d'entrer en concurrence avec des homologues masculins. L'attitude envers les femmes qui entrent en politique est très négative. La réunion des femmes parlementaires a élaboré un plan d'action pour promouvoir la participation des femmes à la politique, et les encourager. Les parlements de la jeunesse sont assez actifs et aident les garçons et les filles à promouvoir l'égalité des chances. Les femmes parlementaires doivent associer leurs homologues masculins aux efforts en matière de sensibilité au genre si elles veulent réussir.

Mme B. AMONGI (Ouganda) fait remarquer que l'Ouganda est actuellement fier d'avoir 35 pour cent de femmes au Parlement, et que la présidence du Parlement est assurée par une femme. Il importe d'avoir des femmes parlementaires compétentes, et de souligner que toutes les femmes ne souhaitent pas exercer des fonctions d'encadrement. Les femmes sont parvenues à modifier le règlement du Parlement et ont obtenu que 40 pour cent des postes élevés dans les commissions soient attribués à des femmes. Trente pour cent des postes approuvés par le Parlement sont attribués à des femmes. Le Parlement doit s'adapter aux besoins des femmes en mettant en place des espaces d'allaitement, des politiques flexibles en matière de déplacement et des congés de maternité.

Mme B. BOUPHA (République démocratique populaire lao) note que l'égalité entre hommes et femmes est reconnue par la Constitution de 1990. Lors des dernières élections, 25 pour cent de femmes ont été élues. L'Assemblée nationale a créé une réunion de femmes parlementaires qui élabore des stratégies pour promouvoir la sensibilité au genre du Parlement et mener des analyses fondées sur le genre dans les commissions, le cabinet et les 17 circonscriptions. Leurs conclusions devront être publiées l'année suivante. Leur intention est de faire passer la représentation des femmes à 30 pour cent aux prochaines élections.

Mme M.A.B. GINI (Bangladesh) déclare que l'équilibre de la société dépend de la participation responsable des hommes et des femmes à tous ses aspects. L'expérience des femmes est essentielle pour renforcer la justice entre hommes et femmes en s'employant à promouvoir un système politique équitable et des réformes juridiques au lendemain des conflits. En outre, la participation des femmes aux efforts de maintien de la paix pourrait avoir des conséquences profondes sur la stabilité et le règlement des conflits. Dans nombre de pays, les femmes continuent d'être privées du droit de participer aux travaux du Parlement. Les gouvernements doivent s'employer activement à faire participer les femmes au processus politique. Les femmes du Bangladesh se sont mieux fait connaître au plan politique au cours des dernières décennies : le pays a élu des femmes au poste de premier ministre pendant les 18 dernières années. Le nombre de candidates participant aux élections de 2008 a été plus élevé que jamais. Soixante-neuf femmes sont présentes au Parlement national. La présence de ces femmes parlementaires permet de mettre en évidence les questions relatives à la femme et de promouvoir l'égalité des droits pour tous les citoyens.

Mme S. GANOUR (Libye) indique que le Parlement libyen est pratiquement un nouveau-né, puisqu'il n'a que trois mois. Malgré cela, les femmes sont parvenues à obtenir 33 sièges sur 200. La Constitution est en cours d'élaboration, mais une déclaration constitutionnelle provisoire a été faite. Les femmes sont libres de prendre leur place dans la société en devenant juges, avocates et ministres, entre autres postes. Des femmes sont présentes dans le Gouvernement actuel et cinq femmes ministres sont proposées pour le nouveau Gouvernement. Les femmes participent activement à la vie politique et continueront à y progresser.

Mme U. KARLSSON (Suède) dit qu'il est bon d'entendre tant d'exemples positifs, qui donnent l'espoir de voir à l'avenir davantage de points bleus représentant les femmes sur la Carte sur la présence des femmes en politique. Les décisions doivent être prises par les hommes comme par les femmes. Il est déplorable que plus de la moitié de la population ne soit pas représentée dans les domaines de prise de décisions. Il importe de faire figurer des mesures d'action positive dans le Plan d'action présenté, et de mettre davantage de structures à disposition dans les parlements. En Suède, 45 pour cent des parlementaires sont des femmes, et ce chiffre a été atteint sans législation sur les quotas. Le pays nourrit

de grands espoirs pour l'avenir, mais on peut encore beaucoup progresser. Les chiffres ne sont pas suffisants : les femmes doivent avoir un réel pouvoir au Parlement, et pour cela elles doivent occuper des postes élevés. Les parlements doivent évoluer pour s'adapter à une vie plus équilibrée en termes d'horaires de séance, d'heures de vote et de services de garde d'enfants. Il reste difficile d'avoir une vie de famille quand on est parlementaire.

Mme J.A. GENTER (Nouvelle-Zélande) rappelle que la Nouvelle-Zélande a été le premier pays à accorder aux femmes le droit de vote en 1893. En 1996, un système de scrutin proportionnel a été mis en place. Dans un premier temps, ce système a fait progresser de manière significative le nombre de femmes parlementaires. En 1998, des femmes ont occupé les postes de premier ministre et de chef de l'opposition, et pendant un moment en 2005, les cinq postes les plus influents du pays ont été détenus par des femmes. Ces dernières années, on assiste à un retour en arrière. Le Parlement actuel compte un peu moins d'un tiers de femmes parlementaires. Il convient d'intensifier les efforts, et les partis politiques ont un rôle important à jouer. Il n'existe pas de loi relative à la parité dans les partis politiques. Pourtant, il ne faut pas relâcher la pression. Atteindre l'égalité entre hommes et femmes est un processus continu, et les travaux de l'UIP sont très encourageants.

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre) indique qu'à Chypre les femmes représentent 52 pour cent de la population, mais que seules six parlementaires sur 56 sont des femmes. Le pays compte quatre femmes ministres sur 11 postes ministériels. En outre, la Commissaire européenne est une femme. On compte à présent plus de femmes que d'hommes dans les universités. Elle ne pense pas que les quotas puissent à eux seuls faire évoluer la situation; les mentalités et les processus doivent aussi évoluer. Le Parlement doit promouvoir les questions intéressant les femmes.

M. H. JENKINS (Australie) dit que l'Australie est devenue un Etat fédéral en 1901 et que, pendant les 40 premières années de son existence, le Parlement n'a compté aucune femme, c'est-à-dire jusqu'en 1943. En 1980, la Chambre des représentants ne comptait que 3 pour cent de femmes. Il y a dix ans, le Parlement a atteint une représentation de 25 pour cent, et ce chiffre a stagné lors des quatre précédentes élections. Les parlementaires ne peuvent se permettre de relâcher leur effort; ils doivent continuer à relever les défis qui se posent dans la route vers l'équité dans la représentation. On a assisté à une évolution culturelle dans la manière dont le Parlement est géré : l'espace qui sert aujourd'hui de crèche de jour était auparavant le bar des parlementaires. Le Parlement autorise à présent les mères qui allaitent à voter par procuration si elles ne peuvent se rendre à la Chambre pour voter. D'après certaines indications, nombre de partis politiques devraient mettre en place des systèmes de quotas pour inciter les femmes à participer à la politique. Certains partis australiens sélectionneront des mentors pour aider les candidates. Il s'agit là d'une idée précieuse. Quand l'orateur a entamé sa carrière de parlementaire, nombre de ses mentors et des personnes qui lui ont servi de modèle étaient des femmes. Aujourd'hui, une femme est Gouverneur général en Australie, et cette femme est une source d'inspiration. C'est une femme qui occupe actuellement le poste de premier ministre en Australie, et on trouve également une femme à la tête de la Chambre des représentants. L'UIP a montré la voie en matière de représentation des femmes.

Mme S. HUSEYNOVA (Azerbaïdjan) dit que la discussion qui a lieu ce jour-là est d'une grande importance au plan social. L'égalité entre hommes et femmes est la fondation de toute société démocratique. Un certain nombre de pays européens ont une longue expérience en matière de formalisation de politiques nationales destinées à éliminer la discrimination fondée sur le sexe et à établir une véritable égalité entre hommes et femmes dans la société. Aujourd'hui, les femmes d'Europe sont actives dans tous les domaines de la vie : les affaires, la finance et l'armée. Malgré les résultats positifs qui ont été obtenus, trop de résolutions et de décisions ne sont pas encore entrées en vigueur. Il reste beaucoup à faire. L'Azerbaïdjan a engrangé de nombreux succès dans la protection des droits des femmes. Le XX^{ème} siècle a ouvert une nouvelle ère dans la vie des femmes en Azerbaïdjan. En 1918, l'Azerbaïdjan, en tant que première république démocratique du monde musulman, a donné aux femmes le droit de vote actif et passif. Dans l'Azerbaïdjan moderne, les femmes sont présentes dans tous les domaines : le maintien de l'ordre, la justice, l'économie et la politique. Lors des élections municipales de 2009, sept fois plus de femmes ont été élues qu'en 2004. Les femmes représentent la moitié des effectifs dans la fonction publique et dans le domaine scientifique. La plupart des médecins et des enseignants sont des femmes. Sur les 125 membres que compte le Parlement, 20 sont des femmes. La vice-présidence du Parlement est occupée par une femme. En outre, on trouve des femmes

aux postes de médiateur et de ministre de la famille, des enfants et des affaires féminines. Tous les cinq ans, des forums ont lieu pour discuter de la place et du rôle des femmes dans la société azerbaïdjanaise. Bien que l'on ait beaucoup progressé, de graves problèmes liés au genre et à la condition féminine subsistent, le plus notable d'entre eux étant celui des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Dans sa première année d'indépendance, l'Azerbaïdjan a été confronté à des agressions, ce qui a engendré un million de réfugiés dans leur propre pays. Plus de 50 pour cent de ces personnes déplacées étaient des femmes. Bien que les organisations internationales soutenant l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan aient adopté des résolutions, ces femmes déplacées n'ont pas été rétablies dans leurs droits, et c'est là une grande source de préoccupation. Mme Huseynova espère que les femmes parlementaires joueront un rôle plus actif dans le règlement des conflits du monde, et sollicite leur soutien.

Mme R. BENMASSAOUD (Maroc) dit qu'à l'issue du processus politique et démocratique actuellement en cours au Maroc, le mouvement des femmes, la volonté politique et les questions liées au genre figurent à l'ordre du jour et prennent de plus en plus d'importance, et le parti socialiste en est le fer de lance. La budgétisation tenant compte des besoins des hommes et des femmes a été mise en place, de même qu'une commission pour l'équité, l'égalité des chances et le respect des droits des femmes. Lors des dernières élections, la participation des femmes est passée de 10 à 17 pour cent, ce qui est en deçà des objectifs ambitieux qu'elles s'étaient fixés, mais constitue un progrès dans leur long parcours. Sur huit commissions, on trouve une présidente. Les modifications au règlement du Parlement incluront une commission de l'équité, pour accroître ces chiffres. Il faut avoir recours à des mesures d'action positive pour éliminer les obstacles qui entravent la participation des femmes à la politique. La Maroc soutient l'UIP dans ses efforts.

Mme V. NYIRAHBINEZA (Assemblée législative est-africaine – ALEA) dit que l'Assemblée législative est-africaine a célébré son 10^{ème} anniversaire l'année précédente. L'Assemblée est actuellement composée de neuf représentants de chaque Etat membre, soit 45 membres issus des cinq Etats membres. Actuellement, l'Assemblée compte 19 femmes sur 45 membres, et pour la première fois c'est une femme qui la préside. Depuis sa prise de fonction en juin, la Présidente a déjà procédé à de nombreux changements positifs en termes d'égalité hommes-femmes. Un forum des femmes qui vise à promouvoir l'égalité des sexes a été mis en place. Sa mission consiste à défendre les droits des femmes et à veiller à l'égalité des chances. Les organisateurs de ce forum ont l'intention d'organiser des programmes de formation spéciaux à l'intention des femmes afin qu'elles excellent dans l'élaboration de textes législatifs relatifs à la sensibilité au genre, et qu'elles fassent avancer le processus d'intégration des questions de genre.

Mme B. AL JESHI (Parlement arabe transitoire) dit que le Parlement arabe transitoire représente de nombreux parlements disposant d'expériences très variées. Les responsables politiques varient d'un pays à l'autre, mais la plupart des constitutions arabes consacrent les droits politiques des femmes et le principe d'égalité. L'application de ces principes et les résultats obtenus par les parlements varient également d'un pays arabe à l'autre. Certains parlements ont créé des commissions spéciales pour revoir les lois et la législation afin d'éradiquer la discrimination. D'autres ont adopté des systèmes de quotas. Les résultats obtenus par les femmes varient également d'un parlement à l'autre. Chaque parlement doit évaluer ses propres expériences. Il reste beaucoup à faire, et le Parlement est encore en transition.

Mme R. KADAGA (Ouganda), co-Présidente, remercie les délégués d'avoir présenté leurs bonnes pratiques et d'avoir fait apparaître certains domaines où subsistent des problèmes.

Mme S. PALMIERI dit qu'elle a effectivement entendu nombre de bonnes initiatives, et qu'elle a pris conscience des difficultés qui se posent. L'objectif de cette session spéciale est d'examiner le Plan d'action et de l'adopter au moins par consensus le vendredi pour faire en sorte que tous les parlements prennent les mesures nécessaires pour devenir plus sensibles au genre.

La séance est levée à 13 heures.

Session spéciale du Groupe du partenariat sur Les parlements sensibles au genre**Séance du vendredi 26 octobre**

(matin)

**Examen des rapports des groupes de discussion et présentation
du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre**

La séance est ouverte à 9 h.30, sous la conduite des présidents Mme Rebecca KADAGA (Ouganda) et M. Franklin DRILON (Philippines).

Les CO-PRESIDENTS invitent les rapporteurs de chaque groupe de discussion à présenter leurs rapports.

Mme F. MUKAKALISA (Rwanda), rapporteuse du premier groupe, présente les conclusions du groupe. Il a été demandé aux délégués de décrire comment leurs parlements respectifs abordent l'égalité entre hommes et femmes. Tous les délégués conviennent du fait que les hommes et les femmes doivent collaborer sur ces questions, et plusieurs d'entre eux se sont engagés à faire en sorte que les femmes soient représentées dans toutes les commissions parlementaires. Il a aussi été suggéré que des dispositions statutaires soient établies pour garantir l'analyse de l'ensemble de la législation dans une perspective d'égalité entre hommes et femmes. Il importe de proposer des formations de sensibilisation au genre aux parlementaires et au personnel parlementaire. S'agissant des difficultés rencontrées, dans certains pays la participation des femmes reste très faible. Les parlementaires doivent jouer un rôle plus important dans le contrôle de la législation et des activités parlementaires. La normalisation pose également problème. La participation des femmes n'est pas toujours suffisante. Certains parlements sont encore jeunes et cherchent toujours leur place, et il leur faut davantage de temps pour intégrer une perspective de genre. Il pourrait être utile, pour les femmes parlementaires chevronnées, d'encadrer leurs collègues femmes pour leur montrer les ficelles. Ainsi, elles encourageraient d'autres femmes à entrer en politique.

Mme M. ANDRÉ (France), rapporteuse du deuxième groupe, présente les conclusions de son groupe, qui a été présidé par la sénatrice Atallahjan, du Canada. Cinq questions spécifiques ont été soulevées par le groupe : la culture parlementaire; les stéréotypes négatifs concernant les femmes au Parlement; l'importance donnée aux questions de genre; l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale; et les politiques internes appliquées dans les parlements pour éliminer le harcèlement et la discrimination.

Les délégués notent qu'il convient d'adopter un vocabulaire neutre pour inclure les femmes parlementaires ou les présidentes de parlements. Certains délégués ont reconnu que les journalistes affichent souvent des attitudes sexistes vis-à-vis des femmes parlementaires. Il convient de condamner le sexisme. Il importe de former les journalistes sur les questions de genre. Plusieurs délégués ont proposé d'instaurer des heures de séance tenant mieux compte des besoins des femmes, des congés parentaux flexibles, des calendriers parlementaires plus commodes, et de mieux choisir le moment des votes. D'autres ont recommandé de proposer des formations, en particulier pour les nouvelles parlementaires, pour mieux les informer des règles parlementaires et de l'intérêt de se constituer rapidement un réseau pour s'intégrer plus facilement.

Mme B. AMONGI (Ouganda), rapporteuse du troisième groupe, présente les conclusions de son groupe. Celui-ci a discuté du renforcement des capacités des parlements dans une perspective d'égalité des sexes. Des sujets de préoccupation communs ont été définis, qui toutefois nécessitent des réponses adaptées aux réalités des différents parlements. Cinq principaux domaines ont été examinés : concevoir des politiques et des plans d'action en faveur de l'égalité entre hommes et femmes; renforcer la capacité des parlements à intégrer la dimension de genre; assurer de bons résultats en matière d'égalité hommes-femmes; évaluer la sensibilité au genre; et faire naître une nouvelle génération de parlementaires sensibles au genre.

Il a été constaté qu'un cadre juridique pertinent fait défaut dans la plupart des parlements. Il convient de mettre en place un programme d'égalité des sexes dans tous les parlements. D'autres politiques, notamment les politiques de lutte contre le harcèlement et la discrimination, doivent aussi être revues ou mises en place, lorsqu'elles n'existent pas. Parfois, de telles politiques existent pour le personnel, mais pas pour les parlementaires. Les groupes de femmes parlementaires ont un rôle fondamental à jouer en matière de formations et de sensibilisation. La responsabilité en matière d'intégration d'une démarche fondée sur les rapports de genre – qui n'incombe pas uniquement aux femmes – est également évoquée. Le Parlement, en tant qu'institution, doit partager cette responsabilité, apporter ses compétences et permettre à ses membres de renforcer leurs capacités. Les parlementaires ont un rôle clé à jouer, et doivent utiliser les médias pour montrer les exemples positifs et les réussites dans ce domaine.

Mme R. KADAGA (Ouganda), co-présidente, demande aux délégués de compléter le formulaire d'auto-évaluation, à l'aide duquel l'UIP propose d'aider les parlements à déterminer dans quelle mesure ils sont sensibles au genre.

Mme S. PALMIERI, auteur du Rapport sur les Parlements sensibles au genre, fait un exposé sur l'auto-évaluation des parlements dans un souci d'égalité des sexes. Elle dit que les précédentes réunions ont contribué à définir ce que les parlements doivent encore faire, mais que la première étape consiste à évaluer ce qui existe déjà. L'UIP a investi beaucoup de temps et d'efforts dans l'élaboration et la production d'outils d'auto-évaluation à l'intention des parlements. Ces outils ont été élaborés sur la base des conclusions d'une enquête utilisée pour produire un guide à l'usage des parlementaires, intitulé *Parlement et démocratie au XXI^{ème} siècle : guide des bonnes pratiques*. Ce guide a été utilisé dans un certain nombre de parlements pour évaluer leurs problèmes en matière d'intégration des questions de genre. Il est destiné non pas à classer les parlements, mais plutôt à déterminer les lacunes qui peuvent exister. On peut regretter que ce guide ne soit pas axé sur l'égalité entre hommes et femmes, toutefois la méthodologie qu'il utilise est valable. L'UIP encourage les parlements à parler de leur situation en matière d'égalité des sexes. Elle met au point une méthodologie d'auto-évaluation sur les questions de genre. Il s'agit là d'un processus qui nécessite une préparation, et les parlements du Bangladesh, du Chili, de l'Ouganda et du Rwanda en ont fait l'expérience. Pour qu'une évaluation soit réussie, les responsables doivent lui apporter leur soutien, et chacun doit comprendre l'objectif et les résultats du processus. Les participants et la représentation doivent être aussi diversifiés que possible. Il est utile de disposer d'un plan d'action pour le Parlement, et de déterminer si la sensibilité aux questions de genre a été incluse en tant qu'objectif. La manière dont les résultats (ceux du rapport ou d'autres résultats) sont mis en œuvre doit aussi être définie à l'avance. L'objectif des outils d'auto-évaluation est de définir des moyens de rendre les parlements plus sensibles aux questions de genre.

Débat

Mme J. FRASER (Canada) évoque l'avant-projet de Plan d'action, qu'elle considère comme un document très important, mais imparfait. Tous les problèmes abordés dans ce document sont tout à fait réels. Ce document propose des solutions à des problèmes qui existent dans tous les pays. Aucun parlement, à l'exception possible du Rwanda, n'est entièrement sensible au genre, et il est toujours possible de progresser. Si le Plan d'action est adopté par l'UIP, cela démontrera une fois de plus que l'UIP joue, et continue à jouer, un rôle de pionnier dans la promotion des droits des femmes et l'égalité des sexes.

Mme M. ANDRÉ (France) attire l'attention des délégués sur un problème de principe. Le document en lui-même est excellent, pourtant chacun doit s'efforcer chaque jour de réaliser l'idéal de l'égalité des sexes au Parlement. Il y a eu un moment de confusion lors du débat de la veille, lorsqu'un collègue a exprimé des idées totalement opposées au principe d'égalité. Il est regrettable que, dans certains pays, l'égalité des sexes ne constitue pas un objectif. L'UIP devrait peut-être instaurer un système de carton pour sanctionner les infractions commises par les Membres qui ne défendent pas les idéaux de l'Organisation.

Mme S. HAJ HASAN (Jordanie) reconnaît l'importance du Plan d'action. Celui-ci servira non seulement de principe directeur, mais tiendra compte des particularités culturelles, sociales et religieuses. Les délégués doivent se souvenir que leur parlement représente leur société. Nombre de

pays, comme la Jordanie, ont mis en place un système de quotas de femmes. Si ce système n'existait pas, il n'y aurait pas autant de femmes au Parlement. Les délégués doivent veiller à ce que les femmes soient aussi représentées dans d'autres institutions. L'égalité entre hommes et femmes doit faire partie du système d'éducation, et être intégrée à tous les volets du budget de l'Etat.

Mme J. CROWDER (Canada) indique que le Plan d'action est un premier pas dans la bonne direction. Elle demande si l'outil d'évaluation sera mis à la disposition de tous les parlements. Il sera utile pour tous les parlements de procéder à une auto-évaluation de leur sensibilité au genre. Cela les aidera à élaborer des plans d'action en faveur de l'égalité des sexes, car rares sont les parlements qui ont mis en place ce type de plans, et le Canada, notamment, n'en dispose pas. Il importe de faire pression sur les partis politiques et le Gouvernement, et de tirer des enseignements des expériences d'autres parlements.

Mme I. AL-WAZIR (Palestine) dit que, en Palestine, les femmes sont parvenues à obtenir 17 sièges au Parlement grâce au système de quotas. Sa société reste patriarcale et le rôle des femmes sur la scène politique reste insuffisamment reconnu. Les femmes doivent lutter pour l'égalité et pour accroître leur participation à la vie politique.

Mme V. NYIRAHBINEZA (Assemblée législative est-africaine – ALEA) dit que l'Assemblée législative est-africaine reste un Parlement très jeune, et que l'égalité hommes-femmes n'y a pas encore fait l'objet de débats. Les délégués doivent établir des partenariats solides entre les groupes de femmes parlementaires du monde entier pour influencer les politiques, la législation et les programmes qui visent à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Elle invite l'UIP à les aider à établir ces partenariats importants, et à faire part de leurs expériences.

La PRESIDENTE déclare que le débat est clos.

Mme S. PALMIERI répond en disant que les outils devraient être prêts d'ici à la fin de l'année, et que l'UIP sera heureuse d'aider les parlements à procéder à leur auto-évaluation. L'UIP est ouverte à la recommandation de l'Assemblée législative est-africaine concernant l'établissement d'un partenariat entre groupes de femmes parlementaires. A certains niveaux, ce genre d'alliance existe déjà. L'une des missions de l'UIP est d'établir des liens entre groupes de femmes parlementaires, et c'est ce que l'Organisation a fait pour les Parlements du Rwanda et du Burundi, ainsi que pour d'autres parlements.

La représentante de BAHREIN indique que, dans son pays, les femmes représentent 19 pour cent de l'Assemblée législative. Elles espèrent être plus nombreuses à l'avenir. En réalité, 20 pour cent des femmes parlementaires sont désignées par le souverain du Royaume, et quatre sont élues. L'une des commissions parlementaires est présidée par une femme parlementaire, tandis qu'une autre femme est vice-présidente de la commission des finances. Aucune de ces avancées n'aurait pu se faire sans l'aide des hommes. Les femmes et les hommes travaillent en équipe et ont réalisé des progrès importants.

Mme R. KADAGA (Ouganda), co-présidente, explique que l'objectif du Plan d'action est d'aider les parlements à prendre des mesures en faveur de la sensibilité au genre. Le plan d'action constitue un document politique important, et les délégués souhaitent qu'il soit un outil solide et efficace pour les parlements. Il s'agit là d'une innovation, qui donne à l'UIP une longueur d'avance sur de nombreuses organisations. En outre, le plan s'appuie sur les conclusions de l'enquête sur les parlements sensibles au genre, et présente aux parlements un large éventail de mesures qu'ils peuvent mettre en œuvre. Le plan n'est pas supposé constituer une directive; c'est un guide.

Elle propose qu'ils adoptent le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre.

Le Plan d'action est adopté par acclamation.

La séance est levée à 10 h.15.

Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils

Point 4a) à l'ordre du jour

Réunion-débat sur le thème à l'examen de la première Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale lors de la 128^{ème} Assemblée
(Quito, 22-27 mars 2013)

Séance du mardi 23 octobre

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.45 sous la présidence de M. S.H. Chowdhury (Bangladesh).

Le **PRESIDENT** souhaite la bienvenue aux participants et présente les co-rapporteurs, M. Leonard Ramatlakane (Afrique du Sud) et M. Serge Janquin (France), ainsi que les experts invités, à savoir M. Edward Luck, ancien Conseiller spécial de l'ONU pour la responsabilité de protéger, et Mme Tina Park (Canada), co-fondatrice et Directrice exécutive du Centre canadien R2P.

M. L. RAMATLAKANE (Afrique du Sud), co-rapporteur, affirme que le sujet est un sujet urgent et d'actualité. La notion de responsabilité de protéger a été entérinée par 121 pays lors du Sommet mondial de 2005. Lorsqu'un Etat n'assure pas la protection de sa population et que les interventions pacifiques échouent, la communauté internationale est tenue de prendre des mesures appropriées, l'intervention militaire étant un dernier recours. Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre et l'application de ce concept n'ont pas été, le plus souvent, à la hauteur de la résolution adoptée par le Sommet mondial, les gouvernements ayant souvent failli en matière de mise en œuvre. Nous avons besoin d'un mécanisme d'intervention ou d'un instrument similaire permettant aux gouvernements d'agir ou de décider d'une option pour faire respecter la responsabilité de protéger. Un tel mécanisme se révélerait utile pour prévenir les atrocités.

Le rapport reflète la déclaration du Brésil, à savoir : "Aucune question ne mérite davantage l'attention du Conseil de sécurité que la nécessité de protéger les populations civiles en temps de conflit armé." Ce représentant considérait donc que la responsabilité de protéger pouvait constituer une protection efficace pour les populations civiles impliquées dans un conflit armé. L'Afrique du Sud soutient que la responsabilité de protéger relève de la politique étrangère, mais aussi du Mécanisme africain d'évaluation entre pairs. Il n'a pas été possible de dégager un consensus autour de la notion de responsabilité de protéger. D'aucuns considèrent qu'il est facile d'en abuser. D'autres qu'elle constitue un outil susceptible d'être utilisé par les grandes puissances pour justifier des interventions et des ingérences dans les affaires intérieures d'autres Etats.

L'intention sous-jacente vise à encadrer l'intervention humanitaire en la restreignant à des circonstances précises, non à se substituer à la protection des droits de l'homme. Il reste toutefois à faire respecter les normes des droits de l'homme au-delà des juridictions nationales, de sorte qu'il faudrait peut-être mettre l'accent sur le soutien aux mécanismes nationaux y afférents. En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est l'un des principaux organes internationaux chargés de veiller à la paix et à la sécurité mondiale. Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU, a été l'artisan du principe de la responsabilité de protéger. Les Nations Unies ont adopté maintes résolutions sur la responsabilité de protéger, exprimant non seulement leur soutien à la doctrine, mais aussi leur volonté d'autoriser le déploiement de forces de maintien de la paix et d'adopter des résolutions à l'appui de l'intervention militaire.

L'UIP a adopté une résolution demandant la cessation immédiate des violences, des violations des droits de l'homme et des abus en Syrie appelant à soutenir les efforts des organisations internationales et régionales pour parvenir à une solution pacifique de la crise. Elle a aussi exhorté l'ONU à redoubler d'efforts pour mettre fin à la violence armée dans le pays et à enrayer la crise humanitaire qui y sévit. L'une des conséquences de la tourmente qui a soufflé sur la Libye et d'autres pays est que, sur les 191 pays qui soutenaient le principe en 2005, nombreux sont ceux qui expriment aujourd'hui des réserves sur la responsabilité de protéger. Ils redoutent notamment les abus auxquels elle peut donner lieu en favorisant les intérêts stratégiques d'autres pays. Il convient de se poser la question de savoir si la responsabilité de protéger est invoquée sélectivement. La majorité des Etats approuvent en principe cette doctrine, mais avec l'intime conviction qu'elle donne lieu à des abus

quand des intérêts stratégiques et économiques sont en jeu. Ils demandent pourquoi elle est volontiers brandie quand il s'agit de la Côte d'Ivoire ou de la Libye, mais non de la Palestine.

Il nous incombe de réfléchir collectivement au soupçon de partialité pesant sur l'application du principe de la responsabilité de protéger, faute de quoi nos Etats ne pourraient plus intervenir efficacement et décisivement chaque fois que des atrocités sont commises à grande échelle. Le Brésil a exprimé un avis intéressant concernant la mise en œuvre de cette notion, qu'on peut résumer par l'idée de responsabilité pendant la protection. Vu ce qui est arrivé en Lybie, les Nations Unies doivent toujours veiller à ne pas causer plus de mal que de bien. L'orateur s'associe à la position brésilienne et considère que les Nations Unies ne devraient imposer de sanctions ou avoir recours à la force que lorsqu'elles ne peuvent faire autrement pour atteindre leur objectif, ce qui limiterait les conséquences financières et militaires. Une telle attitude permettrait d'apaiser les craintes suscitées par le détournement de cette notion. Il faut accorder la priorité à la contribution des organisations continentales et régionales, telles que l'Union africaine (UA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à la responsabilité de protéger. La fonction de contrôle des parlements s'étend au-delà de la chose nationale et implique un droit de regard sur l'international.

M. Ramatlakane invite les délégués à présenter leurs observations et propositions.

M. S. JANQUIN (France), co-rapporteur, rappelle que des conflits tels que la Seconde Guerre mondiale ont incité les Nations Unies à réfléchir à ce qu'il était possible de faire pour éviter les conflits et limiter, autant que faire se peut, les victimes civiles, la notion de responsabilité de protéger étant le fruit d'une telle réflexion. Parmi les exemples plus récents figurent l'intervention de la communauté internationale dans les Balkans et la révoltante indifférence dont elle a fait preuve pendant le génocide rwandais. L'UA a apporté une contribution particulière : l'article 4 du projet de résolution évoque le principe de la responsabilité de protéger les populations dans les cas de génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Les origines de cette notion sont multiples. Adoptée lors du Sommet mondial de 2005, elle a été invoquée dans le cas de la Libye. M. Janquin estime que la communauté internationale aurait dû intervenir plus rapidement. Le Colonel Kadhafi qualifiait son peuple de rats et de vermine à exterminer. La communauté internationale ne pouvait rester indifférente à une telle attitude. Le mandat accordé par le Conseil de sécurité a-t-il été respecté ? Cette question n'a pas encore été tranchée. Certains pays d'Afrique, ainsi que la Chine et la Fédération de Russie, ont critiqué l'intervention. Il est indispensable de définir clairement la notion de responsabilité de protéger. Il convient d'établir une distinction entre responsabilité de protéger et changement de régime.

La responsabilité de protéger assumée par un Etat repose sur trois piliers, à savoir : la responsabilité primordiale de l'Etat, l'aide et le renforcement des capacités à l'échelle internationale et, s'il y a lieu, la rapidité et la détermination de l'intervention. Tels sont les paramètres devant guider la réflexion des parlements à l'heure de décider comment ils peuvent contribuer à la responsabilité de protéger. Quelle est la nature de la responsabilité assumée par le Parlement et quel est son degré ? La lutte contre les violations des droits de l'homme les plus patentes est-elle une expression du respect le plus strict des obligations internationales ? Les parlements doivent prendre toutes les mesures législatives requises et veiller à ce que la législation respecte les normes adoptées à l'échelle internationale pour protéger les populations civiles. Ils doivent aussi adopter des lois garantissant que les coupables de violations devront répondre de leurs actes. Les parlementaires doivent veiller à ce que les ordres donnés aux forces armées respectent le droit international. Il y va de la responsabilité de l'UIP de suivre l'évolution de ces questions. Aucun effort ne doit être ménagé pour aider des Etats fragiles à remplir leurs obligations à l'égard des populations civiles. L'aide humanitaire, la coopération au développement et le soutien destiné à renforcer l'état de droit sont essentiels. De telles mesures pourraient aussi éventuellement inclure une aide pour les forces de sécurité. Les gouvernements doivent permettre aux Nations Unies de réagir rapidement et soutenir le Fonds de consolidation de la paix en y apportant leur contribution.

Pour qu'il soit possible de réagir rapidement et avec détermination, il est indispensable que les parlements soient tenus scrupuleusement informés de tous les cas de violations généralisées des droits de l'homme. Il ne doit être fait appel à la force qu'en dernier recours. Il n'est pas possible de débattre de la notion de responsabilité de protéger sans mentionner la crise syrienne. La gravité de la situation justifie que les parlements interpellent leur gouvernement sur les mesures qu'il se propose de prendre pour trouver une solution. M. Janquin ajoute que la responsabilité de protéger ne saurait se limiter à la prévention et à l'intervention. La communauté internationale est aussi tenue de remettre le pays sur pied et de garantir sa stabilité. L'exemple de la Libye a prouvé que la stratégie consistant à mettre en

œuvre la responsabilité de protéger sans tenir dûment compte des conséquences d'un usage de la force est vouée à l'échec. La responsabilité de protéger est fondée sur une interprétation récente du droit international. La communauté internationale doit définir le plus précisément possible cette notion pour éviter qu'elle ne soit détournée à des fins autres que la protection des populations civiles. Le Brésil a proposé de développer cette notion en parlant de responsabilité pendant la protection, ou de protection responsable. Il n'en reste pas moins important de ne pas l'édulcorer en l'assortissant d'une longue liste de conditions à remplir avant d'intervenir lorsque des atrocités sont commises.

Le PRESIDENT remercie M. Janquin et invite Mme Park à prendre la parole.

Mme T. PARK (Canada), intervenante, déclare que les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre de la responsabilité de protéger. Elle ajoute que son exposé abordera les difficultés que soulève aujourd'hui la notion de responsabilité de protéger et donnera aux parlementaires des indications sur ce qu'ils pourraient faire pour participer à sa mise en œuvre à l'échelon institutionnel et national. La responsabilité de protéger, principe assez récent dans les relations internationales, est une notion à la fois complexe et en pleine évolution. Au cours du Sommet de 2005, une version moins ambitieuse a été adoptée pour préserver le consensus politique. Le Sommet a déterminé comment, quand et sous la responsabilité de quelles instances il est possible de lancer une intervention internationale. En 2009, le Secrétaire général de l'ONU a présenté les trois piliers évoqués plus haut et continué à développer ce principe dans son rapport sur la responsabilité de protéger. Il s'agit d'un travail en cours, dont le but est de jeter les bases d'une norme future. Les cercles universitaires, les groupes de réflexion et les gouvernements nationaux doivent apporter leur contribution.

De nombreux critiques ont fait part, dans le contexte du Printemps arabe, de leur inquiétude à l'égard du recours à la force, ainsi que de la difficulté que représente la mise en œuvre de la responsabilité de protéger. Bien que la résolution de l'ONU concernée ait été directement en rapport avec la notion de responsabilité de protéger, les pays occidentaux ont été accusés d'intervenir à des fins stratégiques. La possibilité d'un recours sélectif à ce principe constitue un vrai problème en matière d'intervention. Il faut que les parlements élaborent davantage d'outils et de mécanismes permettant de garantir que les questions humanitaires prennent le pas sur l'intérêt national.

Le recours à la force constitue l'aspect le plus contestable de la responsabilité de protéger. Il convient de ne pas perdre de vue que, en cas de nécessité absolue, le recours à la force pourrait se révéler indispensable pour protéger les populations civiles. Le génocide rwandais constitue un exemple éclairant de situation dans laquelle la seule solution consistait à intervenir. La communauté internationale doit miser sur la prévention pour mettre le plus rapidement possible un terme aux atrocités de masse. La responsabilité de protéger est conçue comme un engagement politique à agir sur la base de préceptes moraux communs. Elle prend sa source dans le droit international et est l'alliée, et non l'ennemie, de la souveraineté. Les Etats sont tenus de prévenir et de sanctionner les crimes commis à l'échelle internationale. La protection des populations civiles n'englobe pas seulement la législation en matière de droits de l'homme, mais aussi le droit humanitaire, le droit pénal international et le droit des réfugiés. La notion de responsabilité de protéger, en dépit de son caractère révolutionnaire, n'est pas un phénomène récent et la communauté internationale doit reconnaître sa responsabilité collective.

Mme Park présente alors des propositions concrètes destinées à permettre aux parlementaires d'exercer une influence réelle sur la mise en œuvre de la responsabilité de protéger. Il faut tout d'abord que les gouvernements nationaux envisagent de créer un point focal chargé de toutes les questions en lien avec la responsabilité de protéger. Il leur faut désigner un haut représentant du gouvernement chargé de superviser, afin de prévenir les atrocités de masse, la création d'un mécanisme national assorti d'un système d'alerte précoce. Aux échelons national et régional, il semble tout à fait justifié de concevoir des scénarios prévoyant les risques. Les partenaires régionaux occupent une place essentielle dans la mise en œuvre de la responsabilité de protéger. Dix-sept pays disposent à l'heure actuelle de ce type de point focal. Mme Park encourage les gouvernements nationaux à prendre part à cette importante initiative.

La notion de responsabilité de protéger restant mal comprise, il est important de connaître ce principe. Pour qu'il ne reste pas lettre morte, il faut agir sur le plan de l'éducation. Il faut que les parlements nationaux informent le public, ainsi que leurs collègues responsables politiques. Ils doivent s'élever contre le détournement de la responsabilité de protéger et exiger des comptes à leur gouvernement. Cette question ne doit pas se transformer en un problème partisan. Le site web r2plive.org, qui existe dans toutes les langues officielles de l'ONU, offre des précisions sur tous les points

en rapport avec cette question. Aux échelons régional et national, il convient de redoubler d'efforts pour veiller à ce que tous les intervenants concernés par la responsabilité de protéger aient facilement accès à une base de connaissances. De surcroît, la responsabilité de protéger devrait figurer au rang des politiques gouvernementales et rassembler un grand nombre de partenaires, tels que les médias, les intervenants autres que l'Etat et le grand public.

M. E. LUCK, intervenant, exprime sa satisfaction quant au fait que l'UIP aborde ce sujet. Il a été agréablement surpris de constater que le projet de résolution parle de "faire respecter", ce qui est une terminologie forte. Il convient de reconnaître que les Nations Unies ont invoqué la responsabilité de protéger à diverses occasions, mais en général dans le contexte du chapitre VI sur le règlement pacifique des différends et du chapitre VIII sur les accords régionaux. Les rares exceptions à ce principe remontent aux cas dans lesquels le Conseil de sécurité a décidé d'agir dans le cadre des dispositions du chapitre VII sur l'action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression. Chaque situation est unique et appelle des instruments différents adaptés aux circonstances. Le Secrétaire général de l'ONU a toujours plaidé en faveur d'une réaction rapide et souple tenant compte des circonstances ponctuelles.

Dans la pratique, prévention et réponse ne diffèrent guère, et la prévention peut même être considérée comme une réponse à une situation donnée. Les deux sont donc liées. Une politique reposant uniquement sur la prévention n'offre que peu de perspectives de réussite. A l'inverse, une politique exclusivement fondée sur une application rigoureuse des règles ne comportant aucun volet de prévention serait aussi probablement vouée à l'échec faute d'une base de connaissances et de la volonté politique requise pour nourrir et soutenir l'effort consenti. Les parlements pourraient jouer un rôle central dans les initiatives prises pour appuyer les efforts visant à donner une expression concrète à la responsabilité de protéger.

Le second pilier de la responsabilité de protéger, à savoir prêter concours aux Etats, est le moins bien compris. Il serait important que les parlements passent au crible les programmes d'aide internationale dans le but de veiller à ce qu'ils soient conçus en tenant compte de la nécessité de lutter contre la perspective que des atrocités ne soient commises. De surcroît, le contrôle exercé par le Parlement sur les engagements internationaux pris par son gouvernement est essentiel. Lors du Sommet de 2005, par exemple, les chefs d'Etat ont convenu de ne pas inciter à la violence. Il est judicieux d'insister sur la nécessité, pour les forces armées nationales, de respecter le droit international. Dans de nombreux cas, notamment en Syrie, il est fait appel à des milices, capables de commettre les pires atrocités.

Les parlements pourraient prêter main forte en indiquant quand leur gouvernement a commencé à intervenir de façon sélective. Il ne faut pas oublier que le Conseil de sécurité de l'ONU est une instance politique, qui prend des décisions politiques. Il traite des situations au coup par coup et prend également des décisions ponctuelles. Le Secrétaire général de l'ONU ne peut s'offrir ce luxe : il doit faire preuve de cohérence dans l'application du principe de la responsabilité de protéger. Se référant à la proposition brésilienne de responsabilité dans la protection, M. Luck explique que l'inaction constitue aussi un choix qui peut se révéler aussi irresponsable que de surréagir. Les parlementaires, à l'instar du public, se doivent de demander des comptes au Gouvernement. Les parlements font la liaison entre le Gouvernement et les citoyens. Notion nouvelle et en cours d'élaboration, la responsabilité de protéger exigera beaucoup d'attention et de soin. Elle exigera surtout le dialogue.

M. Luck conclut à la responsabilité qui incombe à tous, non de réussir, mais de faire de leur mieux. Le problème, comme l'a indiqué la Cour internationale de justice dans l'affaire de la Bosnie contre la Serbie, vient du fait que le Gouvernement n'a même pas fait mine d'arrêter les atrocités dont il avait toutes les raisons de penser qu'elles allaient avoir lieu. La responsabilité individuelle de protéger se résume à cela. Les gouvernements, les parlements et la société civile sont composés d'individus, dont chacun assume individuellement la responsabilité de réagir et d'apprendre des erreurs commises dans le passé.

Le PRESIDENT remercie M. Luck de sa présentation.

Débat

Mme S. MIRGALOY BAYAT (République islamique d'Iran) exprime la position adoptée par son pays en matière de responsabilité de protéger, à savoir qu'il s'agit d'une obligation et d'une prérogative de l'Etat, qui est tenu de défendre sa population contre les crimes de guerre, la purification ethnique, les crimes contre l'humanité et les génocides. Les autres Etats et la communauté internationale dans son ensemble ne doivent intervenir que si le pays en question le demande. La Charte des Nations Unies interdit sans ambiguïté le recours à la force. La seule exception concerne les cas d'autodéfense, de menaces contre la paix, de violations de la paix ou d'agressions. Les chapitres concernés dans la Charte sont tout à fait clairs et ne doivent pas être interprétés comme autorisant les Etats à intervenir.

Il convient de ne pas abuser de la notion humanitaire de responsabilité de protéger, ni de la déformer en sapant les principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Toute tentative de justifier une intervention en prétextant l'action humanitaire ébranlerait sérieusement les principes reconnus du droit international et ouvrirait la voie à des interventions de nature politique. Ce n'est pas l'absence de normes juridiques, mais bien de volonté politique, qui explique que certaines atrocités soient restées impunies.

L'Iran a subi les douloureuses conséquences de l'inaction des Nations Unies, qui n'ont pas mis un terme aux agressions perpétrées par le régime de Saddam Hussein au cours de huit années de guerre. Pour éviter que de telles horreurs se reproduisent, il faudra respecter scrupuleusement la Charte des Nations Unies, éviter la sélectivité et la partialité et accélérer les réformes destinées à remédier aux lacunes du système de l'ONU et à son incapacité à agir lorsque le besoin s'en fait sentir. Dans le cas de la Libye, le Conseil de sécurité est allé au-delà du mandat qui lui avait été confié, ce qui soulève différentes questions. Pour apaiser toutes les inquiétudes, l'Assemblée générale devrait débattre en toute transparence de la notion de responsabilité de protéger, demeurée vague.

M. A. MICHAELIDES (Chypre) déclare que le monde assiste depuis presque deux années à des soulèvements sociaux sans précédent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, couramment baptisés "Printemps arabe". La situation de la Syrie s'est progressivement détériorée et les morts se comptent par milliers. La violence a pris des proportions catastrophiques et la population souffre terriblement. M. Michaelides pose la question de savoir ce que les parlementaires ont fait, sur le plan individuel et collectif, pour mettre un terme aux atrocités commises à l'encontre des civils vivant dans la région, depuis que la notion de responsabilité de protéger a été entérinée en 2005. La communauté parlementaire mondiale devrait aborder avec tact et mesure la notion de responsabilité de protéger en soulignant l'importance que revêt la protection des populations civiles lors d'un conflit armé et à son issue.

Il faudrait que les parlements participent à la phase de prévention en plaidant en faveur du respect des principes fondamentaux du droit international et des droits de l'homme. Si la prévention se révélait impossible, il faudrait que les parlements veillent à ce que toutes les voies de recours pacifiques soient épuisées avant d'envisager d'autres types d'interventions. Chypre subit depuis 1974 les terribles conséquences de l'invasion militaire et de l'occupation, encore d'actualité, de la zone septentrionale de l'île par la Turquie. Sans le blanc-seing des Nations Unies, toute intervention violant la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un pays au nom de la responsabilité de protéger est inadmissible. Les parlements étrangers ne doivent pas rester indifférents lorsque la responsabilité de protéger les populations n'est pas respectée. En réalité, la population a le droit d'exiger d'être protégée, le cas échéant. Il faut que les parlements garantissent ce droit en exhortant leur gouvernement à mettre à la disposition des populations, y compris les minorités et les peuples autochtones, des mécanismes d'alerte précoce. Il y va de la responsabilité des parlementaires, dans le cadre de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale en particulier, et de l'UIP en général, de faire valoir par le dialogue l'inquiétude qu'ils éprouvent au sujet de la responsabilité de protéger, afin d'œuvrer en faveur d'un avenir meilleur pour toutes les populations civiles.

Mme M. VAN EETVELDE (Belgique) précise que les difficultés posées par la mise en œuvre de la responsabilité de protéger ont eu pour conséquence la tendance à limiter l'usage de la force en imposant des conditions supplémentaires. Il est absolument légitime de se préoccuper des retombées néfastes de l'intervention humanitaire menée par le biais des armes, mais en portant une telle attitude à l'extrême, on en arriverait à réduire une telle action à une éventualité purement théorique. Aucune intervention ne peut être indolore lorsqu'il s'agit de mettre un terme à de terribles atrocités. Outre

l'objectif de protéger les populations civiles, d'autres intérêts interviennent toujours dans la décision de faire usage de la force. La nécessité de protéger les civils doit toutefois rester une priorité absolue. Si la prudence manifestée par les Etats se soldait par le renoncement à l'action coercitive, ces derniers trahiraient l'engagement pris lors du Sommet de 2005. Ils doivent faire preuve d'esprit critique lorsque les sceptiques de la notion de responsabilité de protéger leur font part de leurs arguments. Pour ce qui est de l'argument qu'une intervention ne devrait jamais avoir pour objectif de renverser un régime, si le principal responsable des crimes auxquels l'intervention est censée mettre un terme est le régime, la seule solution consiste à lui faire quitter le pouvoir. Le choix du nouveau régime doit toutefois rester la prérogative exclusive du peuple. La pomme de discorde de la résolution semble être le lien entre la responsabilité de protéger et le changement de régime. Il est à espérer qu'un consensus va se dégager.

Le délégué de l'IRAQ dit que les parlements jouent un rôle fondamental dans la protection des droits de l'homme. Il est fréquent que les violations des droits de l'homme aient lieu dans des pays ne disposant pas d'un parlement élu représentant l'intégralité de la population. Il ajoute que le rapport met l'accent sur les violations massives, qui débute toutefois à plus petite échelle. Le rapport ne mentionne pas les violations des droits de l'homme perpétrées par les organisations extrémistes et terroristes, ni le rôle revenant à l'UIP dans la protection des droits de l'homme. Il faudrait que l'UIP participe à la défense des droits de l'homme et charge son comité concerné d'examiner les cas de violation. Il faudrait que l'Union puisse bénéficier des rapports publiés par les organisations de défense des droits de l'homme indépendantes.

La déléguée de CUBA déclare que le souhait d'intégrer la responsabilité de protéger dans le système judiciaire international part de toute évidence d'une bonne intention. Les partisans de cette notion ne doivent toutefois pas écarter le risque que cette notion ne soit déformée par ceux qui tentent de justifier l'usage de la force dont ils usent pour servir leurs desseins cachés. L'histoire regorge d'exemples de guerres déclenchées au prétexte de protéger les populations civiles. De nombreux points fondamentaux restent sans réponse. Par exemple, qui décide qu'il est urgent d'intervenir dans le cadre de la responsabilité de protéger et comment cette décision est-elle prise ? Qui décide que le temps des interventions pacifiques est arrivé à sa fin ? Les petits Etats ont-ils le droit d'intervenir dans les grands Etats ? Certains Etats autoriseraient-ils les interventions sur leur territoire ? Cette notion ne sera crédible que si elle est appliquée à tous dans la même mesure, ce que l'ordre mondial actuel ne peut garantir. Cuba est et restera opposé à toute intervention n'entrant pas dans le cadre prévu par la Charte des Nations Unies.

M. M.A. BILTAJI (Jordanie) fait observer que la Jordanie est le plus petit pays du Moyen-Orient et le moins bien doté en ressources. Il abrite des hordes de réfugiés. De grandes questions ont été évoquées, notamment la responsabilité de prévenir, de réagir et de reconstruire. Et la responsabilité de l'occupation ? La Palestine subit depuis plus de soixante ans l'occupation israélienne. L'occupation est aussi une forme d'oppression dont il faut protéger les citoyens. M. Biltaji propose de créer un groupe spécialisé de l'UIP composé de cinq à sept pays ne disposant pas d'un siège permanent, ni temporaire, au Conseil de sécurité. Ce groupe pourrait être la conscience de l'UIP. Il craint que "le bénéfice du doute" ne se transforme en "l'enfer est pavé de bonnes intentions" et plaide en faveur de la prudence.

M. G. SCHNEEMAN (Afrique du Sud) considère qu'il incombe au Parlement de veiller à ce que la législation et les mécanismes en place protègent les citoyens. Le Parlement doit interpeler l'Exécutif et lui demander des comptes. A l'échelle internationale, la position de l'Afrique du Sud a consisté à inciter les pays à trouver des solutions, dans la mesure du possible. Le pays n'a pas souscrit aux ingérences dans les affaires d'autres Etats, ni aux interventions destinées à renverser certains régimes. L'Afrique du Sud a toutefois entériné, conformément au mandat dont disposent les grandes organisations internationales, la doctrine de la responsabilité de protéger dans les cas de violations massives des droits de l'homme. Dans le contexte africain, l'Afrique du Sud est impliquée au premier chef dans des missions de maintien de la paix, toutes entérinées par l'UA. Il faut trouver un équilibre entre le respect de la souveraineté des Etats et les initiatives destinées à mettre un terme aux violations massives des droits de l'homme. Les Nations Unies et autres instances, telles que l'UA, doivent prendre fermement position. Les parlementaires, pour leur part, ne doivent ménager aucun effort pour protéger la vie des populations civiles. Il faudrait que l'UIP s'implique plus activement et diffuse les bonnes pratiques adoptées par différents pays.

Le délégué du BAHREIN dit qu'il est essentiel de convenir d'une définition claire de la notion de responsabilité de protéger. Le principe de la souveraineté doit être respecté tout en tenant compte des différences existant entre les cultures et les régimes. La négociation des traités et des accords internationaux relève de la compétence et de la prérogative de l'Exécutif. La diplomatie parlementaire joue un rôle crucial sur la scène internationale. Il faudrait prévoir, dans la constitution nationale, des mécanismes permettant aux parlements de participer à la protection des civils. Les parlements doivent vérifier auprès du Gouvernement la position officiellement adoptée à l'égard des décisions prises par le Conseil de sécurité de l'ONU et faire entendre leur son de cloche. Il faut que les Commissions parlementaires disposent des compétences requises pour ce faire. Il faut que les parlements veillent à ce que les gouvernements instaurent des systèmes d'alerte précoce garantissant un délai de réaction court en cas de conflits intérieurs. Ils doivent aussi défendre le rôle joué par les médias en protégeant la liberté d'expression.

M. S. DANUSUBROTO (Indonésie) estime superflu de continuer à débattre de la notion de responsabilité de protéger, qui a fait l'objet de discussions lors du Sommet mondial de 2005, où elle a été adoptée au consensus. Dans les cas dans lesquels il apparaît de toute évidence que l'Etat n'assume pas sa responsabilité de protéger la population, la communauté internationale se doit d'aider les Etats à remplir leurs obligations nationales. La responsabilité de protéger est un principe universel, mais sa mise en œuvre devrait tenir compte des différences culturelles et institutionnelles.

La responsabilité de protéger exige aussi de prendre des mesures destinées à renforcer la capacité des Etats à respecter des minima en matière de bonne gouvernance et d'état de droit, de nature à aider les Etats à mieux protéger leur population. Cette question doit être abordée dans le contexte d'une stratégie globale claire accompagnant les programmes de renforcement des capacités. La prévention passera nécessairement par le renforcement des capacités d'alerte précoce des Nations Unies grâce aux alliances nouées avec des partenaires régionaux et sous-régionaux. La Charte et le Schéma directeur communautaire sur la sécurité/politique de l'ANASE contiennent des éléments relevant de la responsabilité de protéger. L'Indonésie a contribué à l'issue de cette discussion. En mars 2012, elle a été le théâtre d'un Séminaire international portant sur le rôle joué par l'ONU dans les opérations de maintien de la paix pluridimensionnelles et de consolidation de la paix à l'issue d'un conflit. L'Indonésie est convaincue que la mise en œuvre de la responsabilité de protéger devrait être encadrée par ses trois piliers, les lignes directrices concernées et la Charte des Nations Unies. Les parlements peuvent et doivent jouer un rôle constructif dans le renforcement de la capacité des Etats à protéger et défendre les droits de l'homme par le biais de la législation et du suivi.

M. S. AL SHAMMARI (Parlement arabe transitoire) souhaite exprimer un avis différent de celui des co-rapporteurs et de la majeure partie des intervenants, qui ont parlé de la notion de responsabilité de protéger comme s'il s'agissait d'un principe nouveau. Le Sommet mondial 2005 a déjà décidé d'engager la communauté internationale à protéger les civils. La discussion n'a pas pour objectif de décider de la validité de cette notion, mais de contribuer à interpeler et mobiliser la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre de cette responsabilité. Le projet de résolution déclare que chaque membre assume la responsabilité de protéger sa population contre les génocides et autres crimes de même nature. La communauté internationale ne peut intervenir que dans un seul cas de figure, à savoir lorsqu'un Etat se révèle incapable de protéger sa propre population. Il revient au Conseil de sécurité de décider quand intervenir. La décision d'intervenir en Libye a par exemple sauvé des milliers de vies. M. S. Al Shammari invite l'UIP à adopter une résolution plaidant en faveur de l'élimination du droit de veto dont bénéficient la Chine et la Fédération de Russie, qui entravent les efforts déployés par la communauté internationale.

M. D. KALAKANI (Afghanistan) relève que les conflits armés ont toujours des retombées terribles sur la société, notamment la perte d'innombrables vies humaines. Le rôle joué par le Parlement dans les mesures prises pour protéger la vie des populations civiles pendant un conflit armé n'est pas toujours clairement appréhendé. L'ingérence étrangère alimente le conflit armé qui continue à faire rage en Afghanistan. Les victimes sont dans leur majorité des civils. En tant que représentants du peuple, il y va du devoir des parlementaires de trouver des solutions pour mettre un terme au conflit armé et instaurer la paix et la stabilité. Le Parlement afghan s'efforce de trouver une solution pacifique au conflit avec les Talibans et de mettre en place un processus de paix durable. Le rôle du Parlement consiste principalement à garantir la paix et à éviter que les civils ne fassent les frais des conflits.

M. A. PONLABOOT (Thaïlande) dit que les Etats assument la responsabilité souveraine de protéger. Cette responsabilité, trop imprécise pour être considérée comme une notion juridiquement valable, n'est pour l'instant pas reconnue sur le plan juridique en Thaïlande. M. Ponlaboot estime qu'elle doit être précisée, tout particulièrement du point de vue de la définition du terme de souveraineté et de sa portée. La Thaïlande continuera à défendre la politique de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Elle est donc convaincue qu'aucun Etat ne doit prendre, au nom de la responsabilité de protéger, des initiatives unilatérales à l'encontre d'Etats souverains ne réussissant pas à protéger leurs propres citoyens du génocide, des crimes de guerre, de la purification ethnique et des crimes contre l'humanité. Il répète que seuls sont légitimes des efforts collectifs impliquant des mécanismes de l'ONU et des initiatives respectant la Charte des Nations Unies. Pour mettre en œuvre la notion de responsabilité de protéger, il faut que les Etats membres de l'ONU se concertent afin d'élaborer des règles et des procédures claires, de nature à garantir la mise en pratique cohérente de cette notion et l'adoption de mesures de prévention destinées à éviter les interventions unilatérales, tout en respectant le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats. Quels critères retiendrait-on pour déterminer dans quelle situation la communauté internationale serait habilitée à intervenir de façon rapide et décisive ? Quelle procédure faudrait-il instaurer pour déclencher de telles interventions ? La responsabilité de protéger étant en rapport avec le Conseil de sécurité de l'ONU, la réforme de cette instance est considérée, entre autres mesures, comme une solution permettant de garantir l'efficacité, la responsabilité et la transparence. Le Conseil de sécurité de l'ONU serait ainsi en mesure d'assumer la responsabilité de protéger de façon plus crédible et justifiée.

Mme S. FORTIN-DUPLESSIS (Canada) dit que le Canada soutient les Nations Unies dans les efforts qu'elles consentent pour tenter de donner un tour concret à la notion de responsabilité de protéger. Le Canada a donc participé à la mise en place de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye prônée par l'ONU, ainsi qu'à l'intervention militaire de l'OTAN destinée à protéger la population libyenne des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Le Canada, déterminé à prévenir et sanctionner le génocide, la purification ethnique et les crimes de guerre, soutient les efforts déployés pour traduire les coupables en justice. Les piliers sur lesquels repose sa politique en matière d'affaires étrangères sont la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance. Il est essentiel de renforcer la capacité des Etats à pratiquer la bonne gouvernance et à constituer des institutions démocratiques, aptes à prévenir les atrocités de masse. La notion de responsabilité de protéger offre un cadre à l'intérieur duquel peuvent être mis en œuvre des instruments tels que la médiation, les systèmes d'alerte précoce, la formation et la diplomatie, ainsi que l'évaluation entre pairs à l'échelle régionale et les compétences accordées par le chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Les parlementaires pourraient jouer un rôle de premier plan dans la protection des populations civiles. Avec l'aide de l'UIP et d'autres enceintes internationales, ils pourraient élaborer des bonnes pratiques de nature à garantir que les Etats aient les moyens de protéger leur population et d'honorer leurs engagements. Ils pourraient aussi inciter et aider d'autres Etats à remplir leurs responsabilités et à s'associer aux mesures de prévention prises à l'échelle nationale pour protéger les populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants, des atrocités de masse. Le Canada a pris position en faveur des droits de l'homme en Iran lorsque des personnes y ont été jetées en prison sans procès ni chef d'accusation. Les parlementaires ont soulevé cette question, parmi tant d'autres, au Sénat. Dans toutes les enceintes dans lesquelles le Canada est intervenu, il a aidé d'autres pays à protéger leur population et prêté assistance à d'autres parlementaires.

Lord JUDD (Royaume-Uni) fait remarquer que la tenue d'innombrables réunions et conférences se soldant par la rédaction de rapports interminables ne débouchant jamais sur l'action déclenche beaucoup de cynisme dans le monde entier. Nous vivons dans un monde interdépendant. Dans le cadre de la gouvernance, les gouvernements contribuent à prendre, à l'échelle internationale, des décisions infléchissant la destinée de leur peuple. Le principe de la démocratie commence à en pâtir. Il convient, au sein des parlements, de contrôler constamment l'action gouvernementale à l'échelon international. Il faut que ces mécanismes soient suffisamment puissants pour exercer une influence avant la prise de décisions au lieu de ne déboucher que sur de simples commentaires exprimés a posteriori. Il ajoute que les journalistes sont l'oxygène de toute démocratie éclairée et qu'ils sont la cheville ouvrière de la protection des citoyens, qui doit tenir compte du défi que constituent les dommages collatéraux. Il est aussi important de renforcer l'état de droit international, en examinant notamment la sinistre question des drones et des assassinats extrajudiciaires. Quelle que soit la conduite adoptée, elle ne pourra porter ses fruits que s'il est fait preuve de cohérence. Même les grandes puissances doivent rendre des comptes.

Le délégué des PAYS-BAS estime lui aussi que les Etats sont tenus de protéger leur propre population et que des mesures d'exécution forcée s'imposent. Si tel avait déjà été le cas, aucune mesure de ce type ne serait requise et la notion même de responsabilité de protéger ne prêterait pas à controverse. Tel n'est malheureusement pas toujours le cas et, lorsque les Etats peuvent effectivement remplir ce rôle, ils se heurtent à des difficultés. Lorsque la communauté internationale doit assumer la responsabilité de protéger des citoyens contre leur propre Etat, son intervention n'est pas sans soulever certains problèmes. Il va sans dire que l'intervention militaire doit rester un dernier recours. Avant même d'envisager une intervention de ce type, il convient de mettre en œuvre une vaste panoplie d'autres mesures. Dans la pratique, les choses sont toutefois difficiles. Il existe un décalage entre la responsabilité de protéger, principe qui relève de la sphère juridique, et la décision d'intervenir militairement, décision politique prise en dernier ressort par le Conseil de sécurité. Les exemples d'expérience parlementaire et de bonne pratique sont les bienvenus. La décision de faire appel à la force ne doit pas échapper totalement au Parlement.

M. S.P.S. BAJWA (Inde) rappelle que le Sommet mondial 2005 a réaffirmé la responsabilité assumée par chaque Etat membre pris séparément de protéger sa population des quatre crimes mentionnés. Il y va de la responsabilité de la communauté internationale d'avoir recours, entre autre moyens pacifiques, à des moyens diplomatiques. Il est essentiel que les parlementaires veillent à ce que les Etats assument leurs responsabilités et respectent leurs engagements internationaux. Le Parlement indien a joué un rôle significatif dans la protection de la population face à des menaces éventuelles. Plusieurs lois ont été adoptées pour protéger les groupes vulnérables de la société, notamment des lois relatives au travail des enfants, à la promotion des droits civils et à la santé mentale. Le Parlement s'est chargé de contrôler la mise en œuvre efficace de la législation. Il est important de garder trois points fondamentaux à l'esprit : la responsabilité de protéger ne peut pas remédier à tous les maux de la société; la réaction de la communauté internationale ne doit pas être coercitive et cette notion doit bénéficier du respect de la communauté internationale. La responsabilité de protéger passe impérativement par un engagement politique précoce. Les besoins particuliers de l'Etat concerné doivent être pris soigneusement en considération. Il faut donner aux mesures pacifiques le temps d'atteindre les résultats escomptés. Ce n'est que lorsque les tentatives de règlement pacifique ont échoué qu'il est légitime d'envisager de prendre des mesures coercitives. Ces mesures doivent se fonder sur la notion de responsabilité de protéger pendant la protection, comme le propose le Brésil. Toutes ces interventions doivent être sanctionnées par les Nations Unies et être assorties de mécanismes prévoyant la reddition de comptes.

M. J. ALMEIDA (Portugal) constate la détérioration de la situation syrienne, qui a fait couler beaucoup de sang et exacerbé les tensions dans la région. Les conséquences d'une telle situation sont imprévisibles. Il est évident que Bashar Al-Assad fait obstacle à la paix et doit immédiatement quitter le pouvoir. Le Gouvernement portugais reste persuadé que l'avenir démocratique de la Syrie exige la participation tolérante et respectueuse de toutes les factions politiques et religieuses. Il continuera à collaborer avec ses partenaires du Conseil de sécurité pour trouver une solution. La discussion visant à déterminer quel rôle le Parlement peut jouer en matière de responsabilité de protéger implique une valeur fondamentale, à savoir la protection des droits de l'homme, dont le plus essentiel est le droit à la vie. La souveraineté des Etats ne peut toutefois être ignorée. Le rôle des parlements est fondamental, car ils représentent le peuple. Il doit exister une authentique séparation des pouvoirs entre le Gouvernement et le Parlement. Il incombe au Parlement de légiférer pour protéger les droits de l'homme et de prévoir des sanctions fermes dans les cas de violation de ces droits. Les parlements, qui remplissent aussi une fonction de contrôle, doivent veiller à ce que leur gouvernement respecte le droit international. Ils ratifient et transposent également les accords internationaux dans la législation nationale. De surcroît, le Parlement dispose aussi de compétences budgétaires précises et joue un rôle dans la transition entre les régimes et dans la reconstruction post-conflit.

M. N. COLMENARES (Philippines) considère que l'accent devrait être mis sur la responsabilité de prévenir. Si le monde s'offusquait davantage des violations mineures, il n'y aurait pas d'escalade. Mettre en œuvre la responsabilité de prévenir n'est pas si ardu. La difficulté vient de l'attitude adoptée par la communauté internationale, qui n'intervient pas tant que les conflits n'ont pas dégénéré.

Le délégué du BANGLADESH estime que le rapport a négligé un point important, à savoir la persécution sexiste. Il demande ce que la communauté internationale a fait pour les réfugiés. Il considère lui aussi que le Parlement devrait être impliqué dans la prévention. Mais comment réagir si cette dernière échoue ? Quelles mesures prendre ? La communauté internationale devrait-elle envisager une intervention militaire ? Lorsque les victimes sont des civils et que le Gouvernement n'intervient pas, la communauté internationale est tenue de réagir. Il faudrait que l'UIP élabore des lignes directrices dans ce domaine.

M. Ø. VAKSDAL (Norvège) estime que la responsabilité de protéger est une notion importante, qui est devenue un outil recelant le potentiel de mettre un terme aux génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et purification ethnique. La vraie difficulté vient de l'application concrète de cette notion, dont il convient qu'elle nécessite la création d'un mécanisme de mise en œuvre limitant à des situations bien précises le recours à cette responsabilité. L'usage de la force sous la forme d'une intervention militaire comporte toujours le risque de provoquer des pertes humaines non anticipées et de déclencher de l'instabilité. Ces regrettables conséquences pourraient nuire à la reconnaissance de la responsabilité de protéger en tant qu'instrument politique. Les co-rapporteurs ont cité l'exemple de la Libye et semblent convenir du fait qu'il s'est agi d'un cas dans lequel les pays occidentaux sont sortis des limites de leur mandat, qui consistait à défendre des objectifs purement humanitaires. Pour évaluer précisément l'intervention militaire, il conviendrait de se fonder sur la responsabilité de protéger. Le point de départ de la décision d'autoriser une intervention militaire doit être l'information disponible. Dans le cas de la Libye, les troupes de Kadhafi étaient de toute évidence sur le point de commettre des massacres. La communauté internationale n'aurait-elle pas dû réagir à cette menace imminente pour la vie de civils ? Monsieur Vaksdal donne raison à la communauté internationale, qui a considéré juste d'agir, tout en reconnaissant qu'une intervention militaire ne va pas sans conséquences imprévues. Au cours de la décennie qui vient de s'écouler, la communauté internationale s'est montrée trop hésitante et lente à intervenir en situation de crise. Cette réticence a entravé la capacité d'intervenir.

La déléguée du JAPON précise que son intervention portera sur une question distincte, à savoir l'importance du journalisme. Il faut intervenir pour lutter contre les violations des droits de l'homme. Ne pas agir constitue un choix. Les médias comptent au nombre des outils d'information les plus importants. Les pays ont du mal à intervenir dans d'autres pays. Une journaliste japonaise a été tuée en Syrie, parce qu'elle exerçait cette profession et constituait donc une source d'informations. Protéger les journalistes, c'est aussi assurer que l'information sera diffusée.

Le délégué de la CHINE précise que les valeurs fondamentales de la Charte des Nations Unies n'ont pas changé, ni les normes ni la législation internationale fondamentales. La nouvelle notion de responsabilité de protéger doit être examinée dans le contexte du principe sacro-saint qui veut que chaque pays soit responsable de protéger son propre peuple. Cette notion ne saurait servir de prétexte à modifier les normes internationales fondamentales. Il faut chercher une issue pacifique à toutes les situations et les examiner au coup par coup. On ne saurait trop insister sur le rôle incombant au Parlement.

Le délégué de la PALESTINE déclare que, lorsqu'un pays est confronté à l'occupation, il devient extrêmement difficile d'adopter des lois protégeant le peuple et garantissant sa sécurité. A son avis, la responsabilité de protéger peut être mise en œuvre de deux façons différentes : à l'échelon des Etats ou, si tel n'est pas le cas, à l'échelon des Nations Unies.

Le représentant de la FRANCE propose de remplacer les termes de "purification ethnique" par "élimination ethnique", puisque ce premier terme a été utilisé par un dirigeant félon. Il pense qu'il faudrait prévoir des mesures permettant au Parlement de suivre et de superviser les interventions armées. Le Parlement doit absolument intervenir dans les situations de violation des droits de l'homme. Il conviendrait de réfléchir à la façon dont l'UIP et les organisations parlementaires régionales pourraient aider les parlements à faire preuve de vigilance et à prévenir de telles violations, et soutenir plus efficacement les parlementaires ayant le courage de leurs convictions et dénonçant de telles vilénies.

Le délégué des EMIRATS ARABES UNIS relève que les parlementaires défendent l'intérêt du peuple. En tant que parlementaires, ils devraient rendre hommage au rôle joué par les organisations régionales. Les parlementaires doivent être la conscience du peuple et défendre les civils. Ils ne disposent pas des mécanismes requis pour faire usage de leurs compétences consultatives et législatives

dans le contexte international. L'UIP doit pouvoir venir en aide à la Syrie. Les parlements doivent défendre les lois protégeant les civils à l'échelon international, sans pour autant renoncer à leur légitimité internationale. Ils doivent lutter contre les régimes qui se retournent contre leur propre peuple.

Le délégué du NIGERIA déclare que les civils connaissent l'insécurité dans de nombreux pays. Le Gouvernement est le premier responsable de la protection de sa population, qui n'est possible que si certaines lois sont adoptées. Le peuple respecte l'état de droit. Il faut que les parlements adoptent des lois respectant la législation internationale. Ces lois doivent être compatibles avec le droit humanitaire, le droit des réfugiés, le droit pénal, etc. Les parlements doivent conseiller en ce sens le Gouvernement. La Constitution du Nigéria garantit le droit à la vie. Le Parlement doit exercer diligemment son contrôle et l'intervention militaire doit constituer une solution de dernier recours.

Le délégué de la TUNISIE estime que la protection des civils constitue l'une des premières missions du Parlement. La Tunisie condamne les violations des droits de l'homme, où qu'elles aient lieu. Il est indispensable d'instaurer le cadre et les mécanismes requis pour permettre aux parlements de protéger les civils. Cette responsabilité doit être assumée à deux niveaux. A l'échelon national, les parlements doivent s'élever, grâce à leur fonction de contrôle, contre toute atteinte commise par le Gouvernement. A l'échelon international, les parlements doivent déterminer si les interventions sont réalisées dans le but de protéger les droits de l'homme ou à des fins politiques ou économiques. Il faut concevoir un cadre juridique garantissant les droits de l'homme tout en respectant la souveraineté des Etats. Les droits de l'homme doivent être respectés en temps de guerre comme de paix.

Le représentant de l'ETHIOPIE relève qu'il existe de nombreux exemples d'atrocités massives n'ayant pas suscité d'intervention de part de la communauté internationale. Certains dénoncent des abus de la responsabilité de protéger. Lors du Sommet mondial de 2005, tous les Etats ont été tenus pour responsables de la protection de leur population. La difficulté consiste à appliquer cette notion sans arrière pensées. Les Etats doivent intégrer ce principe dans leur législation. Le Gouvernement éthiopien ne ménage pas ses efforts pour protéger sa population civile et préserver la paix. Il est prêt, pour promouvoir la paix, à prendre part aux travaux d'organisations régionales.

M. M. MUTELO (Zambie) évoque le 48^{ème} anniversaire de l'indépendance de la Zambie. L'Etat a réussi à protéger sa population et accueille des réfugiés de pays voisins. Les civils sont innocents et la communauté internationale doit consentir davantage d'efforts pour les protéger. Il faudrait que l'UIP crée un mécanisme destiné à protéger les populations et à maintenir la paix.

Le PRESIDENT remercie tous les participants de leurs observations, propositions et présentations.

M. L. RAMATLAKANE (Afrique du Sud), co-rapporteur, remercie les orateurs de leur précieux apport à la discussion.

M. S. JANQUIN (France), co-rapporteur, relève le grand nombre d'interventions ayant abordé la question de la légitimité et l'aspiration à la paix. Pour que les choses changent, il faudra que les parlementaires pressent leur gouvernement d'aborder ces questions au Conseil de sécurité de l'ONU. Les parlementaires représentent le peuple. Il faut que davantage d'efforts soient déployés pour renforcer leur capacité à incarner la volonté du peuple.

Mme T. PARK, co-fondatrice et Directrice exécutive du Centre canadien R2P, observe que la responsabilité de protéger a accompli beaucoup de chemin en peu de temps. Elle invite tous les parlementaires à s'impliquer davantage dans les activités de sensibilisation et de plaidoyer en rapport avec cette question. Le Canada a abandonné son rôle de meneur en la matière et d'autres pays doivent prendre l'initiative de se référer le plus souvent possible à cette responsabilité. Comme l'ont précisé un grand nombre de délégués, la prévention constitue la clé de voûte de ce dispositif. Les organisations régionales doivent collaborer avec les gouvernements nationaux pour régler les crises avant qu'elles ne dégénèrent.

M. E. LUCK, ancien Conseiller spécial de l'ONU pour la responsabilité de protéger, ajoute que les délégués ont été nombreux à évoquer la capacité et la volonté de l'Etat de protéger sa population. La règle est simple : lorsqu'un Etat n'est de toute évidence pas capable de protéger sa population, une réaction internationale s'impose. Il ne s'agit toutefois pas de juger l'intention ni la capacité de l'Etat. Il faut rester vigilant à l'égard des éventuels détournements de la responsabilité de protéger, mais il existe en réalité très peu de preuves d'abus. Dans le sillage de l'intervention en Libye, de nombreuses études ont montré que, même si les attaques avaient été soigneusement ciblées, des victimes étaient malheureusement à déplorer. Par contre, des milliers de vies ont été sauvées par cette intervention. La responsabilité de protéger comporte un certain nombre de garanties. Rares sont les pays qui se précipitent pour aider les populations étrangères et ils préfèrent bien plutôt s'abriter derrière n'importe quel prétexte pour ne pas intervenir. Le rapport précise que les mêmes critères doivent s'appliquer aux intervenants autres que les Etats, qui ne sont pas les seuls à commettre de tels crimes. Les groupes et les organisations qui commettent de tels forfaits devraient être tenus de respecter les mêmes critères pour ce qui est du traitement réservé aux civils. La question de l'occupation a aussi été soulevée et, bien que ce point n'ait pas été mentionné dans le document final, il va sans dire que, lorsqu'un pays occupe un territoire, il y assume les mêmes responsabilités. Il a fréquemment été fait référence aux populations et aux civils. M. Luck estime très important que les Etats utilisent le terme de "populations". Cette terminologie a posé problème dans d'autres pays, notamment la Côte d'Ivoire, où la répression a frappé certaines franges de la population, qui n'étaient pas considérées comme jouissant du statut de citoyen. Le recours au terme de "population" couvre toutes les personnes vivant sur le territoire, légalement ou non, qu'il s'agisse d'immigrés, de réfugiés ou autres.

Le PRESIDENT assure aux délégués que toutes les interventions seront prises en considération. Les co-rapporteurs s'efforceront de retranscrire fidèlement l'esprit et l'essence de la discussion dans le projet de résolution, qui sera achevé à Quito en 2013.

Il remercie les co-rapporteurs, les deux experts et les délégués présents de leur apport.

La séance est levée à 18 h.10.

Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable

Réunion-débat sur le thème à l'examen de la deuxième Commission permanente
du développement durable, du financement et du commerce
lors de la 128^{ème} Assemblée
(Quito, 22-27 mars 2013)

Séance du jeudi 25 octobre

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.35 sous la présidence de M. S. Alhousseini (Arabie saoudite).

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux délégués et présente M. François-Xavier de Donnea (Belgique) et M. Ronald Chitotela (Zambie), les deux co-rapporteurs. Il précise que le principal objectif de la réunion-débat est d'aider les délégués à se familiariser avec le sujet dont la deuxième Commission permanente débattrait lors de l'Assemblée qui aura lieu en 2013 en Equateur.

M. F.-X. de DONNEA (Belgique), co-rapporteur, déclare que les thèmes abordés dans le rapport sont d'une grande actualité. Nombreux sont les pays qui ne réaliseront pas les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. Le monde est la proie d'une crise économique et financière mondiale. Il est important de déterminer quelles sont les ressources financières requises pour réaliser les OMD et éliminer ou amoindrir l'impact des changements climatiques. Dès 2002, la communauté internationale avait reconnu : "qu'il est important de rechercher des sources novatrices de financement, à condition que ces sources n'imposent pas aux pays en développement un fardeau inutile". Depuis 2002, la notion de financement innovant du développement a le vent en poupe sur la scène politique mondiale. Outre les initiatives gouvernementales, un mouvement a spontanément pris son essor dans le secteur privé. Un nombre croissant de grandes fondations privées contribue aux fonds existants ou en crée de nouveaux, ce qui a permis l'émergence d'une nouvelle catégorie d'alliances, à savoir les partenariats public-privé. Ces nouveaux fonds privés ont servi de catalyseur à d'autres initiatives innovantes. La GAVI Alliance bénéficie désormais de l'apport financier de la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), qui devrait lever des fonds atteignant 4 milliards de dollars E.-U. en émettant des obligations garanties par l'engagement à long terme en matière d'aide publique au développement (APD) de huit pays donateurs. Le Fonds reçoit aussi la contribution de mécanismes tels que les cartes de crédit lui versant un pourcentage des bénéfices dégagés par certains types de transactions.

La crise financière a également renforcé l'intérêt suscité par les mécanismes prévoyant le prélèvement d'une petite taxe sur les achats privés ou publics. En 2009, par exemple, le système de prélèvement sur les billets d'avion lancé en 2006 avait été adopté par 13 pays. Le recours à des garanties et des assurances pour accroître le financement consacré au développement connaît aussi un fort essor. La création d'une loterie mondiale a également été proposée. Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement a envisagé un vaste éventail d'initiatives, notamment une contribution grevant les billets d'avion et une taxe sur certaines catégories de transactions financières. Ce modèle de prélèvement volontaire a déjà été appliqué par le Fonds mondial de solidarité numérique, auquel les instances publiques et privées versent un pour cent du montant des contrats se rapportant aux nouvelles technologies. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), consciente de l'importance des fonds d'origine philanthropique privée engagés, a récemment lancé une nouvelle initiative visant à faire participer les fondations privées aux discussions internationales sur le développement. Il est important de ne pas tenir les donateurs privés à l'écart des discussions publiques. Il ne faut pas alimenter une concurrence indue. En 2009, les dons privés ont atteint 5 à 8 milliards de dollars E.-U., soit 4 à 7 pour cent de l'APD. Il est essentiel que les dons émanant de fondations privées soient intégrés dans la vision collective d'ensemble.

L'instauration de mécanismes se rapprochant d'une fiscalité internationale (taxe destinée à financer les biens publics mondiaux, qui appartiennent à tout un chacun) est plus controversée et a suscité de vifs débats. Le rapport 2010 du Groupe d'experts de la Taskforce sur les transactions financières et le développement affirme que cette nouvelle vision de la fiscalité est essentielle pour

combler durablement le déficit de financement. Le groupe d'experts a conclu que la meilleure solution consisterait à prélever une taxe sur les transactions de change (CTT), qui s'appliquerait sur tous les grands marchés des changes au point de règlement de la transaction. Onze Etats membres de l'Union européenne (UE) ont accepté le principe d'une telle taxe, dont les conditions d'application sont aujourd'hui encore en cours d'examen. Dans l'idéal, il faudrait que ces taxes soient universellement appliquées. Le groupe d'experts, qui a évalué à environ 900 milliards de dollars E.-U. le montant total des opérations sur devises en 2009, estime que le prélèvement d'une taxe sur les transactions libellées dans les quatre grandes devises mondiales (le dollar, la livre sterling, l'euro et le yen) rapporterait entre 33 et 34 milliards de dollars E.-U. par an.

L'aide publique au développement, les fondations privées ou l'instauration de nouvelles taxes ne pourront venir à bout de la pauvreté que si les donateurs s'opposent fermement à la corruption affectant leurs propres opérateurs économiques et les administrations des pays bénéficiaires. Pour qu'il y ait des agents de la corruption d'un côté, il faut des corrompus de l'autre. Il est aussi indispensable de prêter davantage assistance aux pays dotés d'un système juridique défaillant. De grosses sommes d'argent pourraient être recouvrées. Les pertes que des pratiques telles que la fraude fiscale, la corruption et autres activités illicites font subir annuellement aux pays en développement sont estimées à 800 milliards d'euros.

Il ne faut pas non plus négliger les changements climatiques. Certaines catégories de changements climatiques alourdissent encore le fardeau financier que certains pays du Sud doivent porter. Des efforts financiers supplémentaires seront donc requis.

M. R. CHITOTELA (Zambie), co-rapporteur, se base sur les conclusions du rapport dans la définition qu'il donne du commerce équitable, à savoir un mouvement social positif impliquant les biens et les services. Ce mouvement a pour but d'aider les producteurs des pays en développement à vivre dans de meilleures conditions et à promouvoir la viabilité. Pourquoi le commerce équitable ? Nous ne payons pas un grand nombre de produits traditionnels au prix juste. Les agriculteurs et les producteurs ne réussissent pas à joindre les deux bouts. Le commerce équitable se donne pour objectif de faire évoluer cette situation en contraignant les acheteurs à payer la marchandise de gros au prix juste et en garantissant aux paysans qu'ils recevront une rémunération équitable en échange de leurs produits. Le commerce équitable et la certification qui vont de pair plaident en faveur du versement de prix supérieurs aux exportateurs, ainsi que du respect de normes sociales et écologiques plus strictes. Le commerce équitable consiste à mieux rémunérer les producteurs, à leur offrir des conditions de travail correctes, à assurer la viabilité de l'économie locale et à commercer avec les paysans et la main-d'œuvre des pays en développement dans un cadre équitable. En exigeant des entreprises qu'elles paient des prix supérieurs à la moyenne du marché, le commerce équitable lutte contre l'injustice du commerce traditionnel, qui exerce une discrimination à l'encontre des producteurs les plus pauvres et les plus vulnérables. Le prix versé couvre donc les frais de production, ainsi qu'une somme supplémentaire, que les organisations sont libres de réinvestir dans leurs activités, la société ou l'environnement. Le commerce équitable améliore la qualité de vie des petits producteurs en passant par les organisations qui les soutiennent.

Le commerce équitable est un commerce conçu pour assurer aux petits paysans et producteurs une place active sur le marché mondial et permettre aux consommateurs de procéder à des achats en accord avec leurs valeurs. Cinquante-huit pays en développement prennent actuellement part au commerce équitable, qui présente bien des avantages. Plusieurs études indépendantes ont été entreprises dans le but de mesurer l'incidence de ce commerce sur les paysans et les producteurs défavorisés. Le rapport cite les conclusions de l'étude menée par Daniel Jaffee, qui révèle que les prix plus élevés garantis par le commerce équitable font augmenter le revenu personnel des paysans, ce qui leur permet de réduire leur taux d'endettement et leur ouvre des perspectives économiques plus larges. Parmi les avantages à long terme que présente le commerce équitable pour les producteurs, citons : des revenus plus élevés et stables; l'investissement de la prime versée dans le cadre du commerce équitable à des fins de renforcement de l'activité économique et des actifs sociaux (santé, éducation et infrastructure); l'accès au crédit et au préfinancement; l'allongement des contrats et des relations de travail; l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs; l'autonomisation accrue et la gestion plus rationnelle de l'environnement. Le commerce équitable bénéficie aussi aux consommateurs d'autres pays en les sensibilisant aux conditions de vie des producteurs des marchandises qu'ils consomment, en leur offrant une alimentation de qualité, en leur fournissant le plus d'informations possible et en les incitant à prendre part à des activités politiques destinées à améliorer la vie des paysans.

Les fermiers qui vivent dans des zones de conflit, sont exploités et comptent parmi les populations les plus pauvres du monde. En versant une prime supplémentaire, les acheteurs permettent aux paysans de se protéger et de protéger leur famille, tout en améliorant l'alimentation et le financement, entre autres, de leur communauté. Il est indispensable d'instaurer un système de soutien. Le commerce équitable, initiative essentiellement volontaire, doit bénéficier de mécanismes de soutien cohérents et adaptés dans les pays en développement et les pays développés. Ce soutien devra inclure les mesures suivantes : réalisation d'une étude décrivant l'incidence du commerce équitable sur les producteurs pauvres; appui visant à fournir aux consommateurs des informations concernant les produits du commerce équitable; soutien aux organisations qui pratiquent ce mode de commerce et modification de la répartition des subventions agricoles afin de soutenir un plus grand nombre de producteurs. Toutefois, le niveau anormal des subventions accordées par les pays développés à leur secteur agricole tend à désavantager la production des paysans des pays en développement, qui n'est pas subventionnée et coûte donc généralement plus cher sur les marchés internationaux. Il faut garantir une concurrence positive et équitable entre tous les produits, quelle que soit leur origine. Le co-rapporteur conclut en disant que le commerce équitable n'a pas le pouvoir de sortir la majorité des personnes concernées de la pauvreté et n'offre qu'une solution partielle, car les entreprises pratiquant ce commerce ne sont pas assez nombreuses pour acheter les produits des paysans du monde entier. Il faut que tout le système évolue pour que les paysans soient correctement rémunérés pour les produits, notamment alimentaires, qu'ils produisent. Le commerce équitable doit être considéré comme un instrument permettant de réduire la pauvreté dont souffrent les groupes vulnérables et de promouvoir le développement durable dans tous les pays en développement.

Le PRESIDENT déclare le débat ouvert.

Débat

M. K. SITTHEEAMORN (Thaïlande) convient que l'idée du libre-échange n'est pas nouvelle. En principe, si toutes les nations abaissaient les entraves au commerce, l'économie se développerait plus vite et le pouvoir d'achat des consommateurs augmenterait. La réalité n'est toutefois pas à la hauteur des espoirs ni des attentes. En dépit des nombreux accords bilatéraux et régionaux passés depuis la conclusion de l'AGCS et la création de l'OMC, un grand nombre de nouvelles mesures non tarifaires ont été instaurées. La crise économique mondiale ou régionale fait apparaître de nouvelles formes de protectionnisme. La vision initiale de la liberté des échanges, censée être équitable, n'a pu être que partiellement réalisée et a donné lieu à de nouvelles difficultés. Dans certains pays en développement, le secteur agricole emploie une forte proportion de la population, ce qui pose des problèmes de nature politique plus qu'économique. C'est la raison pour laquelle les subventions sont si élevées dans la majeure partie des pays développés. Les personnes les plus directement touchées par ces subventions sont les populations les plus vulnérables dans les pays exportateurs de denrées alimentaires. Cette pratique ne peut être qualifiée ni de libre, ni d'équitable. Le seul espoir réside dans la conclusion du Cycle de Doha pour le développement, dans le cadre de l'OMC. En dépit des engagements pris par les dirigeants de tous les grands pays, aucun progrès n'a été enregistré à ce jour. Ce statu quo ne saurait durer. Pour que le développement économique s'inscrive dans la durée, il faut donner la priorité aux couches les plus pauvres de la société, notamment les agriculteurs, qui n'ont qu'un accès limité (voire inexistant) au marché financier. L'heure est venue d'accorder davantage d'importance à l'équité qu'à la liberté des échanges. Le succès rencontré par les micro-crédits dans divers pays est riche d'enseignements.

Mme A. KYRIAKIDOU (Chypre) fait remarquer que le commerce équitable est indispensable pour réduire l'écart séparant les pays développés des pays en développement. Quels que soient leur situation financière et leur pouvoir, les producteurs devraient être égaux et jouir d'un accès équitable au marché mondial. Le commerce équitable peut être bénéfique aux producteurs et aux consommateurs. Les producteurs, qui dégagent davantage de bénéfices et disposent d'un revenu plus élevé, peuvent prétendre à une meilleure qualité de vie. Les consommateurs peuvent sortir gagnants du commerce équitable, qui leur permet d'acheter des produits de qualité et de mieux comprendre qui sont les producteurs et quelles sont les conditions de production. Tant que le commerce équitable restera un mécanisme facultatif, les pays pourront décider de s'y joindre ou non. Il faut que les subventions soient réparties de façon à répondre aux besoins de chaque pays et à les rendre complémentaires. Il ne faut pas oublier l'importance des investissements dans les technologies respectueuses de

l'environnement, essentielles pour que les pays en développement puissent prospérer, mais aussi que les engagements pris à Copenhague soient respectés. L'économie chypriote dépend pour une large part des petites et moyennes entreprises (PME), majoritaires sur le marché. Les gouvernements doivent prendre différentes initiatives accordant la priorité au développement des PME. La crise mondiale a fondamentalement remis en cause la capacité des gouvernements à honorer leurs engagements en matière d'APD, mais ces derniers doivent néanmoins chercher des moyens efficaces de continuer à faire avancer la question cruciale du commerce équitable. Ce type de commerce offre une solution concrète à nombre des problèmes rencontrés par les pays en développement et le monde en général.

M. M. NAZZAL (Jordanie) manifeste le soutien de la Jordanie, partie prenante aux accords de libre-échange, pour les principes de viabilité, de transparence et d'éducation sur lesquels ce dernier repose. Il est essentiel de revoir les conditions des échanges pour protéger la planète que nous léguerons à nos enfants. Il faut s'intéresser de plus près à la consommation d'énergies fossiles, qu'il faudra peut-être imposer à l'échelle internationale. L'industrie de l'armement et le coût des conflits armés doivent aussi nous faire réfléchir. Le monde reste la proie de famines et d'épidémies évitables. Quel est l'impact des coûts énergétiques sur le commerce équitable ? Comment harmoniser les principes du commerce équitable alors que l'économie mondiale n'est pas uniforme ? M. Nazzal exprime l'espoir que des discussions plus approfondies auront lieu à l'échelle mondiale pour que le commerce devienne réellement équitable.

M. S. TANIGAWA (Japon) considère que trois conditions doivent être remplies pour promouvoir le développement durable. En premier lieu, les producteurs pratiquant le commerce équitable doivent être davantage soutenus. En 2012, 1,1 million de producteurs pratiquaient le commerce équitable dans le monde, soit une augmentation de 18 pour cent, principalement dans des catégories de produits haut de gamme tels que le café, le sucre et le cacao exportés par de petits producteurs. Il est donc indispensable de s'allier le soutien de ces petits producteurs du commerce équitable. En deuxième lieu, il faut soutenir à la fois le commerce équitable et la dynamisation du tissu social. Une ville japonaise a obtenu la certification "commerce équitable", accessible à n'importe quelle ville dans laquelle les pouvoirs publics locaux, les entreprises et les particuliers œuvrent ensemble à promouvoir les produits du commerce équitable. En troisième lieu, il faut taxer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂). Le réchauffement planétaire constitue un défi important et urgent. Le Japon s'est donné pour objectif de réduire de 80 pour cent ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Les combustibles fossiles font d'ores et déjà l'objet d'une taxe en faveur de l'environnement, qui a pour but de sensibiliser la population et de faire évoluer les comportements. Pour être efficace, une telle taxe sur les émissions de CO₂ ne doit pas être appliquée uniquement à l'échelle nationale, mais être adoptée par plusieurs pays. Dans tous ces domaines, la coopération interparlementaire est cruciale.

M. R. LAABIDI (Maroc) déclare que le monde n'a jamais réussi à hisser la production à un niveau susceptible de satisfaire tous ses besoins. Les multinationales ont imposé un modèle commercial reposant sur la réduction des coûts et l'adaptation des produits et de la qualité tout en préservant les marges requises pour desservir les grands marchés mondiaux. L'impact de ce parti pris économique sur les différentes économies est indéniable. Telle est la mondialisation, phénomène qui a eu des effets néfastes sur la société de régions du monde ne disposant pas de ressources énergétiques essentielles, n'ayant pas maîtrisé les technologies de pointe et dépendant de conditions climatiques favorables. Ces pays ne peuvent pas s'insérer dans la nouvelle dynamique, qui exige des quantités importantes de ressources leur échappant. Ils en sont donc réduits à la pauvreté ou à l'isolement. L'horizon est sombre. Pour surmonter les crises économiques et financières successives, le marché libre doit mettre différents leviers au service des populations, notamment la fiscalité et la participation volontaire aux mécanismes de subvention. M. Laabidi formule quatre recommandations, à savoir imposer une taxe mondiale sur les industries polluantes; revoir les accords et les traités se rapportant au développement des ressources souterraines et naturelles; limiter les exportations destinées aux pays en développement en instaurant des quotas visant à garantir l'écoulement prioritaire des marchandises produites localement et accorder des aides aux pays s'efforçant de lutter contre les maladies graves, le fanatisme, l'instabilité et l'analphabétisme. Il évoque un projet de développement marocain lancé par le Roi Mohammed VI, qui a été doté d'un budget d'un million de dollars E.-U. sur cinq ans. Les activités qu'il prévoit sont destinées à aider les populations défavorisées, les personnes en situation précaire et les marginaux. Ces fonds serviront à financer des initiatives de développement des capacités et des activités lucratives, ainsi

que des projets visant à améliorer l'accès aux infrastructures et services de base. De telles initiatives nourrissent le développement humain.

M. A. MOCANU (Roumanie) dit qu'il ne reste que trois ans pour atteindre les OMD. Il est évident que ces objectifs ne pourront être atteints que si de nouvelles ressources nationales et internationales sont mobilisées. La récession a accru la pauvreté partout dans le monde et les possibilités d'action sont réduites. Les financements innovants sont devenus une nécessité. M. Mocanu formule deux propositions : créer une plate-forme européenne de coopération et de développement extérieurs et imposer les transactions financières. La Roumanie dispose depuis 2009 du statut d'observateur au Groupe pilote sur les financements innovants. Ces derniers, qui viennent compléter l'aide internationale traditionnelle, offrent un remède efficace contre la pauvreté et la maladie dans le monde. Ils sont par ailleurs stables et prévisibles. Les financements innovants ont apporté une contribution importante à la réalisation des OMD. Stratégiquement utilisés, ils pourraient exercer un effet multiplicateur. Pour être efficaces, ces financements doivent tenir compte des priorités et de la conjoncture de chaque pays. Pour garantir le recours responsable et transparent à de tels mécanismes, il faut instaurer un système donnant un droit de regard au public et permettant au parlement d'avoir régulièrement son mot à dire.

Mme P. CARDOSO (Portugal) évoque les nombreuses difficultés auxquelles est confrontée l'Europe, qui doit développer la coopération entre les pays et renforcer son efficacité. Il est important de tenter de canaliser des financements vers les pays en développement. Les pays partagent les mêmes marchés et veulent arriver à équilibrer leur balance commerciale dans la région à laquelle ils appartiennent. Les politiques entraînent souvent un gaspillage des ressources. Il arrive que des produits agricoles soient détruits en cas d'excédents de production. Il faut que les ressources soient distribuées à ceux qui en ont le plus besoin. Il faut défendre des politiques destinées à empêcher les individus de gaspiller des ressources vitales pour tant d'autres personnes.

Le PRESIDENT prie les rapporteurs de répondre à certains des points évoqués.

M. R. CHITOTELA (Zambie), co-rapporteur, exprime son accord avec les déclarations des délégués de la Thaïlande, de Chypre, du Maroc et de la Roumanie. Toutes les interventions seront prises en considération dans le projet de résolution.

M. F.-X. de DONNEA (Belgique), co-rapporteur, tout en exprimant son accord avec une large part des interventions, souhaite présenter des observations relatives à deux des points abordés, à commencer par la déclaration du Japon concernant la taxe sur les émissions de carbone. En novembre 2010, le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur le financement de la lutte contre le changement climatique a examiné plusieurs taxes et mesures. Le groupe a conclu que les meilleures sources potentielles de revenus étaient la mise aux enchères de permis d'émission de CO₂ et le prélèvement de nouvelles taxes sur le carbone dans les pays développés. Le délégué du Maroc a déclaré qu'il serait bon de revoir les arrangements permettant le développement des ressources souterraines. Ces accords sont souvent peu favorables aux pays impliqués, qui perdent ainsi une grande quantité de ressources. Il faut donc les revoir afin d'offrir un traitement plus favorable aux pays possédant de telles ressources. Les parlements concernés doivent se pencher à intervalles réguliers sur ces accords.

M. J.-L. DESTANS (France) déclare que la crise économique n'a pas empêché le commerce équitable de se développer à l'échelle mondiale. En France, les ventes du commerce équitable ont été estimées à légèrement plus de 350 millions d'euros en 2010, contre 63 millions seulement en 2003. Le commerce équitable sert les priorités des organisations internationales en matière de droits de l'homme, de droit du travail et de respect des normes environnementales, notamment dans l'agriculture. Deux éléments sont cruciaux, d'une part l'étiquetage international des marchandises issues du commerce équitable, qui doit figurer dans les négociations et, d'autre part, l'élargissement des mécanismes de financement. De toute évidence, l'APD traverse une phase de stagnation. Le rapport présente un certain nombre de propositions. Il faut faire davantage appel aux financements privés. La France est favorable à une taxe sur les transactions de change, dont elle estime qu'elle devrait être adoptée à plus grande échelle.

Mme B. Contini (Italie), Première Vice-Présidente de la Commission, remplace M. S. Alhusseini (Arabie saoudite) à la présidence de la réunion.

M. G. GUNDERSEN (Norvège) rappelle aux délégués qu'imposer de nouvelles taxes n'est pas sans conséquences. Il faut quelqu'un pour les financer. Il est important de trouver de nouveaux mécanismes permettant de nourrir la croissance économique dans les pays en développement. L'expérience montre qu'il n'est pas possible de créer une croissance économique saine grâce aux financements traditionnels de l'aide au développement, qui finissent souvent dans les poches de responsables corrompus. Les fonds ne sont pas toujours destinés aux secteurs qui en ont le plus besoin. L'aide au développement peut jouer un rôle dans certaines régions et situations. Il faut que les pays occidentaux cessent de se considérer comme des pays donateurs et consacrent davantage d'attention aux investissements et au commerce. Les pays en développement ne souhaitent pas dépendre de l'aide et veulent développer leur économie. Le commerce entre pays riches et pauvres n'est pas chose aisée. Les paysans pauvres sont très facilement affectés par les entraves au commerce et les subventions. Ils travaillent aussi souvent dans des conditions difficiles, leurs revenus sont faibles et leurs perspectives limitées. Il faut que ces points soient abordés. Tout le monde convient du fait que le commerce doit être équitable. Il paraît logique de sensibiliser les consommateurs aux produits qu'ils achètent. L'ajout d'une prime à la valeur du marché donnerait-elle de bons résultats ? Les prix se manient avec beaucoup de prudence. Les incitations financières pourraient constituer un élément perturbateur. Comment veiller à ce que les primes versées aident les plus pauvres et ne finissent pas dans les poches des intermédiaires ? Quelle est la définition d'un producteur pauvre ou vulnérable ? Il s'agit d'une incitation ouverte à la corruption. M. Gundersen est d'accord avec les objectifs, mais il n'est pas convaincu du tout par les moyens. La majeure partie des acheteurs choisit en fonction du prix. Les pays développés doivent aussi abaisser les entraves au commerce et réduire les subventions.

M. E. ABENG (Indonésie) explique que l'incertitude régnant actuellement dans la zone euro et le ralentissement de l'économie mondiale mettent de plus en plus en évidence le rôle moteur joué dans la croissance économique mondiale par les marchés émergents du sud. Un rapport de la Banque mondiale a récemment conclu que d'ici à 2025 les six marchés émergents du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie et de la Fédération de Russie concentreront, pris conjointement, plus de la moitié de la croissance mondiale. Dans la majeure partie des pays, le développement du commerce, l'intégration économique, l'abaissement des entraves à la circulation des marchandises, des services, du capital et des personnes sont les principaux moteurs de la croissance et de la création d'emplois. L'Indonésie, membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), œuvre en faveur de l'instauration d'un système d'échanges commerciaux intégré et dématérialisé facilitant l'échange transfrontière de marchandises. L'ANASE espère prendre des initiatives similaires avec des pays non membres. Pour qu'un pays puisse bénéficier de la croissance des marchés dans le reste du monde, il faut que les parlementaires aient un droit de regard sur la politique concernant les entreprises. L'Indonésie soutient le document final du Sommet de Rio+20. Pour garantir un développement durable à tous les pays, il est important de développer les financements, quelle que soit leur nature. Les financements innovants peuvent constituer un apport intéressant. Le Gouvernement indonésien s'est engagé à réduire ses émissions de carbone tout en stimulant le développement économique. Il s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux de croissance économique de 7 pour cent, accompagné d'un taux de réduction minimum des émissions de gaz à effet de serre de 26 pour cent. Cet objectif passera à 41 pour cent si l'Indonésie obtient le soutien de la communauté internationale. Le Parlement a adopté plusieurs lois sur le développement durable, le financement et le trésor public.

M. HE KENG (Chine) constate que nombreux sont les délégués à considérer le protectionnisme comme la principale entrave au commerce équitable. La Chine estime que les carences de financement constituent l'une des difficultés auxquelles se heurte le développement à l'échelle mondiale, notamment pour les pays à faible revenu. Les pays développés doivent veiller à honorer le consensus de Monterrey, ainsi que leurs engagements en matière d'APD et annuler la dette des pays en développement. Il faut un partenariat mondial présentant des bienfaits pour tous. Les financements innovants ouvrent de nouvelles perspectives. La Chine, qui est disposée à prendre part à la discussion concernant ces questions, souhaite tout de même souligner les principes suivants : l'APD est la première source de financement des pays en développement et les financements innovants doivent donc venir s'ajouter à l'APD, et non s'y substituer; ces mécanismes doivent être volontaires et tenir compte des priorités et

des politiques nationales du pays bénéficiaire du financement et l'articulation entre les financements innovants et l'APD doit être claire, afin d'éviter tout chevauchement. Il faut simplifier les procédures utilisées dans le cadre des financements innovants afin qu'elles ne constituent pas une charge supplémentaire. Le développement durable fait partie des objectifs à long terme de tous les pays. La Conférence de RIO+ 20 qui a eu lieu en juin 2012 a montré au monde quelles peuvent être les retombées positives de la coopération internationale sur la croissance mondiale. Cette conférence a également relancé le développement durable. Le document final révèle la volonté collective de surmonter les différences. M. He Keng qualifie le rapport de Rio+ 20 de complet et mesuré, il constitue une feuille de route pour l'avenir. La Chine a l'intention de collaborer avec toutes les parties à la mise en œuvre des résultats de Rio+ 20 et d'apporter sa contribution au développement durable. La Chine est un pays en développement confronté à des problèmes écologiques, ainsi qu'aux défis posés par le développement durable. Dans les cinq années à venir, la Chine fera porter ses efforts sur un développement respectueux de l'environnement en réduisant son empreinte carbone et en veillant à ce que sa production et des schémas de consommation ne nuisent pas à l'environnement.

M. R. NOWROUZI (République islamique d'Iran) dit que les pays développés ont soumis leur commerce avec les nations en développement à diverses restrictions en prenant pour prétexte le respect de l'environnement. L'Iran s'est vu imposer des sanctions unilatérales, notamment pour ce qui est des traitements du cancer et des maladies rénales. Des pays se présentant comme les défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme ont infligé des sanctions qui ont frappé l'aviation civile et l'équipement nucléaire utilisé à des fins agricoles pacifiques. Pour que les pays en développement soient en mesure de relever les nouveaux défis économiques et commerciaux, il faut qu'ils aient accès aux ressources financières leur permettant de nourrir leur croissance économique. Il faut tenir compte des questions liées à l'environnement dans la prise de décisions nationale et mondiale. Il faut que les parlementaires adoptent des lois de nature à faciliter les échanges commerciaux et à renforcer la croissance économique et technologique.

M. M. AMWEELO (Namibie) rappelle la déclaration finale du Sommet des OMD, qui évoque sans ambiguïté le rôle joué par les financements innovants pour atteindre ces objectifs. A l'heure actuelle, il est peu probable que les OMD seront réalisés d'ici à 2015. Dans le monde, environ un milliard d'individus n'a toujours pas accès à l'eau potable et un milliard supplémentaire souffre de la faim. Presque un million de personnes meurt chaque année du paludisme, 1,3 million de la tuberculose et 2 millions du sida. La pauvreté empêche des millions d'enfants de réaliser leur potentiel en les tenant à l'écart de l'école. Les crises économiques et les changements climatiques permettent difficilement aux gouvernements de respecter leurs engagements. L'aide au développement est fondamentale pour les pays en développement. Il est toutefois important de ne pas dépendre de l'aide extérieure pour satisfaire les besoins de base. Les pays en développement appellent de leurs vœux un système équitable leur permettant de nouer avec les nations développées des relations commerciales renforçant leur croissance et répondant à leurs besoins en matière de développement. En réalité, toutefois, les pays développés protègent leurs marchés par différents biais. Pratiques iniques et partialité doivent cesser. Il faut tout mettre en œuvre pour veiller à ce que la réglementation du commerce bénéficie à tous les Etats. M. Amweelo invite les nations développées à ouvrir leur marché aux exportations africaines et à éliminer les subventions qui désavantagent les produits des nations en développement, qui se bornent à exiger d'être placées sur un pied d'égalité.

M. J.-K. LEE (République de Corée) déclare que le commerce équitable représente 0,1 pour cent du commerce mondial total. Une hausse de 1 pour cent des bénéfices tirés par les pays en développement pourrait sortir 128 millions de personnes de la misère extrême. L'économie de la majeure partie des nations en développement dépend de l'agriculture et de l'aide. Ces pays ont de faibles revenus, des taux d'analphabétisme élevés et une infrastructure défaillante. Dans de telles circonstances, les pays en développement devraient avoir un meilleur accès aux technologies respectueuses de l'environnement, et non seulement pour des raisons purement techniques. La République de Corée a mis l'APD en haut de sa liste de priorités. Le Gouvernement a l'intention d'augmenter de 30 pour cent d'ici à 2020 sa part d'APD en faveur de l'environnement. Il a imposé une taxe sur le transport et l'énergie. Il faut que les mécanismes de financements innovants aident l'humanité à prospérer.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite) reprend la présidence de la réunion.

M. R. PEZ FERRO (Cuba) dit qu'il n'existe plus depuis des dizaines d'années de mécanismes de régulation du marché et que la privatisation est totale. L'Etat s'est donc retiré de la sphère économique. La crise économique est désormais profonde. Elle est le fruit du néolibéralisme, vision économique et politique imposée au monde. Certains pays développés suivent une politique néolibérale, qui est imposée aux pays en développement, principales victimes de la crise. Les grandes puissances prétendent que la crise est conjoncturelle et naturelle. Le néolibéralisme a empêché l'économie mondiale de se développer et fait régner en maître l'instabilité et la spéculation. Un profond fossé sépare désormais un Nord opulent d'un Sud misérable. La crise économique a aussi nui à la lutte en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement. Les choses doivent changer. Il est essentiel de réformer le système financier international. La dérégulation est antidémocratique et devrait cesser. Le système n'a pas fondamentalement évolué. Il faut tenter de trouver des compromis équilibrés et adopter des mesures destinées à soutenir les exportations des pays en développement. Il faut abaisser les entraves aux échanges commerciaux. Les mécanismes de financement ne doivent en aucune manière remettre en cause les engagements pris par les Etats en matière d'APD. Les pays du Sud doivent promouvoir et intensifier l'intégration et le développement subrégional dans le cadre d'échanges commerciaux à double sens.

Lord DAVIES of STAMFORD (Royaume-Uni) souligne le succès retentissant obtenu par le commerce équitable, tout en ajoutant qu'il doit aller de pair avec un système de validation bien conçu et crédible. Il évoque avec inquiétude la situation dans laquelle se trouvent les petits producteurs des pays en développement désireux de se mettre au commerce équitable, parfois exclus par d'autres producteurs déjà intégrés dans le système. Il faut des règles claires et des garanties en matière d'aide. Si tel n'était pas le cas, des cartels se constitueraient dans les pays producteurs. Il faut aussi établir une bonne fois pour toutes que la différence de prix doit profiter aux producteurs. De surcroît, il faut améliorer la transparence. Une taxe sur les transactions financières a été évoquée, ainsi que l'idée de reverser aux pays en développement le produit des taxes sur l'échange de quotas d'émission. L'UE dispose déjà d'une politique d'échange de quotas d'émission, mais il n'a jamais été question d'en consacrer le produit au développement. Théoriquement, une telle solution est concevable. Il est indispensable de vérifier qui devrait attribuer et gérer ces fonds et qui serait chargé d'en superviser l'utilisation. De surcroît, il faut des structures de gestion claires, tout comme les principes présidant à la répartition des fonds. Seraient-ils remis aux gouvernements, aux Nations Unies ou à une autre instance ? Lord Davies of Stamford propose de faire porter la réflexion sur les envois de fonds des travailleurs émigrés, sur lesquels les banques prennent de grosses marges, ainsi que sur la circulation des capitaux, le développement du secteur privé, la création de crédit interne et les droits de propriété.

M. M. BEG (Inde) estime que le financement du développement relève toujours du tour de force. Il est impératif de continuer à rationaliser et renforcer les ONG œuvrant dans le domaine du développement, ainsi que de réfléchir aux perspectives qui s'offrent en matière de financement innovant et régulier en faveur du développement durable. L'OMC s'efforce de promouvoir et de faciliter des échanges commerciaux internationaux libres et équitables. Les négociations menées à l'OMC ces dix dernières années n'ont que peu avancé. Certains pays développés rechignent à respecter leurs engagements. Des échanges commerciaux équitables et libres pourraient contribuer à rendre l'objectif du développement durable atteignable. Certains pays développés ont restreint l'accès au marché au moyen de barrières non tarifaires et de mesures protectionnistes. L'Inde est favorable à un système de commerce multilatéral non discriminatoire, stable, ouvert et fondé sur des règles. Le développement durable exige un financement durable. La crise financière actuelle a eu des conséquences délétères sur le financement du développement et il est indispensable que la communauté internationale veille à ce que les flux financiers restent pleinement compatibles avec les objectifs de développement. L'Inde n'a pas ménagé ses efforts pour mobiliser des ressources par différents biais novateurs. Elle a de gros besoins en matière d'infrastructure et, pour répondre à ces nécessités, le pays a instauré un certain nombre de mécanismes.

M. J.R. TAU (Afrique du Sud) estime que les parlementaires doivent participer à la mise en œuvre des principes présentés aujourd'hui. Les parlementaires adoptent des lois, mais contrôlent-ils vraiment, dans la pratique, les engagements pris par leur gouvernement en matière de commerce équitable ? Les subventions et les barrières tarifaires ont une incidence non négligeable sur les agriculteurs. Quelle est la position de l'UIP sur la question ? Les parlementaires doivent inviter leur parlement national à se pencher sur les mécanismes défavorisant les pays en développement. Comment faire avancer la cause du commerce équitable ? Il faut mettre un terme au blocus économique que subit Cuba car il entrave le développement de ce pays, ainsi que son accès au commerce équitable.

Mme F. AZIZ (Afghanistan) ajoute que la mondialisation, qui fait espérer une meilleure intégration et un meilleur accès aux marchés, pose aussi diverses difficultés. Les Nations Unies ont fait leur l'objectif du commerce équitable et des financements innovants, qui bénéficient également du soutien de beaucoup d'organisations. La croissance économique et le soutien à prêter aux économies émergentes sont au cœur des préoccupations. Les modèles économiques allant dans le sens d'une plus grande liberté des échanges commerciaux et de l'accès aux ressources sont de plus en plus vantés aux Etats. Pour les pays en développement, la difficulté a consisté à trouver un équilibre entre les exigences des institutions multilatérales et les aspirations nationales, ainsi qu'à protéger des marchés nationaux d'émergence récente. L'Afghanistan, désireux d'élargir son accès à différents marchés, a signé divers accords, notamment des accords commerciaux régionaux, et s'est ouvert aux financements internationaux. Le pays a conscience de la nécessité de faire coexister les sources de financement international et l'exploitation de ses ressources naturelles tout en soutenant l'industrie locale. Le Parlement a adopté des lois cruciales pour garantir l'équité du commerce national. La transformation économique reste l'une des priorités de l'Afghanistan, qui a compris qu'il ne pouvait pas vivre replié sur lui-même et devait trouver sa place dans l'économie mondiale.

M. B. GIZAW (Ethiopie) déclare que le Gouvernement éthiopien a reconnu le rôle moteur du commerce équitable dans la croissance économique et le développement durable. Il a mis en place un plan de transformation quinquennal. Le Gouvernement a pris des mesures en faveur du commerce équitable, notamment en instaurant des programmes de protection des consommateurs et d'accréditation des entreprises. Ces mesures visent autant à protéger les entreprises des pratiques commerciales anticoncurrentielles et iniques et les consommateurs de la tromperie commerciale qu'à instaurer un système propice à la mise en place d'un marché concurrentiel. Le Gouvernement souhaite aussi promouvoir le développement économique sur un marché libre. Dans le cadre de la modernisation du secteur agricole, un registre a été créé pour développer le commerce des principales exportations de base. Les exportateurs se sont rassemblés au sein d'un groupe comparable à l'Association des exportateurs de café, dans le but d'élargir les débouchés internationaux de la production agricole. Cette association organise des expositions et des conférences et assiste aux foires commerciales internationales. Ces activités ont permis de déceler les obstacles existant sur le marché et de déterminer quelles mesures devaient être prises pour les lever.

M. P. SECKER (Australie) dit que la notion de commerce équitable lui pose problème. Ce commerce n'est pas du libre-échange, seul susceptible, à ses yeux, d'apporter de vraies réponses. Il faut aussi que les financements innovants du développement durable permettent au crédit d'être durable. Il est absurde de prêter de l'argent à perte. Les acteurs publics et privés doivent respecter la législation interdisant le travail des enfants et le travail forcé. Ils doivent aussi lutter contre la corruption et les pots-de-vin, qui pourraient créer des distorsions sur les marchés. M. Secker est contre la proposition visant à imposer une taxe mondiale et à réglementer les marchés. En cas d'adhésion volontaire à un régime fiscal mondial, la majeure partie des pays actifs sur le marché mondial s'abstiendraient car un tel choix leur nuirait en abaissant leur compétitivité. M. Secker est aussi sceptique concernant la fixation des prix. Les produits dont le prix est trop élevé sont boudés par les consommateurs. Tenter de réglementer le marché ou d'imposer une taxe mondiale ferait augmenter le prix de la nourriture et ne résoudrait donc pas le problème. M. Secker pense qu'il est plus important d'éliminer les subventions et les barrières non tarifaires, ce qui rendrait le commerce véritablement libre et équitable.

M. M. MUTELO (Zambie) commence par demander si les pays développés et les pays en développement pourront jamais commercer équitablement. Il faut en premier lieu améliorer le taux d'alphabétisation des pays en développement. Les petits producteurs doivent devenir plus indépendants et les pays riches ont tous les moyens à leur disposition. Bénéficier des technologies modernes aiderait les pays les moins avancés à promouvoir le commerce équitable. Un groupe est plus favorisé que l'autre. Les pays dont la population est en grande partie analphabète ont du mal à concurrencer les pays riches et à commercer sur une base équitable.

Mme M. GREEN (Suède) souhaite que les bénéfices du commerce équitable soient partagés. Le Parlement peut contribuer à la création de richesses mais il est important de réfléchir à des mécanismes appropriés au lieu de créer une dépendance à l'égard de l'aide. Tous les pays devraient avoir comme objectif de commercer équitablement. Il s'agit d'une question importante dans la perspective du genre. Les femmes sont souvent mises à contribution pour assumer leur famille et la société tout en étant peu, voire pas du tout, rémunérées pour leur travail. Il est important que les responsables politiques sensibilisent les consommateurs et les entreprises à leur responsabilité en matière d'environnement. Les entreprises doivent agir avec équité et transparence et assumer les coûts environnementaux et sociaux de leurs activités de production. La réglementation pourrait contribuer à inciter les entreprises à adopter un comportement responsable. Les entreprises doivent expliquer aux consommateurs dans quelles conditions elles produisent. Il est essentiel que les responsables politiques proposent des pistes de réflexion pour promouvoir le commerce équitable et alimentent le débat dans leurs pays respectifs. Il faut que les travailleurs soient correctement payés et travaillent dans des conditions respectant le droit international du travail. Certaines municipalités suédoises tentent d'obtenir la certification "commerce équitable" en passant par des marchés publics répondant à des normes éthiques. Les objectifs des autorités nationales et locales en matière de marchés publics doivent être clairs. Tous les biens et les services doivent être échangés dans des conditions équitables. C'est un objectif ambitieux, qu'il faut tenter d'atteindre progressivement, en élevant petit à petit la barre. Imposer le commerce équitable dans le monde entier pourrait prendre dix ans. Telle est la véritable signification du développement durable : défendre le lien communautaire pour les générations actuelles et futures.

M. J.-C. MOKENI ATANINGAMU (République démocratique du Congo) juge la discussion particulièrement d'actualité pour un pays tel que le sien, déchiré par la convoitise que suscitent ses ressources naturelles. En matière de commerce équitable, il faut que les pays, par l'entremise de leur parlement, puissent adopter une réglementation garantissant aux entreprises privées un certain retour sur investissement. Même avec des mécanismes de financement, le commerce équitable ne pourra pas s'imposer si certains pays (particulièrement en Afrique) ne prennent pas les mesures législatives requises pour garantir aux entreprises privées le rendement de leurs investissements. La République démocratique du Congo est à feu et à sang : la demande de minerais et de métaux de la part des sociétés internationales alimente l'un des conflits les plus violents et absurdes du monde. Un rapport de Global Witness a révélé que des groupes armés détournent le commerce des minerais dans la région orientale du Congo en perpétrant des massacres et des viols, en pratiquant le travail forcé et le recrutement forcé d'enfants soldats, en imposant des taxes illégales et en fournissant aux exportateurs des minerais de sang, que ces derniers blanchissent. Les parties au conflit financent les hostilités grâce à la mainmise qu'elles exercent sur une large part des ressources minières de la région (tantalite, tungstène, or, etc.). Il est de notoriété publique que des minerais du sang ou du conflit sont exportés illégalement du Congo pour alimenter les chaînes d'approvisionnement mondiales, blanchis par les exportateurs (et non les producteurs) et raffinés par la suite dans les grandes fonderies internationales, qui les transforment en métaux. Ces métaux sont alors utilisés pour fabriquer un vaste éventail de produits, notamment des composants électroniques. Certaines des marques les plus connues du monde sont aujourd'hui fortement incitées à reconsidérer le rôle qu'elles jouent dans ce terrible commerce. Personne n'est jamais contraint à se fournir des minerais ni des métaux extraits dans des zones de conflit. Les sociétés qui s'approvisionnent en minerais en provenance de la province orientale du Congo doivent prouver au public qu'elles ont pris des mesures destinées à garantir que ces achats ne contribuent pas, directement ou indirectement, à violer les droits de l'homme. De telles pratiques relèvent de la diligence raisonnable et du commerce équitable. Bien que les pressions exercées sur les entreprises faisant appel à ces minerais pour qu'elles prouvent qu'elles font preuve d'une telle diligence aillent croissant, elles ne sont pas nombreuses à se sentir vraiment concernées. Certaines font valoir le caractère compliqué et difficile de telles mesures, auxquelles les sociétés de qualité font régulièrement

appel pour éviter la corruption et la détérioration de l'environnement. Celles qui se fournissent en minerais extraits des mines de la République démocratique du Congo devraient les appliquer depuis longtemps déjà. La diligence raisonnable repose sur cinq piliers : la mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement en minerais tenant compte du conflit; la définition et l'évaluation des risques présentés par la chaîne d'approvisionnement; l'adoption de mesures correctives visant à remédier aux problèmes décelés; le contrôle indépendant de la politique de diligence raisonnable menée par l'entreprise et la divulgation des informations au public. Il faut sévir contre les entreprises qui alimentent l'instabilité dans les régions les plus pauvres du monde en les empêchant de réaliser les OMD et de veiller au bien-être de leur population.

M. K. PUTTERS (Pays-Bas) dit que les Néerlandais, qui vivent dans un pays situé pour une large part en dessous du niveau de la mer, tiennent autant aux échanges commerciaux libres et équitables qu'au développement durable. Les Pays-Bas, qui prennent part aux négociations de l'OMC, soutiennent le commerce équitable, ainsi que la définition qu'en donne le projet de résolution. Les pays en développement doivent avoir un accès égal aux marchés. Le commerce équitable permet d'offrir de bonnes conditions de travail et de veiller à ce que la production de biens et de services respecte les accords internationaux sur les changements climatiques. Il faut s'opposer à toute réglementation tentant de réinstaurer le protectionnisme et les bénéfices dégagés grâce à la hausse des marges ne devraient pas finir dans les poches d'intermédiaires. Le Gouvernement néerlandais est en train de revoir sa politique en matière d'aide et de commerce internationaux. L'UE doit donner suite à ses efforts en faveur d'échanges commerciaux libres et équitables en les associant fermement à sa politique en matière d'innovation, de partage des connaissances et de promotion du développement durable. Il faut trouver des modes de financement nouveaux et différents. Il faut aussi des partenariats. Certains pays en développement subiront davantage que la majeure partie des pays développés les conséquences des changements climatiques et du protectionnisme. Les pays peuvent s'inspirer les uns des autres, mettre en commun leurs connaissances et être à l'origine de nouvelles politiques nationales. M. Putters ne pense pas qu'imposer une fiscalité internationale constitue une solution pour garantir le caractère équitable et libre des échanges.

M. D. ADAMS (Australie) estime que se dégage de la discussion un soutien général pour les nouveaux modes de financement du développement durable et le commerce équitable. La question de la transparence de la chaîne d'approvisionnement a aussi été évoquée. Il est essentiel que les pays en développement aient accès aux chaînes d'approvisionnement et aux nouvelles technologies, que leurs perspectives s'élargissent et que leurs qualifications s'améliorent. Les questions de gouvernance ne sont pas anodines non plus. Pour garantir la réalisation des objectifs, il faut que les audits deviennent la règle. M. Adams se dit inquiet de l'idée d'imposer une taxe sur les billets d'avion : l'Australie est loin et les déplacements coûtent déjà fort cher. La sécurité au travail et les conditions de travail sont importantes, et il faut que les travailleurs restent libres de se syndiquer. Pour ce qui est des marchés ouverts, l'Australie craint elle aussi une distorsion des marchés. Des politiques ciblées doivent donner aux pays les outils requis pour régler les problèmes. En ce qui concerne les changements climatiques, il est important d'aider les pays en développement vulnérables.

Le PRESIDENT fait observer que le commerce équitable apporte une contribution importante à la stabilité et la paix dans le monde. Vus sous l'angle du commerce équitable, les soulèvements du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord présentent des similitudes avec la situation en Europe orientale avant la transformation des années 1990. Certains des pays dans lesquels a eu lieu le Printemps arabe ne sont pas membres de l'OMC. Le Président pense que tous les pays de la région devraient prendre part au système des échanges commerciaux afin d'apporter leur contribution au commerce et d'en bénéficier, ce qui développerait leur économie.

M. F.-X. de DONNEA (Belgique), co-rapporteur, remercie ses collègues pour leurs remarques pertinentes avant de répondre à quelques observations précises. Il exprime son accord avec le délégué de la Chine quand il dit que les financements innovants ne sauraient se substituer à l'APD et qu'une telle aide doit être attribuée avec le consentement du pays bénéficiaire, qui doit par ailleurs participer aux projets financés par ces fonds. De surcroît, il faut que la politique suivie par les fonds privés, les nouveaux mécanismes de financement et l'APD soit cohérente. M. de Donnea commente les observations de Lord Davis concernant les nouveaux mécanismes de financement en posant la question cruciale de savoir qui en répartirait les produits. Il estime que chaque pays collectant de

nouvelles ressources devrait les affecter avec l'accord des bénéficiaires. Lord Davies a eu tout à fait raison de mentionner les envois de fonds des travailleurs émigrés, qu'il évoquera dans le rapport. Il félicite le délégué de la République démocratique du Congo de son excellente description de l'abominable climat de corruption qui règne dans son pays. Certaines des ressources de ce pays sont détournées et si ces ressources alimentaient les canaux officiels, le pays pourrait quasiment se passer d'aide extérieure. Un grand nombre de pays et d'opérateurs économiques du Nord ne font pas leur devoir. Il faut que les Etats aient le courage d'appliquer la loi avec fermeté. Il existe des systèmes de traçabilité pour les diamants et il faut les appliquer également aux ressources minières. Il est exact que l'UIP devrait aider les parlements à s'engager en faveur du commerce équitable. M. de Donnea considère, tout comme le délégué australien, qu'une taxe volontaire sur les transactions financières pourrait perturber les flux financiers. Onze pays européens sont prêts à courir ce risque. L'avenir nous dira si une telle initiative modifie la répartition des flux de capitaux. Pourquoi est-il plus acceptable d'imposer le pain que les flux financiers ? Des effets délétères pourraient se faire sentir. Peut-être serait-il bon de creuser cette question à Quito.

M. R. CHITOTELA (Zambie), co-rapporteur, ajoute qu'il n'est pas possible de tenir compte de toutes les préoccupations et observations mais que tout sera fait pour élaborer un document satisfaisant le plus grand nombre de délégations possible. Il existe une différence entre des échanges commerciaux libres et des échanges équitables. Les pays en développement ne demandent pas l'aumône, ils plaident en faveur de relations équitables fondées sur la qualité des produits et non sur des subventions.

Le PRESIDENT remercie tous les participants.

La séance est levée à 17 h.30.

Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie

Point 4c) de l'ordre du jour

Réunion-débat sur le thème choisi par la troisième Commission permanente sur la démocratie et les droits de l'homme pour le débat qui aura lieu pendant la 128^{ème} Assemblée (Quito, 22-27 mars 2013)

Séance du lundi 22 octobre

(matin)

La réunion est ouverte à 9 h.05 sous la présidence de M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana).

Le **PRESIDENT** explique que la résolution s'inspirera du rapport, dont ils vont discuter. Elle sera ensuite adoptée par la 128^{ème} Assemblée à Quito. Il explique comment la réunion va se dérouler et encourage les délégués à faire des propositions pour étoffer le projet de rapport. Il présente les co-rapporteuses et leur demande de présenter leur projet de rapport.

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud), co-rapporteuse, expose l'objet du rapport. Dans une démocratie participative, le public est activement associé à la vie politique. Les démocraties doivent créer les conditions d'une implication constante des citoyens dans l'élaboration des politiques.

Le développement rapide des technologies de la communication a influencé la manière dont les parlements travaillent, en particulier dans les pays développés. Cependant, en raison de leur coût élevé, de nombreuses technologies nouvelles sont difficiles d'accès dans les pays en développement ou sont réservées à une élite.

Dans ces pays, les médias traditionnels – la presse écrite et la radio – ont encore la préférence sur les autres moyens de communication. La radio est la principale source d'information dans de nombreux endroits et bien des parlements s'en servent, en particulier en Afrique, dans les Etats insulaires du Pacifique et dans certaines régions d'Asie centrale. Elle est souvent le seul moyen de communication des populations rurales. Lorsque les conditions sont favorables, les médias traditionnels peuvent jouer un rôle positif dans les systèmes politiques.

Des mécanismes tels que des codes de déontologie et des règles professionnelles doivent être mis en place pour responsabiliser les médias et les journalistes envers le public. L'indépendance des médias est essentielle et peut être garantie si leurs organisations sont financièrement viables, préservées des interventions extérieures et fonctionnent dans des conditions de concurrence. Dans l'idéal, les médias devraient être accessibles au plus grand nombre.

Dans bien des cas, les médias ont été accusés de sensationnalisme à cause du genre des sujets qu'ils traitent et de la manière dont ils présentent l'information. Néanmoins, ils peuvent jouer un double rôle de garde-fou et de relais entre le Parlement et les citoyens.

Depuis quelques années, l'utilisation des médias sociaux s'est développée en Afrique en raison d'une amélioration de l'infrastructure, de l'avènement des technologies sans fil et de la baisse des tarifs.

Facebook, par exemple, a été largement adopté comme outil de communication à travers le continent africain, qui comptait quelque 40 millions d'utilisateurs en mars 2012. Ce nombre est cependant faible comparé aux chiffres en Europe (plus de 200 millions d'utilisateurs) et en Asie (plus de 100 millions d'utilisateurs).

Les riches ont accès aux réseaux et savent les utiliser. Seul un Africain sur dix a accès à l'internet. Cette faible proportion peut être attribuée au manque de familiarité avec les ordinateurs et aux coûts du raccordement à l'internet. Les plates-formes des médias sociaux ne sont régies par aucun code d'éthique, de sorte qu'il est difficile de poursuivre des individus pour diffamation, les commentaires étant souvent postés sous une fausse identité.

Mme C. CHARLTON (Canada), co-rapporteuse, dit qu'elle a compris, en rédigeant le rapport, à quel point les pays avaient des expériences différentes des médias sociaux. Le paysage médiatique évolue rapidement, et de plus en plus de gens utilisent les médias sociaux. Cependant, une certaine incertitude plane encore sur les effets qu'ils peuvent avoir dans leur vie quotidienne. Certains parlent

d'une plus grande ouverture alors que d'autres relèvent l'acrimonie dont les échanges sont souvent empreints. Bien qu'ils soient au service des échanges d'idées, ils rapprochent souvent des gens ayant des affinités entre eux. Si l'on dispose de plus d'informations que jamais, tout le monde n'est pas capable d'y accéder ou de les utiliser.

La participation des citoyens présente nombre de faiblesses : abstentionnisme en hausse, baisse du nombre des citoyens qui adhèrent à un parti politique, signent des pétitions ou prennent part à des manifestations. Trois aspects fondamentaux des médias sociaux et de la participation citoyenne sont à prendre en considération : l'interaction entre parlementaires et citoyens, le dialogue entre citoyens et la fonction de garde-fou.

Les médias sociaux peuvent accroître la participation des citoyens parce qu'ils permettent aux parlementaires et aux citoyens de réagir en ligne aux commentaires les uns des autres. Ils offrent ainsi aux citoyens une chance de contribuer à la prise de décisions. Les parlementaires doivent néanmoins tenir compte du dilemme de la fracture numérique. Même dans les pays où l'internet est très répandu, nombre de personnes n'y ont pas accès, ou n'ont pas accès aux médias sociaux. Au Canada, environ 20 pour cent des ménages n'ont pas accès à l'internet et les agglomérations urbaines y ont plus largement accès que les zones rurales. Les parlementaires qui se servent des médias sociaux pour communiquer avec les citoyens les utilisent souvent comme ils le feraient avec les médias traditionnels, et n'engagent pas vraiment de dialogue interactif avec les citoyens. Plusieurs facteurs peuvent les en empêcher tels qu'un manque de savoir-faire, de moyens et de temps, l'attitude de leur parti politique envers les médias sociaux et les habitudes des électeurs en matière de médias sociaux.

Les médias sociaux relient les gens entre eux. Les avis sont partagés sur la mesure dans laquelle ils se prêtent à l'engagement politique, ainsi que sur l'utilité de faire campagne dans les médias sociaux. Certains croient qu'une telle campagne peut influencer les décisions. Un sondage récent a montré qu'un Canadien sur deux pensait que les pages politiques de Facebook ne devraient avoir que peu d'influence sur le Gouvernement, sinon aucune. À l'inverse, les soulèvements au Moyen-Orient ont fait indéniablement la démonstration du pouvoir des médias sociaux de relier les gens et de les aider à s'organiser. Là-bas, les connexions se sont traduites par des manifestations dans les rues. Pourtant, les médias sociaux peuvent aussi servir à diffuser des messages de haine dont les conséquences sont ressenties dans le monde entier. Au lieu de blâmer les médias sociaux et de les éviter, il faudrait s'employer à en faire un usage positif. Il ne faut pas oublier qu'ils font partie d'un ensemble d'outils au service de la communication.

Les médias sociaux peuvent contribuer à faire en sorte que les parlements agissent dans la transparence, rendent compte et soient efficaces. Ils sont taillés pour tenir ce rôle puisqu'ils permettent de diffuser rapidement des informations à un grand nombre de gens. Cette fonction est aussi celle des journalistes et des sociétés de presse. Pour les parlementaires, le contrôle peut être motivé par des considérations partisans : des participants apparemment indépendants qui commentent des questions politiques sur les médias sociaux peuvent en fait travailler pour un parti politique ou une organisation analogue. Les critiques qui s'expriment sur les sites des médias sociaux peuvent avoir des motivations politiques. Les médias sociaux peuvent permettre aux citoyens de remplir une fonction de garde-fou et les encourager de manière générale à dialoguer avec leur parlement. Cependant, pour faire office de garde-fou, les citoyens doivent comprendre le fonctionnement du Parlement et ont souvent besoin d'aide pour y parvenir. Le Parlement la leur apporte en se servant de l'internet pour fournir autant d'informations que possible sur ses travaux, le rôle des commissions et le processus législatif. La diffusion de ces informations peut à son tour favoriser un débat honnête et harmonieux.

Comment utiliser les médias sociaux pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie ? Tel est le sujet du présent débat. Il a été suggéré d'établir des lignes directrices pour encadrer l'utilisation des médias sociaux. Il faudra, dans ces lignes directrices, trouver un équilibre entre le droit à la liberté d'expression et la nécessité de responsabiliser les utilisateurs des médias sociaux comme les médias traditionnels. Elles pourraient aussi encourager les uns et les autres à adopter un comportement éthique.

La participation des citoyens devrait inciter le Parlement à mieux incarner encore ces attributs fondamentaux que lui prête l'UIP : représentativité, transparence, accessibilité, responsabilité et efficacité.

M. A. WILLIAMSON, PDG de Future Digital et ancien responsable du programme Démocratie numérique de la Hansard Society, signale qu'il travaille actuellement avec l'UIP à l'élaboration d'un Guide des réseaux sociaux à l'intention des parlements. Il y a un conflit entre le Parlement en tant qu'institution et ses membres et le rôle des réseaux sociaux.

Il souhaite planter le décor en informant les parlementaires des avantages des médias sociaux, ainsi que des écueils et des problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

Il est crucial de comprendre que les médias sociaux sont des outils qui existent dans un contexte social. Ils ne changent pas la façon dont les gens travaillent. La vie suit son cours : on s'en sert pour s'amuser, pour le travail et la démocratie. Ce sont des outils qui ont été adaptés aux modes de vie. Il admet qu'avec l'avènement des médias sociaux, les gens ne font plus certaines choses exactement de la même façon qu'avant.

Les médias sociaux ont sensiblement accéléré les tendances en matière de contacts et de communications, qui se sont amorcées il y a de nombreuses années déjà avec l'internet. Le cycle de l'information est beaucoup plus rapide qu'il ne l'était et s'opère en moins de 140 caractères et en quelques secondes. La demi-vie d'un tweet posté sur Twitter est d'environ quatre minutes. En quatre minutes, un commentaire peut circuler dans le monde entier, se multiplier, et devenir obsolète en se faisant remplacer par un autre.

Il est important de commencer par réfléchir aux avantages des médias sociaux pour le public. Des réseaux d'association se constituent autour de questions particulières. Les gens font confiance aux personnes qui font partie de leurs réseaux mais pas aux hommes et femmes politiques ni aux institutions politiques. Les médias sociaux contribuent à rendre plus humains les hommes et femmes politiques parce que les citoyens peuvent voir leurs représentants et s'identifier à ce qu'ils disent. Cela ne veut pas dire qu'ils soient toujours d'accord avec eux, mais les médias sociaux ont tendance à rapprocher ceux qui pensent de même; c'est d'ailleurs l'un de leurs inconvénients.

La communication du Parlement est souvent à sens unique et, pourtant, elle devrait servir à éduquer, à informer et à mettre l'information à la portée de tous. A l'ère numérique, la hiérarchie des médias ou des informations est très horizontale. L'information doit passer par des moyens aussi divers que possible pour atteindre le plus grand nombre. Non seulement elle doit être diffusée en format numérique mais doit aussi être présentée dans une langue accessible.

Les médias sociaux reposent sur la conversation; ce ne sont pas des outils bidirectionnels. Ils sont utilisés pour ouvrir de nouveaux portails ou voies de communication. Les Parlements du Brésil et du Chili, par exemple, ont créé leur propre portail pour permettre aux citoyens de faire part directement de leurs observations sur les lois.

Les parlements ont l'inconvénient d'être perçus à juste titre comme imposants, ce qui intimide les gens. Ils doivent s'ouvrir et communiquer avec le public, imaginer de nouveaux moyens de sortir de leur forteresse et de rejoindre les gens là où ils se trouvent.

D'un point de vue politique, les médias sociaux ont aussi changé la façon dont les hommes et femmes politiques doivent concevoir leur dialogue avec le public. Pour faire campagne, il faut avoir longuement réfléchi à sa stratégie et aux moyens d'établir des contacts et des relations. Il est important que les parlementaires, une fois élus, cultivent ces relations pour montrer qu'ils sont fiables et tiennent leurs engagements envers les électeurs.

Les médias sociaux ont responsabilisé les parlementaires et les ont obligés à plus de transparence. Il est néanmoins important de veiller à ce que la transparence ne soit pas subordonnée à la démocratie ou n'empiète pas sur d'autres valeurs importantes. Les parlementaires ont besoin de nouveaux savoir-faire - pas seulement de savoir se raccorder au réseau mais aussi de connaître assez bien les techniques de l'information pour comprendre quelle information est disponible afin de prendre de sages décisions.

Les parlements doivent décomposer les informations pour les rendre accessibles au grand public et compréhensibles pour les profanes. Avec les médias sociaux s'offre une chance unique de construire une relation nouvelle entre le Parlement et le public, de dissiper la méfiance et le désintérêt, de susciter chez les électeurs un regain d'intérêt pour leur avenir démocratique et de leur donner le sentiment de tenir leur destinée entre leurs mains.

Il invite les délégués à faire part avant la mi-novembre de leurs observations sur le Guide des réseaux sociaux à l'intention des parlements, qui sera diffusé sur le site web de l'UIP.

Débat

M. N. BALTOLU (Chili) décrit l'expérience chilienne. Le Chili s'efforce d'élaborer ses lois dans une plus grande transparence. Depuis 2003, les sénateurs ont des plates-formes numériques sur lesquelles les citoyens peuvent faire part de leurs idées et communiquer avec leurs sénateurs. Ils ont aussi mis au point un programme appelé Démocratie en direct, qui fournit en ligne aux citoyens le logiciel qui leur permettra d'accéder aux sessions des commissions et de poser des questions aux membres du Congrès et à d'autres personnalités de haut rang. La bibliothèque du Congrès, qui rend des services d'appui aux parlementaires, utilise elle aussi une plate-forme virtuelle et se sert des nouvelles technologies pour donner les informations nécessaires. Une plate-forme virtuelle permet aux citoyens de poser des questions et aux parlementaires d'y répondre par streaming ou retransmission vidéo. Grâce à ces plates-formes, les citoyens peuvent s'exprimer, faire part de leurs doléances ou de leurs réclamations par les circuits officiels. Le Chili doit encore surmonter certains obstacles à la communication, réduire en particulier la fracture numérique. Il doit concevoir des programmes de formation pour permettre au grand public de profiter des nouvelles technologies. Il conseille aux parlements d'être prudents lorsqu'ils recourent aux médias sociaux. Les tweets reçus de centaines ou de milliers de personnes sur Twitter donnent l'impression d'une foison d'informations, mais ne représentent pas forcément l'opinion des millions de personnes qui ne s'expriment pas en ligne.

M. N. PEJMANFAR (République islamique d'Iran) dit que les médias doivent respecter certains principes de base. Ils doivent donner à tous les groupes sociaux les mêmes chances d'exprimer leurs convictions et se comporter de manière honnête et responsable, en particulier avec l'opinion publique. Loin de servir à fabriquer des mensonges, ils devraient encourager les nations et les religions à se respecter mutuellement. La liberté d'expression n'est pas la liberté d'insulter les religions.

M. M. KREISHAN (Jordanie) indique que la liberté de la presse et la liberté d'expression sont à n'en pas douter très précieuses. Les médias sociaux jouent un rôle important par la diffusion rapide des informations. La liberté d'expression est garantie par la Déclaration universelle des droits de l'homme, de même que les droits et les obligations en société. La liberté des individus est restreinte par les lois et règlements. Tous les médias doivent être honnêtes, agir dans la transparence et ne connaître ni les contrôles ni la censure pour pouvoir exercer leurs activités sans encombre.

Les difficultés économiques sont un frein à l'utilisation des nouvelles technologies. Or, les médias et l'information doivent être accessibles à tous. Tous les citoyens doivent avoir accès à la même information honnête pour pouvoir se faire une opinion. Bien des médias échouent dans cette tâche, faute de financement et parce qu'ils subissent des pressions.

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre) dit qu'il n'y a pas de bonne gouvernance sans démocratie participative, qui englobe le recours aux médias, traditionnels et sociaux. Pendant des années, les médias traditionnels ont été des intermédiaires clés entre les parlements et les citoyens. C'est toujours le cas à Chypre où le recours aux médias sociaux accroît la participation des citoyens. Les médias traditionnels atteignent le grand public mais ne lui laissent que peu de chances de s'exprimer en retour, alors que les médias sociaux, par les échanges qu'ils rendent possibles et par la création de réseaux, peuvent faire des citoyens des participants actifs et les inciter à réagir.

L'indépendance des médias est essentielle et le droit à la liberté d'expression doit être protégé. A Chypre, ce droit est garanti par la loi sur la presse et le code régissant la pratique du journalisme. Les médias sociaux doivent encore être encadrés par des textes appropriés. Leur utilisation comporte à la fois des risques et des avantages. Parmi les avantages figure la vitesse à laquelle une nouvelle se propage et, parmi les inconvénients, la capacité de ces médias de donner une version partielle des faits et de manipuler les jeunes en se servant de leur besoin de changement.

Les parlementaires doivent faire tout leur possible pour relever ces nouveaux défis en renforçant les liens entre leur parlement et les citoyens par le recours aux médias nouveaux et traditionnels, et rester conscients à tout moment de la nécessité de garantir la liberté d'expression et de ne pas sacrifier la protection des données personnelles aux impératifs de sécurité.

Mme J.-H. HAN (République de Corée) explique que son pays a le taux de pénétration de l'internet le plus élevé au monde et que les Sud-Coréens sont très actifs sur la Toile. La campagne électorale de 2011 a été fortement influencée par les réseaux sociaux et l'utilisation des téléphones mobiles, qui ont permis une plus large participation des citoyens. Les règlements ont été assouplis pour

que les candidats et les partis politiques puissent faire usage des SMS et de l'internet pendant la campagne. Une loi électorale en vigueur interdit le recours aux applications des téléphones mobiles ou aux SMS pour réaliser des sondages d'opinion sur des questions politiques. De plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer une modification de ces dispositions. Les SMS et les applications des téléphones mobiles facilitent la participation des citoyens au processus politique. Les outils de communication se sont ainsi diversifiés. Des réseaux citoyens se sont constitués. Les citoyens ont de multiples options pour participer à la vie politique. L'environnement institutionnel et culturel doit s'adapter à cette nouvelle situation. Les parlements à travers le monde doivent définir les contours de la participation à la vie politique sur les réseaux sociaux pour que l'objectif d'approfondissement de la démocratie soit atteint. La liberté d'expression doit être garantie en tout temps.

M. N. OTANI (Japon) dit que plus les opinions sont diverses, plus il est important d'utiliser les médias sociaux. Après l'accident nucléaire de Fukushima, le Japon a révisé sa politique énergétique et s'est doté récemment d'une nouvelle politique baptisée "Stratégies d'innovation en matière énergétique et environnementale". Cette révision a été précédée d'un débat national. Le Gouvernement voulait offrir aux citoyens plusieurs chances de participer à cette révision. Il a opté pour un mode de consultation traditionnel : des auditions ont eu lieu dans plusieurs villes, les commentaires ont été recueillis et nombre de citoyens, choisis au hasard, ont été interrogés par téléphone. Il est ressorti de cette enquête que plus de 50 pour cent des citoyens japonais ne souhaitent pas dépendre des centrales nucléaires pour couvrir leurs besoins énergétiques. Ce résultat a eu un grand retentissement sur la révision de la politique. Il a aussi été fait usage de médias bidirectionnels pour les besoins de l'étude et de la révision. Les médias sociaux ont servi à recueillir les avis de personnes d'origines différentes. Ces consultations, d'un coût relativement bas, ont produit des résultats d'une grande exactitude. Les médias sociaux peuvent ajouter beaucoup à la qualité de la démocratie dans des débats sur des questions telles que celle de l'énergie.

Mme J. TSHABALALA (Afrique du Sud) considère qu'il incombe aux médias de faire connaître les décisions prises par le Gouvernement. Il est important qu'ils ne soient pas perçus comme étant de parti pris et que les droits de tous les citoyens soient respectés.

En participant à la vie politique, les citoyens peuvent influencer les hommes et les femmes politiques et peser dans leurs décisions. Les médias sociaux doivent être accessibles à toutes les couches de la société. Le Parlement sud-africain fait pression pour élargir l'accès à l'internet et numérise ses documents afin que les citoyens aient plus facilement accès à ses décisions et résolutions. L'accessibilité est l'un des grands défis à relever à propos des nouvelles technologies et des médias sociaux. Il faut tout mettre en œuvre pour que personne ne perde son emploi à cause des médias sociaux, qui peuvent être pour la population un moyen d'émancipation.

M. R.S. PRASAD (Inde) dit que l'Inde dispose d'une puissante presse libre. La liberté de la presse est inscrite dans la Constitution indienne, comme beaucoup d'autres droits fondamentaux. Les statistiques montrent que l'Inde compte 120 millions d'internautes, 929 millions d'utilisateurs de téléphones mobiles, 40 millions d'utilisateurs de Facebook et 16 millions d'utilisateurs de Twitter. Elle a 68 millions de lecteurs de journaux, périodiques et magazines et 129 millions de téléspectateurs.

Les hommes et femmes politiques ont des comptes Twitter, ce qui suscite parfois des controverses si quelqu'un fait un commentaire déplacé en ligne. Ces nouveaux outils de communication ont rajeuni la démocratie, lui ont insufflé une force nouvelle et l'ont fait évoluer dans le monde entier.

Le Parlement indien a son propre site web sur lequel les citoyens peuvent proposer des lois, formuler des observations sur des sujets donnés et faire part de leurs idées.

Il suggère la mise en place d'une procédure d'authentification pour les comptes Twitter et Facebook à cause des dangers que présentent les comptes ouverts sous de faux noms. Il est important aussi que ces nouveaux outils de communication soient accessibles à tous. Pour le moment, les nouveaux médias sont réservés à ceux qui sont riches et instruits. Il faut s'employer à les mettre à la portée des pauvres et des marginalisés.

La démocratie dépend de l'engagement, de la participation active des citoyens, des contacts personnels et de l'influence exercée par la parole et les arguments avancés. Les nouveaux médias sont en train de supplanter les moyens conventionnels dans les campagnes électorales en démocratie. Il ne s'agit pas pour les hommes et les femmes politiques de sacrifier les médias traditionnels mais de savoir les combiner avec les nouveaux.

Mme U. KARLSSON (Suède) insiste sur l'importance de protéger les droits de l'homme et la liberté d'expression sur l'internet. Les droits de l'homme doivent être respectés en ligne et hors ligne. L'internet est une puissante source d'information et un instrument très utile au renforcement de la démocratie dans le monde. Il est crucial que les mesures de sécurité en ligne n'entament pas la liberté d'expression. L'internet devrait être ouvert et accessible à tous les citoyens à travers le monde. La Suède a entrepris il y a cinq ans de réviser sa loi sur la liberté de la presse. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour trouver le juste équilibre entre l'ouverture et la liberté, et la responsabilité et l'intégrité des individus. L'accès au matériel et au contenu informatiques pose une autre question centrale. En Suède, 85 pour cent de la population ont accès à l'internet et un tiers des Suédois ont un compte Facebook. Certains pays censurent l'information : ce n'est pas aller dans le bon sens. Les pays qui aspirent au développement économique doivent protéger et promouvoir un internet ouvert, accessible et sans censure. C'est une condition fondamentale de la participation citoyenne et de la consolidation de la démocratie dans le monde.

Mme WU QIDI (Chine) dit que la participation des citoyens est une façon démocratique de prendre part à la vie politique et d'accéder à l'information. Pour exploiter pleinement les ressources offertes par les médias et encourager la participation des citoyens, la Chine a adapté ses méthodes de travail. Elle a organisé par exemple de vastes consultations sur plus de 15 textes de loi, notamment des projets de loi sur l'emploi, le travail et la prévention de la pollution des eaux. Les auditions et débats sont diffusés en direct à la télévision ou sur l'internet afin de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur diverses questions. Le grand public a fait près de 150 000 propositions ou recommandations. Les projets de loi rédigés après ces consultations ont tenu compte des préoccupations de la population et témoigné de son active participation. Le Gouvernement chinois organise aussi des échanges sur son portail internet, invite des parlementaires, des juristes et d'autres personnalités qui répondent en direct aux questions des internautes. Les débats sur des questions importantes telles que la réforme de la santé, la sécurité alimentaire et l'adoption du budget sont diffusés à la télévision ou sur l'internet, et suivis attentivement par une grande partie de la population.

Mme S. MAKGONE (Namibie) est d'avis que les médias peuvent jouer un rôle important dans la participation des citoyens et qu'ils contribuent déjà à informer, éduquer et former l'opinion publique.

La liberté d'expression est inscrite dans la Constitution namibienne. Dans le classement mondial de la liberté de la presse 2011-2012, la Namibie arrive en 20^{ème} position. Pour s'exprimer, les citoyens passent encore essentiellement par les médias traditionnels : journaux, radio et télévision. Le Parlement namibien et ses commissions font un usage optimal des médias. Les plates-formes des médias sociaux tels que Twitter et Facebook se développent en Namibie, en particulier chez les jeunes, mais l'utilisation que le Gouvernement et le Parlement peuvent en faire pour impliquer davantage les citoyens est limitée en raison de la fracture numérique. Les distances à l'intérieur du pays sont telles qu'il est difficile de mettre en place l'infrastructure nécessaire. Cependant, des projets sont en cours pour que l'e-gouvernance devienne réalité. De plus, le Parlement a approuvé un Plan stratégique pour le développement des technologies de l'information et de la communication.

Les médias, traditionnels ou sociaux, sont de puissants outils dont on peut se servir à mauvais escient pour inciter à la violence et à la haine. Il faut en faire un usage prudent, surtout dans les pays où l'infrastructure n'est pas bien développée.

M. O.-a. KLAMPAIBOON (Thaïlande) relève que la démocratie s'entend non seulement des élections générales et d'un système d'équilibre des pouvoirs mais aussi de la participation des citoyens à la vie politique et à la gouvernance de l'Etat et qu'il incombe aux médias de favoriser cette participation. Ils peuvent aussi jouer un rôle important en informant, éduquant et mobilisant le public. Dans de nombreux pays, les médias sociaux ont consolidé la démocratie en jouant un rôle de garde-fou tandis que, dans d'autres cas, ils ont été manipulés par des dirigeants corrompus.

Les parlementaires devraient veiller à ce que l'information soit accessible à toutes les couches de la société pour nourrir le débat public, dont les démocraties ont tout à gagner. Les médias sociaux peuvent être des outils au service de la promotion de la démocratie.

Il faudrait veiller, par la mise en place de divers mécanismes, à ce que les médias soient comptables devant le public et respectent les règles d'éthique et les principes en usage dans le journalisme. Cela devrait s'appliquer aux nouveaux médias comme aux médias traditionnels. Il propose d'inscrire dans le rapport final les points suivants : nécessité de promouvoir des conditions propres à permettre aux médias d'être des outils utiles à la participation citoyenne et à la consolidation de la

démocratie; d'adopter des lois qui protègent les médias et la liberté de la presse; de responsabiliser davantage les médias; de mettre les plates-formes des médias sociaux et la technologie à la disposition de tous les citoyens; et de s'employer à les rendre plus accessibles dans les régions reculées.

Mme P. CAYETANO (Philippines) donne un aperçu général de la situation aux Philippines, qui, dans le classement mondial des pays selon le nombre de leurs internautes, arrivent au 17^{ème} rang. Un citoyen sur trois a accès à l'internet, et Facebook et Twitter sont les médias sociaux les plus largement utilisés. Les parlementaires ont des sites web, des blogs et des comptes Twitter; c'est un choix personnel. Les titulaires de comptes peuvent s'en servir de façon active ou passive. Les degrés d'engagement possibles sont infinis. Il est à l'évidence nécessaire de responsabiliser les internautes et les utilisateurs des sites des médias sociaux. La difficulté est de faire en sorte que les gens comprennent le processus parlementaire de manière à pouvoir y participer de manière responsable, de travailler dans les limites du temps et de l'espace disponibles, de rester responsables et de mener de plus larges consultations puisque tout le monde n'a pas accès à l'internet.

Mme V. MATA (Venezuela) dit que, dans son pays, les médias sociaux ont été réservés à une toute petite élite. Grâce au Gouvernement, l'Etat a cherché d'autres solutions pour obtenir une plus large participation des citoyens. La Constitution garantit le droit des citoyens à une information honnête et impartiale. De nombreuses chaînes communautaires ont été créées pour permettre un meilleur accès à l'information par la radio et la télévision. Elles représentent une force majeure dans le pays. Les débats parlementaires sont diffusés à la télévision et à la radio. Le Parlement, qui a son propre site web, utilise aussi Twitter et Facebook. Le Gouvernement vénézuélien travaille actuellement sur un projet de loi tendant à donner plus de place à ces nouveaux moyens de communication. Le projet de loi, de caractère pluraliste, s'appuie sur des mouvements populaires; il a pour objet d'assurer un plus large exercice du droit de communiquer.

Mme J. NASSIF (Bahreïn) dit que, quel que soit le support, les médias ont un rôle central à jouer pour éveiller la conscience publique par le dialogue et un débat civilisé. Cet éveil devrait être l'amorce d'une stabilité et d'une participation plus grandes; sinon, la corruption gagnera du terrain. Les sites des médias sociaux sont importants du fait de leur succès, en particulier auprès des jeunes. Le Bahreïn est l'un des cinq pays arabes qui utilisent le plus les moyens de communication modernes. Le pays est attaché à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, qui sont garanties par la Constitution. Le Bahreïn a aussi un code d'éthique pour les médias et est en train de se doter d'une cité des médias qui fournira des services aux agences. Les séances et débats parlementaires sont diffusés pour que les citoyens puissent suivre les questions et se tenir informés. Le Parlement a des comptes Twitter et Facebook et est aussi présent sur YouTube. Ces outils ont rendu la communication plus facile et plus rapide.

M. T. TESEMA (Ethiopie) constate que les technologies de l'information (TI) ont révolutionné la manière dont les gens communiquent : ils le font bien et vite. Cela a à la fois des avantages et des inconvénients. Les médias sociaux ne sont ni bons ni mauvais en soi; tout dépend de la manière dont on les utilise.

L'existence de l'infrastructure et l'accès aux TI devraient être au centre du débat. Il estime que les médias sociaux peuvent servir à faciliter et à accroître les échanges et la communication dans la société et être ainsi un instrument du développement social, à promouvoir la bonne gouvernance et l'accès des citoyens au pouvoir. Les médias sociaux contribuent à la culture politique en élevant le niveau d'information sur des questions importantes. Ils multiplient les possibilités de vulgarisation, rendent plus facile le dialogue avec les citoyens dont ils favorisent la participation en démocratie.

Les parlementaires doivent veiller à adopter des lois pour mettre les TI à la portée de tous les citoyens et à affecter des ressources dans ce but. Des mesures doivent cependant être prises pour ne pas fournir une infrastructure technologique aux hors-la-loi et tout doit être mis en œuvre pour que les médias sociaux ne servent pas à inciter à la violence. Tout en reconnaissant que les médias sociaux peuvent accroître la participation des citoyens, il estime qu'il faudrait mettre en place des mécanismes viables et un cadre juridique propres à éviter conflits et antagonismes entre les différentes cultures et civilisations.

Lord DHOLAKIA (Royaume-Uni) indique que l'accès à l'information est l'un des rouages essentiels de la démocratie. L'information doit être légale, décente, honnête et véridique. Le public a confiance dans la mesure où l'information est disponible et accessible. Les consultations seules ne suffisent pas; l'ouverture est un élément clé d'une démocratie saine. La législation du Royaume-Uni sur la liberté de l'information autorise les médias, les citoyens et les parlementaires à passer au crible le processus politique. Cela met les gouvernements mal à l'aise mais ce n'est pas une excuse pour s'en passer.

Il s'attarde sur les moyens par lesquels les parlementaires peuvent associer les populations au processus démocratique et évoque une nouvelle initiative prise au Royaume-Uni – un programme de vulgarisation animé par des parlementaires. Lorsque ceux-ci vont dans les écoles pour parler devant les jeunes, ils essaient de les intéresser au processus électoral dès le plus jeune âge. On a constaté aux dernières élections que seuls 64 pour cent des gens votaient et que les jeunes n'étaient pas nombreux à se rendre aux urnes. Les parlementaires ont le devoir de communiquer avec le public et de l'éduquer.

Mme B. AMONGI (Ouganda) constate que les co-rapporteuses ont essentiellement axé leurs réflexions sur les médias sociaux. Or, les médias traditionnels sont encore d'une importance cruciale en Ouganda et dans d'autres pays d'Afrique où la proportion de la population ayant accès à l'internet est encore parfois inférieure à 30 pour cent.

Certains pays d'Afrique ne sont pas encore familiarisés avec les codes des médias sociaux. La question de l'indépendance des médias et des journalistes est très importante. Tous les sujets d'article doivent être traités, pas seulement ceux des partis politiques qui peuvent payer pour qu'ils le soient. Il est crucial de veiller à ce que personne ne puisse influencer le débat en payant pour de la propagande.

Mme N. ASKRI (Tunisie) souligne l'importance des médias et des réseaux pour l'accès à l'information. Avant la révolution, la liberté d'expression était bâillonnée. Maintenant, les médias peuvent insulter des lieux de pèlerinage et des livres saints et diffuser des informations inexacts. Il est important de trouver un moyen d'encadrer les médias pour qu'ils véhiculent des informations exactes et favorisent le dialogue et la paix sociale. Il faut respecter le pluralisme et la diversité. La vérité doit être diverse : il n'y a pas une manière unique de l'exprimer. Il est important que les médias surveillent l'action du Gouvernement et de trouver un juste équilibre entre les droits et les obligations. Il n'est pas de démocratie sans responsabilité.

M. T. WICKHOLM (Norvège) partage l'avis de l'expert quand il dit que, avec les médias sociaux, la vie suit son cours. Ces médias sont ouverts à tous ceux qui veulent les utiliser. Il est faux de penser qu'ils essaient de manipuler la société ou certains pays; ils ne sont que la somme des opinions exprimées. Si l'on désapprouve une opinion postée sur la plate-forme d'un média, la seule façon de réagir est de suivre la discussion, d'être plus actif et très persuasif.

Pour les hommes et femmes politiques, qui ont un emploi du temps très chargé, il n'est guère facile de trouver le temps de s'exprimer sur les médias sociaux. Pourtant, les parlementaires ont le devoir d'être disponibles et de participer à la discussion. Certains prétendent que les médias sociaux ont tendance à rapprocher des gens qui sont du même avis. Même des extrémistes peuvent trouver des personnes qui soient d'accord avec eux. C'est pourquoi il est si important que les parlementaires ne restent pas en retrait et combattent les idées qui visent à ruiner leurs efforts. En Norvège, 98 pour cent de la population est connectée à l'internet. Comme les téléphones mobiles sont chaque jour plus accessibles, les gens s'en servent de plus en plus pour donner leur avis et le diffuser. S'il se félicite de ce débat, il ne croit pas que l'on puisse faire grand-chose pour encadrer l'internet.

M. M. MELHEM (Palestine) observe que les médias devraient servir les intérêts de la population et non pas abuser l'opinion publique sous la pression des gouvernements. Un mauvais usage des médias peut être préjudiciable à la démocratie. Au lieu d'essayer de diriger les citoyens, les parlementaires devraient faire porter leurs efforts sur les échanges avec eux. Ils devraient aller vers ceux qui n'ont pas la télévision ni accès à l'internet. Les citoyens doivent être informés des réalités et des divers problèmes rencontrés. Il est donc important de trouver les moyens de leur faire parvenir l'information, que ce soit par la presse, la télévision ou Facebook.

Mme F. JUNEJO (Pakistan) dit que les médias sociaux peuvent jouer un rôle important en démocratie. Au Pakistan, les médias électroniques et sociaux sont utilisés lors des campagnes électorales. Le Pakistan fait partie des 20 Etats où l'internet est le plus utilisé. La Constitution trace le cadre dans lequel les médias peuvent opérer. La liberté d'expression et la liberté de la presse sont

garanties par l'article 19 de la Constitution. Les médias sociaux doivent encore retenir l'attention du législateur au Pakistan.

Les partis politiques diffusent déjà leur programme et leurs politiques sur les médias électroniques. Les réseaux sociaux sont utilisés pour communiquer avec les citoyens, aux fins de consultations, de pressions, de débats et de conseils. Comme tous les médias électroniques, ils sont en train de changer les modèles politiques traditionnels.

Le cas de Malala Yousafzai, cette jeune fille de 14 ans qui a été blessée par balles par les talibans, illustre bien l'utilité des médias sociaux. Elle s'en est servie pour s'exprimer quand elle a dû interrompre sa scolarité. Elle a reçu du Gouvernement pakistanais le premier prix national pour la paix et a été proposée en 2011 pour le Prix international des enfants pour la paix.

Les parlementaires doivent légiférer davantage aux niveaux national et international pour assurer la sécurité sur les médias sociaux et leur efficacité. Ils doivent aussi débattre des aspects, bons et mauvais, des médias sociaux, qui font participer les citoyens à la prise de décisions.

M. J.-J. EKINDI (Cameroun) indique que les médias sociaux ne sont qu'un moyen d'information : ils peuvent véhiculer des choses positives comme des choses négatives. Le problème qu'ils posent réside dans la protection des droits. Si l'arrivée des nouveaux médias a fait naître de grands espoirs pour la liberté d'expression, ils sont maintenant soumis à des restrictions croissantes, censurés par les Etats qui grignotent cet espace de liberté. Lorsqu'un Etat se sent menacé, il prend des mesures pour se protéger, souvent par une suspension générale des droits. Il devrait être obligatoire de faire approuver cette censure par le Parlement. Au Cameroun, une loi a été adoptée contre la cybercriminalité, les trafics de drogues et d'organes. La vie privée aussi devrait être protégée; les lois sont là pour protéger les intérêts des citoyens comme ceux de l'Etat. Il recommande la création d'une autorité internationale de surveillance et de codification ayant pour mission d'introduire des normes universellement applicables et d'en surveiller l'application tout en veillant au respect des libertés, des droits, de la paix et de la démocratie.

M. H. ISMAN (Indonésie) dit qu'il est indispensable aujourd'hui d'utiliser les médias pour renforcer les liens entre les citoyens et le Parlement. L'internet facilite la communication entre les gens. En Indonésie, le droit d'utiliser les médias et la liberté d'opinion et d'expression sont garantis par la Constitution. La loi sur la presse, adoptée en 1999, consacre la liberté d'expression sans la limiter. Parfois, les médias véhiculent des informations outrées ou des histoires amORALES. Les nouveaux médias et l'internet offrent de multiples possibilités d'obtenir rapidement des informations, mais elles ne sont pas toujours exactes, objectives ou impartiales.

Il estime que le droit à la liberté d'expression est le fondement d'une participation active des citoyens à la vie politique et de l'approfondissement de la démocratie. Cependant, il importe aussi que les médias se montrent professionnels et responsables dans l'exercice de leur activité. Il plaide pour que les associations de presse à travers le monde trouvent les moyens de faire respecter l'éthique et les règles du journalisme.

Avec 55 millions d'internautes, dont 43 millions ont un compte Facebook, l'Indonésie arrive au cinquième rang dans le monde pour le nombre de ses internautes. Les médias sociaux offrent des possibilités infinies d'associer les citoyens à la vie politique. La plupart des parlementaires d'Indonésie ont leur site web, un blog et un compte auprès de médias sociaux pour pouvoir dialoguer avec leurs électeurs. La Chambre des représentants indique quotidiennement ses activités sur son site web officiel et a mis en ligne un mécanisme qui permet à chacun de faire part de ses plaintes et de ses doléances. Il faut des règles pour éviter que l'utilisation des médias sociaux ne provoque des conflits. Une loi a été adoptée en Indonésie pour prévenir et combattre la cybercriminalité. L'Indonésie est opposée à toute utilisation des médias, traditionnels ou sociaux, qui se solde par un blasphème ou une injure à la religion. De tels actes sont source de mécontentement et incitent à la violence. Tous les êtres humains devraient agir dans un esprit de fraternité.

M. A. OMARI (Maroc) rappelle que la Journée internationale de la démocratie a été célébrée le 15 septembre. Elle a coïncidé avec le dernier jour de la Conférence mondiale de 2012 sur l'e-Parlement, à laquelle le Président de l'UIP a participé. Les travaux de la Conférence ont été extrêmement utiles et ont porté sur le sujet actuellement débattu. Il propose que la réunion-débat ajoute aux siennes les recommandations de la Conférence sur l'e-Parlement.

Les médias sociaux ont joué un rôle important dans le Printemps arabe. Les mouvements populaires et les manifestations qui ont fini par renverser des dictateurs ont été organisés en grande partie par des jeunes et grâce aux médias sociaux. Ce point aussi devrait figurer dans le rapport.

Il demande quel rôle l'UIP joue dans cette évolution. Contribue-t-elle à réduire la fracture numérique entre les Etats? La participation des citoyens complète-t-elle ou remplace-t-elle la démocratie représentative? Les populations rurales et les pauvres ne sont-ils pas exclus des nouveaux médias? Au Maroc, 30 pour cent des ménages ont accès à l'internet et 83 pour cent d'entre eux utilisent les réseaux sociaux.

Comment réduire l'analphabétisme numérique? Certains Etats souffrent encore de l'analphabétisme tout court. Il est nécessaire de jouer un rôle dans la révolution numérique, en commençant par le cadre législatif. Le Maroc déplore les récentes attaques contre l'islam dans les médias. Il faut élaborer un code de conduite ou un code d'éthique afin d'encadrer ce qui se passe sur les réseaux et, pour ce faire, étudier de plus près les principes qui devraient guider les médias sociaux.

Mme M. AL BAHAR (Emirats arabes unis) parle de l'expérience de son pays. Les médias sociaux sont utilisés pour communiquer avec l'électorat, même pendant les séances parlementaires qui traitent de telle ou telle question. Les parlementaires sont en contact direct avec les citoyens, qui peuvent ainsi réagir aux interventions faites pendant les séances et donner directement leur avis à leur représentant. Ce système a ses avantages et ses inconvénients, et il faut être prudent lorsqu'on utilise ces outils pour renforcer la démocratie car ils peuvent tout aussi bien servir à la déstabiliser. On ne sait jamais qui va utiliser l'information et les réseaux. Les jeunes, qui sont les principaux utilisateurs des médias sociaux, sont encore parfois un peu indécis quant aux valeurs auxquelles ils tiennent; ils peuvent donc être facilement exploités ou manipulés. Les citoyens peuvent choisir de suivre des mouvements qui ne veulent pas nécessairement renforcer la démocratie mais ont des tendances intégristes. Il faut des lois et des règlements pour protéger les citoyens et le Parlement de ce chaos électronique. L'idée n'est pas de limiter la liberté d'expression, mais de protéger les droits des individus.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) note qu'en Algérie il existe un fossé entre le Parlement en tant qu'institution et les citoyens en tant qu'électorat. La population du pays est composée de jeunes à quelque 70 pour cent. Elle constate qu'à l'échelle mondiale les jeunes sont encouragés à utiliser les médias sociaux, mais ils doivent le faire avec prudence. La démocratie participative est le meilleur moyen d'associer les citoyens aux décisions politiques. Les moyens de communication – nouveaux et traditionnels – peuvent exercer une forte influence sur l'opinion publique. En Algérie, il est important que les régions désertiques et reculées du sud aient accès au Parlement. Les débats parlementaires sont diffusés et disponibles dans les dialectes régionaux.

M. R.A. NOSHI (Iraq) dit qu'il y a un certain conflit entre la liberté d'expression, les droits de l'homme et la démocratie. Le dilemme vient de ce qu'il faut fixer des limites à la liberté d'expression pour qu'elle n'empiète pas sur d'autres droits de l'homme. Il est d'avis que la liberté d'expression s'arrête là où commence le respect des convictions d'autrui. La démonstration en a été faite lorsque les médias sociaux ont servi à propager des messages de haine contre le prophète Mohammed. Un tel excès de liberté n'est pas bon. Les médias sociaux peuvent aboutir à un endoctrinement qui est en soi une atteinte à la démocratie dans le monde. Les parlementaires doivent trouver de nouveaux moyens de communiquer avec les citoyens tels que ceux que leur offrent Twitter et Facebook. En se servant de tous les outils de la communication – traditionnels et modernes – ils peuvent faire participer davantage les citoyens à la prise de décisions et ainsi renforcer la démocratie.

M. B.V. NEATOBEI (Tchad) constate que la liberté d'expression est au cœur de la démocratie. Elle permet aux principaux acteurs de la vie publique de s'exprimer et de communiquer avec les citoyens de telle sorte que ceux-ci se sentent proches des actes et décisions de leurs dirigeants. La liberté d'expression est consacrée dans la Constitution. Le Tchad a adopté plusieurs lois sur la liberté de la presse. Si la presse au Tchad est au bénéfice de mesures libérales, les dispositions relatives aux délits de presse continuent à la limiter. Dans l'idéal, la participation des citoyens devrait se traduire par l'expression directe d'opinions dans les médias traditionnels et les nouveaux médias sociaux. Le secteur des médias au Tchad a été libéralisé il y a plus de vingt ans, mais les résultats demeurent contrastés. Le projet de loi portant révision de la loi n° 17 relative au régime de la presse fait peser une menace toute particulière sur la liberté de la presse. Il comporte des dispositions liberticides dont la plus pernicieuse

est la sanction à laquelle s'expose "l'incitation à la haine tribale", qui compromet gravement la liberté d'expression et d'opinion.

Etant donné le taux d'analphabétisme élevé au Tchad – 80 pour cent de la population – la radio est le moyen de communication privilégié lorsqu'il s'agit d'encourager le public à participer aux affaires publiques et d'améliorer le processus démocratique. En période électorale, le Conseil suprême de la communication, qui est chargé de garantir la liberté d'information et de communication, lui interdit carrément de couvrir la campagne et d'organiser des débats politiques. Malgré ces obstacles à la liberté d'expression, les citoyens peuvent encore s'exprimer dans des émissions interactives où les problèmes et les conflits sont régulièrement critiqués.

Partout dans le monde, les nouveaux médias sociaux offrent des possibilités de mobilisation sociale. Le Printemps arabe n'aurait pas pu se produire sans les réseaux sociaux. Au Tchad, ces outils sont en vogue auprès des jeunes mais, en pratique, ils ne sont pas encore devenus des instruments de mobilisation sociale. Le Tchad devra auparavant surmonter de nombreux obstacles, les plus évidents étant l'accessibilité des technologies de l'information et l'approvisionnement en énergie. Toutefois, des progrès ont été réalisés dans le secteur des médias au Tchad. L'accès des citoyens aux médias et leur participation au renforcement de la démocratie sont encore gênés par divers facteurs, notamment par l'environnement politique, la mise sous tutelle des médias publics, le cadre légal et administratif, l'opinion publique, et enfin l'ignorance, la pauvreté et la tradition. Pour que les citoyens aient accès aux médias et puissent participer au processus démocratique, il faudra que la classe au pouvoir fasse preuve d'un vrai désir d'ouverture politique.

M. I. ABUFAED (Libye) dit que l'information est à double tranchant. D'un point de vue positif, par exemple, les médias ont joué un rôle très important dans la révolution en Libye et les Libyens font maintenant l'expérience de la démocratie pour la première fois. Le Gouvernement doit réamorcer le dialogue avec les citoyens et les encourager à participer à la vie politique pour promouvoir la stabilité et la paix dans la région. Mais la médaille a son revers : certains groupes peuvent se lancer dans des campagnes néfastes ou destructrices et diffuser des informations erronées et mensongères. La récente mise en ligne sur YouTube d'un film qui est une insulte à l'islam et au prophète Mohammed a blessé des centaines de personnes dans le monde arabe.

M. K. PUTTERS (Pays-Bas) félicite les co-rapporteuses de leur rapport. Il a assisté au Forum mondial pour la démocratie qui s'est tenu à Strasbourg au début du mois, où cette même question a été débattue. Leur rapport à l'UIP présente un intérêt supplémentaire en ce sens qu'elles traitent des possibles effets néfastes des médias sociaux, tels que l'incitation à la violence et l'inaccessibilité, tout en mettant en lumière leur utilité pour la démocratie. Les Pays-Bas ont une position ouverte et positive face à l'utilisation des médias sociaux.

Il demande des éclaircissements sur le paragraphe 36 du projet de rapport qui plaide pour "un juste équilibre entre le droit des citoyens à la liberté d'expression et la nécessité de demander des comptes aux médias, aux journalistes et aux usagers des médias sociaux". Il est d'avis que l'incitation à la violence et à la haine est la seule exception justifiant des restrictions à la liberté d'expression et il demande que cela figure dans le rapport.

Il conteste aussi le paragraphe 37 du projet de rapport, qui réclame la mise au point de lignes directrices et de mécanismes permettant de demander des comptes aux médias et aux utilisateurs des médias sociaux. A son sens, le problème tient au message, pas aux médias. Il est favorable à une restriction imposée non pas aux médias, mais au message quand il conduit à la violence et à la haine. Il demande que la résolution soit formulée de manière à garantir les libertés en ligne et hors ligne, tout en prenant des précautions contre l'incitation à la violence et à la haine.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) dit que les médias sociaux sont des outils sans pareils pour élargir les possibilités de participer à la vie publique. Il souligne ensuite quelques points sensibles : 1) en choisissant des domaines d'intérêt qui correspondent à son image, on risque de réduire la diversité de son auditoire; 2) les médias sociaux sont gratuits pour leurs utilisateurs; le risque de voir des services vendre des identités ou des informations personnelles à des fins commerciales n'est donc pas exclu; 3) la gouvernance de l'infrastructure technique de l'internet – il faut la rendre plus universelle, en garantir la neutralité et sauvegarder l'outil technologique (efficacité et fragilité).

M. M. MUTELO (Zambie) est lui aussi d'avis que les médias – les mass media, les médias sociaux et traditionnels – sont importants pour la protection des droits fondamentaux. La Zambie va entreprendre des réformes touchant aux médias. A l'heure actuelle, les médias sociaux ne sont accessibles que dans les zones urbaines. Or, les citoyens les plus pauvres vivent dans les campagnes et sont de ce fait les plus défavorisés. Ce qu'ils pensent, ce qu'ils ressentent, n'est jamais entendu. L'accès à l'internet doit être étendu aux zones rurales. Les pays développés sont beaucoup plus avancés dans leurs efforts pour réduire la fracture numérique. Ceux qui n'ont pas accès à la technologie jugent frustrant que d'autres, parce qu'ils y ont accès, puissent exercer leur liberté d'expression. La Zambie a trois fournisseurs d'accès à l'internet et déploie actuellement des efforts pour que les zones rurales soient aussi desservies.

M. K. MATHABA (Lesotho) estime important de recourir aux médias sociaux à cause du rôle actif qu'y jouent les citoyens. Ces outils peuvent servir à faire mieux connaître le Parlement auprès du public et à diffuser des informations. Tous les médias devraient avoir des droits égaux en matière de couverture. Les médias sociaux permettent à leurs utilisateurs d'échanger en ligne. Malheureusement, ils ne sont pas toujours utilisés à bon escient.

Mme M. JANGIYA (Malawi) dit que les médias sociaux sont très importants pour la démocratie. Ils contribuent à l'éducation des masses, font en sorte que l'information soit accessible à tous et comblent le fossé entre les parlementaires et les citoyens. Mais il y a aussi des problèmes qu'il faut s'attacher à régler. Au Malawi, les parlementaires ont tous accès à l'internet, à la différence de leurs électeurs qui n'ont pas tous cette chance.

Mme A. HABIBOU (Niger) note que les médias ont joué un rôle politique majeur au Niger ces dernières années. Le Niger est bien conscient de l'importance des médias en politique et pour une bonne gouvernance. Le pays a signé la Déclaration de Table Mountain sur l'accès à l'information et a été la première nation africaine à adhérer à cette initiative de l'Union africaine. L'arbre à palabres, communauté en ligne de tradition orale, fait office de forum de discussion sur la vie au village. On peut aussi y écouter les informations nationales et internationales que diffuse une radio suspendue à une branche de l'arbre. L'accès à l'information est crucial pour les citoyens; c'est pourquoi les médias sont si importants.

Le PRESIDENT déclare que le débat est clos.

Mme C. CHARLTON (Canada), co-rapporteuse, remercie les délégués de leurs interventions et résume l'essentiel des points soulevés.

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud), co-rapporteuse, remercie aussi les délégués de leur contribution au débat. Le rapport doit être aussi représentatif que possible de tous les points de vue. Il est important de ne pas exclure les personnes qui n'ont pas ou peu accès aux médias sociaux. Bien que certains parlements les utilisent déjà, les médias sociaux constituent toujours pour eux un défi.

M. A. WILLIAMSON exprime sa gratitude aux délégués pour leurs commentaires et leurs contributions. Il récapitule les points saillants du débat : l'équilibre à trouver entre les droits et la responsabilité; la peur de la ghettoïsation; les médias sociaux constituent une masse critique : le changement vient des personnes plutôt que de l'outil; la nécessité de gérer la rapidité des communications, à la fois quand elles fonctionnent et quand elles déraillent; l'importance de transférer des compétences dans les régions reculées pour que les populations puissent être connectées, s'instruire et se cultiver. Il est surpris que personne n'ait évoqué le rôle d'émancipation que les médias sociaux peuvent jouer auprès des femmes dans des sociétés dominées par les hommes. Il invite les délégués à visiter le site web de l'UIP et à consulter le projet de Guide des réseaux sociaux à l'intention des parlements. Il serait heureux de recevoir leurs observations et suggestions.

Le PRESIDENT remercie les co-rapporteuses et signale que le projet de résolution sera étudié à la prochaine Assemblée de l'UIP en mars 2013 en Equateur.

La réunion est levée à midi.

Réunion-débat sur le thème
Ouvrir des perspectives à la jeunesse dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui

Mercredi 24 octobre

(matin)

La réunion est ouverte à 9 h.40 par le modérateur, M. Scott Armstrong (Canada).

Le MODERATEUR présente les quatre intervenants : M. Gianni Rosas, spécialiste de l'emploi des jeunes, Organisation internationale du Travail (OIT), M. Nebojša Stefanović (Serbie), Président de l'Assemblée nationale serbe, Mme Inger Stoejberg (Danemark), membre du Folketing, et Mme Eva Abdulla (Maldives), membre du Majlis du peuple.

Une vidéo produite par l'OIT est projetée.

M. G. ROSAS, intervenant, commence par évoquer les principales caractéristiques de la crise de l'emploi des jeunes. Les marchés de l'emploi des jeunes ont décliné récemment, à l'exception de l'année 2007, lors de laquelle le chômage des jeunes a fortement baissé. L'année 2007 a toutefois été une année exceptionnelle, puisqu'une hausse a été de nouveau constatée l'année suivante. Cette situation varie entre les pays et les régions, mais elle a été particulièrement difficile en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Il existe des différences entre les sexes, car les jeunes femmes sont plus désavantagées. Le taux d'activité des jeunes femmes est plus faible et le taux de chômage des femmes qui entrent sur le marché du travail est plus élevé. Il convient aussi d'examiner la question des travailleurs pauvres, c'est-à-dire des personnes qui travaillent mais vivent dans la pauvreté. Certains jeunes exercent des activités dangereuses, et l'on peut évoquer ici les formes extrêmes du travail des enfants. Ces circonstances ont engendré de plus en plus de désillusions parmi les jeunes, dont beaucoup renoncent à chercher un emploi. Par la suite, il devient difficile de les ramener sur le marché du travail. Nombreux sont les jeunes qui sont pris au piège de l'emploi temporaire, ce qui ne constitue pas en soi un problème, mais peut engendrer des difficultés dans la transition vers un emploi stable.

S'agissant de l'ouverture de perspectives professionnelles, il relève un écart grandissant entre le moment où les élèves quittent leur scolarité et celui où ils commencent à travailler. Dans certains pays, l'intervalle entre lequel les étudiants sont diplômés et celui où ils commencent à travailler est passé de quatre à cinq ans. La difficulté inhérente à l'entrée sur le marché du travail en période de récession est la faiblesse des salaires, qui se répercute à long terme. On manque un grand nombre d'occasions en gaspillant la créativité et la productivité de la jeunesse. Les compétences que les jeunes ont acquises à l'école risquent de s'appauvrir, ce qui se répercute de manière négative sur la productivité, sans parler de la confiance en soi et de la confiance dans le marché du travail. L'OIT a mené une analyse des cadres politiques dans 100 pays et a constaté que rares sont les pays où ce genre de cadre est en place. Certains pays disposent d'une approche prévoyant des projets ou des programmes, dont le succès global est limité. Les systèmes de suivi et d'évaluation font défaut.

Il conclut en notant que les parlements peuvent jouer un rôle majeur pour atténuer la crise de l'emploi en augmentant les dépenses publiques dans les domaines pertinents et en prenant des mesures législatives et politiques. En outre, il importe d'établir des partenariats et de solliciter la contribution des institutions nationales.

M. N. STEFANOVIĆ (Serbie), intervenant, déclare que la Serbie a fait partie des pays les plus touchés par la crise financière mondiale, dont la hausse du chômage, notamment chez les jeunes, est une conséquence majeure. Il est convaincu que les parlementaires ont un rôle à jouer pour ouvrir des perspectives à la jeunesse. La Serbie subit actuellement un exode des compétences et, pour atténuer ce phénomène, il convient de réformer le système éducatif pour accompagner la transition des centres de formation vers le marché du travail. La Serbie a besoin de la jeunesse pour réaliser son potentiel économique, et des politiques appropriées sont mises en œuvre à cet effet. Une nouvelle génération de jeunes politiciens est née en Serbie et un grand nombre de jeunes qui étaient partis à l'étranger chercher un emploi sont rentrés au pays.

Mme I. STOEJBERG (Danemark), intervenante, dit que, en tant que Ministre de l'emploi au Danemark, elle constate que l'emploi de la jeunesse est l'un des aspects les plus difficiles de son portefeuille. Le nouveau Gouvernement est toujours aux prises avec ce problème. La crise financière a touché principalement la jeunesse, en rendant toujours plus difficile son accès au marché du travail. Le principal obstacle pour la jeunesse est de devoir disposer d'une expérience préalable. Le Danemark a réagi rapidement à la crise en introduisant la notion selon laquelle il ne faut pas laisser la jeunesse être désœuvrée, c'est-à-dire que les jeunes doivent être en formation, ou travailler. Il va sans dire que les parents ont un rôle important à jouer, puisque le système est financé par l'Etat, néanmoins, une bourse est accordée aux étudiants afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs études plutôt que sur la recherche d'un emploi pour financer leur scolarité et assurer leur subsistance. Il convient d'agir sur le manque de coordination entre le système éducatif et les conditions imposées par le marché du travail. L'Etat appelle actuellement le secteur du commerce et de l'industrie à former les jeunes sur le tas, et le secteur y répond largement. En conséquence, le chômage des jeunes a baissé de 40 pour cent. Les dirigeants mondiaux doivent prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre la crise.

Le MODERATEUR demande comment on pourrait associer la jeunesse au débat.

M. G. ROSAS, intervenant, répond en disant que l'OIT a lancé un processus de consultation, dans le cadre duquel la jeunesse peut discuter avec les responsables politiques. Les jeunes ont des idées claires et des points de vue intéressants sur les moyens de surmonter la crise. Ils ont notamment analysé l'accès à la formation et aux stages, la valeur de l'entreprise, et ont effectué des exercices de roulement dans l'occupation des emplois. Ils ont aussi abordé le cercle vicieux de l'expérience requise dans les offres d'emploi. L'économie verte a été perçue comme un domaine à fort potentiel de création d'emplois.

Mme I. STOEJBERG, intervenante, note que le système danois diffère de celui de la plupart des pays en raison de la solidité de ses partenaires sociaux. Par exemple, il n'y a pas de salaire minimum défini par la loi car les partenaires sociaux en ont tacitement convenu. Il existe donc une coopération fondamentale avec les partenaires sociaux, ce qui rend la comparaison difficile, mais ce système fonctionne bien au Danemark.

M. N. STEFANOVIĆ, intervenant, dit que la formation, le roulement dans l'occupation des emplois et les stages sont des mesures positives pour résoudre le problème de l'expérience qu'exigent les entreprises, mais que la portée de ces mesures doit être régionale et transrégionale pour garantir leur plus grand succès.

Mme E. ABDULLA (Maldives), intervenante, dit que 32 pour cent de la population des Maldives est âgée de 18 à 24 ans. La démographie a connu dans l'ensemble une forte croissance, mais la création d'emplois n'a pas su suivre. Aux Maldives, l'éducation se heurte à de sérieuses limites. En premier lieu, il n'y a qu'une université, qui a été créée en 2010. On compte moins de 20 établissements d'enseignement supérieur dans le pays, moyennant quoi la plupart des Maldiviens quittent l'école à 16 ans. Compte tenu de la géographie particulière du pays et de la forte densité de population dans la capitale, les seuls secteurs qui recrutent sont la fonction publique, la pêche, le tourisme et la construction. L'offre en matière de formation professionnelle est insuffisante aux Maldives, ce qui entraîne un contraste net entre une main-d'œuvre locale sans qualification et sans formation et un grand nombre de travailleurs expatriés exerçant des métiers qualifiés, ou occupant des postes semi-qualifiés ou non qualifiés. La situation est particulièrement difficile pour les femmes. Les offres d'emploi dans les stations balnéaires ou dans la capitale ne sont pas traditionnellement ouvertes aux femmes, car elles les contraignent à quitter leur île natale pour travailler; or, la société maldivienne n'autorise pas les femmes à vivre seules. Par conséquent, leurs perspectives sont limitées.

Débat

M. K. DIJKHOFF (Pays-Bas) souligne la nécessité de maintenir un haut niveau d'éducation. Les politiques fiscales du Gouvernement, notamment le fait d'investir dans des programmes en périodes de récession économique, doivent être équilibrées par rapport à la hausse de la dette publique. Il note également la différence d'intérêts et de perceptions entre les générations, et notamment le fait que la jeunesse actuelle a le sentiment d'avoir droit à un emploi.

Mme E. ABDULLA, intervenante, dit qu'il est indispensable d'investir dans l'éducation. Il s'agit d'une question majeure aux Maldives car le pays a peu développé les infrastructures dans ce domaine. En outre, les richesses sont mal distribuées. La croissance économique n'a pas eu de retombées pour les classes sociales plus pauvres. Un système de taxation a été mis en place en 2009 mais le Gouvernement a été renversé pour cette raison même.

Mme I. STOEJBERG, intervenante, note que le Danemark est l'un des pays où la fiscalité est la plus élevée au monde. L'éducation y a été érigée au rang des priorités.

M. N. STEFANOVIĆ, intervenant, signale que l'éducation n'est pas complètement gratuite en Serbie car il existe des universités publiques et privées. Ces institutions sont concentrées dans les grandes villes, ce qui contraint les jeunes qui vivent dans les régions périphériques à trouver des ressources pour aller à l'université. En conséquence, ils doivent travailler pour payer leurs études et assurer leur subsistance. La Serbie doit aussi faire face à un taux de natalité peu élevé, au vieillissement de sa population et aux problèmes de santé qui en résultent. Davantage de fonds sont consacrés aux retraites, mais les déficits budgétaires empêchent tout investissement majeur. Dernièrement, les parlementaires ont été préoccupés par leur réélection, ce qui a modifié leurs priorités.

M. H. LUCKS (Namibie) note que les troubles sociaux récents en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ainsi que le mouvement des indignés ont un catalyseur commun : le manque de perspectives pour la jeunesse. En Namibie, près de 70 pour cent des jeunes sont sans emploi. Il incombe aux parlementaires d'examiner le problème et de proposer des solutions, non seulement temporaires mais permanentes. En Namibie, les jeunes parlementaires assistent à des ateliers sur l'établissement de budgets sensibles aux besoins des hommes et des femmes, mais aucune activité n'est organisée sur l'établissement de budgets sensibles aux besoins de la jeunesse. La question devrait peut-être être étudiée du point de vue de l'employeur : recruter une personne jeune nécessite un investissement majeur en termes de formation et, parfois, cette personne décide qu'elle n'aime plus ce métier, ou passe à d'autres perspectives. Cela représente un risque pour les employeurs et c'est ainsi que les jeunes qui manquent d'expérience mais auxquels on ne donne aucune chance d'en acquérir se retrouvent dans un cercle vicieux. Les parlementaires doivent étudier des mécanismes susceptibles d'encourager le recrutement de jeunes malgré les risques que cela comporte. L'un de ces mécanismes consisterait à mettre en œuvre des politiques proposant aux employeurs des subventions salariales, tout en diminuant le risque pour les entreprises. Les incitations fiscales pour l'emploi de jeunes seraient une autre solution.

Mme J. TSHABALALA (Afrique du Sud) affirme que l'importance du taux de chômage est la principale difficulté à laquelle est confrontée l'économie sud-africaine. De hauts niveaux de croissance sont nécessaires pour résoudre le problème de l'emploi des jeunes. Le Gouvernement sud-africain a mis en place un programme de subventions salariales qui s'inscrit dans une stratégie comportant plusieurs volets pour encourager la croissance. La dette du Gouvernement doit être gérée de manière durable pour promouvoir le financement de l'éducation, de la santé et des infrastructures. Il convient de parvenir à un équilibre et tous les efforts doivent être faits pour éviter les mesures d'austérité sévères adoptées dans certains pays occidentaux. Le Parlement sud-africain joue un rôle très important en s'attendant à la question de l'emploi. Pour ce faire, il a mis en œuvre diverses politiques et créé des agences, notamment l'Agence nationale pour le développement de la jeunesse. Les jeunes parlementaires doivent se rassembler pour examiner la question du chômage des jeunes et s'employer à maintenir une éducation abordable. Le secteur privé doit aussi nouer un partenariat avec le secteur public.

M. J. MANI (Inde) fait remarquer qu'en Inde la jeunesse – c'est-à-dire les personnes âgées de 16 à 30 ans – représente 41 pour cent de la population. Un certain nombre de programmes en faveur du renforcement de la jeunesse existent déjà, comme le cadre de garantie de l'emploi. En définitive, l'éducation est au cœur du problème. L'Inde croit au droit à l'éducation et il ajoute que l'éducation préuniversitaire est gratuite en Inde. Néanmoins, les jeunes diplômés ne parviennent pas à obtenir un emploi, peut-être parce qu'ils ne sont pas suffisamment qualifiés pour travailler. Il faut donc réformer l'éducation pour résoudre ce problème. Les incitations aux entreprises pourraient être une solution pour encourager les employeurs à recruter des jeunes. La mise en place de pépinières d'entreprises dans les universités, dans lesquelles la jeunesse pourrait générer des idées d'entreprises et recevoir un soutien financier, pourrait contribuer à changer les mentalités.

Mme E. ABDULLA, intervenante, observe qu'il est essentiel d'investir dans la formation professionnelle et les incitations aux partenariats entre secteurs public et privé car, souvent, les gouvernements ne disposent pas de ressources pour procurer de petits prêts aux entreprises établies et aux entreprises qui se lancent, ni pour accorder la priorité au développement régional et aux femmes. Répondant au délégué de Namibie, elle dit que, parfois, la cause de la jeunesse est étouffée par celle de l'égalité entre hommes et femmes.

Mme I. STOEJBERG, intervenante, considère que les gouvernements doivent passer des accords avec les partenaires sociaux. Cela devrait permettre de lever davantage d'impôts sur les entreprises qui n'emploient pas de jeunes, et l'on utiliserait les fonds ainsi collectés pour subventionner celles qui en emploient. La valeur de l'entrepreneuriat est relative car le nombre de jeunes qui souhaiteraient ou seraient capables de créer leur propre entreprise serait insuffisant, d'où la nécessité constante de créer des emplois.

M. N. STEFANOVIĆ, intervenant, fait remarquer que le Gouvernement serbe travaille actuellement sur des programmes spécifiques concernant les jeunes qui montent leur entreprise. Les autorités ont élaboré une brochure destinée à aider les jeunes à surmonter les obstacles administratifs. Les fonds mis à la disposition des jeunes qui montent leur entreprise sont limités, cependant la jeunesse ne doit pas tout attendre du Gouvernement. Les autorités doivent se concentrer sur des programmes éducatifs axés sur des questions concrètes. Parce que la fiscalité étouffe l'industrie, les taux en ont été diminués, ce qui a contribué dans une certaine mesure à améliorer la situation. Chaque pays possède une approche et des besoins uniques, et par conséquent il n'est pas certain qu'une approche universelle fonctionne.

M. G. ROSAS, intervenant, confirme qu'il n'y a pas de solution unique pour tous. Les compétences techniques font défaut et il est difficile de monter son entreprise lorsqu'on manque d'expérience, de crédit et de frais de premier établissement. Les institutions financières, éventuellement dans le cadre d'une politique publique, pourraient être en mesure d'aider les jeunes entrepreneurs. Les programmes de mentorat pour les jeunes entrepreneurs pourraient être une autre voie à étudier. Il est indispensable de développer l'éducation obligatoire en tenant dûment compte des besoins du marché du travail, afin que les chômeurs qualifiés puissent trouver un emploi. Il convient de s'attaquer au problème de la dualité du marché, par laquelle certains travailleurs sont entièrement protégés tandis que d'autres, en particulier les jeunes, ne bénéficient d'aucune protection ou sont considérablement moins bien protégés. Les travailleurs plus âgés ont des droits liés à leur ancienneté et cela est particulièrement vrai dans le sud de l'Europe. On peut se demander s'il s'agit là d'une situation viable, car elle pourrait favoriser l'exclusion.

M. G. COËME (Belgique) relève que, d'après l'ONU, la crise financière a entraîné une hausse du chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Les conditions de travail d'un grand nombre de jeunes deviennent de plus en plus précaires. L'ère de l'Etat providence qui a suivi la guerre est révolue. Les parents se sont finalement résignés au fait que leurs enfants pourraient ne pas avoir un niveau de vie meilleur que le leur. En effet, l'incertitude à laquelle est confrontée la jeunesse actuelle a entraîné un désenchantement collectif qui se manifeste sous diverses formes, y compris des actes de violence gratuits, des addictions, des manifestations publiques et même le suicide.

Le système éducatif est devenu désastreux pour un grand nombre de jeunes qui quittent le système sans avoir les qualifications nécessaires pour postuler aux emplois proposés et sont incapables de gérer leur vie. En outre, dans les régions qui offrent peu de perspectives professionnelles, un grand

nombre de jeunes diplômés finissent par occuper des emplois à temps partiel pour lesquels ils sont surqualifiés et sous-rémunérés, et vivent toujours chez leurs parents à 30 ans. Les employeurs déplorent le manque de candidats qualifiés dans les secteurs où la demande est forte, alors que l'on compte des centaines de candidats pour des emplois dans les secteurs où la demande est plus faible. Ceux qui aspirent à travailler dans les services publics sont à présent confrontés aux politiques d'austérité. On constate une déconnexion incroyable entre le manque de candidats qualifiés pour les postes dans les secteurs où la demande est forte et le grand nombre de candidats pour les postes dans les secteurs où la demande est faible, et ce phénomène n'a toujours pas été résolu.

Il est fermement convaincu que la réduction des dépenses publiques consacrées à l'éducation, à la qualité de vie et à l'emploi au profit de la compétitivité à court terme est la pire des solutions. Il s'agit d'une question essentielle qui concerne à la fois la politique locale et la gouvernance mondiale. La mission de chacun en tant que parent est de bien préparer ses enfants aux défis immenses auxquels ils vont être confrontés.

M. K. PANOMKWAN (Thaïlande) dit que son pays est au cœur du courant de la mondialisation, de l'interconnexion et du changement. Davantage d'efforts ont été consacrés à la préparation des jeunes qui sont appelés à jouer un rôle important dans l'économie mondiale. La mobilité des travailleurs qualifiés est d'une grande importance pour la libéralisation des services, les investissements étrangers directs et l'approfondissement de l'intégration économique. Il est indispensable que les centres de formation professionnelle s'allient aux entreprises pour donner aux étudiants des connaissances et des compétences qu'ils pourront utiliser sur le marché du travail. De nouveaux programmes de création d'entreprises ont été mis en place grâce aux efforts collectifs des agences gouvernementales, du secteur privé et des établissements d'enseignement. On considère que développer les compétences fondamentales des jeunes constitue un lien essentiel entre le secteur de l'éducation et le marché du travail. Il convient d'exercer un plus grand contrôle parlementaire pour développer la qualité de la main-d'œuvre, faciliter le passage des jeunes de la formation vers l'emploi et soutenir les outils de renforcement des capacités des jeunes entrepreneurs.

M. A. FONG (Singapour) constate que le chômage a un effet particulièrement pernicieux sur la jeunesse. Les études montrent que le chômage est préjudiciable pour l'emploi et le salaire potentiel futurs. En outre, on constate que le chômage a également des effets insaisissables comme la perte de l'estime de soi, qui peut entraîner un stress mental et un comportement antisocial. De plus, le chômage des jeunes représente une contrainte pour les fonds publics. Elle se traduit par une perte de revenus fiscaux potentiels, exerce une pression sur la justice pénale et le système de sécurité sociale, et entraîne davantage de dépenses dans les services publics. A Singapour, la population est vieillissante et le nombre de jeunes soutenant cette génération âgée est insuffisant. La pression exercée sur les générations plus jeunes est même appelée à se renforcer, à mesure qu'elles font progresser l'économie. Les parlementaires pourraient examiner l'évolution des tendances en la comparant à leur propre situation. Singapour est un petit pays dont la population est vieillissante, ce qui rend cette question d'autant plus pertinente.

Mme A. AL QUBAISI (Emirats Arabes Unis) dit que le chômage est un problème auquel sont confrontés de nombreux pays du monde. La jeunesse est mécontente du manque de perspectives qui, d'une manière ou d'une autre, représente une perte pour l'économie. Aux Emirats arabes unis, des mesures ont été prises pour réduire le chômage des jeunes : des dispositions législatives prévoyant la mise en place de mécanismes de placement donnant la priorité aux jeunes ont été prises pour soutenir la jeunesse travaillant dans les secteurs public et privé. L'éducation doit être adaptée aux besoins du marché du travail. Elle appelle l'UIP à organiser des ateliers pour montrer les expériences d'autres pays et faire part des bonnes pratiques dans ce domaine.

M. R.A. NOSHI (Iraq) fait remarquer que le Printemps arabe a commencé par un mouvement de la jeunesse. Les parlementaires doivent porter leurs efforts sur les questions intéressant la jeunesse, faute de quoi les troubles sociaux ne feront qu'empirer, ce qui entraînera les jeunes dans une vie de délinquance. Les efforts destinés à juguler la crise doivent notamment consister à améliorer la formation professionnelle et à adopter des mesures d'incitation pour le secteur privé et les petites et moyennes entreprises, qui absorberont une grande partie des jeunes cherchant un emploi salarié.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) dit que le système éducatif a été réformé pour dispenser une formation professionnelle nécessaire adaptée au marché du travail. Les parlements doivent formuler des politiques favorables à la jeunesse, en particulier en matière de législation du travail. La jeunesse doit être représentée de manière adéquate dans les parlements et toutes les instances gouvernementales. Rien ne peut être fait pour les jeunes sans leur contribution.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite) fait observer que l'on est en présence d'un problème économique, qui exige des mesures du même ordre. La création d'emplois est le résultat d'un fort taux de croissance. Les régions où le taux de chômage est le plus élevé sont l'Afrique du Nord et le monde arabe, car ces pays ne font pas partie du système économique mondial. En particulier, ils ne sont pas membres de l'Organisation mondiale du commerce. C'est ce manque d'engagement qui, en grande partie, a conduit au Printemps arabe.

M. S. SALAH-UD-DIN (Pakistan) remarque qu'il faut s'atteler en priorité au développement des compétences et de la formation. Il faut impérativement développer les ressources humaines et les infrastructures pour dispenser les savoir-faire et les compétences nécessaires pour répondre aux besoins d'un marché du travail axé sur les résultats. Deuxièmement, la création d'emplois dans le secteur privé nécessite d'apporter un soutien aux entreprises et aux institutions pour promouvoir le recrutement de jeunes candidats. Troisièmement, les perspectives d'emploi transfrontières permettent de valider les savoir-faire et les compétences à l'échelon international. La jeunesse doit être qualifiée et prête à aborder les aspects multiculturels, linguistiques, environnementaux et sociaux du marché du travail.

M. T. WICKHOLM (Norvège) note que la solidité de la législation du travail, la solidité des partenaires sociaux, des syndicats, des politiciens et des parlements qui soutiennent les syndicats sont des conditions préalables à la lutte contre le chômage des jeunes. La Scandinavie a réussi à réduire le chômage des jeunes en travaillant avec des syndicats forts et honnêtes, qui collaborent avec les parlements. La gratuité du système éducatif garantit aux jeunes une formation. Des programmes ont été mis en place pour promouvoir l'entrepreneuriat dans les écoles. En Norvège, les impôts sont relativement élevés, mais cela est perçu comme un élément positif qui bénéficie à l'ensemble de la société. Une fiscalité intelligente respecte l'équilibre entre les besoins de la société et le soutien aux entreprises.

Mme S. MOULENGUI-MOUELE (Gabon) dit que le problème du chômage des jeunes doit être traité de manière méthodique et pratique, plutôt que de manière théorique. Certains jeunes, avec les meilleures intentions, n'ont pas la possibilité de bénéficier de formations ni d'être scolarisés, tandis que d'autres, malgré leur formation, ne parviennent pas à trouver un emploi. Les responsables politiques ont le devoir et l'obligation de former la jeunesse et de lui proposer des perspectives, en mettant l'accent sur la formation et la création de centres de formation de qualité. Les entreprises et les organisations semi-publiques doivent mettre en place un système de stages pour former les jeunes sur le tas. Les parlementaires pourraient adopter des lois sur ce type de programmes.

M. E. QUENUM (Bénin) signale que la démocratie peut aider la jeunesse à relever les défis en lui proposant une éducation et une formation, en créant des emplois, en luttant contre le VIH et le sida et en la faisant participer au processus démocratique. Les syndicats doivent dépasser les luttes idiosyncratiques au sujet de questions locales ou insignifiantes pour créer un parlement de la jeunesse ayant des objectifs clairs à long terme concernant la création d'emplois et l'ouverture de perspectives pour la jeunesse. Il note que le problème de l'emploi des jeunes est exacerbé par la crise économique mondiale, l'inadaptation des politiques publiques en matière d'éducation et l'insuffisance du financement des programmes, la mauvaise gouvernance dans un grand nombre de pays d'Afrique et l'incapacité des parlements à appréhender la politique publique.

Mme S. HAJ HASAN (Jordanie) constate que les difficultés sont très semblables dans la plupart des pays. De manière très comparable à la situation décrite par le délégué namibien, en Jordanie, on constate un écart entre la contribution des universités et les exigences du marché du travail. Comblé cet écart nécessite de renforcer le partenariat entre le secteur privé et les institutions universitaires. Il convient de mettre en place des cours pratiques pour développer les compétences des étudiants diplômés et préparer leur entrée sur le marché du travail. L'accent doit être mis sur les secteurs offrant le plus de perspectives et la jeunesse doit être encouragée à choisir ces filières. S'agissant des jeunes entrepreneurs, elle suggère qu'une législation soit adoptée pour créer un environnement favorable et diminuer les frais d'enregistrement des entreprises qui se lancent. Les jeunes entrepreneurs ont besoin de relations solides, de conseils et d'un soutien financier. Il importe de faire en sorte que la question de la jeunesse reste une priorité à l'ordre du jour du Gouvernement.

Mme N. SERTER (Turquie) note que le chômage des jeunes est un problème persistant et grave dans les régions où la croissance démographique est forte. Le développement économique crée de moins en moins d'emplois en raison du haut niveau de technologie. Elle souligne l'importance de l'éducation, en signalant que la Turquie compte 168 universités et que l'éducation est obligatoire jusqu'à l'âge de 12 ans. Malgré ces infrastructures, le taux de chômage des jeunes diplômés s'élève à 30 pour cent. L'éducation ne peut à elle seule résoudre le problème du chômage des jeunes et la formation doit être orientée vers des domaines où existe une demande de main-d'œuvre. Parmi les autres solutions figurent la réduction des impôts des entreprises employant un certain pourcentage de jeunes et l'adoption de mesures de départ à la retraite anticipé pour libérer des emplois.

M. H. ISMAN (Indonésie) considère que la jeunesse doit être consultée directement au sujet des affaires qui la concernent. En Indonésie, la démocratie est très jeune, mais le rôle fondamental de la jeunesse a toujours été reconnu dans la société. La démocratie n'est pas parfaite mais elle contribue à résoudre les problèmes de manière pacifique. Le manque de perspectives pour la jeunesse est en train d'affaiblir les valeurs essentielles de l'Indonésie. La politique de l'argent a prospéré pendant les élections, ce qui donne une mauvaise impression à la jeunesse.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) note que l'emploi des jeunes est lié à la croissance économique, qui est elle-même liée à la démographie. La proportion de personnes travaillant après 60 ou 65 ans a pour effet de réduire les perspectives de la jeunesse. Les jeunes ne possèdent pas les qualités requises pour le marché du travail et ne semblent pas s'intéresser au travail. Pour remédier à cette attitude cavalière, il faut développer des liens forts entre l'éducation et le marché du travail. Le secteur privé a un rôle important à jouer en dispensant des formations et en proposant des stages aux jeunes qui disposent d'une formation appropriée. En outre, l'accent a été mis davantage sur les femmes et les enfants – et des progrès ont été réalisés pour ces catégories de la population – que sur la jeunesse. Il convient d'accorder à la jeunesse toute l'attention qui lui est due et de lui consacrer des crédits budgétaires semblables à ceux qui ont été affectés à l'égalité entre hommes et femmes.

M. D. KAFULILA (République-Unie de Tanzanie) fait observer que, pour la majorité des pays d'Afrique, il peut exister d'autres moyens de résoudre le problème du chômage des jeunes. L'Afrique est vaste et peut investir dans l'agriculture, mais le nombre de travailleurs qualifiés est insuffisant. Seul le fait d'investir dans l'agriculture peut assurer la croissance dans ce secteur. Cela pourrait faire baisser le chômage de moitié. Le système éducatif n'est pas en phase avec le marché du travail existant. Pour prendre un exemple, bien que la Tanzanie possède des réserves de gaz considérables, aucune université ne propose des formations dans le domaine du génie et des technologies d'extraction. Il convient de modifier les programmes d'études et d'investir dans l'éducation en fonction des besoins du marché.

M. J. GUILLÈN (République dominicaine) relève que la situation en République dominicaine est comparable à celle de la plupart des pays d'Amérique latine : la formation universitaire et l'éducation font défaut. La jeunesse n'a pas de perspectives en matière d'éducation et, par conséquent, ne parvient pas à obtenir des emplois. Un nombre trop important de jeunes ne font pas d'études et ne travaillent pas. Ils finissent par rejoindre des bandes de jeunes car ils n'ont pas d'autres possibilités. Le problème n'est pas que les générations sont en conflit, mais plutôt que la génération plus âgée n'assume pas ses responsabilités vis-à-vis de la jeunesse. Le nouveau Gouvernement augmente actuellement ses investissements dans l'éducation et encourage la création d'entreprises en se fondant sur le principe que, si les jeunes ne parviennent pas à être recrutés, ils peuvent peut-être devenir eux-mêmes employeurs.

Mme E. ABDULLA, intervenante, revient sur l'intervention du délégué du Bénin pour insister sur l'importance capitale de la jeunesse dans le processus démocratique. En Indonésie, le problème de la corruption est semblable à la situation aux Maldives car, dans ces deux pays, les jeunes ont perdu l'espoir de trouver des emplois sérieux. Elle souligne l'importance des syndicats et de la solidité de la législation du travail en Norvège car, aux Maldives, on peut être licencié pour le simple fait d'être associé à certains partis politiques. Aux Maldives, le chômage a conduit de nombreux jeunes à une vie de délinquance et un grand nombre de jeunes se sont tournés vers l'extrémisme religieux.

Mme I. STOEJBERG, intervenante, conclut en disant qu'il n'y a pas de panacée. La discussion a fourni une bonne occasion à chacun de faire part de ses expériences et d'étudier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. S'agissant de la Turquie et de la réduction des impôts, il importe de relever que les qualifications restent importantes. En outre, la retraite anticipée n'est qu'une solution à court terme. Certains pays ne peuvent garantir le renouvellement de la main-d'œuvre, pour la simple et bonne raison qu'il y a moins de jeunes.

M. N. STEFANOVIĆ, intervenant, fait remarquer que l'éducation est au cœur du sujet. Il convient de se concentrer sur la formation et l'éducation, et d'encourager les entreprises à recruter des jeunes, éventuellement par des incitations fiscales. L'administration locale et la société pourraient jouer un rôle essentiel en accélérant la croissance économique. Il faut rechercher des solutions locales et durables.

M. G. ROSAS, intervenant, dit que les échanges culturels et d'autres sortes d'échange peuvent être utiles. Le programme Erasmus a connu un grand succès en Europe. La question des qualifications doit aussi être étudiée, car la question des qualifications "transférables" ou de l'équivalence des diplômes est importante. Il attire l'attention sur le paradoxe de devoir améliorer la formation et les compétences en temps d'austérité financière. Cela pose la question de l'examen du budget national par groupe d'âge. Le secteur privé a un rôle considérable à jouer dans la création d'emplois. Il n'est pas certain que la croissance économique entraîne automatiquement la création d'emplois. Il arrive que la reprise économique ne s'accompagne pas de la création d'emplois, ce qui rend la politique publique d'autant plus importante. Les gouvernements ont un rôle à jouer dans les relations industrielles, comme l'ont dit certains délégués. Il importe d'associer les commissions parlementaires à l'emploi des jeunes et à l'élaboration de budgets pertinents. Dans un certain nombre de pays, 90 pour cent des emplois relèvent de l'économie souterraine. En étudiant exclusivement le chômage, on n'aborde qu'une partie du problème. Les gouvernements ont un rôle important à jouer pour améliorer les conditions de travail des jeunes.

Le MODERATEUR remercie les intervenants et les participants de leurs contributions. Une génération risque d'être sacrifiée et il leur incombe d'éviter que cela se produise. Il leur appartient, en tant que chefs de file de leur génération, de soutenir la jeunesse. Des politiques et des règlements doivent être mis en place pour aider et soutenir la jeunesse. Il encourage tous les délégués à dire avec force aux dirigeants de leur parti et de leur gouvernement qu'ils doivent relever ce défi.

La séance est levée à 12 h.35.

Réunion-débat sur le thème Consolidation de la paix après un conflit

Mercredi 24 octobre

(après-midi)

La réunion-débat est ouverte à 14 h.45 par Mme M. Mensah-Williams (Namibie), en qualité de modératrice.

La MODÉRATRICE présente les intervenants : Mme Faith Mukakalisa, membre du Parlement rwandais; Mme Judy Cheng-Hopkins, Sous-Secrétaire générale à la consolidation de la paix (ONU); Mme Graciana del Castillo, Professeure associée, Affaires internationales et publiques, Columbia School of International and Public Affairs; et M. Bernard Harborne, Spécialiste principal de la Banque mondiale sur les questions de conflits.

Mme F. MUKAKALISA (Rwanda), intervenante, parle de l'expérience du Rwanda après le génocide de 1994. Une fois fini le bain de sang, les dirigeants politiques ont conçu un plan qui répondait aux aspirations des Rwandais. Notant qu'il importe d'établir une distinction entre différents types de conflits, de causes distinctes, elle estime que les conflits interétatiques ou internes ont des conséquences profondes. La meilleure façon de mettre fin à un conflit est la voie de la diplomatie de haut niveau visant à instaurer une paix durable et à jeter les bases d'un avenir plus sûr. La réconciliation est un processus par lequel un pays tourne le dos à un passé de dissensions pour se tourner vers un avenir commun. Il n'y a pas de solution rapide pour opérer une réconciliation, et il n'y a pas de modèle qui garantisse une réconciliation parfaite. Quoi qu'il en soit la paix coûte moins cher que la guerre, en termes tant humanitaires que financiers. Avant 1994, le public avait perdu confiance en ses dirigeants politiques. Le Gouvernement actuel a lancé diverses initiatives et a trouvé des solutions originales visant à promouvoir la démocratie. La paix n'advient pas aux nations avant qu'elles n'aient conclu un accord de partage effectif du pouvoir et mis en place un système politique fondé sur la transparence. Un mécanisme judiciaire local basé sur le mode traditionnel de résolution des différends a été mis en place au Rwanda après le génocide de 1994. Récemment, il s'est confirmé que ce mécanisme fonctionnait bien, plus de deux millions d'affaires ayant été entendues en dix ans. Dans ce même temps, le Tribunal pénal international pour le Rwanda auditionne encore les cas de certains suspects.

La responsabilisation et la fin de l'impunité sont les préalables à la paix et à la stabilité. Une Commission de l'unité nationale et de la réconciliation a été créée et a entamé des consultations dans tout le Rwanda sur les questions liées à la coexistence. Cette commission s'efforce de mettre en évidence les problèmes communs et de promouvoir une histoire commune. Le génocide de 1994, qui a emporté un million de vies en cent jours, a détruit l'infrastructure sociale, économique et politique du pays. Les caractéristiques particulières du Rwanda ont rendu le processus de relèvement extrêmement difficile. La population a été profondément traumatisée et divisée. Les innombrables cas de viol, de torture et de meurtre ont eu un effet dévastateur sur la santé mentale et le bien-être physique des Rwandais. Afin de sortir de cette situation traumatisante, le Gouvernement, la communauté internationale, les organisations de la société civile, le secteur privé et la communauté dans son ensemble ont uni leurs forces pour reconstruire le pays. Des programmes spéciaux ont été mis sur pied et ont principalement visé les survivants du génocide. Les femmes se sont unies pour porter un message de paix intercommunautaire et ont mené des activités d'aide aux orphelins et de soutien aux victimes du viol et de la torture. Les recherches ont montré que les femmes – quand le pouvoir leur en est donné – peuvent avoir un impact positif sur le processus de paix.

Les femmes sont émancipées au Rwanda; elles comptent pour 56 pour cent des parlementaires. Au cours des dix dernières années, le Gouvernement rwandais a construit une paix durable en recherchant l'unité et la réconciliation nationales, la bonne gouvernance, la justice et la réduction de la pauvreté. L'aide humanitaire et les concours internationaux et régionaux ont été essentiels pour aider les Rwandais à se remettre sur pied. Le Rwanda est membre de plusieurs organismes régionaux et internationaux : la Communauté d'Afrique de l'Est (CEA), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), et la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Le Parlement a un rôle essentiel à jouer dans la consolidation de la paix et la réconciliation au niveau

national. Les parlementaires doivent s'engager à examiner le bilan des droits de l'homme dans le pays. Les femmes parlementaires en particulier jouent un rôle vital et travaillent de concert avec leurs homologues afin de mettre fin à la discrimination et de promouvoir les droits des femmes et des enfants dans le processus de paix. L'UIP devrait faciliter les échanges et la collaboration entre ses membres afin de suivre l'action des parlements dans la mise en œuvre des programmes et des politiques de consolidation de la paix et de réconciliation. Le processus de réconciliation au Rwanda a été long et difficile, mais ses fruits sont désormais bien visibles. Le pays a su évoluer du conflit au relèvement et à un processus de développement durable. Beaucoup de progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'intervenante remercie l'Assemblée générale des Nations Unies et les Etats membres de l'octroi au Rwanda du statut d'observateur auprès du Conseil de sécurité.

Mme J. CHENG-HOPKINS, intervenante, s'interroge sur ce que signifie la consolidation de la paix, et sur son importance. Il est crucial de bien comprendre qu'un pays ne saurait passer directement d'une situation de conflit à une phase de développement. Pour atteindre la phase de développement après un conflit, le pays doit commencer par investir dans la consolidation de la paix. Les pays qui n'ont pas déjà été victimes de violence subissent très rarement la violence. Mais hélas les pays qui en ont été victimes rechutent souvent après quelques années. En fait, ils encourent un risque de 90 pour cent de rechuter dans la violence dans les cinq à dix années suivantes. Au total, ce sont 1,5 milliard de personnes qui vivent dans des contextes de violence et de conflit, 42 millions de personnes qui sont déplacées à la suite de conflits, et l'on estime que pas un seul OMD ne peut être atteint dans les Etats touchés par un conflit ou fragiles. La pauvreté est 20 pour cent plus élevée dans les pays en conflit, et si les données les plus récentes sur la pauvreté révèlent que celle-ci est en baisse dans la majeure partie du monde, les pays touchés par la violence sont en retard. Pour trois ans de violences majeures dans un pays, la réduction de la pauvreté prend un retard de 2,7 points de pourcentage. Le pays typique en situation consécutive à un conflit est celui qui a connu des décennies de guerre civile intermittente pour rechuter périodiquement dans la violence. Il a subi une domination militaire et/ou des coups d'Etat. Les pays en situation postconflictuelle ont tendance à être riches en ressources naturelles, et accusent une fracture vive entre une petite élite de riches et une majorité de pauvres. Ils se caractérisent par des institutions faibles et des services publics médiocres, une forte prévalence de la corruption, et une responsabilité et une transparence restreintes, voire nulles.

La consolidation de la paix présente de multiples facettes; elle exige la négociation et la mise en œuvre d'accords de paix et du dialogue politique. Il convient de promouvoir la coexistence et le règlement pacifique des conflits, et l'économie doit être revitalisée et générer dans l'immédiat les dividendes de la paix. Les services administratifs essentiels doivent être établis ou rétablis. Les ingrédients essentiels du succès sont l'inclusivité, le renforcement des institutions, la responsabilité mutuelle et un appui soutenu. Expliquant le rôle des parlementaires dans la consolidation de la paix, l'intervenante fait observer que le Parlement légifère et veille au respect de la primauté du droit. Il adopte les budgets et exerce sa supervision sur la gestion des recettes de l'Etat, le pouvoir exécutif lui rend compte, et il prend des mesures législatives pour lutter contre la corruption. En outre, il exerce sa surveillance sur les forces armées, constitue une tribune pour le dialogue national et la réconciliation, il régule les relations entre Etat et citoyens et il est le garant de l'inclusivité et de la représentation. La représentation des femmes au Parlement est très importante. Dans les situations de conflit, les femmes sont toujours les premières affectées, qu'elles soient victimes de viols ou soutiens de famille. La contribution des femmes à la consolidation de la paix est déterminante. Elles doivent bénéficier d'un plus grand rôle dans la vie publique, et des quotas doivent être introduits pour qu'il y ait un nombre suffisant de femmes au Parlement. Les parlements qui présentent une importante représentation des femmes sont plus susceptibles d'adopter une législation respectueuse des femmes et de la famille. Par exemple, au Rwanda, les femmes parlementaires ont réformé les lois successorales discriminatoires, accru les dépenses de santé publique et axé la législation sur la pauvreté et les enfants. Au Burundi, les élues ont collectivement fait pression pour la réforme du Code pénal afin d'y inclure la définition de la violence sexuelle. Il importe au plus haut point que les femmes comptent pour au moins 30 pour cent au Parlement pour que les choses changent vraiment.

Mme G. DEL CASTILLO, intervenante, déclare que le monde a manqué l'objectif de parvenir à la paix après la guerre. Le premier défi pour les pays qui sortent d'un conflit est de ne pas retomber dans la guerre. Un nombre important de pays retournent à la guerre ou à un conflit d'une sorte ou d'autre après une période de paix. En fait, la moitié des pays replongent dans le conflit, et la majorité

des autres deviennent dépendants de l'aide. Or, ce n'est pas là une situation tenable; ces pays ont besoin d'aide pour voler de leurs propres ailes. Après un conflit, tout pays a besoin de passer de l'état de non-droit et de l'exclusion politique à une sorte ou une autre de gouvernement participatif, qui n'est pas nécessairement la démocratie. La primauté du droit doit être établie et promue, ainsi que le respect des droits de l'homme et du droit de propriété. La réconciliation nationale est une condition sine qua non. Les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) peuvent être utiles, à condition qu'ils soient durables. L'aspect de réintégration de la transition sociale est pour une grande part un problème économique. La transition ou la reconstruction économique suppose d'établir un cadre d'élaboration des politiques fondamentales et des lignes directrices pour l'utilisation de l'aide. Aucun pays ne peut passer de la guerre au développement économique en une seule foulée; il faut qu'il y ait une phase de transition pour consolider la paix. La reconstruction est la clé de la consolidation de la paix, et doit se fonder sur les facteurs suivants : responsabilité nationale; intégration; stratégies élaborées selon les ressources et les capacités; aide acheminée par l'intermédiaire du Gouvernement (national ou local); aide passant rapidement de la satisfaction des besoins humanitaires à la reconstruction; programme de DDR réalisable; programmes à l'intention des hauts fonctionnaires; soutien accru aux organisations non gouvernementales avec des exemples de réussite; création de zones économiques pour amorcer le cycle production/emploi; enfin, il faut faire en sorte que l'objectif politique global l'emporte en permanence.

M. B. HARBORNE, intervenant, observe que depuis la fin de la guerre froide le nombre des conflits a diminué. De nouvelles tendances se manifestent dans la guerre et dans la nature de la violence. D'autres formes de violence frappent les populations civiles, même si elles ne représentent pas une menace politique pour l'Etat. Parmi elles figurent les violences liées aux gangs, les violences politiques et transfrontières, le crime organisé et les divers trafics. Ces formes de violence appellent l'intervention des institutions internationales. Bon nombre de ces questions ont des racines politiques et la faiblesse des institutions ne leur est pas étrangère. Il est très difficile pour un pays impliqué dans un conflit de s'extirper du piège. Sur les quelque 40 pays qui se sont montrés fragiles pendant cinq ans ou plus entre 1978 et 1990, 17 le sont restés en 2009. Sur les 23 pays qui sont sortis de leur fragilité entre 1990 et 2009, 16 n'ont pas connu de guerre civile, tandis que sept ont subi des conflits. On a observé quelques percées, la paix ayant été sauvegardée. La Banque mondiale s'attache à déterminer comment les acteurs, tant internes qu'externes, peuvent travailler à la création d'un cercle vertueux venant rompre le cercle vicieux par lequel la violence se perpétue.

La réponse réside dans la construction de coalitions, le renforcement de la confiance portée aux principales parties prenantes et aux citoyens, et la communication précoce des changements visés. Le message principal doit être axé sur trois aspects : la sécurité civile, l'accès à la justice et l'emploi. Il faut beaucoup de temps pour voir advenir le changement après un conflit. Le cas du Rwanda a été une expérience cruelle pour les organisations internationales. Depuis, les nombreuses lacunes de l'aide internationale ont été pointées du doigt. Les efforts internationaux ont été critiqués pour être souvent trop lents, trop éphémères, trop tôt retirés, trop cloisonnés et trop axés sur des créneaux "postconflit". On a trop privilégié l'aide apportée aux pays concernés, plutôt que les objectifs de consolidation de la paix. Les accords qui sont intervenus à l'issue du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan en 2011, ont été très importants : plusieurs Etats, en particulier ceux qui souffrent de fragilités et de conflits, ont conçu une "nouvelle donne" pour encourager la communauté internationale à mettre davantage l'accent sur les objectifs de responsabilité nationale, de consolidation de la paix et de renforcement des institutions. Concrètement, on a besoin de deux instruments : une évaluation de la fragilité, et un accord politique entre les donateurs, le Gouvernement et la population. Le chaînon manquant critique est la relation entre l'Etat et les citoyens, laquelle est indispensable pour instaurer la légitimité. Le Parlement est le relais avec l'ensemble de la population.

La MODERATRICE remercie les intervenants et donne la parole à l'assistance pour observations et questions.

Débat

Le délégué de la FRANCE cite la Somalie comme exemple de la nécessité de la consolidation de la paix et des défis que cela présente. Une mission pilotée par l'ONU est la seule façon d'apporter de la sécurité dans un pays en crise. A moyen terme, les forces somaliennes formées doivent être en mesure de prendre en relais cette mission. Le pays doit prendre en charge sa propre sécurité pour progresser vers la paix. Une stratégie politique de réconciliation nationale en Somalie, en particulier dans les zones libérées, est aussi nécessaire. Des institutions locales et fédérales qui réunissent tous les segments de la société doivent être créées. Certaines mesures ont déjà été prises, avec une Constitution provisoire. Une présence politique civile qui soutienne les autorités somaliennes est indispensable. L'ONU dispose des compétences et de l'expérience requises pour traiter de telles situations.

Le délégué de la PALESTINE déclare que la situation en Palestine est advenue du fait du mariage contre nature entre deux systèmes issus de la Seconde Guerre mondiale. Une décision prise en 1917 a permis la création ultérieure d'une patrie juive en Palestine. A la suite de cette collusion illicite, l'Etat d'Israël est né sur des terres historiquement palestiniennes. Au total, 48 pour cent des terres palestiniennes avaient été accordées aux Juifs. Actuellement, ce sont plus de 70 pour cent des terres palestiniennes qui ont été données aux Israéliens. Les Palestiniens ont signé des traités et des conventions, mais aussi longtemps qu'il n'y aura pas égalité de traitement, quel choix, en tant que partie la plus faible, ont-ils ? Un mur d'apartheid est érigé sur leurs terres, contre lequel ils n'ont aucun recours.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD rappelle que son pays a conquis sa liberté voici dix-neuf ans. Une prise de conscience s'est produite selon laquelle tout le monde a besoin de parler, de se rencontrer et de coexister pour construire un nouveau pays. Cela a été le point de départ. Les négociations ont été difficiles, mais toutes les parties se sont rendu compte que l'échec n'était pas envisageable. Au cours de ces pourparlers, le peuple a participé massivement au processus de maintien de la paix. La décision a alors été prise de faire des premières élections un événement aussi inclusif que possible. Le pays a alors élu un Parlement d'unité nationale, permettant à plusieurs partis politiques de participer à la gouvernance. La Constitution reconnaît onze langues officielles, et garantit les droits des noirs et des blancs. Les pays doivent être encouragés à évoluer vers une représentation équitable des femmes. L'Afrique du Sud a fait de grands progrès dans ce sens, et les autres pays devraient s'inspirer de son expérience.

Le délégué de l'INDE fait observer que les violations des traités de paix posent de nombreux défis. Un processus complet de reconstruction du pays est nécessaire. Même quand les violences cessent, la justice est nécessaire. L'exemple du Rwanda montre qu'une issue durable est impossible sans partage du pouvoir. Comment des élections peuvent-elles se tenir sans démocratie ? Les femmes doivent jouer un rôle plus important dans le développement économique et le développement rural.

Le délégué de la ZAMBIE rappelle que son pays a maintenant connu huit années de paix. La clé du succès réside dans l'acceptation de renoncer au pouvoir. Le pays a jusqu'à présent connu trois transitions politiques sans heurts. Tout est suspendu au dialogue. Les Zambiens ont toujours voulu la paix, et bien que des partis politiques très différents soient présents dans l'arène, ils ont néanmoins consenti à céder le pouvoir.

Le délégué de la COLOMBIE parle de la transition du conflit vers la paix. La Colombie a connu quarante ans de conflits internes, qui ont fait six millions de victimes – de déplacements, enlèvements, viols et meurtres. Un projet de loi a récemment été adopté sur la restitution des terres. Pendant une longue période, l'aide a été acheminée par le canal des ONG, et l'un des problèmes cruciaux est apparu, à savoir que c'est par le Gouvernement que l'aide doit être acheminée. Le pays essaie de reconstruire la démocratie sur le terrain, et l'un des moyens de renforcer celle-ci passe par le système électoral et la primauté du droit. Depuis son boom énergétique, la Colombie a adopté diverses réformes visant à mieux répartir les retombées de l'exploitation des ressources minérales.

Le délégué de la THAILANDE raconte l'expérience du sud de son pays, qui connaît le conflit depuis près d'une décennie. Le Parlement joue un rôle important dans la recherche d'une solution viable pour une paix durable. Il a constaté que la violence est causée par divers facteurs, notamment la pauvreté et l'injustice sociale, ce qui conduit à l'incompréhension et à la méfiance de la population locale. Un forum de réconciliation a été mis en place afin de permettre aux différents groupes ethniques d'échanger des vues avec les parlementaires.

Le délégué de l'INDONESIE rappelle que son pays a connu un conflit interne. Il a instauré un processus de consolidation de la paix afin de prévenir les conflits entre les Etats. Les réformes institutionnelles et celle de la police ne sont que quelques-unes des façons d'engendrer la paix dans le cadre du processus de renforcement de la démocratie. Le Gouvernement s'attache à faire participer les communautés locales à la prévention des conflits. La consolidation de la paix s'est faite avec succès au cours du processus de réconciliation. Il importe d'évaluer en quoi le conflit nuit à la population civile.

M. N. SAKAGUCHI (Japon) observe que, s'il est facile de déclencher une guerre, il est difficile d'y mettre fin. Identifier les causes profondes du conflit est déterminant pour parvenir à la réconciliation. La pratique culturelle et les convictions religieuses ont une incidence forte sur le processus de réconciliation. L'accent doit être placé non pas sur les représailles et le châtement, mais sur le pardon et la compassion. Le Japon, après la Seconde Guerre mondiale, s'est réconcilié avec ses anciens adversaires. La communauté internationale doit apporter son appui, et la société civile peut jouer en cela un rôle significatif basé sur une bonne compréhension des valeurs de la nation. L'ensemble du processus doit reposer sur des pourparlers de paix durable.

Le délégué de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN déclare qu'il est membre de la minorité syrienne au Parlement iranien. La communauté internationale et l'ONU ont été incapables de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. L'influence exercée par certains membres du Conseil de sécurité n'a fait qu'exacerber et prolonger certains conflits, avec de graves répercussions sur la paix et la stabilité. L'ONU ne devrait jamais prendre part à des opérations de maintien de la paix. Le recours à la force doit être très limité et se faire conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Longtemps l'Iraq et l'Iran ont été en conflit, ce qui a eu un effet dévastateur sur la Syrie. Le même scénario se répète aujourd'hui en Syrie, pays autrefois paisible où l'agitation règne actuellement.

Le délégué du BURUNDI évoque l'expérience de la consolidation de la paix dans son pays, qui a été le théâtre de conflits répétés après l'indépendance. Les effets de la guerre ont été catastrophiques. Pour mettre fin à la violence, les négociations ont commencé par le truchement de médiateurs, de la communauté internationale et des pays voisins. Il a fallu deux ans d'intenses négociations pour conclure un accord de paix et de réconciliation. Le conflit était de nature fondamentalement politique et ethnique. Il y a donc eu engagement à respecter les principes de l'accord et à les mettre en œuvre, et des stratégies ont été élaborées en conséquence. Le Burundi a désormais une nouvelle Constitution, et le pouvoir est partagé entre les différents groupes ethniques.

Le délégué du NIGER dit que son pays a connu trois coups d'Etat et diverses rébellions en l'espace de dix ans. Les causes des rébellions ont surtout été la mauvaise gouvernance, la domination exercée par une ethnie sur une autre, et les violations des droits de l'homme. Les accords-cadres signés par le Gouvernement du Niger et les rebelles ont été votés par l'Assemblée nationale et promulgués. Le Niger a été l'une des premières nations africaines à mettre en place une commission électorale indépendante. Il a également créé une commission nationale pour le dialogue politique. Un projet ONU de consolidation de la paix a été lancé dans les régions touchées par la rébellion. Son principal objectif est de garantir la paix et de promouvoir le développement, et dans ce cadre les réfugiés ont pu regagner leur village. Le soutien de la communauté internationale a contribué au progrès au Niger.

La déléguée de l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE (ALEA) fait observer que les pays qui sortent d'un conflit ont manifestement besoin d'aide. La plupart des institutions d'aide apportent une telle assistance sous conditions – c'est l'aide liée, ou conditionnelle – qui n'induit pas le développement économique dans les pays bénéficiaires. Trois des cinq pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est ont connu des conflits. Elle souhaite en savoir plus sur ces échecs et quelles solutions sont à portée de main. Deux poids et deux mesures sont appliqués en Afrique.

La déléguée de CHYPRE fait valoir que, depuis 1974, près d'un tiers du territoire chypriote est occupé par la Turquie. Même si Chypre n'est pas en guerre, la situation ne peut certainement pas être acceptée comme un état de paix. Près de 200 000 personnes vivent comme des réfugiés dans leur propre pays, et une solution doit être trouvée au problème. Elle préside le Comité sur les réfugiés et les personnes portées disparues. Celui-ci a mis en place un projet communautaire pour tenter de retrouver les personnes disparues. Il a appelé la Turquie à autoriser des fouilles dans les zones militaires, convaincu que bon nombre de citoyens y ont été enterrés. Depuis maintenant trente-huit ans, les résolutions de l'ONU à ce sujet se sont succédé, mais sans résultat. Bien que Chypre bénéficie du soutien de nombreuses organisations internationales, elle n'a toujours pas établi la paix et obtenu sa réunification. Il reste encore beaucoup à faire, et l'oratrice demande à la communauté internationale d'exercer son influence sur la Turquie pour qu'elle quitte Chypre, qui est trop petite pour être divisée, mais assez grande pour toute sa population.

Le délégué du CANADA rappelle que son pays est membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et que l'un de ses plus gros efforts à ce titre a été la mission en Afghanistan. Il est difficile de renforcer les capacités des organismes gouvernementaux, des institutions politiques et du pouvoir judiciaire quand le taux d'alphabétisation n'est que d'environ 30 pour cent dans le pays. Même à un horizon de vingt ans, ces objectifs pourraient être irréalistes. L'opinion publique est importante pour les parlementaires élus. Le véritable défi est de trouver comment concilier les enjeux à long terme de consolidation de la paix et les impératifs immédiats de la politique intérieure. Comment acheminer des ressources limitées pour l'aide au développement afin que cette aide serve de catalyseur ? Y a-t-il des exemples de réussite économique consécutive à des conflits ? Est-il possible de les reproduire ailleurs ?

Mr. J. WILLIAMS, Directeur des opérations de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), fait observer que les pays émergeant de conflits doivent parfois attendre des décennies pour obtenir des résultats tangibles. Les nations victimes de conflits sont souvent riches en ressources et présentent un niveau élevé de corruption. Les exposés sur le renforcement de la démocratie n'ont guère, ou pas du tout, fait mention de la lutte contre la corruption. A son sens, l'accent doit être placé sur la démocratie. Au total 1,5 milliard de personnes dans le monde vivent dans l'indigence faute de démocratie, ne votent pas et n'ont pas leur mot à dire dans la gestion des affaires de leur pays. L'objectif principal de toutes les organisations doit être de construire la démocratie. Le second doit être de lutter contre la corruption. La réponse, si elle est évidente, n'est pas simple.

Le délégué du SOUDAN DU SUD rappelle que le Soudan a été en guerre avec lui-même pendant de nombreuses années, et qu'environ deux millions de personnes en ont péri. En 2011, le peuple du Soudan du Sud a voté pour l'indépendance à une écrasante majorité de 99 pour cent, majorité la plus élevée enregistrée à ce jour. Les difficultés que connaît le pays sont les protocoles non résolus à l'Accord de paix global et une frontière non matérialisée. Les bénéfices de la paix demeurent fragiles.

Mme S. FERNANDOPULLE (Sri Lanka) fait valoir que son pays a réussi à venir à bout du groupe terroriste le plus dangereux sur son territoire après trente ans de conflit. Elle aussi est une victime du terrorisme, ayant perdu son mari, qui était parlementaire, dans un attentat-suicide. Enfin, la paix a été atteinte. Le Gouvernement se concentre désormais sur la reconstruction de l'infrastructure du pays. Un comité des enseignements et de la réconciliation a été constitué. A partir des recommandations de celui-ci, un plan d'action a été établi. Les gouvernements doivent être soutenus dans leurs efforts pour établir une paix durable.

Le délégué de BAHREIN dit qu'en 2011 son pays a dû faire face à des extrémistes. Des informations trompeuses et des exagérations ont été publiées par les médias. Le peuple de Bahreïn a beaucoup souffert, la paix sociale a été mise en péril mais, grâce à la bonne gestion de la crise, le pays a réussi à surmonter ces moments difficiles. On s'est efforcé à la réconciliation nationale avec la participation de tous les secteurs de la société. Le dialogue a abouti à différentes résolutions, dont beaucoup ont été mises en œuvre. Le Parlement a été investi du pouvoir d'introduire une motion de censure contre le Gouvernement.

La MODERATRICE donne la parole aux intervenants pour qu'ils répondent aux questions.

Mme F. MUKAKALISA, intervenante, estime que le Rwanda est un exemple parfait de succès. Le génocide de 1994 a été horrible : beaucoup de gens sont morts, certains ont tué des membres de leur famille, d'autres ont tué leurs voisins. Après le génocide, les gens ne se parlaient plus; ils avaient peur. Aujourd'hui, ils vivent tous ensemble. Nombre d'initiatives et de projets ont été dessinés. Il existe maintenant une option volontaire dans le système de justice traditionnelle : si l'accusé avoue, sa peine est réduite, et les soldats ne sont pas sanctionnés. Diverses initiatives impliquant les communautés et le Gouvernement sont en cours. Des comités de médiation ont été créés par la loi. En outre, un fonds de développement a été constitué pour compléter le budget national. Tout cela a contribué à faire du Rwanda un succès. Malgré les conflits, les meurtres et la colère, les Rwandais ont réussi à progresser et à se réconcilier.

Mme J. CHENG-HOPKINS, intervenante, reconnaît que la communauté internationale doit admettre ses réussites et ses échecs, ce qui exige de l'honnêteté. Les organisations humanitaires peuvent et doivent endosser une grande partie des reproches. Elle estime que la meilleure sorte d'aide que peut recevoir un pays est un appui budgétaire, mais très peu de pays ont effectivement reçu ce genre d'aide parce qu'ils n'étaient pas considérés comme transparents ou responsables. Le Rwanda est un bon exemple du fait que l'aide budgétaire fonctionne très bien. Les pays doivent décliner les offres si le projet proposé par les bailleurs ne correspond pas à leurs objectifs. La démocratie et la transparence sont essentielles. La corruption est un cancer qui ronge tout ce qu'il approche. L'Histoire montre que les pays qui ont été en mesure de surmonter la pauvreté dans les plus brefs délais ne sont pas les plus démocratiques au monde : République de Corée, Singapour et Chine, pour n'en citer que quelques-uns.

Mme G. DEL CASTILLO, intervenante, formule des observations sur les questions de corruption et de soutien budgétaire. Dans le cas de l'Afghanistan, la majeure partie de l'aide apportée dans la dernière décennie a été acheminée en dehors du budget du Gouvernement. La petite portion qui passe par le budget du Gouvernement est gérée par un fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale. Par conséquent, la corruption n'est pas un problème à ce niveau. Le problème est que, parfois, la Banque mondiale se préoccupe trop de transparence et est trop lente à agir, ce qui crée des problèmes pour le Gouvernement. Certains programmes sont retardés par l'inefficacité du fonds fiduciaire. Une grande partie de la corruption en Afghanistan est liée à la drogue et tient au fait que les chefs de guerre qui collectent les recettes douanières opèrent à la frontière. Dans les pays où une forte proportion de la population est analphabète, il est difficile de progresser dans de nombreux domaines. Des stratégies doivent être conçues, sur la base des ressources et des capacités. Plus les lois sont complexes, plus simples elles sont à contourner pour soutirer des pots-de-vin. Quant à l'impact sur les changements climatiques, il s'agit d'un lien de causalité inverse. Les conflits créent toutes sortes de problèmes environnementaux. Le premier pays en conflit avec lequel elle a travaillé a été le Salvador, jadis grand producteur de café. Les caféiers croissent à l'ombre des arbres, mais pendant le conflit personne ne s'est occupé de tailler ceux-ci, aussi les plants de café n'ont pas produit autant qu'avant. En outre, les gens ont coupé des arbres pour s'approvisionner en bois de feu. C'est ainsi que la principale base de production du pays s'est trouvée détruite, ouvrant la porte à toutes sortes de problèmes environnementaux. Haïti connaît un problème similaire de déforestation. Les conflits génèrent des erreurs environnementales, qui à leur tour entretiennent les situations de conflit.

M. B. HARBORNE, intervenant, indique que, par habitant, la Palestine est le plus gros bénéficiaire de l'aide internationale. Manifestement, l'aide a fait très peu de choses sur le front des problèmes structurels qui sont au cœur du conflit israélo-palestinien. L'aide ne peut pas tout faire. Tant qu'il n'y a pas de réconciliation politique, les questions structurelles ne peuvent que persister. L'acheminement de l'aide peut être très fragmenté. Dans certaines circonstances, les organisations non gouvernementales peuvent être le moyen le plus efficace de soutenir les populations nationales dans les zones de grande insécurité. Le Gouvernement doit superviser et réglementer comment et où l'aide est apportée. Le soutien budgétaire fonctionne dans les cas où le Gouvernement national est capable de subvenir aux besoins de la population. Quand le Gouvernement reçoit de l'argent des donateurs, la réception de ces fonds (subventions ou prêts) doit être ratifiée par le Parlement. Les organismes internationaux ne peuvent s'offrir le luxe de proposer des solutions à long terme. L'aide est allouée dans des délais très brefs en raison de la façon dont l'argent a été donné. Sur les questions de démocratie

et de corruption, il fait observer que, si la démocratie n'est reflétée que par les élections, dans de nombreux pays celles-ci sont problématiques et souvent source de grande instabilité, comme au Kenya et en Côte d'Ivoire. Dans le cas contraire, elles n'ont que très peu d'incidence sur les populations représentées, comme au Congo. Il ne s'agit pas tant d'une question de démocratie en soi, mais plutôt de renforcement des institutions, de responsabilisation, de transparence et de soutien apporté à la société civile. La question des changements climatiques perd effectivement des places parmi les autres priorités en matière de sécurité, quand bien même elle a sa place légitime dans les facteurs de sécurité durable. La preuve que les changements climatiques influent sur les conflits locaux n'est pas vraiment faite; c'est un facteur aggravant, mais nullement le seul. Les changements climatiques sont un problème de sécurité à long terme qui doit être examiné par les gouvernements et par les institutions multilatérales.

La MODÉRATRICE remercie les intervenants et les délégués de leurs contributions.

La séance est levée à 17 h.30.

Réunion-débat sur le thème L'immunité parlementaire : un bienfait ou un fardeau ?**Jeudi 25 octobre**

(matin)

La séance est ouverte à 9 h.05, sous la conduite de M. Kassim Tapo (Mali), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP.

Le MODERATEUR présente les intervenants : M. Juan Manuel Corzo Román, sénateur et ancien Président du Sénat colombien, M. John Williams, Directeur général de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), et M. Joseph P. Maingot, Conseiller parlementaire de la Chambre des communes du Canada et auteur de renom. Il indique ensuite que le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP a été saisi d'un grand nombre de cas touchant à l'immunité parlementaire et est donc particulièrement sensible à cette question. Certains y voient un privilège tandis que d'autres la considèrent comme tout à fait essentielle pour permettre aux parlementaires d'exercer leurs fonctions. Les droits y afférents varient d'un pays à l'autre, mais globalement on distingue deux systèmes, à savoir l'immunité parlementaire et l'inviolabilité parlementaire.

M. J.P. MAINGOT, intervenant, explique que le système de "common law" en vigueur au Royaume-Uni et dans les pays du Commonwealth et le système de droit civil, qui a cours sur le continent européen sont le fruit d'une longue histoire. La protection accordée aux parlementaires remonte à l'Antiquité romaine et aux tribunes où les représentants jouissaient du pouvoir de se protéger. L'immunité parlementaire date de 1215, date à laquelle est apparue la notion d'état de droit. A cette époque, l'aristocratie anglaise se plaignait des décisions du roi et a donc voulu que l'adoption des lois soit soumise à son approbation. L'état de droit était né.

Cette protection visait d'abord à garantir la sécurité de la personne, l'objectif étant que les parlementaires puissent arriver sains et saufs sur les lieux où ils devaient se réunir. Elle visait en outre à les mettre à l'abri des arrestations. Cette garantie a été modifiée en 1429, lorsque les parlementaires eux-mêmes, réunis à la Chambre des communes, ont décidé qu'ils ne pouvaient s'en prévaloir pour se préserver des poursuites pénales. L'idée était que le droit pénal protégeait la sécurité de l'Etat, laquelle l'emportait sur la nécessité qu'un parlementaire puisse se rendre au Parlement pour y assumer ses obligations législatives. Enfin, l'immunité parlementaire a une autre vocation, probablement la plus importante, qui est de protéger la liberté d'expression, sur laquelle repose le système du "common law" et que les citoyens britanniques ont mis des siècles à obtenir. C'est sous le règne de Charles I^{er} que ce combat a abouti. A l'époque, en 1641, celui-ci est entré à la Chambre des communes en demandant à tous les parlementaires qui l'avaient critiqué de se faire connaître. Le Président de la Chambre se serait alors agenouillé devant le Roi et aurait déclaré : « Je suis le serviteur de la Chambre des communes, pas le vôtre », après quoi il aurait refusé de donner au Roi l'information qu'il exigeait. Le Roi a finalement été destitué et le Bill of Rights adopté en 1689, réglant la question de la liberté d'expression des parlementaires. A partir de cette date, tout ce qui serait dit dans l'enceinte du Parlement ne pouvait être mis en cause en dehors du Parlement.

Le système français, qui prévaut sur le continent européen, n'a pas connu la même mise en œuvre progressive de l'état de droit. En effet, il n'y avait pas en Europe continentale de parlement proprement dit, mais plus exactement des états généraux. En France, les états généraux qui n'avaient pas siégé depuis des siècles se sont à nouveau réunis en 1789, avec la participation de la bourgeoisie, de l'aristocratie, du clergé et du tiers-états (les maires). La réforme était dans l'air. Tandis que Roi s'opposait aux changements proposés, le tiers-état s'est dissocié des autres corps pour se muer en Assemblée nationale. C'est alors que la Révolution française a donné naissance à l'inviolabilité parlementaire, qui s'est ensuite propagée dans le monde entier. Tous les pays d'Europe continentale qui se sont ensuite dotés d'un parlement ont adopté la même position, à savoir que le Parlement et ses membres étaient inviolables. Fait intéressant, les colonies de ces puissances européennes ont adopté le même système que leurs colons.

La liberté d'expression est un outil indispensable au travail des parlementaires. Elle leur permet d'exercer leurs fonctions de représentants du peuple, de dire ce qu'ils pensent, de critiquer le Gouvernement et enfin d'enquêter sur les abus et de les dénoncer. L'immunité parlementaire vise à leur permettre de s'exprimer librement, sans entrave et sans avoir à craindre d'être poursuivis. Tout le monde a à y gagner, et les parlementaires eux-mêmes, et leurs électeurs, puisque leur représentants

peuvent dire ce qu'ils pensent après les avoir consultés. En revanche, lorsqu'elle leur permet d'échapper à la loi, l'immunité ne profite qu'aux parlementaires. Sur ce point, le conseiller parlementaire s'interroge sur la validité du principe d'inviolabilité au XXI^{ème} siècle, où il existe une séparation claire des pouvoirs entre le Législatif, l'Exécutif et le Judiciaire. Pour lui, l'inviolabilité n'a pas sa place dans un parlement moderne et ne sert qu'à créer davantage de bureaucratie.

M. J. WILLIAMS, intervenant, est catégoriquement opposé à l'inviolabilité parlementaire, mais il défend en revanche l'immunité parlementaire, et décide donc de donner une définition de l'une et de l'autre. L'inviolabilité parlementaire garantit au parlementaire qu'il ne sera pas inquiété, quel que soit son crime. Elle est apparue durant la Révolution française, qui était un moment particulièrement critique, comme chacun sait, puisque l'on pouvait aisément être envoyé à la guillotine. Le Roi de France n'appréciait pas de faire l'objet de critiques et dès qu'il avait vent de propos désobligeants à son endroit, il ordonnait : "Qu'on lui coupe la tête !". C'était là une solution pratique pour le Roi. Cette méthode lui permettait d'une part de réduire le nombre de sujets qui critiquaient sa façon de gouverner la France et, avait, d'autre part, un effet dissuasif sur les autres. Les parlementaires se trouvaient donc dans une position pour le moins inconfortable. Il était de leur devoir de débattre et de voter les lois, mais comment pouvaient-ils le faire sans pouvoir énoncer les arguments en faveur d'un texte et les arguments contre ? Le Roi avait pris en grippe toute personne qui osait avancer des arguments contre ses lois. Le problème était le même quant à la responsabilité du Roi. Qui aurait osé critiquer le Roi et sa façon de gouverner, quand celui-ci pouvait faire arrêter quiconque selon son bon-vouloir, et que les tribunaux lui étaient acquis ? Le verdict était prévisible : coupable sans autre forme de procès sous peine d'être décapité. Dans de telles conditions, les députés avaient trouvé un remède simple à la solution simple du Roi : l'inviolabilité parlementaire. De cette façon, ils étaient hors de portée du Roi et de sa garde.

L'intervenant propose ensuite de comparer l'inviolabilité avec l'immunité parlementaire, qui trouve son origine dans le Bill of Rights adopté en 1689 en Angleterre. Il se passait des choses étranges à l'époque en Angleterre. Charles I^{er} était mort et James II lui avait succédé. Le pays était en proie à des querelles religieuses et certaines branches de l'aristocratie anglaise avaient appelé Guillaume d'Orange à envahir le pays. Celui-ci avait défait James II lors d'une bataille sur le sol irlandais qui a ensuite été baptisée Glorieuse Révolution. Guillaume s'est emparé du trône après quoi il a régné avec son épouse Mary d'Orange. Mais le Parlement avait réussi à obliger le Roi et la Reine à signer un document qui allait lui permettre de faire passer le Bill of Rights de 1689. Ce document qui établissait la suprématie du Parlement sur le monarque est toujours en vigueur. Le Bill of Rights de 1689 prévoyait que la liberté d'expression dans les débats et délibérations du Parlement ne pourrait faire l'objet d'aucune poursuite en justice où que ce soit en dehors de l'enceinte parlementaire. L'immunité parlementaire a ensuite été inscrite dans la Constitution britannique et dans celle de nombreux autres pays de par le monde. Pour M. Williams, l'immunité parlementaire fait partie des outils du métier de parlementaire. Le Gouvernement détenait ainsi tous les pouvoirs de l'Etat et n'était soumis qu'au contrôle du Parlement. Pourtant, si le Gouvernement jouissait d'un pouvoir considérable, celui-ci ne dépassait en rien celui du Parlement qui pouvait le critiquer et lui demander des comptes.

Dans le même ordre d'idées, la police se voyait conférer le pouvoir d'arrêter les gens et au besoin d'employer la force dans l'exercice de ses fonctions. Les agents de police étaient cependant privés de ce privilège dès lors qu'ils n'étaient plus en fonctions. Les juges étaient investis du pouvoir de condamner les gens à la prison/prononcer les peines de prison et d'imposer des amendes, mais en contrepartie, ils devaient faire preuve d'une éthique et d'une intégrité sans faille. En outre, ils n'avaient aucun pouvoir lorsqu'ils ne présidaient pas un tribunal. De même, les forces armées avaient le pouvoir d'employer la force meurtrière, mais uniquement sur ordre du Gouvernement, lequel devait rendre des comptes au Parlement. L'immunité parlementaire consacrée par le Bill of Rights de 1689 était le ciment qui faisait tenir l'édifice. Le Parlement, comptable devant les citoyens et non devant le Gouvernement, en vertu d'élections libres et régulières, était l'autorité suprême du pays. Et lorsque les citoyens n'étaient plus satisfaits de leur gouvernement ou de leur parlement, ils pouvaient en élire un autre et prendre un nouveau départ. Le choix était entre leurs mains. C'est ce que l'on appelle la démocratie.

Par contre, l'inviolabilité va trop loin. Elle signifie que, quel que soit le crime que les parlementaires ont commis, ils ne peuvent être arrêtés ou condamnés. Elle les protège non seulement dans le cadre de leurs fonctions, mais en tout temps, ce qui n'est pas acceptable. L'inviolabilité parlementaire nuit à l'état de droit. Dans les pays où elle est en vigueur, les parlementaires sont affranchis de l'application du droit. Or, nul ne devrait être au-dessus des lois. Il ne faudrait pas substituer au droit divin des rois d'autrefois, celui des parlementaires ou de l'Etat. En outre,

l'inviolabilité parlementaire porte en elle un risque moral, car ceux qui bénéficient de ce privilège seront tentés d'en abuser puisqu'ils savent que la loi ne s'applique pas à eux. Qui plus est, l'inviolabilité parlementaire est un terrain fertile pour la corruption. Dans les pays où la démocratie n'est pas suffisamment solide, il n'est pas rare de voir des gens se présenter à des charges publiques pour se construire un rempart et protéger leurs activités illicites de l'application de la loi. Ainsi, en Russie et dans certains pays d'Europe de l'est, des responsables politiques et des membres haut placés de l'administration publique ont dépouillé leur pays de ses biens. Les pots-de-vin et dessous-de-table faisaient augmenter le prix des marchés publics dans des pays où les gens n'avaient pas de quoi subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. Il en allait de même de l'aide étrangère qui ne parvenait pas aux populations les plus démunies auxquelles elle était destinée, à cause de la corruption. Il y a une relation inverse entre la démocratie et la corruption : moins il y a de démocratie et de reddition de comptes, plus la corruption est grande. D'après certaines estimations, depuis son indépendance en 1960, le Nigéria – un pays richement doté en pétrole et pourtant submergé par la pauvreté – aurait perdu 400 milliards de dollars E.-U. de recettes pétrolières à cause de la corruption. Plus de 80 pour cent des recettes tirées des exportations pétrolières vont à 1 pour cent de la population. Le Nigéria a une population de 162 millions d'habitants, dont 70 pour cent vivent avec moins d'un dollar par jour. Les Nigériens se font voler leurs richesses par des individus sans scrupules qui ont trop de pouvoir et trop d'argent, et se servent de leurs privilèges pour piller les caisses de l'Etat. Cette histoire n'est que trop familière à bien des pays. Et certains parlementaires de pays en développement trouvent encore à faire valoir qu'ils ont besoin de l'inviolabilité parlementaire pour se protéger de gouvernements corrompus. L'intervenant ne partage pas ce point de vue et pense que c'est justement parce que de trop nombreux parlementaires veulent que rien ne change afin de pouvoir continuer à profiter impunément de la corruption qu'il y a des gouvernements corrompus. Voilà globalement en quoi consiste l'inviolabilité parlementaire et pourquoi elle se perpétue dans certains pays. Aussi l'intervenant invite-t-il tous les parlementaires présents à prendre position contre la corruption et l'inviolabilité parlementaire, pour le bien des citoyens qui les ont élus.

M. J.M. CORZO ROMÁN, intervenant, fait observer que le sujet dont il est question touche à l'essence-même de l'UIP. En fait, la vraie question est celle de l'équilibre ou plus exactement du déséquilibre des pouvoirs. Il y a des déséquilibres dans différents types de systèmes, mais ils concernent le plus souvent les régimes présidentiels ou totalitaires. Dans ces systèmes, les révolutions et soulèvements populaires visant à faire bouger les choses ont souvent pour effet de faire régresser le Parlement. Or, lorsque le Parlement est dessaisi de ses pouvoirs, les intérêts privés prennent le pas sur le bien public. Même dans les démocraties, on a parfois vu le pouvoir économique se servir des médias pour retirer ses fonctions essentielles au Parlement. Dans une démocratie participative ou représentative, le Parlement peut se retrouver privé d'une partie de ses pouvoirs parce que le système, en l'occurrence un régime présidentiel, ne lui permet pas vraiment de légiférer ou de contrôler l'action du Gouvernement. Dans certains pays, les lois sont déposées auprès du Parlement, mais celui-ci n'a d'autre fonction que d'entériner ce qui a d'ores et déjà été décidé par l'Exécutif. C'est le cas dans les "pseudo-démocraties" où l'on observe des abus de pouvoir lorsque le Parlement est infiltré par des groupes d'intérêts particuliers. Ce genre de situations menace le fragile équilibre des pouvoirs et fait perdre confiance aux citoyens qui voient leur parlement réduit à l'impuissance. C'est ce qui s'est produit en Colombie, en Italie et en Russie. La mafia a réussi à infiltrer les rangs du Parlement, ce qui a créé un sentiment de défiance chez les citoyens.

C'est pourquoi il faut des lois sur la transparence. Les parlementaires doivent veiller à ce que les votes et les délibérations du Parlement soient transparents. Pour ce faire, il importe d'utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les médias sociaux de façon que tout soit rendu public immédiatement. Il faut que les citoyens aient accès à la vérité instantanément. En l'espèce, les médias sociaux ont fait leurs preuves dans le pays de l'intervenant. Il ne faut pas que le Parlement adopte une attitude autoritaire. Il doit au contraire se montrer ouvert et communiquer simplement avec le public pour gagner sa confiance. Par ailleurs, celles et ceux qui ont perdu le bénéfice de l'immunité parlementaire doivent continuer à se battre parce que c'est là la prérogative qui plus que toute autre permet au Parlement d'être sur un pied d'égalité avec les autres branches du pouvoir. Elle doit permettre de créer un équilibre et de faire en sorte que l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers. En contrepartie, les parlementaires doivent comprendre qu'ils doivent utiliser cette prérogative à bon escient. S'ils en abusent, ils perdront le respect de leurs électeurs. Il faut donc un système qui permette de s'assurer que, si un parlementaire commet un crime, une procédure de levée

de son immunité parlementaire soit engagée. C'est de cette façon que le Parlement pourra garantir au public que les responsables élus ne peuvent abuser de leur pouvoir.

Le MODÉRATEUR constate que les intervenants ont évoqué deux systèmes très différents. Dans l'un, l'immunité parlementaire protège les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions. Cette forme d'immunité est reconnue dans les pays de tradition anglo-saxonne et de "common law". Elle protège la liberté d'expression et, ce, même après l'échéance du mandat parlementaire. Elle est consacrée par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Force est de constater qu'elle n'est pas toujours respectée et que des parlementaires font parfois l'objet de poursuites pour des propos jugés calomnieux ou diffamatoires à l'endroit du système ou des responsables politiques. Et puis il y a d'autre part l'inviolabilité parlementaire, dont certains pensent qu'elle va à l'encontre de la démocratie et de l'égalité de droits entre élus et électeurs. Nombreux sont ceux qui pensent que ce privilège n'a plus de raison d'être dans le monde contemporain. D'autres pensent en revanche que l'inviolabilité parlementaire est nécessaire pour permettre aux parlementaires d'exercer leurs fonctions. Le Modérateur a suivi avec intérêt le parallèle historique qui a été fait entre les deux systèmes et il relève que, si les monarchies absolues appartiennent désormais au passé, certains pays sont encore confrontés à certaines formes de tyrannie ou de dictatures et ont de ce fait besoin de pouvoir protéger leurs parlementaires. Il faut en effet que ceux-ci puissent dénoncer les actes de corruption ou les pratiques immorales du Gouvernement. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a été saisi de cas dans lesquels les parlementaires qui avaient dénoncé des actes du Gouvernement ont vu leur immunité levée pour les empêcher de s'exprimer contre le Gouvernement. Aussi convient-il de traiter la question de manière nuancée, car si l'inviolabilité parlementaire est certes un luxe dans les démocraties bien établies où le problème des persécutions politiques ne se pose plus, dans d'autres pays ce peut être une nécessité que de la maintenir, ce qui nous amène tout droit à la question brûlante de l'équilibre délicat des pouvoirs entre Législatif, Exécutif et Judiciaire. Quand une demande de levée de l'immunité parlementaire est déposée, le Comité appelle à suivre la procédure à la lettre, conformément aux normes internationales en vigueur, ce qui signifie que le parlementaire visé doit avoir la possibilité de se défendre, que les autres parlementaires doivent pouvoir voter à bulletin secret et que la question doit être débattue en plénière et le débat ouvert au public.

Débat

Mme R. KADAGA (Ouganda) fait valoir que, de par la nature de leur travail, les parlementaires sont naturellement en conflit avec le Gouvernement, parce qu'ils contrôlent les dépenses et peuvent critiquer l'emploi que le Gouvernement fait des ressources du pays. En conséquence, s'ils ne bénéficiaient pas de la protection que leur confère l'immunité parlementaire, ils ne pourraient pas soulever des questions polémiques. L'oratrice appelle l'attention des intervenants invités sur le cas de l'Erythrée. Depuis 10 ans, le Comité des droits de l'homme des parlementaires est saisi du cas de 10 parlementaires, dont certains ministres, maintenus en détention et privés de tout contact avec le monde extérieur. Le travail des parlementaires est un travail à risque, ce qui justifie qu'ils bénéficient de l'immunité pour pouvoir l'exercer correctement. Il importe que les parlementaires puissent parler au nom des citoyens et dire la vérité.

M. A. DJELLOUT (Algérie) indique que l'immunité parlementaire est un droit constitutionnel qui assure aux parlementaires liberté d'opinion et d'expression dans l'exercice de leurs fonctions, en les mettant à l'abri des poursuites pénales et civiles. Elle leur confère une protection juridique exclusive. Cette immunité s'articule autour de deux éléments : d'une part, les opinions exprimées par les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions ne peuvent donner lieu à aucune poursuite et, d'autre part, d'un point de vue purement procédural, les parlementaires ne peuvent être traduits en justice qu'en cas de flagrant délit. L'intervenant précise que l'Algérie s'est engagée dans des réformes générales visant à protéger les valeurs de justice et de démocratie participative et représentative. Il ajoute que l'immunité parlementaire est à la fois une bonne et une mauvaise chose. Tout dépend de la manière dont elle est appliquée.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) relève que les médias sont une épée à double tranchant. Ils constituent un outil que les parlementaires doivent apprendre à utiliser correctement. Selon elle, il faut trouver un juste équilibre entre le Législatif et l'Exécutif. Les parlementaires ont besoin de larges

prérogatives pour pouvoir combattre la corruption. Or, dans la mesure où la démocratie est en déclin, la corruption va inévitablement augmenter.

M. M BEG (Inde) indique que l'Inde pratique la démocratie parlementaire depuis plus de soixante ans. D'après son expérience, les gens ont le sentiment que, dès qu'ils sont élus, les parlementaires s'arrogent des privilèges et qu'ils appartiennent à une classe privilégiée, déconnectée de la masse. Or, cette déconnexion peut être dangereuse. Il ne saurait en effet y avoir de "nous et eux", mais il devrait au contraire y avoir un "nous le peuple", car les parlementaires représentent le peuple au Parlement. La nature humaine est telle que le pouvoir est souvent source de corruption. La plus infime suspicion de privilège à l'égard des parlementaires va à l'encontre de l'esprit même de la démocratie qu'ils sont censés défendre. Avec ou sans immunité, les parlementaires se doivent d'avoir un comportement irréprochable. Ils devraient se soucier davantage de leurs électeurs, faire preuve d'une probité supérieure à la moyenne et s'appliquer à rendre leurs délibérations plus transparentes. Les citoyens sont en droit d'attendre de leurs représentants élus qu'ils rendent des comptes plus encore qu'eux-mêmes. Il est important que les parlementaires inspirent le respect par leurs agissements et non qu'ils l'exigent. De ce fait, l'immunité parlementaire peut être tout à la fois un bienfait ou un fardeau, selon qu'elle est utilisée à bon escient ou de manière abusive.

M. T. TESEMA (Ethiopie) explique que, dans son pays, nul parlementaire ne peut faire l'objet de poursuites sans l'autorisation de la Chambre à laquelle il appartient, hormis en cas de flagrant délit. Il y a des raisons aux mesures de protection prévues pour les parlementaires : d'une part, faire en sorte qu'ils puissent s'exprimer et débattre librement et, d'autre part, protéger les affaires parlementaires de toute ingérence des tribunaux. Cela étant, après le scandale relatif aux dépenses des parlementaires qui a défrayé la chronique au Royaume-Uni, les gens craignent que les parlementaires n'abusent de leur immunité. Sur ce point, le délégué rejoint son confrère indien et estime que les parlementaires doivent agir de manière exemplaire. La solution au problème d'éventuels abus de l'immunité parlementaire se trouve dans les procédures de chaque parlement pour régler ce genre de cas. Le délégué met en garde contre l'idée de modifier les règlements intérieurs qui risquerait de conduire à utiliser des procédures destinées à empêcher la diffamation et donc de supprimer purement et simplement toute possibilité de débat. L'utilisation abusive de la protection que confère l'immunité parlementaire serait une menace pour l'intégrité des institutions et donc pour la démocratie. Faisant écho à l'avis exprimé par un des intervenants, le délégué de l'Ethiopie pense lui aussi que certains parlementaires corrompus peuvent se servir de leur siège pour dissimuler des activités illicites. Et c'est justement pour cela que les citoyens ont tendance à voir l'immunité comme quelque chose de négatif et à penser qu'elle permet aux responsables politiques de considérer qu'ils sont au-dessus des lois. L'immunité doit servir au renforcement de la démocratie. Si elle sert des intérêts personnels, elle peut se transformer en menace ou en fardeau. Les deux Chambres du Parlement éthiopien ont un Code de conduite, ainsi que des règlements visant à empêcher les parlementaires de s'écarter de la légalité et à garantir la transparence. Les parlementaires devraient s'efforcer de consolider la réglementation régissant l'immunité parlementaire d'une part en veillant à informer le public et, de l'autre, en établissant des conditions claires et des mesures de précaution pour que les procédures de levée de l'immunité et d'engagement de poursuites soient respectées. Dans les pays en proie à la corruption et où le système des contre-pouvoirs n'est pas suffisant, il est important que les parlementaires surveillent davantage leur comportement, afin de renforcer la confiance du public dans le Parlement. Il faut par exemple que la réforme législative s'accompagne de la diffusion des codes de conduite et au Parlement, et à l'extérieur, de façon à établir des critères minimaux de comportement pour les parlementaires. De même, la législation doit prévoir la publication du patrimoine et des revenus, afin de limiter les risques d'abus. En Ethiopie, les parlementaires sont tenus de publier leur patrimoine. Le délégué rappelle aux délégués que l'immunité parlementaire n'a pas vocation à protéger les parlementaires à titre individuel, mais l'institution parlementaire, au nom du peuple.

M. K.A. KHAWAJA (Pakistan) pense que l'immunité parlementaire est un bienfait. Un nouveau débat s'est fait jour au Pakistan et dans le sous-continent en général, quant au militantisme de la justice. Actuellement, la justice s'ingère dans les affaires parlementaires du Pakistan, ce qui a entre autres pour effet de porter atteinte à l'immunité parlementaire, au point qu'il y a eu des tentatives d'arrestation contre des parlementaires.

Le représentant de l'UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE (UIPA) fait remarquer que certains droits sont liés à la fonction et que les parlementaires doivent pouvoir jouir pleinement de ces droits. Néanmoins, si des parlementaires commettent un crime ou un acte illégal, ils doivent être sanctionnés conformément à la loi et à leur position. C'est une condition indispensable. Le représentant rappelle par ailleurs l'importance d'avoir des procédures claires en ce qui concerne la levée de l'immunité parlementaire. Il est vrai que certains parlementaires tentent d'abuser de ce droit, mais comme l'ont dit d'autres intervenants, les parlementaires doivent avoir une conduite irréprochable, car l'objet du Parlement est de servir les intérêts des citoyens.

La déléguée du CANADA dit que le Canada n'est pas exempt de corruption et qu'elle n'a pas l'intention de donner des leçons au reste du monde. De fait, une commission d'enquête a récemment été mise en place à Montréal, pour faire la lumière sur un scandale de corruption de grande ampleur quant à l'attribution des contrats de bâtiment et travaux publics de la ville. Elle pense elle aussi que la liberté d'expression est un élément indispensable au bon fonctionnement du Parlement. Toutefois, l'exercice de ce droit sans contrôle fait partie des raisons pour lesquelles la politique, et par extension les pouvoirs publics, tombent en discrédit. Le Parlement est le théâtre d'actes déplacés et de mensonges éhontés. Selon la déléguée, les parlementaires devraient être plus disciplinés. Elle souhaite voir des mesures plus strictes pour sanctionner les parlementaires qui abusent de leur immunité, car les accusations infondées et les mensonges éhontés font du tort à la démocratie.

M. A. OMARI (Maroc) pense que l'immunité parlementaire est un sujet particulièrement sensible car la liberté d'expression est fondamentale pour permettre tant aux élus du parti au pouvoir qu'à ceux de l'opposition de s'acquitter correctement de leurs fonctions. Toutefois, il importe de veiller à ce que cette immunité ne se transforme pas en impunité. D'après le délégué, il faut trouver un juste équilibre entre l'immunité parlementaire et l'inviolabilité. Il ressort du rapport du Comité des droits de l'homme dont il a été donné lecture la veille que nombre de violations des droits de l'homme des parlementaires concernent des parlementaires de l'opposition qui sont arrêtés puis jetés en prison pour avoir exprimé une opinion politique dissidente. Nul ne nie que les parlementaires de tous bords doivent jouir d'une protection pour pouvoir exprimer librement leur point de vue, mais il est également important de protéger les citoyens. Il importe que tous les citoyens doivent être égaux devant la loi. La loi doit en effet protéger tout le monde – parlementaires, membres de l'Exécutif et citoyens ordinaires – et nul ne doit pouvoir s'en affranchir. Au Maroc, l'ancienne Constitution prévoyait les deux types de protection – immunité et inviolabilité –, de sorte qu'il était pratiquement impossible d'arrêter un parlementaire. Les procédures étaient compliquées, ce qui a donné lieu à un grand nombre d'abus. Après le Printemps arabe, le Maroc s'est doté d'une nouvelle Constitution qui a mis fin à l'immunité procédurale ou absolue. L'immunité parlementaire ne s'applique plus désormais qu'aux activités législatives des parlementaires et aux opinions qu'ils expriment dans l'enceinte du Parlement.

M. J.P. MAINGOT, intervenant, dit que la nature humaine est ainsi faite, que là où il y a des hommes, il y a de la malice. Selon lui, la meilleure manière de servir le public au Parlement est précisément de le servir publiquement. Il est indispensable que les parlementaires puissent s'exprimer librement pour dénoncer les monarques et les gouvernements qui ne respectent pas la loi. Par contre, l'inviolabilité couvre les actes commis en dehors du Parlement, tandis que les parlementaires devraient se préoccuper du travail qu'ils ont à accomplir dans l'enceinte du Parlement.

M. J. WILLIAMS, intervenant, remercie la déléguée du Canada de sa franchise quant à la situation dans son pays. Il réitère que la corruption est un fléau mondial et que, sitôt qu'on leur en donne la possibilité, les gens cèdent à la cupidité et volent. Mais il faut aussi voir le bon côté des choses, la situation actuelle montre que la démocratie canadienne est vivante et en bonne santé, puisqu'une commission d'enquête mène actuellement des investigations sur les allégations d'abus de pouvoir et de détournement de fonds publics. Lorsque l'orateur présidait le Comité des comptes publics, on a découvert que 100 millions de dollars E.-U. avaient purement et simplement disparu. Aidé par le chargé du contentieux de la Chambre des communes et par son adjoint, l'intervenant a alors convoqué des responsables de haut rang pour qu'ils soient entendus par le Comité. C'est là que l'on voit la démocratie à l'œuvre et c'est pour cela que les parlementaires doivent avoir le pouvoir de demander des comptes au Gouvernement. C'est là tout le sens de l'immunité parlementaire. Les parlementaires sont investis de pouvoirs et de privilèges qui leur sont propres pour veiller à ce que le Gouvernement administre le pays dans l'intérêt des citoyens et non dans celui de la classe dirigeante, des riches ou des

corrompus, mais bien de chacun, et en particulier des indigents. Il n'y a pas de place pour l'impunité parlementaire.

M. J.M. CORZO ROMÁN, intervenant, fait remarquer que l'Etat a lui aussi certaines responsabilités, notamment de travailler à la justice et à l'état de droit. Il faut protéger l'immunité parlementaire mais il faut aussi en faire bon usage.

Mme J. NASSIF (Bahreïn) concède que l'immunité parlementaire est un droit applicable à tous les parlementaires et qui doit leur permettre de remplir leurs obligations en toute liberté. Elle demande si les anciens parlementaires jouissent toujours de cette immunité une fois leur mandat échu, ou ont démissionné ou s'ils ont commis un crime. Des présidents de la République sont aujourd'hui poursuivis pour avoir commis des crimes. Les parlementaires ne devraient donc pas être au-dessus des lois. L'oratrice croit en la séparation des pouvoirs mais elle tient à ce que l'Exécutif et le Judiciaire soient respectés.

Mme N. SERTER (Turquie) pense que l'inviolabilité parlementaire est sans objet et qu'il n'y a pas lieu de la défendre dans les pays où le parti au pouvoir n'a que mépris pour la démocratie et met tous les parlementaires de l'opposition en prison. En Turquie, suite aux élections législatives de juin 2011, huit parlementaires élus ont été incarcérés sans acte d'inculpation et n'ont donc pas pu prendre part aux travaux du Parlement. Leur seul point commun était d'avoir émis des critiques à l'endroit du Gouvernement et du parti au pouvoir. Dans ces conditions, il ne sert à rien de défendre l'inviolabilité parlementaire.

Mme H. ESUENE (Nigéria) dit que, si le Parlement nigérian est encore jeune, elle est néanmoins rassurée de voir qu'il s'en sort finalement mieux que les parlements de bien des pays. Le Parlement nigérian jouit en effet de la liberté d'expression et l'opposition peut y déposer quelque motion que ce soit, sur quelque sujet que ce soit. Ces motions sont ensuite débattues et peuvent soit être rejetées, soit renvoyées devant les commissions compétentes pour plus ample examen. Tous les parlements ont un rôle de gendarme à jouer pour défendre l'intérêt de leur peuple. Au Nigéria, aucun parlementaire n'a jamais été emprisonné pour des opinions qu'il aurait exprimées à la Chambre des représentants. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ne puissent pas être arrêtés s'ils se rendent coupables d'actes criminels ou s'ils sont soupçonnés de l'avoir fait. L'oratrice ajoute que, si les parlementaires ne jouissaient pas de la protection que leur confère l'immunité parlementaire, ils ne pourraient remplir leurs fonctions correctement. En revanche, c'est aller trop loin que d'étendre cette protection au point d'en faire une inviolabilité parlementaire.

Mme A. NABILA (Tunisie) soutient que l'immunité parlementaire et la liberté d'expression doivent servir les citoyens. Néanmoins, si cette immunité doit les exonérer du respect des lois et servir leurs intérêts particuliers, elle n'est pas acceptable. En ce qui concerne l'immunité procédurale, la déléguée demande si les agents de police ont le droit d'arrêter un parlementaire qui commet une infraction au code de la route. Est-il possible que des parlementaires soient arrêtés et que leur immunité soit levée pour de telles infractions ?

Le délégué du ZIMBABWE rappelle que l'immunité qui fait l'objet du présent débat a trait à la protection dont les parlementaires doivent pouvoir se prévaloir dans l'exercice de leurs fonctions et non pour des actes criminels. Elle est généralement prévue par la Constitution. Cette immunité permet aux parlementaires d'exercer leur fonction de contrôle et de mettre au jour des problèmes de corruption dans l'enceinte parlementaire, sans crainte et sans favoritisme. Pour le délégué, le principal problème est celui de la capacité des parlementaires, car ces derniers ne savent pas toujours en quoi consiste leur rôle, ni quelles sont leurs attributions. Se pose également la question de leurs conditions de service et des prestations ou avantages auxquels ils ont droit. Dans bien des cas, ils sont traités avec condescendance par l'Exécutif. Enfin, il faut également prendre en considération d'autres questions dans la mesure où les parlementaires sont généralement élus sur la liste d'un parti. Certains d'entre eux éviteront de soulever des questions importantes pour se faire réélire. Le rôle des chefs de files de parti ou de la majorité et de l'opposition est également important. Si un parti est en désaccord avec une question qu'un parlementaire de ses rangs a soulevée, son chef de file le rappellera. Il est donc important de replacer la question de l'immunité parlementaire dans son contexte. Si un parlementaire commet un crime, il ne doit pas pouvoir compter sur l'immunité. Inversement, il ne faut pas que le

respect de la légalité puisse être invoqué pour empêcher les parlementaires d'aborder des questions polémiques au Parlement. C'est justement là que l'immunité parlementaire prend tout son sens.

M. J. WILLIAMS, intervenant, répondant à la déléguée de la Turquie, dit qu'il n'a pas entendu dire que des parlementaires turcs auraient perturbé les délibérations du Parlement pour exiger que leurs pairs puissent exercer le mandat pour lequel ils ont été élus. Il lui conseille donc, ainsi qu'à ses collègues, de faire leur devoir et d'exiger une solution à ce problème. Si le problème est posé de manière collective et répétée, les médias s'y intéresseront et une condamnation internationale suivra. C'est une occasion en or de créer une coalition dans l'enceinte du Parlement, voire dans l'ensemble de la société, pour obliger le gouvernement à rendre des comptes. Ce ne sera évidemment pas une mission facile, mais telle est la responsabilité des parlementaires.

Répondant ensuite à la déléguée du Nigéria, qui fait valoir que la liberté d'expression fonctionne au Parlement et celui-ci est le garant de l'intérêt du peuple, il rappelle que 70 pour cent de ce pays où le pétrole coule à flot vivent avec moins d'un dollar par jour. Autrement dit, le Parlement ne parvient absolument pas à remplir sa fonction de contrôle du Gouvernement et à faire en sorte que tous les Nigériens profitent de la manne pétrolière.

Rebondissant par ailleurs sur l'intervention de la déléguée de la Tunisie, il prend l'exemple de la Slovaquie où le ministère public doit notifier au Parlement les charges qui pèsent contre un parlementaire pour que son immunité puisse être levée. C'est absurde. Si quelqu'un commet un crime, il doit rendre des comptes à la justice, qui rend elle-même des comptes au Parlement. C'est ainsi que la justice doit fonctionner.

Enfin, l'intervenant réagit aux propos du délégué du Zimbabwe et pense comme lui que les jeunes parlementaires, plus que les autres, ont besoin de formation et d'éducation. Il a entendu si souvent parler de violences électorales au Zimbabwe. La démocratie est parfois une entreprise difficile et périlleuse. L'intervenant a une pensée pour les milliers de jeunes gens qui se sont emparés de la rue dans les pays du Printemps arabe. Aucun d'entre eux n'avait d'immunité parlementaire. Ils ont mis leur vie en jeu dans l'espoir d'avoir un parlement qui défendrait leurs intérêts. L'intervenant décrit avec un certain cynisme le grand élan démocratique du Printemps arabe, car il y aura toujours une classe dirigeante qui essaiera de se maintenir au pouvoir. Il faut que les citoyens qui s'emparent des rues sachent que leur vote compte et que, lorsqu'ils votent pour un candidat, celui-ci se souciera de leurs intérêts. L'intervenant invite donc les parlementaires à se montrer intransigeants avec les gouvernants pour le bien des citoyens.

M. J.P. MAINGOT, intervenant, réaffirme que seul un gouvernement qui respecte la loi à la lettre est en droit de demander à ses citoyens d'en faire autant. Il demande également où en est le Zimbabwe.

M. J.M. CORZO ROMÁN, intervenant, explique que, en Colombie, l'immunité parlementaire n'est pas un droit en tant que tel, car si elle était perçue comme un droit, elle passerait pour un privilège d'une minorité par rapport à la majorité. L'immunité parlementaire ne doit pas être vue comme un privilège, notamment parce qu'il s'agit d'une prérogative liée à une fonction confiée à des représentants élus pour une durée donnée. En conséquence, les crimes commis durant la période en question doivent donner lieu à la levée de l'immunité de sorte que dès l'achèvement de son mandat le parlementaire en cause soit traduit en justice et ne bénéficie d'aucun privilège. L'immunité parlementaire fait partie des garanties accordées aux parlementaires pour éviter qu'ils ne fassent l'objet de pressions ou de persécutions de la part des autres pouvoirs de l'Etat. Autrement dit, sa vocation est de permettre aux parlementaires de ne pas être arrêtés ou autrement restreints dans leurs activités pour avoir accompli leur devoir. L'intervenant ajoute pour finir que la liberté d'expression des parlementaires peut aussi être limitée par d'autres moyens, tels que les médias.

Le MODÉRATEUR est lui aussi d'avis que l'immunité parlementaire ne devrait porter que sur la durée du mandat et que d'anciens parlementaires ne devraient pas être autorisés à s'en prévaloir. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires est actuellement saisi d'un cas qui concerne d'anciens parlementaires bahreïnien. Les faits en cause se sont produits alors que les intéressés étaient encore en exercice. Le Modérateur juge par ailleurs le cas des parlementaires turcs édifiant dans la mesure où ces derniers ont été emprisonnés après avoir été autorisés à se présenter aux élections. A présent qu'ils ont été élus, la justice s'oppose à ce qu'ils exercent leurs fonctions. Il importe donc de trouver un moyen de leur permettre d'exercer leur mandat, en particulier dans la mesure où les faits qui leur sont reprochés sont en fait des actes politiques. Le Parlement turc a récemment annoncé son

intention de prendre une loi qui permettrait aux intéressés de remplir leurs fonctions, mais il est en butte à différents obstacles. Sur un autre plan, le Modérateur relève que le principe du flagrant délit s'applique à tous les systèmes, y compris aux systèmes reconnaissant l'inviolabilité. L'inviolabilité n'est en effet pas absolue. Par exemple, lorsqu'un parlementaire est pris en flagrant délit, il est passible de poursuites, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'obtenir la levée de son immunité.

M. P. PHALUSUK (Thaïlande) rappelle, à l'instar d'autres délégués, que l'immunité parlementaire a été créée pour que les parlementaires puissent s'acquitter de leur mandat sans crainte et sans obstacle. Il s'agit donc d'un système juridique destiné à protéger le travail parlementaire. Plus que tout, les parlementaires ont besoin de bénéficier de la liberté d'expression et de l'inviolabilité pour défendre les intérêts de leurs électeurs et faire entendre leurs préoccupations. La Constitution thaïlandaise confère une immunité totale aux parlementaires en ce qui concerne l'expression d'opinions au Parlement. En revanche, l'immunité n'est pas valable pour un parlementaire qui exprime des points de vue dans une manifestation retransmise par la radio ou la télévision. S'agissant des points de vue exprimés en dehors de l'Assemblée nationale, si ceux-ci constituent un délit ou une accusation infondée contre des tiers qui ne sont ni ministres, ni membres de la Chambre, ou font du tort à des tiers qui ne sont ni ministres, ni membres de la Chambre, le Président de la Chambre peut exiger que des explications soient publiées sur demande de la partie lésée, conformément à la procédure applicable. Cette règle ne préjuge en rien du droit des personnes lésées de saisir les tribunaux. Le système de l'immunité parlementaire a été créé pour protéger les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions. Toutefois, ce système pose problème, car il exige de trouver un équilibre entre le fait de protéger le libre exercice du mandat parlementaire, d'une part, et la protection de l'état de droit et donc la sanction des comportements criminels, de l'autre. Selon le délégué, un système efficace se caractérise par la protection du système démocratique et non celle de ses responsables politiques à titre individuel. Autrement dit, il est du devoir des parlementaires d'utiliser l'immunité parlementaire non pas pour leur avantage personnel, mais dans l'intérêt du public.

M. NHEM THAVY (Cambodge) remercie M. Williams des définitions qu'il a données de l'immunité et de l'inviolabilité parlementaires. D'après lui, l'inviolabilité n'a pas sa place au Parlement, mais il a tout de même vu des parlementaires et autres responsables politiques revendiquer non seulement l'immunité, mais aussi l'inviolabilité. Ils exprimaient des opinions hors de l'enceinte parlementaire et se retranchaient ensuite derrière l'inviolabilité. L'immunité parlementaire est un bienfait pour les parlementaires qui exercent leurs obligations dans les limites de leur mandat, mais un fardeau si elle sert à les protéger de poursuites judiciaires pour des actes ne relevant pas de leur mandat et contraires à la loi ou commis dans une optique politicienne, à des fins personnelles. C'est ce qui se passe actuellement au Cambodge.

Mme F. MUKAKALISA (Rwanda) est favorable au principe de l'immunité parlementaire, mais pense néanmoins qu'il faut fixer des limites. Le fait d'être parlementaire ne donne pas le droit de s'affranchir de la loi. Les parlementaires doivent en effet donner l'exemple. Au Rwanda, la plupart des lois émanent du Gouvernement. Lorsqu'elles sont soumises au Parlement, les parlementaires les débattent, en rejettent certaines, puis les renvoient à l'Exécutif. C'est normalement le Parlement qui a le dernier mot. Par ailleurs, le Parlement rwandais contrôle de près l'action du Gouvernement, au point que certains ministres ont démissionné après avoir été critiqués par les commissions de contrôle. Enfin, toute demande d'arrestation visant un parlementaire doit venir du Parlement. Il est important de fixer des limites, sans quoi les parlementaires risqueraient d'abuser de leur immunité.

M. R. CHITOTELA (Zambie) pense qu'il ne faut pas confondre immunité et impunité. Il faut que les parlementaires puissent exercer librement leur pouvoir de contrôle de l'Exécutif et qu'eux-mêmes aient à rendre des comptes. En Zambie, il est arrivé que des parlementaires en exercice soient poursuivis dans des affaires pénales. Le délégué n'a pas souvenir qu'un parlementaire ait jamais été malmené, arrêté ou poursuivi pour avoir exercé sa fonction de contrôle. Si les parlementaires bénéficient de privilèges, c'est pour pouvoir garder un œil sur l'action de l'Exécutif. La Constitution zambienne précise clairement que nul n'est au-dessus des lois. L'orateur achève son intervention en disant que la Zambie est un modèle pour le reste de l'Afrique en matière de droits de l'homme.

Mme S. MOULENGUI-MOUELE (Gabon) pense que la conduite des parlementaires est un élément crucial de l'équation. En effet, les parlementaires ne sont pas uniquement le reflet de leurs électeurs, mais aussi de la nation tout entière. La question de l'immunité a deux facettes. Il y a d'abord le rôle des parlementaires et le fait qu'ils doivent être protégés lorsqu'ils expriment un avis au Parlement et, ensuite, la dimension individuelle, qui doit donner lieu à un comportement exemplaire. Si les parlementaires respectaient leur rôle à la lettre, la question de la levée de l'immunité ne se poserait jamais.

M. A.D. DICKO (Burkina Faso) pense lui aussi que l'immunité parlementaire n'est pas un luxe pour les jeunes démocraties telles que le Burkina Faso. Depuis 1960, le Burkina Faso a connu de multiples changements, de sorte qu'il serait difficile de dire aujourd'hui que c'est une démocratie bien établie. Il serait plus juste de qualifier le Burkina Faso de démocratie en construction. L'Europe a atteint la quasi-perfection en matière de démocratie. En revanche, au Burkina Faso, l'immunité parlementaire est nécessaire non seulement pour protéger les parlementaires, mais aussi pour pacifier la région et la stabiliser. Le Burkina doit panser les plaies de certains moments de son histoire de façon à pouvoir renforcer la démocratie et aller de l'avant. C'est pourquoi il se bat pour l'immunité parlementaire, qui est néanmoins assortie de mesures de précaution, afin d'éviter les abus.

Mme S. ESCUDERO (Argentine) pense que, dans certains pays qui ont une tradition déjà ancienne d'indépendance de la justice et où le Parlement est fort, l'immunité parlementaire est peut-être superflue. Dans d'autres pays où la démocratie est encore fragile, dans les régimes présidentiels tels qu'ils existent en Amérique latine et où les magistrats subissent souvent des pressions de la part de l'Exécutif, il est indispensable de préserver les prérogatives du Parlement. Celles-ci sont très fragiles et il est difficile d'être dans l'opposition dans un tel système. L'Argentine applique le principe de l'immunité parlementaire, mais celle-ci est révoquée si un parlementaire commet un crime ou un délit. La Chambre concernée peut également lever cette immunité. Le Congrès argentin a fait de gros progrès en matière de transparence en se dotant d'un processus en deux temps. Dans un premier temps, le dossier des "nouveaux parlementaires" fait l'objet d'une analyse des risques. C'est ainsi que le choix d'un sénateur a été rejeté, parce que l'intéressé avait fait l'objet d'une information judiciaire et avait été condamné pour corruption lorsqu'il était gouverneur de province. D'autres parlementaires qui ont été élus mais faisaient encore l'objet d'enquêtes criminelles, n'ont pas été autorisés à prendre leur siège à la Chambre des députés. Selon la déléguée, il convient d'étudier soigneusement la question de la protection des parlementaires dans les pays où l'on utilise les condamnations pénales à des fins de persécution politique. Il est important que la lutte contre la corruption contribue à renforcer l'accès du public à l'information ainsi que l'impartialité des juges.

Le délégué du MALI note qu'il ressort de la plupart des interventions que les parlementaires souhaitent que l'immunité soit maintenue, mais encadrée. Il demande ce qui se passerait si un parlementaire était élu et se servait ensuite de son immunité pour se défendre de crimes ou délits qu'il aurait commis avant son élection. Pourrait-il être poursuivi pendant la durée de son mandat ? Enfin, le délégué aimerait savoir qui de l'Exécutif ou du Parlement est compétent pour prononcer la levée de l'immunité parlementaire.

Le délégué du VENEZUELA explique que, en 1998, le Venezuela a entrepris un certain nombre de changements importants suite à des consultations populaires. L'article 200 de la Constitution traite précisément de l'immunité parlementaire que le délégué considère à la fois comme un bienfait et un fardeau. Au Venezuela, l'immunité parlementaire répond à deux principes. Le premier veut qu'elle devienne effective à compter de la proclamation des résultats des élections, tandis que le second veut qu'elle porte sur le mandat proprement dit. Ces deux principes cumulés permettent de déterminer exactement quand un parlementaire peut se prévaloir de son immunité. La Cour suprême de justice est seule autorisée à ouvrir une information sur un parlementaire accusé d'un crime ou délit. En revanche, c'est au Parlement qu'il appartient de lever l'immunité de l'intéressé. L'immunité parlementaire a fait l'objet d'un débat dans les universités vénézuéliennes, avec la participation du grand public. La Cour suprême a publié des arrêts destinés à renforcer l'immunité parlementaire. Les parlementaires ne sont pas exonérés de la justice. Le délégué est favorable à l'immunité parlementaire, mais pense qu'elle doit être utilisée à bon escient.

M. P. MAHOUX (Belgique) déclare que, après avoir présidé le Comité des droits de l'homme des parlementaires pendant six ans, il est plus convaincu que jamais que l'immunité parlementaire est une nécessité. Pour les centaines de parlementaires qui ont été assassinés, démis de leurs fonctions, empêchés d'exercer leur mandat ou poursuivis pour des raisons politiques, l'immunité parlementaire a été un outil de défense devant la justice. Il est important de faire la distinction entre deux types d'immunité parlementaire. La première concerne les opinions exprimées dans l'exercice du mandat parlementaire, mais peut être levée en cas d'infraction à la loi. La deuxième, qui a trait à la procédure, suit la même logique. Le Parlement peut vérifier si un parlementaire est poursuivi pour des raisons politiques ou pas. Il est important de bien faire la différence et de dissiper le mythe selon lequel l'immunité parlementaire servirait à protéger les parlementaires de la loi. L'immunité ne doit en aucun cas permettre à des parlementaires qui ont commis des crimes d'échapper aux sanctions. L'immunité parlementaire doit couvrir l'ensemble de l'activité politique. En revanche, il ne s'agit plus d'immunité lorsque le but est de dissimuler des actes de corruption et il faut donc dénoncer l'emploi qui en est fait. L'immunité parlementaire est une protection qui découle de la démocratie et elle ne doit donc pas servir des objectifs contraires à la démocratie. N'étant plus membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, le délégué peut désormais s'exprimer librement sur les cas qu'il a eu à examiner. Dans certains pays, l'existence même d'une commission des droits de l'homme est considérée comme un problème. Le délégué engage tous les parlementaires à dénoncer les abus et à soutenir leurs pairs qui ont le courage de dénoncer les irrégularités et autres abus de pouvoir. Ils méritent d'être protégés par l'immunité parlementaire.

M. J.P. MAINGOT, intervenant, dit que, en France, l'immunité parlementaire date de 1789, mais l'immunité dont jouissent les responsables politiques français a toujours été controversée. Les citoyens ordinaires ont en effet du mal à comprendre pourquoi une fois élus, les hommes et les femmes politiques bénéficient d'une protection particulière. C'est contraire au principe qui veut que les citoyens soient égaux devant la loi.

M. J. WILLIAMS, intervenant, reconnaît que la situation de l'opposition n'est pas facile en Argentine, mais il s'agit d'un cas particulier. L'Argentine a en effet été en proie à une guerre sale dans les années 70, où une junte militaire s'est emparée du pouvoir pour diriger le pays d'une main de fer et 35 000 Argentins ont mystérieusement disparu. La junte s'est octroyé l'immunité pour les actes commis pendant qu'elle était au pouvoir. Ses membres se sont par la suite vu retirer cette immunité et nombre d'entre eux sont désormais en prison. Ils doivent rendre des comptes pour des actes qui pouvaient être jugés licites dans la mesure où ils étaient couverts par une loi, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'ils étaient moraux. Il ne faut pas tolérer les actes immoraux, et c'est là qu'interviennent les parlementaires. L'intervenant rappelle le cas de Nelson Mandela en Afrique du Sud, qui a passé 27 ans en prison après avoir été condamné pour terrorisme et qui est ensuite devenu Président de la République. Nelson Mandela est sûrement le plus grand démocrate de notre époque, parce qu'il a osé s'élever contre le régime en place, alors qu'il n'avait pas d'immunité. Le cas de l'Afrique du Sud est un bon exemple de l'importance du vote. Les Blancs étaient seuls habilités à voter, ils étaient riches et au pouvoir et exigeaient de leur gouvernement qu'il leur donne ce qu'ils voulaient. Les Noirs, eux, n'avaient rien. Ils étaient pauvres, maltraités ou emprisonnés, parce qu'ils ne pouvaient pas voter, ni demander des comptes au Gouvernement. Mais les choses ont changé le jour où Nelson Mandela est sorti de prison. Malheureusement, le quasi-monopole dont jouit l'ANC est en train de dégénérer et la corruption de s'insinuer parce que, même si maintenant les Noirs sont au pouvoir, le Gouvernement n'est soumis à aucun contrôle. La politique consiste à créer des alliances et c'est la personne ou le parti qui parvient à créer la plus importante qui l'emporte sur les autres. Si les parlementaires sont prêts à se mobiliser pour l'honnêteté et la transparence, le Parlement ne s'en portera que mieux et les citoyens aussi. Le Parlement est un lieu de débat où différentes idées et idéologies peuvent s'exprimer sans qu'il soit nécessaire de recourir aux armes. Ce n'est pas un lieu pour prendre des décisions qui reviennent aux tribunaux, sur la question de savoir s'il faut lever l'immunité d'un parlementaire ou mener plus avant les poursuites. Ce n'est pas le travail du Parlement. Les parlementaires doivent comprendre quelles sont les attributions que leur confère la Constitution et les responsabilités qui en découlent. M. Williams engage tous les parlementaires présents à prendre leurs responsabilités et à faire ce qu'il faut, à s'élever au nom de l'intégrité et au nom des citoyens qui les ont élus, y compris les plus pauvres d'entre eux.

M. J.M. CORZO ROMÁN, intervenant, félicite le Modérateur pour cette réunion qui aura été un succès. Selon lui, elle est à classer comme l'une des rencontres les plus importantes qui ait jamais eu lieu dans le cadre d'une Assemblée de l'UIP.

Le MODÉRATEUR, résumant les délibérations, dit qu'il ne serait pas raisonnable de comparer la situation des nouvelles démocraties avec celle des démocraties établies de longue date. Les très nombreux cas que suit le Comité des droits de l'homme des parlementaires doivent rappeler à tout un chacun que l'immunité parlementaire n'est pas un privilège mais une garantie qui permet aux parlementaires de défendre les citoyens qui les ont élus. Bien souvent, le pouvoir n'est pas réparti à égalité entre le Parlement, l'Exécutif et le Judiciaire. Les gouvernements réagissent parfois par la répression ou montent des accusations de toutes pièces pour empêcher les parlementaires de s'acquitter de leur devoir. Cela donne parfois lieu à de la corruption et les parlementaires qui dénoncent cette situation se retrouvent devant les tribunaux. C'est au Parlement que doit revenir la possibilité d'écarter ceux de leurs membres qui se sont rendus coupables d'actes délictueux ou criminels et se réfugient derrière l'immunité parlementaire. Il faut fixer des limites à l'immunité parlementaire par mesure de précaution. Un parlementaire pris la main dans le sac peut être immédiatement traduit en justice, sans qu'il soit nécessaire d'en référer au Parlement. De même, en dehors des sessions parlementaires, les parlementaires peuvent être arrêtés sans l'autorisation du Parlement. L'immunité ne vise pas à disculper les parlementaires d'actes frauduleux ou criminels, d'où l'importance de respecter les procédures applicables. Lorsque celles-ci ne sont pas respectées, l'Exécutif peut manipuler la situation. L'immunité parlementaire doit permettre aux parlementaires d'accomplir ce pourquoi ils ont été élus. En les protégeant de la sorte, c'est à eux-mêmes que les citoyens rendent service.

La séance est levée à 12 h.25.

Réunion-débat sur le thème
Pic pétrolier : quelles sont les perspectives en matière de sécurité énergétique ?

Vendredi 26 octobre

(matin)

La réunion est ouverte à 9 h.10, sous la conduite de M. Saleh Alhousseini (Arabie saoudite), Président de la deuxième Commission permanente, agissant en qualité de modérateur.

Le MODERATEUR, également présent en qualité d'intervenant, présente les deux autres invités : Mr. Kjell Aleklett, Président de l'Association pour l'étude du pic pétrolier et gazier (ASPO), et Mme Anne Korin, Co-directrice de l'Institut d'analyse de la sécurité mondiale (IAGS) et conseillère auprès du Conseil de la sécurité énergétique des Etats-Unis.

M. K. ALEKLETT, intervenant, explique qu'ASPO est une organisation internationale. L'expression "pic pétrolier" désigne la capacité maximale de production de pétrole. Comme chacun sait, la société moderne a besoin de pétrole. Il y en a deux variétés : le pétrole traditionnel et les nouvelles formes de pétrole ou "pétrole non conventionnel", telles que le bitume, l'huile de schiste, le pétrole lourd au Venezuela et les sables bitumineux au Canada.

Pour faire face aux besoins futurs, il est important de savoir où trouver du pétrole. Sur ce point, on dispose d'informations complètes en ce qui concerne la région de la mer du Nord, où le pic pétrolier a été atteint en 2010. Tout ce que recèle la mer du Nord a été découvert, elle ne pourra donc pas produire plus qu'elle ne le fait déjà. On peut en effet mesurer le volume de pétrole brut découvert et les gisements restants. Ainsi, on sait qu'aux Etats-Unis le pétrole brut a atteint le maximum de sa capacité dans les années 1920. On trouvera peut-être encore quelques gisements, mais ils seront relativement mineurs, car la plupart des grands gisements ont déjà été mis au jour. Les spécialistes peuvent donc se faire une idée relativement juste de la quantité de pétrole qui n'a pas encore été découverte.

Mais ni les Etats, ni les entreprises ne veulent divulguer les quantités de pétrole qu'ils ont découvertes, pour des raisons commerciales. En outre, il faut tenir compte du coût de l'extraction du pétrole non conventionnel. L'exploitation des sables bitumineux par exemple se fait par injection de vapeur, ce qui n'est que la première étape d'une longue série avant de pouvoir extraire le pétrole. Il en va de même du pétrole lourd au Venezuela qui doit subir différents traitements avant de pouvoir être vendu.

Mme A. KORIN, intervenante, fait observer que, autrefois, le sel était comme le pétrole aujourd'hui, car on en avait besoin pour conserver la nourriture. Les conserves inventées par les Français ont donné un avantage aux troupes napoléoniennes qui ont ainsi pu gagner du terrain parce qu'elles se portaient mieux que les troupes ennemies. Puis le sel a perdu de son importance à mesure que les techniques de conservation de la nourriture ont évolué. Pourtant, jadis, le sel a donné lieu à des guerres, tout comme le pétrole aujourd'hui.

Revenant au pétrole, l'intervenante indique que l'on connaît la capacité de production, mais pas les réserves de production. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) détiendrait 78 pour cent des réserves mondiales de pétrole, mais elle ne représente pourtant qu'un peu moins d'un tiers de la production. Soit les données dont on dispose au sujet des réserves sont inexactes, soit l'OPEP a décidé de limiter sa production. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas bon pour l'économie mondiale. En effet, l'offre ne permet plus de faire face à la demande croissante de pétrole, ce qui fait augmenter les prix. En outre, la demande intérieure de pétrole dans les pays de l'OPEP augmente très rapidement et, au lendemain du Printemps arabe, les gouvernements de ces pays ont pris des mesures de protection pour éviter que cela ne se reproduise. Les dépenses publiques des Etats de l'OPEP ont augmenté en raison du versement de diverses aides sociales et, le budget de l'Etat étant financé avant tout par la production pétrolière, cela a encore contribué à la hausse des prix du pétrole dans la mesure où il fallait équilibrer le budget.

Il ne faut pas que le pétrole règne en maître sur le secteur des transports. Il est impératif que les véhicules permettent la concurrence entre carburants, mais comment mettre les politiques publiques au service de cette concurrence ? Sur le court terme, l'intervenante juge important que les véhicules permettent de choisir entre les différents types de carburants : gasoil et autres alcools, tels que l'éthanol ou le méthanol. Elle précise que, aux Etats-Unis, le gaz naturel est très bon marché et qu'il est donc très

économique de produire du méthanol. La Chine, quant à elle, a démultiplié l'extraction de la houille pour produire du méthanol et se place désormais comme un leader mondial dans ce domaine.

L'intervenante rappelle que les voitures peuvent rouler à l'alcool. Elle ajoute que l'apparition des voitures qui permettent aux automobilistes de choisir leur carburant à la pompe permettra de créer un arbitrage. Mais pour l'instant, les consommateurs n'ont qu'une solution : l'essence. Si elle est trop chère, ils veilleront à réduire leur consommation. L'intervenante précise par ailleurs que le fait de réduire les importations ne contribuera pas améliorer la sécurité énergétique, mais uniquement à réduire les déficits commerciaux. Quant à l'augmentation de la production hors OPEP, elle peut être utile à court terme, mais elle se traduira inévitablement par une augmentation de la consommation.

L'efficacité ne réduira pas l'effet du prix du pétrole sur les économies nationales. En 2008, quand les prix mondiaux du pétrole ont augmenté, les consommateurs ont revu leur consommation à la baisse. Les exportateurs de pétrole ont donc logiquement réduit leur production, ce qui a encore fait augmenter les prix. Pour sortir de ce cercle vicieux, l'intervenante propose d'équiper les voitures de réservoirs qui puissent recevoir n'importe quel type de carburant. En élargissant le choix, on renforce la concurrence, ce qui devrait conduire à un point d'équilibre dans le prix des carburants.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite), Président de la deuxième Commission permanente, intervenant, rappelle que le pétrole n'est pas une ressource inépuisable, mais qu'il ne va pas disparaître prochainement. Selon lui, l'épuisement du pétrole dépend de nombreux éléments, parmi lesquels l'offre et l'évolution de la technique. Or, la demande augmente moins rapidement qu'auparavant et la technologie permet désormais d'utiliser d'autres sources d'énergie. L'intervenant précise toutefois qu'au lieu de se concentrer uniquement sur les ressources du sous-sol, il conviendrait de se préoccuper davantage des moyens que sont l'investissement, les politiques publiques et la technologie.

Débat

Mme M. MULHERIN (Irlande) dit que l'Irlande dépend des combustibles fossiles qu'elle importe de l'étranger. Mme Korin n'a pas parlé de la diversification des sources d'énergie, notamment du recours aux énergies renouvelables. L'oratrice demande donc quelles décisions devraient prendre les pouvoirs publics pour sortir de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et offrir un plus large choix aux citoyens. Elle demande également quels sont les effets de la fracturation hydraulique sur l'environnement. Enfin, elle indique qu'on a découvert des gisements de gaz de schiste en Irlande et qu'un débat est en cours sur le sujet.

Le délégué de l'INDE indique que son pays a pris des mesures au vu du débat actuel sur le pic pétrolier. L'avènement de voitures roulant aux biocarburants et à l'hydrogène contribue à rendre les transports plus écologiques. En revanche, l'orateur se demande si le pétrole de synthèse et les carburants à base d'hydrogène sont des solutions viables et quelles mesures ont été prises au plan international pour remédier aux risques actuels.

M. A. DJELLOUT (Algérie) fait remarquer que les augmentations du prix du pétrole ont non seulement des répercussions directes pour les consommateurs de pétrole, mais aussi pour le prix de bien d'autres produits, dans la mesure où elles font augmenter le coût des transports. D'après lui, il convient de revoir la manière dont sont fixés les prix du pétrole, car nous sommes pris dans un cercle vicieux.

Mme A. KORIN, intervenante, répond à la déléguée de l'Irlande. Pour elle, il est important de distinguer le pétrole des autres combustibles fossiles qui sont utilisés pour produire de l'électricité. La meilleure politique, selon elle, pour les transports, est une politique de libre concurrence des carburants. Les véhicules doivent être équipés pour permettre cette concurrence, et c'est en cela que les politiques publiques sont importantes. En effet, il y a parmi les carburants liquides l'essence, l'éthanol et le méthanol. Or, si les voitures sont équipées pour consommer du méthanol, elles pourraient utiliser toute une gamme d'alcools et d'esters.

Par ailleurs, si l'on considère le coût de production et de transformation du pétrole, qui s'élèverait à 2,50 dollars E.-U. d'après les responsables saoudiens, comment expliquer qu'un baril coûte 90 dollars E.-U., même une fois intégrés les autres coûts ? Le problème vient de ce que la demande est forte et l'offre réduite.

Enfin, pour répondre à la question du délégué de l'Inde, Mme Korin indique que le pétrole de synthèse est très onéreux. En revanche, on peut aussi utiliser le charbon pour produire du gaz et le transformer en méthanol. Celui-ci pourrait servir aussi bien de carburant automobile que de combustible dans d'autres domaines. En somme, l'élément le plus déterminant pour faire baisser les prix est d'ouvrir le marché.

M. K. ALEKLETT, intervenant, indique qu'une grande partie de la population mondiale ne pourra jamais se payer une voiture. Aussi, si l'on se penche sur la question de savoir comment alimenter les véhicules, l'électricité semble être une bonne solution. Le modèle américain n'est pas un modèle d'avenir, car le prix du pétrole sera élevé. Faut-il pour autant augmenter la production de pétrole ? Non, car cela créerait ensuite un problème bien plus grave. Il faut au contraire essayer d'utiliser le pétrole le plus longtemps possible.

Mme A. KORIN, intervenante, évoque ensuite la question de la fragmentation hydraulique qui a fait l'objet de différents ouvrages traitant des différentes solutions envisageables dans ce domaine. Il existe des moyens de surmonter tous les obstacles environnementaux. Aussi convient-il de voir ce qui se fait de mieux dans ce domaine et de contrôler soigneusement la qualité des nappes phréatiques. C'est là un point essentiel pour éviter de causer des dégâts.

M. S. ALHUSSEINI, intervenant, rappelle que le thème du débat n'est pas le prix du pétrole, mais bien le pic pétrolier. Les participants devraient se concentrer sur la régulation car, en ce qui concerne la fixation du prix du pétrole, on sait que les réserves sont suffisantes.

M. J. HORVÁTH (Hongrie) fait observer que l'on considère la question de l'énergie du point de vue des ressources naturelles et qu'il faudrait peut-être s'intéresser à des formes d'énergie jusqu'à présent peu exploitées, comme l'énergie solaire, en s'appuyant sur une démarche scientifique. Le prix de l'énergie solaire est purement une question de technologie. Il existe d'autres sources d'énergie que la science permet d'utiliser, comme la pesanteur. Si l'on s'engage sur cette voie, est-il déraisonnable de penser que les combustibles fossiles sont appelés à devenir obsolètes ?

Le délégué de la LIBYE dit qu'il y a beaucoup de terres en Libye qui mériteraient d'être explorées pour déterminer les réserves de gaz et de pétrole. Les Libyens dépendent beaucoup des ressources générées par l'exportation de ces produits. La nouvelle Libye souhaite collaborer avec la communauté internationale. Elle aspirait à devenir une société démocratique, et c'est aujourd'hui chose faite. L'industrialisation lui apportera des emplois, lui permettra de diversifier ses sources de revenus et de dépendre moins des revenus pétroliers. Le délégué s'interroge à propos de certaines études qui contestent la notion de pic pétrolier. D'après les exposés qui ont été faits, 2003 a marqué un pic qui a été suivi d'un autre pic en 2010. D'après les estimations, le prochain devrait survenir en 2035. Le délégué se rallie par ailleurs à la remarque de M. Alhusseini, car l'évolution de la technique permet chaque année de mettre au point de nouveaux systèmes d'extraction du pétrole et l'on n'utilise plus aujourd'hui les mêmes méthodes qu'il y a vingt ou trente ans. Pour le délégué, le pic pétrolier n'est pas encore là.

Mme G. REQUENA (Venezuela) dit que le Venezuela détient les plus importantes réserves pétrolières de la planète. Elle ajoute que le modèle capitaliste traverse une crise et que ce ne sont pas les modèles néo-libéraux européens qui permettront d'y remédier. Le Venezuela est en train de réécrire son histoire énergétique. Il œuvre à l'instauration d'une nouvelle dynamique internationale qui permettrait de mettre un terme à l'hégémonie des puissances énergétiques et pétrolières. Le Venezuela est doté de la plus forte concentration de gaz et de pétrole, ce qui fait désormais de lui un prescripteur du nouvel ordre énergétique. L'oratrice invite les intervenants à se pencher sur les nombreux projets sud-américains visant à créer une intégration durable, à faire naître une nouvelle forme de coopération et à renforcer les liens entre l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et Petrocaribe.

M. K. ALEKLETT, intervenant, répondant au délégué de la Libye, explique qu'il ne faut pas confondre ressources et réserves, et pic de production. Le rythme de production correspond au flux disponible pour la consommation. Dans les faits, il est très difficile de commercialiser les sables bitumineux, quant au Venezuela, il a du mal à extraire le pétrole de la ceinture de l'Orénoque. Le pic pétrolier ne signifie pas tant que le pétrole va venir à manquer, mais que l'on aura atteint le rythme de

production maximal. S'agissant des énergies renouvelables, l'énergie solaire ne représente qu'une infime portion de l'énergie utilisée actuellement et, de surcroît, le progrès a des limites. Ainsi par exemple, les piles fonctionnent au lithium, qui finira par s'épuiser. Les énergies renouvelables s'accompagnent elles aussi de leur lot de problèmes auxquels il faudra remédier.

Mme A. KORIN, intervenante, répond que s'agissant de l'énergie solaire il faut faire la différence entre le secteur des transports et celui de l'électricité. Au Brésil, l'énergie solaire permet de faire pousser la canne à sucre, que l'on transforme ensuite en alcool carburant. Pour ce qui est des politiques à suivre, le secteur de la production d'électricité est ouvert à d'autres sources d'énergie, de même que celui des transports est ouvert à de nouveaux types de carburants, il faut donc suivre cette voie en s'appuyant sur l'état de la science et de la connaissance.

Par ailleurs, la Libye devrait, selon elle, envisager de réduire ses subventions à la production de pétrole, ce qui lui permettrait de vendre à des prix plus réalistes. L'intervenante concède que c'est là une mesure difficile à prendre car elle fera diminuer les recettes, mais ajoute que, sur le long terme, c'est ce qu'il y a de mieux à faire. Sur un autre plan, l'Amérique latine jouit d'un immense potentiel de production de carburants compétitifs, mais il ne faudrait pas que les investisseurs étrangers se retirent de peur de voir leurs entreprises nationalisées, car cela priverait les Etats concernés de la technologie que ces entreprises leur apportent. Aussi recommande-t-elle de ne pas trop politiser la gestion des entreprises de production d'énergie.

Mme G. REQUENA (Venezuela) dit que, depuis 1998, le Venezuela connaît des changements radicaux et exerce la souveraineté qui est la sienne. Le Gouvernement qu'il a élu démocratiquement a mis en œuvre des politiques fondées sur cette souveraineté et engagé différentes mesures. Le Venezuela refuse de courber l'échine face à l'impérialisme. Ce ne sont pas les profits qui vont dicter les décisions du Gouvernement qui a rompu avec le modèle capitaliste et n'acceptera jamais de faire peser en priorité les intérêts économiques.

M. S. ALHUSSEINI, intervenant, relève qu'il peut y avoir différentes façons de procéder à l'échelon local. La Hongrie par exemple a réalisé des avancées intéressantes en ce qui concerne l'énergie solaire et les nouvelles technologies. En tout état de cause, il faut des politiques qui favorisent d'autres solutions énergétiques, qui auront un effet positif au plan mondial. En ce qui concerne la Libye, le changement intervenu du côté de l'offre de pétrole crée un climat plus favorable à l'investissement et donc un système plus prévisible. La production devrait donc augmenter dans la mesure où le nouvel environnement est jugé plus sûr par les investisseurs. Cette nouvelle stabilité est un atout.

Mme F. HAJAIG (Afrique du Sud) indique que l'Afrique du Sud produit du pétrole à partir du charbon, mais qu'elle a désormais décidé d'investir dans les énergies éolienne et solaire, ainsi que dans les biocarburants. L'Afrique du Sud a en outre une centrale nucléaire et envisage d'en construire d'autres. Elle dispose de grandes réserves de charbon pour produire de l'électricité, mais elle se soucie de l'effet de l'exploitation du charbon sur l'environnement et notamment sur les changements climatiques. La déléguée est déçue qu'aucun des intervenants invités n'ait soulevé cette question. Elle fait remarquer par ailleurs que, bien qu'ayant les plus importantes réserves de pétrole de la planète, l'Arabie saoudite a décidé de promouvoir le nucléaire. Sur ce point, elle se demande si l'Arabie saoudite ne risque pas de se heurter aux mêmes obstacles que l'Iran.

M. I. ALKOOHEJI (Bahreïn) indique que un pour cent du pétrole extrait à Bahreïn sert à produire de l'électricité, tout le reste servant de carburant pour les transports. Il demande à Mme Korin si elle a appelé l'attention des législateurs américains sur la mise en concurrence des carburants sur le marché de l'automobile, car les Etats-Unis sont le premier producteur de voitures du monde. Il demande également s'il serait anticapitaliste de plafonner les prix du pétrole. Il rappelle que de nombreux Etats producteurs de pétrole sont sur le point de connaître une forte croissance, ce qui n'est pas sans importance pour des pays tels que la Libye, par exemple.

M. A. MARQUINA (Venezuela) relève que l'on s'est beaucoup intéressé à la production de pétrole et à la capacité de production des pays pétroliers. Il propose d'examiner les modèles de consommation nationale et se demande par ailleurs si le fait de produire du carburant à partir de la

canne à sucre ne risque pas de conduire à utiliser les terres pour produire du carburant plutôt que de la nourriture en période de crise alimentaire.

Mme A. KORIN, intervenante, répondant au représentant de Bahreïn, dit qu'elle ne peut souscrire à l'idée de plafonner les prix de manière artificielle. En effet, si les prix sont fixés trop bas, la demande deviendra trop importante. Ce sont les mécanismes de marché qui doivent déterminer les prix, en fonction de l'offre et de la demande. En revanche, en créant une concurrence entre le pétrole et d'autres carburants, de façon que ce soit le consommateur qui choisisse en fonction des conditions du marché, les prix des différents carburants finiront par s'établir à un point d'équilibre.

Sur un autre point, l'intervenante fait remarquer que, pour les peuples les plus défavorisés de la planète, notamment dans certaines régions d'Afrique ou en Haïti, c'est une bonne chose que de pouvoir passer de l'agriculture de subsistance à l'agriculture intensive. Avec des marchés ouverts, ces pays pourraient exporter leur production et en retirer des recettes. On n'est pas pour l'instant dans une configuration où la production de nourriture serait en concurrence avec la production de carburant.

Enfin, pour répondre à la déléguée de l'Afrique du Sud, elle fait remarquer que le débat sur l'énergie nucléaire n'est pas le sujet de la présente réunion. Cela étant, sur le plan environnemental, les véhicules électriques sont plus intéressants que les moteurs diesel, pour des raisons de rendement. Tous les autres carburants liquides valent mieux que l'essence et d'un point de vue écologique, le charbon est plus mauvais que le gaz naturel. La question qui se pose est celle de la provenance. Mais quoi qu'il en soit, les pauvres se soucient davantage d'avoir accès à l'électricité et de pouvoir se déplacer, que de l'état du climat dans cinquante ans.

M. K. ALEKLETT, intervenant, explique que, si l'on s'est intéressé au pic pétrolier, c'était pour prouver que les habitudes pouvaient changer. L'Afrique du Sud va devoir trouver davantage de charbon pour faire fonctionner son système car, contrairement au pétrole, l'énergie nucléaire destinée à produire de l'électricité ne peut être stockée dans un réservoir. Réagissant ensuite aux propos du délégué de Bahreïn, l'intervenant indique que l'augmentation du prix du pétrole en 2008 était due à une augmentation de la consommation en général. Les Jeux olympiques de Pékin sont en partie responsables de cette situation en ce sens que la Chine avait fait d'immenses réserves en vue des jeux et que la consommation a soudainement chuté une fois que les Jeux ont commencé. La mondialisation nécessite du pétrole et non de l'électricité. C'est le faible coût de la main-d'œuvre qui est le moteur de la mondialisation, qui a, à son tour, des répercussions sur le pic pétrolier. Enfin, pour répondre à la déléguée du Venezuela, l'intervenant indique que les effets sur l'environnement sont une question importante et précise que le charbon est plus polluant que le pétrole.

Mme A. KORIN, intervenante, rappelle au délégué de Bahreïn que le Sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis ont une échéance électorale en vue et qu'il est donc inutile d'essayer de les approcher. Toutefois, un projet de loi cosigné par les deux partis pourrait ouvrir la voie à la concurrence des carburants, mais le processus politique est long. Avec l'arrivée du gaz naturel non conventionnel, de grandes entreprises ont délaissé le pétrole, ce qui en a fait baisser le prix. Ce genre d'événements influe sur le processus politique, mais celui-ci ne va pas évoluer en un jour, car les républicains continueront à prôner la prospection, tandis que les démocrates plaideront pour une réduction de la consommation.

M. S. ALHUSSEINI, intervenant, est lui aussi d'avis qu'il faut s'intéresser à la consommation. Pour ce qui est de son programme nucléaire, pour l'instant l'Arabie saoudite se renseigne et signe des protocoles d'accord bilatéraux avec certains pays. Elle est signataire de tous les accords internationaux pertinents.

M. K. ALEKLETT, intervenant, fait remarquer que l'Iran veut produire son propre uranium aux fins de son programme d'énergie nucléaire, lequel uranium pourrait servir à produire des armes nucléaires.

M. K.A. KHAWAJA (Pakistan) dit que, parce qu'il importe son pétrole, le Pakistan est tributaire de la fluctuation de la production et des prix. Il pense qu'il faut investir davantage dans le secteur de l'énergie. Pourquoi ne met-on pas la technologie, ou d'autres moyens, au service de la diversification des sources d'énergie ? Et pourquoi ne s'inquiète-t-on pas davantage de la sécurité énergétique ?

M. Shi-Lu CHIA (Singapour) indique que la croissance du PIB de Singapour est en corrélation avec le prix du pétrole. Il indique qu'il faut du temps pour parvenir à produire des carburants compétitifs. Ce sont les forces du marché qui doivent dicter les prix et non le prix qui doit être imposé au marché. L'intervenant se demande aussi ce que l'on pourrait faire pour réduire la volatilité du marché de l'énergie.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) dit que la vraie question est celle de la sécurité énergétique. On a effleuré le sujet mais rien n'a été clairement dit en ce qui concerne la sécurité énergétique dans les cinquante prochaines années. En outre, le délégué n'est pas d'accord avec l'assertion de Mme Korin, selon laquelle les pays arabes auraient augmenté les dépenses publiques après le Printemps arabe. Les recettes du pétrole représentent plus d'un milliard de dollars E.-U. par an, ce qui est un moteur et pour l'économie nationale, et pour l'économie mondiale. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter des répercussions du Printemps arabe sur les pays du Golfe. Le prix du pétrole repose sur l'offre et la demande et le marché est prêt à payer 110 pour cent de ce prix. Voilà un bon exemple de prix déterminé par le marché. L'Iraq et la Libye pourraient se mettre à produire davantage et si tel est le cas, les prix diminueront, mais il ne faut pas accuser l'OPEP et le Moyen-Orient d'avoir la mainmise sur les prix du pétrole, car ils ne comptent que pour 30 pour cent de l'offre mondiale.

Mme J.A. GENTER (Nouvelle-Zélande) dit que bien que les transports soient un souci majeur, elle est surprise que le débat ait porté exclusivement sur les carburants de substitution et non sur les politiques visant à réformer les transports, et sur l'urbanisme. Les Etats-Unis donnent la priorité aux véhicules particuliers par rapport à tout autre mode de transport et n'ont donc que peu d'options. En Europe, cependant, les solutions sont plus nombreuses. Les Etats-Unis, eux, ont un territoire plus vaste et les pays en développement ne voudront pas forcément suivre leur exemple. La déléguée s'étonne aussi que personne n'ait parlé de l'incidence du pétrole sur la production alimentaire. Le secteur agro-alimentaire dépend en effet beaucoup des combustibles fossiles et subit donc de plein fouet toute fluctuation de la production ou des prix du pétrole.

M. J.R. TAU (Afrique du Sud) félicite Mme Korin du parallèle très judicieux qu'elle a fait entre le sel et le pétrole et la remercie d'avoir expliqué ce qu'il fallait retenir du monopole du sel pour la conservation de la nourriture. Si on laisse le marché dicter ce qu'il faut faire, on court à la catastrophe. La crise financière montre bien le risque qu'il y a à laisser le marché décider. Il faut en tirer les leçons qui s'imposent pour éviter une crise similaire dans le secteur de l'énergie. Il convient par ailleurs de regarder de près ce que fait l'OPEP afin de savoir si elle œuvre pour les pays développés ou en développement et pour le développement durable de la planète. Si la deuxième hypothèse est la bonne, il convient de s'interroger sur les mesures à prendre pour la suite. Enfin, réagissant à une remarque de M. Aleklett quant au fait que l'Afrique du Sud dépend du charbon, il pense qu'il est injuste de décrire son pays comme un "baron de la pollution". Ce serait faire abstraction du fait que l'Afrique du Sud a accueilli une conférence sur les changements climatiques en 2011. L'Afrique du Sud est déterminée à utiliser non seulement la houille mais aussi d'autres sources d'énergie.

Mme A. KORIN, intervenante, répète, pour répondre aux délégués de l'Afrique du Sud et de Bahreïn, que si l'OPEP ne représente qu'un tiers de la production mondiale de pétrole, elle détient 78 pour cent des réserves de pétrole conventionnel. Globalement, le marché est sain, mais il y a parfois des aberrations et, quand tel est le cas, il faut que les gouvernements réagissent. Les monopoles et les cartels créent des aberrations, or l'OPEP se comporte globalement comme un monopole. Elle se compose d'Etats indépendants et il est donc normal que ses décisions soient dans leur intérêt. Pour ce qui est des carburants nécessaires aux transports, il faut ouvrir le marché à la concurrence. Pour ce faire, il faut des dispositions législatives prévoyant que les véhicules automobiles doivent pouvoir fonctionner avec différents carburants, de façon à pouvoir tempérer la volatilité du marché des carburants. Il y a aussi une autre solution qui consisterait à alléger la réglementation qui empêche le secteur privé de s'implanter sur le marché des transports en commun.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) demande quel est le lien entre la production de l'OPEP et ses réserves. L'OPEP n'a pas de réserves. Et qui plus est, il ne serait pas normal de vendre tous ses produits d'un seul coup. En outre, l'orateur ne croit pas que Bahreïn fasse partie d'un cartel ou d'un monopole.

M. K. ALEKLETT, intervenant, indique que, si les Etats-Unis ne comptent que pour 5 pour cent de la population mondiale, ils consomment 20 pour cent du pétrole produit dans le monde. Or, tout le monde a besoin de ce pétrole et la production ne peut être augmentée, car la capacité maximale de production a déjà été atteinte. Il faut que quelque chose change. L'intervenant pense comme la déléguée de la Nouvelle-Zélande que c'est aux gouvernants qu'il appartient de décider et non au marché. S'agissant de la production alimentaire, il note que 30 pour cent des combustibles fossiles servent à produire des denrées alimentaires. Et c'est donc la production de nourriture qui plus que toute autre chose peut apporter le changement, à cause du pic pétrolier. Enfin, la sécurité énergétique est un problème majeur quand on sait que la population mondiale devrait atteindre 9 milliards d'individus d'ici cinquante ans. Il faut veiller à ce que l'ensemble de l'humanité ait un accès équitable à l'énergie et se pencher sur les mesures à prendre pour ce faire.

M. S. ALHUSSEINI, intervenant, indique que 33 pour cent du PIB de l'Arabie saoudite vont à l'éducation et 25 pour cent à la santé publique. Pour répondre au délégué de Singapour, il dit que les producteurs de pétrole souffrent tout autant que les pays consommateurs de la volatilité des prix. De même, pour répondre à la déléguée néo-zélandaise, il admet que la production agricole est vitale pour l'ensemble de la planète. Enfin, faisant écho aux remarques du délégué de l'Afrique du Sud, il précise que l'OPEP ne peut contrôler le marché alors qu'elle ne produit que 30 pour cent du pétrole mondial. Elle ne fait qu'assurer l'approvisionnement du marché.

M. P. TANBANJONG (Thaïlande) fait observer qu'il faut modifier les habitudes pour utiliser les ressources de façon plus rationnelle et gérer l'énergie de façon à ne pas avoir à dépendre d'énergies extérieures. Il demande si l'on dispose d'informations ou de statistiques sur la différence d'intensité énergétique entre les Etats-Unis, l'Europe et l'Asie du Sud-Est.

M. A. BOUCHOUAREB (Algérie) estime que les pays consommateurs de pétrole ne seraient pas dans la situation actuelle s'il y avait d'autres carburants. Il plaide pour un système qui garantirait une répartition plus équitable des ressources. Les pays consommateurs et les grands pays cèdent à la facilité sans regarder plus loin, mais le risque est d'épuiser la ressource la plus importante de la planète, sans compter que l'on endommage l'écosystème. Il faut se tourner vers de nouvelles sources d'énergie. D'ailleurs, un certain nombre de pays ont décidé de sortir du nucléaire.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur) demande s'il y a déjà eu des études sur l'incidence des trajets domicile-travail. Que se passerait-il si l'on supprimait ce type de déplacements ?

Mme A. KORIN, intervenante, répond au délégué de la Thaïlande que la meilleure chose à faire est d'adopter une loi sur les carburants automobiles qui fasse que les usagers puissent utiliser différents types de carburants. A cet égard, elle recommande de collaborer avec le Brésil qui est à la pointe de ce secteur. Répondant ensuite au délégué de Bahreïn, elle indique que l'OPEP produit le même nombre de barils de pétrole depuis trente ans. Et c'est en cela que l'OPEP exerce un monopole, puisqu'elle limite la production. Selon elle, il faudrait que d'autres pays mettent sur le marché des produits de substitution du pétrole pour créer une concurrence.

M. K. ALEKLETT, intervenant, pense que l'on ne peut continuer comme si de rien n'était. Le monde ne pourra pas continuer à tourner sans énergie. Et l'on ne peut pas non plus augmenter la production de pétrole, car la chute n'en serait que plus douloureuse lorsque l'on décidera de renoncer au pétrole. La production est aujourd'hui au plus haut. L'heure est donc venue d'amorcer un changement.

Le MODERATEUR est reconnaissant au Parlement canadien d'avoir organisé cette réunion-débat et remercie les intervenants de leur contribution.

La séance est levée à 12 h.25.

SEANCE DU VENDREDI 26 OCTOBRE

(après-midi)

La séance finale de la 127^{ème} Assemblée est ouverte à 14 h.15 sous la conduite du Président de l'Assemblée, M. D.H. Oliver (Canada).

Point 6 de l'ordre du jour**Situation institutionnelle et sécuritaire au Mali**

(A/127/6-DR)

M. P. MAHOUX (Belgique), rapporteur du comité de rédaction, présente le projet de résolution, Situation institutionnelle et sécuritaire au Mali (A/127/6-DR), et dit que le comité de rédaction était composé de représentants de l'Arabie saoudite, de la Belgique, du Canada, de la France, de la Malaisie, du Pakistan et de l'Uruguay. La résolution, concise, mentionne précisément le soutien qu'apporte l'UIP à toutes les initiatives prises par les organisations internationales et certaines personnalités éminentes, notamment le Président français, pour rétablir la paix et la démocratie au Mali. Il demande instamment à l'Assemblée d'adopter la résolution.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Point 5 de l'ordre du jour**Résultats**

- a) Débat spécial sur le thème Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation
(A/127/5a)-R)

M. E. QUENUM (Bénin), rapporteur du comité de rédaction, présentant la Déclaration de Québec (A/127/5a)-R), dit que le comité de rédaction était composé de représentants de la Belgique, du Bénin, de l'Inde, du Pakistan, de la République démocratique du Congo, du Royaume-Uni, de la Suisse et du Zimbabwe. Le sénateur Mahoux, de la Belgique, a présidé les travaux du comité. Près de 50 amendements ont été reçus, dont beaucoup ont été intégrés au texte de la Déclaration. Les travaux du comité ont été entrepris dans un esprit de dialogue et d'identité de vues tel qu'aucun des amendements n'a dû être mis aux voix. Le texte insiste sur la valeur universelle de la diversité linguistique, culturelle et ethnique et appelle les Membres de l'UIP à protéger cette diversité tant au sein des sociétés et des civilisations qu'entre elles. Il reconnaît l'existence de la mondialisation et de l'interconnexion. La Déclaration rappelle aux parlementaires qu'ils sont en position de pouvoir et qu'ils peuvent réellement améliorer les conditions économiques et sociales des groupes vulnérables, notamment des femmes et des enfants. La Déclaration est équilibrée, et se conclut par un appel lancé à l'UIP et ses Parlements membres, à l'ONU et à l'UNESCO pour qu'ils unissent leurs forces afin d'assurer son application. Il invite l'Assemblée à adopter la Déclaration.

La Déclaration de Québec est adoptée à l'unanimité.

- b) Session spéciale du Groupe du partenariat sur les parlements sensibles au genre
(A/127/5b)-R)

M. F. DRILON (Philippines), co-rapporteur, présente le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre (A/127/5b)-R).

Mme R. KADAGA (Ouganda), co-rapporteuse, dit que l'objectif du Plan est d'aider les parlements à prendre des mesures pour devenir des institutions sensibles au genre. Il s'agit d'une initiative innovante qui donne à l'UIP une longueur d'avance sur nombre d'autres organisations.

M. F. DRILON (Philippines), co-rapporteur, déclare que le Plan a été élaboré dans le cadre d'un processus de consultation piloté par le Groupe du partenariat entre hommes et femmes. Le Comité de coordination des femmes parlementaires a aussi joué un rôle considérable. Des amendements ont été reçus de l'Argentine, de l'Autriche, du Canada, des Emirats arabes unis, de l'Equateur, de la France, de l'Inde, du Maroc, du Rwanda, de la Suède et de l'Uruguay. Le Plan recommande des mesures dans les domaines clés de l'égalité entre hommes et femmes : la participation, la politique et la législation, l'intégration du genre, la culture et l'infrastructure, et la responsabilité partagée.

Mme R. KADAGA (Ouganda), co-rapporteuse, note que les délégués se sont félicités du Plan au cours de leurs discussions. Non seulement les déléguées l'ont soutenu, mais un grand nombre de délégués masculins ont exprimé leur soutien et leur volonté de susciter des changements dans les parlements en vue de parvenir à l'égalité des sexes. Elle demande à l'Assemblée d'adopter le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre.

Le Plan d'action est adopté à l'unanimité.

c) Commission UIP des Affaires des Nations Unies
(A/127/5c)-R)

Mme K. KOMI (Finlande), rapporteuse de la Commission, donne lecture du Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies (A/127/5c)-R).

L'Assemblée prend note du Rapport.

Clôture de l'Assemblée

Le Président donne la parole à M. F. BUSTAMANTE (Equateur) au nom du Parlement équatorien, hôte de la 128^{ème} Assemblée.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur), s'exprimant au nom du Parlement équatorien, invite à nouveau tous les délégués à assister à la 128^{ème} Assemblée à Quito, en Equateur. Avant de diffuser un message vidéo du président du Parlement, il présente le thème de l'Assemblée: D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen Vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions.

Le message vidéo est diffusé.

M. A. BOUAHARA (Algérie), s'exprimant au nom du Groupe africain, dit que les travaux de l'Assemblée ont été marqués par des discussions enrichissantes sur une série de questions intéressant tous les pays et tous les peuples. Il se félicite qu'une résolution ait été adoptée sur la situation au Mali. Il fait remarquer que l'Assemblée se tient pendant une fête religieuse musulmane célébrant l'unité, le pardon et la paix, et note que c'est une coïncidence étrange que l'on aborde la situation au Mali le jour d'une fête religieuse de cette importance.

M. I. NADIMI (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Groupe de l'Asie-Pacifique, dit que les réunions du Groupe ont suscité un fort intérêt. Le sénateur Drilon, des Philippines, a donné au groupe des informations sur les travaux du Comité exécutif et a informé ses membres que le Japon assurera la prochaine présidence du groupe.

M. A. R. RAWABDEH (Jordanie), s'exprimant au nom du Groupe arabe, dit que le groupe a travaillé pendant six jours, et qu'il a examiné des questions d'importance. Les membres ont souligné la nécessité de renforcer les liens entre partenaires en faveur de la sécurité et de la paix en Afrique et dans le reste du monde. Il note que l'Assemblée a adopté des résolutions intéressantes. Alors que nombreux sont les délégués qui ont eu l'occasion de profiter de la magnifique ville de Québec, il regrette que d'autres se soient vu refuser un visa pour le Canada. Il reprend l'appel lancé par les précédents orateurs selon lequel l'UIP devrait tenir compte des fêtes religieuses en fixant la date de ses futures réunions.

Mme T. GARCÍA (Colombie), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, informe l'Assemblée du processus de paix en Colombie. Obtenir la paix au terme de 50 années de violence est un événement historique. Le Gouvernement colombien, qui a décidé de reprendre le dialogue avec les FARC, est acquis à l'idée du nouveau processus de paix qui a débuté à Oslo et se poursuivra à La Havane. L'oratrice exprime à cette occasion sa reconnaissance à la Norvège, au Chili et à Cuba.

M. R. DEL PICCHIA (France), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, dit que c'est la première fois depuis longtemps, à l'exception des secondes Assemblées annuelles tenues en Suisse, que l'Assemblée de l'UIP est organisée par un Membre du Groupe des Douze Plus. Quatre thèmes importants ont retenu son attention : la résolution sur la situation au Mali; la Déclaration de Québec, qui donne des indications générales aux législateurs pour faire tomber les murs de la discrimination et de l'exclusion; l'ambitieux Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, et la réunion-débat sur la responsabilité de protéger, qui n'a pas manqué de leur rappeler à tous la tragédie syrienne.

Pour le PRESIDENT DE L'UIP, cette assemblée a été fructueuse, et les débats ont été de grande qualité. Lors de l'ouverture, il a déclaré que l'Assemblée à Québec serait particulière à cause de son programme unique, et le déroulement de l'Assemblée lui a donné raison. Il rend hommage à tous les Groupes géopolitiques, aux chefs de délégations, aux présidents de parlements et à tout le personnel administratif. Il remercie le Secrétaire général et le Secrétariat de l'UIP de leur dévouement et de leurs efforts, les organisateurs de l'Assemblée de leur patience et l'équipe des interprètes de leur compétence.

Le PRESIDENT remercie l'ensemble des délégués qui ont assisté à la 127^{ème} Assemblée. Il rend hommage à l'Assemblée pour ses travaux, et notamment pour les discussions qui ont porté sur un large éventail de thèmes d'importance. Il a été impressionné par la qualité des débats et le dynamisme de l'échange de vues. Si les discussions ont pu être aussi franches et directes, et si elles ont pu avoir lieu, c'est grâce à la participation très active des délégués et à l'impressionnant éventail d'orateurs et d'intervenants.

S'agissant du thème du Débat spécial, il livre quelques réflexions personnelles. Il a été très impressionné par la qualité des interventions, qui ont fait apparaître le large éventail des expériences en matière de diversité, des plus modérées aux plus extrêmes. Etant donné l'ampleur du sujet, il note que le débat n'a fait qu'effleurer le thème de la diversité à l'ère de la mondialisation.

Les délibérations ont été fidèles aux valeurs et à l'esprit de l'UIP, qui s'engage en faveur d'un dialogue honnête, franc et respectueux. Il dit que ce n'est qu'en poursuivant la discussion que l'on pourra maintenir l'intégrité nécessaire pour trouver de bonnes solutions aux problèmes évoqués lors de l'Assemblée. Il fait remarquer que la diplomatie parlementaire traverse une période difficile, étant donné le grand nombre de crises et de préoccupations. Il demande aux délégués de réfléchir, au cours des jours, des semaines et des années qui vont suivre, à la teneur des discussions tenues lors de l'Assemblée, et aux initiatives qu'ils devront prendre de manière individuelle et collective en tant que parlementaires pour les générations futures.

L'Assemblée est close à 15 h.30.

SITUATION INSTITUTIONNELLE ET SECURITAIRE AU MALI**Résolution adoptée à l'unanimité par la 127^{ème} Assemblée de l'UIP
(Québec, 26 octobre 2012)**

La 127^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

considérant la situation d'insécurité qui s'aggrave dans le nord du pays à la suite de son occupation depuis janvier 2012 par des groupes armés terroristes, fondamentalistes et séparatistes, alliés à des groupes de narcotrafiants,

considérant la détérioration continue de la situation humanitaire qui en résulte et les nombreuses violations des droits de l'homme commises par les mêmes groupes terroristes, fondamentalistes et séparatistes, notamment des amputations, des lapidations, des assassinats, des viols et autres violences sexuelles, ainsi que des vols, des pillages et des destructions de monuments culturels et religieux appartenant au patrimoine mondial,

considérant l'attachement du peuple malien au caractère laïc et indivisible de la République du Mali,

considérant que la communauté internationale a unanimement condamné l'atteinte à l'intégrité du territoire malien,

considérant les initiatives prises par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies en vue de résoudre la crise institutionnelle et sécuritaire qui anéantit tous les efforts de développement du peuple malien,

considérant :

- a) la déclaration sur le Mali de la Présidente de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP, adoptée le 5 avril 2012,
- b) la résolution 2012/2603-RSP sur la situation au Mali du Parlement européen, adoptée le 20 avril 2012,
- c) la résolution ACP-UE/101-157/A de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, adoptée le 30 mai 2012,
- d) la résolution du Parlement de la CEDEAO sur l'évolution du processus de gestion de la crise politique et sécuritaire en République du Mali, adoptée le 8 octobre 2012,

considérant les demandes que les autorités de transition ont adressées à la CEDEAO et à la communauté internationale, pour qu'elles prêtent appui aux forces armées du Mali en vue de libérer le nord du pays, notamment la demande que le Président de la République par intérim a adressée au Secrétaire général de l'ONU afin que soit autorisé, par une résolution du Conseil de sécurité, le déploiement d'une force militaire internationale au Mali, en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

considérant les demandes dans le même sens adressées au Secrétaire général de l'ONU par la CEDEAO soutenue notamment par l'Union africaine et le Président de la République française,

considérant la résolution 2071 (2012) que le Conseil de sécurité a adoptée le 15 octobre 2012 en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, en vue du déploiement d'une force armée internationale pour rétablir l'intégrité territoriale du Mali,

rappelant les résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, dans lesquelles le Conseil demande que les femmes soient pleinement associées à toutes les décisions relatives à la prévention des conflits, à la médiation, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix après les conflits,

considérant l'engagement pris par l'Union européenne d'envoyer des formateurs militaires en vue de réorganiser les forces armées nationales,

considérant la réunion du Groupe d'appui et de suivi sur la situation au Mali, qui s'est tenue à Bamako le 19 octobre 2012,

1. réaffirme son attachement total à l'intégrité et l'indivisibilité du territoire du Mali, au caractère laïc de la République et à la souveraineté nationale dont le peuple est seul détenteur;
2. condamne les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans le nord du pays par les rebelles armés, les groupes terroristes, fondamentalistes et séparatistes, notamment les violences faites aux civils, et en particulier aux femmes et aux enfants, les assassinats, les amputations, les lapidations, ainsi que les pillages et les destructions de monuments culturels et religieux appartenant au patrimoine mondial;
3. salue l'initiative prise par le Président de la République par intérim de solliciter l'appui de la CEDEAO et de la communauté internationale en vue de libérer le nord du pays;
4. félicite la CEDEAO et l'Union africaine du soutien qu'elles apportent au peuple malien dans son combat contre le terrorisme et les groupes rebelles et extrémistes qui occupent le nord du pays;
5. salue l'engagement pris par l'Union européenne et l'ONU d'aider le Mali à venir à bout des groupes terroristes qui sévissent dans le nord du pays;
6. salue également l'engagement et la volonté politique clairement exprimés par le Président de la République française de soutenir le peuple malien dans son combat pour libérer le nord du pays et ses efforts pour résoudre la crise institutionnelle et sécuritaire sans précédent qu'il traverse;
7. lance un appel aux pays de la sous-région pour qu'ils s'emploient à maintenir le calme et la sécurité dans la bande sahélo-saharienne;
8. insiste particulièrement auprès des autorités transitoires du Mali pour qu'elles veillent à ce que les femmes participent pleinement et effectivement à toutes les décisions relatives à la consolidation de la paix et à la gouvernance;
9. sait gré aux pays du Groupe d'appui et de suivi de la situation au Mali des initiatives qu'ils ont prises pour aider les forces armées maliennes à reconquérir le nord du pays;
10. se félicite de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité en vue de l'envoi d'une force militaire internationale pour aider les forces armées nationales à reprendre le contrôle des régions occupées du nord du pays;
11. exhorte les forces armées du Mali à coopérer pleinement avec la force militaire internationale qui doit être déployée;

12. exhorte le Gouvernement de transition à tout mettre en œuvre, conformément à sa feuille de route, pour reconquérir le nord du pays et organiser des élections libres et transparentes dans un climat apaisé;
13. exprime son soutien sans réserve à la stratégie présentée par le Secrétaire général de l'ONU en vue de mobiliser l'ensemble des organismes, fonds et programmes ainsi que des institutions financières internationales en faveur du Sahel;
14. appelle la communauté internationale à lever les sanctions et à rétablir la coopération des partenaires techniques et financiers avec le Mali, suite à l'approbation d'une feuille de route par l'Union africaine le 24 octobre 2012;
15. demande instamment aux organisations internationales compétentes ainsi qu'aux pays et organismes donateurs de fournir d'urgence, avec le concours des organisations non gouvernementales opérant dans la région, une aide alimentaire, de l'eau potable et des abris aux réfugiés et déplacés maliens, et de s'impliquer dans la libération des otages;
16. charge l'UIP de transmettre la présente résolution à tous ses membres, Membres associés et observateurs, ainsi qu'aux autres organisations internationales.

DEBAT SPECIAL**CITOYENNETE, IDENTITE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE
A L'ERE DE LA MONDIALISATION****DECLARATION DE QUEBEC****Adoptée par la 127^{ème} Assemblée de l'UIP
(Québec, 26 octobre 2012)**

1. Nous, parlementaires, réunis dans la Ville de Québec à la faveur de la 127^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire, défendons résolument la diversité culturelle, linguistique, ethnique, raciale, politique et religieuse, valeur universelle qu'il convient de célébrer, de respecter, de promouvoir et de protéger tant au sein des sociétés et des civilisations qu'entre elles.
2. Nous sommes convaincus que la diversité des idées, valeurs, convictions, langues et expressions culturelles des peuples et des civilisations enrichit notre regard et notre expérience au niveau national, régional et international.
3. Nous affirmons notre aspiration à l'harmonie et à l'unité dans la diversité, et à la réconciliation des cultures humaines. Nous croyons en un monde où cohabiteraient les peuples avec leurs différences, où l'on aurait conscience de la solidarité différentielle et où serait promu le dialogue des civilisations. Son avènement, qui dépend de notre capacité de comprendre et d'accepter l'autre, serait une source de progrès pour l'humanité et de bien-être pour la société.
4. Toute personne doit pouvoir exercer pleinement les droits égaux et inaliénables reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux des droits de l'homme et du droit humanitaire. Les restrictions apportées à l'un quelconque de ces droits doivent être conformes au droit international, nécessaires et proportionnées. Elles ne doivent entraîner aucune discrimination fondée sur la culture, la race, la couleur, la langue, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'appartenance politique.
5. Les Etats sont donc tenus de respecter, de protéger, d'assurer et de promouvoir les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels qui sont interdépendants et s'appliquent à tous. Il appartient à chacun de nos Etats d'élaborer et de mettre en œuvre, avec la société civile, des politiques culturelles propres à éviter l'uniformisation, en se donnant les moyens nécessaires et en créant un environnement favorable.
6. Nous affirmons la nécessité de concilier diversité et cohésion sociale pour renforcer la confiance au sein des sociétés et entre elles, et pour accéder au progrès, à la prospérité et à une bonne qualité de vie. Les différences de langue, de culture, d'origine ethnique, de religion, de convictions, de race et de couleur sont manifestes dans nombre de sociétés, et chaque expérience est singulière. Chaque société garantit ces droits en application du droit international et des normes internationales en fonction de son histoire et de sa situation historique, politique, économique et sociale. Chacune vit sa diversité à sa manière, ce qui autorise, entre les civilisations, un échange constructif des bonnes pratiques et des idées novatrices sur les moyens de favoriser l'intégration sociale dans le respect de la diversité.
7. La diversité de nos sociétés et civilisations est un trait dominant du monde à l'ère de la mondialisation et de l'interconnexion. De nombreux facteurs comme les mouvements migratoires, récents et plus anciens, les progrès technologiques dans les domaines des communications et des transports, et l'intégration accrue, régionale et mondiale, des échanges commerciaux font que les individus et les sociétés ont aujourd'hui des contacts plus étroits et plus fréquents que jamais. De ce fait, individus et sociétés s'ouvrent à des idées et des valeurs différentes et les diverses communautés resserrent leurs liens avec leurs pays d'origine.

8. En raison d'une interdépendance croissante au niveau mondial et régional, les Etats, les organisations internationales et la société civile répondent de plus en plus par la coopération aux crises économiques, aux catastrophes naturelles et aux conflits, autant d'événements qui, nous en sommes convaincus, ne doivent pas servir de prétexte à des restrictions de la diversité ou à des violations des droits de l'homme fondamentaux.
9. La diversité à l'ère de la mondialisation peut aider les Etats et les parlements nationaux à aborder les complexités du XXI^{ème} siècle en leur offrant la possibilité de confronter leurs idées et points de vue sur des enjeux communs. Nous renforçons ainsi nos connaissances et notre capacité d'innover, nous mettons en valeur notre capital humain, nous progressons dans la connaissance mutuelle et la compréhension de nos différences et de nos traits communs, et nous ouvrons la voie à la paix et la prospérité.
10. Nous sommes préoccupés et consternés par l'exclusion et l'intolérance, la méfiance, le racisme, le nationalisme agressif, l'ethnocentrisme et la xénophobie, entre autres formes alarmantes de discrimination et de défiance, dont des groupes et des individus continuent de souffrir à cause de leur appartenance religieuse, ethnique, culturelle, linguistique ou raciale.
11. Tout en réaffirmant notre attachement à la liberté de pensée, d'opinion et d'expression, nous condamnons fermement et sans équivoque tous les actes d'intimidation ou d'incitation poussant à l'extrémisme, à la radicalisation, à la haine, au racisme, à la xénophobie et à la violence. Et nous rappelons que la violence en réponse ne saurait se justifier. Il importe d'encourager et de soutenir les échanges, l'éducation et le dialogue car ils aident à donner à la colère des formes d'expression pacifiques et licites, concourent au respect mutuel et à une confiance fondée sur la responsabilité partagée, le droit international et les normes internationales et contribuent à la paix et à la sécurité.
12. Nous sommes alarmés par la situation économique qui se dégrade un peu partout dans le monde et menace la cohésion sociale en engendrant des formes d'exclusion propres à alimenter les tensions sociales et les manifestations de xénophobie.
13. Nous soulignons que, pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles, il faut reconnaître et respecter l'égalité de dignité de toutes les cultures, notamment celles des minorités et des peuples autochtones.
14. Nous affirmons que les personnes issues de peuples autochtones sont égales aux autres membres de la société dont elles font partie. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les populations autochtones, et plus particulièrement les femmes, sont particulièrement exposées à la marginalisation politique, économique et sociale, à l'intolérance et aux préjugés, ce qui nuit à leur représentation politique et les empêche de participer aux décisions affectant leur bien-être, leur statut et leur contribution à la société.
15. Nous affirmons aussi que l'égalité des hommes et des femmes et le respect de la diversité sont intrinsèquement liés, et nous déplorons que les femmes appartenant à des minorités raciales, religieuses, linguistiques, culturelles et ethniques soient particulièrement exposées à l'exclusion et à la discrimination politique, économique et sociale. Rappelant la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la Déclaration de Beijing adoptée en 1995 par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, nous reconnaissons qu'elles peuvent contribuer à la compréhension mutuelle, à la tolérance et à des relations pacifiques au sein de sociétés plurielles dans la mesure où elles peuvent participer, au même titre que les hommes, à la vie politique et, par leurs décisions, à la construction de sociétés plus stables, plus solidaires et plus équitables. Nous affirmons en outre que des mesures antidiscriminatoires et volontaristes sont nécessaires non seulement pour ouvrir la voie à la pleine participation des femmes mais aussi pour leur donner les moyens d'atteindre ces objectifs.

16. En tant que parlementaires, nous n'ignorons pas que la présence dans les instances du pouvoir et aux postes de décision, publics et privés, et l'accès à ces instances et postes – tout comme la possibilité de participer effectivement à la vie politique, économique et sociale – sont des éléments importants d'intégration et favorisent la tolérance, le respect mutuel et la stabilité dans des sociétés plurielles. Ces éléments sont encore renforcés par le respect et l'exécution des obligations et engagements internationaux en matière de droits de l'homme, à savoir :
- la tenue d'élections libres et régulières et le droit de vote pour tous les citoyens, sans distinction;
 - le respect de l'état de droit, de l'égalité de chacun devant la loi et du droit de chacun à l'égal protection de la loi;
 - la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'expression, notamment la liberté des médias, et la liberté d'association, sans lesquelles il n'est pas de société civile active et engagée, ni d'échanges possibles entre les citoyens du monde;
 - le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun;
 - l'interdiction expresse de toute forme de discrimination; et
 - l'instauration d'un cadre juridique consacrant et protégeant ces droits et valeurs.
17. Le dialogue interculturel, qui suppose des échanges francs et respectueux entre individus et groupes d'origines ethniques, culturelles, religieuses et linguistiques différentes, contribue à leur faire mieux comprendre ce qui les différencie et ce qui les rapproche et les amène à voir dans la diversité une source d'enrichissement, de tolérance et d'inclusion. Dans ce contexte, nous soulignons que les sociétés sortant de crises ou de conflits ont besoin de justice et de dialogue pour progresser sur la voie de la réconciliation et de la coexistence pacifique, dans le respect de la souveraineté nationale.
18. La citoyenneté ouvre la possibilité de participer à la prise de décisions, notamment en politique. Elle facilite la protection des membres vulnérables dans les sociétés plurielles. C'est aussi le moyen de rassembler les éléments disparates d'un Etat sous la même identité civique, qui coexiste avec d'autres identités sans pour autant leur porter atteinte. En conséquence, il importe d'éviter et de combattre l'apatridie avec le concours de la communauté internationale. Il faut en particulier trouver pour les apatrides, notamment les personnes issues de peuples autochtones et les enfants migrants, des solutions conformes aux lois nationales.
19. Les interactions avec l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire sont d'une importance vitale pour l'intégration, la représentation et la participation des personnes issues de la diversité. Les lois et règles régissant la(les) langue(s) de ces interactions peuvent concourir ici au respect de la diversité. De même, il est utile de donner aux intéressés la possibilité de se former et de se perfectionner dans la(les) langue(s) officielle(s). En outre, les personnes issues de minorités linguistiques ne doivent pas se voir refuser le droit de pratiquer leur langue ou d'accéder à l'apprentissage des langues minoritaires.
20. L'accès non discriminatoire à une éducation et une formation de qualité est nécessaire si l'on veut que chacun connaisse ses droits et responsabilités civiques, soit sensibilisé à l'existence d'autres cultures et civilisations et tolérant envers elles, ce qui facilite l'insertion des groupes marginalisés et leur participation à la vie politique, économique et sociale. Ces mesures sont particulièrement bénéfiques pour les jeunes qui, sinon, risqueraient de verser dans la marginalisation et la radicalisation et de céder à des idéologies extrémistes. Grâce à elles, ils sont plus susceptibles d'apporter à la société une contribution politique, économique et sociale.
21. Les ressources naturelles sont cruciales pour la prospérité de la société. Dans les pays dont la population est plurielle, l'exploitation de ces ressources doit dûment tenir compte de la diversité des valeurs et croyances de tous les groupes sociaux, en particulier celles des peuples autochtones et des communautés locales, et reconnaître ainsi l'importance des ressources naturelles et des terres ancestrales pour leur identité. L'exploitation des ressources naturelles doit donc se faire de manière responsable en vue de préserver les traditions et les intérêts de ces groupes pour les générations futures.

Le rôle des parlements dans la protection de la diversité au niveau national

22. Nous demandons à nos parlements et à leurs membres d'user de tous les moyens à leur disposition pour protéger et célébrer cette valeur universelle qu'est la diversité tant au sein de leurs sociétés qu'entre elles. Parmi ces moyens, on citera en particulier les actions concrètes visant à :
- a) adopter et mettre en œuvre les conventions internationales qui énoncent les droits de l'homme fondamentaux, les droits civils, économiques et sociaux, ainsi que les instruments applicables qui appuient et encouragent les mesures visant à préserver les différences culturelles et reconnaissent des droits spéciaux aux minorités ethniques ou linguistiques, comme celui de promouvoir leur culture et d'utiliser leur langue dans l'enseignement et les médias;
 - b) adopter des lois et des dispositions à caractère politique de nature à renforcer l'acceptation de la diversité entre membres de groupes sociaux différents, et à encourager la compréhension, la tolérance, le respect mutuel et l'amitié entre les êtres humains;
 - c) adopter et appliquer des lois, en particulier en matière de droits civiques, qui prévoient et renforcent la participation effective de groupes issus de la diversité aux processus décisionnels, y compris au Parlement;
 - d) prévenir, combattre et éliminer toute discrimination; abroger toutes les lois discriminatoires, et adopter des lois pour lutter contre la diffusion, dans les médias et sur Internet, de messages de haine;
 - e) sensibiliser le public au rôle des parlements dans la gouvernance de la diversité culturelle au niveau national, notamment en célébrant la Journée internationale de la diversité culturelle (21 mai), en participant à la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle (première semaine de février) ou en s'associant à la campagne mondiale "Faites quelque chose pour la diversité";
 - f) promouvoir des politiques et des lois qui vantent la diversité en tant que moteur de l'innovation, de la prospérité et du développement au niveau local et national;
 - g) promouvoir des politiques et des lois qui protègent et garantissent à chacun le droit d'exercer pleinement et dans des conditions d'égalité ses libertés et ses droits fondamentaux;
 - h) s'assurer que le cadre juridique national prévoit un accès effectif à la protection de la loi et des recours pour les personnes victimes de discrimination;
 - i) assurer l'accès à la justice et renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, chargé de faire respecter les dispositions légales qui protègent de la discrimination; et
 - j) intégrer une perspective de genre dans toutes les mesures mentionnées ci-dessus et, en particulier, renforcer la présence des femmes au Parlement.
23. Nous exhortons nos parlements à promouvoir l'éducation des enfants et des adolescents à la diversité et au pluralisme dans la société.
24. Nous demandons en outre à nos parlements de prendre des mesures efficaces dans le domaine du dialogue interculturel, à savoir :
- a) instituer et encourager le dialogue et la coopération interculturels avec les gouvernements, les parlements et les parlementaires, la société civile et les groupes représentant la diversité dans la société pour mieux sensibiliser aux nouveaux défis, aux attentes et aux préoccupations nouvelles d'une population culturellement plurielle, notamment en organisant des auditions publiques annuelles pour encourager la participation active du public;
 - b) adopter et appliquer une législation, des politiques ou stratégies nationales pour le dialogue interculturel dans le cadre d'une structure qui intègre les différents domaines d'intervention publique, à savoir l'éducation, la jeunesse et les programmes sportifs, et les médias et la culture, qui donnent les outils pour comprendre et respecter la diversité, permettent une expérience concrète du dialogue interculturel, rapprochent les différents systèmes de valeurs et remettent en question les idées reçues; et

- c) impliquer et consulter la société civile et les groupes représentant la diversité culturelle, religieuse, raciale, ethnique et linguistique lors de l'élaboration des lois et des politiques les concernant directement.

Le rôle des parlements dans les initiatives internationales visant à protéger la diversité

25. Nous soulignons l'importance pour les parlements de contribuer à la coexistence pacifique des groupes ethniques, culturels, raciaux, linguistiques et religieux, des minorités, des communautés locales et des peuples autochtones, de même qu'à la réconciliation internationale.
26. Nous rappelons les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et autres instruments régionaux et internationaux consacrant et instituant des normes pour l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales en matière civile, économique, politique, sociale et culturelle.
27. Nous exhortons nos parlements à encourager les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier des accords internationaux et régionaux visant à combattre l'incitation à la violence, à la discrimination et à la haine, et à proposer des initiatives parlementaires internationales en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la présente Déclaration.
28. Nous appuyons les initiatives des Etats, des organismes compétents du système des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales, des parlements et des organisations interparlementaires, de la société civile et des médias visant à développer une culture de la paix et à promouvoir la compréhension et la tolérance entre les êtres humains. Nous les encourageons à poursuivre ces initiatives, notamment en promouvant le dialogue interconfessionnel et interculturel au sein des sociétés, et entre elles, notamment par des congrès, conférences, séminaires, ateliers et travaux de recherche.
29. Nous réaffirmons notre adhésion au Document final du Sommet mondial de 2005, qui consacre l'importance du respect et de l'acceptation de la diversité religieuse et culturelle dans le monde. Nous saluons le travail de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies qui vise à améliorer la bonne entente et la coopération entre les nations et les peuples de toutes cultures et religions, et à lutter contre les forces qui sèment la division et encouragent l'extrémisme.
30. Nous réaffirmons notre soutien à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, entrée en vigueur le 18 mars 2007, et nous invitons les parlements nationaux et les parlementaires à prendre une part active aux programmes de l'ONU et de l'UNESCO promouvant le dialogue entre les civilisations et les cultures, et à encourager leurs gouvernements à contribuer à ces programmes.
31. Nous rappelons que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2010 Année internationale du rapprochement des cultures, qui est pour nous un outil précieux pour promouvoir la connaissance et la compréhension mutuelles et pour célébrer la diversité des sociétés et des civilisations.
32. Nous appelons les organisations internationales et régionales, les associations interparlementaires, les Etats et les parlements nationaux à mettre au point des outils permettant de protéger, par la législation, les droits des peuples autochtones et des minorités. Nous saluons les efforts conjoints du secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'ONU (UNSPFII), du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UNDESA), du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et de

l'Union interparlementaire (UIP) qui ont élaboré un manuel sur l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous encourageons les Parlements et les Etats à consulter ce manuel pour y puiser des idées concrètes et des exemples de bonnes pratiques en vue d'améliorer la situation des peuples et des parlements autochtones dans différentes régions du monde.

33. Nous réaffirmons l'importance du rôle qui incombe à l'UIP d'œuvrer pour la paix et la coopération entre les peuples, en développant l'interaction entre les sociétés et les peuples et en promouvant le dialogue entre les civilisations et les cultures.
34. Nous rappelons nos engagements tels qu'ils sont énoncés dans les résolutions suivantes : Migrations et développement, adoptée à la 113^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 2005), Assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation, adoptée à la 116^{ème} Assemblée de l'UIP (Nusa Dua, 2007), Promotion de la diversité et de l'égalité des droits pour tous, grâce à des critères démocratiques et électoraux universels, adoptée à la 116^{ème} Assemblée de l'UIP (Nusa Dua, 2007), Les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme, adoptée à la 118^{ème} Assemblée de l'UIP (Le Cap, 2008), et dans la Déclaration de Chiapas adoptée à la Conférence parlementaire internationale sur Les parlements, les minorités et les peuples autochtones : participation effective à la vie politique (Chiapas, Mexique, 2010).
35. Nous appelons l'Union interparlementaire à resserrer ses liens avec l'Alliance des Civilisations des Nations Unies et à redoubler d'efforts pour encourager les parlements à échanger informations et données d'expérience sur les mesures à appliquer pour protéger la diversité au sein des civilisations et entre elles.
36. Nous appelons en outre l'UIP et l'Alliance des Civilisations des Nations Unies, ainsi que les autres partenaires concernés, à échanger des informations sur les approches, politiques et stratégies nationales de dialogue interculturel et sur les cadres juridiques nationaux dont dépendent ce dialogue et cette coopération.
37. Nous exhortons parlements et parlementaires à renforcer le dialogue entre les civilisations et les cultures dans le cadre de l'UIP et des assemblées interparlementaires auxquelles ils prennent part, et par des initiatives bilatérales telles que la création de groupes d'amitié interparlementaires.
38. Nous recommandons à l'UIP et aux parlements nationaux, à l'ONU, à l'UNESCO et aux autres organisations compétentes de collaborer à l'application des dispositions de la présente déclaration.

PLAN D'ACTION POUR DES PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE**Adopté par la 127^{ème} Assemblée de l'UIP
(Québec, 26 octobre 2012)**

La 127^{ème} Assemblée de l'UIP,

saisie du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre,

considérant que ce document a été établi à l'issue d'un long processus de consultation avec les membres de l'UIP,

sachant que ce document propose des solutions concrètes applicables à des problèmes communs à tous les pays et prévoit une large gamme de solutions pour répondre aux problèmes particuliers – nationaux et régionaux -, et représente une base commune pour la promotion des parlements sensibles au genre dans tous les pays,

1. décide d'adopter le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre;
2. encourage vivement les Membres à le porter à l'attention de leurs parlements et gouvernements, à le diffuser le plus largement possible et à le mettre en œuvre au plan national;
3. prie le Secrétaire général de l'UIP de veiller à ce qu'il soit diffusé le plus largement possible à l'échelon international et d'en promouvoir l'application à l'échelon national.

Préambule

La démocratie exige une évaluation constante. Au XX^{ème} siècle, dans le monde entier, la démocratie a vu entre autres nouveautés, l'inclusion d'un nombre croissant de femmes dans la vie politique, tant comme électrices que comme parlementaires.

Parallèlement, l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes sont devenues une partie intégrante de l'agenda international tant politique que de développement. Elles sont désormais reconnues comme étant un élément essentiel de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'égalité des sexes signifie que femmes et hommes jouissent d'une égalité de droits, de responsabilités et de chances pleine et entière. L'égalité des sexes et l'émancipation des femmes sont des objectifs de droits de l'homme, qui doivent trouver une expression aux plans politique et juridique, et exigent donc des mesures politiques.

Pour atteindre ces objectifs, il faut des mesures directes. Certaines mesures précises exigeront peut-être de prendre en compte les spécificités culturelles, sociales et religieuses entourant chaque parlement, mais globalement, il n'y aura pas de progrès sans une évolution importante des positions actuelles.

Les parlements occupent une place qui leur permet de promouvoir l'objectif d'égalité des sexes. Ils sont censés être le miroir de la société et doivent donc refléter l'évolution des forces en présence parmi les électeurs.

Un parlement sensible au genre est un parlement qui répond aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes à travers ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son action. Les parlements sensibles au genre suppriment les obstacles à la participation pleine et entière des femmes et donnent l'exemple ou servent de modèle à la société en général. Ils s'efforcent dans leur travail, de promouvoir l'égalité des sexes et veillent à employer efficacement leurs moyens en ce sens.

Un parlement sensible au genre est un parlement où il n'y a pas d'obstacles – qu'ils soient matériels, structurels ou culturels – à la pleine participation des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes, qu'il s'agisse des élus ou du personnel. C'est un lieu où les femmes peuvent et veulent travailler et apporter leur contribution. Un parlement sensible au genre donne l'exemple en ce sens qu'il promeut l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'ensemble de la société, aux plans tant national qu'international.

Un parlement sensible au genre est donc un parlement moderne, un parlement qui reflète les exigences d'une société moderne et y répond. Enfin, c'est aussi un parlement plus efficace et plus légitime.

Objectifs

Le présent Plan d'action est destiné à accompagner les parlements dans leurs efforts pour tenir davantage compte des questions d'égalité hommes-femmes. Il énonce toute une gamme de stratégies que les parlements pourront appliquer dans sept champs d'action, quel que soit le nombre de femmes qui y siègent.

Les parlements sont invités à s'approprier le présent Plan d'action, à mettre en œuvre l'ensemble ou une partie des stratégies qui y sont énoncées au plan national et à définir pour ce faire des objectifs, mesures et délais concrets adaptés à leur cas. Ils sont également invités à contrôler régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de sensibilité au genre.

Un parlement sensible au genre répond aux besoins et intérêts tant des femmes que des hommes, dans ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son action.

Un parlement sensible au genre est un parlement qui :

1. favorise la parité et compte autant de femmes que d'hommes dans tous ses organes et structures;
2. se dote d'un cadre stratégique en matière d'égalité des sexes adapté à son cas;
3. intègre l'égalité des sexes dans l'ensemble de son travail;
4. favorise une culture interne respectueuse des droits des femmes, promeut l'égalité des sexes et tient compte des besoins et de la situation des parlementaires – hommes et femmes – pour leur permettre de trouver un juste équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et leurs obligations familiales;
5. reconnaît la contribution des parlementaires hommes qui défendent l'égalité des sexes et en tire parti;
6. encourage les partis politiques à faire preuve d'initiative pour promouvoir et atteindre l'égalité hommes-femmes; et
7. donne les moyens au personnel parlementaire de promouvoir l'égalité des sexes, encourage activement le recrutement de femmes à des fonctions de responsabilités et fait en sorte qu'elles y restent, et veille à ce que l'égalité des sexes soit intégrée dans l'ensemble du travail de l'administration parlementaire.

Champs d'action essentiels

Champ d'action 1 : Accroître le nombre de femmes au Parlement jusqu'à atteindre la parité

La parité peut être à la fois un moteur pour instaurer des changements en faveur de l'égalité des sexes et le fruit d'une sensibilisation au genre réussie.

a. L'accès au Parlement

Si la représentation des femmes au Parlement a progressé lentement depuis le milieu du vingtième siècle, elle n'est toujours pas en adéquation avec la proportion de femmes dans la société.

Le fait de renforcer l'accès au Parlement grâce à des modifications favorables à l'égalité des sexes contribuera à accroître le nombre de femmes au Parlement, ce qui réciproquement peut contribuer à faire progresser la mise en œuvre des principes d'intégration du genre.

Pour remédier au déséquilibre existant, les parlements doivent mettre en œuvre une ou plusieurs des mesures ci-après :

- suivant le contexte national, adopter des mesures spéciales pour faire en sorte que les partis choisissent davantage de femmes pour les représenter dans des sièges pouvant être gagnés aux élections et les inscrivent sur leurs listes à des rangs qui leur permettent d'être élues; proposer des amendements de la loi électorale et de la Constitution prévoyant de réserver des sièges aux femmes;
- condamner les actes de violence visant les candidates aux élections législatives et les femmes parlementaires et adopter des mesures législatives concrètes pour prévenir ces actes et les réprimer;
- mener des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la représentation des femmes au Parlement;
- promouvoir les programmes de mentorat; mettre en avant les femmes parlementaires et en faire des modèles dans leurs supports de communication et dans les médias;
- faciliter la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques entre parlementaires par des voyages d'études dans d'autres parlements de la région ou d'ailleurs.

b. Parvenir à l'égalité dans la répartition des rôles et des fonctions

Si le nombre de femmes au Parlement est important, il importe aussi qu'il y ait des femmes aux fonctions d'encadrement de l'institution.

Les principes pour parlements sensibles au genre pourront être promus si les femmes occupent des fonctions élevées dans la hiérarchie du Parlement et dans son administration, car elles seront alors en mesure d'influer sur les orientations stratégiques, de modifier les procédures et pratiques parlementaires et pourront en outre servir d'exemple à d'autres femmes et apporter un point de vue nouveau dans les débats.

Pour faire une plus large place aux femmes dans leur encadrement, les parlements prendront une ou plusieurs des mesures suivantes :

- adoption de mesures volontaristes et modification du règlement intérieur de sorte qu'à qualifications égales, la priorité soit donnée aux femmes pour l'attribution des fonctions parlementaires (notamment les présidences de commission et les fonctions de direction du Bureau) ou à ce que la répartition des fonctions d'encadrement soit en adéquation avec la représentation des femmes au Parlement;
- établissement d'un roulement entre hommes et femmes dans l'encadrement du Parlement, sur une période à définir;
- dédoublement, si possible, des fonctions de direction des structures parlementaires, avec la désignation et d'une femme, et d'un homme;
- incitation à une répartition proportionnelle et équitable des femmes dans toutes les commissions et pas uniquement dans les commissions traitant des femmes, de l'enfance, de l'égalité des sexes, de la famille, de la santé et de l'éducation; et
- incitation des dirigeants à élargir les critères d'évaluation de l'expérience acquise par les femmes et les hommes avant leur entrée en politique.

Champ d'action 2 : Renforcer la législation et les politiques relatives à l'égalité des sexes

Les parlements peuvent progresser dans la prise en compte du genre en se dotant de lois et de politiques favorables aux principes d'égalité des sexes. L'adoption de lois de promotion de l'égalité des sexes et d'intégration du genre peut constituer un moteur efficace pour faire évoluer les perceptions sociales et culturelles du genre.

Les parlements peuvent aussi servir d'exemple au reste de la société en défendant l'égalité des sexes au moyen de politiques stratégiques, de plans d'action et de politiques opérationnelles et d'accompagnement.

a. La législation nationale

Afin de susciter un changement des perceptions sociales et culturelles du genre, en faveur de l'égalité des sexes, les parlements doivent :

- adopter des lois de promotion et de protection de l'égalité des sexes. Là où de telles lois existent mais sont dépassées ou datent de plus de 10 ans, il importe que les parlements les revoient pour y insérer des systèmes d'intégration du genre et prévoient des mécanismes pour en assurer et en contrôler l'application.

En outre, pour disposer d'un mandat sur l'intégration du genre, les parlements doivent :

- envisager d'adopter une loi et/ou des mécanismes exigeant que toutes les politiques gouvernementales et toutes les lois soient examinées pour en déterminer les effets sur l'égalité des sexes et s'assurer qu'elles soient conformes aux obligations juridiques du pays au regard des conventions internationales pertinentes, à savoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux.

b. Les politiques stratégiques et plans d'action du Parlement

S'ils veulent se positionner comme des modèles en matière d'égalité des sexes pour l'ensemble de la société, les parlements doivent :

- se doter d'une politique expliquant :
 - les raisons et l'orientation stratégique qui justifient la mise en œuvre des mesures énoncées dans le présent Plan d'action,
 - les mesures concrètes qu'ils prendront pour promouvoir les principes d'intégration du genre dans un délai donné et
 - les indicateurs permettant de mesurer les progrès qui feront l'objet d'évaluations régulières dans le cadre d'un mécanisme de contrôle parlementaire approprié;
- établir leur budget dans un souci d'égalité des sexes et mettre en place des mesures de reddition de comptes pour suivre les progrès.

c. Les politiques opérationnelles et d'accompagnement du Parlement**i. Définir des politiques médiatiques et de communication**

Afin que l'importance de promouvoir l'égalité des sexes soit bien comprise et mise en avant dans toute la mesure possible, il convient que les parlements :

- définissent une stratégie de communication ciblée sur l'égalité des sexes, des messages clés, ainsi que des méthodes et des délais;

- mettent en avant leurs activités en faveur de l'égalité des sexes et leurs résultats dans les médias ou à travers les moyens de communication du Parlement, notamment son site web.

ii. Définir des politiques de lutte contre le harcèlement et la discrimination

Afin que l'ensemble de leurs membres et de leur personnel puisse travailler dans un cadre exempt de toute forme de discrimination et de harcèlement, y compris sexuel, les parlements doivent :

- mettre en place un code de conduite exigeant que les parlementaires fassent preuve de respect et de courtoisie, et sanctionnant tout propos ou comportement sexiste;
- se doter de politiques de lutte contre le harcèlement et la discrimination applicables à tous les parlementaires et tout le personnel parlementaire, conformément à la législation nationale, ainsi que d'un organe indépendant chargé de connaître des recours;
- veiller à ce que tous les documents officiels, notamment le règlement intérieur, soient rédigés dans un souci d'égalité des sexes (par exemple, que les parlementaires n'y soient pas désignés par le pronom masculin "il(s)" et que l'on préfère la formule "Président/Présidente" ou "présidence" à "Président").

Champ d'action 3 : Intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble du travail parlementaire.

L'inégalité entre les hommes et les femmes ne peut être combattue efficacement que si dans tous les domaines les politiques sont définies de manière à répondre aux préoccupations, besoins et contraintes des hommes et des femmes, et à tirer parti de leurs capacités et apports respectifs.

L'intégration des questions de genre dans le travail du Parlement est une modification efficace, car elle permet de prendre acte des différences économiques, sociales, politiques et juridiques qui existent entre les hommes et les femmes.

a. S'engager à intégrer les questions de genre

Les parlements doivent montrer leur attachement à l'intégration du genre en montrant comment intégrer une dimension-genre dans tous les aspects de leur travail et en créant des possibilités de le faire. A cet égard, ils doivent :

- encourager des débats sur la législation et le budget et leurs conséquences pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons (par exemple, prévoir du temps ou tenir une séance spéciale pour débattre des affectations de crédits à l'objectif de l'égalité des sexes);
- établir des directives et instruments précis pour l'évaluation des lois dans une optique d'égalité des sexes (par exemple, une liste de conditions que tous les textes législatifs et le budget devraient remplir);
- prévoir du temps, dans l'ordre du jour, pour des débats spécialement consacrés à l'égalité des sexes ou des questions précises aux ministres, auxquels hommes et femmes seront encouragés à participer;
- veiller à ce que les commissions enquêtant sur des problèmes d'égalité des sexes disposent de suffisamment de temps et de moyens (notamment de personnel compétent) pour remplir leur mission, à ce qu'elles aient la possibilité de faire rapport à la plénière et de lui adresser des recommandations et aient les mêmes attributions que toute autre commission parlementaire (par exemple, qu'elles puissent exiger des preuves écrites, entendre les témoins et ministres, rendre compte de leurs constatations et faire des recommandations);
- veiller à ce qu'il y ait un mécanisme formel en vertu duquel l'organe chargé de l'intégration du genre – qu'il s'agisse d'un groupe de femmes parlementaires ou d'une commission spécialisée – puisse rendre compte de ses études et de son examen de la législation aux instances centrales du Parlement, sachant que l'absence de présentation de rapport devra être justifiée.

b. Créer des structures et des systèmes d'intégration des questions de genre

L'intégration du genre suppose, entre autres : d'avoir des données ventilées par sexe et des informations d'ordre qualitatif sur la situation des hommes et des femmes; de mener une analyse de l'égalité des sexes mettant en évidence les différences entre les femmes et les hommes, d'une part, et les filles et les garçons, d'autre part, dans la répartition des moyens, des chances, des contraintes et du pouvoir dans un contexte donné; et d'instituer des mécanismes de contrôle et d'évaluation dans une optique d'égalité des sexes, notamment des indicateurs permettant de mesurer la réalisation des objectifs d'égalité des sexes ainsi que l'évolution des rapports entre hommes et femmes.

Les parlements doivent instituer au moins un des mécanismes ci-après selon ce qui leur correspond le mieux :

- une commission parlementaire de l'égalité des sexes chargée de revoir les politiques gouvernementales, la législation et les budgets dans une optique d'égalité des sexes. Les membres de cette commission spécialisée interrogent un large éventail de groupes et d'individus (organismes publics, universitaires et organismes privés) sur l'efficacité des programmes et activités du gouvernement, et forment des liens solides avec les organes nationaux de promotion de la femme, les organisations de la société civile, les établissements de recherche et universités;
- l'intégration du genre dans toutes les commissions parlementaires, de façon que tous les parlementaires, hommes et femmes, aient un mandat pour traiter l'incidence des stratégies, de la législation et du budget sur l'égalité des sexes, avec le concours du personnel de recherche du Parlement ayant une connaissance approfondie du sujet;
- un groupe de femmes parlementaires ayant un mandat précis sur les questions d'égalité des sexes. Ce groupe se compose de femmes (et éventuellement d'hommes) travaillant sur un programme établi d'un commun accord. Un "groupe" efficace s'appuie sur des liens forts avec les organes nationaux de promotion de la femme, les organisations de la société civile, établissements de recherche et universités;
- un groupe de référence désigné par le Président ou la Présidente de la Chambre sur l'égalité des sexes, composé d'hommes et de femmes représentant l'ensemble du paysage politique, qui fait rapport directement à la présidence et définit l'orientation et le programme du Parlement en matière d'égalité des sexes;
- des unités de recherche technique sur l'égalité des sexes ou des documentalistes/chercheurs spécialisés dans l'égalité des sexes, ayant accès à des informations, ouvrages et bases de données informatisées actualisés et pouvant aider à la réalisation d'études sur l'égalité des sexes.

Champ d'action 4 : Instaurer une infrastructure et une culture parlementaires sensibles au genre ou les améliorer

Les parlements sont comme tous les lieux de travail et doivent à ce titre servir d'exemple au reste de la société en défendant les principes de prise en compte du genre, en mettant en place des politiques et infrastructures favorables à la famille, des politiques de prévention de la discrimination et du harcèlement et des politiques de répartition équitable des moyens.

a. Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale

Afin que les politiques applicables sur le lieu de travail et l'infrastructure soient en adéquation avec la vie professionnelle et familiale de leurs membres, hommes et femmes, telle qu'elle est aujourd'hui, et sachant que dans le monde entier les femmes continuent à consacrer une proportion extrêmement importante de leur temps à s'occuper des leurs, les parlements doivent :

- revoir les horaires des séances (par exemple, raccourcir les semaines, ouvrir les séances tôt, éviter les votes en fin de journée et aligner les sessions sur le calendrier scolaire) de façon que les parlementaires puissent regagner leur circonscription et passer davantage de temps avec leur famille;
- mettre à disposition sur place une crèche et une pièce réservée aux familles, de façon que les parlementaires puissent être près de leurs enfants durant les réunions;

- accorder un congé parental aux parlementaires – hommes et femmes – pour la naissance de leurs enfants;
- lorsque la mise en place d'un congé parental de longue durée n'est pas possible, envisager d'autres possibilités, telles que la reconnaissance du congé parental comme motif légitime d'absence à une séance, au même titre que les "obligations officielles";
- permettre aux femmes allaitantes de voter par procuration ou de transférer leur vote pour ne pas être obligées d'assister aux réunions.

b. Instaurer une culture professionnelle bannissant la discrimination et le harcèlement

Pour offrir un cadre de travail sûr, respectueux, non discriminatoire et exempt de harcèlement, les parlements doivent :

- procéder à une analyse des rituels, codes vestimentaires, formules consacrées, ainsi que du vocabulaire usuel, des conventions et autres règles dans une optique d'égalité des sexes;
- proposer des séminaires de sensibilisation au genre à tous leurs membres et tenir compte des questions de genre dans les programmes d'intégration. Il pourrait s'agir de mettre en place des programmes de mentorat pour les nouvelles élues, de leur proposer de travailler en binôme avec un ou une parlementaire expérimenté(e) ou de charger des femmes parlementaires de leur expliquer comment se débrouiller dans le cadre parlementaire.

c. Mettre à disposition des installations et des moyens équitables

Afin que leurs locaux soient adaptés aux besoins des hommes et des femmes et que leurs moyens soient équitablement répartis, les parlements doivent :

- faire une évaluation des installations mises à la disposition de tous les parlementaires dans une optique d'égalité des sexes;
- veiller à ce que les parlementaires bénéficient au même titre et de manière transparente des indemnités et autorisations de déplacement professionnel et à ce que les délégations parlementaires soient, autant que possible, paritaires.

Champ d'action 5 : Veiller à ce que tous les parlementaires – hommes et femmes – partagent la responsabilité de l'égalité des sexes

L'avènement d'un parlement sensible au genre, reposant sur l'objectif d'égalité entre hommes et femmes dans toutes ses structures, ses méthodes et son action, ne sera pas possible sans le concours et la participation des parlementaires hommes. L'évolution des valeurs de la société et la sensibilisation des hommes ont permis d'établir des partenariats plus forts entre hommes et femmes en matière d'égalité des sexes.

Les parlements doivent adopter des stratégies favorisant ces formes de partenariat, comme suit :

- promouvoir le co-parrainage des lois sur l'égalité des sexes par deux parlementaires, un homme et une femme;
- nommer un homme et une femme à la présidence et/ou à la vice-présidence de la commission de l'égalité des sexes;
- prévoir des études en commissions sur les problèmes relatifs aux politiques d'égalité des sexes intéressant les hommes;
- encourager l'inclusion d'hommes dans les manifestations parlementaires touchant à la prise en compte des problèmes d'égalité des sexes, notamment la Journée internationale de la femme et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes;
- veiller à la parité dans les voyages d'études et les délégations internationales en rapport avec l'égalité des sexes et l'intégration du genre ;
- proposer des programmes de sensibilisation au genre aux parlementaires hommes

Champ d'action 6 : Encourager les partis politiques à défendre ardemment l'égalité des sexes

Les partis politiques sont l'organisation politique par excellence, mais aussi souvent le premier cadre dans lequel les hommes et les femmes font avancer le programme législatif relatif à l'égalité des sexes.

Les parlements doivent inciter les partis politiques à adopter des mesures favorisant l'égalité des sexes, comme suit :

a. Accroître le nombre de femmes dans leurs rangs

- envisager des mesures spéciales à titre provisoire pour faire en sorte que les femmes puissent entrer au Parlement et y rester;
- promouvoir autant les femmes que les hommes à la tête de leurs organes de direction;
- adopter des programmes de formation et de mentorat associant des parlementaires élus aux femmes souhaitant se présenter aux élections, pour les instruire sur les différents aspects des campagnes électorales et les former aux relations avec les médias;
- créer des réseaux d'appui aux candidates et aux femmes élues afin d'améliorer durablement la proportion de femmes au Parlement;

b. Etablir les horaires de réunion et les pratiques de travail dans un souci d'égalité des sexes

- fixer les heures de réunion en dehors des horaires correspondant aux obligations familiales;
- respecter la durée des réunions, de façon que les parlementaires puissent tenir leurs engagements familiaux;

c. Créer des mécanismes d'intégration du genre

- définir un plan global en faveur de l'égalité des sexes avec des stratégies précises d'intégration du genre et des comités spécialisés dans les partis, pour en contrôler la mise en œuvre et l'évaluer;
- rédiger tous leurs documents dans un souci d'égalité des sexes;

d. Répartir équitablement les fonctions entre hommes et femmes dans les commissions parlementaires

- adopter une méthode transparente de nomination des membres des commissions et de leurs président(e)s, qui tienne mieux compte des différentes aptitudes des candidats, de leur expérience professionnelle et de leurs préférences dans l'attribution des fonctions. A qualifications égales, les partis pourraient aussi donner la préférence aux femmes.

Champ d'action 7 : Améliorer la prise en compte du genre et l'égalité des sexes au sein du personnel parlementaire

Les parlements sensibles au genre sont d'ardents défenseurs de l'égalité des sexes sur le plan non seulement des structures politiques, mais aussi dans leur administration. Il faut que les administrations parlementaires revoient leur culture professionnelle et leur infrastructure et qu'elles veillent à ce que tout le personnel soit en mesure d'accompagner le Parlement dans ses objectifs d'égalité des sexes. Pour ce faire, elles doivent :

- se doter de politiques de lutte contre le harcèlement et la discrimination applicables à l'ensemble du personnel parlementaire, ainsi que d'un organe indépendant chargé de connaître des recours;
- s'intéresser au nombre de femmes et à la place qu'elles occupent dans l'administration parlementaire;

- créer une commission ou désigner une commission existante pour examiner la mise en œuvre éventuelle de politiques volontaristes qui, à qualifications égales, donnent la préférence aux femmes pour les postes administratifs et pour les postes d'encadrement où elles sont sous-représentées;
- proposer des séminaires de sensibilisation à l'ensemble du personnel parlementaire, afin de lui exposer les principes d'égalité des sexes et de lui expliquer pourquoi un parlement sensible au genre profite à tous;
- former le personnel à analyser la législation, les budgets et les politiques dans une optique d'égalité des sexes.

Mise en œuvre du Plan d'action

Lancer une réforme du Parlement dans un souci d'égalité des sexes

La sensibilité au genre est un objectif vers lequel tous les parlements doivent tendre. Pour ce faire, ils définiront le mécanisme qui conviendra autour des éléments ci-après :

a. Evaluation

Les parlements souhaitant évaluer leur sensibilité au genre procéderont comme suit :

- ils se serviront des outils d'auto-évaluation de la sensibilité au genre mis au point par l'UIP. Cette évaluation n'a pas pour objet d'établir un classement des parlements, mais au contraire de les aider à identifier leurs atouts et leurs faiblesses, par rapport aux pratiques reconnues comme les plus probantes à l'échelon international. Les parlementaires trouveront dans ces outils un cadre pour débattre. Il s'agit en effet de répondre à des questions sur la manière dont l'égalité des sexes est intégrée à la culture et aux travaux du Parlement;
- ils utiliseront leurs propres structures pour évaluer leur degré de sensibilité au genre (commission d'audit, d'examen des travaux ou autre). Dans ce cas, des partenaires extérieurs tels que les organisations de la société civile, les organismes nationaux de promotion de la femme et les établissements de recherche, pourraient être invités à donner leur avis à la commission compétente et à formuler des recommandations sur ce qui pourrait être amélioré. La commission présenterait ensuite ses propres conclusions et recommandations à la plénière ou à l'encadrement du Parlement pour examen et mesures ultérieures.

b. Mise en œuvre

Quelle que soit la méthode utilisée, il est fondamental que les parlements réfléchissent à l'importance de l'égalité des sexes et à la manière dont ils veulent promouvoir cet objectif, non seulement auprès de leurs électeurs, mais aussi de leurs membres.

Le bilan est une première étape, après laquelle les parlements peuvent définir un plan de réforme assorti d'objectifs, de mesures et de délais concrets adaptés à leur cas et le mettre en œuvre. Pour ce faire, il leur faudra mobiliser des moyens.

c. Contrôle

Les parlements devront identifier une structure qui sera spécialement chargée de contrôler la mise en œuvre du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, ainsi que les mesures prises pour atteindre l'objectif de prise en compte généralisée des questions d'égalité des sexes.

d. Promotion

Les parlements devront faire connaître les réformes engagées et leurs résultats.

Ils devront également agir à l'échelon international, promouvoir le principe d'égalité des sexes dans toutes les institutions parlementaires internationales et y encourager une égale participation des femmes.

La volonté politique est essentielle pour atteindre ces objectifs.

Le rôle de l'UIP pour contribuer à rendre les parlements sensibles au genre

Durant les 30 dernières années, l'UIP a prouvé sa foi dans une recherche de qualité axée sur des mesures en ce qui concerne les questions de genre et le Parlement. Elle est donc particulièrement bien placée pour aider ses Parlements Membres à devenir sensibles au genre et s'engage, par ce plan, à :

a. Jouer un rôle de pionnier dans la promotion de parlements sensibles au genre, autrement dit à :

- veiller à ce que ses Membres adhèrent pleinement à ce plan et à en assurer un suivi régulier à ses Assemblées;
- le faire connaître, notamment grâce à son site web, au Programme du partenariat entre hommes et femmes et à ses activités d'assistance technique;
- aider tous les parlements nationaux à évaluer eux-mêmes leur sensibilité au genre avant 2030;
- encourager les parlements à définir des plans d'action et à établir des mécanismes de contrôle pour en renforcer la mise en œuvre;
- renforcer sa coopération avec ses partenaires régionaux et les organisations internationales compétentes pour promouvoir les parlements sensibles au genre;

b. Renforcer ses propres capacités en matière d'égalité des sexes et d'intégration du genre, autrement dit à :

- appliquer une stratégie d'intégration du genre;
- veiller à ce que la formation continue de l'ensemble de son personnel se fasse dans une optique d'égalité des sexes;
- s'engager à intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble du travail du Secrétariat;

c. Inscrire systématiquement les questions d'égalité des sexes à l'ordre du jour des discussions avec les Parlements Membres, les organisations partenaires et les organisations parlementaires régionales :

- charger le Groupe du partenariat entre hommes et femmes de contrôler régulièrement la sensibilité des parlements aux questions de genre;
- veiller à ce que le genre soit intégré dans toutes les activités d'assistance technique,
- promouvoir son travail sur les parlements sensibles au genre dans tous les forums internationaux.

ANNEXE 1 : Définitions essentielles

Genre* : perceptions sociales associées au fait d'être de sexe masculin ou féminin ainsi que les relations entre femmes, hommes, filles et garçons. Ces perceptions et ces relations s'établissent dans le cadre social et s'apprennent par la socialisation. La notion de genre englobe également les attentes qui ont trait aux caractéristiques, aptitudes et comportements probables des femmes et des hommes et met en évidence, du point de vue sociologique, des rôles qui sont le fruit de la société. Sexe et genre n'ont pas la même signification. Alors que le terme « sexe » signale des différences biologiques, "genre" fait référence aux différences sociales qui peuvent être modifiées en ce sens que l'identité, les rôles et les relations liées au genre sont déterminées par la société.

Intégration de la dimension de genre* : processus d'évaluation et de prise en compte des implications pour les hommes et les femmes de tout projet (législation, politique, programme, etc.), à tous les niveaux et dans tous les domaines. Ce concept recouvre des stratégies qui placent les questions de genre au centre des décisions de politique générale et des programmes, des structures institutionnelles et de l'allocation des ressources. L'intégration des questions de genre dans le travail du Parlement doit contribuer à une mise en œuvre et un contrôle efficaces des politiques traitant des besoins et intérêts des hommes et des femmes.

Parlement sensible au genre* : parlement qui répond aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes à travers ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son action. Les parlements sensibles au genre suppriment les obstacles à la représentation des femmes et l'institution parlementaire donne l'exemple (ou sert de modèle) à la société en général.

Budgétisation-genre* : méthode d'élaboration du budget visant à intégrer les questions de genre dans la définition des politiques économiques et à transformer l'ensemble du processus budgétaire. La budgétisation-genre désigne non seulement les dépenses pré-affectées à la cause des femmes, mais aussi l'appréhension du budget tout entier dans une perspective d'égalité des sexes, ce qui inclut la sécurité, la santé, l'éducation, les travaux publics, etc., pour faire en sorte que les lignes budgétaires et les actions qui en résultent répondent aux besoins des femmes et des hommes.

Violence sexiste** : Actes ou menaces d'acte de maltraitance physique, mentale ou sociale (y compris les violences sexuelles) faisant appel à la force (telle que violence, menaces, contrainte, manipulation, tromperie, attentes culturelles, emploi d'armes ou pressions économiques) et dirigés contre une personne en raison de son rôle de femme ou d'homme et des attentes associées à son genre dans une société ou une culture donnée. Une personne confrontée à des violences sexistes n'a pas de choix : il ou elle ne peut résister ou rechercher d'autres solutions sans risquer de graves conséquences sociales, physiques ou psychiques. La violence sexiste inclut la violence sexuelle et les sévices sexuels, le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle, le mariage précoce ou forcé, la discrimination fondée sur le genre, le refus (par exemple d'éducation, de nourriture et de liberté) et les mutilations génitales féminines.

* Définitions de le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme de l'ONU, du PNUD et de l'UNESCO, citées dans PNUD, Points d'entrée rapides sur l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes dans les groupes de gouvernance démocratique, New York, 2007 et UIP, Égalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements, Genève, 2008.

** Définition adaptée d'ONU Femmes, Virtual Knowledge Centre to End Violence against Women and Girls (en anglais seulement). Dernière consultation le 19 septembre 2012 à : <http://www.endvawnow.org/en/articles/347-glossary-of-terms-from-programming-essentials-and-monitoring-and-evaluation-sections.html>.

RAPPORT DE LA COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES**dont la 127^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Québec, 26 octobre 2012)**

La Commission UIP des Affaires des Nations Unies s'est réunie du 22 au 26 octobre à Québec, Canada, dans le cadre de la 127^{ème} Assemblée de l'UIP. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (résolution A/66/261, adoptée par consensus en mai 2012) a servi de fil conducteur pour le débat, de même que plusieurs processus récents des Nations Unies.

La première séance de la Commission a pris la forme d'une table ronde sur le Multilatéralisme et le rôle de la diplomatie parlementaire. Y ont participé des représentants d'organismes parlementaires régionaux qui ont contribué à différents égards aux efforts internationaux visant à promouvoir la réconciliation nationale, la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Les participants ont ainsi eu l'occasion d'échanger des informations et des données d'expérience et de réfléchir aux moyens de rendre la diplomatie parlementaire plus cohérente et plus efficace.

Pendant la table ronde, les participants ont discuté des différentes facettes de la diplomatie parlementaire et des difficultés auxquelles elle se heurte dans la pratique. Il y a d'abord le fait que, dans beaucoup de pays, la politique étrangère est considérée depuis toujours comme une prérogative de l'exécutif, et que les parlements manquent donc d'expérience dans ce domaine. Il est clair que la diplomatie parlementaire ne gagnera du terrain et une reconnaissance que si elle parvient à se distinguer par l'innovation ou si elle complète l'action diplomatique classique. Il faut aussi que les citoyens et les contribuables puissent demander des comptes sur l'action diplomatique des parlementaires et que celle-ci soit davantage axée sur les résultats.

Les participants ont fait observer que la diplomatie parlementaire ne visait pas seulement le règlement des différends mais aussi la prévention des conflits. La diplomatie "discrète" propre aux parlementaires est de nature à renforcer la confiance entre les pays, à faire ressortir des perspectives culturelles différentes ou tout simplement à faire circuler des informations qui ne sont normalement pas disponibles par les canaux officiels. Un autre avantage de la diplomatie parlementaire est qu'elle permet une certaine continuité dans les relations multilatérales malgré des gouvernements qui se succèdent. Elle trouve une de ses expressions courantes sur le terrain dans le cadre d'élections, où la présence d'observateurs parlementaires venus d'autres pays peut contribuer à dissiper les tensions.

Dans le même temps, certains participants ont fait observer que la prolifération actuelle des assemblées et des associations parlementaires ne va pas sans problèmes, eu égard notamment aux chevauchements de mandats et aux risques de redondance et qu'il faut donc y remédier. Les organismes parlementaires régionaux, enracinés qu'ils sont dans la culture locale, sont souvent les mieux placés pour régler les différends locaux. Il convient de renforcer les liens entre les efforts parlementaires menés au niveau mondial et ceux des instances régionales. Il fallait donc discuter plus avant de ces questions et l'UIP devait prendre l'initiative en conduisant une étude sur les bonnes pratiques et en organisant d'autres consultations avec les organisations parlementaires régionales, les Nations Unies et d'autres partenaires.

A l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre, la Commission s'est réunie pour la deuxième fois autour du thème : Les Nations Unies prennent-elles la démocratie suffisamment au sérieux ? Il a été question de plusieurs domaines dans lesquels l'ONU et l'UIP collaborent, notamment l'état de droit, la régularité des élections, la promotion de la bonne gouvernance et la transparence des processus parlementaires.

La Commission a examiné l'action de l'ONU à la fois sous l'angle du processus intergouvernemental se déroulant au Siège et sous celui de ses opérations sur le terrain. En ce qui concerne l'agenda politique, la notion même de démocratie ne répond pas à une définition universellement acceptée, ce qui explique qu'elle ne figure pas en bonne place dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La prise de décisions à l'ONU continue d'être biaisée, la voix de quelques-uns

prenant souvent le pas sur celle du plus grand nombre. Ce constat est particulièrement vrai au Conseil de sécurité, où une réforme de la composition et du droit de veto est plus urgente que jamais. S'agissant de l'assistance prêtée par les Nations Unies aux démocraties émergentes et aux Etats fragiles, le bilan est pour le moins mitigé, allant de la réussite presque totale comme dans le cas du Timor-Leste à la désillusion comme dans le cas d'Haïti.

Il est vrai que depuis la Déclaration du millénaire (2000), les Etats Membres de l'ONU se sont engagés à respecter les grands principes de la démocratie, mais il faut en faire plus pour les articuler et les mettre en pratique. Il en va tout autrement, par exemple, de l'investissement massif dans le développement consenti par les Nations Unies depuis l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Par ailleurs, les progrès ont été importants dans des domaines liés à la démocratie comme les droits de l'homme et l'émancipation des femmes, progrès dont témoigne la création récente du Conseil des droits de l'homme et d'ONU Femmes.

Tout récemment, une réunion de haut niveau sur l'état de droit a adopté une déclaration qui consacre les principes de ce pilier de la démocratie. La Déclaration reconnaît expressément le rôle des parlements et de l'UIP à l'appui de l'état de droit, ouvrant ainsi la voie à une coopération accrue entre les deux organisations dans ce domaine. A ce propos, les participants ont pris acte de la publication d'un guide pratique sur l'état de droit en anglais : *The Rule of Law – A Guide for Politicians*.

Le débat sur l'état de droit a été suivi d'une longue discussion sur l'importance d'élections libres et régulières, condition nécessaire mais pas suffisante de la démocratie. Il ressortait d'un rapport sur la violence électorale de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), que des élections transparentes et régulières contribuaient à rendre les hommes et les femmes politiques plus responsables, à favoriser le développement et à renforcer la stabilité politique.

De plus, les participants ont entendu un exposé préparé par le National Democratic Institute, la Sunlight Foundation et le Réseau latino-américain pour la transparence législative sur un texte qui venait d'être adopté, à savoir la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaires. Cette Déclaration s'appuie sur les travaux menés par des organismes de surveillance parlementaire, sur la manière dont les parlements pourraient devenir plus transparents et plus accessibles au public, favorisant ainsi une culture démocratique. Comme il est affirmé dans la Déclaration, l'information produite par le Parlement appartient aux citoyens qu'il est censé représenter.

La Commission a fait observer que la démocratie demeurait une œuvre inachevée dans pratiquement tous les pays et qu'il fallait bien plus que l'action des Nations Unies pour la mener à bien. En dernière analyse, la démocratie avait besoin d'un terreau fertile qui devait être constamment enrichi au niveau national. Les parlementaires avaient un rôle central à jouer à cet égard puisqu'ils représentaient les citoyens et la société civile dans son ensemble. Dans le même ordre d'idées, les parlementaires pouvaient en faire bien davantage pour influencer la position des gouvernements et faire en sorte que la démocratie occupe une place plus importante dans les débats de l'ONU.

Toujours à l'occasion de la Journée des Nations Unies, la Commission a lancé un nouveau Guide à l'usage des parlementaires intitulé : Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Ce guide s'inspire des travaux menés depuis que l'UIP a adopté, en 2009, une résolution phare intitulée Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements. Il recense les bonnes pratiques et les lois-types en la matière, offrant une série de recommandations à l'intention des parlementaires. Ce guide, qui est le fruit d'une collaboration de l'UIP avec le PNND (Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement) et le World Future Council, a pu être réalisé grâce à une généreuse contribution du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse.

Le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), le conseiller principal du Haut-représentant des affaires de désarmement de l'ONU, le Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale de l'UIP, et le coprésident de l'antenne canadienne du PNND ont rejoint les auteurs principaux pour présenter le Guide à la Commission. Plusieurs participants, notamment le Président du Parlement du Kazakhstan et des législateurs de renom du Costa Rica, d'Egypte, d'Inde, de Nouvelle-Zélande et des Philippines ont

rejoint des parlementaires de toutes les régions du monde pour demander des actions parlementaires résolues afin de donner corps à l'idée de débarrasser le monde des armes nucléaires.

Le 25 octobre, la Commission a fait le bilan des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (également connue sous le nom de Rio+20), lors d'une séance intitulée Rio+20 en perspective: quel espoir pour le développement durable ? La Commission a souligné que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a déçu, car elle n'apporte rien de nouveau et n'a donné lieu qu'à très peu d'engagements. Cela a été attribué principalement à un manque de volonté politique et à l'incapacité des gouvernements à s'atteler effectivement à certains problèmes. Rio+20 a toutefois contribué à replacer l'ensemble des objectifs du développement durable en tête de l'ordre du jour international. Il importe aujourd'hui de définir ce que toutes les parties prenantes sont prêtes à faire pour mettre en œuvre les résultats de la Conférence et passer à la vitesse supérieure.

La Commission est convenue que la principale réalisation de la Conférence était d'avoir ouvert la voie à une nouvelle génération d'objectifs de développement durable, qui remplaceront les OMD en 2015. Ces nouveaux objectifs s'appliqueront aux pays développés comme aux pays en développement, et s'articuleront autour des trois piliers du développement durable : développement économique, développement social et développement environnemental. Ils doivent viser essentiellement à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités. Il est également capital que toutes les parties prenantes, notamment les parlementaires, la société civile et le secteur privé adhèrent à ces objectifs qui doivent être assortis de mécanismes de reddition de comptes et de suivi pour permettre d'évaluer les progrès. Le principal enseignement des OMD est que le progrès est possible dès lors que les principaux intéressés s'emparent des processus et se fixent un cap, et que les citoyens ont les moyens d'agir.

Dans la mise en œuvre de la nouvelle génération d'objectifs, la difficulté prédominante consistera à jeter des passerelles entre la nature et les êtres humains, à l'heure où la population mondiale augmente, tandis que les ressources naturelles sont limitées. Ces objectifs doivent permettre de repenser la croissance en termes de bien-être humain, et pas exclusivement de progrès matériel. La Commission est également convenue qu'il faudra intégrer la perspective des droits de l'homme dans les futures discussions sur le cadre de développement qui sera mis en place 2015, notamment du droit à l'alimentation, et de nouveaux droits comme le droit à l'eau, qui constituent un bon angle d'attaque pour réaliser les trois piliers du développement durable de manière intégrée. Défendre le droit à l'alimentation exige que l'on s'intéresse aux rapports de force et à la concentration du pouvoir, comme en témoigne la ruée sur les terres dans nombre de pays. La sécurité alimentaire ne pourra être assurée que si les petits exploitants, en particulier les femmes, bénéficient d'un soutien plus actif.

De plus en plus, les parlements auront un rôle critique à jouer pour promouvoir aux côtés de l'ONU les objectifs définis à la Conférence de Rio. Ils doivent participer activement au nouveau forum consultatif créé à Rio, qui vise à fédérer pour faire avancer les choses. Il faudrait également qu'ils s'associent à deux initiatives, l'une de l'Assemblée générale, l'autre du Secrétaire général de l'ONU : le groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable et le Groupe de personnalités de haut niveau sur le cadre de développement post-2015. Tout doit commencer au niveau national, car c'est à ce niveau que l'ONU mène des consultations qui alimenteront le processus intergouvernemental global. Le Parlement du Royaume-Uni montre l'exemple en menant d'ores-et-déjà des auditions sur le nouveau cadre de développement.

Lors de sa dernière séance, la Commission a examiné les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones, cinq ans après son adoption en 2007. La Déclaration fixe les normes minimales nécessaires à la survie, au bien-être et à la dignité des peuples autochtones. Les participants ont noté certaines évolutions positives, comme en République démocratique du Congo, avec l'adoption d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Déclaration, et en Bolivie avec la transposition de la Déclaration dans le droit interne. Mais globalement ces normes ne sont guère appliquées.

Les participants se sont renseignés sur les bonnes pratiques en matière de consentement préalable - donné librement et en connaissance de cause – des peuples autochtones quand les pouvoirs publics adoptent des mesures législatives et administratives qui les concernent. Ce principe est inscrit dans la Déclaration. Dans les faits, les bonnes pratiques sont rares: nombre d'Etats ont du mal à nouer un véritable dialogue avec les peuples autochtones, si tant est qu'ils essaient de le faire. Il s'agit clairement d'un problème auquel les parlements doivent s'atteler.

L'ONU tiendra la Conférence mondiale sur les peuples autochtones en septembre 2014. Les parties prenantes, notamment les parlementaires, sont invités à participer au processus préparatoire. La manière dont les gouvernements associeront les parlements, les peuples autochtones et les autres parties prenantes aux préparatifs de la Conférence mondiale reste largement à déterminer, mais c'est l'occasion pour les parlements de solliciter leurs gouvernements et de leur demander des comptes.

Plusieurs personnes ont déploré le faible niveau de participation à cette séance, soulignant que chacun devrait se sentir concerné par les droits des peuples autochtones. Les préoccupations des peuples autochtones doivent être partagées plus largement, par les parlementaires et la société dans son ensemble. Pour reprendre les paroles d'un parlementaire autochtone de la Nouvelle-Zélande, la réalisation des droits des peuples autochtones est "un voyage que peuples autochtones et non autochtones doivent entreprendre ensemble".

Lors de la clôture de sa réunion annuelle, la Commission s'est engagée à redoubler d'efforts pour renforcer l'interaction entre l'ONU, les parlements et l'UIP. Ce rapport sera diffusé aux Parlements Membres de l'UIP et dans les Etats membres de l'ONU, en vue d'élaborer un programme de travail substantiel pour les années à venir.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Mr./M. Noël A. Kinsella

Speaker of the Senate of Canada
Président du Sénat du Canada

Mr./M. Andrew Scheer

Speaker of the House of Commons of Canada
Président de la Chambre des Communes du Canada

Mr./M. Donald H. Oliver

Speaker pro-tempore of the Senate of Canada
Président intérimaire du Sénat du Canada

President of the 127th Assembly of the Inter-Parliamentary Union
Président de la 127^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Mr./M. Abdelwahad Radi

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Anders B. JOHNSON

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS – MEMBRES**AFGHANISTAN**

IBRAHIMI, Abdul Raouf (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the House of Representatives Président de la Chambre des Représentants
MUJADIDI, Fazel Azim Zalmy (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
BARAKZAI, Shukria (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
KALAKANI, Daoud (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
AZIZ, Fatema (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
TAKHARI, Mohammad Yunus (Mr./M.)	Member of the House of Elders Membre du Conseil des Anciens
HAMIDY, Farida (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
ZAHIDI, Taiba (Ms./Mme)	Member of the House of Elders Membre du Conseil des Anciens
HASSAN, Qais (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
WAFI, Ashequllah (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
NASRAT, Khudai Nazar (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général de la Chambre des Représentants
AKIFI, Shah Sultan (Mr./M.)	Deputy Secretary General of the House of Elders Secrétaire général adjoint du Conseil des Anciens
AHMADZAI, Shirshah (Mr./M.) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	Director, Relations with International Organizations and NGOs, House of Elders / Directeur des relations avec les organisations internationales et les ONG, Conseil des Anciens
FAROOQ, Said Omer (Mr./M.)	Adviser to the Speaker / Conseiller du Président
HUSSAINI, Samiullah (Mr./M.) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	Director, Inter-Parliamentary Relations, House of Representatives / Directeur des relations interparlementaires, Chambre des Représentants

ALGERIA – ALGERIE

BOUAHARA, Abderrazak (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the Council of the Nation Vice-Président du Conseil de la Nation
BOUCHOUAREB, Abdesselam (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National People's Assembly Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale (RND)
DRIF BITAT, Zohra (Mrs./Mme)	Member of the Council of the Nation Membre du Conseil de la Nation
BENAROUS, Zahia (Mrs./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions / Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the Council of the Nation Membre du Conseil de la Nation (RND)
ATEK MEFTALI, Yamina (Ms./Mme)	Member of the National People's Assembly Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN)

DJELLOUT, Ahmed (Mr./M.)	Member of the National People's Assembly Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN) ¹
AMRANI, Hafnaoui (Mr./M.) Former President of the ASGP Ex-Président de l'ASGP	Secretary General of the Council of the Nation Secrétaire général du Conseil de la Nation
BELKAS, Abdelhamid Badis (Mr./M.)	Secretary General of the National People's Assembly Secrétaire général de l'Assemblée populaire nationale
SIBACHIR, Noureddine (Mr./M.)	Head of Studies, National People's Assembly Chef d'études à l'Assemblée populaire nationale
MAAZOUZ, Amel (Ms./Mme)	Deputy Director, Council of the Nation Sous-Directrice au Conseil de la Nation

ANDORRA – ANDORRE

BONELL, Mònica (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Vice-President of the General Council Vice-Présidente du Conseil général (DA)
GONZALEZ, Mariona (Ms./Mme)	Member of the General Council Membre du Conseil général (PS)
MATEU, Meritxell (Mrs./Mme)	Member of the General Council Membre du Conseil général (DA) ²
RODRÍGUEZ, Arantxa (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	

ARGENTINA – ARGENTINE

FILMUS, Daniel (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Senator, Chairman of the Foreign Relations Committee Sénateur, Président de la Commission des relations extérieures (FV-PJ)
ESCUADERO, Sonia Margarita (Mrs./Mme) Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Membre suppléant du Comité de coordination des Femmes parlementaires	Senator / Sénatrice (PJ)
GIUSTINIANI, Rubén (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PS)
IRRAZABAL, Juan Manuel (Mr./M.)	Senator / Sénateur
GIACCONE, Claudia (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
ATANASOF, Alfredo Néstor (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (FP) ³
CARLOTTO, Remo Gerardo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
MULLER, Mabel (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
LATORRE, Roxana (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Senator / Sénatrice
VACA NARVAJA, Gustavo Sabino (Mr./M.)	Director, International Relations, Senate Directeur des relations internationales au Sénat

¹ (RND: National Democratic Rally
(FLN: National Liberation Front

² (DA: Democrats for Andorra
(PS: Social Democratic Party

³ (FV: Victory Front
(PJ: Justicialist Party
(PS: Socialist Party
(FP: Federal Peronist

/ Rassemblement national démocratique)

/ Front de libération nationale)

/ Démocrates pour Andorre)

/ Parti social-démocrate)

/ Front de la victoire)

/ Parti justicialiste)

/ Parti socialiste)

/ Péroniste fédéral)

ESTRADA, Juan Hector (Mr./M.)
Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

Parliamentary Secretary, Senate
Secrétaire parlementaire, Sénat

ZORZOLI, Roberto (Mr./M.)

Head of the International Relations General Directorate's
Office, Senate / Chef du Bureau de la Direction générale
des relations internationales du Sénat

IRRAZABAL, Silvina (Ms./Mme)

Adviser, Senate / Conseillère au Sénat

SEARA, Luis (Mr./M.)

Adviser, Chamber of Deputies
Conseiller à la Chambre des Députés

URRIOLABETTIA, Gonzalo (Mr./M.)

Ministry of Foreign Affairs
Ministère des affaires étrangères

ARMENIA – ARMENIE

CHSHMARITIAN, Karen (Mr./M.)
Member of the Executive Committee, Member of
the Governing Council, Leader of the delegation
Membre du Comité exécutif, Membre du Conseil
directeur, Chef de la délégation

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (HHK)

BISHARYAN, Haghine (Mrs./Mme)
Member of the Governing Council
Membre du Conseil directeur

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ROLF) ⁴

GHAZARYAN, Zabela (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Senior Specialist of the External Relations Department
Chargée principale des relations extérieures

AUSTRALIA – AUSTRALIE

ADAMS, Dick (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (ALP)

SECKER, Patrick (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (LP)

FITZGIBBON, Joel (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (ALP)

JENKINS, Harry (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (ALP)

BOYCE, Sue (Ms./Mme)

Senator / Sénatrice (LP) ⁵

STEPHENS, Ursula (Ms./Mme)

Senator / Sénatrice

ELDER, David (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Deputy Clerk of the House of Representatives
Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants

RADCLIFFE, Jeanette (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

AUSTRIA – AUTRICHE

SILHAVY, Heidrun (Mrs./Mme)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the National Council
Membre du Conseil national (SPÖ)

NEUGEBAUER, Fritz (Mr./M.)

Vice-President of the National Council
Vice-Président du Conseil national (ÖVP)

⁴ (HHK: Republican Party of Armenia
(ROLF: "Rule of Law" Faction

/ Parti républicain arménien)
/ Parti "L'Etat de droit")

⁵ (ALP: Australian Labour Party
(LP: Liberal Party

/ Parti travailliste australien)
/ Parti libéral)

GRAF, Martin (Mr./M.)	Third President of the National Council Troisième Président du Conseil national (FPÖ)
MOSER, Gabriela (Ms./Mme)	Member of the National Council Membre du Conseil national (G) ⁶
BRENNER, Brigitte (Ms./Mme)	Head of the EU and International Services Chef des Services européen et international
LANDERTSHAMMER, Sophie (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	International Relations Division Division des relations internationales

AZERBAIJAN – AZERBAIDJAN

ALIYEV, Ilham (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
MIRASLANOV, Hliman (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
HUSEYNOVA, Sevinj (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
MURADOV, Fuad (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
AGAYEV, Babek (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	

BAHRAIN – BAHREIN

FAKHRO, Jamal (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	First Deputy Speaker of the Shura Council Premier Vice-Président du Conseil consultatif
AL-MUBARAK, Aysha (Ms./Mme)	Member of the Shura Council Membre du Conseil consultatif
NASSIF, Jameela (Ms./Mme)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des Représentants
ABDULLA, Ali (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des Représentants
TAQAWI, Sawsan (Ms./Mme)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des Représentants
ALKOOHEJI, Isa (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des Représentants
ALJEEB, Fouzia (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director, Parliamentary Relations and Information Directrice des relations parlementaires et de l'information
ALHADDAD, Abdulla (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	
ALQATTAF, Aameera (Ms./Mme)	Staff Member / Secrétariat

⁶ (SPÖ: Social Democratic Party
(ÖVP: People's Party
(FPÖ: Freedom Party
(G: Greens

/ Parti social démocrate)
/ Parti populaire)
/ Parti de la liberté)
/ Les Verts)

BANGLADESH

HAMID, Md. Abdul (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of Parliament / Président du Parlement (AL)
AHMED, Tofail (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Parliamentary Standing Committee on Ministry of Industries / Membre du Parlement, Président de la Commission permanente de l'industrie (AL)
ISLAM, Rafiqul (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Parliamentary Standing Committee on Ministry of Liberation War Affairs Membre du Parlement, Président de la Commission permanente des questions liées à l'indépendance (AL)
CHOWDHURY, Jafrul Islam (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (BNP)
HAQUE, Md. Mujibul (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (JP)
CHOWDHURY, Saber Hossain (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (AL)
ATIK, Md. Atiur Rahman (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (AL)
CHOWDHURY, A.B.M. Fazle Karim (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Standing Committee on Ministry of Housing and Public Works Membre du Parlement, Président de la Commission permanente du logement et des travaux publics (AL)
GINI, Mahabub Ara Begum (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (AL) ⁷
KHANAM, Sanjilda (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement
RAHMAN, Md. Mahfuzur (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Secretary / Secrétaire
BARUA, Shampad (Mr./M.)	Additional Secretary / Secrétaire supplémentaire
HYE, Md. Abdul (Mr./M.)	Assistant Private Secretary to the Speaker Secrétaire particulier adjoint du Président
HOQUE, Md. Nazmul (Mr./M.)	Senior Assistant Secretary / Secrétaire principal adjoint
SHIL, Shishir (Mr./M.) Adviser / Conseiller	

BELGIUM – BELGIQUE

de DONNEA, François-Xavier (Mr./M.) President of the Committee on Middle East Questions, Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law, Member of the Governing Council, Leader of the delegation / Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Member of the House of Representatives, State Minister, President of the Committee on Foreign Relations Membre de la Chambre des Représentants, Ministre d'Etat, Président de la Commission des relations extérieures (MR)
MAHOUX, Philippe (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Senator, Co-Chairman of the Committee on European Affairs / Sénateur, Co-Président du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes (PS)
VAN EETVELDE, Miranda (Ms./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (N-VA)
COËME, Guy (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PS) ⁸

⁷ (AL: Bangladesh Awami League
(BNP: Bangladesh Nationalist Party
(JP: Jatiya Party

/ Ligue Awami du Bangladesh)
(Parti nationaliste du Bangladesh)
(Parti Jatiya)

HONDEQUIN, Hugo (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
DE PELSEMAEKER, Ides (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants
DE ROUCK, Marc (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Director, European Affairs and Inter-Parliamentary Relations Department, Senate / Directeur du Service des affaires européennes et des relations interparlementaires du Sénat
PELEMAN, Martin (Mr./M.) Deputy Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire adjoint du Groupe et de la délégation	Senior Adviser, House of Representatives Premier Conseiller à la Chambre des Représentants

BENIN

NAGO, Mathurin (Mr./M.) President of the Group, Member of the Governing Council, Leader of the delegation / Président du Groupe, Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (FCBE)
QUENUM, Epiphane (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RB)
SANI GLELE, Yibatou (Ms./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PRD)
GONROUDOBOU, Orou Dèkè (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FCBE)
ZINSOU, Edmond (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PRD)
AHINNOU, Thomas (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FCBE) ⁹
KOTO SOUNON, René (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Deputy Administrative Secretary General Secrétaire général administratif adjoint
GUIDI, Kouassi (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
BONOU, Lucien (Mr./M.) Aide de camp	

BOLIVIA – BOLIVIE

RAMIREZ NAVA, Agripina (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
ALTAMIRANO TRUJILLO, Raúl (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
NAVARRO TARDÍO, Jaime (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
LEIGUE HERRERA, Javier (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
LUNA ZEBALLOS, Ibonne Daysi (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
EFRAIN, Condori (Mr./M.)	Senator / Sénateur
GARCIA MENDEZ, Hugo (Mr./M.)	Senator / Sénateur

⁸ (MR: Liberal Party (French) / Parti libéral (francophone))
(PS: Socialist Party (French) / Parti socialiste (francophone))
(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle Alliance flamande)

⁹ (FCBE: Cauri Forces for an Emerging Benin / Forces Cauris pour un Bénin Emergent)
(RB: Rebirth of Benin / Renaissance du Bénin)
(PRD: Democratic Renewal Party / Parti du renouveau démocratique)

BOSNIA AND HERZEGOVINA – BOSNIE-HERZEGOVINE

KALABIĆ, Drago (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Parliamentary Assembly Membre de l'Assemblée parlementaire (SNSD)
FRANJIČEVIĆ, Mato (Mr./M.)	Member of the Parliamentary Assembly Membre de l'Assemblée parlementaire (HDZ) ¹⁰
MIJAČEVIĆ, Marina (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	

BOTSWANA

MOLATLHEGI, Kagiso Patrick (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (BDP)
REATILE, Mephato (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (BDP)
SALESHANDO, Dumelang (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (BCP) ¹¹
DITHAPO, Barbara Ntheeleng (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire générale
KEEKAE, Lesedi (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Senior Clerk Assistant / Assistant Greffier principal

BRAZIL – BRESIL

LINS, Atila (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PSD)
SANTOS, Alexandre (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Senator / Sénateur (PMDB)
NAPOLEÃO, Hugo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PSD)
QUINTELLA LESSA, Mauricio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PR)
DA FONTE, Eduardo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PP)
MUDALEN, Jorge Tadeu (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (DEM)
AZEREDO, Eduardo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PSDB) ¹²
TEIXEIRA, Rogério (Mr./M.)	Director General, Chamber of Deputies Directeur général à la Chambre des Députés
FURTADO, Adolfo (Mr./M.)	Director, Chamber of Deputies Directeur à la Chambre des Députés
CABRAL de ARAÚJO, Silvia (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	
AZEVEDO, Paulo (Mr./M.) Diplomat / Diplomate	

¹⁰ (SNSD: Party of Independent Social Democrats / Parti social-démocrate indépendant)
(HDZ: Croatian Democratic Union / Parti démocratique croate)

¹¹ (BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)
(BCP: Botswana Congress Party / Parti du Congrès du Botswana)

¹² (PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(PMDB: Brazilian Democratic Movement Party / Parti du mouvement démocratique brésilien)
(PR: Party of the Republic / Parti de la République)
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)
(DEM: Democrats / Démocrates)
(PSDB: Brazilian Social Democratic Party / Parti social-démocrate brésilien)

BULGARIA – BULGARIE

BISSEROV, Hristo (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DPS) ¹³
KURUMBASHEV, Peter (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
GADJEVA, Denitsa (Ms./Mlle)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
SLAVCHOV, Ivan (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
KOUKLEVA, Sonya (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Protocol Officer / Chargée du protocole

BURKINA FASO

KABORÉ, Roch Marc Christian (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale
DIENDERE, Fatoumata (Ms./Mme)	Second Vice-President of the National Assembly Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale
BADO, Dema Raphaël (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ADF/RDA)
OUEDRAOGO, Salfio Théodore (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ADJ)
DICKO, Amadou Diemdioda (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CFR)
KABORÉ-KOALA, Aline (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee Membre du Comité exécutif	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CDP)
DRABO-OUEDRAOGO, Zénabou (Ms./Mme) Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Membre du Comité de coordination des femmes parlementaires	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
TRAORE, Mélégué (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CDP) ¹⁴
NOMBRE, Alphonse (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
KERE, Dieudonné (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administratif du Groupe	Director of International Cooperation, National Assembly Directeur de la coopération internationale de l'Assemblée nationale
OUEDRAOGO, François (Mr./M.) Aide de camp	

BURUNDI

KABURA, François (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Second Vice-President of the National Assembly Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale (UPRONA) ¹⁵
BARINAKANDI, Juvénal (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

¹³ (DPS: Movement for Rights and Freedoms / Mouvement pour les droits et les libertés)

¹⁴ (ADF/RDA: Alliance for democracy and Federation / Alliance pour la démocratie et la fédération / African Democratic Rally / Rassemblement démocratique africain)

(ADJ: Alliance for democracy and justice / Alliance pour la démocratie et la justice)

(CFR: Convention of Republican Forces / Convention des forces républicaines)

(CDP: Congress for Democracy and Progress / Congrès pour la démocratie et le progrès)

¹⁵ (UPRONA: Union for National Progress / Union pour le progrès national)

CAMBODIA – CAMBODGE

HENG SAMRIN, Samdech (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale
CHHEANG, Vun (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias
YANG, Sem (Mr./M.)	Senator, Chairperson of the First Commission of the Senate Sénateur, Président de la première Commission du Sénat
NHEM, Thavy (Mr./M.) Member of the Executive Committee Membre du Comité exécutif	Member of the National Assembly, Chairman of the Commission on Human Rights and Complaints / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des droits de l'homme et des plaintes
TROEUNG, Thavy (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
OUM, Sarith (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
LENG, Peng Long (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
BAN, Srey Mom (Mrs./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Advisor to the Speaker of the National Assembly Conseillère du Président de l'Assemblée nationale
KIM, Santepheap (Mr./M.)	Advisor to the Speaker of the National Assembly Conseiller du Président de l'Assemblée nationale
KOAM, Kosal (Mr./M.)	Chief of Cabinet of the Speaker Chef de Cabinet du Président
KEO, Piseth (Mr./M.)	Vice-Chief of Cabinet of the Speaker Chef de Cabinet adjoint du Président
PHY, Tara (Mr./M.)	Deputy Director General of the Administration and Finance Department / Directeur général adjoint du Département de l'administration et des finances
HENG, Peou (Ms./Mme)	Advisor to the Speaker / Conseillère du Président
PROM, Virak (Mr./M.)	Director of the Protocol Department Directeur du Département du protocole
CHHIM, Sothkun (Mr./M.)	Director of the Protocol and International Relations Department of the Senate / Directeur du Département du protocole et des relations internationales du Sénat
OU DAM, Khlang (Mr./M.) Assistant to the delegation Assistant de la délégation	Deputy Director of the International Relations Department, National Assembly / Directeur adjoint du Département des relations internationales de l'Assemblée nationale
VANNA, Tim (Mr./M.)	Deputy Director of the Protocol Department Directeur adjoint du Département du protocole
SOK, Pisey (Mr./M.) Assistant to the delegation / Assistant de la délégation	Deputy Chief of the Multilateral Relations Office Chef adjoint du Bureau des relations multilatérales
NHIM, Dalin (Ms./Mme)	Officer, Multilateral Relations Office Bureau des relations multilatérales
KOSAL, Khemrith (Mr./M.)	Assistant to the Speaker / Assistant du Président
SOUN, Sina (Dr.) Personal Doctor to the Speaker Médecin particulier du Président	
TOP, Sareoun (Mr./M.) Press / Presse	
SREY, Sorin (Mr./M.) Press / Presse	
KAM, Sokhan (Mr./M.) Security Officer to the Speaker Agent de sécurité du Président	

CAMEROON – CAMEROUN

CAVAYE YEGUIE, Djibril (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (RDPC)
FOTSO, Joséphine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
ABDOULAYE, Bougue (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
EKINDI, Jean-Jacques (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PM)
EMAH ETOUNDI, Vincent (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
HAMADOU, Sali (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDPC) ¹⁶
YÉNÉ OSSOMBA, Victor (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
ESSEBA, Cyriaque (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administratif du Groupe	Director, General Administration Service Directeur de l'administration générale
BOUBA, Simala (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Officer, Speaker's Bureau Fonctionnaire au Cabinet du Président
MAKONGO DOOH, Alexandre (Mr./M.) Adviser / Conseiller	

CANADA

DAWSON, Dennis (Mr./M.) Second Vice-President of the Group, Leader of the delegation / Deuxième Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation	Senator / Sénateur (LIB)
ATAULLAHJAN, Salma (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (CPC)
FORTIN-DUPLESSIS, Suzanne (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (CPC)
FRASER, Joan (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (LIB)
ARMSTRONG, Scott (Mr./M.)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (CPC)
BENNETT, Carolyn (Ms./Mme)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (LIB)
CALKINS, Blaine (Mr./M.)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (CPC)
CHARLTON, Chris (Ms./Mme) First Vice-President of the Group Première Vice-Présidente du Groupe	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (NDP)
CROWDER, Jean (Ms./Mme)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (NDP)
RAVIGNAT, Mathieu (Mr./M.)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (NDP)
COOLS, Anne C. (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (IND)
HIEBERT, Russ (Mr./M.)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (CPC)
GALLANT, Cheryl (Ms./Mme) Adviser (21-23/10) / Conseillère (21-23/10)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (CPC)

¹⁶ (RDPC: Cameroon People's Democratic Movement
PM: Progressive Movement

/ Rassemblement démocratique du peuple camerounais)
/ Mouvement progressiste)

HOBACK, Randy (Mr./M.) Adviser (19-21/10) / Conseiller (19-21/10)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (CPC)
TARDIF, Claudette (Ms./Mme) Adviser (21-22/10) / Conseillère (21-22/10)	Senator / Sénatrice (LIB)
DAY, Joseph (Mr./M.) Adviser (21-22/10) / Conseiller (21-22/10)	Senator / Sénateur (LIB)
SELLAH, Dajaouida (Ms./Mme) Adviser (25-26/10) / Conseillère (25-26/10)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (NDP)
TRUDEAU, Justin (Mr./M.) Adviser (24-25/10) / Conseiller (24-25/10)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (LIB) ¹⁷
O'BRIEN, Gary W. (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk, Senate and Clerk of Parliaments Secrétaire général du Sénat et Greffier des Parlements
O'BRIEN, Audrey (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk, House of Commons Secrétaire générale de la Chambre des Communes
BOSC, Marc (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Clerk, House of Commons Sous-Greffier, Chambre des Communes
ISLES, Beverley (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk Assistant, House of Commons Greffière assistante à la Chambre des Communes
GRAVEL, Line (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Association Secretary / Secrétaire d'association
FORGE, Frédéric (Mr./M.) Advisor to the Group / Conseiller du Groupe	Analyst, Library of Parliament Analyste, Bibliothèque du Parlement
BRADLEY, Heather (Ms./Mme)	Director of Communication Directrice de la communication
CARRUTHERS, Alexander (Mr./M.)	Assistant to Mr. Hoback / Assistant de M. Hoback

CAPE VERDE – CAP-VERT

LOPES CORREIA, Júlio (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly Vice-Président de l'Assemblée nationale
GOMES, Joaquim Augusto (Mr./M.)	Adviser to the Speaker/ Conseiller du Président
MENDES, Joaquim Augusto (Mr./M.)	Assistant
MENDES, Maria (Ms./Mme)	Staff / Secrétariat
FONTES, Pedro (Mr./M.)	Staff / Secrétariat

CHAD – TCHAD

KABADI, Haroun (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale
KADAM, Moussa (Mr./M.) President of the Group / Président du Groupe	Member of the National Assembly, Parliamentary Group Chairman / Membre de l'Assemblée nationale, Président du Groupe parlementaire (MPS)
GALI, Ngothé Gata (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Economy and Development / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission de l'économie et du développement (UFD/PR)
HAMID, Kodya Moustapha (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPS)

¹⁷ (LIB: Liberal Party
(CPC: Conservative Party of Canada
(NDP: New Democratic Party
(IND: Indépendant

/ Parti libéral)
/ Parti conservateur du Canada)
/ Nouveau parti démocratique)
/ Indépendant)

MAHAMAT, Ousmane Ngargnague (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UDT)
NEATOBEI, Bidi Valentin (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PAP/JS)
TCHARI, Madi Maïna (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDP)
ISSAKHA HAROUN, Fatouma (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPS)
BIOUH, Pabamé Dallah (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RNDT/Le Réveil)
NDOUABNADJI, Taram Delphine (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FAR-PF) ¹⁸
MBAÏAMMADJI, Béain Joël (Mr./M.)	Director, Administrative and Legislative Affairs Directeur des affaires administratives et législatives

CHILE – CHILI

LETELIER, Juan Pablo (Mr./M.) Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the delegation Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, Chef de la délégation	Senator / Sénateur (PS)
WALKER, Patricio (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PDC)
BALTOLU, Nino (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (UDI)
CRISTI, María Angélica (Mrs./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (UDI)
ISASI, Marta (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (Ind)
JARPA, Carlos (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PRSD)
LEÓN, Roberto (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PDC) ¹⁹
LABBÉ, Mario (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
OSÉS, Juan (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Foreign Affairs Committee of the Senate Commission des affaires étrangères du Sénat
PEILLARD GARCÍA, Jacqueline (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Director, International Relations, Chamber of Deputies Directrice des relations internationales à la Chambre des Députés
FONTECILLA, Mariano (Mr./M.)	Diplomatic Adviser / Conseiller diplomatique

¹⁸ (MPS: Patriotic Salvation Movement
(UDT: Democratic Union of Chad
(RDP: Rally for Democracy and Progress
(RNDT/Le Réveil: Rally of Chadian Nationalists
(FAR: Front of Action Forces for the Republic

¹⁹ (PS: Socialist Party
(PDC: Christian Democratic Party
(UDI: Independent Democratic Union
(Ind: Independent
(PRSD: Radical Party

/ Mouvement patriotique du salut
/ Union démocratique tchadienne
/ Rassemblement pour la démocratie et le progrès)
/ Rassemblement des Nationalistes Tchadiens)
/ Front des forces d'action pour la République)
/ Parti socialiste)
/ Parti démocrate-chrétien)
/ Union démocrate indépendante)
/ Indépendant)
/ Parti radical)

CHINA – CHINE

ZHA PEIXIN (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Standing Committee of the National People's Congress, Vice-Chairman of the Committee of Foreign Affairs Membre de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale, Vice-Président du Comité des affaires étrangères
HE KENG (Mr./M.)	Member of the National People's Congress, Vice-Chairman of the Financial and Economic Affairs Committee / Membre de l'Assemblée populaire nationale, Vice-Président de la Commission des affaires financières et économiques
WU QIDI (Ms./Mme)	Member of the National People's Congress Membre de l'Assemblée populaire nationale
DAI YUZHONG (Mr./M.)	Member of the National People's Congress Membre de l'Assemblée populaire nationale
LI XIAOBIN (Mr./M.)	Deputy Director General, Foreign Affairs Bureau, General Office, National People's Congress Standing Committee Directeur général adjoint, Bureau des affaires étrangères, Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale
HU WEN (Ms./Mme)	Director, Foreign Affairs Bureau Directrice du Bureau des affaires étrangères
QIAN YANQING (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
XIONG WEI (Mr./M.)	Director, Foreign Affairs Bureau, General Office, National People's Congress Standing Committee / Directeur du Bureau des affaires étrangères, Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale
CHI TIAN (Ms./Mme)	Secretary / Secrétaire
JIANG BO (Mr./M.)	Secretary / Secrétaire
LIN JINHUA (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
GAO MING (Mr./M.) Interpreter / Interprète	

COLOMBIA – COLOMBIE

BARRERAS, Roy (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Senate / Président du Sénat
CORZO ROMÁN, Juan Manuel (Mr./M.)	Senator / Sénateur (CP)
MOTA Y MORAD, Karime (Ms./Mme)	Senator, Chairperson of the Senate First Committee Sénatrice, Présidente de la Première Commission du Sénat (Partido de la U)
GALÁN PACHÓN, Juan Manuel (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PL)
ANDRADE SERRANO, Hernán (Mr./M.)	Senator / Sénateur (CP) ²⁰
GARCÍA, Teresita (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice
GOMEZ, Lorraine (Ms./Mme)	Protocol Officer / Chargée du protocole

²⁰ (CP: Conservative Party
(Partido de la U: Social Party of National Unity
(PL: Liberal Party

/ Parti conservateur)
/ Parti social de l'unité nationale)
/ Parti libéral)

COSTA RICA

MONESTEL CONTRERAS, Martín (Mr./M.) Member of the Legislative Assembly
Membre de l'Assemblée législative (PASE) ²¹

COTE D'IVOIRE

SORO, Guillaume Kigbafori (Mr./M.) Speaker of the National Assembly
Leader of the delegation / Chef de la délégation Président de l'Assemblée nationale

DAN OUELO, Michel (Mr./M.) Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale

ARNAULT, Bamba Sogona (Ms./Mme) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

BAMBA, Affoussy (Ms./Mme) Member of the National Assembly, Chairperson of
the Committee on General and Institutional Affairs
Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la
Commission des affaires générales et institutionnelles

KOBY, Aka Basile (Mr./M.) Acting Secretary General of the National Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée nationale par intérim

TOURE, Moussa (Mr./M.) Special Advisor, Communication
Conseiller spécial en communication

KONE, Souleymane (Mr./M.) Special Advisor, Protocol / Conseiller spécial du protocole

FOFANA, Abdoulaye (Mr./M.)
Aide de camp

CROATIA – CROATIE

DUROVIĆ, Dražen (Mr./M.) Member of Parliament / Membre du Parlement (HDSSB) ²²
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

KREŠIĆ, Ilijana (Mrs./Mme)
Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

CUBA

PEZ FERRO, Ramón (Mr./M.) Member of the National Assembly of the People's Power,
President of the Foreign Affairs Committee / Membre de
Président du Groupe, Chef de la délégation l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire, Président de
la Commission des affaires étrangères

REGUEIFEROS LINARES, Yenielys (Ms./Mme) Member of the National Assembly of the People's Power
Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire

MARTINEZ, Ada (Mrs./Mme)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administrative du Groupe

GONZÁLEZ, Alain (Mr./M.)
Consul General / Consul général

²¹ (PASE: Accessibility Without Exclusion / Parti de l'accès sans exclusion)

²² (HDSSB: Croatian Democratic Alliance of Slavonia and Baranja / Alliance démocratique de Slavonie et Baranja)

CYPRUS – CHYPRE

VARNAVA, George (Mr./M.) Member of the Governing Council, Leader of the delegation / Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Defence / Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission de la défense (EDEK)
MICHAELIDIS, Andreas (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
KOUKOUMA KOUTRA, Skevi (Mrs./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the House of Representatives, Chairperson of the Standing Committee on Refugees, Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons / Membre de la Chambre des Représentants, Présidente de la Commission des réfugiés, des personnes enclavées, des personnes disparues et des personnes en situation difficile (AKEL)
KYRIAKIDOU, Athina (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DIKO) ²³
CHRISTOU, Avgousta (Mrs./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	International Relations Officer A Chargée des relations extérieures A

CZECH REPUBLIC – REPUBLIQUE TCHEQUE

FUKSA, Ivan (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (ODS)
PARKANOVÁ, Vlasta (Ms./Mme)	Deputy Speaker of the Chamber of Deputies, Deputy Chairperson of the Steering Committee / Vice-Présidente de la Chambre des Députés, Vice-Présidente du Bureau restreint (TOP09-S)
LOBKOWICZ, Jaroslav (Mr./M.) Member of the Group of Facilitators for Cyprus Membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre	Member of the Chamber of Deputies, Deputy Chairman of the Committee on European Affairs / Membre de la Chambre des Députés, Vice-Président de la Commission des affaires européennes (TOP09-S)
SOBOTKA, Bohuslav (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (ČSSD)
HORSKÁ, Miluše (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice
GUZIANA, Petr (Mr./M.)	Senator / Sénateur (ČSSD) ²⁴
NOVOTNY, Josef (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
KYNŠTETR, Petr (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Chamber of Deputies Secrétaire général de la Chambre des Députés
UKLEIN, Jiri (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
KRBEC, Jiri (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of the International Relations Department of the Senate Chef du Département des relations internationales du Sénat
KRUPOVA, Veronika (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	

²³ (EDEK: Movement of Social Democrats
(AKEL: Progressive Party of the Working People
(DIKO: Democratic Party
²⁴ (ODS: Civic Democratic Party
(TOP09-S: Tradition Responsibility Prosperity 09
(ČSSD: Czech Social Democratic Party

/ Mouvement social-démocrate)
/ Parti progressiste des masses laborieuses)
/ Parti démocratique)
/ Parti démocratique civique)
/ Tradition, responsabilité, prospérité 09)
/ Parti social-démocrate tchèque)

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINAKU, Aubin (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (PPRD)
MOKOLO, Edouard (Mr./M.)	First Vice-President of the Senate Premier Vice-Président du Sénat
MBUKU, Laka Boris (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
EKOMBE, Mpetshi Toussaint (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDC)
MOMA BOKONDA, Régine (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice
MOKENI ATANINGAMU, Jean-Claude (Mr./M.)	Senator / Sénateur
RAMAZANI, Shadari Emmanuel (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PPRD)
TSHIMANGA, Buana Jean-Pierre (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ADR)
BOKOLOMBE, Batuli Sam (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UNC)
KABAMBA FATAKI, Amiral (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Senator / Sénateur (PPRD) ²⁵
DYOWO OMALOKOHO YAAO, Daniel (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director / Directeur
MUDIPANU NDAIE, Alex (Mr./M.)	Secretary to the Speaker / Secrétaire du Président
KABANGU DIBA-NSESE, François (Mr./M.) Administrative Joint Secretary of the Group Co-Secrétaire administratif du Groupe	Adviser and Coordinator, Senate Research Office Conseiller coordonnateur du Bureau d'études du Sénat
MOSWALA, Marcel (Mr./M.)	Adviser to the Vice-President of the Senate Conseiller du Président du Sénat
MAVUNGU, Jean-Pierre (Mr./M.)	Office Director / Directeur de cabinet
MUTUMBE, Mbuya Crispin (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Parliamentary Adviser / Conseiller parlementaire
KANYINDA, Jordan (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
DROZA WINYI, Joseph (Mr./M.) Diplomat / Diplomate	

DENMARK – DANEMARK

LORENTZEN, Kristian Pihl (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Folketing / Membre du Folketing (LP)
CHRISTIANSEN, Kim (Mr./M.)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (DPP)
BJERREGAARD, Jacob (Mr./M.)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (SD)
STOEJBERG, Inger (Ms./Mme)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (LP)
HAV, Orla (Mr./M.)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (SD)
AMMITZBOELL, Simon Emil (Mr./M.)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (LA)
SCHMIDT, Hans Chr. (Mr./M.)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (LP)
SKOVSBY, Julie (Ms./Mme)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (SD) ²⁶

²⁵ (PPRD: People's Party for Reconstruction and Democracy

(PDC: Democratic Christian Party

(UNC: Union for the Congolese Nation

²⁶ (LP: Liberal Party

/ Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie)

/ Parti démocrate chrétien)

/ Union pour la nation congolaise)

/ Parti libéral)

LARSEN, Carsten U. (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
VESTERGAARD, Mette (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Counselor / Conseiller
LARSON, Claudius (Mr./M.) Assistant Secretary / Secrétaire assistant	Higher Executive Officer / Cadre supérieur

DOMINICAN REPUBLIC – REPUBLIQUE DOMINICAINE

ARIAS, Orfelina Liseloth (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
FERMIN, Graciela (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
GARCÍA, Carlos Gabriel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
GARCÍA, Carlos María (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
GUILLÉN, José Nelson (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
SANDÓVAL, Leoncio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
SOTO, Rosa Inés (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Assistant, International Relations Assistante, Relations internationales

ECUADOR – EQUATEUR

CORDERO, Fernando (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (AP)
CASSINELLI, Juan Carlos (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly Vice-Président de l'Assemblée nationale
BUSTAMANTE, Fernando (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AP)
FERNANDEZ, Scheznarda (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AP) ²⁷
CUJI COELLO, Henry Alberto (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
SEGOVIA, Andrés (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
ALMEIDA ECHEVERRIA, Elena del Carmen (Ms./Mme)	Director, International Relations Directrice des relations internationales
ORTEGA, Julia (Ms./Mme)	Director, Social Communication Directrice de la communication sociale
LEDESMA, Galo (Mr./M.)	Protocol Director / Directeur du protocole
HERRERA, Silvia (Ms./Mme)	Assistant, International Relations Assistante, Relations internationales
ANDRADE, Alejandra (Ms./Mme)	Assistant, International Relations Assistante, Relations internationales
GUEVARA, Edison (Mr./M.) Press / Presse	

(DPP: Danish Peoples' Party
(SD: Social Democratic Party
(LA: Liberal Alliance
²⁷ (AP: Alianza Pais)

/ Parti populaire danois)
(Parti social-démocrate)
(Alliance libérale)

GUAMAN, Jorge (Mr./M.)

Press / Presse

ADDATY, Fernando (Mr./M.)

Aide de camp

TERAN-PARRAL, Andres (Mr./M.)

Ambassador of Ecuador to Canada

Ambassadeur de l'Équateur au Canada

ANDRADE, César (Mr./M.)

Protocol Officer / Chargé du protocole

EGYPT – EGYPTÉ

FAHMY, Ahmad (Mr./M.)

Leader of the delegation / Chef de la délégation

Speaker of the Shoura Assembly

Président de l'Assemblée de la Choura

EL BAB, Ali Fath (Mr./M.)

Member of the Shoura Assembly, Majority Leader

Membre de l'Assemblée de la Choura, Chef de la majorité

ABD EL SALAM, Ali Abd El Tawab (Mr./M.)

Member of the Shoura Assembly

Membre de l'Assemblée de la Choura

KAMAL SALIB, Maryan Malak (Ms./Mme)

Member of the Shoura Assembly

Membre de l'Assemblée de la Choura

EL SALVADOR

REYES, Othon Sigfrido (Mr./M.)

Leader of the delegation / Chef de la délégation

President of the Legislative Assembly

Président de l'Assemblée législative (FMLN)²⁸

GUEVARA, Norma (Ms./Mme)

Member of the Legislative Assembly

Membre de l'Assemblée législative

MACHUCA, José Rafael (Mr./M.)

Member of the Legislative Assembly

Membre de l'Assemblée législative

ROSALES Ivan (Mr./M.)

Member of the ASGP, Secretary to the delegation

Membre de l'ASGP, Secrétaire de la délégation

Head of the Department of International Relations and

Parliamentary Diplomacy / Chef du Département des relations internationales et de la diplomatie parlementaire

DUARTE GRANADOS, Oscar M. (Mr./M.)

Ambassador of El Salvador to Canada

Ambassadeur de El Salvador au Canada

SOLORZANO, Vladimir (Mr./M.)

Embassy of El Salvador to Canada

Ambassade de El Salvador au Canada

ESTONIA – ESTONIE

KÕIV, Tõnis (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the delegation

Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the Riigikogu / Membre du Riigikogu (ERP)

NOOL, Erki (Mr./M.)

Member of the Riigikogu / Membre du Riigikogu (IRL)

ÕUNAPUU, Jaan (Mr./M.)

Member of the Riigikogu / Membre du Riigikogu (SDE)

TUUS-LAUL, Marika (Mrs./Mme)

Member of the Riigikogu / Membre du Riigikogu (ECeP)²⁹

ALAJÕE, Maria (Ms./Mme)

Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General of the Riigikogu

Secrétaire générale du Riigikogu

OTSEPP, Riina (Mrs./Mme)

Secretary of the Group and to the delegation

Secrétaire du Groupe et de la délégation

Deputy Head of the Foreign Relations Department

Chef adjoint du Département des relations extérieures

²⁸ (FMLN: Farabundo Marti National Liberation Front

/ Front de libération nationale Farabundo Marti)

²⁹ (ERP: Reform Party

/ Parti de la réforme)

(IRL: Pro Patria and Res Publica Union

/ Union Pro Patria et Res Publica)

(SDE: Estonian Social Democratic Party

/ Parti social-démocrate d'Estonie)

(ECeP: Estonian Centre Party

/ Parti estonien du centre)

ETHIOPIA – ETHIOPIE

GEBREHIWOT, Tekeleberhan Kassa (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the House of the Federation Président de la Chambre de la Fédération (EPRDF)
TILAHUN, Meles (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (EPRDF)
BUAYALEW, Yohannes (Mr./M.)	Member of the House of the Federation, Chairman of the Standing Committee on Constitutional and Regional Affairs / Membre de la Chambre de la Fédération, Président de la Commission permanente des affaires constitutionnelles et régionales (EPRDF)
ESHETE, Ayelech (Mrs./Mme)	Member of Parliament, Chairperson of the Standing Committee on Women, Children and Youth Affairs Membre du Parlement, Présidente de la Commission permanente des questions relatives aux femmes, aux enfants et à la jeunesse (EPRDF)
TESEMA, Tekle (Mr./M.)	Member of Parliament, Deputy Chairman of the Standing Committee on Foreign Security and Defence Affairs Membre du Parlement, Vice-Président de la Commission permanente de la sécurité étrangère et de la défense
LEMA, Megersa (Mr./M.)	Member of the House of the Federation Membre de la Chambre de la Fédération
ABDI, Hassen (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives, Whip Membre de la Chambre des Représentants du Peuple, Chef de file (ESDP)
ANKO, Daniel (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (EPRDF)
GIZAW, Biruk (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of Parliament / Membre du Parlement (EPRDF) ³⁰
GEGEBO, Lema Gezume (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of Parliament / Membre du Parlement
LEMMA, Negus (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Peoples' Representatives Secrétaire général de la Chambre des Représentants du Peuple
NINI ABINO, Habtamu (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of the Federation Secrétaire général de la Chambre de la Fédération
YENENEH, Gelaw (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Protocol Officer / Chargée du protocole

FINLAND – FINLANDE

LOHELA, Maria (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (PS)
KOMI, Katri (Ms./Mme) Vice-President of the Group Vice-Présidente du Groupe	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (KESK)
HEMMILÄ, Pertti (Mr./M.)	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (KOK)
KARHU, Saara (Ms./Mme)	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (SDP)
HALLA-AHO, Jussi (Mr./M.)	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (PS) ³¹
TIITINEN, Seppo (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général

³⁰ (EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie)

³¹ (PS: True Finns / Finlandais authentiques)
(KESK: Centre Party / Parti du centre)
(KOK: National Coalition Party / Coalition nationale)
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

VUOSIO, Teemu (Mr./M.)
Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe
HUTTUNEN, Marja (Mrs./Mme)
Assistant Secretary of the Group
Secrétaire adjointe du Groupe

Secretary, International Affairs
Secrétaire aux affaires étrangères
Assistant to the International Affairs
Assistante aux affaires internationales

FRANCE

ANDRÉ, Michèle (Mrs./Mme)
President of the Group, Leader of the delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation

Senator / Sénatrice (PS)

DEL PICCHIA, Robert-Denis (Mr./M.)
President of the Twelve Plus Group
Président du Groupe des Douze Plus

Senator / Sénateur (UMP)

JANQUIN, Serge (Mr./M.)
Member of the Committee on Middle East
Questions / Membre du Comité sur les
questions relatives au Moyen-Orient

Member of the National Assembly / Député (PS)

MARTIN-LALANDE, Patrice (Mr./M.)

Member of the National Assembly / Député (UMP)

DESTANS, Jean-Louis (Mr./M.)

Member of the National Assembly / Député (PS)

GILLOT, Dominique (Ms./Mme)

Senator / Sénatrice (PS)³²

LUQUIENS, Corinne (Ms./Mme)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General of the National Assembly
Secrétaire générale de l'Assemblée nationale

DELCAMP, Alain (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General of the Senate
Secrétaire général du Sénat

RIVAILLE, Danièle (Ms./Mme)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General of the Questure (Finance) of the
National Assembly / Secrétaire générale de la Questure
de l'Assemblée nationale

BOURASSÉ, Philippe (Mr./M.)
Executive Co-Secretary of the Group
Co-Secrétaire exécutif du Groupe

Deputy Director, Senate / Directeur adjoint au Sénat

DRAIN, Michel (Mr./M.)
Executive Co-Secretary of the Group
Co-Secrétaire exécutif du Groupe

Deputy Director, National Assembly
Directeur adjoint à l'Assemblée nationale

CHALET, Bernard (Mr./M.)
Logistics Officer / Responsable de la logistique

Administrative Secretary at the National Assembly
Secrétaire administratif à l'Assemblée nationale

MICHEL, Alexandre (Mr./M.)
Twelve Plus Group Secretariat
Secrétariat du Groupe des Douze Plus

Administrator, National Assembly
Administrateur à l'Assemblée nationale

CORNET, Anne-Céline (Ms./Mme)
Twelve Plus Group Secretariat
Secrétariat du Groupe des Douze Plus

Deputy Administrator, Senate
Administratrice adjointe au Sénat

LE NAHENEK, Agathe (Miss/Mlle)
Joint Secretary of the ASGP
Co-Secrétaire de l'ASGP

Administrator, National Assembly
Administratrice à l'Assemblée nationale

VÉLASCO, Karine (Ms./Mme)
Administrative Secretary of the ASGP
Secrétaire administrative de l'ASGP

Services Secretary, National Assembly
Secrétaire des Services à l'Assemblée nationale

³² (PS: Socialist Party
(UMP: People's Movement Union

/ Parti socialiste)
/ Union pour un mouvement populaire)

GABON

NZOUBA-NDAMA, Guy (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (PDG)
TOUNGUI, Paul (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDG)
NONGOU MOUNDOUNGA, Pauline (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDG)
MASSALA TSAMBA, Narcisse (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UPNR)
NTOUTOUME MEBIAME, Aurélien (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDG)
OWONO NGUEMA, François (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PDG)
MOULENGUI-MOUELE, Sophie (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee, ex Officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des Femmes parlementaires	Senator / Sénatrice (PDG) ³³
OWASSANGO, Deaken (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
PAILLAT, Constant Brice (Mr./M.)	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
SOUMOUNA, Edmond (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Deputy Secretary General of the National Assembly Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale
ROSSATANGA, Lygie (Ms./Mme)	Secretariat / Secrétariat
BOULE, Dieudonné (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker Aide de camp du Président	

GERMANY – ALLEMAGNE

LAMMERT, Norbert (Mr./M.) President of the Group, Member of the Governing Council (22/10), Leader of the delegation Président du Groupe, Membre du Conseil directeur (22/10), Chef de la délégation	Speaker of the Bundestag Président du Bundestag (CDU/CSU)
SILBERHORN, Thomas (Mr./M.) Member of the Governing Council (24/10) Membre du Conseil directeur (24/10)	Member of the Bundestag Membre du Bundestag (CDU/CSU)
KRÜGER-LEISSNER, Angelika (Ms./Mme) Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Member of the Governing Council (22/10) / Membre suppléant du Comité de coordination des femmes parlementaires, Membre du Conseil directeur (22/10)	Member of the Bundestag Membre du Bundestag (SPD)
ULRICH, Alexander (Mr./M.)	Member of the Bundestag Membre du Bundestag (Die Linke)

³³ (PDG: Gabonese Democratic Party
(UPNR: Union for the new Republic

/ Parti démocratique gabonais)
/ Union pour la nouvelle République)

WINKLER, Josef Philip (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Substitute Member of the Committee on Middle East Questions, Member of the Governing Council (22 and 24/10) Membre suppléant de la Commission sur les questions relatives au Moyen-Orient, Membre du Conseil directeur (22 et 24/10)	Member of the Bundestag Membre du Bundestag (Bündnis 90/Grüne) ³⁴
SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.) Vice-President of the ASGP / Vice-Président de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Bundestag Directeur adjoint du Bundestag
KREBS, Andrea (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Head, International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag / Chef de la Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag
MÜGGENBURG, Hardo (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag / Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag
SARENIO, Susanne (Mrs./Mme) Assistant to the delegation Assistante de la délégation	International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag
BEATRICE, Gelsomina (Mrs./Mme) Assistant to the delegation Assistante de la délégation	International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag

GHANA

BAMFORD-ADDO, Joyce Adeline (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of Parliament / Présidente du Parlement
AVOKA, Cletus Apul (Mr./M.)	Member of Parliament, Majority Leader Membre du Parlement, Chef de la majorité (NDC)
KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr./M.)	Member of Parliament, Minority Leader Membre du Parlement, Chef de la minorité (NPP) ³⁵
BUKARI NIPKE, Joseph (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
FRIMPONG, Kofi (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
ANYIMADU, Emmanuel (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Clerk of Parliament / Secrétaire général
BREFO-BOATENG, Evelyn (Ms./Mme) Schedule Officer / Chargée de la programmation	Principal Assistant Clerk / Adjointe du Greffier principal
AKRONG, Edith (Ms./Mme)	Speaker's Private Secretary Secrétaire particulière de la Présidente

GREECE – GRECE

DERMENTZOPOULOS, Alexandros (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (ND)
KONSTANTOPOULOS, Georgios (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (ND)
PAPADIMOULIS, Dimitrios (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (SYRIZA)

³⁴ (CDU: Christian Democratic Union / Union chrétienne démocrate)
(CSU: Christian Social Union / Union chrétienne sociale)
(SPD: Social Democratic Party / Parti social démocrate)
(Die Linke: Left Party / La Gauche)
(Bündnis 90/Grüne: Green Party / Les Verts)

³⁵ (NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)
(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)

MANIATIS, Ioannis (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (PASOK)
MAKRI, Rachil (Mrs./Mme)	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (AE) ³⁶
KARTSAKLI, Katerina (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of the Department for the IPU and other International Organizations / Chef du Département de l'UIP et autres organisations internationales

GUINEA-BISSAU – GUINEE-BISSAU

DJALÓ, Ibraima Sori (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the People's National Assembly ad interim Président de l'Assemblée nationale populaire par intérim (PRS)
CASSAMÁ, Almame (Mr./M.)	Member of the People's National Assembly Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC) ³⁷
SILVA, Orlando (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
DIAS, Fernando Jorge (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Director of Cabinet / Directeur de Cabinet

HAITI

DESRAS, Simon Dieuseul (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Senate / Président du Sénat
BENOIT, Steven Irvenson (Mr./M.)	Senator / Sénateur
MELIUS, Hyppolite (Mr./M.)	Senator / Sénateur
RICHÉ, Andris (Mr./M.)	Senator / Sénateur
JOSEPH, François Anick (Mr./M.)	Senator / Sénateur
JOSEPH, Jean Ariel (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
DIORO, Marie Yolette (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	

HUNGARY – HONGRIE

HORVÁTH, János (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)
GRUBER, Attila (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)
MANDUR, László (Mr./M.)	Member of the National Assembly, member of the Committee on Press and Culture / Membre de l'Assemblée nationale, Membre de la Commission de la presse et de la culture (MSZP)
GYÖNGYÖSI, Márton (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chairman of the Committee on Foreign Affairs / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères (Jobbik)

³⁶ (ND: New Democracy
(SYRIZA: Coalition of the Radical Left
(PASOK: Panhellenic Socialist Movement

(AE: Independent Greeks
³⁷ (PRS: Party for Social Renovation
(PAIGC: African Party for the Independence
of Guinea and Cape Verde

/ Nouvelle démocratie)
/ Coalition radicale de gauche)
/ Mouvement socialiste panhellénique
/ Parti des Grecs indépendants)
/ Parti de la rénovation sociale)
/ Parti africain pour l'indépendance de la Guinée
et du Cap-Vert)

SZILÁGYI, Péter (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (LMP)
LATORCAI, János (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (KDNP)
POTAPI, Arpad (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz) ³⁸
SOMFAI ÁDÁM, Katalin (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Senior Councillor of the Office for Foreign Relations Conseillère principale au Bureau des relations extérieures
PORDANY, Laszlo (Mr./M.) Ambassador of Hungary to Canada Ambassadeur de la Hongrie au Canada	

ICELAND – ISLANDE

BACKMAN, Thuridur (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Vice-President of the Althingi Vice-Présidente de l'Althingi (LG)
GUDFINNSSON, Einar K. (Mr./M.)	Member of the Althingi / Membre de l'Althingi (IP) ³⁹
BERNÓDUSSON, Helgi (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
BANG, Arna (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Adviser on International Affairs Conseillère des affaires étrangères

INDIA – INDE

KUMAR, Meira (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Speaker, Lok Sabha / Présidente du Lok Sabha
AIYAR, Mani Shankar (Mr./M.)	Member of the Rajya Sabha / Membre du Rajya Sabha (INC)
JAGANNATH, Mandha (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / Membre du Loka Sabha (INC)
BAJWA, Sardar Partap Singh (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / Membre du Loka Sabha (INC)
PRASAD, Ravi Shankar (Mr./M.)	Member of the Rajya Sabha / Membre du Rajya Sabha (BJP)
BEG, Mehboob (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / Membre du Loka Sabha (J&KNC)
MANI, Jose K. (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / Membre du Lok Sabha (KC-M) ⁴⁰
VISWANATHAN, T.K. (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General, Lok Sabha / Secrétaire général, Lok Sabha
SHERIFF, Shumsher (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General, Rajya Sabha Secrétaire général du Rajya Sabha
SHEKAR, S. Bal (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Additional Secretary, Lok Sabha Secretariat Secrétaire supplémentaire, Secrétariat du Lok Sabha
SAXENA, U.S. (Mr./M.)	Joint Secretary, Lok Sabha Secretariat Co-Secrétaire, Secrétariat du Lok Sabha
SINGH, Shalini (Mrs./Mme)	Private Secretary to the Speaker of the Lok Sabha Secrétaire particulière de la Présidente du Lok Sabha

³⁸ (FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise)
(MSZP: Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois)
(Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie)
(LMP: Politics Can Be Different / Faire de la politique autrement)
(KDNP: Christian Democratic People's Party / Parti chrétien-démocrate du peuple)

³⁹ (LG: Left-Green Movement / Mouvement des Verts de la gauche)
(IP: Independence Party / Parti de l'Indépendance)

⁴⁰ (INC: Indian National Congress / Parti du Congrès national indien)
(BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata)
(J&KNC: Jammu & Kashmir National Conference / Conférence nationale de Jammu et du Cashemire)
(KC-M: Kerala Congress / Congrès du Kerala)

WALIA, N.S. (Mr./M.)	Director, Rajya Sabha Secretariat Directeur, Secrétariat du Rajya Sabha
RAMANA, L.V. (Mr./M.)	Deputy Secretary, Lok Sabha Secretariat Secrétaire adjoint, Secrétariat du Lok Sabha
ANAND, Rakesh (Mr./M.)	Deputy Director, Rajya Sabha Secretariat Directeur adjoint, Secrétariat du Rajya Sabha
BALYAN, K.P. (Mr./M.)	Officer on Special Duty to the Speaker of the Lok Sabha Fonctionnaire en mission spéciale auprès de la Présidente du Lok Sabha
RANA, Kuldeep (Mr./M.)	Protocol Officer, Lok Sabha Secretariat Chargé du protocole au Secrétariat du Lok Sabha
SINGH, Brajesh Kumar (Mr./M.)	Liaison Officer, Lok Sabha Secretariat Chargé de liaison, Secrétariat du Lok Sabha

INDONESIA – INDONESIE

SANTOSO, Priyo Budi (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the House of Representatives Vice-Président de la Chambre des Représentants (PG)
HIDAYAT, Surahman (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Inter-Parliamentary Cooperation / Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Coopération interparlementaire (PKS)
ISMAN, Hayono (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Vice-Chairman of the Inter-Parliamentary Cooperation Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Président de la Coopération interparlementaire (PD)
AL SHAMMARI, Sidarto (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Vice-Chairman of the Inter-Parliamentary Cooperation Committee Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Président de la Commission de la coopération interparlementaire (PDI-P)
CAKRA WIJAYA, Andi Anzhar (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Vice-Chairman of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Président de la Commission de la coopération interparlementaire (PAN)
NATAWIJANA, Azam Azman (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
ABENG, Emil (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PG) ⁴¹
GIRIKOMALA, Raden Elli (Ms./Mme)	Member of the House of Regional Representatives Membre de la Chambre des Représentants régionaux
HASUW, Istibsyaroh (Mrs./Mme)	Member of the House of Regional Representatives Membre de la Chambre des Représentants régionaux
RIANI, Adha (Mr./M.)	Member of the House of Regional Representatives Membre de la Chambre des Représentants régionaux
JAJULI, Ahmad (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the House of Regional Representatives Membre de la Chambre des Représentants régionaux
SHALEH, Nining Indra (Mrs./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire générale
RAJAGUKGUK, Kadir Johnson (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint

⁴¹ (PG: Golkar
(PKS: Prosperous Justice Party
(PD: Democrats Party
(PDI-P: Indonesian Democratic Party - Struggle
(PAN: National Mandate Party

/ Parti de la justice et de la prospérité)
/ Parti démocrate)
/ Parti démocrate indonésien en lutte)
/ Parti du mandat national)

HARRIS, Damayanti (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement
AULAWI, Akhmad (Mr./M.)	Legal Drafter / Rédacteur juridique
ISLAM, Saiful (Mr./M.)	Ministry of Foreign Affairs / Ministère des affaires étrangères
PURBA, Robert Juheng (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
PURWANTO, Isnu (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
ZEBUA, Sadarieli (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
ALFIAH, Warsiti (Ms./Mme) Member of the ASGP, Secretary to the delegation Membre de l'ASGP, Secrétaire de la délégation	
RUBINI, Nida (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement
CHANDRA, Purnomo Ahmad (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Ministry of Foreign Affairs / Ministère des affaires étrangères
FIR DAUSY, Arsi (Mr./M.) Adviser (Permanent Mission of Indonesia in Geneva) / Conseiller (Mission permanente de l'Indonésie à Genève)	
MAILANI, Leni (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Parliamentary Expert Staff Experte, Secrétariat du Parlement
BADIB, Ausilinda (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
TANSIL, Yuliana (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) – IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

NADIMI, Iraj (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
JALALI, Kazem (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
NOWROUZI, Rahmatollah (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
BETKOLYA, Yunaten (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
PEJMANFAR, Nasrollah (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
MIRGALOY BAYAT, Shahla (Mrs./Mme)	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
GHASSEMPOUR, Amir Abbas (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Senior Expert of the Inter-Parliamentary Secretariat of the Islamic Consultative Assembly / Expert principal du Secrétariat interparlementaire de l'Assemblée consultative islamique
GHASHGHAHI, Mehdi (Mr./M.)	Director, Protocol Department Directeur du Département du protocole

IRAQ

HAMOUDI, Humam Baqir (Mr./M.) Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law, Leader of the delegation / Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Chef de la délégation	Member of the Council of Representatives, Chairman of the Foreign Relations Committee / Membre du Conseil des Représentants, Président de la Commission des relations étrangères (INA)
IBRAHIM, Nada Mohammad (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
TALEBANI, Ala Tahseen (Ms./Mme)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des Représentants (KA)
NOSHI, Rafea Abduljabar (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des Représentants (INA) ⁴²
NAFTACHY, Zaka Younis (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
AL-RIKABI, Sadiq Hamide (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
MAJID, Ayad Namik (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
RADHI, Mustafa Mohamad (Mr./M.)	Secretary, Foreign Affairs Committee Secrétaire de la Commission des affaires étrangères
MOHAMMAD, Wisam Faisal (Mr./M.) Press / Presse	
AL-HUSSAINI, Abdurahman (Mr./M.) Ambassador of Irak to Canada Ambassadeur de l'Irak au Canada	

IRELAND – IRLANDE

BURKE, Patrick (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of Seanad Éireann Président de Seanad Éireann (FG)
MULHERIN, Michelle (Ms./Mme)	Member of Dáil Éireann / Membre de Dáil Éireann (FG)
WALL, Jack (Mr./M.)	Member of Dáil Éireann / Membre de Dáil Éireann (L)
Ó CLOCHARTAIGH, Trevor (Mr./M.)	Member of Seanad Éireann Membre de Seanad Éireann (SF) ⁴³
DOODY, Bridget (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of Inter-Parliamentary Affairs Chef des affaires interparlementaires

ISRAEL

SHEETRIT, Meir (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Knesset Membre de la Knesset (K) ⁴⁴
MELLER-HOROVITZ, Yardena (Mrs./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire générale

ITALY – ITALIE

CONTINI, Barbara (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Senator / Sénatrice (FLI)
LANZARIN, Manuela (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (LNP)

⁴² (INA: National Alliance / Alliance nationale)
(KA: Kurdistan Alliance / Alliance kurde)

⁴³ (FG: Fine Gael / Parti travailliste)
(L: Labour Party)
(SF: Sinn Féin)

⁴⁴ (K: Kadima)

MIGLIORI, Riccardo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PdL) ⁴⁵
RADONI, Susanna (Mrs./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	
ACCARRINO, Luisa (Mrs./Mme) Secretary to the ASGP / Secrétaire de l'ASGP	Chamber of Deputies / Chambre des Députés
LASORSA, Antonella (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Chamber of Deputies / Chambre des Députés
OLMEDA, Claudio (Mr./M.) Interpreter / Interprète	Senate / Sénat

JAPAN – JAPON

EDA, Satsuki (Mr./M.) Member of the Governing Council, Leader of the delegation / Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Member of the House of Councillors Membre de la Chambre des Conseillers (DPJ)
OTANI, Nobumori (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)
NAKABAYASHI, Mieko (Ms./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)
SAKAGUCHI, Naoto (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)
TANIGAWA, Shuzen (Mr./M.)	Member of the House of Councillors Membre de la Chambre des Conseillers (LDP) ⁴⁶
SANO, Keiko (Ms./Mme)	Director, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / Directrice de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
ARAI, Kosumo (Ms./Mme)	Assistant Director, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives Directrice adjointe de la Division des relations interparlementaires Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
NISHIKOBE, Natsuko (Ms./Mme)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / Secrétaire de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
SUGIYAMA, Jin (Mr./M.)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / Secrétaire de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
SHIMIZU, Ken (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors / Directeur de la Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers
SUZUKI, Yuko (Ms./Mme)	Assistant Director, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors Directrice adjointe de la Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers

⁴⁵ (FLI: Futuro e Libertà per l'Italia
(LNP: North League Piedmont
(PdL: People of Freedom

/ Ligue du nord Piémont)
/ Peuple de la liberté)

⁴⁶ (DPJ: Democratic Party of Japan
(LDP: Liberal Democratic Party

/ Parti démocrate japonais)
/ Parti libéral démocrate)

HIBI, Norio (Mr./M.)

Secretary, International Affairs Department, House of
Councillors / Secrétaire du Département des affaires
internationales de la Chambre des ConseillersSEYMOUR, Reiko (Ms./Mme)
Interpreter / InterprèteLUMPKIN, Tomoko (Ms./Mme)
Interpreter / InterprèteBOND, Chieko (Ms./Mme)
Interpreter / InterprèteGRAHAM, Ikumi (Ms./Mme)
Interpreter / InterprèteESAKA, Yumi (Ms./Mme)
Interpreter / InterprèteSHIMIZU, Kazuko (Ms./Mme)
Interpreter / InterprèteKONDO, Mieko (Ms./Mme)
Interpreter / InterprèteSATO, Fujiko (Ms./Mme)
Interpreter / InterprèteGALE, Terumi (Ms./Mme)
Interpreter / Interprète**JORDAN – JORDANIE**RAWABDEH, Abdr-Rauf (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Vice-President of the Senate / Vice-Président du Sénat

BILTAJI, Moh'd Akel (Mr./M.)

Senator / Sénateur

HAJ HASAN, Samar (Mrs./Mme)

Senator / Sénatrice

NAZZAL, Michael (Mr./M.)

Senator / Sénateur

KREISHAN, Mohammad (Mr./M.)

Senator / Sénateur

AL RUDAINI, Mohammed (Mr./M.)

Secretary General of the House of Representatives
Secrétaire général de la Chambre des ReprésentantsALMASHAKBEH, Adnan (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégationHead of the Public Relations Department, Senate
Chef du Département des relations publiques du SénatQALLAB, Maen (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

AL HAMMOURI, Yahya (Mr./M.)

Staff / Secrétariat

KAZAKHSTAN

NIGMATULIN, Nurlan (Mr./M.)

Speaker of the Mazhilis / Président du Mazhilis (Nur Otan)

ASHYMBAYEV, Maulen (Mr./M.)

Member of the Mazhilis, Committee Chairman
Membre du Mazhilis, Président de commission (Nur Otan)

TARASSENKO, Yelena (Mrs./Mme)

Member of the Mazhilis / Membre du Mazhilis (Nur Otan)

SOROKIN, Boris (Mr./M.)

Member of the Mazhilis / Membre du Mazhilis

ZHYLKYSHIYEV, Bolat (Mr./M.)

Senator, Chairman of the Committee on Environment and
Rural Development / Sénateur, Président de la Commission
de l'environnement et du développement rural

BEKBANOVA, Zhanar (Mrs./Mme)

Deputy Secretary General of the Mazhilis
Secrétaire générale adjointe du Mazhilis

MAKHAYEV, Dastan (Mr./M.)	Head of the Speaker's Secretariat Chef du Secrétariat du Président
KASSYMBEKOV, Talgat (Mr./M.)	Head of the International Affairs and Protocol Department Chef du Département des affaires internationales et du protocole
MEDEUBAY, Darkhan (Mr./M.)	Deputy Head of the International Affairs and Protocol Department / Chef adjoint du Département des affaires internationales et du protocole
TUREKHANOV, Bagdaulet (Mr./M.)	Senior Expert of the International Affairs and Protocol Department / Expert principal du Département des affaires internationales et du protocole
SMAGULOV, Nurlan (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	Head of Personal Security to the Speaker Chef de la sécurité du Président
SHAIKHIN, Yertai (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	
LOSSEV, Valentin (Mr./M.) Press / Presse	

KENYA

MAALIM, Farah Mohamed (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the National Assembly Vice-Président de l'Assemblée nationale (ODM) ⁴⁷
MUSILA, David (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
BWIRE, Alfred (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
ABDALLA, Shakila (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
GICHOHI, Patrick Gichuru (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk / Secrétaire général
ADJIBODUE, Marya (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Clerk Assistant / Secrétaire générale adjointe
ADIKA, Peter (Mr./M.) Adviser / Conseiller	

**LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**

PHENGKHAMMY, Somphan (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Vice-President of the National Assembly Vice-Président de l'Assemblée nationale
BOUPHA, Bounngong (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Deputy Chairperson of the Foreign Affairs Committee, Chairperson of the Women Parliamentarians Caucus / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères, Présidente du Groupe des femmes parlementaires
THEPHACHANH, Viengthavisone (Mr./M.)	Director General of the Foreign Affairs Department Directeur général du Département des affaires étrangères
THEPBOUALY, Khaymarninh (Mr./M.)	Secretary to the Vice-President / Secrétaire du Vice-Président

⁴⁷ (ODM: Orange Democratic Movement Party of Kenya / Mouvement démocratique orange)

LATVIA – LETTONIE

MIRSKIS, Sergejs (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Saeima, Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee / Membre du Saeima, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères (CC) ⁴⁸
DRUVIETE, Ina (Ms./Mme)	Member of the Saeima / Membre du Saeima
VEJONIS, Raimonds (Mr./M.)	Member of the Saeima / Membre du Saeima
NAUDINS, Romans (Mr./M.)	Member of the Saeima / Membre du Saeima
PAURA, Sandra (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of the Inter-Parliamentary Relations Bureau Chef du Département des relations interparlementaires

LESOTHO

MOTANYANE, Sephiri (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale
MATHABA, Kimetso (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairperson of the Natural Resources Committee / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des ressources naturelles (NIP) ⁴⁹
MOHASOA, Malephallo (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	

LIBYA – LIBYE

ATAIGHA, Giuma (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the General National Congress Vice-Président du Congrès général national
ABDUALLAH, Fawzi (Mr./M.)	Member of the General National Congress Membre du Congrès général national
GANOUR, Suad (Ms./Mme)	Member of the General National Congress Membre du Congrès général national
ALMNFY, Mohamed (Mr./M.)	Member of the General National Congress Membre du Congrès général national
IBRAHIM, Saad (Mr./M.)	Member of the General National Congress Membre du Congrès général national
ABDULSADIG, Awad (Mr./M.)	Member of the General National Congress Membre du Congrès général national
ABUSAHMIN, Nuri (Mr./M.)	Member of the General National Congress Membre du Congrès général national
ABUFAED, Idris (Mr./M.)	Member of the General National Congress Membre du Congrès général national
IBRAHIM, Amina (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Member of the General National Congress Membre du Congrès général national
ALHASSADI, Taha Nagib (Mr./M.)	Office Manager to the Deputy Speaker Directeur du Bureau du Vice-Président
AZOUZ, Omaro (Mr./M.)	Media Director / Directeur des médias
ZAID, Khalid (Mr./M.)	Coordinator / Coordinateur
WALID, Majddin (Mr./M.) Press / Presse	

⁴⁸ (CC: Concord Centre

/ Centre concorde)

⁴⁹ (NIP: National Independent Party

/ Parti national indépendant)

DAHAN, Khaled (Mr./M.)	Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale
HIBANY, Mansur (Mr./M.)	Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale
MAKHLUF, Hesham (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	
HAWHEEL, Mohamed (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	
MURAD, Amin (Mr./M.) Embassy of Libya to Canada Ambassade de la Libye au Canada	
MOHAMMED, Sulaiman (Mr./M.) Embassy of Libya to Canada Ambassade de la Libye au Canada	
HUUWISA, Hesham (Mr./M.) Embassy of Libya to Canada Ambassade de la Libye au Canada	
ALMANSOURI, Abdelaziz (Mr./M.) Embassy of Libya to Canada Ambassade de la Libye au Canada	

LIECHTENSTEIN

BECK, Jürgen (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Parliament (Landtag) Membre du Parlement (Landtag) (VU)
FROMMELT, Doris (Ms./Mme)	Member of the Parliament (Landtag) Membre du Parlement (Landtag) (FBP) ⁵⁰
HILTI, Josef (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Secretary General of the Landtag Secrétaire général du Landtag

LITHUANIA – LITUANIE

ALEKSONIS, Gedeminas (Mr./M.) Chef de la délégation	Member of the Seimas / Membre du Seimas
TEISERSKYTE, Dalia (Ms./Mme)	Member of the Seimas / Membre du Seimas
SUMSKIENE, Laura (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Adviser, International Relations Department Conseillère du Département des relations internationales

LUXEMBOURG

MUTSCH, Lydia (Mrs./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the Chamber of Deputies Vice-Présidente de la Chambre des Députés (LSAP)
BAUSCH, François (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Chairman of the Committee on Parliamentary Control of the State Information Service / Membre de la Chambre des Députés, Président de la Commission de contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'Etat (Déi Gréng) ⁵¹

⁵⁰ (VU: Patriotic Union
(FBP: Progressive Citizens' Party
⁵¹ (LSAP: Socialist Party
(Déi Gréng: Greens

/ Union patriotique)
/ Parti des citoyens progressistes)
/ Parti socialiste)
/ Les verts)

MALAWI

MPHANDE, Juliana (Mrs./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Second Deputy Speaker of the National Assembly Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (DPP)
MWALE, Theresa (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DPP)
JANGIYA, Mwalone (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UDF) ⁵²
MWENYEHELI, Jeffrey (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Principal Clerk / Greffier principal
GONDWE, Dennis (Mr./M.) Desk Officer / Assistant	Committee Clerk / Greffier de commission

MALAYSIA – MALAISIE

LIEW, Vui Keong (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the House of Representatives, Deputy Minister at the Prime Minister's Department / Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Ministre au Département du Premier Ministre
BRODI, Doris Sophia (Mrs./Mme)	Vice-President of the Senate / Vice-Présidente du Sénat (PRS)
WEE, Ka Siong (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Deputy Minister of Education / Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Ministre de l'éducation (BN-MCA) ⁵³
KOK, Yuk Ken (Mr./M.)	Secretary / Secrétaire
LIM, Ching Hao (Mr./M.)	Secretary / Secrétaire
ZAMRIZAM, Samsuri (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	

MALDIVES

NAZIM, Ahmed (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the People's Majlis Vice-Président du Majlis des Citoyens
ABDULLA, Eva (Ms./Mme)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
ABDUL GHAFUOR, Hamid (Mr./M.)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
HUSSAIN MANIK, Ahmed Nihan (Mr./M.)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
RIZA, Ibrahim (Mr./M.)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
SALEEM, Ali (Mr./M.)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
MOHAMED, Ahmed (Mr./M.)	Secretary General / Secrétaire général
BADHREE, Zuyyna (Ms./Mme)	Foreign Relations Officer Chargée des relations étrangères

⁵² (DPP: Democratic Progressive Party

(UDF: United Democratic Front

⁵³ (BN: National Front

(MCA: Malaysian Chinese Association

/ Parti démocratique progressiste)

/ Front démocratique unifié)

/ Front national)

/ Association sino-malaisienne)

MALI

TAPO, Kassoum (Mr./M.) President of the Committee on the Human Rights of parliamentarians, Leader of the delegation Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, Chef de la délégation	Fourth Vice-President of the National Assembly Quatrième Vice-Président de l'Assemblée nationale
NIANGADOU, Hadi (Mr./M.)	Eighth Deputy Speaker of the National Assembly Huitième Vice-Président de l'Assemblée nationale (CNID)
H AidARA, El Hadji Baba (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ACM)
DIANESSY, Ibrahima (Mr./M.)	Member of the National Assembly, First Parliamentary Secretary / Membre de l'Assemblée nationale, Premier Secrétaire parlementaire (URD) ⁵⁴
TOURÉ, Mamoutou (Mr./M.) Financial Administrative Secretary Secrétaire administratif financier	

MEXICO – MEXIQUE

CUEVAS, Gabriela (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Senator, Chairperson of the Committee on International Affairs / Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires internationales (PAN) ⁵⁵
ENRIQUEZ BALDAZO, Areli (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Director, International Affairs Directrice des affaires internationales

**MICRONESIA (FEDERATED STATES OF)
MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)**

FIGIR, Isaac V. (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the Congress / Président du Congrès
YOSIWO, George P. (Mr./M.)	Member of the Congress, Deputy Chairman of the Committee on Resources and Development, Deputy Chairman of the Committee on Health and Social Affairs Membre du Congrès, Vice-Président de la Commission des ressources et du développement, Vice-Président de la Commission de la santé et des affaires sociales
PANUELO, David W. (Mr./M.)	Member of the Congress, Chairman of the Committee on Judiciary and Governmental Operations / Membre du Congrès, Président de la Commission des opérations judiciaires et gouvernementales
IOANIS, Liwiana Ramon (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Chief Clerk / Secrétaire générale
PINKNEY-BAIRD, Jonathan L. (Mr./M.)	Staff Attorney, Office of the Legislative Counsel Chargé de recherches au Bureau des Conseillers législatifs

⁵⁴ (CNID: Democratic Initiative National Congress of Mali / Congrès national d'initiative démocratique du Mali)
(ACM: Alliance pour la Consolidation de la Majorité / Alliance for the Consolidation of the Majority)
(URD: Republic and Democracy Union / Union pour la République et la démocratie)

⁵⁵ (PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)

MONGOLIA – MONGOLIE

BAYARTSOGT, Sangajav (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Vice-Chairman of the State Great Hural
Vice-Président du Grand Khoural de l'Etat

YONDON, Otgonbayar (Mr./M.)

Member of the State Great Hural
Membre du Grand Khoural de l'Etat

ZALAA-UUL, Tundevdorj (Mr./M.)
Ambassador of Mongolia to Canada
Ambassadeur de la Mongolie au Canada

GANBOLD, Dambajav (Mr./M.)
Embassy of Mongolia to Canada
Ambassade de la Mongolie au Canada

MOROCCO – MAROC

GHELLAB, Karim (Mr./M.)
Member of the Governing Council, Leader of
the delegation / Membre du Conseil directeur,
Chef de la délégation

Speaker of the House of Representatives
Président de la Chambre des Représentants

EL ANSARI, Abdelouahed (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants

KOUSKOUS, Hamid (Mr./M.)

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers (PAM)

OMARI, Abdelaziz (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PI)

BENMASSAOUD, Rachida (Ms./Mme)
Member of the Governing Council
Membre du Conseil directeur

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (USFP)

BOUAYAD, Zoubida (Mrs./Mme)
Member of the Governing Council
Membre du Conseil directeur

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers (USFP)

LAZRAK, Noureddine (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (RNI)

LAABIDI, Rachid (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PAM)

TOUIZI, Ahmed (Mr./M.)
Adviser / Conseiller

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers (PAM)⁵⁶

EL ANSARI, Mohamed (Mr./M.)
Adviser / Conseiller

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants

CHRAIBI, Azzedine (Mr./M.)

Head of the Office of the Speaker of the House of
Representatives / Chef du Cabinet du Président de
la Chambre des Représentants

ALAOUI BELGHITI, Mohamed (Mr./M.)

Adviser to the Speaker of the House of Representatives
Conseiller du Président de la Chambre des Représentants

IBDELHAJ, Hafida (Ms./Mme)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administrative du Groupe

Head, Division of External Relations and Cooperation,
House of Representatives / Chef de la Division des
relations extérieures et de la coopération de la
Chambre des Représentants

DRIOUCHE, Abdelwahad (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Head of External Relations Division, House of Councillors
Chef de la Division des relations extérieures de la Chambre
des Conseillers

⁵⁶ (PAM: Authenticity and Modernity Party
(PI: Istiqlal
(USFP: Socialist Union of Popular Forces

/ Parti authenticité et modernité
/ Parti de l'Istiqlal
/ Union socialiste de forces populaires)

MOZAMBIQUE

MIGUEL, Maria Josefa (Mrs./Mme)	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO)
CINQUENTA NAULA, Mario (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (RENAMO) ⁵⁷
BONIFÁCIO, César João (Mr./M.) Assistant Secretary of the Group Secrétaire adjoint du Groupe	Director, Standing Committees Division Directeur de la Division des commissions permanentes

MYANMAR

KYAW SWA, Nanda (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the House of Representatives Vice-Président de la Chambre des Représentants
NAUNG, Win (Mr./M.)	Member of the House of Nationalities Membre de la Chambre des Nationalités
CHAN, Mi Yin (Ms./Mme)	Member of the House of Nationalities Membre de la Chambre des Nationalités
THAN, Htwe (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	

NAMIBIA – NAMIBIE

KAPERER, Asser Kuveri (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Chairman of the National Council Président du Conseil national (SWAPO)
MENSAH-WILLIAMS, Margaret (Mrs./Mme)	Vice-Chairperson of the National Council Vice-Présidente du Conseil national (SWAPO)
AMWEELO, Moses (Mr./M.) Vice-President of the Group Vice-Président du Groupe	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)
MUREMI, Nimrod (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (SWAPO)
GAOBAEB, Hendrik (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (UDF)
MAKGONE, Silvia (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)
LUCKS, Heiko (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDP) ⁵⁸
SHIMUTWIKENI, Panduleni (Ms./Mme) Member of the ASGP, Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Secretary General of the National Council Secrétaire générale du Conseil national
JACOBS, Johannes Jakes (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary, National Assembly Secrétaire à l'Assemblée nationale
ISAAK, Willem H. (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Senior Parliamentary Clerk, National Assembly Fonctionnaire parlementaire principal, Assemblée nationale
UIRAB, Simon (Mr./M.)	Special Assistant to the Speaker Assistant particulier du Président
SHALI, Auguste (Mrs./Mme) Co-Secretary of the Group Co-Secrétaire du Groupe	Parliamentary Clerk, Committee Services, National Council / Greffière parlementaire, Service des Commissions du Conseil national

⁵⁷ (FRELIMO: Mozambican Liberation Front

(RENAMO: Mozambican National Resistance

⁵⁸ (SWAPO: South West Africa People's Organization

(UDF: United Democratic Front of Namibia

(RDP: Rally for Democracy and Progress

/ Front de libération du Mozambique)

/ Résistance nationale du Mozambique)

/ Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)

/ Front démocratique unifié)

/ Rassemblement pour la démocratie et le progrès)

NAKUTWIMA, Mirjam (Ms./Mme)

Private Secretary to the Vice-Chairperson
Secrétaire particulière de la Vice-Présidente

HIMUVI, Mbingeneeko (Mr./M.)

Special Assistant to the Chairman of the National Council
Assistant spécial du Président du Conseil national

ANDJABA, Martin (Mr./M.)

High Commissioner of Namibia to Canada
Haut Commissaire de la Namibie au Canada

SIMASIKU, O'Brien (Mr./M.)

High Commission of Namibia to Canada
Haut Commissariat de la Namibie au Canada**NETHERLANDS – PAYS-BAS**

PUTTERS, Kim (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégationMember of the Senate of the States General
Membre du Sénat des Etats généraux (PvdA)

DIJKHOFF, Klaas (Mr./M.)

Member of the House of Representatives of the States
General / Membre de la Chambre des Représentants
des Etats généraux (VVD)⁵⁹

HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.)

Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General of the Senate of the States General
Secrétaire général du Sénat des Etats généraux

BAKKER, Henk (Mr./M.)

Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Deputy Secretary General of the House of Representatives
of the States General / Secrétaire général adjoint de la
Chambre des Représentants des Etats généraux

NIEUWENHUIZEN, Bas (Mr./M.)

Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégationHead of the Inter-Parliamentary Relations Office
Chef du Bureau des relations interparlementaires**NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZELANDE**

HENARE, Tau (Mr./M.)

Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the House of Representatives, Chairman of
the Committee on Maori Affairs / Membre de la Chambre
des Représentants, Président de la Commission des
affaires maori (NP)

GENTER, Julie Anne (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (G)

O'CONNOR, Damien Peter (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (L)⁶⁰

TAYLOR, Averil (Ms./Mme)

Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Parliamentary Officer / Secrétariat

NICARAGUA

SUÁREZ, Jacinto (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Chairman of the
Committee on Foreign Affairs / Membre de l'Assemblée
nationale, Président de la Commission des affaires étrangères

⁵⁹ (PvdA: Labour Party
(VVD: Liberal Party

/ Parti travailliste)

/ Parti libéral)

⁶⁰ (NP: National Party

/ Parti national)

(G: Green Party

/ Les verts)

(L: Labour Party

/ Parti travailliste)

NIGER

HABIBOU, Aminatou (Ms./Mme) Vice-President of the Group, Leader of the delegation Vice-Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)
MAÏ ZOUMBOU, Laoual Amadou (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MNSD)
IBRONA-ALLA, Aoua (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PNDS) ⁶¹
SABO, Boubacar (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint
NASSIBIDO, Mamoudou (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Director, International Relations and Protocol Directeur des relations internationales et du protocole

NIGERIA

MARK, David (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Senate / Président du Sénat (PDP)
IHEDIOHA, Chukwuemeka Nkem (Mr./M.) Deputy Leader of the delegation Chef adjoint de la délégation	Deputy Speaker of the House of Representatives Vice-Président de la Chambre des Représentants (PDP)
USMAN, Abdulaziz (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Committee on Parliamentary Affairs / Sénateur, Président de la Commission des affaires parlementaires (PDP)
BARATA, Ahmed Hassan (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Committee on Culture, Tourism and National Orientation / Sénateur, Président de la Commission de la culture, du tourisme et de l'orientation nationale (PDP)
ESUENE, Helen (Ms./Mme)	Senator, Chairperson of the Committee on Women Affairs and Youth Development / Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires féminines et du développement de la jeunesse (PDP)
UZAMERE, Ehigie Edobor (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Committee on Local and Foreign Debts / Sénateur, Président de la Commission de la dette locale et étrangère (ACN)
GARBA, A.A. Doguwa (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on MDG / Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission des OMD (PDP)
BELLO, Maigari Binta (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PDP)
IGBOKWE, Raphael Nnana (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PDP)
AJAYI, Adeyinka (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (ACN)
IDRIS Sani, Mohammed (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PDP) ⁶²
EFETURI, Ben (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk of the Senate / Secrétaire général du Sénat
AKUNWAFOR, Cordelia Ogugua (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	
GARBA, Lawal (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Deputy Director / Directeur adjoint

⁶¹ (PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism / Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme)
(MNSD: National Movement for the Development Society / Mouvement national pour la société du développement)

⁶² (PDP: People's Democratic Party / Parti démocratique populaire)
(ACN: Action Congress of Nigeria / Congrès du Nigéria pour l'action)

ISAH, Ibrahim (Mr./M.)	Foreign Affairs Officer / Chargé des affaires étrangères
ASHIEKAA, Christopher (Mr./M.)	Special Assistant to the Clerk of the National Assembly Assistant spécial du Secrétaire général de l'Assemblée nationale
NDIWE, Arthur (Mr./M.)	Director of Protocol, Senate / Directeur du protocole au Sénat
GHALI ABDULHAMID, Mohammed (Mr./M.)	Special Adviser, Political Issues Conseiller spécial sur les questions politiques
UKOHA, David (Mr./M.) Personal Physician / Médecin particulier	
OLUGBONDIYAN, Kola (Mr./M.)	Special Adviser, Media / Conseiller spécial des médias
OKE EPIA, Edward (Mr./M.)	Chief Press Secretary to the Deputy Speaker of the House of Representatives / Secrétaire en chef des médias auprès du Vice-Président de la Chambre des Représentants
BADAMASI, Abubakar (Mr./M.)	Committee Clerk / Greffier de commission
MARK, Igoche (Mr./M.)	Personal Assistant to the President of the Senate Assistant particulier du Président du Sénat
OSEKE, Augustine (Mr./M.)	Accompanying Official / Fonctionnaire
AUDU, Rabi Ada (Ms./Mme)	Accompanying Official / Fonctionnaire
ESEKE, Augustine (Ms./Mme)	Accompanying Official / Fonctionnaire
ABUBAKAR, Mohammed Kudu (Mr./M.) Press / Presse	
ANIAGWU, Charles Ehiedu (Mr./M.) Press / Presse	
BUKAR, Hussein (Mr./M.) Press / Presse	
ADISA, Taiwo (Mr./M.) Press / Presse	
FOLASADE KOYI, Adelulu (Mr./M.) Press / Presse	
OJIABOR, Onyechi (Mr./M.) Press / Presse	
NZESHI, Onwuka (Mr./M.) Press / Presse	
TURAKI, Hassan (Mr./M.) Press / Presse	
IBEH, Chuks (Mr./M.) Aide de camp	
MIRI, Abel (Mr./M.) Aide de camp	
ZWALCHIR, Abel (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	

NORWAY – NORVEGE

HEGGØ, Ingrid (Ms./Mme) Member of the Governing Council, Leader of the delegation / Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Member of the Storting / Membre du Storting (LP)
VAKSDAL, Øyvind (Mr./M.) Member of the Governing Council, Deputy Leader of the delegation / Membre du Conseil directeur, Chef adjoint de la délégation	Member of the Storting / Membre du Storting (PP)
GUNDERSEN, Gunnar (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the Storting / Membre du Storting (CP)

WICKHOLM, Truls (Mr./M.)	Member of the Storting / Membre du Storting (LP) ⁶³
DAHL HOTVEDT, Bjørnar (Mr./M.) Adviser to the delegation / Conseiller de la délégation	
HØGE, Anne Laila (Ms./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Senior Executive Officer / Administratrice principale

OMAN

AL-MAJALI, Abdullah (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the Majles A'Shura Vice-Président du Majles A'Shura
AL-KHARUSIYA, Nasheia (Mrs./Mme)	Member of the Majles Addawla Membre du Majles Addawla
AL-HARTHIYA, Aseela (Mrs./Mme)	Member of the Majles Addawla Membre du Majles Addawla
AL-BURAIKI, Sultan Rashid Said (Mr./M.)	Member of the Majles A'Shurah Membre du Majles A'Shura
AL-SHAMSI, Rashed (Mr./M.)	Member of the Majles A'Shurah Membre du Majles A'Shura
AL MAHRI, Maktoom (Mr./M.)	Member of the Majles A'Shurah Membre du Majles A'Shura
ALSA'IDI, Hilal (Mr./M.)	Official / Secrétariat
AL FARSI, Marshal (Mr./M.)	Official / Secrétariat

PAKISTAN

HUSSAIN BOKHARI, Syed Nayyer (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Chairman of the Senate / Président du Sénat
KHAWAJA, Karim Ahmed (Mr./M.)	Senator / Sénateur
MIRANI, Aftab Shahaban (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
MALANI, Mahesh Kumar (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
JUNEJO, Fiza (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
GOHAR, Bushra (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
SALAH-UD-DIN, Sheikh (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
MIR, Muhammad Sajid (Mr./M.)	Senator / Sénateur
SHAHI, Syed (Mr./M.)	Senator / Sénateur
BABAR, Iftikharullah (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary, Senate / Secrétaire au Sénat
KHOKHER, Aftab Ahmad (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Joint Secretary, Senate / Co-Secrétaire au Sénat
HAIDER, Syed Hasnain (Mr./M.)	Joint Secretary, Senate / Co-Secrétaire au Sénat
MALIK, Humayun (Mr./M.)	Deputy Director of Protocol Directeur adjoint du protocole

⁶³ (LP: Labour Party
(PP: Progress Party
(CP: Conservative Party

/ Parti travailliste)
(PP: Progress Party)
(CP: Conservative Party)

PALESTINE

AL-ZANOON, Saleem (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the Palestine National Council Président du Conseil national palestinien
AL-WAZIR, Intisar (Ms./Mme)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
ABDALLAH, Abdallah (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
MELHEM, Mustafa (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
SANDUKA, Zuhair (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
HAMAD, Said (Mr./M.) Adviser / Conseiller	
HAMED, Omar (Mr./M.)	Director, Media Department Directeur du Département des médias
IRSHEID, Mohammed (Mr./M.)	Administrative Assistant / Assistant administratif

PANAMA

CASTAÑEDA, Dana (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Second Vice-President of the National Assembly Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (CD)
SALERNO, Noriel (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (CD)
FRIAS, Ruben (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative
CASTILLO, Elías (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PRD) ⁶⁴
ZAPATA, César (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
GOMEZ, Maria de Jesus (Ms./Mme)	Staff / Secrétariat

PARAGUAY

CABALLERO FIORIO, Carlos Roger (Mr./M.)	Senator / Sénateur
RIVERO VAZQUEZ, Rildo (Mr./M.) Adviser / Conseiller	

PERU – PEROU

SIMON, Yehude (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Congress of the Republic Membre du Congrès de la République (PHP) ⁶⁵
--	--

⁶⁴ (CD: Democratic Change
(PRD: Democratic Revolutionary Party

/ Changement démocratique)
/ Parti révolutionnaire démocratique)

⁶⁵ (PHP: Partido Humanista Peruano)

PHILIPPINES

DRILON, Franklin (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Member of the Governing Council, Leader of the delegation Membre du Comité exécutif, Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Senator, Chairman of the Committee on Finance Sénateur, Président de la Commission des finances
ANGARA, Edgardo (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Senator / Sénateur
GUINGONA III, Teofisto (Mr./M.)	Senator / Sénateur
CAYETANO, Pia (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice
FARIÑAS, Rodolfo (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (NP)
QUIMBO, Romero Federico (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (LP)
MENDOZA, Joselito (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (LP)
COLMENARES, Neri (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (BM)
PANGILINAN, Francis (Mr./M.) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Senator / Sénateur
MARCOS, Ferdinand Jr. (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Senator / Sénateur
ANGPING, Maria Zenaida (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Member of the House of Representatives, Deputy Chairperson of the Committee on Inter-Parliamentary Relations and Diplomacy / Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Présidente de la Commission des relations interparlementaires et de la diplomatie (NPC) ⁶⁶
LIRIO-REYES, Emma (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire générale du Sénat
BARUA-YAP, Marilyn (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Representatives Secrétaire générale de la Chambre des Représentants
De GUZMAN, Antonio Jr. (Mr./M.) Adviser, Secretary of the Group Conseiller, Secrétaire du Groupe	Director General / Directeur général
DE CHAVEZ, Cesar (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Director, Senate / Directeur au Sénat
OCTAVO, Riza (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjointe de la délégation	Legislative Staff Officer, Senate Secrétariat des Services législatifs du Sénat
BUENDIA, Efren (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjoint de la délégation	Legislative Staff Officer, Senate Secrétariat des Services législatifs du Sénat
DUMAS, Apryll J.T. (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Deputy Executive Director, Office of the Speaker of the House of Representatives / Sous-Directrice exécutive du Bureau du Président de la Chambre des Représentants

⁶⁶ (NP: Nationalist Party
(LP: Liberal Party
(NPC: Nationalist People's Coalition

/ Parti nationaliste)
/ Parti libéral)
/ Coalition populaire nationaliste)

GONZALVO-AMARANTO, Sherry (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjointe de la délégation	Director, Office of the Speaker of the House of Representatives / Directrice du Bureau du Président de la Chambre des Représentants
SANTOS-ROA, Margarita (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjointe de la délégation	Executive Director / Directrice exécutive
BALAJADIA, Jose (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Sergeant-at-Arms / Huissier
MARK YEE, Karol (Ms./Mme)	Executive Assistant / Assistante de direction
MARTINEZ, Theresa I. (Ms./Mme)	Undersecretary, Department of Tourism Sous-Secrétaire du Département du tourisme
CAJIGAL, Evelyn R. (Ms./Mme)	Director, Department of Tourism Directrice du Département du tourisme
GATAN, Leslie (Mr./M.) Ambassador of the Philippines to Canada Ambassadeur des Philippines au Canada	
MAYO, Porfirio (Mr./M.) Embassy of the Philippines to Canada Ambassade des Philippines au Canada	
MAYO, Florida Ann Camille (Ms./Mme) Embassy of the Philippines to Canada Ambassade des Philippines au Canada	
MORENO, Miguel Luis (Mr./M.) Embassy of the Philippines to Canada Ambassade des Philippines au Canada	
SUMO, Ronnie (Mr./M.) Embassy of the Philippines to Canada Ambassade des Philippines au Canada	
HOLLMANN, Charmaine (Ms./Mme) Embassy of the Philippines to Canada Ambassade des Philippines au Canada	
PATAUNIA, Edna (Ms./Mme) Embassy of the Philippines to Canada Ambassade des Philippines au Canada	
ILAGAN, Jerome (Mr./M.) Embassy of the Philippines to Canada Ambassade des Philippines au Canada	

POLAND – POLOGNE

BUKIEWICZ, Bozenna (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Sejm / Membre du Sejm (PO)
KALISZ, Ryszard (Mr./M.)	Member of the Sejm / Membre du Sejm (SLD)
MAZUREK, Beata (Ms./Mme)	Member of the Sejm / Membre du Sejm (PiS)
ZIÓLKOWSKI, Marek (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PO)
KLOC, Izabela (Ms./Mme)	Member of the Sejm / Membre du Sejm (PiS)
RACZKOWSKI, Damian (Mr./M.)	Member of the Sejm / Membre du Sejm (PO)
SEWERYNSKI, Michal (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PiS) ⁶⁷
CZAPLA, Lech (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Sejm / Secrétaire général du Sejm

⁶⁷ (PO: Civic Platform
(SLD: Democratic Left Alliance
(PiS: Law and Justice

/ Plate-forme civique)
/ Alliance de la gauche démocratique)
/ Droit et justice)

POLKOWSKA, Ewa (Ms./Mme)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP
KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms./Mme)
Adviser / Conseillère

Secretary General of the Senate
Secrétaire générale du Sénat
Director, Analysis and Documentation Office, Chancellery
of the Senate / Directrice du Bureau de l'analyse et de la
documentation, Chancellerie du Sénat

GRUBA, Wojciech (Mr./M.)
Administrative Secretary of the Group and
to the delegation / Secrétaire administratif
du Groupe et de la délégation

PORTUGAL

SILVA, Guilherme (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Deputy Speaker of the Assembly of the Republic
Vice-Président de l'Assemblée de la République (PSD)

COSTA, Alberto (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (PS)

ALBERNAZ, Rosa Maria (Ms./Mme)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (PS)

CARDOSO, Paula (Ms./Mme)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (PSD)

PACHECO, Duarte (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (PSD)

JESUS, Fernando (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (PS)

ALMEIDA, João (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (CDS)⁶⁸

TAVARES, João (Mr./M.)

Secretary General / Secrétaire général

BOTELHO LEAL, Isabel (Mrs./Mme)
Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe

Parliamentary Official / Assistante parlementaire

QATAR

AL-MEADADI, Rashid Hamad (Mr./M.)

Member of the Advisory Council
Membre du Conseil consultatif

AL-MAJID, Abdulreda Mahdi (Mr./M.)

Head of the Editing and Translation Section, Secretariat
of the Majlis Al-Shura / Chef de la Section de la publication
et de la traduction du Secrétariat du Majlis Al-Choura

REPUBLIC OF KOREA – REPUBLIQUE DE COREE

KANG, Chang-Hee (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

NAM, Kyung-Pil (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (SP)

LEE, Jong-Kul (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (DUP)

CHIN, Young (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (SP)

YANG, Seung-Jo (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (DUP)

KIM, Tae-Ho (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (SP)

⁶⁸ (PSD: Social Democratic Party
(PS: Socialist Party
(CDS: Democratic and Social Centre

/ Parti social démocratique)
/ Parti socialiste)
/ Centre démocratique et social)

HAN, Jeoung-Ae (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DUP) ⁶⁹
CHUNG, Jin-Suk (Mr./M.)	Chief of Staff to the Speaker Chef du Secrétariat du Président
KOO, Hee-Kwon (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the National Assembly Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale
KIM, Sung-Yong (Mr./M.)	Senior Secretary to the Speaker, Political Affairs Secrétaire principal du Président, Affaires politiques
BAE, Sung-Rye (Mr./M.)	Spokesman of the National Assembly Porte-parole de l'Assemblée nationale
KIM, Seung-Gi (Mr./M.)	Director General of International Affairs and Protocol Bureau / Directeur général du Bureau des affaires internationales et du protocole
YIM, Geun-Hyeong (Mr./M.)	Principal Secretary to the Speaker, Foreign Affairs Secrétaire principal du Président, Affaires étrangères
JEONG, Hong-Jin (Mr./M.)	Director, Protocol Department Directeur du Département du protocole
KANG, Dae-Hun (Mr./M.)	Director of the Inter-Parliamentary Conference Department Directeur du Département des conférences interparlementaires
CHOI, Seung-Joo (Ms./Mme) Member of the ASGP, Interpreter Membre de l'ASGP, Interprète	Protocol Officer / Chargée du protocole
HYUN, Seung-Cheol (Mr./M.)	Deputy Director, Protocol Department Directeur adjoint du Département du protocole
CHAE, Mi-Kang (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Director, Management Support Department Directrice adjointe du Département du support de gestion
IM, So-Young (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Protocol Officer / Chargée du protocole
KIM, You-Jeong (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Protocol Officer / Chargée du protocole
CHO, Seo Yeon (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Protocol Officer / Chargée du protocole
CHOI, Sung-Won (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	
PARK, Moon-Sook (Ms./Mme)	Secretary to the Speaker / Secrétaire du Président
CHUNG, Hyun-Sun (Ms./Mme)	Secretary to the Speaker / Secrétaire du Président
CHO, Sung-Hoon (Mr./M.) Coordinator / Coordinateur	Programme Officer / Chargé de programme
LEE, Chul-Kyu (Mr./M.) Coordinator / Coordinateur	Programme Officer / Chargé de programme
WOO, Jee Hyun (Ms./Mme) Coordinator / Coordinatrice	Programme Officer / Chargée de programme
HWANG, Dong-Chun (Mr./M.) Coordinator / Coordinateur	Programme Officer / Chargé de programme
LEE, Ji-Su (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	

⁶⁹ (SP: Saenuri Party
(DUP: Democratic United Party

/ Parti Saenuri)
/ Parti démocratique unifié)

KIM, Chin-Hyuk (Mr./M.)
Press / Presse

LEE, Oh-Hyung (Mr./M.)
Press / Presse

NO, Byoung-Hun (Mr./M.)
Press / Presse

CHANG, Jung-Yun (Ms./Mme)
Press / Presse

ROMANIA – ROUMANIE

MARCUTIANU, Ovidius (Mr./M.)
Member of the Governing Council, Leader of
the delegation / Membre du Conseil directeur,
Chef de la délégation

Senator, Deputy Chairman of the Foreign Affairs Committee
Sénateur, Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères (NUPR)

AXENIE, Carmen (Ms./Mme)
Member of the Governing Council
Membre du Conseil directeur

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (DLP)

MOCANU, Alexandru (Mr./M.)
Member of the Governing Council
Membre du Conseil directeur

Senator / Sénateur (DLP) ⁷⁰

DUMITRESCU, Cristina (Mrs./Mme)
Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe

Head of Division, International Parliamentary Organizations,
Senate / Chef de la Division des organisations parlementaires
internationales du Sénat

GEORGIAN, Daniela Rodica (Mrs./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Expert, General Division for Foreign Affairs, Chamber
of Deputies / Experte à la Division générale des affaires
étrangères de la Chambre des Députés

RUSSIAN FEDERATION – FEDERATION DE RUSSIE

BABAKOV, Alexander (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the State Duma / Membre de la Douma d'Etat
(United Russia)

FROLOV, Nikolay (Mr./M.)

Member of the Council of the Federation
Membre du Conseil de la Fédération

GAVRILOV, Sergey (Mr./M.)

Member of the State Duma, Chairman of the Committee
on Property / Membre de la Douma d'Etat, Président de
la Commission de la propriété (KPRF)

PETRENKO, Valentina (Mrs./Mme)

Member of the Council of the Federation, Chairperson
of the Committee on Social Policy and Public Health
Membre du Conseil de la Fédération, Présidente de la
Commission de la politique sociale et de la santé publique

TIMOFEEVA, Olga (Ms./Mme)

Member of the State Duma / Membre de la Douma d'Etat
(United Russia)

STARSHINOV, Mikhail (Mr./M.)

Member of the State Duma, Deputy Chairman of the
Committee on Nationalities Affairs / Membre de la Douma
d'Etat, Président de la Commission des affaires relatives
aux nationalités (United Russia) ⁷¹

STAVITSKY, Valery (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Senior Consultant, International Department, State Duma
Consultant principal, Département international de la
Douma d'Etat

⁷⁰ (NUPR: National Union for the Progress of Romania
(DLP: Democratic-Liberal Party

/ Union nationale pour le progrès de la Roumanie)
(Parti libéral national)

⁷¹ (United Russia
(KPRF: Communist Party

/ Russie unifiée)
(Parti communiste)

BURGUTO, Denis (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary to the delegation Membre de l'ASGP, Secrétaire de la délégation	Adviser, International Department, Council of the Federation Conseiller au Département international du Conseil de la Fédération
ERMOSHIN Pavel (Mr./M.)	Senior Advisor, Secretariat of the Inter-Parliamentary Organizations Unit of the Council of the Federation Conseiller principal au Secrétariat de l'Unité des organisations interparlementaires du Conseil de la Fédération
SHCHERBAKOV, Stanislav (Mr./M.)	Adviser, Ministry of Foreign Affairs / Conseiller au Ministère des affaires étrangères
KOCHETKOV, Maxim (Mr./M.) Interpreter / Interprète	
BELOVA, Yulia (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
OSOKIN, Boris (Mr./M.) Interpreter / Interprète	
BOGDANOVA, Natalia (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
LEVDANSKAYA, Ella (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	

RWANDA

MUKAKALISA, Faith (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice
-----------------------------	---------------------

SAO TOME AND PRINCIPE – SAO TOME-ET-PRINCIPE

DE ESPÍRITO SANTO CARVALHO, Evaristo (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (ADI)
SANTIAGO DAS NEVES, Delfin (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PCD)
DA GRAÇA DOMINGOS, Isabel Mayza (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ADI)
DOS RAMOS, Guilherme Octaviano (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MLSTP/PSD) ⁷²
PIRES dos SANTOS, Yuri (Mr./M.)	Director, Office of the Speaker Directeur du Bureau du Président
DA CONCEIÇÃO MANUEL, Filipe (Mr./M.) Security to the Speaker / Agent de sécurité du Président	

SAUDI ARABIA – ARABIE SAOUDITE

ALHUSSEINI, Saleh (Mr./M.)	Member of the Shura Council Membre du Conseil de la Choura
ALNAMLAH, Saleh (Mr./M.)	Member of the Shura Council Membre du Conseil de la Choura
ALAMER, Mohammed (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
ALMANSOUR, Khalid Mohammed (Mr./M.)	General Manager of the Inter-Parliamentary Relations Department / Directeur général du Département des relations interparlementaires

⁷² (ADI: Independent Democratic Action
(PCD: Democratic Convergence Party
(MLSTP: Sao Tome and Principe Liberation Movement
(PSD: Social Democratic Party

/ Alliance démocratique indépendante)
/ Parti démocratique de convergence)
/ Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe)
/ Parti social démocratique)

ALNASSER, Nasser (Mr./M.)	Secretary General's Office Manager Directeur du Bureau du Secrétaire général
ALSAEED, Mohammed Nasser (Mr./M.)	Parliamentary Relations Officer Chargé des relations parlementaires
ALHUDAITHY, Bader (Mr./M.) Interpreter / Interprète	
AL MARSHAD, Fahad (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
ALMUBARAK, Khalid (Mr./M.)	Secretary, Secretary General's Office Secrétaire au Bureau du Secrétaire général

SERBIA – SERBIE

STEFANOVIĆ, Nebojša (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (SNS)
KOLUNDŽIJA, Nada (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DS)
OBRADOVIĆ, Marija (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (SNS) ⁷³
LJUBIČIĆ, Jana (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire générale
UROŠEVIĆ, Jasminka (Ms./Mme)	Head of Protocol / Chef du protocole
POPOVIĆ, Miodrag (Mr./M.)	Advisor to the Speaker / Conseiller du Président
FILIPOVIĆ, Vladimir (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Advisor, Department for Foreign Affairs Conseiller au Département des affaires étrangères
STAMENOVIĆ, Saša (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	
ANTIĆ, Strahinja (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	

SEYCHELLES

HERMINIE, Patrick (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the People's National Assembly Président de l'Assemblée nationale populaire (SPPF) ⁷⁴
AZAREL, Ernesta (Ms./Mme)	Clerk of the National Assembly Secrétaire générale de l'Assemblée nationale

SINGAPORE – SINGAPOUR

FONG, Arthur (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (PAP)
CHIA, Shi-Lu (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (PAP)
SINGH, Pritam (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (WP) ⁷⁵
QUEK, Wee Ling (Ms./Mme) Secretary / Secrétaire	

⁷³ (SNS: Serbian Progressive Party

(DS: Democratic Party

⁷⁴ (SPPF: Seychelles People's Progressive Front⁷⁵ (PAP: People's Action Party

(WP: Workers' Party

/ Parti progressiste serbe)

/ Parti démocratique)

/ Front progressiste du peuple seychellois)

/ Parti d'action populaire)

/ Parti des travailleurs)

SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD

SISULU, Max Vuyisile (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale
KUBAYI, Mmamoloko Tryphosa (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ANC)
SCHNEEMAN, Gregory (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ANC)
RAMATLAKANE, Leonard (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (COPE)
NTWANAMBI, Nosipho (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (ANC)
TAU, Johannes Raseriti (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
LEE, Trevor Donald (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
TSHABALALA, Judith (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement
HAJAIG, Fatima (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Member of Parliament, Chairperson of the International Relations Committee / Membre du Parlement, Présidente de la Commission des relations internationales (ANC) ⁷⁶
VAN DER MERWE, Jacobus Hercules (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of Parliament / Membre du Parlement
MANSURA, Mohamed Kamal (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
LEBEKO, Peter (Mr./M.)	Official / Fonctionnaire
SOMGQEZA, Kaya (Mr./M.)	Division Manager, International Relations and Protocol Directeur de la Division des relations internationales et du protocole
PAULSE, Cheryl Ann (Ms./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	International Relations Officer Chargée des relations internationales
JARDINE, Zurina (Mrs./Mme) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administrative du Groupe	International Relations Assistant Assistante aux relations internationales
MOLLOY-TITUS, Rosalynn (Ms./Mme)	Personal Assistant / Assistante particulière
SAIT-WILLIAMS, Lynette (Ms./Mme)	Researcher / Chercheuse

SOUTH SUDAN – SOUDAN DU SUD

WANI IGGA, James (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Legislative Assembly Président de l'Assemblée législative nationale
GWORIT LADO, Morris (Mr./M.)	Political Advisor / Conseiller politique
TOMBE, Wani John (Mr./M.) Aide de camp	

⁷⁶ (ANC: African National Congress
(COPE: Congress of the People

/ Congrès national africain)
/ Congrès du Peuple)

SPAIN – ESPAGNE

GIL LAZARO, Ignacio (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Congress of Deputies Membre du Congrès des Députés (PP)
MOSCOSO, Juan (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies Membre du Congrès des Députés (PSOE)
GARCÍA-TIZON, Arturo (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies Membre du Congrès des Députés (PP)
BURGOS BETETA, Tomas (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PP)
CHIQUILLO, José (Mr./M.)	Senator / Sénateur
MONTEREÍN RODRIGUEZ, María Virtudes (Ms./Mme)	Member of the Congress of Deputies Membre du Congrès des Députés (PSOE)
TORME PARDO, Ana (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice
PIGEM, Mercé (Mrs./Mme)	Member of the Congress of Deputies Membre du Congrès des Députés (CiU) ⁷⁷
DORADO, Fernando (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Congress of Deputies Secrétaire général du Congrès des Députés
BOYRA, Helena (Mrs./Mme) Adviser / Conseillère	
JUAREZ, M. Rosa (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administrative du Groupe	

SRI LANKA

DE SILVA, Nimal Siripala (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of Parliament, Minister of Irrigation and Water Resources Management / Membre du Parlement, Ministre de la gestion de l'irrigation et des ressources hydriques (UPFA)
SAMARASINGHE, Mahinda (Mr./M.)	Member of Parliament, Minister of Plantation Industries Membre du Parlement, Ministre du Secteur des plantations (UPFA) ⁷⁸
FERNANDOPULLE, Sudarshini (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement
PERERA, Nirosha (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
SIVASAKHTY, Ananthan Nadesu (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
IDDAWALA, Neil (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint
PREMASINI, Lionel Peduru Hewage (Mr./M.) Deputy High Commissioner Haut Commissaire adjoint	

SURINAME

PANKA, Ricardo W. (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (NDP)
GAJADIEN, Asiskumar (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale

⁷⁷ (PP: People's Party
(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party
(CiU: Convergence and Union

⁷⁸ (UPFA: United People's Freedom Alliance

/ Parti populaire)
/ Parti socialiste ouvrier espagnol)
/ Convergence et union)
/ Alliance de la liberté populaire unifiée)

BEE, Marinus (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Standing Committee of the Ministry for Social Affairs and Housing, Chairman of the Standing Committee of the Ministry for Sport and Youth Affairs / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission permanente du Ministère des affaires sociales et du logement, Président de la Commission permanente du Ministère des sports et de la jeunesse (BEP) ⁷⁹
OEDIT, Marlon Dino Valentino (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Head of the Legal Department Chef du Département juridique
SHARMAN, Fayaz Ahmad (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Head of the Legal Department Chef adjoint du Département juridique

SWEDEN – SUEDE

AVSAN, Anti (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (m)
ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.) Member of the Executive Committee Membre du Comité exécutif	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (s)
KARLSSON, Ulrika (Ms./Mme) Substitute Member of the Committee to promote respect for International Humanitarian Law Membre suppléant du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (m)
NILSSON, Ulf (Mr./M.)	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (fp)
GREEN, Monica (Ms./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (s) ⁸⁰
FLOSSING, Kathrin (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire générale
EKLÖF, Lena (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Secretary, International Department Secrétaire au Département international
LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme) Deputy Secretary to the delegation Secrétaire adjointe de la délégation	Deputy Secretary, International Department Secrétaire adjointe au Département international
RYDELL, Charlotte (Ms./Mme)	Head of Corporate Planning / Chef de la planification
TUNVED, Ann-Charlott (Ms./Mme)	Secretary to the Committee on Finance Secrétaire de la Commission des finances
LARSSON, Moa (Ms./Mme)	Intern, International Department Stagiaire, Département international

⁷⁹ (NDP: National Democratic Party
(BEP: Brotherhood and Unity in Politics)

⁸⁰ (m: Moderate Party
(s: Social Democratic Party
(fp: Liberal Party

/ Parti démocratique national)
/ Fraternité et unité en politique)
/ Parti modéré)
/ Parti social-démocrate)
/ Parti libéral)

SWITZERLAND – SUISSE

BIERI, Peter (Mr./M.) President of the Group, Member of the Governing Council, Leader of the delegation Président du Groupe, Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Member of the Council of States Membre du Conseil des Etats (CVP/PDC)
VEILLON, Pierre-François (Mr./M.) Member of the Executive Committee Membre du Comité exécutif	Member of the National Council Membre du Conseil national (SVP/UDC)
JANIAK, Claude (Mr./M.)	Member of the Council of States Membre du Conseil des Etats (SP/PS)
KIENER NELLEN, Margret (Mrs./Mme) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Member of the National Council Membre du Conseil national (SP/PS)
MEIER-SCHATZ, Lucrezia (Ms./Mme)	Member of the National Council Membre du Conseil national (CVP/PDC) ⁸¹
LANZ, Christoph (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Federal Assembly Secrétaire général de l'Assemblée fédérale
SCHWAB, Philippe (Mr./M.) Member of the Executive Committee of the ASGP / Membre du Comité exécutif de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Federal Assembly Secrétaire général adjoint de l'Assemblée fédérale
ZEHNDER, Daniel (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Deputy Head, International Relations Division Chef adjoint de la Division des relations internationales
PIOTET, Laure (Mrs./Mme) Substitute Secretary of the Group Secrétaire suppléante du Groupe	

THAILAND – THAÏLANDE

WAIRATPANIJ, Nikom (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Senate / Président du Sénat
BOONTONG, Tassana (Ms./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Senator / Sénatrice
TANBANJONG, Phairoj (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PT)
SITTHEEAMORN, Kiat (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DP)
KRAIRIKSH, Pikulkeaw (Mrs./Mme)	Senator, Chairperson of the Committee on Foreign Affairs of the Senate / Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires étrangères du Sénat
PONLABOOT, Alongkorn (Mr./M.) Member of the Committee on Middle East Questions / Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DP)

⁸¹ (CVP/PDC: Christian Democrat People's Party
(SVP/UDC: Swiss People's Party
(SP/PS: Social Democratic Party

/ Parti démocrate-chrétien)
/ Union démocratique du centre)
/ Parti socialiste)

PHALUSUK, Phiraphan (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PT)
SUJAREE, Niramit (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PT)
KLAMPAIBOON, Ong-art (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DP) ⁸²
PANOMKWAN, Kwanchai (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Senator / Sénateur
VANIGHBANDHU, Sompol (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants
PANPRUANG, Charae (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Senate Secrétaire général adjoint du Sénat
MANUNPICHU, Somsak (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Senate Secrétaire général adjoint du Sénat
PUTORNJAI, La-Or (Mrs./Mme)	Director of the Bureau for Foreign Affairs of the Senate Directrice du Bureau des affaires étrangères du Sénat
MASRICHAN, Krisanee (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Director of the Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Directrice de la Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
MINGMITR, Pakpoom (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjoint de la délégation	Senior Foreign Affairs Officer in charge of the Inter- Parliamentary Union Division, Bureau of Inter- Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Chargé principal des affaires étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
WIBOONCHAN, Nisaporn (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjointe de la délégation	Foreign Affairs Officer, Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the Senate / Chargée des affaires étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat du Sénat
WIBOONPANUVEJ, Tana (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjointe de la délégation	Foreign Relations Officer, Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Chargée des relations étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
TOSOMPARK, Ronnachai (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjoint de la délégation	Foreign Affairs Officer, Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Chargé des affaires étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
NOPPAWONG, Monton (Mr./M.) Secretary / Secrétaire	Director of the Association of Parliaments and Association of Secretaries General of Parliaments Division, Secretariat of the House of Representatives, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations / Directeur de la Division de l'Association des parlements et de l'Association des Secrétaires généraux de parlements, Secrétariat de la Chambre des Représentants, Bureau des organisations interparlementaires

⁸² (PT: Pheu Thai Party
(DP: Democratic Party

/ Parti Pheu Thai)
/ Parti démocratique)

LEELANOND, Kanteera (Ms./Mme)
Assistant Secretary / Secrétaire adjointe

Foreign Affairs Officer, Inter-Parliamentary Union Division,
Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat
of the House of Representatives / Chargée des affaires
étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau
des organisations interparlementaires du Secrétariat de
la Chambre des Représentants

WEERANUCH, Tianchaikul (Ms./Mme)
Assistant Secretary / Secrétaire adjointe

Secretary / Secrétaire

PIYACHAT, Chunchit (Mr./M.)
Assistant Secretary / Secrétaire adjoint

Secretary / Secrétaire

NINNAD, Udomphol (Mr./M.)
Ambassador of Thailand to Canada
Ambassadeur de la Thaïlande au Canada

TIMOR-LESTE

GUTERRES, Aniceto (Mr./M.)

Member of the National Parliament
Membre du Parlement national

DIAS XIMENES, David (Mr./M.)

Member of the National Parliament
Membre du Parlement national

DA COSTA GUTERRES, Manuel Guilherme (Mr./M.)

Member of the National Parliament
Membre du Parlement national

CORREIA, Brigida Antonia (Ms./Mme)

Member of the National Parliament
Membre du Parlement national

LENCASTRE, Bruno (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Legal Advisor / Conseiller juridique

DOS REIS, Vitorino (Mr./M.)

Support Staff / Secrétariat

TOGO

BAMNANTE, Komikpim (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the National Assembly, Chairman of
the Committee on Constitutional Law and General
Administration Legislation / Membre de l'Assemblée
nationale, Président de la Commission des lois
constitutionnelles et de la législation de l'administration
générale (Unir)

DJOBO OURO BANG'NA, Nassara (Mrs./Mme)

Second Deputy Speaker of the National Assembly
Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (Unir)

TRINIDAD AND TOBAGO – TRINITE-ET-TOBAGO

KHAN, Nela (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants

DEONARINE, Ralph (Mr./M.)

Secretary General / Secrétaire général

FRITZ, Annika (Ms./Mme)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Senior Legal Officer, Parliament
Chargée des affaires légales au Parlement

JACOBS, Lydia (Ms./Mme)
Adviser / Conseillère

TUNISIA – TUNISIE

ABID, Larbi (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Second Deputy Speaker of the National Constituent Assembly / Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale constituante
MRABTI, Nouredine (Mr./M.)	Member of the National Constituent Assembly Membre de l'Assemblée nationale constituante
ASKRI, Nabila (Ms./Mme)	Member of the National Constituent Assembly Membre de l'Assemblée nationale constituante
AOUATTI, Najoua (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Adviser, External Relations Unit Conseillère à l'Unité des relations extérieures

TURKEY – TURQUIE

DAĞCI CİĞLİK, Fazilet (Ms./Mme) President of the Group, First Vice-President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Première Vice-Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires, Chef de la délégation	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP)
SERTER, Fatma Nur (Mrs./Mme)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (CHP)
GÜNEŞ, Hurşit (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (CHP)
KORKMAZ, Süleyman (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (MHP) ⁸³
YILDIRIM, Murat (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale
ERSOY, Mehmet (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale
BAYAZIT KACAR, Sevde (Ms./Mme)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale
NEZIROĞLU, İrfan (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
EROĞLU, İzzet (Mr./M.)	Deputy Head of the Foreign Relations and Protocol Department / Chef adjoint du Département des relations étrangères et du protocole
USLU, Yesim (Ms./Mme)	Secretary to the Secretary General Secrétaire du Secrétaire général
SERDENGECTI, Süleyman (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
AKDEMİR, Buket (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	

⁸³ (AKP: Justice and Development Party
(CHP: Republican People's Party
(MHP: Nationalist Movement Party

/ Parti de la justice et du développement)
/ Parti populaire républicain)
/ Parti d'action nationaliste)

UGANDA – OUGANDA

KADAGA, Rebecca (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of Parliament / Présidente du Parlement (NRM)
DOMBO, Emmanuel (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (NRM)
TURYAHIKAYO, Paula (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (NRM)
AMONGI, Betty (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement
OKUMU, Ronald Reagan (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (FDC) ⁸⁴
BALYEJJUSA, Sulaiman (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
KIBIRIGE, Jane (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk to Parliament / Secrétaire générale
WABWIRE, Paul (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Clerk, Legislative Services Greffier adjoint, Services législatifs
NYAMWENGE, Alice (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	
ODEKE, Peter (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
KASULE, Ali Kabuye (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

UKRAINE

DOVHYI, Stanislav (Mr./M.)	Member of the Verkhovna Rada Membre du Verkhovna Rada (PP)
GRYTSAK, Vasyl (Mr./M.)	Member of the Verkhovna Rada, Head of the Sub-Committee on Legislative Support of Law Enforcement / Membre du Verkhovna Rada, Chef de la Sous-Commission du soutien législatif du renforcement de la loi (PR)
LUKIANOVA, Kateryna (Ms./Mme)	Member of the Verkhovna Rada, Chairperson of the Sub-Committee on Family, Youth, Sports and Tourism Membre du Verkhovna Rada, Présidente de la Sous-Commission de la famille, des jeunes, des sports et du tourisme (PSD) ⁸⁵
YOLOVYI, Volodymyr (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Secretary General of the Verkhovna Rada Secrétaire général du Verkhovna Rada
PACHESIUK, Yulia (Ms./Mme) Acting Secretary / Secrétaire par intérim	Chief Consultant / Consultante principale

UNITED ARAB EMIRATES – EMIRATS ARABES UNIS

AL QUBAISI, Amal Abdulla (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	First Deputy Chairperson of the Federal National Council Première Vice-Présidente du Conseil national de la Fédération
AL SHURAIQI, Rashed Mohammed (Mr./M.)	Member of the Federal National Council Membre du Conseil national de la Fédération
AL MANSOORI, Ahmed Obaid (Mr./M.)	Member of the Federal National Council Membre du Conseil national de la Fédération
AL BAHAR, Muna (Ms./Mme)	Member of the Federal National Council Membre du Conseil national de la Fédération
AL SHAMSI, Abdulrahman Ali (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Assistant Secretary General of the Federal National Council Secrétaire général adjoint du Conseil national de la Fédération

⁸⁴ (NRM: National Resistance Movement
(FDC: Forum for Democratic Change

⁸⁵ (PP: People's Party
(PR: Party of Regions

(PSD: Bloc « Our Ukraine - People's Self-Defense »

/ Mouvement de la Résistance nationale)
/ Forum pour un changement démocratique)
/ Parti populaire)
/ Parti des régions)
/ Bloc Notre Ukraine - Autodéfense populaire)

AL MUHAIRI, Juma (Mr./M.)	Head of Protocole / Chef du protocole
AL BLOUSHI, Hamda (Mr./M.)	Head of Research and Parliamentary Studies Chef de la recherche et des études parlementaires
AL SHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)	Parliamentary Researcher / Chercheur parlementaire
AL AQILI, Ahmed (Mr./M.)	Parliamentary Researcher / Chercheur parlementaire
AL ZAROUNI, Eisa (Ms./Mme)	Executive Media / Chargée des médias
AL MUHAIRI, Saeed (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI

WALTER, Robert (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (C)
EVANS, Nigel (Mr./M.)	Deputy Speaker of the House of Commons Vice-Président de la Chambre des Communes (C)
JUDD, Frank (Lord)	Member of the House of Lords Membre de la Chambre des Lords (L)
FAULKNER of WORCESTER, Richard (Lord)	Member of the House of Lords Membre de la Chambre des Lords (L)
LIDDELL-GRAINGER, Ian (Mr./M.)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (C)
DAVIES of STAMFORD, Quentin (Lord)	Member of the House of Lords Membre de la Chambre des Lords (L)
Rt. Hon. DHOLAKIA OBE DL, Navnit (Lord)	Member of the House of Lords Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems) ⁸⁶
NIMMO, Rick (Mr./M.)	Director / Directeur
REES, Dominique (Ms./Mme) Deputy Secretary / Secrétaire adjointe	
LIBEROTTI, Gabriella (Ms./Mme) Assistant Secretary / Secrétaire administrative	
PICHÉ, Nicole (Ms./Mme) Human Rights Advisor Conseillère aux droits de l'homme	
PULLINGER, John (Mr./M.) Adviser / Conseiller	
NATZLER, David (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk Assistant, House of Commons Greffier assistant, Chambre des Communes
WALTERS, Rhodri (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Reading Clerk and Clerk of the Overseas Office, House of Lords / Secrétaire général adjoint et Secrétaire du Service des affaires étrangères, Chambre des Lords
MARK, Steven (Mr./M.) Joint Secretary of the ASGP / Co-Secrétaire de l'ASGP	
STURT, Jenny (Ms./Mme) ASGP Secretariat / Secrétariat de l'ASGP	
HOLDICH, Patrick (Mr./M.) British Consul General / Consul britannique	
ROBERTSON, Corin (Ms./Mme) British Deputy High Commissioner Haut Commissaire britannique adjoint	

⁸⁶ (C): Conservative Party
(L): Labour Party
(Lib Dems): Liberal Democrats

/ Parti conservateur)
/ Parti travailliste)
/ Démocrates libéraux)

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

MAKINDA, Anne (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Présidente de l'Assemblée nationale (CCM)
LYIMO, Susan (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Spokesperson of the Committee on Education and Vocational Training Membre de l'Assemblée nationale, Porte-parole de la Commission de l'éducation et de la formation professionnelle (CHADEMA)
MOHAMED, Rashid (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
KAFULILA, David (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (NCCR-Mageuzi) ⁸⁷
NYAMBELE, Kileo (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director, Library and Research Directeur de la bibliothèque et de la recherche
ELIUFOO, Daniel (Mr./M.)	Director/Adviser, Speaker's Office Directeur/Conseiller au Bureau de la Présidente
WARBURG, James (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Assistant Director, Table Office Directeur adjoint du Service de l'ordre du jour
BEREGE, Herman (Mr./M.)	Personal Assistant to the Speaker Assistant particulier de la Présidente
MWANDUMBYA, Owen (Mr./M.)	Information Officer / Chargé de l'information
MWAKASEGE, Alphonse Martin (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker Aide de camp de la Présidente	
HOKORORO, Suzan Peter (Ms./Mme) Assistant Aide de camp to the Speaker Aide de camp adjointe de la Présidente	

URUGUAY

XAVIER, Monica (Mrs./Mme) Member of the Advisory Group on HIV/AIDS, Member of the Governing Council (21-22/10), Leader of the delegation (21-22/10) / Membre du Groupe consultatif sur le VIH/sida, Membre du Conseil directeur (21-22/10), Chef de la délégation (21-22/10)	Senator / Sénatrice (FA)
TAJAM, Héctor (Mr./M.) Member of the Executive Committee (23-26/10), Member of the Governing Council (23-26/10), Leader of the delegation (23-26/10) / Membre du Comité exécutif (23-26/10), Membre du Conseil directeur (23-26/10), Chef de la délégation (23-26/10)	Senator / Sénateur (FA)
LARRAÑAGA, Jorge (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Senator / Sénateur (PN)
PENADÉS, Gustavo (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PN)

⁸⁷ (CCM: Revolutionary Party of Tanzania / Parti révolutionnaire de Tanzanie)
(CHADEMA: Party of Democracy and Development / Parti de la démocratie et du développement)
(NCCR-Mageuzi: National Convention for Construction and Reform - Mageuzi / Convention nationale pour la construction et la réforme - Mageuzi)

PASSADA, Ivonne (Mrs./Mme)
Member of the Executive Committee (21-22/10),
Member of the Governing Council (21-22/10)
Membre du Comité exécutif (21-22/10),
Membre du Conseil directeur (21-22/10)

RODRIGUEZ FILIPPINI, Hugo (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

PIQUINELA, Oscar (Mr./M.)
Secretary of the Group and of the GRULAC
Secrétaire du Groupe et du GRULAC

GALVALISI, Carina (Mrs./Mme)
Adviser to the Group, GRULAC Secretariat
Conseillère du Groupe, Secrétariat du GRULAC

ROSSELLI, Elbio (Mr./M.)
Ambassador of Uruguay to Canada
Ambassadeur de l'Uruguay au Canada

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (FA) ⁸⁸

Secretary General of the Senate
Secrétaire général du Sénat

Head of the International Relations Department
Directeur du Département des relations internationales

International Relations Department
Département des relations internationales

VENEZUELA

VIVAS, Ramón Dario (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the National Assembly, Chairman of the
Standing Committee on Popular Power and Media
Membre de l'Assemblée nationale, Président de la
Commission permanente du pouvoir populaire et
des médias (PSUV)

MATA, Victoria (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PSUV)

REQUENA, Gladys (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly, Deputy Chairperson
of the Committee on Culture and Leisure Activities
Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente
de la Commission de la culture et des loisirs (PSUV)

MARQUINA, Alfonso (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (NT) ⁸⁹

GAVIDIA, Walter (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

MUNDARAIN, Sebastian (Mr./M.)
Adviser / Conseiller

LOPEZ, Gabriel (Mr./M.)
Press / Presse

GOMEZ, Rubén (Mr./M.)
Press / Presse

MORONTA, Ronald (Mr./M.)
Press / Presse

MORON, Deivid (Mr./M.)
Press / Presse

VIET NAM

TRAN VAN HANG (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the National Assembly, Chairman of the
Foreign Affairs Committee / Membre de l'Assemblée
nationale, Président de la Commission des affaires
étrangères (CPV)

⁸⁸ (FA: Frente Amplio (Broad Front)

(PN: National Party

⁸⁹ (PSUV: United Socialist Party of Venezuela

(NT: A New Era

/ Front élargi)

/ Parti national)

/ Parti socialiste uni du Venezuela)

/ Un nouveau temps)

VAN PHAM TAN (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CPV)
PHAM THI HAI (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CPV)
VU HAI HA (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CPV) ⁹⁰
DAO DU Y TRUNG (Mr./M.)	Head, Inter-Parliamentary Division, Foreign Affairs Department / Chef de la Division interparlementaire du Département des affaires étrangères
NGUYEN TUONG VAN (Mrs./Mme)	Deputy Director, Foreign Affairs Department Directrice adjointe du Département des affaires étrangères

YEMEN

AL-RA'AE, Yahya (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of Parliament / Président du Parlement
SOFAN Ahmed (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
SHAMI, Ziad (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
NAGI, Oras (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement
AL-RA'AE, Ma'an (Mr./M.)	Director, Speaker's Office Directeur du Bureau du Président
ABDULLAH, Kaid (Mr./M.)	Director / Directeur
FAKHRI, Esam (Mr./M.)	Head of Protocol / Chef du protocole
AL-ASBAHI, Khldoon (Mr./M.) Press / Presse	
AL-ROSABI, Ali (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	

ZAMBIA – ZAMBIE

MATIBINI, Patrick (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale
MWIIMBU, Jacob (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UPND)
CHITOTELA, Ronald (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PF) ⁹¹
KALIMA, Victoria (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
MONDE, Greyford (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
MUTELO, Misheck (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
MWINGA, Katai Doris (Ms./Mme) Member of the ASGP, Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Clerk of the National Assembly Secrétaire générale de l'Assemblée nationale
NGULUBE, Roy (Mr./M.)	Executive Assistant to the Speaker Assistant exécutif du Président
MANDA, Iréné (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Assistant Principal Clerk for Public and International Relations / Chargée principale adjointe des relations publiques et internationales

⁹⁰ (CPV: Communist Party

/ Parti communiste)

⁹¹ (UPND: United Party for National Development

/ Parti uni pour le développement national)

(PF: Patriotic Front

/ Front patriotique)

MONGA, Pauline (Ms./Mme)

Protocol Officer / Chargée du protocole

ZIMBABWEMADZONGWE, Edna (Mrs./Mme)
Leader of the delegation / Chef de la délégationPresident of the Senate / Présidente du Sénat
(ZANU/PF)MOYO, Lovemore (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégationSpeaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (MDC)

MUCHENJE, Virginia (Mrs./Mme)

Senator / Sénatrice (ZANU-PF)

MADZIMURE, Willias (Mr./M.)

Member of the House of Assembly
Membre de la Chambre des Assemblées (MDC)

GAULE, Believe (Mr./M.)

Senator / Sénateur (MDC) ⁹²

CHIBAYA, Amos (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationaleZVOMA, Austin (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Clerk of Parliament / Secrétaire général

CHIPARE, Godfrey (Mr./M.)

Principal Director, External Relations
Directeur principal des relations extérieures

ZITHA, Xolani (Mr./M.)

Manager, Speaker's Office
Directeur du Bureau du Président

MARIMO, Ndamuka (Mr./M.)

Director, Clerk's Office
Directeur du Bureau du Secrétaire général

CHINYEMBA, Gift (Mr./M.)

Security Aide to the Speaker of the National Assembly
Agent de sécurité du Président de l'Assemblée nationale

SIBANDA, Robert (Mr./M.)

Security Aide to the President of the Senate
Agent de sécurité de la Présidente du Sénat**II. ASSOCIATE MEMBERS – MEMBRES ASSOCIES****EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE (ALEA)**

ZZIWA, Nantong Margaret (Ms./Mme), Speaker, Leader of the delegation / Présidente, Chef de la délégation

OPOKA, Okumu Chris (Mr./M.), Member of Parliament / Membre du Parlement

KESY, Nderakindo Perpetua (Ms./Mme), Member of Parliament / Membre du Parlement

NYIRAHBINEZA, Valerie (Ms./Mme), Member of Parliament / Membre du Parlement

MADETE, Kenneth (Mr./M.), Member of the ASGP, Clerk / Membre de l'ASGP, Secrétaire général

NDAYIZEYE, Beatrice (Ms./Mme), Senior Clerk Assistant / Greffière assistante principale

KALIBA, Winifred (Mrs./Mme), Protocol Officer / Chargée du protocole

**INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY UNION
(WAEMU)
COMITE INTERPARLEMENTAIRE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE
(UEMOA)**

DRAMANI, Dama (Mr./M.), President / Président

BAKALI, Yobate Kolani (Ms./Mme), Member of Parliament / Membre du Parlement

IDI GADO, Boubacar (Mr./M.), Member of the ASGP, Secretary General / Membre de l'ASGP, Secrétaire général

⁹² (ZANU-PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)
(MDC: Movement for Democratic Change / Mouvement pour un changement démocratique)

**LATIN AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMERICAIN**

CASTILLO, Elías (Mr./M.), President, Member of the Parliament of Panama / Président, Membre du Parlement panaméen
 CORDERO CUEVA, Fernando (Mr./M.), President of the National Assembly of Ecuador / Président de l'Assemblée nationale de l'Équateur

GAVIDIA, Walter (Mr./M.), Secretary, Inter-Parliamentary Relations, Member of the Parliament of Venezuela / Secrétaire des relations interparlementaires, Membre du Parlement du Venezuela

AQUILES MORENO, Luis (Mr./M.), Member of the Parliament of Venezuela / Membre du Parlement du Venezuela

PELÁEZ GUTIÉRREZ, Humberto (Mr./M.), Executive Secretary / Secrétaire exécutif

APARICIO, Victorino (Mr./M.), Assistant, Secretariat of Inter-Parliamentary Affairs / Assistant au Secrétariat des affaires interparlementaires

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

EKWEREMADU, Ike (Mr./M.), President, Leader of the delegation / Président, Chef de la délégation

NYAUNU, Michael (Mr./M.), Vice-President / Vice-Président

RIBEIRO VIEIRA, Filomena de Fatima (Ms./Mme), Member of Parliament / Membre du Parlement

SEKOU ABDOUL, Quadri Cisse (Mr./M.), Member of Parliament / Membre du Parlement

NASSIROU, Halidou (Mr./M.), Member of Parliament / Membre du Parlement

BENI, Lar (Mr./M.), Member of Parliament / Membre du Parlement

BADA, Georges (Mr./M.), Member of Parliament / Membre du Parlement

OBANDE, Domingo (Mr./M.), Member of Parliament / Membre du Parlement

DIAKITE, Mohamed (Mr./M.), Member of the ASGP, Secretary General / Membre de l'ASGP, Secrétaire général

TRAORE, Alfred M'Pe (Mr./M.), Acting Director, Parliamentary Affairs / Directeur par intérim des affaires parlementaires

ABALO, Koffi (Mr./M.), Chief Protocol Officer / Chef du protocole

FWANGDER, Ezekiel (Mr./M.), Protocol Officer / Chargé du protocole

NWIGWE, Ndubuisi (Mr./M.), Assistant to the President / Assistant du Président

UTUH, Edward (Mr./M.), Security Officer / Agent de sécurité

OHAYI, Amechi (Mr./M.), Security Officer / Agent de sécurité

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY OF CENTRAL AFRICA (CEMAC)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

NGOLO, Pierre (Mr./M.), President / Président

NSOBEYA, Santiago (Mr./M.), Vice-President / Vice-Président

ETOUNG ABENA, Parfait (Mr./M.), Administrative Secretary / Secrétaire administratif

NGANONGO, Jean Bruno (Mr./M.), Parliamentary Attaché to the President / Attaché parlementaire du Président

**TRANSITIONAL ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE TRANSITOIRE**

AL SHAMMARI, Saoud (Mr./M.), Deputy Speaker (Saudi Arabia) / Vice-Président (Arabie Saoudite)

AL JARWAN, Ahmed (Mr./M.), Member of Parliament / Membre du Parlement

ALSHAMESSY, Ahmed (Mr./M.), Member of Parliament (U.A.E.) / Membre du Parlement (E.A.U.)

MAMOGHLI, Fatma (Ms./Mme), Member of Parliament (Tunisia) / Membre du Parlement (Tunisie)

AL JESHI, Bahija (Ms./Mme), Member of Parliament / Membre du Parlement

FAWZY, Maye (Ms./Mme), Member of Parliament (Egypt) / Membre du Parlement (Égypte)

ZAIDI, Hecham (Mr./M.), Staff / Secrétariat

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS**UNITED NATIONS (UN)****ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)**

LAUNSKY-TIEFFENTHAL, Peter (Mr./M.), Under-Secretary-General for Communications and Public Information / Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information

CASINI, Gherardo (Mr./M.), Head, UN DESA Office in Rome / Chef du Bureau ONU DAES à Rome

SETH, Nikhil (Mr./M.), Director, Division for Sustainable Development, UN DESA / Directeur de la Division du développement durable, ONU DAES

DE SCHUTTER, Olivier (Mr./M.), United Nations Special Rapporteur on the right to food / Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation

UNITED NATIONS MILLENNIUM CAMPAIGN (UNMC)**CAMPAGNE DU MILLENAIRE DES NATIONS UNIES**

WOODS, Corinne (Ms./Mme), Executive Director / Directrice exécutive

FALU NIJE, Sering (Mr./M.), Deputy Director, Policy, MDG / Sous-Directeur de la politique des OMD

DEVE, Thomas (Mr./M.), Consultant, Africa Office / Consultant, Bureau régional Afrique

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION (ILO)**ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (BIT)**

ROSAS, Gianni (Mr./M.), Expert, Youth Employment / Spécialiste de l'emploi des jeunes

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

VAN DER POL, Hendrik (Mr./M.), Director, Institute for Statistics / Directeur de l'Institut des statistiques

CORAT, Gülser (Ms./Mme), Director, Division for Gender Equality / Directrice de la Division de l'égalité des genres

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)**HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES**

OTIS, Denise (Ms./Mme), Representative / Représentante

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)**FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE**

PONET, David (Mr./M.), Parliamentary Specialist / Spécialiste parlementaire

WORLD BANK**BANQUE MONDIALE**

HARBORNE, Bernard (Mr./M.), Lead Conflict Advisor / Spécialiste principal sur les questions de conflits

COMPREHENSIVE NUCLEAR-TEST-BAN TREATY ORGANIZATION (CTBTO)**ORGANISATION DU TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES (OTICE)**

TÓTH, Tibor (Mr./M.), Executive Secretary / Secrétaire exécutif

ABDELHAMID, Khaled (Mr./M.), Special Assistant / Assistant spécial

ABELA HAMPEL, Elizabeth (Ms./Mme), External Relations Officer / Chargée des relations extérieures

* * * * *

LEAGUE OF ARAB STATES**LIGUE DES ETATS ARABES**

BENHELLI, Ahmed (Mr./M.), Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint

YUMNI, Mohamed (Mr./M.), Head of International Organizations Division / Chef de la Division des organisations internationales

**AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE (UPA)**

N'ZI, Koffi (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général
CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Director / Directeur

**ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE (UIPA)**

BOUCHKOUJ, Noureddine (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général
MOKAYES, Ahmad (Mr./M.), Director of Inter-Parliamentary Relations / Directeur des relations interparlementaires

**ASSOCIATION OF SENATES, SHOORA AND EQUIVALENT COUNCILS IN AFRICA AND THE
ARAB WORLD (ASSECAA)
ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET CONSEILS EQUIVALENTS D'AFRIQUE ET DU
MONDE ARABE**

YUSUF ALI, Abdulwasie (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

**CONFEDERATION OF PARLIAMENTS OF THE AMERICAS (COPA)
CONFEDERATION PARLEMENTAIRE DES AMERIQUES**

CHAGNON, Jacques (Mr./M.), President, President of the National Assembly of Quebec / Président, Président de
l'Assemblée nationale du Québec
BÉRUBÉ, Simon (Mr./M.), Adviser / Conseiller
OSPINA D'AMOURS, Marie-Astrid (Ms./Mme), Adviser / Conseillère

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF THE COMMONWEALTH OF
INDEPENDENT STATES (IPA CIS)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DES ETATS
INDEPENDANTS**

JAFAROV, Aydin (Mr./M.), Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY ON ORTHODOXY (IAO)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DE L'ORTHODOXIE**

VARNAVA, Georgios (Mr./M.), Member of the Parliament of Cyprus / Membre du Parlement de Chypre

**INTER-PARLIAMENTARY UNION OF THE INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON DEVELOPMENT
(IPU-IGAD)
UNION INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'AUTORITE INTERGOUVERNEMENTALE
POUR LE DEVELOPPEMENT (UIP-IGAD)**

BOURHAN, Daoud Ahmed (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

**MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB**

MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC CO-OPERATION (PABSEC)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE**

GOGUADZE, Giorgi (Mr./M.), Member (Georgia) / Membre (Géorgie)
KRAYCHEV, Svilen (Mr./M.), Deputy Secretary / Secrétaire adjoint

ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE PARLIAMENTARY ASSEMBLY (OSCE PA)

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE

MIGLIORI, Riccardo (Mr./M.), Member of the Italian Parliament / Membre du Parlement italien

OLIVER, Spencer (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE TURKIC-SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURQUE

AMIRASLANOV, Ahliman (Mr./M.), Member of the Parliament of Azerbaijan / Membre du Parlement d'Azerbaïdjan

HASANOV, Ramil (Mr./M.), Member / Membre

KURSHAD MELIH, Sariarslan (Mr./M.), Deputy Secretary General, Member of the ASGP / Secrétaire général adjoint, Membre de l'ASGP

HASANOV, Emin (Mr./M.), Secretary / Secrétaire

RAHIMOV, Anar (Mr./M.), Secretary / Secrétaire

AGHAYEV, Alasgar (Mr./M.), Secretary / Secrétaire

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND THE RUSSIAN FEDERATION

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE

BORTSOV, Nikolay (Mr./M.), Committee Deputy Chairman / Vice-Président de commission

STRELCHENKO, Sergei (Mr./M.), Member of the ASGP, Secretary General / Membre de l'ASGP, Secrétaire général

LEYKAUSKAS, Audryus (Mr./M.), Secretary to the delegation, Head of the Administration Department / Secrétaire de la délégation, Chef du Département de l'administration

STADNIKOVA, Tatyana (Ms./Mme), Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation

PARLIAMENTARY UNION OF THE ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE MEMBER STATES (PUIC)

UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (UPCI)

EROL KLIC, Mahmud (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / Secrétaire général adjoint

SABRI, Souheila (Mrs./Mme), Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC PF)
FORUM PARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE

MOYO, Lovemore (Mr./M.), Chairman / Président

* * * * *

SOCIALIST INTERNATIONAL
INTERNATIONALE SOCIALISTE

AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

PERRY, Latifa (Ms./Mme)

THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA
LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

ROBINSON, Svend (Mr./M.), Senior Adviser, Parliamentary Relations and Special Initiatives / Conseiller spécial des relations parlementaires et des initiatives spéciales

HUMAN RIGHTS WATCH

SANEL, Faraz (Mr./M.), Researcher, Middle East and North Africa / Chercheur pour le Moyen-Orient et l'Afrique du nord

**INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)**

YOUNG, Robert (Mr./M.), Regional Office, Ottawa / Bureau régional, Ottawa

**PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)
PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**

PRESERN, Carole (Ms./Mme), Director / Directrice

PENAL REFORM INTERNATIONAL

DAUBNEY, David (Mr./M.), Representative / Représentant

**WORLD SCOUT PARLIAMENTARY UNION (WSPU)
UNION PARLEMENTAIRE MONDIALE DU SCOUTISME (UPMS)**

CHUNG, Ui-Hwa (Mr./M.), President / Président

**PARLIAMENTS PARTICIPATING AS OBSERVERS WITH A VIEW TO A POSSIBLE
AFFILIATION/REAFFILIATION**

**PARLEMENTS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS EN VUE D'UNE
AFFILIATION/REAFFILIATION EVENTUELLE**

TONGA

TU'UTAFIIVA, Siosifa (Mr./M.)

Member of the Legislative Assembly
Membre de l'Assemblée législative

**PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE ASSOCIATION OF SECRETARIES GENERAL
OF PARLIAMENTS (ASGP) AND WHOSE NAMES DO NOT ALREADY APPEAR UNDER A
NATIONAL DELEGATION, AN OBSERVER OR ANY OTHER BODY**

**PARTICIPANTS AUX TRAVAUX DE L'ASSOCIATION DES SECRETAIRES GENERAUX DES
PARLEMENTS (ASGP) DONT LE NOM NE FIGURE PAS DEJA AU TITRE D'UNE
DELEGATION NATIONALE, D'UN OBSERVATEUR OU D'UNE AUTRE ENTITE**

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

SAWICKI, Wojciech (Mr./M.), Secretary General, Member of the ASGP / Secrétaire général, Membre de l'ASGP

PAKISTAN INSTITUTE FOR PARLIAMENTARY SERVICES (PIPS)

GORAYA, Khan Ahmad (Mr./M.), Executive Director, Member of the ASGP / Directeur exécutif, Membre de l'ASGP

**ADVISERS FOLLOWING THE WORK OF THE 127th ASSEMBLY
OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
CONSEILLERS SUIVANT LES TRAVAUX DE LA 127^{ème} ASSEMBLEE
DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

KUWAIT – KOWEIT

AL-KANDARI, Allam (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General / Secrétaire général

AL-WEHAIB, Tawfeeq Saud (Mr./M.)

Assistant Secretary General / Secrétaire général adjoint

AL-ENEZI, Shehab (Mr./M.)

Staff / Secrétariat

ALABDULGADER, Nasser (Mr./M.)

Staff / Secrétariat

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION
OF THE 127th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION**

**INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION
DE LA 127^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

LAUNSKY-TIEFFENTHAL, Peter (Mr./M.), Under-Secretary-General of the United Nations for Communications and Public Information / Secrétaire général adjoint des Nations Unies à la communication et à l'information

Special Debate: "Citizenship, Identity and Linguistic and Cultural Diversity in a Globalized World"
Débat spécial sur le thème : "Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation"

VAN DER POL, Hendrik (Mr./M.), Director, UNESCO Institute for Statistics / Directeur de l'Institut des statistiques de l'UNESCO

Grand Chief JOHN, Edward (Mr./M.), Chairman, United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues (Canada) / Président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (Canada)

VOLLEBAEK, Knut (Mr./M.), High Commissioner on National Minorities, Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE) (Netherlands) / Haut-Commissaire aux minorités nationales à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), (Pays-Bas)

COMMITTEE ON UNITED NATIONS AFFAIRS
COMMISSION DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Roundtable discussion on "Multilateralism and the role of parliamentary diplomacy"
Table ronde sur le thème : "Le multilatéralisme et le rôle de la diplomatie parlementaire"

TRAORÉ, Mélégué (Mr./M.), President of the IPU Committee on United Nations Affairs / Président de la Commission UIP des affaires des Nations Unies

EVANS, Nigel (Mr./M.), Deputy Speaker of Parliament United Kingdom, Moderator / Vice-Président du Parlement du Royaume-Uni, Modérateur

ZZIWA NANTONGO, Margaret (Ms./Mme), Speaker of the East African Legislative Assembly (EALA) / Présidente de l'Assemblée législative est-africaine (ALEA)

MIGNON, Jean-Claude (Mr./M.), President of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) / Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Al-SHAMMARI, Saud (Mr./M.), Vice-President of the Transitional Arab Parliament / Vice-Président du Parlement arabe transitoire

KABORE, Roch Marc Christian (Mr./M.), President of the Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) / Président de l'Assemblée parlementaire de la francophonie

NNAEMEKA AMADI, Bethel (Mr./M.), President of the Pan-African Parliament / Président du Parlement panafricain

MIGLIORI, Riccardo (Mr./M.), President of the OSCE Parliamentary Assembly (OSCE PA) / Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

PELÁEZ GUTIÉRREZ, Humberto (Mr./M.), Executive Secretary of the Latin American Parliament / Secrétaire exécutif du Parlement latino-américain

KILIC, Mahmud Erol (Mr./M.), Secretary General, Parliamentary Union of the Organization of the Islamic Conference Member States (PUIC) / Secrétaire général de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'organisation de la Conférence islamique (UPCI)

RAFI, Shazia (Ms./Mme), Secretary General, Parliamentarians for Global Action (PGA) / Secrétaire générale, Parliamentarians for Global Action (PGA)

HIEBERT, Russ (Mr./M.), Chair of the Canadian Branch of the CPA / Président du Bureau canadien du CPA

Debate: Does the UN take "democracy" seriously enough?**Débat: Les Nations Unies prennent-elles la démocratie suffisamment au sérieux ?**

SPEHAR, Elizabeth (Ms./Mme), Director, Europe Division, United Nations Department of Political Affairs / Directrice de la Division Europe, Département des affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies

HELGESEN, Vidar (Mr./M.), Secretary General of the International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA) / Secrétaire général de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA)

MANDELBAUM, Andrew (Mr./M.), Senior Program Officer, National Democratic Institute (United States of America) / Chargé principal de programme, National Democratic Institute (Etats-Unis d'Amérique)

ORTIZ MASSÓ, Melissa (Ms./Mme), Researcher, FUNDAR, Center for Analysis and Research (Mexico) / Chercheuse de FUNDAR, Centre d'analyses et recherche (Mexique)

MILL, Eric (Mr./M.), Web and mobile developer, Sunlight Foundation / Concepteur web et services de téléphonie mobile, Sunlight Foundation

Launch of the Handbook: Supporting Nuclear Non-Proliferation and Disarmament**Lancement du Guide : Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires**

CHOWDHURY, Saber (Mr./M.), MP, Bangladesh, President of the IPU Standing Committee on Peace and international Security / Parlementaire, Bangladesh, Président de la Commission permanente de l'UIP de la paix et de la sécurité internationale

LAVERDIÈRE, Hélène (Ms./Mme), MP, Canada, Deputy Chair of Parliamentarians for Nuclear Non-proliferation and Disarmament (PNND) / Parlementaire, Canada, Vice-Présidente de Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND)

VAN RIET, Rob (Mr./M.), World Future Council, Lead Author

TOTH, Tibor (Mr./M.), Executive Secretary, CTBTO / Secrétaire exécutif de CTBTO

RYDELL, Randy (Mr./M.), Senior Adviser, UN Office for Disarmament Affairs / Conseiller principal, Bureau des Affaires de désarmement de l'ONU

WARE, Alyn (Mr./M.), Global Coordinator, PNND / Coordinateur global de PNND

RIO+ 20 in perspective: What hope for sustainable development ?**RIO+ 20 en perspective : quel espoir pour le développement durable ?**

WOODS, Corinne (Ms./Mme), Director, United Nations Millenium Campaign / Directrice, Objectif du millénaire pour le développement

SETH, Nikhil (Mr./M.), Director, Division for Sustainable Development, UN-DESA / Directeur de la Division du développement durable, UN-DESA

DE SCHUTTER, Olivier (Mr./M.), Special Rapporteur on the right to food, OHCHR / Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, HCDH

BUSTAMANTE, Fernando (Mr./M.), Member of the Parliament of Ecuador / Membre du Parlement de l'Equateur

MOONEY, Patrick (Mr./M.), Executive Director ETC Group, Moderator / Directeur exécutif du Groupe ETC, Modérateur

UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples: Five years on**Déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples autochtones : cinq ans plus tard**

Grand Chief JOHN, Edward (Mr./M.), Chairman, United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues (Canada) / Président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (Canada)

HENARE, Tau (Mr./M.), MP, New Zealand / Membre du Parlement néo-zélandais

PANEL DISCUSSIONS**REUNIONS-DEBAT****Panel discussion on: "Enforcing the responsibility to protect: The role of parliament in safeguarding civilians' lives" (item under consideration by the First Standing Committee)****Réunion-débat sur le thème : "Responsabilité de protéger : le rôle des parlementaires dans la protection des civils" (thème d'étude de la première Commission permanente)**

LUCK, Edward (Mr./M.), Former UN Special Advisor on the Responsibility to Protect / Ancien Conseiller spécial de l'ONU pour la responsabilité de protéger

PARK, Tina (Ms./Mme), Co-founder and Executive Director of the Canadian Centre for R2P / Co-fondatrice et directrice exécutive du Centre canadien R2P

Panel discussion on : "Fair trade and innovative financing mechanisms for sustainable development" (item under consideration by the Second Standing Committee)**Réunion-débat sur le thème : "Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable" (thème d'étude de la deuxième Commission permanente)**

CLARK, Michael (Mr./M.), Inter-Regional Adviser, UNCTAD / Conseiller inter-régional de la CNUCED

Panel Discussion on: "The use of media, including social media, to enhance citizen engagement and democracy" (item under consideration by the Third Standing Committee)**Réunion-débat sur le thème : "Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation et améliorer la démocratie" (thème d'étude de la troisième Commission permanente)**

WILLIAMSON, Andy (Mr./M.), CEO of Future Digital and former Head of the Digital Democracy Programme at the Hansard Society / PDG de Future Digital et ancien responsable du programme Démocratie numérique de la Hansard Society

Panel discussion on: "Creating opportunities for youth in today's global economy "**Réunion-débat sur le thème : "Ouvrir des perspectives à la jeunesse dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui"**

ARMSTRONG, Scott (Mr./M.), Member of the Canadian Parliament / Membre du Parlement canadien

ROSAS, Gianni (Mr./M.), Lead Expert in the field of Youth Employment / Spécialiste de l'emploi des jeunes

Panel discussion on: "Building Peace after Conflict"**Réunion-débat sur le thème : "Consolidation de la paix après un conflit"**

MENSAH WILLIAMS, Margaret (Ms./Mme), Vice-Chairperson of the National Council of Namibia, Moderator / Vice-Présidente du Conseil national de la Namibie, Modératrice

MUKANTABANA, Rose (Ms./Mme), Speaker of the Chamber of Deputies of Rwanda / Présidente de la Chambre des Députés du Rwanda

CHENG-HOPKINS, Judy (Ms./Mme), Assistant UN Secretary-General for Peacebuilding Support / Sous-Secrétaire générale à la consolidation de la paix (ONU)

DEL CASTILLO, Graciana (Ms./Mme), Adjunct Professor of International and Public Affairs, Columbia School of International and Public Affairs / Professeure associée, Affaires internationales et publiques, Columbia School of International and Public Affairs

YONGMEI ZHOU (Ms./Mme), World Bank Manager / Directrice de la Banque mondiale

Panel discussion on: "Parliamentary immunity: benefit or burden?"**Réunion-débat sur le thème : "L'immunité parlementaire : un bienfait ou un fardeau ?"**

TAPO, Kassoum (Mr./M.), President of the IPU Committee on the Human Rights of parliamentarians, Member of the National Assembly of Mali / Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, Membre de l'Assemblée nationale du Mali

CORZO ROMÁN, Juan Manuel (Mr./M.), Senator, Colombia / Sénateur colombien

MAINGOT, J.P. Joseph (Mr./M.), Former Law Clerk and Parliamentary Counsel of the House of Commons and Member of the Law Reform Commission of Canada / Ancien Greffier et Conseiller parlementaire de la Chambre des Communes et Membre de la Commission de la réforme législative du Canada

WILLIAMS, John (Mr./M.), Chief Operating Officer, Global Organization of Parliamentarians against Corruption, GOPAC / Directeur des opérations de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)

Panel discussion on: "Peak Oil: What Prospects for Energy Security?"**Réunion-débat sur le thème : "Pic pétrolier : quelles sont les perspectives en matière de sécurité énergétique ?"**

ALEKLETT, Kjell (Mr./M.), President of the Association for the Study of Peak Oil & Gas (ASPO) / Président de l'Association pour l'étude du pic pétrolier et gazier

RUBIN, Jeff (Mr./M.), Author / Ecrivain

RUSNAK, Urban (Mr./M.), Secretary General, Energy Charter / Secrétaire général de Energy Charter

KORIN, Anne (Ms./Mme), Co-Director, Institute for the Analysis of Global Security (IAGS) and Adviser to the United States Energy Security Council / Co-directrice de l'Institut d'analyse de la sécurité mondiale (IAGS) et Conseillère auprès du Conseil de la sécurité énergétique des Etats-Unis

Informal Panel on: "Parliamentary and Political Law"
Débat informel sur le thème : "Droit parlementaire et droit politique"

DE LANGÉ, Johannes Hendrik (Mr./M.), MP, South Africa / Membre du Parlement sud-africain

PRUD'HOMME, Marcel (Mr./M.), Former Member of the Canadian Parliament / Ancien Membre du Parlement canadien

WALSH, Rob (Mr./M.), Former Law Clerk, House of Commons of Canada / Ancien Greffier de la Chambre des Communes du Canada

Joint IPU-ASGP session
Session conjointe UIP-ASGP

ÁVILA, Guillermo (Mr./M.), Researcher, Fundar, Center for Analysis and Research (Mexico) / Chercheur de Fundar, Centre d'analyses et recherches (Mexique)

GREEN, Monica (Ms./Mme), Member of the Swedish Parliament / Membre du parlement suédois

OFFICE OF THE PRESIDENT OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
BUREAU DU PRÉSIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

EL KHETTAR, Hassan (Mr./M.)

Head of the Office of the President / Chef du Bureau du Président